CONGO BELGE

ET

RUANDA-URUNDI

★

GUIDE

DU

VOYAGEUR

INFOR
CONGO

EDITE PAR L'OFFICE DE L'INFORMATION
ET DES RELATIONS PUBLIQUES
POUR LE CONGO BELGE ET LE
RUANDA-URUNDI
IIIe DIRECTION "TOURISME"
3, Rue Montoyer - BRUXELLES - 4.

—

4e édition 1958

TABLE DES MATIERES INTERACTIVE

INTRODUCTION A LA 4ème EDITION

Lorsque j'ai eu l'honneur, en 1949, de préfacer la première édition du « GUIDE DU VOYAGEUR AU CONGO BELGE ET AU RUANDA-URUNDI » j'étais loin de prévoir le succès qui a fait, de cet ouvrage, un « best-seller » qui marquera dans les annales de l'édition belge.

La première édition française, dont un second tirage dut être fait en 1950, fut suivie d'une deuxième édition en 1952, d'une troisième en 1954, le tout représentant 16.050 exemplaires.

Deux éditions néerlandaises totalisant 3.000 exemplaires sont sorties en 1950 et 1952.

Deux éditions anglaises ont été tirées en 1951 et en 1956 à 2.500 exemplaires.

Et voici qu'une nouvelle édition, rendue nécessaire par l'épuisement des tirages, apparaît sous une toilette nouvelle, inspirée de considérations pratiques. Nous espérons que, sous cette forme, elle rencontrera le même succès que la précédente, et restons accueillants aux appréciations et suggestions de nos lecteurs.

Afin de ne pas me répéter sur l'objet que s'est proposé cette publication, je ne puis faire mieux que d'annexer à la présente introduction le texte de la préface de l'édition anglaise de 1956. Je m'excuse de me citer ainsi moi-même, mais je crois que ces considérations développées au seuil et au cours de notre entreprise restent d'actualité. Je n'y ajouterai qu'une constatation : le succès de ce livre s'est affirmé, non seulement chez les touristes ou futurs touristes congolais, mais aussi dans le grand public, chez tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent au Congo Belge.

Nous avons ainsi contribué à une meilleure connaissance de nos territoires africains et nous tirons de ce fait une profonde satisfaction.

A.J. MOELLER de LADDERSOUS,
Président Honoraire de
l'Office du Tourisme du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Président du Conseil Consultatif du Tourisme à l'Office de l'Information.

PREFACE

de la deuxième édition anglaise

Le « GUIDE DU VOYAGEUR AU CONGO BELGE ET AU RUANDA-URUNDI » parut pour la première fois en 1949.

La préface de la première édition me donna l'occasion d'exposer comme suit - et cet exposé reste d'actualité - l'objet de cette publication :

« Le présent ouvrage a pour seule ambition de combler une lacune. Sans doute, d'autres l'ont précédé, qui se sont donné pour tâche de mettre le Congo à la portée du public et qui s'en sont acquittés de manière excellente.

« Les ressources touristiques du Congo ont aussi fait l'objet déjà d'une vaste littérature et de nombreux reportages. Les régions orientales du Congo ont reçu, d'auteurs étrangers, les appellations de « Pays des Merveilles », la « Mecque des touristes », la “Naples du Centre Africain” la “Route de la Beauté” et même « le Paradis des Automobilistes ». De même a-t-on dit qu'à partir du jour où les Alpes ont été « découvertes » par les touristes britanniques, elles sont devenues le « terrain de récréation de l'Europe », de même le Kivu deviendra un jour le terrain de récréation de l'Afrique.

« Il nous a paru cependant que le moment était venu de rassembler sous un format à la fois compact et commode, dans son état le plus récent et pour toute l'étendue du territoire du Congo Belge, la documentation .utile au visiteur qui, grâce au développement des moyens modernes de communication, peut, en partant de Bruxelles, se trouver transporté, en seize heures, à Léopoldville, capitale du Congo Belge.

« Le présent guide s'adresse au voyageur cultivé qui ne se satisfait pas de s'emplir les yeux d'images et la mémoire de souvenirs, mais qui est soucieux de s'informer, de se documenter sur le pays qu'il visite, sur son passé, sur ses institutions, sur ses habitants, ses aspects physiques, sa faune et sa flore, sur ses ressources naturelles et sur le développement qui leur a été donné. Aussi bien qu'au touriste, désireux de prendre un bain de Jouvence au sein de la nature et de la vie primitive, il s'adresse à l’homme de science, au sociologue, au technicien, à l'économiste, à l'homme d'affaires, à l'artiste qui, parfaitement verses dans leur spécialité, seraient désireux toutefois d'y rechercher des renseignements en toutes autres matières propres à éveiller leur curiosité, en même temps que des indications pratiques de nature à rendre leurs déplacements plus faciles ou plus fructueux. Nous souhaitons qu'ils y trouvent au moins une réponse élémentaire aux questions que pose le contact avec un pays, avec des gens et des choses qui ne leur sont pas familiers, et qu'ils s'ouvrent ainsi la voie vers des investigations plus complètes et plus détaillées, en compulsant d'autres auteurs dans tous les domaines qui auront retenu leur attention.

« Ainsi que nous l'écrivions voici quelques années déjà, le Congo n'est pas un pays d'art ni d'histoire. Le touriste y trouvera néanmoins des jouissances intellectuelles, pourvu qu'il s'impose, pour pénétrer la nature et ses secrets, sans qu'elle perde pour cela sa grandeur et sa beauté, l'effort qu'il ne manque pas de faire lorsqu'il s'agit de comprendre les œuvres d'art et de revivre l'histoire.

« Notre meilleure récompense serait, qu'ayant guidé dans cette direction ses premiers pas, nous ne l'aidions pas seulement à satisfaire cette aspiration à l'évasion et au dépaysement qui peut avoir déterminé son départ, mais contribuions aussi à cet enrichissement de son expérience, de ses connaissances et par conséquent de sa personnalité, qu'il attend vraisemblablement de son voyage.

« En présentant cet ouvrage, nous ne nous dissimulons pas ses imperfections ; nous comptons sur nos lecteurs pour nous signaler les erreurs qui auraient pu nous échapper et pour combler ses lacunes. La collaboration du public doit être à la fois la condition et la manifestation du succès de notre entreprise. Nous ne considérerons celui-ci comme assuré que lorsqu'il nous imposera une nouvelle édition, corrigée et augmentée.

« Le mouvement des touristes, belges et étrangers, visitant le Congo s'intensifie tous les jours, qu'il s'agisse de touristes purs ou de voyageurs que d'autres intérêts y appellent mais qui ne manquent pas d'inclure dans leurs itinéraires, les excursions, voire les détours, que commandent les aspects purement touristiques du pays. N'est-ce pas l'attrait incomparable de ses sites qui fait inclure le Kivu comme étape obligée dans les programmes apparemment axés sur les préoccupations les plus austères ?

« C'est ainsi que les statistiques de nos visiteurs sont en progrès constant et que de plus en plus nombreux sont les voyageurs soucieux de saisir - pour reprendre un mot de Paul Morand - “ce moment très court où des miracles mécaniques nous mettent à même d'arriver au cœur d'une nature encore intacte”.

« Les progrès de l'aviation rendent de plus en plus proches les terres que l'on croyait autrefois inaccessibles. Ce n'est plus en cinq jours - comme je

le disais il y a vingt ans, lorsque pour la première fois je plaidais le dossier du tourisme au Congo; ce n'est plus en seize heures que sera couverte la distance de Bruxelles à Léopoldville. Les quadrimoteurs du dernier modèle et bientôt les quadriréacteurs nous mettront à 13 heures 30 minutes, puis à 7 heures 50 minutes de notre but.

« Au Congo même, le tourisme réceptif est, lui aussi, en progrès ainsi que nous le souhaitions, la pression même du mouvement venu du dehors le lui impose.

Sans doute, son organisation n'est pas encore parfaite; s'il fallait attendre cette perfection cela signifierait que touristes d'une part, hôteliers et transporteurs de l'autre, s'attendraient mutuellement sans jamais se joindre.

« Mais les derniers échos parvenus des organisations étrangères qui ont conduit au Congo leurs caravanes (et leurs dirigeants sont des professionnels) sont très encourageants, élogieux parfois sans réserve.

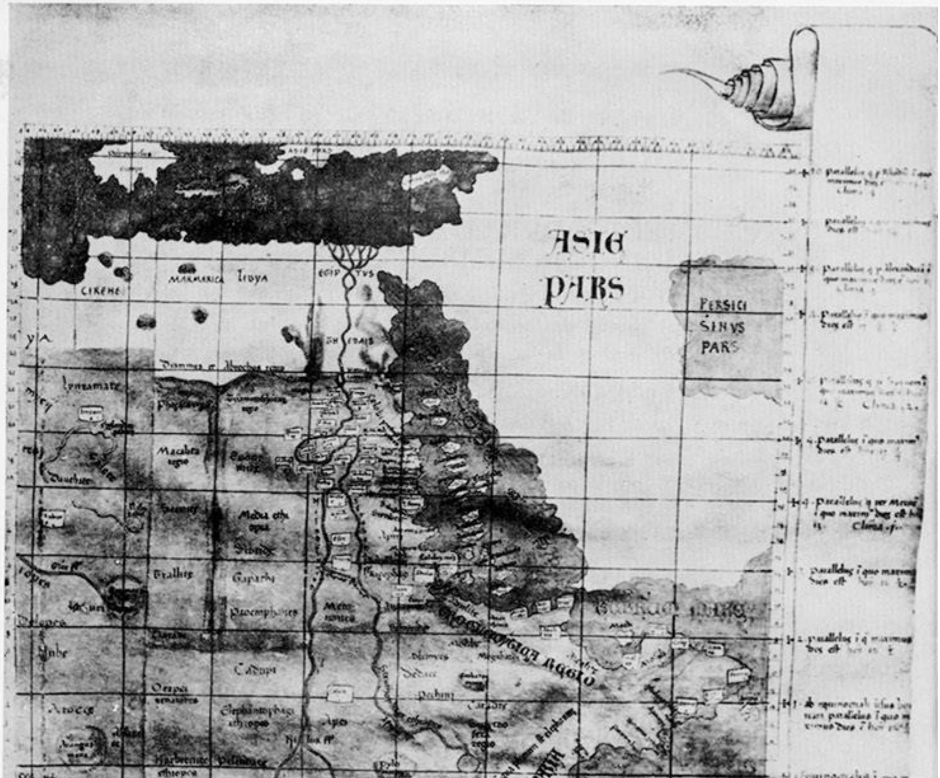
« Nous ne doutons pas que le voyageur isolé, parcourant les mêmes itinéraires y trouvera les mêmes satisfactions, pourvu qu'il ne soit pas complètement dépourvu de ce sens de l'humour qui, élémentairement, nous défend des contrariétés de« L'Office de l'Information et des Relations Publiques pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi qui a repris, à la date du ter janvier 1956, la haute direction de l'Office du Tourisme, a mis à son programme la création au Congo d'un bureau dont l'activité principale sera l'organisation de l'accueil et des facilités offertes aux touristes.

« Nous regrettons de ne pouvoir remercier comme il conviendrait, tous les collaborateurs qui ont assuré le succès de nos publications. Nous nous en voudrions cependant de ne pas accorder une mention toute particulière à MM. MONTEYNE et DE MEYER, qui ont successivement assuré la Direction de l'Office du Tourisme, et à M. ABSIL, Commissaire de District Honoraire au Congo Belge qui depuis l'origine, en a rassemblé et coordonné les éléments. »

A.J. MOELLER de LADDERSOUS,
Président Honoraire de l'Office du Tourisme du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Président du Conseil Consultatif du Tourisme.

TABLE DES MATIERES

DEUXIEME PARTIE. SITES ET PEUPLADES.



CARTE DE PTOLEMEE (II[e] SIECLE)

La tache dans le bas de la carte indique l'emplacement des Monts de la Lune.

Ce document a été communiqué par la Société Royale Belge de Géographie.



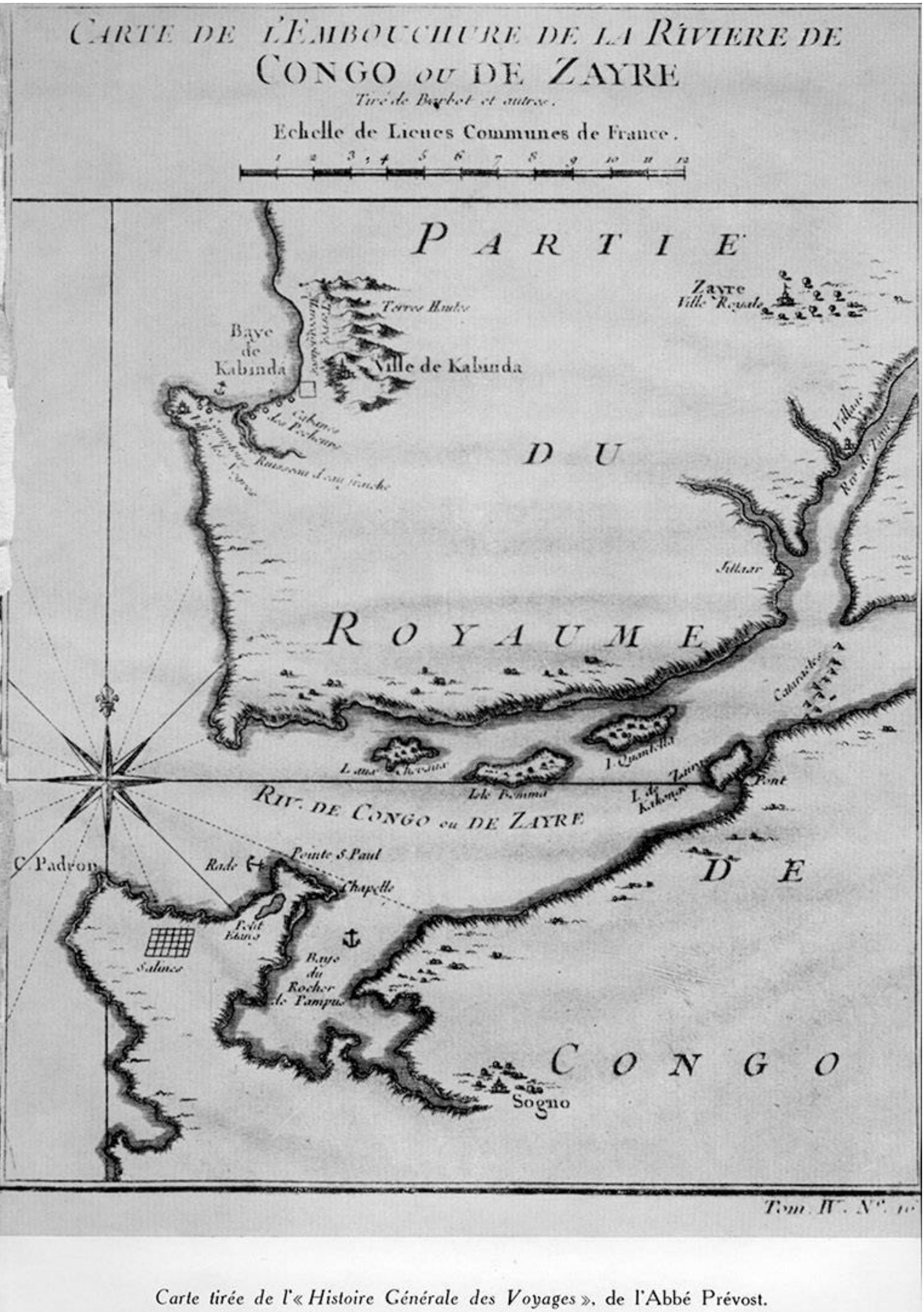


David Livingstone.

Henry M. Stanley — 1872.

Udjidji. —*Monument commémoratif érigé à l'endroit où eut lieu, en 1871, la rencontre entre Livingstone et Stanley.*





Carte tirée de l'« *Histoire Générale des Voyages* », de l'Abbé Prévost.



LEOPOLD II, Fondateur de l'Etat Indépendant du Congo.



Croquis de l'hydrographie Africaine, d'après la carte de B. Homann (1702-1716)



Croquis du Centre Africain d'après la carte de E. G. Ravenstein (Londres, 1762).

Ière PARTIE

GENERALITES

*

I. - HISTOIRE

Généralités

Il n'est pas douteux que l'Afrique Centrale fut habitée dès la préhistoire. Le Continent africain vit l'apparition des pré-humains, proto-humains et humains en même temps que l'Asie, la Malaisie et les parties habitables de l'Europe.

De nombreux gîtes de pierres taillées (époque paléolithique), provenant du pays même, ont été trouvés sur tout le pourtour de la cuvette congolaise. Ces gîtes sont recouverts dans le Nord, le Nord-Est, l'extrême Sud-Est et les environs du Stanley-Pool par des gîtes de pierres polies, surtout des haches et des polissoirs (époque néolithique).

On a également découvert des gravures rupestres sur des grandes dalles de limonite dans les territoires du Nord-Est, au sud-ouest du Tanganika, au sud de Kasaï et du Kwango, ainsi que dans les grottes du Katanga et des Monts de Cristal (Kimpese).

L'évolution de l'époque paléolithique fut probablement très longue et a dû se prolonger dans un temps où le fer était connu ailleurs.

L'époque néolithique ne fit qu'aborder les régions limitrophes du Congo.

Le passage du néolithique à l'âge du fer, quoique inexpliqué, ne peut être très éloigné si l'on en croit les légendes : les groupements d'anciens habitants, que l'on trouve encore dispersés un peu partout au milieu des populations actuelles, attribuent leurs défaites, lors des migrations bantoues, au fait qu'ils ne disposaient pour se défendre que de pieux et d'armes de pierre, alors que les envahisseurs possédaient des armes avec des pointes en fer. Certains auteurs situent ce passage de l'âge de la pierre à l'âge du fer aux environs de l'an 500 après J.-C. par des Soudanais pour le Nord et à 2 à 300 ans plus tard par Zimbabwe pour le Sud.

Pour retracer l'histoire des peuplades habitant actuellement le Congo et le Ruanda-Urundi, nous n'avons trouvé, sur place, aucun écrit, aucun monument, aucun indice inaltérable les apparentant à des peuples connus. Nous ne possédons comme base que des traditions orales souvent déformées au cours des siècles et qui ne remontent guère au-delà des dernières migrations importantes. Il est difficile de situer les faits dont elles font mention soit dans le temps, soit dans l'espace, et de tracer une histoire d'ensemble ou reconstituer le brassage des populations qui s'est opéré au cours des âges. On ne peut même esquisser, avec quelque certitude, l'histoire des migrations importantes qui ont porté les nègres de grande taille vers le Sud et vers la grande forêt où seul le fait de l'occupation européenne a pu les stabiliser.

Sur le sol même du Congo, nous ne trouvons aucun indice certain d'occupation étrangère ou d'exploitation minière antique si ce n'est l'une ou l'autre trace permettant diverses hypothèses. Dans la région aurifère de Kilo-Moto et dans les monts Kibara et le sud du Katanga on a trouvé de nombreuses pierres rondes perforées dont l'étude minéralogique n'a pas permis de déceler les gîtes. Dans l'extrême-sud du Katanga, on a découvert des vestiges d'une métallurgie du cuivre (lingotières, perles de cuivre laminé, lingots, etc.) présentant la même morphologie qu'à Zimbabwe, centre des mines de cuivre pré-européennes.

Zimbabwe serait, avec Chami, l'un des remarquables restes d'une suite d'enceintes fortifiées, distantes de 15 à 30 km, qui s'étendent de Sofala au sud de Beira sur l'Océan Indien, jusqu'aux environs de Bulawayo et Tati où l'on a retrouvé de multiples marques de chantiers d' exploitation; elles seraient, en ce cas, les relais d'une route organisée. Certains les font remonter aux Phéniciens; d'autres leur attribuent un fond spécifiquement bantou et les situent au VIIIè siècle voire au IX8 siècle; l'opinion qui semble prévaloir est qu'elles sont d'origine arabe et remonteraient au VIIe siècle, hypothèse corroborée par l'examen des ruines d'après la méthode dite « du carbone radioactif ».

Histoire des peuplades indigènes.

Telle que nous la présentons, cette histoire n'est basée que sur des hypothèses.

Le Congo et le Ruanda-Urundi furent habités dès l'époque paléolithique contemporaine de l'époque paléolithique méditerranéenne par des négroïdes, des nègres de petite taille, des pygmoïdes et des métis de ces groupes dont le résidu non absorbé comprendrait actuellement les négrilles ou pygmées et les pygmoïdes que l'on trouve un peu partout. L'époque paléolithique se prolongea bien au-delà de la même époque paléolithique européenne.

Au cours du premier millénaire avant notre ère, des populations néolithiques (nègres de taille plus élevée) s'avançant vers le sud par l'ouest le long de la côte atlantique, par le Tchad vers l'Uele et par l'extrême sud-est s'installèrent à la périphérie du Congo. Il y eut presque partout métissage avec les anciennes populations. Certains considèrent comme descendants de ces Néolithiques les Mamvu (Momvu), Makere, Balese (Walese) et Bambuba des forêts de l'Ituri, les Balomotwa du Katanga et, au Ruanda-Urundi, les Renge disparus ou absorbés; de nombreux autres petits groupes sont dispersés un peu partout.

Il doit toutefois être noté que la pénétration des influences néolithiques dans le Nord-Est se situerait, d'après certains auteurs ayant employé la méthode du « radio carbon dating », vers l'an 3000 avant le Christ.

Il faudrait situer au début de notre ère les migrations des Semi-Bantous, à succession matrilinéale, qui par le nord-ouest (entre Léopoldville et Coquilhatville) et par l'ouest (côte atlantique) pénétrèrent dans le Bas-Congo, le Moyen-Congo, le Kwango, le Kasai, le lac Léopold II et le Sankuru. Ils auraient fondé quelques petits royaumes dont celui des Bateke qui existait encore au XVIIe siècle.

Vers la fin du premier millénaire de notre ère et jusqu'au XVIe siècle, nous assistons à diverses migrations de Bantous, à succession patrilinéale, pénétrant au Congo : par le nord le long de l'Ubangi en direction sud; par le nord entre la Likati et l'Itimbiri en direction nord-ouest - sud-est; par le nord-est, région entre les lacs Albert et Tanganika, en direction nord-est - sud-ouest et, après un mouvement tournant sur les plateaux du Nyasaland, du Katanga, de la Rhodésie et peut-être de l'Angola, par le sud-est et le sud. Ils se sont répandus dans le territoire du Congo et du Ruanda-Urundi détruisant, refoulant, assujettissant ou absorbant les anciennes populations y compris les Semi-Bantous; les derniers arrivés ont eux-mêmes absorbé une partie des premiers migrateurs.

Avant notre occupation, ces Bantous avaient constitué des royaumes parfois très importants. Celui des Bakongo, fondé au XIIIe ou au XIVe siècle par des dominateurs venus du Kwango, fut signalé par Diego Cam sur la fin du XVe siècle;

il est connu sous le nom de « Royaume de Congo ». Il atteignit son apogée au XVIe siècle et se disloqua sur la fin du XVIIe siècle. Le royaume des Bakuba doit son origine à des Bashongo venus du nord ; il existait dès le XVIIe siècle.

Le premier Empire des Baluba, fondé par des Basonge, venus du Maniema, existait au XVe siècle et s'étendait jusqu'au Lualaba, et jusqu'au Katanga. Le second Empire des Baluba, créé par des Bakunda, venus également du Maniema, date du XVIe siècle et s'est étendu jusqu'au lac Tanganika, et englobait tout le Katanga.

L'Empire du Lunda fut fondé par un Muluba ou un Mukunda qui épousa l'héritière des Balunda au XVIIe siècle; il s'étendait de l'Angola au lac Moëro et au Luapula; il s'effondra sous la poussée des Batshioko (Tshokwe) au XIXe siècle mais continua à subsister. plus petit, après le refoulement des envahisseurs au-delà du Kasai ; le Mwata Yamvo continue à le diriger. L'Empire des Bayeke, trafiquants venus de l'Unyamwesi, qui s'étendait sur tout le sud-est du Katanga doit son existence à M'siri qui l'établit dans le courant du XIXe siècle; il ne dura que le temps de son fondateur et disparut avec lui, fin 1891.

Au début du deuxième millénaire, parallèlement aux grandes migrations bantoues ou les provoquant, nous assistons, à l'est du Congo, à la descente vers le sud des pasteurs hamites ou nilotiques. Au XIe siècle, ils fondèrent à l'est du Ruwenzori le royaume de Kitara, bien connu des anciens. Au début du XIVe siècle, des Hamites Bachwezi s'emparèrent du pouvoir au Kitara et agrandirent le royaume Ha mite ; ils étaient divinisés par la population composée pour la majeure partie de cultivateurs bantous, les Bayira (u). Le royaume du Buganda date également de cette époque. Sous la poussée des Babito de l'Unyoro, au XVIIe siècle, le royaume hamite du Kitara croula et les Bachwezi émigrèrent vers le Sud, fondèrent probablement l'Ankole et entrèrent au Ruanda-Urundi par le nord-est où nous les retrouvons dès le XVIIIe siècle sous le nom de Batutsi (Watutsi). Cette disparition des Hamites provoqua la dernière migration des Bantous (Bayira du Kitara) qui pénétrèrent au Congo par le nord et le sud du lac Edouard sous la conduite de chefs Babito.

A partie du XVIe siècle et jusqu'au XIXe siècle, on note les invasions des Soudanais au nord et au nord-est el celles des Nilotiques au nord-est. Les Soudanais ont fondé les grands sultanats Abandia et Avungura au XVIIe et XVIIIe siècles, les sultanats Mangbetu qui existaient au XVIIIe et au XIXe siècles et le sultanat des Matshaga du XIXe siècle.

Les Hamites, entrés au XVIIIe siècle au Ruanda-Urundi ont créé les deux royaumes qui se partagent l'entièreté des territoires sous mandat.

Histoire de la pénétration européenne.

Si, dès l'antiquité, Egyptiens, Phéniciens, Carthaginois et Arabes avaient reconnu, très loin vers le Sud, la côte Orientale d'Afrique, nouant des relations avec les peuplades noires avoisinantes et si les Indes et le Sud de l'Asie trafiquaient avec celles-ci, on ne peut affirmer que des explorateurs se soient aventurés à cette époque dans la cuvette congolaise.

L'historien Hérodote nous dit qu'en 550 avant J.-C. une flotte phénicienne, expédiée par le roi Nechao d'Egypte, effectua un voyage de circumnavigation de l'Afrique, partant de la Mer Rouge et rentrant par les Colonnes d'Hercule

(Gibraltar); cette reconnaissance n'a fourni aucune donnée sur le centre du continent.

Il est toutefois bon de rappeler qu'Eratosthène de Syène, mathématicien et géographe (276 à 196 avant J.-C.), n'ignorait pas l'existence des lacs à l'origine du Nil.

Nous savons qu'en l'an 66 de notre ère, l'empereur Néron, désirant percer le mystère des sources de ce fleuve sacré, avait ordonné une expédition en vue de les atteindre; elle échoua, faute de pouvoir se frayer un passage à travers les régions marécageuses du « Sud ».

Le plus ancien document intéressant le Centre africain est la carte de Ptolémée, au IIe siècle de notre ère, qui indique comme sources du Nil deux lacs situés par 6° et 7° de latitude Sud et par 25° 33' et 33° de longitude Est ; nous y retrouvons tout naturellement les lacs Albert et Victoria. De hautes montagnes aux sommets neigeux étaient réputées s'élever dans la région des sources et, dans ces « Monts de la Lune », nous croyons reconnaître le Ruwenzori.

Il se pourrait donc qu'en ces temps lointains, des voyageurs aient pénétré jusqu'aux régions équatoriales. soit en remontant la vallée du Nil, soit en partant d'établissements commerciaux installés sur la côte orientale; toutefois, Ptolémée peut s'être basé uniquement sur des traditions orales.

C'est au XVe siècle seulement que les Portugais, à la recherche de la route des Indes, reconnaissent toute la côte occidentale d'Afrique.

Sous Jean II, roi du Portugal, Diego Câo ou Cam découvre, en 1484, l'embouchure du fleuve Congo ou Zaïre {du nom indigène « Zadi :. qui signifie « grande eau »). Il érige sur la rive gauche, à la pointe surnommée depuis lors « Pointe Padron » un monolithe (Padrâo) portant le blason du Portugal surmonté d'une croix. Jeté bas par les Hollandais en 1642, il fut retrouvé par un voyageur suédois en 1886 et se trouve actuellement au Musée de la Société de Géographie de Lisbonne. Le Musée du Congo Belge à Tervuren en possède un moulage.

Diego Cam continue son voyage vers le sud. En 1485, à son retour, il entre en contact avec les indigènes et avec le roi de Congo. Lors d'une troisième (?) expédition en 1487, il remonte le fleuve jusqu'aux premiers rapides en amont de Matadi, où une inscription non datée figure sur la rive gauche. Le royaume de Congo, fondé au XIIIe siècle, s'étendait sur la rive gauche du Congo jusqu'à proximité du Stanley-Pool et de la rivière Kwango et jusqu'à Loanda. Sa capitale était Mbanza Congo ou San Salvador (à proximité de la frontière sud du Congo, sur la route Songololo-Ambriz). Des relations se nouent entre Portugais et indigènes, entre le roi de Congo d'une part et entre le roi d'Espagne et Portugal (Philippe II) et même avec le Pape, d'autre part.

Des Portugais s'établissent sur les rives du fleuve et même à l'intérieur ; le christianisme est introduit dans le royaume lors de l'expédition Ruy de Souza en 1491 et San Salvador devint même, par la suite, un évêché.

En 1582, le Portugais Edouard Lopez bien en cour auprès du roi Alvare 1er est envoyé comme ambassadeur au Portugal et à Rome. La relation de ses voyages fut écrite par Philippe Pigafetta dans un livre, en langue italienne, paru à Rome en 1591 et ayant pour titre « Véridique histoire du Royaume de Congo et des contrées avoisinantes d'après les écrits et récits d'Edouard Lopez, Portugais ».

A ce moment, des missionnaires catholiques parcouraient le pays jusqu'au Stanley-Pool et même jusqu'à la rivière Kwango. De nombreux vestiges de cette occupation et de cette évangélisation (croix, colliers en forme de chapelets, etc.) furent trouvés un peu partout dans le Bas et le Moyen-Congo.

Des dissensions entre chef et vassaux, entre San Salvador et Loanda et la compétition entre Hollandais et Portugais firent crouler le royaume.

Dès la fin du XVIIe siècle, les Européens n'occupaient plus que la côte, plus aucun missionnaire ne visitait l'intérieur, et tout le bénéfice de cette première occupation était entièrement perdu.

C'est au XIXe siècle que commence réellement l'ère des grandes explorations et découvertes et que le mystère du Centre Africain fut percé.

En 1798, le Portugais Lacerda meurt au sud du lac Moëro au moment où il allait pénétrer dans la région que nous appelons aujourd'hui Katanga.

En 1816, le capitaine Tuckey, chargé de mission par l'Amirauté britannique, remonte le cours du Congo sur 210 km et son expédition échoue malheureusement, décimée par la maladie, dans la région des chutes.

Les Arabes, partant de leur base de Zanzibar, où florissait un sultanat puissant, commencent à établir des postes tout le long de la route menant au lac Tanganika : en 1830, ils sont à Tabora, en 1840 à Udjidji. De là, ils traversent le lac, pénètrent dans la forêt du Maniema et atteignent le Lualaba; ils fondent Nyangwe en 1860.

Les Portugais Monteiro et Gamitto, partant de l'Est, parviennent au Luapula. Leur compatriote Graça, parti. également de l'Est, pousse jusqu'au Haut-Kasaï et au Lunda.

Il faut toutefois attendre la seconde moitié du siècle pour que les savants, les explorateurs et les puissances européennes s'attachent à résoudre le problème des sources du Nil et de la prétendue grande mer intérieure que signalaient les Arabes dont le missionnaire protestant Rebman, revenant de la côte orientale en 1856, confirmait les dires.

La Société Géographique de Londres envoie par la côte orientale le major Richard Burton et le capitaine Speke (1857-1859). Partis de Zanzibar, ils atteignent Tabora et Udjidji où ils découvrent le lac Tanganika. Revenu à Tabora, Speke remonte vers le Nord et aperçoit le lac Victoria.

En 1862-1863, Speke accompagné de Grant, reprend le chemin de Zanzibar au lac Victoria, découvre le Nil Victoria et descend le Nil Blanc jusqu'en Egypte.

En 1860, Samuel Baker, empruntant la voie du Nil et remontant ce fleuve, arrive au lac Albert ; il détermine sa communication avec le Nil Victoria.

En 1870, Schweinfurth explore. le Haut-Uele après avoir remonté le Nil et parcouru le Bahr-el-Chazal.

Mais les plus grandes découvertes et la gloire d'avoir, le premier, traversé le continent africain d'un océan à l'autre, reviennent à David Livingstone (1813-1873), missionnaire protestant écossais.

Etabli en 1840 dans l'Afrique Australe comme représentant de la Société des Missions de Londres, il commence en 1849 ses voyages d'exploration vers la région des lacs, le Zambèze et l'Angola. Il atteint Dilolo, franchit le Kasaï et le Kwango et aboutit en 1854 à Saint-Paul de Loanda d'où il rentre en Europe. Il fit encore trois importants voyages en Afrique.

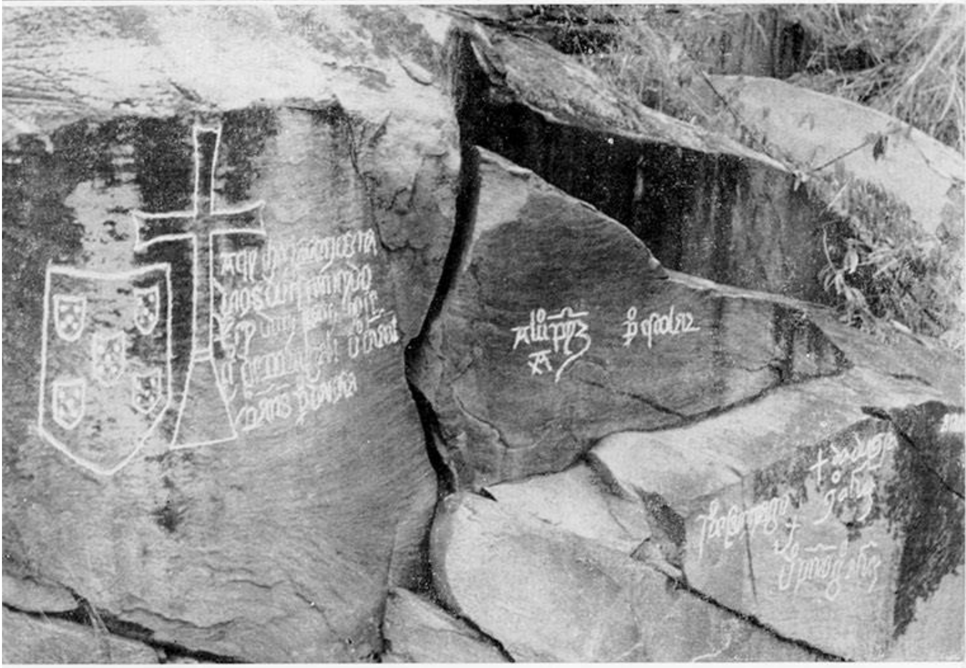
Au cours du dernier, de 1866 à 1872, après avoir exploré le lac Nyassa, le courageux missionnaire remonte vers le N.-0., pénètre dans le bassin du Congo découvrant les lacs Moëro et Bangweolo, le Luapula et le Tshambezi, séjourne à Udjidji, s'avance dans les forêts du Maniema, rencontre le Lualaba et arrive à Nyangwe.



Environs de Léopoldville. — *Vestiges d'industries préhistoriques.*

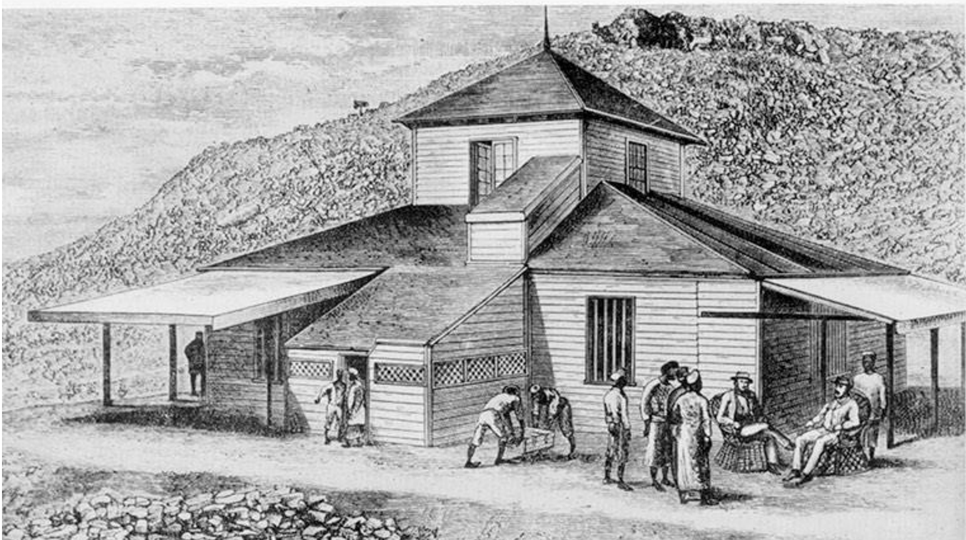
En haut : *pierres taillées.* — En bas : *spécimens de poteries.*

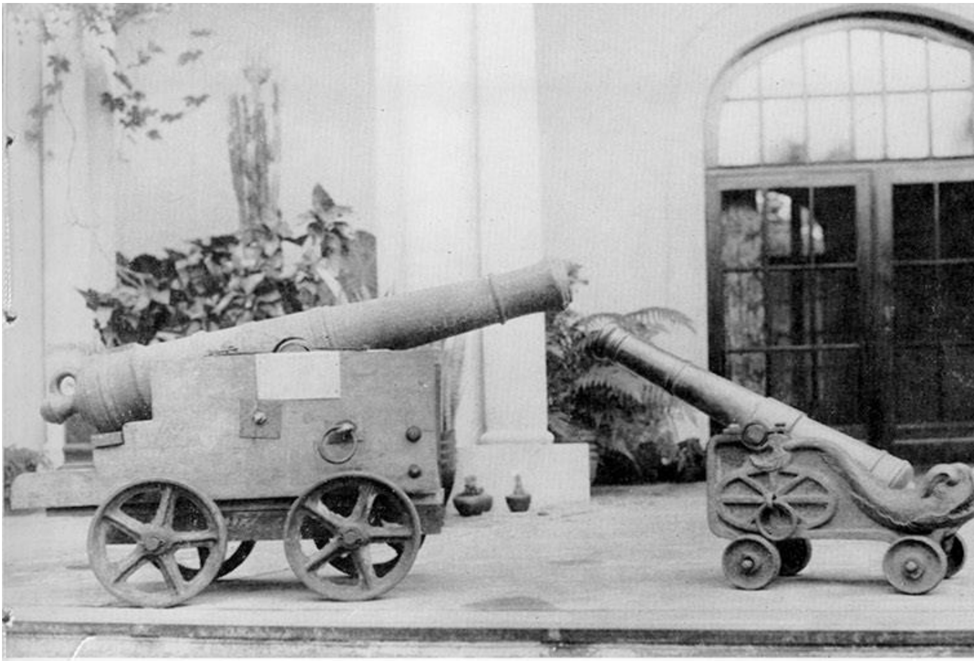




Matadi. — *Rochers avec les inscriptions de Diego Cam.*

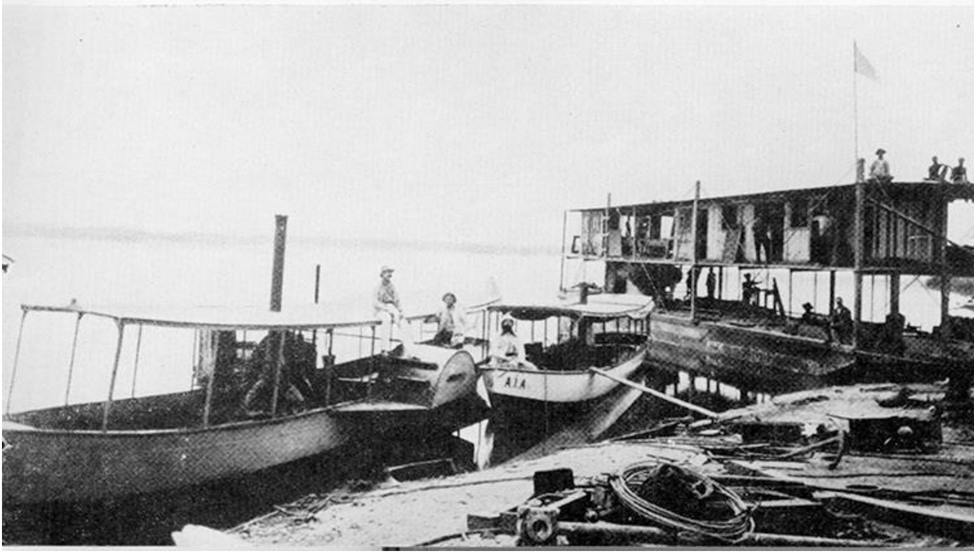
Vivi. — *Bâtiment principal de la 1re Capitale du Congo.*





Côte du Mayumbe. — *Canons du XVIIIe siècle trouvés chez des indigènes.*

Port de Léopoldville en 1887. — *Les s/s « En Avant », « A.I.A. » et « Roi des Belges ».*





Troupes coloniales — Guerre 1914-1918.

Troupes coloniales actuelles — Motocyclistes de la M. P.



Livingstone croyait pouvoir identifier le bassin du Lualaba avec celui du Nil. Il retourne alors à Udjidji où Stanley, envoyé à sa recherche par le « New York Herald », le rencontre le 10 novembre 1 871.

Ayant recouvré la santé grâce aux soins de Stanley, il lui remet ses documents pour les rapporter en Europe puis reprend la route vers le S.-O. L'infatigable voyageur remonte encore jusqu'au lac Bangweolo où la fièvre le terrasse le 4 mai 1873. Les explorations de Livingstone l'avaient mis en contact immédiat avec les esclavagistes qui ravageaient le pays; faisant allusion au fléau de la traite, il écrivait en mai 1872 au « New York Herald » la phrase fameuse qui est gravée sur sa tombe à Westminster Abbey : « Tout ce que je puis dire dans ma solitude, c'est que j'appelle les bénédictions du Ciel sur celui, Américain, Anglais ou Turc qui aidera à guérir cette plaie ouverte au flanc du monde »..

En 1873, Cameron, envoyé par la Société de Géographie de Londres pour aider Livingstone dans ses travaux, part de Zanzibar. En cours de route, il apprend la mort de celui qu'il recherchait. Il laisse ses compagnons revenir à Zanzibar avec le corps du célèbre missionnaire et continue sa randonnée vers l'Ouest. En 1 874, il parvient au Tanganika dont il explore la partie sud ; il découvre la Lukuga, gagne le Lualaba et Nyangwe, mais dans l'impossibilité de descendre le fleuve faute de pirogues, il poursuit vers l'Ouest, explore le Haut-Lomami, les plateaux de l'Urua et du Lunda, pour déboucher le 9 novembre 1875 à Catumbela, au nord de Benguela, sur l'Atlantique.

Stanley. C'est à Henry Morton Stanley (de son vrai nom James Rowland) que revient l'honneur d'avoir percé le voile qui, jusqu'alors, recouvrait le Centre africain. Stanley, anglais de naissance puisque né à Denbigh (pays de Galles) en 1841, s'embarqua dès sa jeunesse pour l'Amérique. Il était reporter en Europe du journal « New York Herald » lorsqu'il fut chargé de retrouver Livingstone.

Après la mort de ce dernier, le «New York Herald » et le quotidien anglais « Daily Telegraph » chargent Stanley de continuer les recherches géographiques du missionnaire écossais. Stanley organise donc une deuxième expédition. Il quitte Zanzibar à la fin de l'année 1874, accompagné de 3 Européens, les frères Pocock et Frédéric Barker, et de quelque 300 auxiliaires zanzibarites parfaitement équipés; il emporte un bateau démonté, le « Lady Alice ».

Stanley gagne le lac Victoria, après avoir perdu en chemin Edouard Pocock et le tiers de son escorte. Il se rend alors au lac Albert et de là au lac Tanganika, dont il achève la circumnavigation qu'il avait commencée avec Livingstone. Il arrive à l'embouchure de la Lukuga, exutoire du lac, n'ayant plus avec lui qu'un seul Européen (car il a perdu encore Frédéric Barker) et la moitié de son escorte. Il se dirige ensuite par terre vers Nyangwe où il fait la connaissance de Tippo Tip (de son vrai nom Hamed-ben-Mohammed), riche marchand arabe, encore jeune et énergique; il en fait son allié et le décide à l'accompagner durant 60 jours pour la somme de 5.000 dollars.

En novembre 1876,·il est toujours à 75 km de Nyangwe, sa caravane découragée refusant d'avancer. C'est alors qu'il se décide à poursuivre sa route par le fleuve qu'il croit être le Nil. Il monte son bateau, achète 20 pirogues, parvient à vaincre les hésitations de ses Zanzibarites et navigue vers le Nord. Le 6 janvier s'offrent les premiers rapides ; il fallut 3 semaines d'efforts pour s'ouvrir un chemin le long des chutes et y traîner le matériel, sans cesser de se défendre contre les populations riveraines hostiles. Le 28 janvier, la flottille repart en avant sur un fleuve calmé et qui va s'élargissant mais qui s'incurve bientôt vers l'Ouest, puis

vers le Sud. Dans la région des Bangala, Stanley comprend enfin que ce qu'il croyait être toujours le cours inférieur du Nil est en réalité celui du Congo. En mars 1877, l'expédition franchit le Stanley-Pool après avoir parcouru un cours d'eau majestueux sur une longueur de 1.450 km tout en livrant 32 combats aux riverains hostiles. A partir de ce moment, les populations ne s'opposent plus à sa marche mais les derniers obstacles à franchir sont énormes. Le dernier compagnon de Stanley, Frank Pocock, disparaît au fond des premières chutes; la maladie, la fatigue et la faim continuent à décimer l'escorte. Cependant, les cataractes sont franchies et les indigènes rencontrés déclarent connaître les blancs de la côte. Stanley décide de voyager par terre mais, le 4 août, à bout de forces, l'expédition s'arrête à Nsaunda et demande assistance aux Européens de Boma. Deux jours plus tard, les secours arrivent et, le 9 août 1877, Stanley, qui a perdu ses 3 adjoints européens et les deux tiers de son escorte, atteindra Boma. Le mystère du centre africain est percé. La reconnaissance du fleuve Congo devait avoir les plus grandes conséquences en facilitant la pénétration européenne dans ces régions.

L'œuvre du Roi Léopold II.

L'Association Internationale Africaine.

Le 12 septembre 1876, le roi Léopold II, qui venait de parcourir les Indes et l'Egypte, réunit à Bruxelles une conférence internationale dénommée « Conférence Géographique de Bruxelles ». Son but était d'organiser l'exploration du centre africain et d'établir des stations scientifiques et hospitalières destinées à aider les explorateurs. Elle visait aussi à susciter des initiatives en vue d'abolir l'esclavage en Afrique.

Les travaux de la conférence aboutirent à la création de l' « Association Internationale Africaine ». Cette association était composée de comités nationaux et d'un comité international exécutif qui décida la pénétration par la côte orientale. Le Comité belge fut très actif. Il organisa, de 1877 à 1884, cinq expéditions commandées par Crespel et Cambier, Popelin, Ramaekers, Storms et Becker et qui, parties de Zanzibar, base de leur ravitaillement vers le Congo, ne réussirent toutefois qu'à installer des stations à Karema (Cambier 1879) sur la côte est du lac Tanganika et à Mpala (Storms 1883) sur la côte ouest du même lac.

L'arrivée de Stanley à Borna, annoncée en 1877 par le « Daily Telegraph » fit comprendre au roi Léopold II que la pénétration au cœur de l'Afrique devait être entreprise à l'Ouest par le fleuve Congo et non plus par la côte orientale. Dès lors, le Roi ne négligea rien pour assurer le concours de Stanley à l'œuvre de l' « Association Internationale Africaine » et, dès son arrivée à Marseille en janvier 1878, Stanley est accueilli par les émissaires du Roi qui l'invitent - momentanément sans succès - à se rendre à Bruxelles.

Au mois de juin de la même année, Léopold II et Stanley se rencontrent pour la première fois.

Le Comité d'Etudes du Haut-Congo.

A la suite de cette entrevue, le « Comité d'Etudes du Haut-Congo » fut constitué. Il allait étudier la possibilité d'établir une liaison régulière entre le Bas-

Congo et le bassin supérieur navigable. Stanley accepta la direction de l'expédition.

Après avoir recruté à Zanzibar le personnel indigène nécessaire, Stanley se retrouve - le 4 août 1879 - à l'embouchure du Congo, à la tête d'une expédition composée de 14 Européens et de 150 Zanzibarites et Cabindais. Au début d'octobre, il fonde le poste de Vivi, première capitale du Congo, sur la rive droite du fleuve, en face de Matadi. En février 1880, Stanley entreprend la construction d'une route qui relie Vivi au Stanley-Pool, route en deux tronçons: Vivi-Isanghila (83 km) et Manyanga-Léopoldville (152 km). Un bief navigable de 120 km existe entre les stations de Isanghila et de Manyanga.

La station de Léopoldville fut fondée en décembre 188'1. En moins de deux ans, Stanley était venu à bout de sa tâche malgré des difficultés inouïes. Tout son matériel, notamment la chaloupe à vapeur « En Avant », était au Pool, c'est-à-dire à l'entrée d'un immense réseau de voies navigables.

Précédant sa caravane, Stanley était arrivé au Pool en juillet. Une fois la route ouverte, les expéditions pourvues du matériel indispensable se succédèrent. Le lac Léopold II fut découvert et plusieurs postes purent être installés le long du fleuve jusqu'aux Falls. L'œuvre de Stanley, rentré malade en 1882, fut continuée par ses adjoints Cambier et Hanssens.

L'Association Internationale du Congo.

Dès fin 1879, le Comité d'Etudes du Haut-Congo était pratiquement dissous et remplacé par l'Association Internationale du Congo, origine de l'Etat Indépendant; cette Association était dotée du drapeau bleu étoilé d'or.

En 1883, Stanley regagne le Congo et s'emploie à faire reconnaître la souveraineté de l'Association en passant des traités avec les chefs indigènes. Il dispose de 3 chaloupes à vapeur de 8 à 9 tonnes chacune; l' « En Avant », le « Royal » et l'« A.I.A. » et, plus tard, du « Stanley » de 30 tonnes.

Avec l'aide de ses adjoints dont les principaux sont Hanssens, van de Velde, van Gèle, Valcke, Coquilhat et Liebrecht, il fonde de nombreuses stations, notamment: Bolobo, Equateur, Bangala et Stanley-Falls; il découvre le lac Tumba, la Lulonga et le Lomami. De 1879 à 1884, Stanley et ses adjoints, dont le nombre augmentait sans cesse, mais parmi lesquels les maladies et les décès faisaient des coupes sombres, accomplirent une œuvre magnifique que A. J. Wauters résuma en ces termes : « Cinq années avaient suffi pour faire, jusqu'au centre du continent, les plus brillantes reconnaissances, visiter pacifiquement cent peuples nouveaux, obtenir des chefs indigènes plus de cinq cents traités de suzeraineté, fonder quarante établissements, jeter sur le haut fleuve, par-delà les cataractes, cinq steamers, occuper les pays depuis le littoral jusqu’aux Falls, depuis les Bangala jusqu'à Luluabourg »..

Mais déjà s'ouvrait l'ère des difficultés diplomatiques, en même temps qu'une véritable fièvre d'exploration gagnait l'Europe.

Pour régler les questions pendantes et éviter les incidents diplomatiques de plus en plus fréquents au sujet de la possession du bassin du Congo, une conférence internationale se réunit à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885. Cette réunion était due à l'initiative du Prince de Bismarck, appuyé par la France. Avant la fin de la Conférence, le roi Léopold était parvenu à faire reconnaître l'Association comme Etat Souverain par les Etats-Unis d'Amérique et les 13 puissances européennes participant à cette assemblée. C'est en tant qu'Etat souverain que l'Association signe l'acte général de Berlin du 26 février 1885.

(Le traité de Berlin fut remplacé par la convention de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919).

Le traité de Berlin - consacre, pour le bassin conventionnel du Congo, la liberté du commerce et de la navigation, la neutralité en cas de guerre, la suppression de la traite des nègres et du trafic de l'alcool, l'obligation d'améliorer les conditions morales et matérielles des indigènes et la nécessité d'occuper effectivement le territoire. Les limites officielles du nouvel Etat sont arrêtées.

L'Etat Indépendant du Congo.

Le 30 avril 1885, le Roi fut autorisé par le Parlement belge à devenir souverain de l'Etat du Congo auquel il donnera la dénomination d' « Etat Indépendant du Congo ».

Le 1er juillet 1885, une lettre datée de Vivi, première capitale de l'Etat Indépendant, et signée par Sir Francis de Winton, son premier administrateur général, est envoyée à toutes les stations de missions, postes et maisons de commerce; elle proclamait la constitution de l' « Etat Indépendant du Congo » et son avènement à la souveraineté.

Le jeune Etat, malgré des moyens financiers limités, en dépit des obstacles suscités par le climat, la nature, l'étendue même du pays, l'absence de voies de communication et l'hostilité des habitants, ne faillit pas à 1a tâche qu'il avait assumée.

Occupation du pays.

L'exploration et l'occupation .du territoire s'effectuèrent rapidement.

En 1881, Stanley avait découvert le lac Léopold II et le Dr Junker (russe) le bassin de l'Aruwimi. En 1883, Grand Elliot et Hanssens explorent le Kwilu et Stanley remonte le fleuve. En 1884, Hanssens et Van Gèle reconnaissent le Bas-Ubangi que le missionnaire Grenfell remonte en 1885 jusqu'à Zongo (chutes de l'Eléphant). En 1885, Wissmann (allemand), qui un an plus tôt avait visité la Lulua et le Haut-Kasaï et fondé Luluabourg, descend le Kasaï jusqu'au Stanley-Pool.

En 1886, le Dr Wolff (allemand) reconnaît le Sankuru et le Lubefu. De 1887 à 1889, Van Gèle suit l'Ubangi jusqu'à Yakoma et établit des stations le long du Bomu ; Le Marinel et Hanolet s'avancent jusque dans le Darfour et le Wadaï pendant que Baert explore la Mongala et la Lulonga. En 1890, Roget parcourt l'Uele. Le missionnaire Grenfell, au moyen de son petit vapeur « Peace » relève une grande partie du réseau fluvial et notamment l'Ubangi, la Mongala, l'Itimbiri, le Ruki, la Tshuapa, la Busira, la Maringa, le Lomami, le Kwango, etc.

De 1887 à 1889, toute la partie N.-E. c'est-à-dire l'Aruwimi, l'Ituri, le Ruwenzori et les lacs Albert et Edouard furent visités par Stanley lors de son expédition « A la recherche d'Emin Pacha », Gouverneur du Haut-Nil pour compte du Gouvernement Egyptien et isolé de l'Egypte par la révolte du Mahdi et de ses Derviches.

De 1890 à 1893., quatre expéditions successives explorèrent l'Est du Kasaï, le Katanga et l'extrême frontière sud de l'Etat, sous la conduite de Le Marinel en 1890-1891. Stairs en 1891, Delcommune en 1891-1893 et Bia-Francqui durant la même période.

L'Etat Indépendant fut reconnu par tous les chefs de cette riche région très convoitée et l'empire du potentat noir M'Siri disparut.

Au Katanga, le géologue Cornet puis Diederich et le Commandant Lemaire réussirent de magnifiques expéditions scientifiques.

Entretemps, l'Etat Indépendant s'organisait au point de vue administratif : l'armée, le pouvoir judiciaire, les finances, les travaux publics, les transports, l'agriculture et d'autres services furent instaurés au Congo (dès 1886). Douze années après la création de son œuvre, le Roi était parvenu à fonder, au cœur de l'Afrique, un état équipé à l'européenne. Malgré l'énorme entreprise d'exploration, de pacification, d'occupation et d'organisation, le jeune Etat n'oubliait pas qu'il lui incombait de débarrasser la partie du continent relevant de sa souveraineté de l'odieuse traite des esclaves qui s'y pratiquait.

La campagne antiesclavagiste - dénommée « campagne arabe ».

Depuis plus de 50 ans, les Arabes esclavagistes, venus de Zanzibar et de la côte orientale, s'étaient introduits dans l'intérieur des terres jusqu'à Nyangwe, fondé en 1860. Ils avaient occupé le pays jusqu'au Lomami et exerçaient dans toute la partie orientale de l'Etat, soit sur près d'un tiers du territoire, une domination despotique, pillant, razziant, massacrant tout ce qui essayait de leur résister et emmenant en captivité de longues théories de noirs qu'ils chargeaient, au préalable, d'ivoire volé.

Les Arabes avaient armé de fusils à piston ou d'armes modernes, de véritables bandes de partisans (les Bangwana).

Postérieurement au premier passage de Stanley qui les avait trouvés à Nyangwe et à Kasongo en 1876, ils avaient fondé de nouvelles stations, vers l'aval, à Riba-Riba, Kirundu, Singitini (Stanley-Falls où Stanley les rencontre en 1883), lsangi, etc.

Les Arabes se rendant compte que l'Etat Indépendant constituait pour leur hégémonie une grave menace étaient décidés à s'opposer par la force à toute extension vers l'Est de l'occupation européenne.

En 1886, ils avaient déjà brûlé le poste des Falls. Dans un but de conciliation, Stanley avait, en 1887, nommé Tippo-Tip « Vali » (Gouverneur) aux Falls.

En 1888, la Société Antiesclavagiste Belge fut fondée après la croisade du grand Cardinal Lavigerie pour la répression de la traite des noirs. De 1890 à 1893, cette société avait envoyé, par l'Ouest, l'Est et le Sud, quatre expéditions pour venir en aide aux postes européens installés au Tanganika, dans la zone contrôlée par les Arabes.

A l'Ouest, les camps retranchés de Basoko et de Lusambo avait été construits pour arrêter la poussée arabe et servir éventuellement de bases aux opérations offensives.

En 1890, le chef des Batetela, Congo Lutete, allié des Arabes, avait été battu par Deschamps, Michaux et Legat, alors qu'il marchait sur Lusambo et, en 1891, des bandes arabes avaient été dispersées au confluent du Bomokandi et de l'Uele.

Sentant proche le déclenchement des opérations, Tippo-Tip était parti pour Zanzibar laissant ses lieutenants engager la lutte.

Munie Mohara tenait Nyangwe; Sefu, fils de Tippo-Tip, commandait à Kasongo et Rachid, son neveu, aux Falls; Kibonge et Saïd étaient à Kirundu, M'Serera à Riba-Riba (Lokandu) et Buana Nzige à Kabambare. De l'autre côté du Tanganika, leur puissant allié Rum'aliza tenait Udjidji.

Ces divers chefs arabes disposaient de plus de 30.000 fusils bien pourvus de

munitions ; l'Etat Indépendant n'avait que 1.200 hommes à leur opposer.

La campagne débuta, en 1892, par une attaque de Congo Lutete contre Lusambo. Battu par Dhanis et Michaux, il fit sa soumission et, avec Lumpungu (Kabinda) et Pania Mutombo, devint l'un des plus fidèles alliés de l'Etat.

Furieux de cette défection, M'Serera fit massacrer, à Riba-Riba, les· membres de la Mission Hodister ; Sefu fit périr Lippens et De Bruyne à Kasongo et Emin Pacha fut assassiné, près de Lubutu, par Kinerma sur ordre de Saïd et Kibonge.

Les troupes de l'Etat prirent alors l'offensive. Sefu qui marchait contre Congo Lutete fut défait par Michaux au passage du Lomami (1892). Munie Mohara fut battu et tué par la colonne Dhanis qui, continuant son avance victrieuse, prit Nyangwe, puis Kasongo (1893).

Pendant ce temps, Chaltin s'emparait de Bena Kamba et de Riba-Riba; il culbutait Rachid qui assiégeait la station des Falls et le poursuivait jusqu'à Kirundu où il le battait une seconde fois.

De leur côté, Ponthier et Lothaire battaient Kibonge et Saïd à Kirundu et les poursuivaient jusqu'à la Lowa où 25 chefs arabes, dont Saïd (fusillé), furent faits prisonniers. En 1893 encore, Dhanis et Ponthier attaquèrent Rumaliza qui venait au secours de ses coreligionnaires et lui infligèrent une lourde défaite ; Ponthier et Sefu perdirent la vie au cours des combats. Kabambare tomba en 1894, sous les coups de Lothaire et Henry ; Rachid et M'Serera furent pris et ce dernier exécuté ; Kibonge fut poursuivi jusqu'à la Lindi où il fut pris et fusillé.

Le 10 février 1894, les troupes de l'Etat et celles de la Société Anti-esclavagiste Belge avaient fait leur jonction et le 22 septembre, le dernier bastion arabe, le boma du chef Massala près de Pweto, tombait.

La campagne contre les Mahdistes.

Mahdi - qui veut dire « Messie » - est le nom donné par plusieurs sectes musulmanes, qui l'attendent, à l'envoyé d'Allah qui doit compléter l'œuvre de Mahomet par la conversion ou l'extermination des infidèles. Il y a eu constam-ment, dans le monde musulman, des Mahdi. Le dernier, celui qui intéresse l'histoire du Congo, est Mohammed-Ahmed, né dans le Dongola en 1843. Ses parents portaient les mêmes noms que Mahomet. En 1870, il devint chef de la confrérie des Gureschi ; vers 1880, il se proclama Mahdi et commença à soulever les populations opprimées du Soudan oriental.

De 1881 à 1883, les hordes Mahdistes - que l'on appelle parfois « derviches», nom donné aux membres de certaines confréries musulmanes - furent vainqueurs dans tous les combats livrés aux troupes des gouverneurs égyptiens qui tentaient de réprimer l'insurrection. En 1885, ils s'emparèrent de Khartoum où le Général anglais Gordon Pacha, gouverneur, fut massacré. Le Mahdi était alors maître du Kordofan, du Soudan et du Dongola ; il mourut en 1885 et l'un de ses confidents, Abd-Allah, fut proclamé Calife et mit le Soudan en état de défense.

Dès 1891, des bandes mahdistes poussaient leurs incursions jusqu'en Uele. Diverses expéditions furent envoyées vers le Bahr-el-Ghazal et le Nil (1891-1893) ; elles consolidèrent l'occupation du bassin de l'Uele.

En 1894, les Mahdistes reparurent dans le Lado et l'Uele mais furent battus près de Dungu. Au début de la même année, l'Angleterre avait cédé à bail au roi Léopold II l'enclave du Lado où les postes de Dufile et de Redjaf furent créés.

Dès 1895, la campagne contre les bandes derviches s'organisa. Chaltin châtia d'abord les Sultans Azande Bili et Doruma, responsables de l'assassinat de 4 officiers. Après leur soumission, il forma sa colonne de 700 soldats qui marcha

sur Redjaf, pris après 2 combats sanglants le 14 février 1897. Les derviches revinrent à l'attaque en 1898 mais furent définitivement expulsés du Lado. La même année, à Omdurman, Lord Kitchener leur avait infligé la grave défaite qui mit fin à leur domination sur le Soudan. Un bateau belge, le « Van Kerkhoven », fut amené sur le Nil et patrouilla jusqu'à Fachoda.

Le Congo, colonie belge. *

Le 2 août 1889, le Roi avait rendu publiques les dispositions de son testament par lequel le souverain . léguait et transmettait à la Belgique, après sa mort, tous ses droits de souveraineté sur l'Etat Indépendant. La lettre d'accompagnement ajoutait que si, sans attendre ce terme, le pays contractait des liens plus étroits avec ses possessions africaines, il n'hésiterait pas à les mettre à sa disposition. Dès lors, la question de la reprise était posée, mais l'annexion ne fut votée que le 20 août 1908.

Le roi Léopold II fut donc souverain de l'Etat Indépendant du Congo durant 23 ans. Lors de son transfert à la Belgique, l'esclavage a disparu, le cannibalisme et les sacrifices humains sont tenus en échec, le. pays est occupé et pacifié, l'ordre règne, l'administration et la justice sont organisées et la Colonie est dotée de sa première armature économique ; le réseau fluvial intérieur était, dès 1898, relié à la côte par un chemin de fer dont la construction fut un tour de force ; il était lui-même sillonné par une flotte dont le tonnage allait sans cesse croissant ; un programme complet de liaisons ferroviaires nécessaires à la mise en valeur de l'Est du pays était en cours d'exécution et les frontières de l'Etat, souvent con- testées, étaient déterminées. Toutes les réformes et le· travail de réorganisation décidés après le voyage au Congo du roi Albert, alors Prince héritier et du Ministre Renkin, en · 1909, furent interrompus par la première guerre mondiale 1914-1918.

Le Congo Belge pendant la guerre 1914/1918.

Aux termes du Traité de Berlin, les territoires du Centre africain, déclarés neutres, devaient rester en dehors de tout conflit armé.

L'Allemagne, en violation de cet acte, ne respecta pas la neutralité congolaise. La flottille allemande du lac Tanganika coula le vapeur belge « Delcommune » et des colonnes partant du Ruanda-Urundi franchirent, dès le 19 août 1914, la frontière pour attaquer divers points de la colonie. Le Gouvernement Belge, quoique la Force Publique n'eût été organisée que pour maintenir l'ordre intérieur, décida de la faire participer à la lutte aux côtés de ses alliés.

Des mesures furent prises pour coopérer, avec les troupes britanniques et françaises ou à l'aide de troupes exclusivement belges, à toute action offensive qu'exigerait la conduite de la guerre. C'est ainsi que les troupes coloniales belges prirent part à la défense de la Rhodésie et, avec les Français, à la conquête du

---

* *La carte des frontières du Congo Belge, dressée par MM. P; Jentgen et A. Massart et publiée par l'Institut Royal Colonial Belge (index 15 de l'Atlas Général du Congo), fait ressortir les diverses rectifications de ces frontières intervenues entre 1885 et 1894, puis après 1894.*

Cameroun, puis encore avec les Britanniques, à celle de l'Est Africain allemand.

L'effort demandé pour doter d'armes modernes, organiser, équiper les troupes coloniales, assurer leur ravitaillement et les transports, fut énorme.

L'offensive dans l'Est-Africain fut déclenchée le 18 avril 1916 et le 19 septembre de la même année, la campagne du corps expéditionnaire belge fut couronnée par la prise de Tabora ; toute la partie de la colonie allemande située à l'ouest du méridien de cette localité était tombée ; le lac Tanganika était libre et la ligne de chemin de fer Kigoma-Tabora remise en état. La participation du Congo Belge à la campagne fut alors arrêtée ; les troupes furent démobilisées et les territoires conquis, à l'exception du Ruanda-Urundi, remis à nos alliés britanniques.

Une nouvelle intervention des troupes belges fut cependant encore réclamée pour coopérer aux opérations offensives contre le gros des forces allemandes réfugiées au S.-E. de leur colonie. Cette seconde phase des opérations se termina par la prise de Mahenge, le 9 octobre 1917, et le rejet de l'ennemi vers le Mozambique.

Ruanda-Urundi.- Le mandat.

En reconnaissance du magnifique élan de ses troupes coloniales, la Belgique reçut, le 21 août 1919, du Conseil Supérieur des 5 Grandes Puissances, un mandat pour l'administration des territoires qu'elle occupait au Ruanda-Urundi. Le 20 juillet 1922, le Conseil de la Société des Nations confirme les termes du mandat, et par la loi du 20 octobre 1924, le Pouvoir Souverain de la Belgique donne son approbation et accepte le mandat.

La loi du 12 août 1925 rattache administrativement le Ruanda-Urundi au Congo Belge, tout en maintenant son autonomie. Le territoire fut organisé à la lumière de l'expérience acquise dans l'administration du Congo et son évolution témoigne de l'excellence des méthodes employées.

Période 1918-1940.

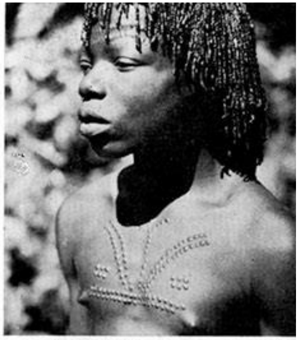
Après la guerre, la Belgique reprend sa tâche civilisatrice et économique. Elle organise les populations indigènes, continue la lutte contre les maladies épidémiques et contagieuses (Foréami), développe l'enseignement, associe de plus en plus les indigènes à l'administration et à la justice et apporte tous ses soins à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence. Dans le domaine économique, elle perfectionne l'outillage, organise les transports (Otraco), supprime le portage par la construction d'un vaste réseau routier, développe les cultures d'exportation, améliore les méthodes agricoles ancestrales et l'élevage par les soins de ses propres agents et du personnel de l'Inéac (Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo, fondé en 1934). Elle crée les Parcs Nationaux, etc.

Campagne Africaine de 1940-1945.

Après que les événements eurent mis fin aux opérations de l'Armée Métropolitaine, le Congo resta dans la guerre aux côtés de ses alliés. Les efforts du Gouvernement Belge de Londres et du Gouvernement de la Colonie à Léopoldville, se portèrent sur l'organisation des forces militaires belges qui pourraient participer à la lutte commune.



Lac Léopold II.
Guerrier Boolia.



Kasai.
Jeune indigène de la tribu des Bankutshu (Mongo).



Equateur. Tshuapa.
Femme Lalia évoluée (Mongo).



Kwilu Gungu.
Coiffure de femme Mupende.



Mongala. Lisala.
Indigène Gomba en tenue d'apparat.



Lac Léopold II.
Type de femme Ekondo (évoluée).



Mongala.
Femme Mongo.



Tshuapa.
Vieillard Lalia (Mongo).



Lac
Léopold II.
Notable
Ekonda.



Bas-Congo.
Mayumbe.
Type
de femme
évoluée.



Equateur.
Enfant
Lalia
(Mongo)



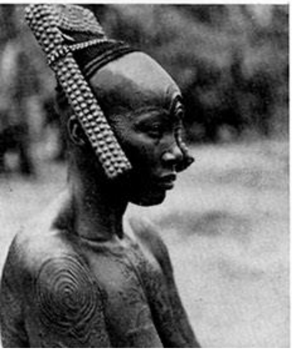
Wamba.
Prov. Orient.
Femme de
la tribu
des
Mabudu.



Tshuapa.
Boende.
Type
d'indigène
Ekota.



Equateur.
Jeune
fille
d'origine
soudanaise.



Equateur.
Bokungu.
Femme
de la
tribu
des Bakutu.



Maniema.
Lubutu.
Indigène
de la
tribu
des Bakumu.

Dès le début de 1941, les troupes coloniales qui devaient éventuellement défendre le Congo contre les Italiens, prêts à déboucher de l'Ethiopie, se concentrent au N.-E. du Congo. En février 1941, ces troupes entament leurs opérations offensives. Elles traversent le Soudan pour foncer bientôt dans le massif éthiopien. Le 11 mars 1941, c'est la victoire d'Asosa et, 11 jours plus tard, le combat de Gambela. Le 3 juillet commence la bataille de Saïo contre la colonne italienne, bousculée à l'Est par le Général anglais Cunningham. Le 6 juillet, le général italien Gazzera capitule avec toutes ses forces : 9 généraux, 370 officiers. 2.574 sous-officiers et soldats italiens et 3.533 troupiers et irréguliers indigènes. La campagne d'Abyssinie prend fin peu après.

Devant la situation confuse qui règne en Afrique Occidentale Française, non ralliée au Général de Gaulle, la collaboration des troupes belges est demandée pour aider les alliés à faire face à toute éventualité. En juillet 1942, un corps expéditionnaire est envoyé en Nigérie et au Dahomey-Togo. Après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, ce corps d'armée de quelque 10.000 Européens et indigènes fut expédié en Egypte. Le charroi comprenant plus de 1.000 véhicules rejoignit le Caire par l'Afrique Equatoriale Française, Khartoum et le désert de Nubie, après une randonnée de 6.000 km qui dura deux mois.

L'évolution rapide et favorable des opérations militaires en Europe, détermina le Haut Commandement allié à renoncer à mettre en ligne ce corps expéditionnaire et, après août 1944, son rapatriement au Congo fut décidé.

Au cours de cette guerre, un hôpital de campagne, composé d'une vingtaine de médecins, chirurgiens, assistants médicaux européens et de 400 indigènes, fut constitué au Congo. Il apporta son concours sur les fronts d'Afrique, puis en Extrême-Orient, en Birmanie.

Il y a lieu de signaler l'aide primordiale fournie à la cause commune dans cette guerre, par l'apport de matières premières de toutes sortes dont il sera parlé dans l'aperçu économique; cette contribution prit une importance toute particulière après l'entrée des Etats-Unis dans la guerre et après que le déferlement de l'invasion japonaise eut privé les alliés de leurs sources d'approvisionnements en Extrême-Orient.

L'Après-guerre.

Les hostilités terminées, la Charte des Nations-Unies (San Francisco, 1945) range la colonie du Congo Belge dans la catégorie des « territoires non-autonomes» et le Ruanda-Urundi se place sous le régime de tutelle (trusteeship). La tâche de la Belgique devient de plus en plus difficile et délicate.

En 1947, par décret, furent institués le Fonds du Bien-Etre Indigène et l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (Irsac) et par la suite, l'Office des cités indigènes ; ils symbolisent les préoccupations coloniales de la Belgique.

Enfin, les plans décennaux pour le développement économique et social du Congo Belge et du Ruanda-Urundi prouvent au monde que la Belgique poursuit sa mission civilisatrice, au centre de l'Afrique, avec générosité et grandeur et qu'elle veut faire de ces territoires des contrées heureuses. Le plan décennal du Ruanda-Urundi traduit la volonté d'assurer la primauté des intérêts des autochtones et de promouvoir le progrès de ceux-ci.

II.- ETHNOGRAPHIE

Les Races

La question de savoir si Bantous, Soudanais et Nilotiques sont une seule et même race, ou s'ils proviennent de souches différentes est toujours controversée. On suppose toutefois que les Nègres de grande taille appartiennent à une seule et même race et que la différence entre les groupes qui les composent provient de métissages plus ou moins prononcés avec des populations sémites, chamites ou méditerranéennes rencontrées au cours de leurs pérégrinations sur le continent africain.

Les Pygmées et pygmoïdes forment une race bien différente des Nègres et habitaient l'Afrique bien avant l'arrivée de ceux-ci.

Quant aux Hamites, Chamites inférieurs métissés de Sémites, nous les avons classés dans une catégorie différente.

La langue que parlent actuellement les peuplades du Congo n'est pas un critère de leur origine : certaines · d'entre elles, d'origine bantoue, se servent d'un idiome soudanais et vice versa suivant qu'a prévalu le dialecte parlé par les conquérants ou les asservis. Les Hamites apparemment très différents des Bantous en parlent cependant les dialectes au Ruanda et ailleurs.

D'autre part, si on devait se baser sur l'aspect extérieur, on constaterait que les individus d'un même groupe changent de type après quelques siècles de séjour dans des habitats aussi opposés que le désert, la savane boisée, la montagne ou la grande forêt équatoriale.

Les différences de types et de caractères s'expliquent encore par les métissages plus ou moins accusés entre types divers.

Nous nous trouvons actuellement, au Congo Belge et · au Ruanda-Urundi, en présence des groupements indigènes suivants :

1) Ceux que nous appelons les Négrilles ou Pygmées et pygmoïdes, qui seraient le résidu non absorbé des anciennes populations de l'époque paléolithique, formé par le métissage des négroïdes, nègres de petite taille et pygmoïdes.

2) Les Nègres de grande taille représentés par :

les Bantous, qui forment la grande masse de la population ;

les Soudanais, groupant quelques peuplades du Nord et du Nord-Est ;

les Nilotiques, moins nombreux, installés au Nord-Est.

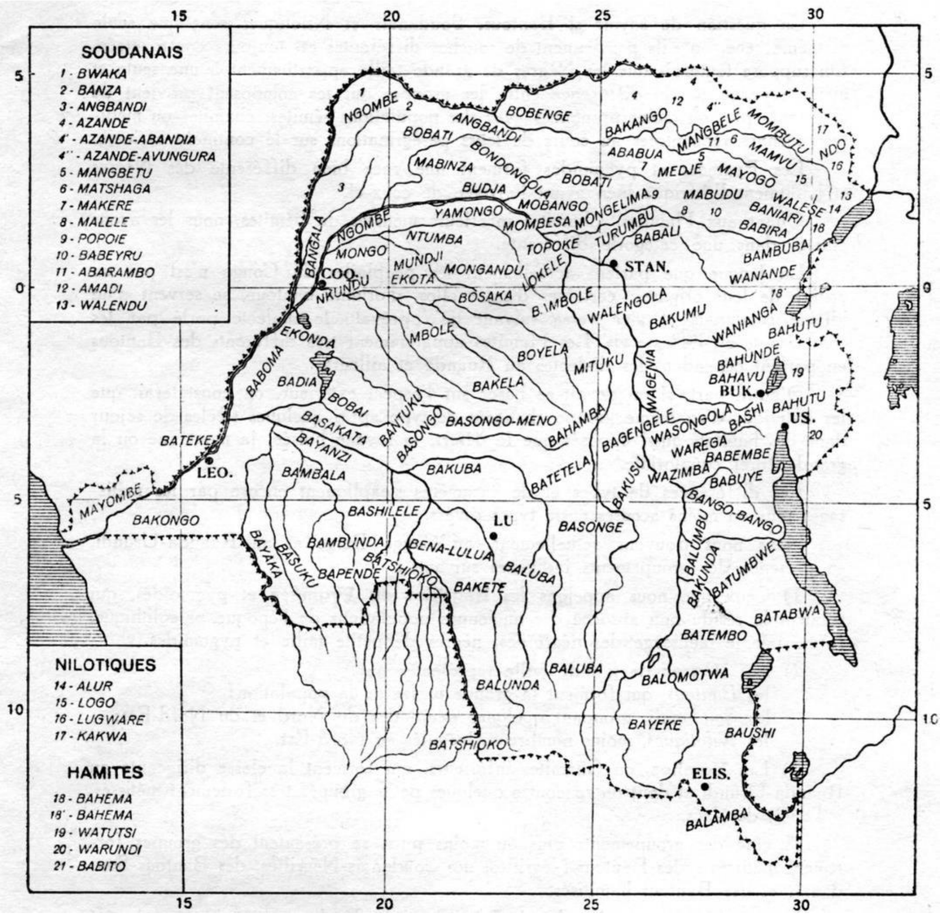
3) Les Hamites, ou Chamites inférieurs, qui forment la classe dirigeante au Ruanda-Urundi et dont on rencontre quelques petits groupes très fortement métissés, à l'ouest des lacs.

A côté des groupements plus ou moins purs, se présentent des groupes fortement métissés : des Bantous-Négrilles, des Soudanais-Négrilles, des Bantous-Soudanais et des Bantous hamitisés.

La création des grandes cités indigènes, qui se développent rapidement à côté de nos villes européennes et où se rassemblent des noirs de toutes races et de toutes peuplades, contribuera, par les mélanges, à façonner un type nouveau après quelques générations.

Les Pygmées ou Négrilles.

Cette race de primitifs intéresse tous les voyageurs qui traversent le Congo. Les Pygmées purs sont traités souvent comme une curiosité ethnographique et dignes, à ce titre, d'une protection spéciale.



CARTE ETHNOGRAPHIQUE.

Les noms indiqués sur la carte sont ceux des peuplades ou tribu d'origine semi-bantoue ou bantoue.

La situation géographique des groupes d'origine soudanaise, nilotique ou hamitique est indiquée par des numéros (Voir légende de la carte).

Les Anciens les connaissaient; le nom qui leur fut donné dérive du grec « pugmaios » qui signifie « haut d'une coudée ». L'historien Hérodote nous apprend qu'ils vivaient dans le désert de Lybie, étaient de taille fort inférieure à la moyenne et nouaient des relations avec les Noirs d'une ville près de laquelle coulait un fleuve qui nourrissait des crocodiles. Aristote place leur patrie. dans la région marécageuse d'où sort le Nil.

Les Egyptiens les ont connu de bonne heure : un nain est figuré sur un monument de l'Ancien Empire ; il y est désigné sous le nom d'Akka que porte encore un groupe pygmée de l'Uele; des peintures qui remonteraient à l'époque memphite représentent également des nains.

Pline signale des Pygmées en Thrace, en Asie Mineure et dans l'Inde. Aujourd'hui encore il en- existe dans le sud de l'Inde, à Ceylan, aux îles Adaman et dans la presqu'île de Malacca (les Negritos), aux Philippines (les Aëtas), en Malaisie (les Semang), en Nouvelle Guinée (les Tapiros), etc.

En Afrique les invasions des Nègres ont progressivement refoulé vers la grande forêt les Négrilles qui ne se sont pas laissé anéantir ou absorber. On n'en rencontre plus que des petits groupements disséminés dans une zone s'étendant du Gabon à la région des Grands Lacs et qui ne semble pas dépasser 6° au nord et au sud de l'Equateur.

Beaucoup d'entre ·eux ne sont plus de race pure, mais sont fortement métissés de Bantous et de Soudanais et doivent être appelés « pygmoïdes » ; ils ne sont plus nomades mais sédentaires et s'adonnent même à la culture régulière du sol ; leur taille moyenne est de 1 m 59 pour les hommes et 1 m 48 pour les femmes ; leur poids moyen est de 60 kg ; la couleur de leur peau est d'un brun foncé tirant sur le noir. Ils vivent à côté ou même au milieu des villages des nègres et le métissage ne fait que s'accentuer. C'est le cas pour les nains de l'ouest et du nord-ouest du Congo et pour les Batwa du Kivu, du Ruanda, du Tanganika et du Lualaba. Ils seraient au nombre de 50.000 à 60.000 environ.

Les Pygmées de race pure sont d'une taille inférieure : 1 m 44 en moyenne chez l'homme et 1 m 33 chez la femme; on en observe dont la taille ne dépasse pas 1 m 30 pour les hommes et 1 m 25 pour les femmes ; le poids moyen descend alors à 43 kg ; la couleur de la peau est d'un brun clair. Ils se caractérisent par une certaine inharmonie dans les proportions du corps : la tête aux cheveux très crépus est grosse, le tronc fort développé, les bras longs et les jambes courtes. Le prognathisme est fort modéré ; le nez, déprimé et étroit à la racine, va en s'élargissant très fort au niveau des ailes, sans être écrasé ; les lèvres sont plus fines que celles des nègres ; enfin, leur système pileux est abondamment développé.

Ces Pygmées de race pure habitent surtout l'Ituri et le Haut-Uele. Les groupes « Efe » vivent en symbiose avec les Balese (Walese) du Nord ; les « Bambuti » avec les Babira de la forêt, les Balese du sud et les Bambuba; à l'ouest de l'Epulu ils portent le nom d'Akka, Bankango et Asuma ; au nord ils sont désignés comme « Tiki-Tiki ». Ces Pygmées de race pure ne dépasseraient pas 20.000. Ils sont nomades et déplacent leur campement en fonction du gibier, mais sans sortir des limites de certaines zones coïncidant généralement avec celles des chefferies nègres qui les emploient, les protègent et les ravitaillent en produits de culture troqués contre de la viande de chasse. En outre les nains cèdent leur ivoire, en tout ou en partie, comme redevance de chasse à ces chefferies.

Habitat et campement. Le vrai Pygmée est l'homme de la forêt; il la parcourt en tous sens au cours de ses chasses; il la connaît à fond et s'y oriente avec

une facilité étonnante, cependant, il n'y pas de sentiers mais des pistes pratiquées par lui seul et que nos regards ne décèlent pas.

Comme village : le campement. Comme hutte : quelques perches flexibles disposées à peu de distance les unes des autres, les deux extrémités en terre formant demi-cercle ; des branchages y sont superposés et s'y enchevêtrent; l'ensemble est recouvert de feuilles, n'offrant qu'une seule ouverture, très basse : il faut presque ramper pour s'y introduire.. C'est à peine si le propriétaire lui-même peut se tenir debout dans cet abri. Le mobilier est pour ainsi dire nul : deux ou trois sièges très bas, semblables à ceux des nègres, mais plus petits ; comme chaise-longue : une branche fourchue munie de branches secondaires formant support. Ses ustensiles sont ceux des nègres, ses voisins : un mortier pour écraser au pilon la banane séchée, le manioc ou le maïs ; quelques pots en terre et des récipients en bois. La cuisine se prépare généralement en plein air. Il se fabrique des outils en ivoire : pics, marteaux (en morfil plein) dont il se sert surtout pour confectionner ses pagnes d'écorce.

Vêtements et ornements. Le Pygmée est peu vêtu; généralement il se contente d'un médiocre pagne, façonné d'un morceau d'écorce de ficus, battue pour dégager les fibres (milumba) ; cette loque végétale est passée entre les jambes, puis attachée à la ceinture par un bout de liane, un ruban d'écorce ou une vague ficelle...

Il n'y a aucun tatouage ou ornement spécifique à la race pygmée.

Occupations et armes. Les hommes sont avant tout et pour ainsi dire uniquement des chasseurs. Le boucanage de la viande est effectué par les femmes. Ces chasseurs, extrêmement habiles et endurants, sont pleins d'astuce pour dépister le gibier et l'attirer dans leurs pièges (toujours camouflés). Ils n'hésitent pas à s'attaquer aux éléphants et, à force d'agilité et d'adresse, ils finissent par les abattre. Le Pygmée n'est pas pêcheur, toutefois les femmes prennent le poisson au moyen de petites nasses. Elles fabriquent des arcs, des flèches et des filets de chasse. Les armes - du Pygmée sont avant tout l'arc et la flèche. L'un et l'autre sont d'un bois très résistant; de même, la mince liane servant de corde à l'arc est extrêmement solide. Les courtes flèches sont terminées par une pointe en fer en forme de harpon, aux fins d'agrandir la blessure quand la bête touchée tente d'arracher brutalement l'arme. Ces nemrods adroits manient aussi de petites lances, dont les fers, comme ceux des fléchettes, sont souvent empoisonnés. Le Pygmée est d'une extrême adresse au tir à l'arc auquel il s'est entraîné dès son plus jeune âge, toute sa vie étant orientée vers la chasse.

Langage. Généralement, le Pygmée parle le dialecte du groupement dont il est le client. Toutefois, des groupes très nomades et vivant à l'écart des nègres, pratiqueraient encore un idiome qui leur est propre mais qui ne serait que celui utilisé jadis par des populations avec lesquelles ils vivaient en symbiose ou dont ils étaient les clients.

Au voyageur, il est utile de rappeler que des Pygmées de race pure errent dans les forêts de l'Ituri aux environs de Gombari, Andudu, Nduye, Epulu, Mambasa, Mont Hoyo et Beni. Il est très possible de les approcher, car ce ne sont plus les primitifs farouches et cruels que l'on dépeignait jadis. Ils sont parfois méfiants, mais deviennent très vite familiers et encombrants par leur mendicité. Le mot « Matabiche » (cadeaux) est celui qu'ils emploient le plus souvent. On peut les photographier à volonté, mais toujours il faudra payer. Ils vendront arcs et flèches si la contrevaleur leur apparaît intéressante. Beaucoup connaissent déjà la valeur de l'argent. Certains même fréquentent les écoles et n'hésitent pas à se faire soigner dans les dispensaires. A une vingtaine de km au nord de Beni, une

mission de la Fraternité des Petites Sœurs de Jésus du Père Charles de Foucault s'est installée chez ces petits hommes des bois.

Les Nègres.

Comme il est dit plus haut, les Nègres du Congo se divisent en 3 groupes ou 3 grandes familles : Bantous, Soudanais et Nilotiques ; une telle division est basée surtout sur la linguistique.

Quant à leur origine africaine et à leurs affinités avec le groupe répandu dans une partie de l'Océanie, la question n'est pas résolue.

Le Nègre est de constitution robuste ; il a le tronc large et bien proportionné, les hanches plutôt étroites, les membres bien développés, mais les jambes sont parfois un peu grêles ; le prognathisme de la face est plus ou moins accentué, les lèvres sont épaisses, le nez large et épaté, les cheveux noirs et crépus, la barbe plutôt rare ; il est généralement dolichocéphale. La puberté est plutôt précoce et, de ce fait, le mariage autorisé à 12 ans. Ces caractéristiques n'ont rien d'absolu, loin de là, et une grande différence peut apparaître entre des nègres d'un même groupe selon qu'ils habitent depuis plus ou moins longtemps des régions aussi dissemblables que la grande forêt marécageuse, humide et chaude et les hauts plateaux tempérés. Le degré de métissage avec les Pygmées ou tout ·autre groupe, leurs occupations et leurs ressources alimentaires parfois bien différentes, contribuent, avec l'habitat, à façonner des types distincts. La puberté est beaucoup moins précoce chez les Bantous des montagnes. Si nous voyons rarement des nègres adultes, malingres et rachitiques, la nature a pris soin d'opérer la sélection entre les individus. La mortalité infantile, et elle était énorme autrefois, emportait les moins robustes avant l'âge de 5 à 10 ans. Cette mortalité infantile est en régression depuis le développement de l'action médicale dans les milieux indigènes.

Généralement, le Nègre est d'une intelligence très éveillée dans sa prime jeunesse. Il apprend facilement mais cette faculté s'atténue rapidement à cause des excès sexuels et de l'abus des boissons fermentées. Il est doué d'une faculté d'observation aiguë et volontiers frondeur : les travers de ses chefs, tant européens que noirs, sont exprimés par les surnoms qu'il leur donne. Il est capable de raisonnement mais les notions abstraites n'ont pas d'équivalent dans son vocabulaire. Il est très discipliné et respectueux envers l'autorité, aussi bien indigène qu'européenne, à la condition que le détenteur de cette autorité ne la compromette pas à ses yeux. Il a le sens de la famille et de la solidarité entre membres de la famille et du clan. Il a un besoin inné de justice. Pour se la faire rendre, il n'hésitera pas à s'adresser, durant des années, à tous les tribunaux indigènes compétents; il reprendra même les vieilles revendications de la génération précédente. Il faut alors l'entendre parler d'abondance, avec force gestes et faisant des calculs précis au moyen de bâtonnets, qu'ils dispose devant lui au fur et à mesure de son exposé ; c'est un véritable orateur. Les séances des tribunaux indigènes étant publiques, le voyageur trouvera plaisir à y assister.

Le noir est fidèlement attaché à celui qu'il affectionne et estime, aussi ne l'abandonnera-t-il pas dans le danger. Son traditionalisme freine souvent l'application des méthodes .modernes de culture ou l'introduction de nouveaux produits agricoles. Le noir est brave, mais seulement devant le danger visible. Il supportera courageusement la douleur s'il en connaît la cause ; en revanche, il a une peur irraisonnée de toute menace invisible et il attribue très facilement, si pas toujours, l'origine des malheurs ou .des maladies qui l'accablent à des puissances occultes, ou au mauvais sort jeté par son ou ses ennemis. Il est très vaniteux et possède un grand talent d'imitation, mais il n'a pas le sens du ridicule : ce qui fait

qu'il peut parfois paraître grotesque en copiant l'européen dans l'habillement, les usages mondains, etc. Il est de caractère gai, aime la musique et la danse ; tout lui est prétexte à chanter et à danser; mais il devient vite querelleur, méchant et cruel lorsqu'il est ivre, car il a un faible pour les boissons fermentées. Le voyageur doit veiller à ce que son personnel de couleur ne boive pas de bière indigène ou d'alcool pendant les heures où ses services lui sont nécessaires. Il doit éviter de s'aventurer dans les endroits où l'on boit, et ne pas se soucier de raisonner et de morigéner un ivrogne, encore moins de le houspiller.

Les Bantous et les Soudanais surtout sont capables, au travail, d'un effort soutenu, mais ils aiment le changement. On dit le noir paresseux parce qu'il est partisan du moindre effort. Cependant, bien entraîné et judicieusement employé, il fournit un bon rendement. Il s'adapte facilement aux diverses besognes et aux nouvelles occupations qu'exige de lui un changement d'habitat.

Les Bantous.

La grande masse de la population du Congo Belge et du Ruanda-Urundi appartient à la famille bantoue. On peut en estimer le nombre à 8 ou 9 millions au Congo et à 4 millions au Ruanda-Urundi. Elle occupe les deux tiers du territoire. Elle parle une langue agglutinante à préfixes, suffixes et infixes. L'étude des dialectes bantous - il sont plus de 200 - conduit à la conclusion qu'ils procèdent tous d'un fond commun.

Cette grande famille comprend :

Les Semi-Bantous à succession matrilinéale, entrés au Congo durant le premier millénaire avant notre ère par l'ouest, le long de la côte atlantique et par le nord-ouest (entre Léopoldville et Coquilhatville). Ils se sont installés dans le Bas et le Moyen-Congo, le Kwango, le Kasaï, le Sankuru et le lac Léopold II.

Ils ont été absorbés en grande partie par les Bantous. Les groupes non absorbés entièrement mais plus ou moins influencés par les invasions bantoues sont les Bateke, les Baboma, les Badia, les Basakata, les Bamfinu, etc.

Les Bantous proprement dits, à succession patrilinéale, ont pénétré au Congo à différentes époques par le nord le long de l'Ubangi, par la région entre la Likati et l'Itimbiri, en direction nord-ouest - sud-est, par la région entre les lacs Albert et Tanganika en direction nord-est - sud-ouest, et, après un mouvement tournant sur les plateaux du Nyasaland, du Katanga, de la Rhodésie et de l'Angola, par le sud-est et le sud. Ils se sont répandus dans tout le territoire du Congo et du Ruanda-Urundi, se refoulant et se pénétrant les uns les autres après avoir absorbé les anciennes populations dont les Semi-Bantous ; les derniers arrivés ont eux-mêmes absorbé une partie des premiers migrateurs. Ils ont fondé les royaumes dont nous avons parlé dans le chapitre I « Histoire ». Leur organisation sociale est patriarcale.

Dans la partie touristique, nous donnons un aperçu, y compris leur histoire, sur les principales peuplades du Congo ayant exercé une influence prépondérante sur leurs voisins.

Les Soudanais.

Ces envahisseurs assez récents (du XIVe au XIXe siècle), venus du nord, ont occupé la région du bassin de l'Ubangi-Uele après avoir refoulé vers le sud et le sud-ouest, quand ils ne les exterminaient pas ou ne les absorbaient pas, les régnicoles bantous.

Leur nombre est évalué à 2 ou 3 millions. Ils parlent des langues très différentes, appelées soudanaises, à tendance monosyllabique.

Leur organisation sociale comprend une aristocratie formée des descendants des conquérants et une plèbe composée des vaincus bantous ou soudanais.

Les groupes soudanais les plus remarquables sont les Azande (mentionnés sur les anciennes cartes sous le nom de « Niam Niam ») et les Mangbetu. Les Walendu, quoiqu'ayant subi une influence nilotique sont à classer parmi les Soudanais. Les Logo appartiennent vraisemblablement aussi à ce groupe.

N.-B. Au Kwango et au lac Léopold II se rencontrent des peuplades, émigrées croit-on de l'Ouest, qui parlent des langues intermédiaires entre les langues bantoues et soudanaises.

Les Nilotiques ou Nilotes.

Peu nombreux et arrivés récemment au Congo, ils forment quelques chefferies du Nord-Est. Ce sont les Alur, Kakwa, Bari, Lugware (Lugbara). Ils usent d'une langue nilo-soudanaise; le dialecte des Alur est celui des Shillouks du Nil. Au point de vue physique, ils se différencient des Soudanais et des Bantous par une taille plus élevée due surtout à l'allongement des membres inférieurs. Pasteurs autant qu'agriculteurs, ceux qui physiquement n'ont pas été altérés par le métissage représenteraient le type le plus pur de la race nègre.

Leur costume est toujours réduit à la plus simple expression, du moins pour ceux qui vivent en dehors des voies de communication et sont éloignés des centres européens. Les principaux représentants de cette famille nigritique sont, le long du Nil, les Dinkas, Shillouks, Nouers, etc.

Les Hamites.

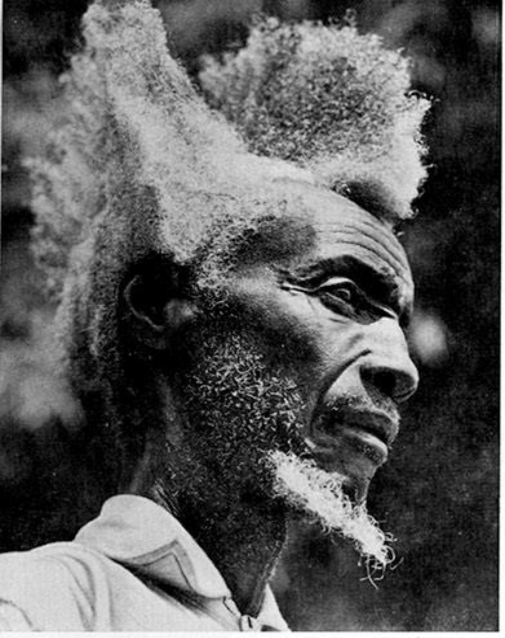
Dans cette catégorie sont à classer les Batutsi (Watusi) formant la noblesse et la caste dirigeante des populations du Ruanda-Urundi (8 ½ % de la population). Les Bahima (Bahema) pasteurs de l'Ankole, à l'est du lac Edouard, sont également des Hamites. Quant aux groupements du Congo que l'on désigne sous le nom de Bahema, ils sont si fortement métissés de Bantous ou de Nilotiques qu'ils ont perdu les principales caractéristiques de leur race.

Les Hamites sont frères des Galla d'Ethiopie, des Danakils et probablement des Peuls de l'A.O.F. Ce sont des Chamites inférieurs métissés de Sémites et de Nigritiques. Ils s'apparentent aussi aux Chamites métissés de Sémites de la Haute-Egypte, d'où ils semblent venus directement avec la vache « Hathor » aux longues cornes, pareille à celle dont on peut voir la silhouette sur les monuments pharaoniques. En réalité, ils viennent probablement d'Ethiopie. L'existence de troupeaux sacrés chez les Batutsi reporte la pensée au culte du bœuf Apis.

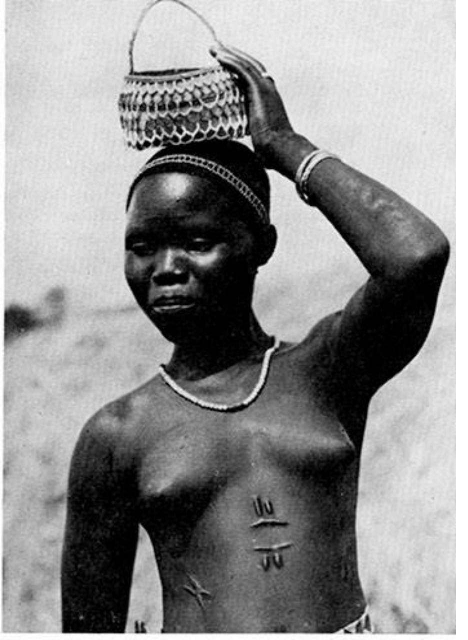
Ces Hamites ont subi une influence nilotique au cours de leurs migrations successives vers le Kitara et dans ce royaume qu'ils ont dirigé du XIe au XVIIe siècle.

Le Kitara se trouve à l'est du Ruwenzori ; cet important royaume était connu des Peuls et des Galla. Tous les indigènes de l'est du Congo en parlent encore et les familles qui les gouvernent se vantent d'une ascendance hamite ou mubito.

Le royaume était, comme au Ruanda actuel, composé de 2 classes : les dirigeants hamites (Bakama) et les cultivateurs bantous (Bayira). Les premiers dirigeants furent des Bahima supplantés au XIVe siècle par les Bachwezi de sang hamitique plus pur encore et qui doivent être les ancêtres des Batutsi. Ils étaient presque divinisés, et la généalogie des Batutsi débute par une dizaine de personnages appelés les envoyés du ciel (Ybimanuka). Au XVIIe siècle, sous la pression des Babito de l'Unyoro, Bahima



Type Mututsi (Hamite).

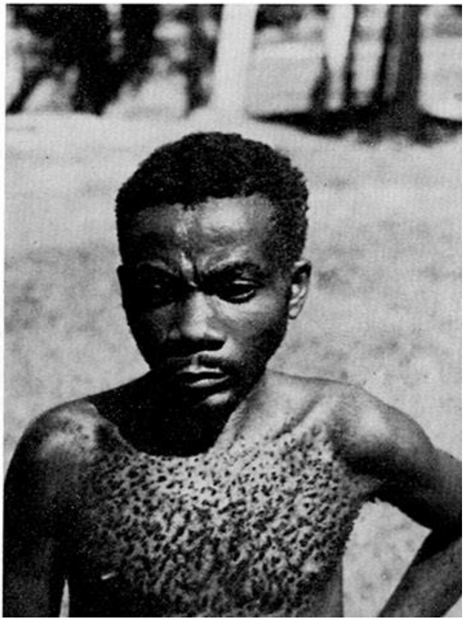


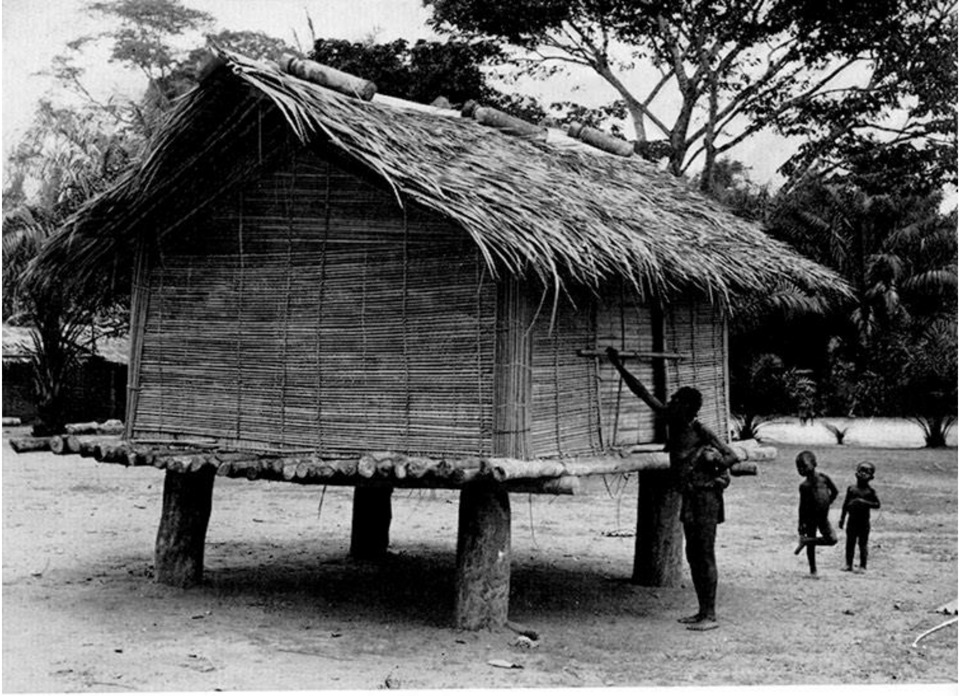
Femme Kakwa (Nilotique).

Femme Mangbetu (Soudanaise).



Pygmée pur de l'Ituri.

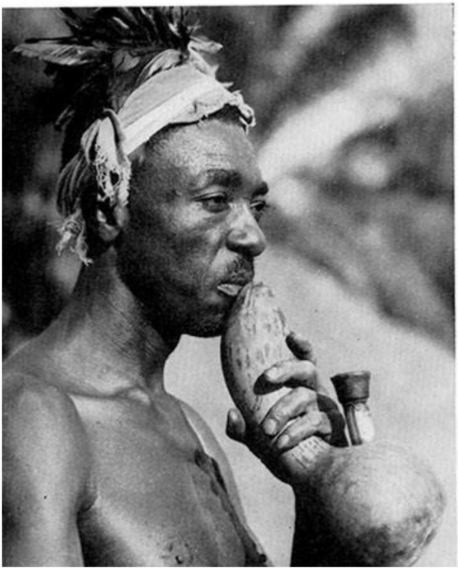




Equateur. — *Grenier à riz chez les Bakutu.*

Kasai. — *Pipe (tshilo) des Baluba.*

Pilonnage du riz chez les Bakumu.







Equateur.
Mongala. —
Tatouage de femme Gombe.



Equateur. —
Mongo.
Peinture corporelle d'une femme Lalia.



Equateur.
Mongala. —
Coiffure d'une femme Mongo.



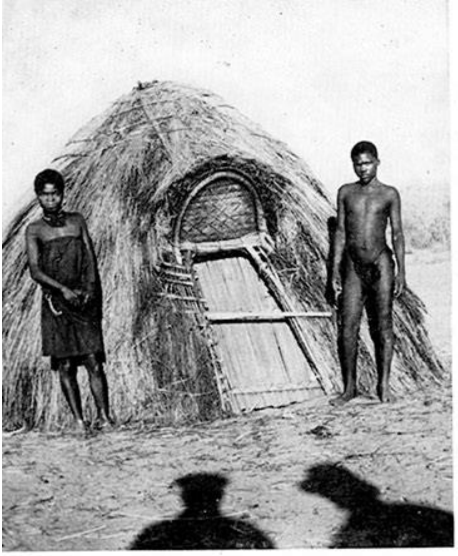
Prov. Orient.
Uele. —
Allongement artificiel du crâne chez les Mangbetu.



Prov. Orient.
Tatouage.
Type Topoke.



Equateur.
Ornements type Liunji.





Kwango. — *Hutte des Baholo.*

Ituri. — *Hutte de Pygmées.*

Prov. Orientale. — *Coin d'un village le long des rives de l'Uele.*



et Bachwezi émigrèrent vers le Sud. Ces Babito sont des Nilotiques.

Les Hamites ont, depuis le début, subi une influence bantoue du fait des métissages par mariages politiques avec des filles de leurs grands vassaux bantous. En Urundi, les Batutsi accusent un métissage plus prononcé qu'au Ruanda.

L'interdiction pour les femmes Batutsi de race pure de s'allier à un étranger au groupe n'est plus suffisante pour conserver, même dans les familles princières, la pureté de la race.

Certains auteurs rangent Batutsi et Bahima parmi les nilotiques et les apparentent aux Shillouks du Haut-Nil. En ce cas, il faut admettre qu'ils furent fortement influencés par des groupes hamitiques purs comme les Bachwezi divinisés par les pasteurs du Kitara.

Le « Mututsi » se distingue par sa haute taille dont la moyenne est de 1 m 85, mais qui se rapproche parfois des 2 m ; il a le visage allongé, les traits réguliers, le nez aquilin, les lèvres et les attaches fines, les épaules étroites, les membres très longs et grêles. Toute sa personne - comme le dit un auteur - respire « un air d'autorité hautaine et comme alanguie ». Il est uniquement pasteur, les Bantous (Bahutu au R.-U.) étant agriculteurs.

Les Arabisés.

On rencontre aussi, dans toute la partie est du Congo et sur la rive orientale du lac Tanganika, au Ruanda- Urundi, des agglomérations dites « d'Arabisés » ou de « Bangwana » faciles à reconnaître à leur architecture et au vêtement (longue robe musulmane) porté par leurs habitants. Après la campagne arabe, les restes des bandes armées par les esclavagistes, qui ne pouvaient être renvoyés dans leurs chefferies, y furent rassemblés et organisés. Ces noirs, originaires de la côte orientale ou même du Congo, depuis longtemps au service des Arabes, parlaient tous la langue Swahili ; convertis à l'Islamisme, ils avaient adopté les coutumes et les mœurs arabes, etc. Certains sont même légèrement métissés. Ils continuent à vivre plus ou moins à la mode arabe, et ont reconnu pour chefs des lieutenants des Arabes ou des descendants métis de ces derniers. Le Coran continue à être enseigné aux enfants. Toutefois, on ne constate guère de prosélytisme dans la population environnante.

Ces groupements ont vu leurs effectifs s'affaiblir par l'exode des indigènes de condition servile, soit que ceux-ci aient rejoint les milieux coutumiers auxquels leurs parents ou eux-mêmes ont été ravis, soit qu'ils se soient engagés dans des entreprises européennes ; une rupture d'équilibre s'en est suivie au sein d'une société axée sur la survivance de l'esclavage.

Les langues.

Chaque peuplade, voire chaque tribu, parle une langue ou un dialecte différent. L'indigène connaît, généralement, outre sa langue, celles de ses voisins. Les missionnaires utilisent toujours l'idiome de la peuplade dans laquelle ils exercent leur ministère et le personnel du service territorial, dans la mesure où il est stabilisé pour toute sa carrière dans une même région, s'intéresse davantage à l'étude des dialectes locaux. Mais, pour les relations entre Européens et indigènes, et entre indigènes des régions fort diverses, il existe quatre langues véhiculaires.

Le **Kiswahili** ; (ou Kingwana), parlé à Zanzibar et à la côte orientale en face de cette île. C'était la langue véhiculaire des Arabes esclavagistes et

commerçants et de leurs auxiliaires. Elle est employée depuis la côte orientale jusqu'au fleuve Congo dans la région de Stanleyville et tend à se répandre. C'est une langue bantoue très enrichie par l'influence arabe, mais que, malheureusement, les Européens du Congo parlent très mal, de même, d'ailleurs, que les indigènes qui les imitent. Seuls les arabisés (Bangwana) s'expriment correctement.

Le **Tshiluba** : (ou Kiluba), langue des Baluba et Balubaïsés, est répandu depuis l'Angola à l'ouest jusqu'à la frontière sud-est du Congo.

Le **Lingala** : pratiqué par toutes les troupes de la Force Publique et parlé le long du fleuve Congo, depuis Léopoldville jusqu'à Stanleyville, dans l'Ubangi, l'Uele et l'Equateur.

Le **Kikongo** (ou Fiote) : parlé dans le Bas-Congo, une grande partie du Kwango et jusque dans l'Angola et l'A.E.F.

A noter que le « Fiote » parlé dans le Bas-Congo n'est pas une langue, mais un sabir, au même titre que le « Kituba » parlé au Kasaï, parallèlement au Tshiluba et que le « Kingwana » parlé dans la Province Orientale, parallèlement au Kiswahili.

La vie matérielle.

L'alimentation.

Ce qui suit se rapporte surtout à la vie matérielle des populations de l'intérieur ; les habitants des grandes cités, bâties à côté de nos villes européennes, adoptent de plus en plus les modes de vie des Blancs.

La nourriture quotidienne est basée principalement sur les végétaux et les farineux, selon les ressources propres à chaque région.

Dans les zones forestières, le manioc et la banane constituent la base de l'alimentation ; point n'est besoin de vastes greniers pour conserver la récolte de ces denrées car l'abondance de celles-ci écarte les dangers de famine. Le manioc comporte deux espèces : le manioc amer et le manioc doux. Le premier, renfermant un principe vénéneux (l'acide prussique ou cyanhydrique) doit, avant séchage, être mis à rouir pendant quelques jours, afin d'éliminer cet élément nuisible.

Les racines séchées, réduites en farine, servent à faire des pâtes, notamment celle appelée chikwangue (pâte épaisse, bouillie, enroulée, en savane, dans une feuille de bananier et, en forêt, dans une feuille de « Nkongo ») et qui constitue en réalité le pain du noir. La plantation de manioc, exploitable après 1 an, peut continuer à produire pendant 4 années. Celui de la seconde espèce ou manioc doux, beaucoup plus hâtif, peut être consommé frais, sans préparation. La feuille de manioc, ou mieux, la touffe feuillue des nouvelles pousses est cuite et consommée à la manière de nos épinards, fortement pimentée et assaisonnée d'huile de palme.

La banane dont il existe plusieurs espèces, est consommée, soit cuite à l'eau ou à la vapeur, soit en pâte, la farine provenant alors des fruits séchés. Une espèce particulière de bananier donne les régimes employés spécialement à la fabrication de la bière indigène appelée « pombe ». L'indigène cultive peu la petite banane, c'est-à-dire celle que nous consommons en Europe.

La patate douce se rencontre également dans toutes les régions dont l'altitude ne dépasse pas 1.800 m. Plus haut, le développement de la patate douce est lent.

Les autres végétaux composant le menu de l'indigène des régions de basse ou moyenne altitude, comprennent le riz, le maïs, le sorgho, l'éleusine, le millet, l'igname, la lentille, l'arachide, la canne à sucre, etc.

Le palmier « élaeis » fournit l'huile qui sert à assaisonner les aliments. Le soja est introduit dans les régions propres à sa culture. Le petit piment rouge (pili-pili), dont l'aborigène fait grand usage, se trouve un peu partout.

Dans les contrées de haute altitude, où le manioc et le bananier ne poussent pas, l'alimentation de base est constituée par les haricots et les petits pois. En ces endroits, on constate toujours la présence du sorgho et de l'éleusine ; la pomme de terre d'Europe y remplace la patate douce. Jusqu'à 2.000 m, pousse encore le bananier donnant la banane « Kitika » au moyen de laquelle l'indigène fabrique la bière de banane (pombe) qu'il fait fermenter avec de l'éleusine germée. Dans les régions de l'Est, les indigènes possèdent, en collectivité, d'immenses étendues de bananiers à pombe.

On conserve les vivres secs dans des greniers surélevés, à l'abri des insectes et des intempéries ; parfois, la réserve est mise dans des paniers ou des ballots placés sur une claie, à l'intérieur de la hutte elle-même.

Le noir est grand mangeur de viande. La chasse reste pour beaucoup de peuplades le moyen habituel de se procurer l'alimentation carnée. Les élevages de plus en plus nombreux de bovidés, caprinés, ovinés, animaux de basse-cour et même suidés comblent le déficit en viande provoqué par la création des nombreuses réserves de chasse.

Les riverains des fleuves et lacs se livrent à la pêche. Le long du fleuve Congo et de ses affluents, on trouve des populations riveraines (Wagenia, Lokele, Bakongo, etc.) exclusivement adonnées à cette exploitation.

La viande, non consommée fraîche, est boucanée et le poisson séché ou fumé en vue de constituer des réserves ou de servir au troc.

Le service de l'Agriculture de la Colonie introduit, dans toute les régions, des cultures nouvelles afin de mettre à la disposition des natifs un choix plus varié d'aliments et d'éviter les disettes. Le service Vétérinaire, tout en surveillant les troupeaux existants, jadis décimés périodiquement par la peste bovine, la trypanosomiase, le charbon, etc., veille à leur sélection, à l'extension et à l'introduction de l'élevage dans les régions propices à celui-ci.

Un service spécial développe la pisciculture en créant, dans toutes les circonscriptions indigènes ou elle est possible, des viviers et étangs dans lesquels se fait l'élevage du « tilapia » ; les indigènes éloignés des grosses rivières et des lacs poissonneux disposent ainsi d'un aliment de base, jadis quasi inconnu.

L'eau, le vin de palme, la bière de banane et les bières de maïs, sorgho et éleusine ont la préférence de l'indigène qui sait cependant comment distiller lui-même les liquides alcooliques dont l'abus est fréquent.

Partout, le noir fait usage du tabac; il le sème derrière sa hutte, à proximité du village, dans certains champs ; il se contente souvent de repiquer les jeunes plants trouvés aux environs de ceux qu'il a exploités précédemment. La plante ne fait généralement l'objet d'aucun soin particulier. L'habitude de fumer est commune aux deux sexes. L'usage du chanvre, jadis assez répandu, procurait une sorte d'ivresse suivie d'hébétude. L'abus de cette passion conduisait à la folie, puis à la mort. Sous l'influence du chanvre, comme sous l'influence de la boisson, le nègre devient vite méchant et batailleur. La culture et l'usage du chanvre sont formellement interdits. A la suite de la guerre impitoyable que lui font les Européens, il disparaît petit à petit.

Le vêtement.

La nudité complète telle que la pratiquaient ancestralement les Nilotiques (Lugware) est devenue exceptionnelle. La plupart du temps, depuis surtout que, dans un but d'hygiène et de progrès, des regroupements ont donné naissance à des agglomérations importantes, le nudisme total est corrigé par le port d'un petit tablier de feuilles, de fibres ou même d'étoffe.

En général, le costume de l'homme se réduit à un pagne fabriqué au moyen d'écorces de ficus battues « Milumba », d'étoffes tissées dans le pays avec le raphia (fibres naturelles de feuilles de palmiers « raphia ») ou de peaux de chèvres, ou bien encore de cotonnades européennes. Le pagne est parfois rudimentaire, ne consistant qu'en une simple bande passée entre les jambes et retenue à la taille par une ceinture en peau ou en fibres tressées. Ailleurs, il entoure tout le bas du corps et la partie supérieure est rabattue assez bas sur la ceinture.

Le costume de la femme ne diffère guère de celui de l'homme ; il est même parfois plus sommaire. Souvent, cependant, le' pagne monte jusque sous les aisselles, cachant la poitrine, pour descendre à hauteur des mollets. Les enfants, dans les villages de l'intérieur, vont généralement tout nus et le vêtement des jeunes filles est plus réduit que celui des femmes mariées.

Dans les régions montagneuses de l'Est, les peaux de chèvres et même de veaux, amincies, assouplies et enduites de graisse, servent à l'habillement, soit comme pagne lié autour des reins, soit sous forme de toge attachée à l'épaule droite; dans ce dernier cas, une bande d'écorce de ficus tannée est glissée entre les jambes comme il est décrit plus haut. Les jeunes filles ne portent généralement pas la peau de chèvre mais le simple « milumba ».

De plus en plus, l'indigène fait usage de cotonnades. Au fur et à mesure de la pénétration européenne et du développement du réseau routier, le long duquel la population aime à installer ses villages, la nudité se dissimule, le vêtement s'allonge, et les hardes indigènes sont remplacées par des tissus européens. Dans les camps miniers et les centres urbains ou industriels, les vêtements européens sont volontiers adoptés.

La parure.

Si, jadis, le noir soignait relativement peu son habillement, il affectionnait en revanche les ornements de toutes sortes : coiffures compliquées et parfois étranges, parures résultant de mutilations (tatouages, dents limées ou extraites, percement des oreilles, des lèvres ou de la cloison du nez pour y introduire divers objets), affiquets mobiles (anneaux, colliers, bracelets, etc.), peintures sur le corps, etc.

Le tatouage est extrêmement répandu, sauf chez le nilotique, le hamite et les hamitisés. Il disparaît de plus en plus chez les jeunes. Tantôt, il consiste en simples incisions qui ne laissent que des cicatrices linéaires, tantôt on fait bourgeonner les plaies pour obtenir, après cicatrisation, des saillies plus ou moins volumineuses. Il n'est pas rare de rencontrer ces deux espèces de tatouages sur le même individu. Toutes les parties du corps, à part les seins chez la femme, peuvent être tatouées. Des parties très sensibles comme les lèvres (Topoke, Lokele) et le nez (crête des Bangala) n'en sont pas exclues. Dans certains cas, le tatouage sert de signe distinctif à une tribu, à une secte, à une communauté, etc., mais souvent il n'est qu'une parure. Les motifs en sont très variés et couvrent parfois une large partie du tronc, quand ce n'est pas tout le corps.

La peinture corporelle est très en honneur; les couleurs utilisées sont le noir, le rouge (ngula), le blanc (kaolin), ou le jaune (ocre), suivant les circonstances qui en décident : maladies, décès, naissances, mariages, cérémonies religieuses, danses rituelles, réjouissances diverses.

La mutilation des dents, l'extraction de certaines incisives, la perforation du lobule de l'oreille, des lèvres, de la cloison ou des ailes du nez aux fins d'y introduire de grosses rondelles « labrets », des anneaux ou des bâtonnets tendent à disparaître. C'est ainsi que les femmes à plateaux appartiendront bientôt au passé. On appelle « femmes à plateaux », celles dont la lèvre supérieure ou même les deux lèvres ont été percées d'un trou, progressivement élargi par l'insertion de labrets; de dimensions variables. Certains avaient jusqu'à 10 cm de diamètre. On observe encore, dans la région de Bunia, de vieilles femmes ainsi mutilées. La déformation du crâne (en pain de sucre) reste appréciée chez les Mangbetu, au nord de la Province Orientale. Elle se pratique dans le tout jeune âge avant le durcissement des os.

Dans les villages de l'intérieur apparaissent encore des adultes parés d'anneaux de fibres, de cuivre, de laiton ou de fer encerclant tout l'avant-bras, voire le bras, la cheville et toute la jambe ; de vieilles femmes portent une quantité inimaginable de lourds colliers ou d'anneaux ; d'autres semblent avoir la tête couverte d'un casque, tant les cheveux sont enduits d'une pâte rouge ou noire composée de ngula ou de charbon de bois pilé, imprégnée de graisse ou d'huile. Il faut reconnaître cependant que, de plus en plus, les anciens procédés d'embellissement provoquant une souffrance physique ou contrariant les principes élémentaires d'hygiène sont abandonnés par les jeunes générations. En revanche, les soins accordés à la chevelure des femmes requièrent plus de temps et de patience, et certaines coiffures ressemblent à de véritables œuvres d'art, notamment celle des femme Mangbetu, qui tend malheureusement à disparaître.

L'habitation.

Les huttes affectent une forme soit rectangulaire surmontée d'un toit à double ou quadruple pente, soit cylindrique couverte d'un toit conique débordant des murs, soit aussi circulaire adoptant l'aspect d'une ruche. Les parois sont en feuilles, en nattes, en pisé de terre ou torchis, en paille. Les matériaux de construction fournis par la région avoisinant le village, sont : bois, bambous, palmiers, feuilles, écorces et herbes. Les cordes qui les fixent les uns aux autres sont des lanières d'écorces, des fines lianes, des rotins sectionnés dans la longueur, etc. En forêt, la hutte est généralement rectangulaire ; elle est en forme de ruche chez les pasteurs, les Nilotiques et les Bantous des montagnes de l'Est. Dans certaines régions forestières, les villages se composent parfois de deux lignes de maisons attenantes ou de deux rangées de groupes de maisons rectangulaires attenantes. Cependant des types usités par une peuplade pendant des générations, ont été supplantés par d'autres convenant mieux à l'emploi de matériaux nouveaux, c'est ainsi que les cases en forme de ruches ont été délaissées par les Banande lorsque, pour la construction des cloisons, le torchis fut substitué à la paille.

Sauf pour les huttes en forme de ruche, l'architecture ne varie guère. Des piquets plantés verticalement servent d'armature aux parois, les intervalles sont remplis de branchages, d'herbes ou de feuilles, et .l'ensemble est maintenu par des traverses horizontales recouvertes, quelquefois, d'une vraie natte de roseaux, de lattes de bambou ou de nervures de feuilles de palmier. Lorsque les parois sont en pisé ou torchis, les piquets sont maintenus par un clayonnage dont les

interstices sont bourrés et qui est lui-même enduit de ce torchis. Un plafonnage extérieur dissimule les matériaux employés. Les toitures sont confectionnées avec de larges feuilles de la forêt, de la paille ou des feuilles de palmier cousues et disposées comme des tuiles. Beaucoup d'habitations sont entourées d'une barza constituée par le prolongement du toit, que supporte une rangée de poteaux. En certains endroits, les murs en torchis crépis d'argile sont couverts de dessins où alternent diverses couleurs. Les paillotes bakuba, aux murs nattés de fines nervures de branches de raphia, sont également souvent décorées ; les cordes reliant les nervures entrent alors dans la composition des dessins.

Le mobilier comprend un lit bas formé d'une claie recouverte de nattes et d'oreillers de bois, des nattes diverses, des sièges rudimentaires, des pots en terre, des jarres, des écuelles et gobelets en boissellerie, des calebasses, des corbeilles, des instruments de musique divers, des cornes, etc.

Le village est édifié à proximité d'un point d'eau et, de plus en plus, le long des routes carrossables, au fur et à mesure de l'aménagement de celles-ci. Comme dans certains secteurs les chefferies indigènes construisent, elles aussi, des routes qui suppriment le portage des produits de cueillette ou de culture, les agglomé-rations autochtones s'établissent nécessairement sur ces voies de large communication. La pauvreté du sol rendant nécessaire l'emploi de la jachère, le village, surtout en forêt, se déplace chaque fois que les cultures saisonnières deviennent trop éloignées du village. Celui-ci, suivant les régions, prend le nom du ruisseau ou de la colline, ou encore se dénomme comme le chef de l'agglomération.

Quant aux habitations des noirs engagés dans les industries, les exploitations agricoles ou résidant dans les centres européens, elles sont généralement construites en briques sèches ou cuites et couvertes de tôles ou de tuiles; cet exemple est suivi déjà par un certain nombre de circonscriptions indigènes pour leur personnel salarié. Ce fait ne peut avoir qu'un heureux effet sur les constructions futures à ériger dans les villages de la région, pour autant que ceux-ci puissent être stabilisés.

La vie économique.

La principale occupation de l'indigène dans son milieu d'origine est l'agriculture, le petit élevage et la production des objets de première nécessité. Pour les hommes, il faut ajouter la chasse et la pêche. Les travaux des champs, à part le déboisement, les défrichements, le débroussaillement, sont en général réservés aux femmes. La garde du bétail est laissée aux enfants. L'homme construit aussi la hutte, travaille le fer, le cuivre, tisse diverses fibres, notamment le raphia, construit les ponts de lianes ou d'autres matériaux et travaille le bois. La poterie, la vannerie, la corderie, la teinturerie, la fabrication des nasses, filets de chasse et de pêche sont l'apanage des deux sexes. La chasse et la fabrication des pièges (fosses, rondins suspendus, etc.) entrent dans les attributions masculines. La grande pêche; la fabrication des pirogues et des grandes nasses, de même que leur placement, sont l'affaire des hommes ; la petite pêche est pratiquée par les femmes. Le boucanage de la viande et du poisson est réservé aux femmes.

La vie économique ne s'arrête pas aux limites du village : les marchés périodiques (tous les 5 ou 7 jours) permettent aux agriculteurs, aux éleveurs, aux artisans d'écouler et d'échanger leurs produits ; la pacification du territoire autorise de longs déplacements en pirogue sur l'énorme réseau des rivières navigables. La transformation des sentiers indigènes en routes de caravanes : comme

l'établissement de voies carrossables d'intérêt local, ont favorisé le commerce entre peuplades aussi bien qu'entre européens et indigènes.

Aux produits de cueillette (caoutchouc, noix palmistes, amandes de noix palmistes, copal, etc.) sont venus s'adjoindre peu à peu, dans le trafic entre indigènes et européens, les denrées de l'agriculture destinées au ravitaillement des travailleurs des centres urbains et industriels, et les produits des cultures entreprises en vue de l'exportation, telles que celles du palmier, du coton, du café, de l'arachide, du ricin, du sésame, du riz, du maïs, etc.

Enfin, l'entretien des routes carrossables d'intérêt local, que les chefferies indigènes elles-mêmes construisent pour libérer leurs populations du portage, réclame un nombre croissant de travailleurs, que l'on s'efforce cependant de réduire par le recours à la mécanisation.

Les industries européennes, les concessions agricoles des colons, et les travaux exécutés par le gouvernement (routes, constructions), ou les entrepreneurs privés, occupaient, fin 1955, 32% de la population mâle adulte. Les indigènes vivant en dehors des milieux coutumiers représentaient près de 23 % de la population totale de la colonie.

Moyen de paiement.

Pour ses achats sur place, le versement des dots, la liquidation de ses différends, le Noir utilise encore ses anciens modes de paiement : le fer sous forme de houes, fer de lances et de couteaux, de masses de fer brut « ndundu » dans le Nepoko), le cuivre sous forme de croisettes (dans le Katanga, l'est et le sud du Kasai, etc.), les coquillages {cauris ou djimbus), les perles, les blocs de sel provenant des salines indigènes, le petit bétail, etc. Il pratique également le troc.

Les monnaies indigènes sont de plus en plus remplacées par le numéraire que le Gouvernement a introduit avec succès. Les pièces de monnaie métalliques sont plus prisées que l'argent papier parce qu'elles peuvent, sans dommage, être enfouies, enfermées dans des pots indigènes, alors que les billets sont susceptibles d'être détruits par les fourmis, les rongeurs ou l'humidité.

La croisette, habituellement employée au Katanga et au Kasaï, est une masse de cuivre, en forme de croix de St. André, aux branches de 10 à 12 cm de longueur, leur épaisseur étant de 5 à 8 mm.

L'organisation sociale.

La famille.

La famille, au sens étroit où nous la comprenons, existe au Congo comme partout, mais elle est presque toujours incorporée, au point de vue social, dans un groupe plus important, qui constitue une véritable unité sociale. Dans cette acception plus large, cette famille représente l'élément essentiel des sociétés primitives. Généralement soumise au régime du patriarcat, son chef est le plus ancien de ses membres et elle comprend ses enfants, petits-enfants, frères, neveux, etc., soit plusieurs générations. Elle englobe aussi les individus qui y sont attachés par des liens d'ordre contractuel (adoptés, clients) ou des obligations imposées par la force (assujettis, esclaves domestiques, etc.). Les clients sont les indigènes qui se sont mis au service d'un chef de famille pour recevoir le droit de cohabiter avec une femme du groupe familial el de cultiver des terres. Egalement, ceux qui ont été livrés au chef de famille comme gage d'un débiteur, à titre de compensation pour un membre de la famille assassiné,

comme tribut ou cadeau (jeune fille), ou aussi les orphelins adoptés ou ceux des débiteurs qui, ne pouvant solder une dette, se mettent au service de leur créancier. Les esclaves domestiques sont les descendants d'anciens prisonniers de guerre ou de femmes cédées comme butin de guerre. Ils ne sont plus généralement que des assujettis qui peuvent toujours se libérer en passant au service de l'Européen. Tour ces individus sont traités par le chef de famille à l'égal de ses enfants, et ils le considèrent comme leur père.

Le chef de famille a sur tous les membres de sa grande famille, les mêmes droits qu'un père sur sa progéniture non émancipée sans être tenu de veiller à la subsistance des adultes. Les membres d'une même famille se doivent aide et assistance, apportant à la communauté une partie de leur travail et de leur gain. En compensation, la famille demeure responsable de leurs actes et de leurs dettes. Une solidarité très grande règne entre les éléments d'une même famille. Le père de famille est juge. des différends qui s'élèvent entre ses « enfants »; il est aussi le chef religieux. Il est considéré comme le représentant de la communauté pour la gestion des droits collectifs sur le sol et règle l'usage de la terre, des bananeraies, palmeraies, forêts, terrains de chaste, etc.

Le mariage est généralement conclu à la suite du versement d'une dot. Celle-ci ne consacre pas un achat, mais l'octroi à la famille de la femme, d'une compensation pour la perte d'un de ses membres; cette dot sert à procurer une femme à un membre masculin de la famille qui la reçoit. Si c'est une compensation et une valeur d'échange, elle représente aussi une garantie et doit être remboursée en cas de divorce, d'abandon du foyer conjugal, etc.

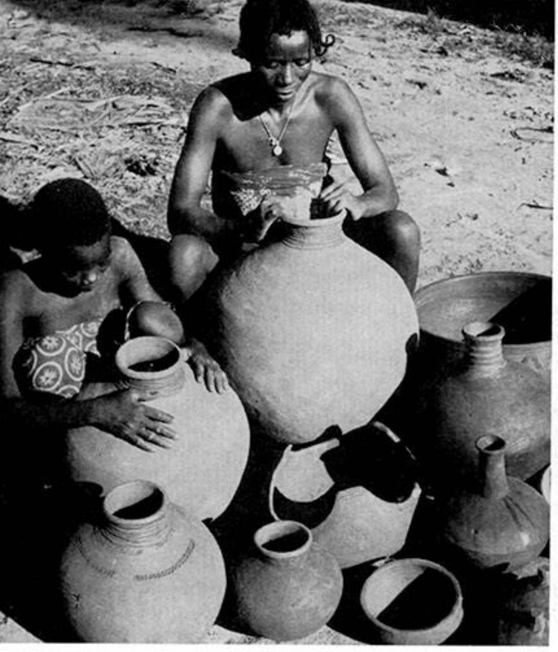
Le divorce est admis, surtout pour cause de stérilité, d'inconduite, d'injures graves, etc. ; les tribunaux indigènes, par leur procédure, tendent à restreindre le nombre et les cas de divorces.

La polygamie est tolérée partout, excepté dans les circonscriptions urbaines et les centres extra-coutumiers. Parmi les peuplades soumises au régime du patriarcat, elle est cependant peu répandue ; par contre elle est fort prisée dans les sociétés organisées en sultanats, royaumes (à part le Ruanda-Urundi) où les vieux chefs et notables possèdent de véritables harems. Elle est en constante régression, sous l'influence de nos conceptions européennes inculquées à la jeune génération dans les écoles publiques et privées, dans les missions, les camps de travailleurs, etc.

La société.

La plupart des sociétés indigènes sont des communautés patriarcales constituées, en quelque sorte, par une famille qui s'est agrandie au point de devenir successivement groupe de familles, clan, tribu, etc. La famille, au sens étendu, ou un groupe de familles, forme le village.

Le clan est une collectivité réunissant un certain nombre de familles qui toutes, descendent d'un ancêtre commun soit par la lignée des hommes (patriarcat), soit par la lignée des femmes (matriarcat). Le clan est généralement exogame. Dans la chefferie idéale, les clans se réclamant du même ancêtre, constituent une sous-tribu (la sous-chefferie) ; plusieurs sous-tribus, une tribu, (la chefferie) ; et plusieurs tribus, une peuplade (la très grande chefferie). Lorsque des clans de peuplades diverses sont -isolés et très éloigné du gros de leur tribu ou lorsqu'ils : sont numériquement trop faibles pour se développer et évoluer normalement, ils sont réunis en un secteur. Dans ces sociétés patriarcales idéales, fonctionnent les conseils des anciens qui dirigent les affaires et les patriarches des divers groupes la composant sont coutumièrement les chefs, les juges etc.



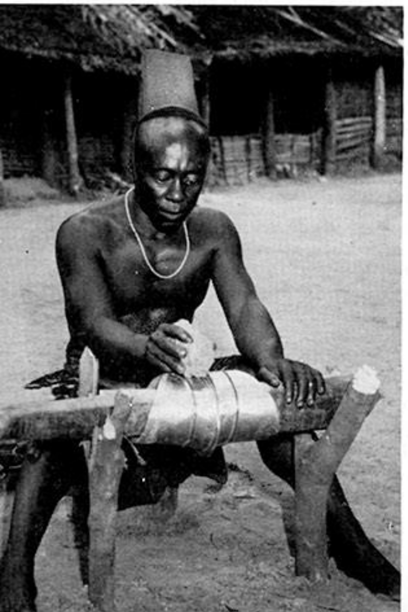


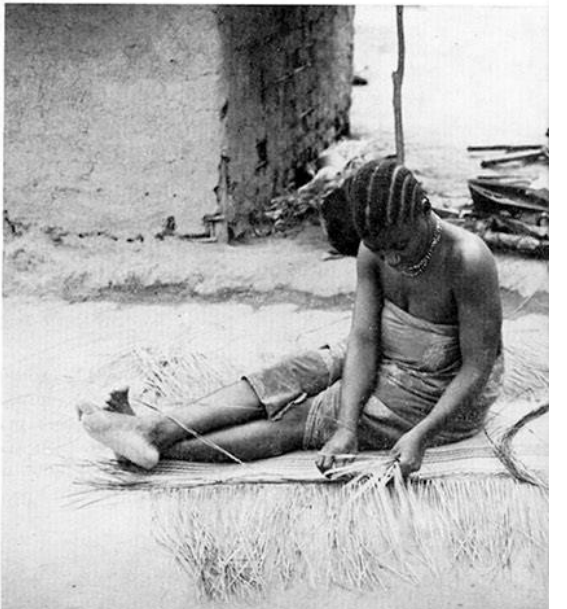
Ubangi. — *Travail de poterie.*

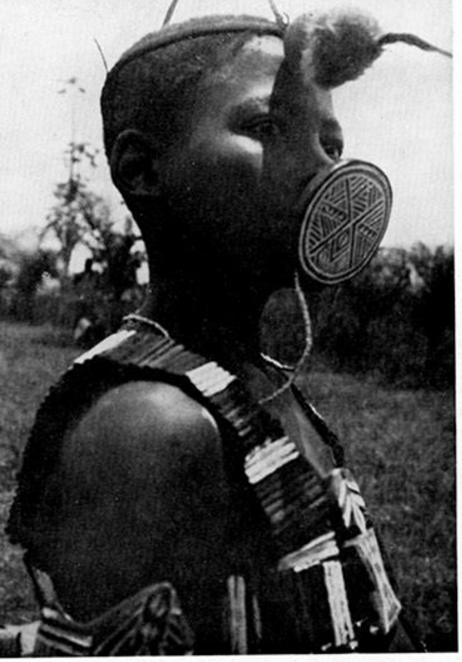
Lac Léopold II. — *Métier à tisser.*

Equateur. — *Fabrication de jambières chez les Bakutu.*

Stanleyville. — *Fabrication de nattes en raphia.*







Gemena. — *Circonciseur Bwaka.*



Maniema. — *Guérisseur Muhombo.*

Equateur. — *Tombe Liunji.*



Mayumbe. — *Tombeau.*



Mais, là où l'agrégation des individus a comme base la conquête, où deux. trois et même quatre couches de populations d'origines diverses, de coutumes et mœurs diverses se sont superposées, où il y a confusion entre les pouvoirs politiques, privés ou religieux, l'organisation sociale s'offre plus complexe : c'est le cas des royaumes et sultanats. Alors, à côté d'une aristocratie réunissant les descendants des conquérants, existe une plèbe composée des vaincus. Le chef gouverne, assisté d'un conseil des notables, par l'intermédiaire de fonctionnaires héréditaires ou nommés et d'agents subalternes. Mais, même au milieu des bouleversements qui ont présidé à la formation de ces sociétés, l'organisation des familles a continué d'exister, sinon en droit, du moins en fait.

Il ne faut point oublier qu'au sein des sociétés noires s'affirme toute une hiérarchie sociale. Ses échelons sont occupés par les membres de certaines castes, sectes, sociétés secrètes à caractère religieux ou d'assistance mutuelle, etc., comportant des grades auxquels on accède par toute une série d'initiations et moyennant des versements appropriés ; leurs membres possèdent une véritable autorité et leur intervention occulte complique souvent l'exercice du pouvoir.

Le matriarcat.

Chez certaines populations du Congo et plus particulièrement celles d'origine semi-bantoue, les liens de famille ne repose-t-il pas sur la descendance d'un père commun mais bien sur la descendance d'une mère commune : c'est le matriarcat.

Dans les peuplades régies par le droit maternel, les enfants appartiennent à la famille de leur mère. Ils vivent sur les terres du clan maternel. Le parent le plus proche, de sexe masculin, est l'oncle maternel et non le père. Le chef de famille est l'oncle ou le grand-oncle maternel qui lui-même descend de l'ancêtre par une lignée de femmes. La succession aux biens est basée sur ces règles de parenté. Pour l'accession aux fonctions de chef de clan ou de tribu, ce ne sera pas le fils qui succédera de droit à son père, mais bien le neveu, fils de la sœur aînée. Ce concept spécial des liens de la famille qui existe encore aujourd'hui dans l'Archipel Malais et aux Indes et dont on a retrouvé la trace chez nos propres ancêtres, ne modifie en rien, dans la famille proprement dite, les relations entre l'homme et la femme et les droits de chacun des conjoints, ceux-ci restant les mêmes que dans la famille régie par le patriarcat. Il n'affecte que les droits et devoirs des enfants issus du mariage.

Ce concept paraît étrange à certains et les coutumes qui en découlent arbitraires, notamment en ce qui concerne les droits du père de famille sur ses propres enfants et la condition faite aux orphelins qui doivent rejoindre le clan de leur mère et se plier parfois à des coutumes inusitées dans le clan paternel.

Au contact de la civilisation européenne avec ce qu'elle apporte dans le domaine de l'évangélisation, de l'éducation, de l'évolution économique, l'institution qui nous occupe ici subit un ébranlement auquel il est douteux qu'elle résiste à la longue car il ne paraît pas qu'elle puisse s'adapter aux conditions de vie nouvelles

Successions.

Dans les sociétés patriarcales, la succession des chefs est héréditaire, soit patrilinéale, soit matrilinéale. Dans les royaumes, sultanats, etc., elle est héréditaire dans la personne du fils. Chez quelques peuplades bantoues du S.-E., Baluba, Basonge, Bakusu, Batetela, Bahamba, les chefs sont choisis par voie d'élection. Chez les Baluba et les Mutombo-Mukulu du Katanga, ils sont pris à tour de rôle au sein de trois familles nobles.

La propriété.

Sous le régime des sociétés patriarcales, la terre appartient à la collectivité ; chaque famille, clan, sous-tribu, possède ses propres terres. Le chef, dépositaire de l'autorité, est chargé de la répartition. Les bananeraies, les terrains de chasse, les forêts, les pâturages, sont collectifs.

Sont propriétés individuelles, les cultures saisonnières, les huttes, leur mobilier, l'outillage, les armes, etc. L'indigène paie une redevance au chef de famille, celui-ci au chef de groupe et ce dernier au chef de clan, etc., pour l'usufruit retiré de la propriété collective.

Dans les royaumes, sultanats, etc., la terre et les troupeaux de gros bétail appartiennent, en principe, au chef et à ses notables mais sont remis en garde aux chefs de famille qui jouissent de l'usufruit. La famille gardienne des troupeaux reçoit, outre l'usufruit, un pourcentage des naissances, ce qui fait que tout chef de famille parvient à posséder son troupeau personnel en plus de celui dont il a la garde. Pour l'usufruit de la terre, la famille paie la dîme, de même que pour l'exercice des droits de chasse, de pêche et de récolte.

Les rapports entre les individus, la famille et les chefs sont réglés par la coutume, laquelle varie selon les races et les régions. Peu à peu, pour hâter l'évolution des coutumes, des articles de notre droit écrit sont incorporés au droit indigène. La coutume règle le mode de succession en ce qui concerne les biens privés ; elle diffère suivant les principes qui ont présidé à la constitution de la famille (matriarcat, patriarcat, etc.). La coutume, évoluant dans le sens de nos conceptions, accorde aux femmes faisant partie d'un héritage le droit de disposer de leur personne. En cas de remariage avec un tiers, l'héritier bénéficie de la dot.

La vie religieuse.

Si l'on conçoit la religion comme un ensemble de doctrines fixes, une liturgie détaillée, un code de lois morales positives, le noir n'a pas de religion ou plutôt, il n'a que des coutumes, c'est-à-dire un mélange de croyances ou de rites et de prohibitions morales. Prétendre qu'il est à proprement parler fétichiste serait faux. Il n'attribue pas aux fétiches une puissance qu'ils n'ont pas : ce sont des êtres en représentation et ils n'ont de pouvoir que par le charme, le talisman ou l'amulette qu'ils portent.

Dans les croyances des noirs, il y a trois éléments : les mânes ou âmes des morts, les esprits d'origine non humaine et Dieu.

Le fond commun de la religion des nègres est la croyance aux mânes et à leur action. Les noirs croient à l'existence de l'âme qui, à la mort, devient « Esprit ». Elle se survit, elle reste ce qu'elle était lorsqu'elle animait le corps et continue à vivre aux endroits où le corps a vécu. Cette croyance est celle de beaucoup de peuples anciens. Ces mânes continuant à s'intéresser, comme de leur vivant, à la vie des humains, ceux-ci se doivent de leur faire des offrandes, de demander leurs conseils, etc. De ce que les mânes auraient dans l'autre vie les mêmes besoins que dans leur vie terrestre, découle la coutume de dresser de petits autels à l'entrée du village, sur les tombes, etc., et celle d'y porter de la nourriture et des objets divers. De là s'expliquaient aussi les sacrifices humains de femmes ou d'esclaves enterrés jadis avec un chef ou notable important. Les mânes se doivent de protéger leurs descendants. Ils sont donc consultés à certaines occasions lorsqu'il s'agit des affaires de la famille, du clan ou de la tribu.

Les chefs de famille, de clan ou de tribu, parfois uniquement religieux et différents des chefs politiques, sont les intermédiaires entre les vivants et les morts.

Généralement tous les noirs croient à l'existence d'un « Auteur » ou « Etre Suprême », c'est-à-dire Dieu créateur. Du fait qu'on n'attend rien de Lui et qu'on n'en reçoit pas de commandement, aucun culte ne Lui est rendu. Parfois même, pour ne pas attirer son attention, on évite de prononcer le nom qu'il revêt dans le dialecte indigène.

A côté de Dieu, il y a les génies bons et mauvais qu'il faut se rendre propices ou dont il faut éviter la colère. Cette croyance résulte probablement des manifestations bonnes ou mauvaises de certains phénomènes de la nature. Tout ce que le noir ne comprend pas, il l'attribue à l'action d'un esprit, d'où la recherche des causes, dont se chargent les devins, qui indiquent aussi les offrandes à choisir et les remèdes à prendre. Les malheurs, la mort, la maladie sont souvent attribués à des forces occultes défavorables, à des maléfices de sorciers ou au mauvais œil. Le but de la religion et de la magie est d'assurer à l'individu une protection contre les forces inconnues mystérieuses et redoutables du monde et une amélioration de ses conditions matérielles d'existence.

Les magiciens vendent les amulettes, talismans, recettes magiques, etc., censément capables d'éloigner ces malheurs. Dans les régions à longue saison sèche, les faiseurs de pluie, véritables magiciens, jouissent parfois d'une influence réelle sur la population. Ces devins, magiciens, faiseurs de pluie, comme les médecins d'ailleurs, jouent quelquefois un rôle important dans la société. A côté de ceux-ci, que l'on rattache à ce que l'on appelle la magie blanche, nous trouvons les sorciers pratiquant la magie noire pour nuire et se faire craindre. De leur part, c'est une véritable exploitation de la crédulité du primitif et de sa peur de l'incompréhensible et de l'inconnu.

Comme le nègre admet difficilement la mort naturelle ou la cause normale d'une maladie interne, il les attribue aux maléfices d'un autre noir. Celui-ci, s'il est accusé formellement, surtout par l'intermédiaire du devin ou du sorcier, doit se disculper en subissant l'épreuve du poison ou du fer rougi et appliqué sur un membre préalablement enduit d'une certaine huile. Le résultat est souvent rendu favorable ou défavorable en proportion des cadeaux offerts par l'une ou l'autre des parties au devin qui préside à l'épreuve. Cette pratique ne sévit plus que dans les groupes peu évolués et très à l'écart de la civilisation.

Fétiches.

Ils sont nombreux et variés --- certains sont des amulettes, charmes ou talismans ; d'autres des statuettes représentatives d'un mort, d'un génie, etc. En réalité, c'est la substance magique (ongles, sang, poils, etc.) qui rend « fétiche » la statuette ou l'objet.

Les Tabous ou interdits.

Un objet, un animal, certaines viandes, certains légumes sont tabous et interdits lorsque la coutume les marque d'un caractère sacré. Ces interdits proviennent probablement d'anciennes pratiques religieuses. Toutes les circonstances de la vie de l'indigène sont remplies de ces interdictions.

Totétisme ou pseudo-totétisme.

Si on admet que le totem est l'animal considéré comme l'ancêtre de la tribu ou du clan et honoré à ce titre, nous pouvons dire que le totémisme n'existe pas

chez les peuplades du Congo. Nombre de tribus ou clans ont comme « emblème » soit un animal, soit une plante, soit même un corps minéral ; cet

emblème et tabou, c'est-à-dire sacré et il est interdit de le tuer ou de le détruire, mais il n'est pas considéré comme une divinité et n'est pas vénéré à ce titre. Tout au plus peut-on admettre une espèce de pacte mystique existant entre la forme visible de l'emblème et les personnes du clan. Il ne s'agit donc chez nos peuplades du Con go, que d 'un pseudo-totémisme, marqué notamment par des interdictions alimentaires variant d'un clan à l'autre et de tribu à tribu, sans qu'un même « totem » soit nécessairement la trace d'une communauté d'origine.

Sociétés secrètes.

On donne généralement, mais parfois avec plus ou moins d'exactitude, le nom de « Société secrète » à des associations poursuivant des buts divers soit politiques, soit religieux, soit magiques, soit d'aide mutuelle, soit d'agrément, soit même d'enrichissement.

Elles sont nombreuses mais souvent peu connues : les affiliés y gardent le secret imposé par crainte de représailles.

L'entrée dans ces associations est parfois libre mais souvent subordonnée à des paiements, des initiations et des épreuves.

Certaines sociétés secrètes à but politique recourent au poison ou à l'assassinat pour l'exécution de leurs plans. La secte criminelle des Anyoto (hommes-léopards) a sévi longtemps chez les Babali, à l'est de Stanleyville.

Ce terme de « Société secrète » est appliqué avec plus ou moins d'exactitude aux hiérarchies sociales (tel le Moami des Warega) aux grades desquels on accède par une série d'initiations.

La circoncision et les rites marquant le passage d'une classe d'âge dans une autre. *

La légende assignerait à la circoncision une origine pygmée. Celle-ci est généralement accompagnée de rites célébrant le passage de l'enfant à l'adolescence ou à l'état adulte. La cérémonie de la circoncision s'accompagne d'une initiation qui revêt une importance toute particulière. Elle se retrouve, avec les rites qui l'entourent, chez la plupart des populations de forêt. Parmi les exceptions notables il faut signale les Babali, chez lesquels le « Mambela » avec ses rites d'initiation, ses épreuves et ses mutilations corporelles tient lieu de circoncision. Afin de frapper plus fortement l'esprit des profanes (femmes, enfants et non-initiés) la circoncision est entourée d'un mystère qui constitue un des plus puissants attraits pour les jeunes garçons. Les cérémonies, correspondant parfois à certaines phases de la lune, sont annoncées par des bruits ou cris d'animaux, inconnus des non-initiés et produits par des instruments dont le caractère ésotérique n'exclut pas la simplicité. Des danses et des rites spéciaux auxquels sont soumis les futurs circoncis précèdent le départ de ces derniers vers le lieu de la circoncision, généralement situé en forêt, à l'abri des regards indiscrets. Les nouveaux circoncis ne rentrent au village que complètement guéris ; tout contact avec l'extérieur leur est interdit. Durant le temps nécessaire à leur guérison, les circoncis sont soumis à certaines épreuves et vexations destinées à former leur caractère ; les anciens leur enseignent les traditions du clan et de la tribu ; ils sont instruits de la nature des manifestations qui resteront mystérieuses pour les non-initiés. Ils sont astreints au secret et toutes les précautions sont

* *Les rites accompagnant les cérémonies de la circoncision dans de nombreuses tribus de l'Est sont exposés en détail dans l'ouvrage « Les grandes lignes des migrations des Bantous » de A. Moeller.*

prises pour qu'il soit gardé. Le circonciseur et ses aides jouissent dans le clan d'un certain prestige et d'une certaine autorité.

Islamisme.

Il reste peu de musulmans au Congo (70.000) et au Ruanda-Urundi (15.000). Ils se comptent uniquement dans les villages arabisés. Le Coran y est enseigné, mais il n'est pas fait de prosélytisme.

Cultes chrétiens et missions religieuses.

L'activité des missions contribue grandement à hâter les progrès de la société indigène en libérant les populations de la peur du surnaturel, en combattant l'emprise des sorciers, en faisant disparaître la polygamie et beaucoup d'autres coutumes immorales ou néfastes.

Les arts et la littérature.

Le Congo n'est pas une entité culturelle. De même que la Belgique et bien d'autres pays, il fait partie d'un ensemble beaucoup plus large. On peut y distinguer trois éléments principaux qui s'interpénètrent et dont le centre géographique est précisément l'Afrique Belge : les cultures soudanaise, bantoue du S.-O. et bantoue orientale. La place nous manque pour tenir compte de petits centres locaux, le plus souvent influencés par la culture dominante la plus proche.

La culture soudanaise se caractérise avant tout par une plus grande liberté d'interprétation. La variété, la fantaisie même, y sont plus apparentes, que ce soit en sculpture, en musique et danse, dans l'art décoratif ou dans la littérature orale. Les traditions, moins rigides, semblent aussi moins puissantes. C'est là un art improvisé, moins difficile à pénétrer.

Les cultures bantoues, orient a le et du S.-O., sont des cultures de tradition, où la fantaisie est davantage freinée par des règles assez stables. La première cependant semble nettement plus évoluée, peut-être à cause d'influences extérieures qu'il nous est difficile de déterminer actuellement. Esthétiquement, c'est elle qui domine toute l'Afrique belge et reste la plus connue, puisqu'elle inclut les cultures Bakuba et Baluba, les plus célèbres de tout le Congo.

Il est aujourd'hui avéré que presque tout notre art contemporain dérive des cultures primitives africaines et américaines. Et l'Afrique a donné l'impulsion la plus puissante aux courants divers qui ont fini par nous faire admettre ces multiples déformations des corps et des objets que l'on trouve, dictées par la tradition, dans la sculpture nègre. Le cubisme, le surréalisme, l'art abstrait lui-même sont issus de l'extraordinaire engouement de l'Europe intellectuelle pour les « fétiches » et les graphismes des nous.

Sculpture.

Chez les Soudanais du Congo Belge, cet art est fort peu représenté et reste fruste, sauf dans certains objets décorés Mangbetu et dans les petits masques d'ivoire Warega d'une réelle finesse. Leur caractéristique la plus marquante est la représentation très personnelle du visage humain, d'un grand calme, aux yeux en amande, mi-fermés, ce qui leur donne quelque peu l'aspect des « cauries », coquillages bien connus de toute l'Afrique belge.

La sculpture bantoue, d'un réalisme d'attitudes étonnant, a donné au monde des œuvres de très haute qualité. Il n'est que de citer les maternités Bakongo,

Les statuettes Bayaka aux curieuses déformations nasales, les portraits des rois Bakuba et la finesse des figures d'ancêtres, sièges à cariatides, statuettes à visage allongé des Baluba. Il s'agit là de grand art. C'est aussi chez les Bantous que nous trouvons les masques sculptés, extériorisations des sentiments religieux de l'homme noir et dont les chefs-d'œuvre ont été produits par les Baluba, Bakuba, Batshioko et Bapende.

Musique et danse.

Inséparables, ces deux manifestations peuvent être considérées comme la voix même de l'Afrique. Xylophones, tambours, trompes, harpes, « likembe » (petit instrument portatif à lamelles métalliques), tams-tams (sorte de tambour n'utilisant que le bois évidé) et chants, entourent ou accompagnent la danse, rythme collectif où s'expriment tous les sentiments humains et religieux des noirs. Tout cela, infiniment différencié de région à région, témoigne cependant de caractéristiques communes dans les trois cultures dominantes. Les danses soudanaises forment des ensembles grandioses, organisés, qui sont le plus souvent de grandes rondes se déplaçant lentement avec intervention de quelques rares solistes. Les thèmes musicaux sont aigus et mélodiques.

Chez les Bantous, le rythme règne en maître presque absolu. La trame délicate des mélodies s'y inscrit en arabesques rapides et n'a pas son originalité propre. La danse est très mimée, souvent réaliste au S.-O., tandis qu'à l'Est, elle est liée à des thèmes religieux plus impérieux : le chef ou le grand initié y a la vedette. Beaucoup de traditions locales dérogent évidemment à ces règles qui n'ont rien de strict.

Il faut faire encore une place à part aux danses de cour des Batutsi, dont la chorégraphie très évoluée fera l'objet d'un paragraphe plus étendu dans la partie touristique de cet ouvrage.

Littérature.

Les noirs n 'ayant pas connu l'écriture avant l'arrivée des Européens, toute la littérature congolaise ancienne est orale et traditionnelle, transmise de génération en génération, avec toutes les variantes que cela comporte, par les bardes locaux et certaines familles dont c'est la fonction. Elle est exactement semblable aux littératures orales de n'importe quel autre peuple de la terre et se divise en légendes, contes, fables, chansons et proverbes. Les grands récits épiques sont souvent remarquables; il faut citer hors de pair ceux des Bakuba, des Azandes, des Baluba et des Semi-Bantous, bien qu'aucune recollection n'en ait été faite sérieusement à ce jour. Pour la même raison, il est difficile de déterminer avec exactitude les apports respectifs des divers peuples du Congo à leur patrimoine littéraire.

Une exception est le Ruanda, où une civilisation plus organisée a permis de conserver presque intacts les témoignages des siècles passés. Ainsi ont pu nous être transmis des poèmes admirables, d'une perfection de forme pratiquement inégalée par les autres traditions orales du monde. La littérature est d'ailleurs au Ruanda le .seul art digne de ce nom en dehors de la danse.

Depuis l'arrivée des Européens, une culture littéraire neuve se crée peu à peu. Les blancs ont publié de remarquables romans, des recueils de contes indigènes, des études sur les diverses peuplades, etc. Les noirs, eux, virent éclore quelques talents parmi lesquels il convient de citer le Muluba Badibanga (l'éléphant qui marche sur des œufs), Paul Lomami Tshibamba (Ngando, le crocodile), Antoine Munongo (chants historiques

des Bayeke), Dieudonné *Mutombo* (la Victoire de l'Amour), *Antoine-Roger Bolamba* et ses poèmes, *AIbert Mongita* et son théâtre, etc.

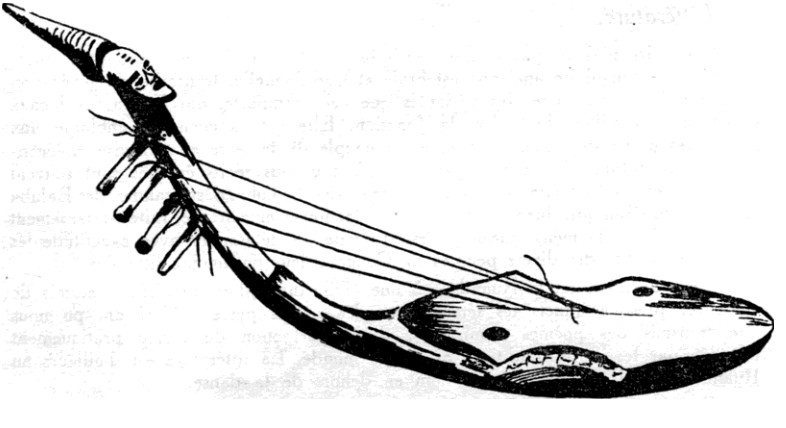
Au Ruanda se sont révélés *J. Saverio Naigiziki* (Escapade Ruandaise), *Alexis Kagame* (La Divine Pastorale et de nombreuses études sur l'ancienne littérature du pays), *Alphonse Nyakahene* (Les Farces de Bakame) et quelques autres.

Cette littérature, mi-partie en langues française et indigènes, témoigne d'une grande vitalité et surtout de la grande liberté laissée aux noirs par une civilisation compréhensive. Dès à présent, il est certain que sous ces deux formes actuelles, la traditionnelle et la neuve, la littérature congolaise est appelée à un grand avenir, riche en beaux talents.

Les arts graphiques.

Peu développés au Congo Belge, presque toujours déterminés par les matériaux utilisés dans la vie courante (bois, fibres, etc.), les arts graphiques s'y sont développés surtout chez les Mangbetu, dont les cases décorées en ocre, en blanc et en noir sont remarquables, et chez les Bakuba dont les tapisseries appelées « velours du Kasaï » sont dès à présent réputées.

Dans ce domaine, une renaissance (ou plutôt une naissance puisque la peinture de chevalet n'existait pas) se fait sentir depuis quelques années, grâce à quelques mécènes et artistes européens : Maurice Alhadeff, Pierre-Romain Desfossés, Laurent Moonens, le Frère Marc, etc. Dès maintenant des noms sortent du rang et constituent une promesse sérieuse pour l'avenir de la peinture congolaise : les « primitifs » *Mongita, Bata, Kiabelua,* et les « jeunes Congo » *Pili-Pili. Mwenze, Bela, Kayongonda,* etc.



Instrument à cordes *de la peuplade* des *Mangbetu*.
(Musée de Tervuren)

Danses indigènes.*

« La danse n'est pas ici le simple délassement de l'individu ou du couple, exercice d'assouplissement ou recherche voluptueuse.

» Dans ces figures et ces mouvements, on voit sans doute les chorégraphes se détacher du rang (chez les Bahutu de Rutshuru, cette figure s'appelle d'un mot qui littéralement signifie parader) pour de véritables exhibitions de force et de souplesse qui, procédant par bonds, étirent leurs membres et font onduler leurs muscles sous les épidermes foncés el luisants. On voit aussi les couples se détacher et se porter l'un vers l'autre en un geste d'offrande charnelle, mais jamais ce n'est l'enlacement alangui ni le corps à corps trépidant.

» La danse est restée essentiellement l'expression de l'âme collective, son expression la plus intense qui va jusqu'à la frénésie, jusqu'au vertige. Elle s'associe à tous les événements de la vie familière el tribale : aux naissances — nous connaissons la danse des jumeaux ; aux deuils — oscillement des pleureuses au corps strié de longues traînées blanches ; aux apprêts guerriers — qui survivent dans la pyrrhique ; aux veillées de chasse, à la réception des hôtes de marque : ce seront les ballets somptueux des Ntore du Ruanda, que la photo et les films ont popularisés, ou plus simplement la danse des Pygmées, rondes de kobolds et celle des femmes Bahutu : piétinement, les bras simulant la courbure des cornes de la vache, et celle des vieillards Batutsi : sautillements et vociférations forcenées, tout cela scandé par les batteries de tambours et les chœurs alternés qui chantent l'oiseau tutélaire : la bergeronnette.

» On la retrouve enfin dans les manifestations les plus intimes, les plus secrètes de la vie sociale, dans les rites magique, balbutiements de l'âme religieuse de l'Afrique noire.

» Danses de *la Ganza* (de la circoncision) qui marque le passage de l'enfant à l'âge d'homme, son initiation à la race, renaissance rendue sensible par la parure même de l'initié : de kaolin d'abord, c'est-à-dire blanche, couleur de la mort ; de ngula ensuite, rouge, couleur de la vie. D'étranges mimes figurent dans le déroulement du cérémonial : vêtus de milumba (tissus d'écorce) bariolés, ils promènent en attitudes hiératiques leur masque sans expression, tandis que le *ndukwu* matelassé de fibres de raphia, le visage dissimulé sous une cagoule, fait tournoyer en l'air un sabre dérisoire.

» Danse du *Mambela* qui, chez les Babali, tient lieu de la circoncision, avec sa quadruple rangée de tatouages ocellés couvrant la poitrine et parfois, chez les dignitaires, le dos et les épaules. Sous l'égide du nasasa, c'est-à-dire du calao, l'oiseau sacré du Mambela, au bec duquel sont censées dues ces incisions, les danses alternent avec les épreuves qui consistent surtout en cruelles flagellations.

» Danses des confréries, des sectes secrètes, des castes et des classes sociales. Dans le *Nkunda* c'est une hutte circulaire à toit conique, très effilé, qui réunit les membres de la secte : elle est bizarrement décorée d'objets en bois grossièrement peints et découpés, représentations d'animaux, de plantes, pauvres accessoires de cotillons suspendus en guirlandes ; tout à l'entour, des sortes de loges sont pareillement décorées ; c'est là, qu'après avoir dansé éperdument

* *Extrait* du « *Tourisme au Congo* » *par A. J. Moeller de Laddersous. Encyclopédie du Congo Belge.*



Kasai-
Tshikapa. —
*Statuette-
fétiche
« Kapinga ».*

Katanga-
Mitwaba. —
*Siège sacré
de la tribu
des Bapondwe
(Baluba).*





Kwango. —
*Fétiche
de la
tribu des Bayaka.*

Kasai-
Tshikapa. —
*Masque
de danse
« Kabualala ».*





Kasai-
Mushenge. —
*Statuette
Mukuba.*

Kwilu. —
*Tribu des
Bapende.*

Masque.



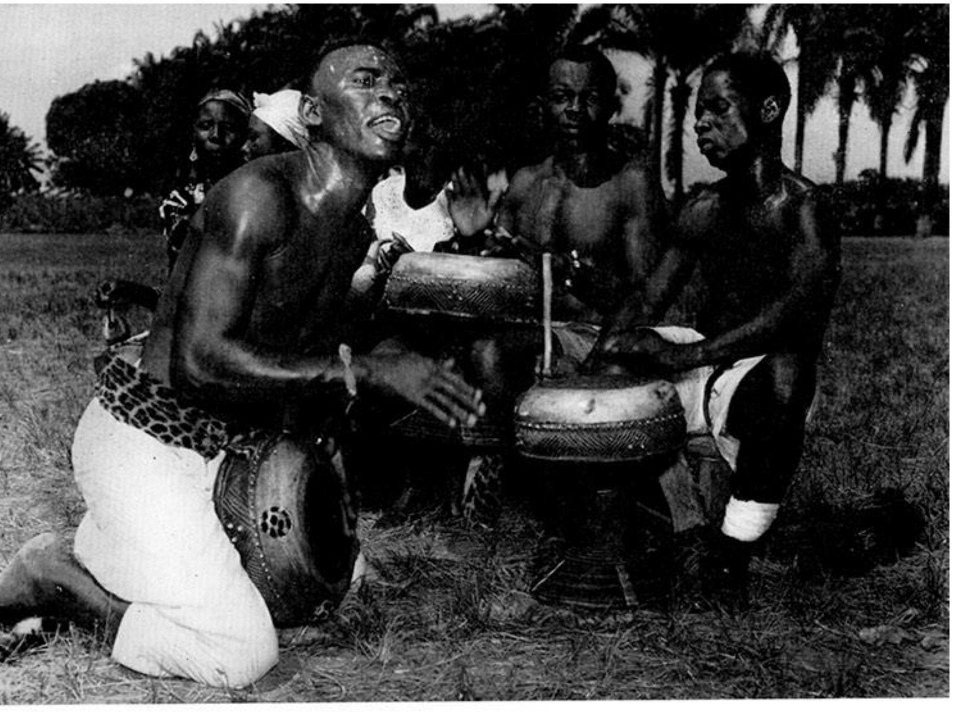


Katanga. —
*Peuplade des
Batshioko.*

*Statuette
représentant
« Tshihongo »,
un danseur
Mukishi.*

Katanga-
Dilolo. —
*Poterie
de
Namwama.*



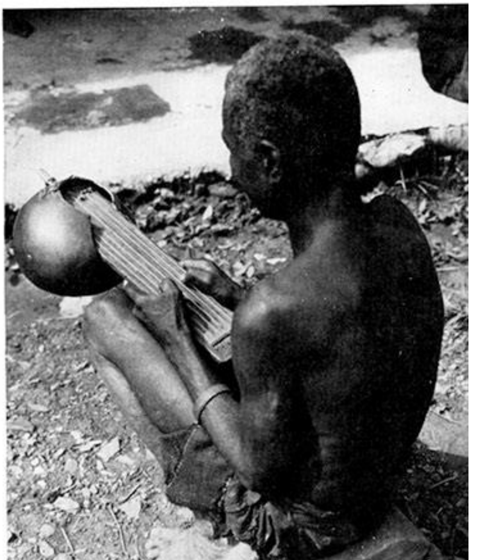


Maniema. — Kibombo. — *Batteurs de tam-tam.*

Lac Léopold II. - Kiri.
Instrument de musique « Longombe ».



Katanga. — *Joueur de « Ngela ».*





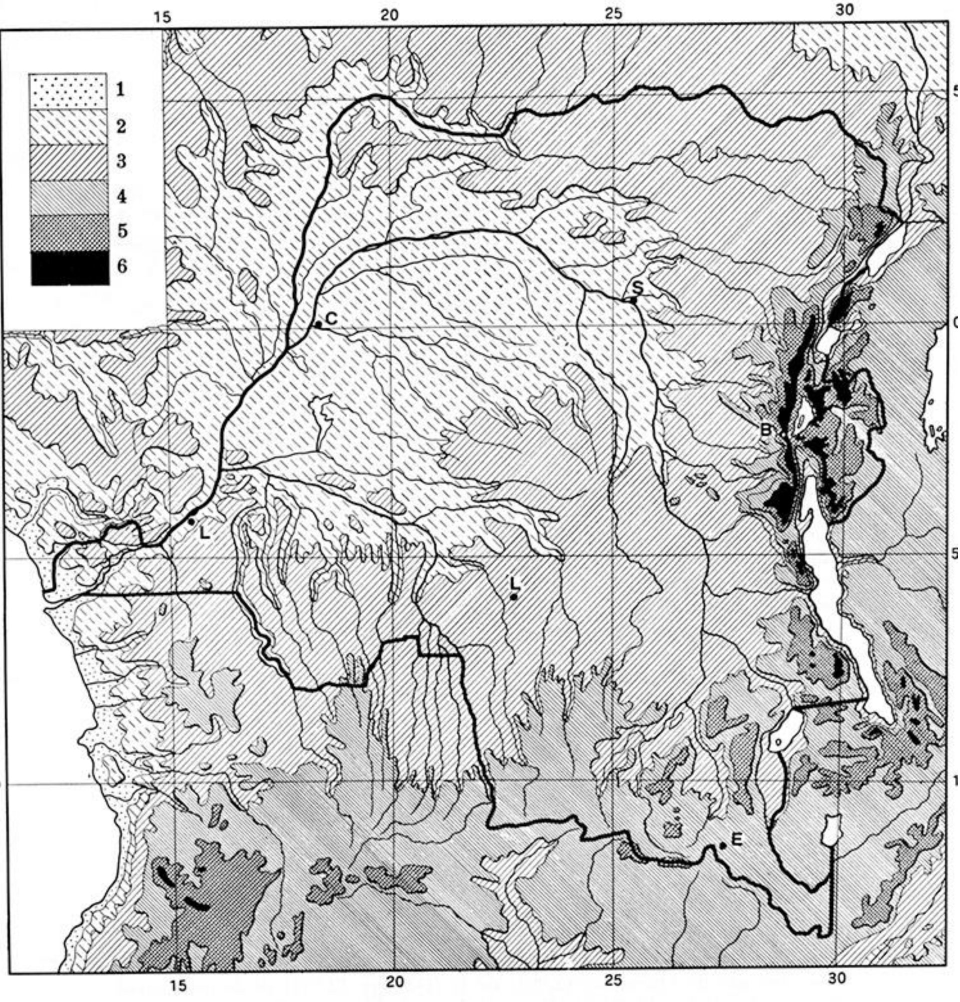
Kasai-Tshikapa. —
Sculpteur au travail dans un atelier d'art indigène.

Kasai. Mweka. —
Collection d'objets d'art des Bakuba.





Kasai-Tshikapa. —
Sculpteur dans un atelier d'art indigène.



Carte du Relief Congolais.

Légende :

1. de 0 à 200 mètres ;
2. de 200 à 500 mètres ;
3. de 500 à 1.000 mètres ;
4. de 1.000 à 1.500 mètres ;
5. de 1.500 à 2.000 mètres ;
6. au-dessus de 2.000 mètres.

pendant des heures, soutenus par l'ingestion des écorces du *fiefielo,* dans une atmosphère épaisse de poussières et au milieu des relents de l'huile de palme, les Abankunda laisseront choir leurs corps complètement épuisés.

»Danses qui accompagnent les conjurations, les sortilèges, toutes les pratiques ésotériques dans lesquelles interviennent ces accessoires qui survivent dans *l'Ile magique* de Seabrook et dans la préparation du culte vaudou : plumes de poule, écorce de ficus, sang desséché, peaux de genettes et de civettes, perles, épluchures de bananes, suc des « oignons de forêt », argile blanche, poudre de bois rouge, etc., sans oublier, dans la coulisse, la résonance de ces deux instruments que toute l'Afrique vénère avec une crainte superstitieuse : le rhombe, dont nos propres ancêtres connaissaient les propriétés magiques, et le tambour à friction.

» Avec ce sens étonnant du rythme que l'Africain garde jusque dans ses débordements, toute l'Afrique danse. Rythme scandé par le battement des mains, par la voix profonde ou grêle des tambours de peaux ou de bois, par le tintement des cloches métalliques que percutent les mailloches, par les sons rauques ou aigres des trompes ou des flûtes, par les sonnailles des hochets et des grelots. Le rythme obsédant par sa monotonie même s'accélère, s'exaspère. la sueur ruisselle sur les corps qui se font frénétiques, à mesure que s'avance la nuit. Cauchemar ..».

III. — GEOGRAPHIE

SUPERFICIE ET POPULATION.

Le **Congo Belge** comprend la majeure partie du bassin du Congo.

Les points extrêmes sont : en longitude E. de Greenwich, 12° 15' à la côte atlantique et 31° 15' au lac Albert; en latitude, 5°20' lat. N. et 13°27' lat. S.

La superficie est de 2.345.400 km2 ,soit environ 80 fois celle de la Belgique (30.500 km2) ou 4 fois celle de la France.

Le **Ruanda-Urundi** est situé à l'est du Congo.

Avec ses 54.172 km^2, son étendue est à peu près le double de celle de la Belgique.

Population au 1er janvier 1956.

Congo	Superficie en	Population	Population	Densité
Province de Léopoldville	363.00	33.641	3.024.102	8,3
Province de l'Equateur	403.293	6.224	1.723.449	4,2
Province Orientale	504.037	16.459	2.347.745	4,6
Province du Kivu	256.570	13.756	2.112.477	8,2
Province du Katanga	496.965	34.936	1.561.34	3,1
Province du Kasai	321.535	8.360	2.074.457	6,4
Total	2.345.400	113.376	12.843.57	5,4
Ruanda-Urundi				
Ruand	26.338	--	2.374.336	90,1
Urund	27.834	--	2.041.259	73,3
Tot	54.172	9.944	4.415.595	81,5
Total général	2.399.572	123.320	17.259.169	--

Les districts du Congo où la population est la plus dense sont : celui d'Elisabethville avec 20,97 habitants par km^2 , le Bas-Congo avec 20.38, Léopoldville et le Territoire suburbain avec 18,25, le Kwilu avec 13,76, le Nord-Kivu avec 13,63 la Lulua avec 13,28, le Sud-Kivu avec 13,03, le district des Cataractes (Thysville) avec 11.19, l'Ituri avec 9,72, l'Ubangi avec 7.95. le district de Kabinda avec 7,69.

Les moins peuplés, avec une population inférieure à 3 habitants par km^2 , sont les districts de l'Equateur (2,99) , de la Tshuapa (2,95), du Haut - Lomami (2,82), du Lac Léopold II (2,17) et du Luapula-Moëro (1,86).

Répartition de la population européenne.

Sur les 123.320 non indigènes résidant au Congo Belge et au Ruanda-Urundi au 1er janvier 1957, 113.899 étaient de race blanche européenne et parmi eux 89.309 étaient de nationalité belge, soit 78,41 %.

Les autres sont des Asiatiques, des métis et des Africains de race noire.

L'augmentation de la population blanche fut, au cours de l'année 1956, de 10.476 unités.

Congo

Les ressortissants des principales nations représentées par les 107.413 Blancs étaient au nombre de : Belges 84.444 (78,61 %), Portugais 5.300, Italiens 3.364, Grecs 3.177, Français 2.247, Britanniques 2.236, Américains 1.793, Néerlandais 1.357, Suisses 825, Luxembourgeois 539, Sud-Africains 263, Suédois 224, Canadiens 178, Allemands 152, Polonais 144, Espagnols 140, Turcs 83, Norvégiens 79, Russes 62, Danois 46, etc.

Ruanda-Urundi

Les 6.486 résidants européens comprenaient : 4.865 Belges (75 %), 457 Grecs, 192 Italiens, 179 Français, 138 Néerlandais, 126 Américains, 85 Britanniques, 71 Suisses, 67 Portugais, 56 Sud-Africains, 55 Suédois, 42 Luxembourgeois, etc.

Parmi les 2.491 Asiatiques, on dénombrait : 1.023 Arabes, 715 de nationalité britannique, 409 Pakistanais, 309 Indiens, 25 Yéménites, etc.

GEOLOGIE. *

Il n'est pas inutile de rappeler ici la chronologie généralement admise des grandes ères géologiques et leurs divisions en périodes géologiques.

1. I. Le Précambrien divisé en Archéen et Algonkien.
2. II. L'ère primaire ou Paléozoïque comprenant le Cambrien, le Silurien, le Dévonien, le Carbonifère et le Permien.
3. III. L'ère secondaire ou Mésozoïque divisée en Triasique, Liasique, Jurassique et Crétacé.
4. IV. L'ère tertiaire comprenant l'Eocène, l'Oligocène, le Miocène et le Pliocène.
5. V. L'ère quaternaire ou Pléistocène divisée en Paléolithique et Néolithique.

N.B — L'ensemble des ères tertiaire et quaternaire s'appelle aussi l'ère Cénozoïque.

Il est admis que la plaine centrale du Congo formait à la fin du cénozoïque (ensemble des ères tertiaire et quaternaire) un immense lac intérieur; toutes les eaux des rebords montagneux de cette plaine convergeaient vers le centre. L'écoulement progressif du lac se fit par la tête d'un petit affluent de l'Atlantique et forma le goulot par lequel le fleuve Congo traverse les Monts de Cristal. Le petit affluent occupait le cours actuel du bas fleuve. Le cours du fleuve moyen s'est formé à l'époque où le lac s'est vidé et il aurait épousé la forme de la rive nord. A cette époque le lac Kivu se déversait dans le lac Albert et appartenait au bassin du Nil.

.* *Les quelques données de* ce *paragraphe sont* tirées de *« Quelques* aspects *physiques du Congo Belge* » *par Edmond Polinard, parus dans* le *bulletin* de *la Société Royale de Géographie d'Anvers. Année 1946-1947.*

Dans le Ruanda-Urundi, les vastes dépressions (lacs Mohasi, Mugesera, Chohoha), d'une part et les vallées marécageuses (Kagera) ou sèches, d'autre part, seraient dues à des affaissements du sol, ayant provoqué l'inondation des vallées, dont certaines se sont asséchées ultérieurement, par suite d'une descente du niveau du lac Victoria et du colmatage par des alluvions lacustres. Au Congo on constate que les contreforts des plaines intérieures sont disposés en étages; cette disposition est commune à la région des plateaux et à la région montagneuse. Le profil d'équilibre aurait été rompu localement par des déplacements verticaux le long de failles. Cela explique pourquoi le cours des rivières est divisé en tronçons bien régularisés, séparés par des zones de chutes et de rapides.

Cette constatation tend à faire admettre l'existence d'une pénéplaine sur toutes les régions couvertes par le bassin hydrographique du Congo. Cette pénéplaine a atteint son stade de régularisation maximum au cours de la seconde moitié du tertiaire et son morcellement a eu pour conséquence les particularités du relief actuel.

Toutefois, différentes périodes de pénéplanations antérieures, dont on retrouve des vestiges dans les plateaux et dans la région montagneuse, ont pu s'échelonner sur la longue période comprise entre le Carbonifère et l'époque actuelle.

Périodes géologiques.

Les formations géologiques du Congo se répartissent en deux groupes :

1°) les couches horizontales, postérieures au Carbonifère et relativement jeunes, dont la grande masse se rencontre dans les plaines intérieures jusqu'à la cote 500, laquelle est largement dépassée vers le Sud et le Sud-Est et dans les plaines côtières ;

2°) le vieux socle sur lequel les couches reposent et qui apparaît sur les parties élevées du relief (plateaux et montagnes).

Les formations postérieures au Carbonifère.

Elles comprennent :

a) des dépôts sédimentaires d'origine marine caractérisant la plaine côtière, qui appartiennent à la fin du Mésozoïque (Crétacé et peut-être Jurassique) et à la première moitié du Cénozoïque (Paléocène, Eocène, Miocène) et peuvent être recouverts par des sables pléistocènes, des produits d'altération ou des alluvions holocènes ;

b) des dépôts sédimentaires d'origine continentale recouvrant surtout les plaines centrales et leur prolongement méridional et sud-oriental, les plus récents pouvant aussi, en dehors des plaines, reposer directement sur le socle ancien.

Ces formations continentales de l'intérieur comprennent, en allant des plus récentes aux plus anciennes, les trois groupes suivants : *des formations récentes,* le *système du Kalahari et le système du Karroo.*

Les formations récentes. — Ces formations sont caractérisées par les alluvions et les produits détritiques et d'altération telles les éluvions et la latérite que l'on rencontre sur toute la partie élevée du pays, tels les graviers lacustres et ceux de rivières (couches de la Busira) qui se sont déposés dans les plaines intérieures, les dépôts de lacs et de rivières qui comblent partiellement les fossés du lac Albert et de la Semliki (Pléistocène et Pliocène supérieur).

Le *système du Kalahari* est caractérisé par du sable meuble ou à peine agglutiné, des sables cimentés par de la silice ou des grès silicifiés (grès polymorphes) et des calcaires lacustres silicifiés lesquels renferment les restes d'une faune d'eau douce (gastéropodes, ostracodes, characées).

Ce système appartient en grande partie au Cénozoïque mais peut s'étendre du jurassique jusqu'au Pliocène supérieur. Il caractérise surtout les régions au sud du 5e parallèle où il a une épaisseur de quelques mètres à une centaine de mètres.

Le système du Karroo ou du Lualaba-Lubilash est composé de grès et de schistes dont les couches horizontales sont recouvertes par celles de la Busira ou du Kalahari, ou par d'autres produits détritiques; ces couches apparaissent dans les bordures septentrionale, méridionale, sud-orientale et orientale des plaines centrales. Les couches de grès, parfois accompagnées de lentilles de poudingue sont répandues dans les régions du Kwango, du Kasaï et du Sankuru; les schistes argileux et les argilites se révèlent surtout dans les régions du Lomami et du Lualaba. Grâce aux fossiles trouvés dans ces couches, il a été démontré que le système du Karroo appartient au Permien, au Triasique et au début du Jurassique. Il est possible que les couches inférieures appartiennent au Carbonifère supérieur.

Les formations du vieux socle.

Le vieux socle sur lequel reposent les systèmes précédents comprend les ensembles de roches sédimentaires, de roches métamorphiques et de roches magmatiques.

Dans les roches sédimentaires, on rencontre des grès, des psammites, des schistes, des calcaires el des dolomies en couches subhorizontale, plissées ou sectionnées par des failles.

Les roches métamorphiques comportent notamment des phyllades, des micaschistes, des gneiss, des amphibolites et pyroxénites, des marbres, des quartzites avec prédominance des gneiss, amphibolites et pyroxénites. Ces trois derniers types sont fréquemment formés aux dépens de roches « magmatiques » préexistantes, contrairement aux autres qui se sont souvent formés à partir de roches sédimentaires.

Les roches magmatiques comprennent surtout des types à feldspath ou à quartz et feldspath parmi lesquels sont en prédominance les granites qui occupent de grands espaces et des gabbros dont de petits affleurements se rencontrent souvent. Les plagioclasolites quartziques sont fréquentes : ce sont le plus souvent des équivalents biotitiques de norites quartziques.

Il est à noter que les diorites, les syénites et les monzonites sont rares dans le centre de l'Afrique, que les roches à feldspathoïdes se confinent uniquement dans les régions qui encadrent le lac Kivu et que, comme constituant de la roche à feldspath potassique, on rencontre plus souvent le microcline que l'orthose.

Dans le bassin du Congo et les contrées immédiatement voisines prédominent les roches calco-alcalines (à plagioclases) de type calco-magnésien (augite, diopside, hornblende) ou situées à la limite du type magnésien (olivine, pyroxènes orthorhombiques).

Dans la région du lac Kivu apparaissent des roches de type alcalin, roches éruptives à déficience de silice, riches en potassium et qui contiennent de la leucite.

Immédiatement au sud de Matadi, à cheval sur la frontière de l'Angola, on découvre un petit massif hyperalcalin (présence de pyroxènes sodiques) constitué par un granit à aegyrine et riebeckite.

La tectonique.

Les formations sédimentaires, postérieures au Carbonifère, qui reposent sur le socle ancien sont demeurées horizontales ou présentent de faibles ondulations. Les couches formant la plaine côtière sont planes ou localement ondulées et, dans leur ensemble, inclinées vers l'Océan ; des failles obliques fortement inclinées, postérieures à l'Eocène, les affectent.

Les formations appartenant au Karroo sont affectées par des failles fortement inclinées, suivant lesquelles se sont effectués des déplacements verticaux. On note leur présence dans les régions du Kasaï et de la Lukuga.

Dans l'Afrique centrale et orientale se sont formés, durant le Cénozoïque et plus particulièrement durant le Pléistocène, des fossés profonds limités par des failles verticales. Au Congo Belge, ils sont jalonnés du N. au S. par les lacs Albert, Edouard, Kivu et Tanganika.

Dans le Congo occidental, les formations sédimentaires appartenant au socle ancien ont été plissées suivant une direction parallèle à la côte de l'Atlan- tique; vers l'Est (Inkisi), ces plis s'aplatissent. Au Congo français et en Angola, on constate des ondulations de direction E.-0.

Au Katanga on trouve deux grands plissements :

Le plissement lualabien qui décrit un arc se dirigeant, à partir des sources de la Lubudi et de la Lufupa, vers le N. -N.-E. jusqu'aux environs du lac Tanganika (système des Kibara) et se redressant, à partir de là, vers le N. et même le N.-0. pour se prolonger dans le Kivu et le Ruanda-Urundi (système de la Ruzizi et de l'Urundi). Les crêtes anticlinales des plis lualabiens sont constituées par des roches métamorphiques et des roches éruptives.

Le *plissement lufilien* du sud du Katanga décrit un arc dont la direction générale est parallèle à la frontière méridionale du Congo. Le plissement affecte les formations du vieux socle appartenant au système schisto-dolomitique et à celui du Kundelungu.

Les richesses minérales.

A part les gisements de charbon (Luena, Lukuga), de schistes bitumeux (Stanleyville, Ponthierville) et de pétrole (plaine côtière, lac Albert) qui sont d'origine sédimentaire et intercalés dans des couches plus récentes que le Carbonifère, les richesses minérales sont intimement liées aux manifestations magmatiques qui ont engendré des roches éruptives diverses ; on , les rencontre pour la plupart dans la bordure périphérique des plaines intérieures, là où apparaît le socle ancien.

Ces manifestations magmatiques comportent une série de phases successives au cours desquelles prennent naissance, entre autres, des roches à grain moyen telles que les granites, des pegmatites à cristaux de taille hétérogène, des transformations minéralogiques de ces roches et des roches encaissantes par des apports d'eau, de bore, de fluor, d'étain et autres, vraisemblablement par voie de diffusion pneumatolytique et, enfin, des remplissages de fentes par voie hydrothermale (précipitations aux dépens de solutions), notamment par du quartz.

A ces différentes phases de la différenciation est liée la cristallisation de divers minéraux de valeur économique importante, dont la concentration constitue des minerais primaires exploitables ou non. C'est ainsi que la cassitérite, parfois liée aux pegmatites est généralement en rapport avec la phase pneumatolytique qui suit la formation de ces roches et avec le début de la phase hydrothermale ; que le wolfram et l'or sont plutôt liés aux filons de quartz de la phase hydrothermale et que le dépôt des sulfures de cuivre relève de cette dernière phase.

Du fait qu'il favorise la mise en place et la différenciation des masses magmatiques dans les parties hautes de l'écorce terrestre, le plissement préside à la distribution des aires minéralisées. C'est ainsi que le plissement lualabien prolongé vers le Nord est jalonné par des gîtes de cassitérite, tantalo-columbite et wolfram, et que l'aire du plissement lufilien est le siège des gîtes de cuivre et métaux associés. Les gîtes secondaires, provenant du remaniement des gîtes primaires directement en rapport avec les phénomènes magmatiques, soit par *voie mécanique* (éluvions, alluvions), soit par la *voie de dissolution et de reprécipitation,* soit par voie *chimique,* comportent des concentrations et des enrichissements d'un intérêt économique considérable. La plupart recouvrent les gîtes

primaires dont ils dérivent ou en sont immédiatement voisins. Certains, tels les gîtes d'alluvions, peuvent en être séparés par des distances de plusieurs kilomètres. Dans les alluvions et les éluvions. sont concentrés : l'or, le diamant, la cassitérite, les tantalo-columbites et le wolfram libérés de la roche qui les contenait. Sur la Bushimaie, le diamant peut en outre être incorporé dans des produits détritiques spéciaux qui comprennent des fragments altérés de kimberlite, roche mère du diamant.

Les gîtes de manganèse du S.-O. du Katanga et du sud du Kasaï proviennent de dissolutions et reprécipitations qui ont conduit à l'enrichissement secondaire d'un gîte à minerai pauvre et disséminé.

Ces mêmes phénomènes, compliqués de réactions chimiques, ont affecté la partie haute des gîtes de cuivre provoquant l'enrichissement des sulfures en métal et la formation d'une importante couverture de minerais oxydés.

HYDROGRAPHIE.

Les fleuves et rivières. *

A l'exception de la partie nord-ouest du Mayumbe, située sur le bassin du petit fleuve côtier Shiloango et des abords des lacs Edouard et Albert, relevant du bassin du Nil, tout le territoire du Congo Belge est englobé dans le bassin du Congo. Le Ruanda-Urundi au contraire se situe presque entièrement sur le bassin du Nil et recèle les sources de celui-ci.

Le fleuve Congo constitue l'axe principal du système de transports de la colonie. Le réseau des voies navigables du bassin congolais se développe sur 12.718 km. Il comprend 9.013 km accessibles aux barges de 150 à 500 tonnes. (1,50 m en hautes eaux et 1,00 m en basses eaux), parmi lesquels 2.655 km peuvent porter des barges de 800 à 1.200 tonnes (mouillage minimum de 2,00 m aux hautes eaux et de 1,30 rn aux basses eaux) ; à ces 12.718 km de cours d'eau navigables il faut ajouter 1.300 km de lignes de navigation sur les lacs et 148 km pour le bief maritime Banana-Matadi, soit au total 14.166 km.

Le cours du fleuve s'évalue à 4.374 km et figure au 5è rang, pour la longueur, parmi les fleuves du monde, après le Nil (6.671 km), le Mississipi Missouri (6.418 km), l'Amazone (6.280 km) et le Yang-Tsé (4.980 km).

Certains auteurs donnent au cours du Congo une longueur de 4.700 km. Ils lui donnent comme source celle du Chambezi, la plus éloignée de son embouchure. Le Chambezi alimente le lac Bangweolo qui se déverse dans le lac Moëro par le Luapula. Le lac Moëro se déverse à son tour dans le Lualaba (nom du Congo supérieur) par la Luvua.

Le débit varie de 23.000 à 75.000 m3 par seconde (moyenne 39.000 m3). Il est de 168 fois celui de la Meuse à Liège.

A cause de la répartition de ses tributaires de part et d'autre de l'Equateur. le rapport entre le minimum et le maximum de ce débit est à peu près de 1 à 3 alors que pour le Nil, à Khartoum, le rapport monte à 48. Il est de 1 à 100 pour la Meuse.

La superficie du bassin congolais est de 3.822.020 km². On peut évaluer l'énergie hydraulique disponible à l'étiage dans ce bassin à 130 millions de chevaux-vapeur, soit un cinquième de la puissance potentielle du monde entier.

* ***D'après E.].*** **Devroey** *: « Le bassin hydraulique congolais ». Lib. Van Campenhout, G.Bruxelles, 1949.*

Le fleuve Congo et ses principaux affluents.

1° Le Congo Supérieur ou Lualaba.

Dénommé Lualaba ou Congo Supérieur, en amont de Stanleyville, le fleuve a sa source près de Musofi (Katanga), à la ligne de faîte Congo-Zambèze, à une altitude de 1.420 m. Aux gorges de Nzilo, étroit couloir de 30 à *50* m de largeur, resserré entre deux murailles parfois hautes de 400 m, on construit, aux chutes Delcommune, un barrage pour la production d'énergie électrique, d'environ 65 m de hauteur, qui créera une retenue d'eau s'étendant sur une centaine de kilomètres vers l'amont, à une altitude voisine de la cote 1.250 m. En aval de son confluent avec le *Lubudi,* le Lualaba entre dans la dépression du Kamulondo. A Bukama, ayant parcouru 666 km depuis sa source, il devient navigable. Le tronçon navigable, dit Bief Supérieur, s'étend sur 640 km jusqu'à Kongolo. En débouchant dans la plaine du Kamulondo, longue de 250 km et large de 45 à 50, le Lualaba s'étend en de nombreux méandres échancrés à l'infini par un enchevêtrement de chenaux donnant accès à une multitude de lacs. Le plus grand d'entre eux est *l'Upemba,* qui couvre environ 500 km^2 . Le *Kisale* est le plus connu, et le seul qui soit traversé de part en part par le Lualaba. Il mesure 20 km sur 15, et est envahi par une abondante végétation de lotus, de nénuphars et surtout de papyrus.

Dans le Kisale, le Lualaba reçoit son premier affluent important de droite, la *Lufira,* qui prend également sa source près de Musofi et sur laquelle se trouvent installées les importantes usines hydro-électriques de Mwadingusha (chutes Cornet) et de Koni (chutes Bia). A environ 265 km en aval du Kisale. soit à 480 km de Bukama, le Lualaba reçoit sur sa droite, à Ankoro, la *Luvua,* navigable sur 160 km jusqu'à Kiambi et qui sert d'exutoire au lac Moëro, lequel reçoit lui-même, par le Luapula, les eaux du lac Bangweolo. A 38 km en amont de Kongolo, le Lualaba reçoit la *Lukuga* , déversoir du lac Tanganika qui recueille lui-même, par la Ruzizi, les eaux du lac Kivu.

A Kongolo, le fleuve franchit les Portes d'Enfer, sorte de gorge qui se resserre parfois à moins de 100 m de largeur. Par cinq groupes de rapides, il arrive à Kasongo, où un petit bief stabilisé dit Bief Intermédiaire s'étend sur 1 10 km jusqu'à Kibombo. En aval de ce poste, le courant redevient torrentueux jusqu'à Kindu, extrémité du tronçon navigable de 308 km dit Bief Moyen qui se termine à Ponthierville. A partir de ce point jusqu'à Stanleyville, le Lualaba traverse une dernière région de rapides, et notamment les sept cataractes connues sous le nom de Stanley-Falls, avant d'atteindre la grande cuvette centrale congolaise.

2° Le Haut-Congo.

A Stanleyville, s'amorce le grand bief navigable de 1.734 km dénommé Haut-Congo ou Haut-Fleuve. Au pied des rapides, le lit mineur n'a plus que 650 m de largeur. A partir de là, le fleuve commence à s'infléchir vers l'Ouest et son lit s'élargit bientôt. Il ne tarde pas à s'augmenter de grands affluents.

A lsangi, il reçoit, à gauche, le *Lomami* dont le cours est parallèle au sien et qui est navigable dès l'endroit où il entre dans la cuvette centrale. Sur la droite, à Basoko, il absorbe *l'Aruwimi* qui, sous le nom d'*Ituri*, a ses sources aux confins du grand Graben, près du lac Albert. Avant Bumba, sur la rive droite, vient *l'ltimbiri* (dont la partie supérieure s'appelle *Rubi)* et qui est praticable jusqu'à Aketi. A partir d'lsangi et jusqu'à Bolobo, le Congo coule dans un dernier reste de l'ancien lac centre-africain. Le lit prend de la largeur soit en se frac-



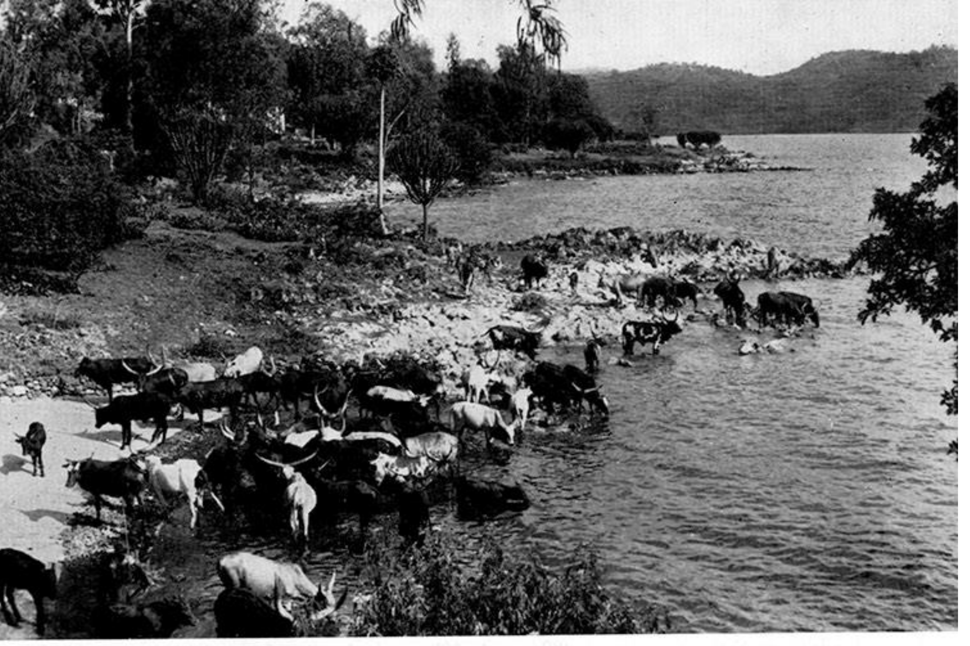
Vue du fleuve Congo entre Coquilhatville et Wangata.

Le fleuve Congo en amont de Matadi, vers Inga.

Le confluent des rivières Fimi et Lukenie. en face de Kutu.







La rive nord du lac Kivu, en territoire de Goma.

Aspect des rives du lac Tanganika entre Uvira et Baraka.



tionnant autour d'innombrables îles, soit en s'épanouissant dans ces expansions que les coloniaux appellent des « pools ». A 30 km en aval de Lisala et au confluent de la *Mongala*, les rives du fleuve sont distantes de 15 km. Sur la rive gauche, un peu avant le poste du même nom, le Congo reçoit la *Lulonga* formée par les rivières Lopori et Maringa, navigables, qui se joignent à Basankusu. A 70 km en aval de Lulonga, le fleuve recoupe l'équateur à Coquilhatville, où débouche le *Ruki* formé de plusieurs affluents dont la Busira et la Momboyo navigables. Poursuivant sa course, le Congo rencontre bientôt, à droite, *l'Ubangi* dont le confluent forme un vaste delta de 15 km de large, où se jette également, sur la gauche, *l'Irebu,* l'exutoire du lac Tumba.

L'Ubangi est, en importance, le second affluent du Congo. Il est formé par le Mbomu au Nord et par l'Uele (appelé Kibali dans sa partie supérieure) au Sud. Les deux branches se rejoignent à Yakoma et toutes deux ont leurs sources dans les plateaux de la crête Congo-Nil. L'Ubangi-Mbomu sépare le Congo Belge de l'A.E.F. Les chutes de l'Eléphant, à Zongo (en face de Bangui, en A.E.F.) barrent le cours de l'Ubangi.

A une vingtaine de km en aval de l'embouchure de l'Ubangi, le fleuve présente deux étranglements, Liranga (2.500 m) et Lukolela (1.500 m), bordés de falaises de 20 à 25 m de hauteur. Viennent ensuite les embouchures des grands affluents français : *Sanga* (belle voie de pénétration vers l'hinterland du Cameroun), *Likouala-Mossaka* et *Alima.* Depuis Lukolela, la largeur se maintient à 6-9 km jusqu'à Bolobo où les rives se rapprochent à nouveau à moins de 2 km. On entre ensuite dans le Pool de Sandy-Beach où le fond de la passe de navigation présente des affleurements rocheux. Immédiatement après s'amorce le Chenal ou Couloir, où le fleuve s'encaisse petit à petit dans les contreforts des Monts de Cristal. Les bancs de sable disparaissent et les îles se raréfient. C'est dans le Chenal que se jette, à Kwamouth, le principal tributaire du fleuve, le *Kasaï.*

Le Kasaï, dont les sources sont voisines de celles du Zambèze, devient navigable en aval des chutes Wissmann à Charlesville. Il recueille à droite la Lulua, navigable jusqu'à Luebo, le Sankuru-Lubilash, navigable jusqu'aux chutes Wolff (Pania Mutombo) et la Fimi-Lukenie qui lui apporte les eaux du lac Léopold II et dont les biefs navigables desservent la partie sud de la cuvette. A gauche, le Kasaï reçoit le Kwango ; celui-ci et ses affluents sont navigables dans leur section inférieure. Avant Mushie, embouchure de la Fimi, le Kasaï forme le Wissmann-Pool. Après ce confluent, il porte le nom de Kwa, s'élargit à nouveau pour former un pool, puis se rétrécit fortement avant de déboucher dans le fleuve.

Après un parcours de quelque 200 km, les rives abruptes du Chenal s'éloignent subitement et on entre dans la large expansion lacustre du Stanley-Pool que les indigènes appellent Nkouma. Le Pool mesure environ 30 km de long sur 25 de large; la grande île Bamu le divise en deux parties inégales. Il est barré vers l'aval par l'étranglement rocheux de 1.650 m de largeur, entre le plateau de Bakongo à Brazzaville, et, sur la rive gauche, la Pointe de Kalina que domine le siège du Gouvernement Général à Léopoldville.

3° Les Cataractes.

Léopoldville-Ouest est situé à la tête des 32 cataractes qui, jusqu'à Matadi, avec une chute totale de 265 m, constituent la plus formidable réserve de houille blanche qui soit. Ce tronçon est coupé par un bief moins impétueux, qui se développe sur 129 km entre Isangila et Manianga. Les dernières cataractes sont

celles de Yelala et de Kasi, respectivement à 16 et 6 km en amont de Matadi. terminus de la navigation maritime. Les affluents du fleuve qui viennent des Monts de Cristal sont des rivières de montagnes, au cours torrentiel. Signalons parmi eux *1'Inkisi,* coupé par d'importantes chutes dont celles de Sanga et de Zongo Matanda qui produisent l'énergie électrique alimentant Léopoldville.

4° Le Bief Maritime.

Les 148 km que parcourent les grands navires de mer dans le bief maritime du fleuve Congo comprennent trois tronçons possédant leur physionomie particulière.

a) De Matadi à l'Ile des Princes, zone resserrée, les coudes brusques du lit occasionnent des remous et des tourbillons violents. Le plus connu de ces passages tourmentés est le Chaudron d'Enfer.

b) De l'Ile des Princes à la Pointe Ecossaise, zone d'épanouissement avec un vaste pool de 19 km de largeur, en aval de Fetish Rock.

c) De la Pointe Ecossaise à Banana , zone de grands fonds et de criques. Le lit à bras unique, bordé de criques, est formé par un sillon profond qui se creuse de plus en plus à mesure que l'on se rapproche de l'embouchure, et qui se prolonge d'ailleurs par une vallée sous-marine jusqu'à très grande distance de la côte. Le courant d'eau douce colorée reste perceptible dans l'Océan jusqu'à environ 500 km au no rd-ouest de Banana.

A son embouchure, de la Pointe Padron en Angola, jusqu'à la pointe de Banana sur la côte belge, l'estuaire présente une largeur de 9.850 m ; la pro- fondeur d u thalweg y atteint 480 m. A 100 m de la côte, la profondeur de la vallée sous-marine dépasse 1.700 m.

Le Nil. — Ses sources.

Le Nil intéresse le Congo et le Ruanda-Urundi par ses sources : au Congo par la Rutshuru qui alimente le lac Edouard ; au Ruanda-Urundi par la Kagera qui draine presque toutes les eaux du territoire vers le lac Victoria-Nyanza. La source la plus méridionale du Nil et la plus éloignée de son embouchure se situe en Urundi, par 29° 51’ long. E., 3° 55' l a t. S., à 2.050 m d'altitude.

Les lacs.

Plusieurs de ces lacs sont enchâssés dans la cassure du Graben Africain et appartiennent soit au bassin du Nil (l'Albert et l'Edouard), soit au bassin du fleuve Congo (le Kivu et le Tanganika). Deux se trouvent dans les dépressions du S.-E. de la Colonie (le Moëro et le Bangweolo). Deux autres, les lacs Tumba et Léopold II, constituent les vestiges de la mer intérieure qui recouvrait jadis la cuvette centrale et occupent les parties les plus basses de la forêt équatoriale.

Dans le bassin du Congo.

Le lac *Tumba* (500 km^2) s'écoule dans le fleuve par l'Irebu.

Le lac *Léopold II* (2.325 km^2) se déverse dans le Kasaï par la Fimi. Leur profondeur est faible.

Les lacs *Bangweolo* (5.000 km^2 : alt. 1.140 m) et *Moëro* (4.350 km^2 : alt. 922 m), tous deux peu profonds, constituent les sources orientales du fleuve Congo. Le lac Bangweolo, aux rives incertaines, est alimenté par le Tshambezi ; il se déverse dans le lac Moëro, marécageux au Sud, par le Luapula coupé par

les chutes Johnston. En aval du lac Moëro, la rivière, désormais appelée Luvua, présente une succession de rapides au passage de la terrasse du lac Moëro à celle du Lualaba.

Le lac *Tanganika* mesure quelque 650 km en longueur sur 40 à 80 km en largeur. Sa superficie dépasse celle de la Belgique (32.000 km²) sa profondeur atteint 1.470 m et son niveau oscille autour de la cote 774. Il reçoit les eaux du lac Kivu, qui le domine de 700 m, par la torrentueuse Ruzizi et se déverse dans le Lualaba par la Lukuga, barrée de rapides.

Le lac *Kivu* (2.700 km² ; alt. 1.460 m) est le plus élevé de l'Afrique centrale.

Dans le bassin du Nil.

Le lac *Edouard* (2.150 km² ; alt. 912 m) est alimenté par la Rutshuru et la Ruindi. Il reçoit, au N.-E., les eaux du lac George situé en Uganda et se déverse dans le lac Albert par la Semliki.

Le lac *Albert* (alt. 620 m) couvre quelque 5.600 km². Outre les eaux du lac Edouard, il recueille celles du lac Victoria qui s'y précipite au N.-E. par les chutes Murchison. Il s'écoule par le Nil Blanc ou Bahr-el-Djebel.

ASPECT DU PAYS.

Au centre, le relief du Congo présente une vaste dépression en forme de cuvette; elle était autrefois occupée (1) par un grand lac intérieur, dont les vestiges se trouvent au lac Léopold II, au lac Tumba et dans les épanchements lacustres du cours moyen du fleuve. Ce lac a trouvé un écoulement vers la mer par le couloir du Congo à travers les Monts de Cristal en formant une succession de 32 chutes et rapides dits de Livingstone. L'altitude moyenne de la plaine centrale de cette cuvette est de 400 m environ, l'altitude minimum moyenne est de 340 m dans la région des lacs Tumba et Léopold II ; le relief est plus élevé dans le moyen Kasaï et la haute Lukenie; les points les plus élevés sont les collines de Banzyville et de Zongo (700 m).

Cette dépression est couverte d'une forêt très dense, souvent marécageuse et toujours humide. Celle-ci n'a pu s'y implanter qu'après l'écoulement du grand lac intérieur et est donc postérieure aux forêts et aux galeries forestières denses dénombrées sur les rebords de la cuvette lesquelles forment le prolongement de la forêt guinéenne. Elle déborde la cuvette dans une seule direction par la bande étroite qui rejoint le versant du Ruwenzori à travers la vallée de la Semliki.

Le rebord nord de la cuvette est constitué par un seuil faiblement marqué qui sépare le bassin congolais de la grande plaine du Tchad. C'est une région de savane plus ou moins arbustive.

Le rebord ouest est formé par la chaîne des Monts de Cristal allant de l'Angola jusqu'au Moyen-Congo français. L'altitude moyenne est de 750 m avec des points culminants comme le plateau de Bangu et le Mont Uia (1.050 m).

C'est une région de savane plus ou moins boisée d'où émergent de nombreux baobabs ; ce bel arbre massif peut atteindre 20 m de hauteur et est bien armé contre l'évaporation de la longue saison sèche par son énorme appareil ligneux et son écorce épaisse .

(1) Voir « Géologie ».

Vers la côte atlantique, les Monts de Cristal se prolongent par une plaine couverte, le long du fleuve, par de petites forêts en galeries et par un type particulier de forêt, la « Mangrove », renfermant des palétuviers fortement étagés sur leurs racines aériennes, des palmiers phénix (faux dattiers) et raphias, etc. Un peu au nord du fleuve, c'est la forêt du Mayumbe, prolongement de la forêt gabonaise.

Le rebord sud va en s'accentuant vers l'Est. Il commence par les terrasses des plateaux de la Samba et du Lunda. Tous les affluents et sous-affluents du Kasaï débouchent de ces terrasses et coulent vers le Nord. L'érosion forme les multiples collines, les profondes vallées, les rapides et les chutes de la région sud. C'est une région de savane parsemée de galeries forestières de plus en plus larges et denses au fur et à mesure qu'on se rapproche de la cuvette.

Au **Sud-Est**, le pays commence à se relever fortement pour former les massifs du Katanga entre la crête Congo-Zambèze et les lacs Moëro, Bangweolo et Tanganika (sud). On y distingue les monts Hakansson (1.100 m) entre la Lubudi et la Lovoi, les monts Kundelungu (1.600 à 1.700 m) situés à l'est de la moyenne Lufira et à l'ouest du lac Moëro, la chaîne des Mitumba (1.500 à 1.700 m) s'étendant de la crête Congo-Zambèze jusqu'à la Lukuga. Dans les Mitumba se situent les plateaux de la Manika, les Monts Bia et les Monts Kibara ; à l'ouest du Tanganika les hauts plateaux des Marungu atteignent 2.000 m. Dans cette partie sud-est, les hauteurs sont dénudées ; la zone de transition entre celles-ci et les plaines voisines est arbustive et comme les différents étages se terminent souvent à pic, on y trouve des chutes importantes.

Le rebord Est, constitue la partie orographique la plus importante du Congo. Celle-ci est caractérisée par l'immense fracture du Graben ou rift, longue de 1.400 km et large de 40, qui va du Zambèze au Nil et dont les lacs Tanganika, Kivu, Edouard et Albert occupent le fond. Ces lacs sont séparés par les plaines chaudes de la Ruzizi, de la Ruindi-Rutshuru et de la Semliki, encaissées entre deux hautes chaînes de montagnes dont l'altitude se tient entre 2.000 et 3.000 m.

La chaîne occidentale longeant le Tanganika s'élève progressivement depuis la Lukuga, jusqu'au nord-ouest du lac pour atteindre 2.000 à 2.500 m d'altitude; elle suit la Ruzizi à un niveau moins élevé puis se relève en bordure du lac Kivu, des plaines de lave et du lac Edouard où elle gagne au Nord-Ouest l'altitude de 3.100 m (Tshaberimu) ; elle s'arrête brusquement dans les forêts de l'Ituri pour reprendre de la hauteur au sud-ouest du lac Albert qu'elle borde ensuite à l'altitude de 2.000 m; elle descend alors en pente douce sur le versant nord de la crête Congo-Nil.

A part la région de Beni-Irumu où la grande forêt étend son prolongement jusqu'aux contreforts du Ruwenzori, c'est la savane ou la montagne plus ou moins dénudée ; sur les hautes crêtes on y trouve la forêt spéciale des hautes altitudes mélangée de bambous, de podocarpus, de fougères arborescentes, ou même des forêts entières de bambous. La population régnicole est très dense à l'ouest des lacs Kivu, Edouard et Albert.

La chaîne orientale s'élève petit à petit à partir de Kigoma; elle constitue le relief du Ruanda-Urundi caractérisé par la crête Congo-Nil et son altitude moyenne est de 2.300 m et se rapproche de 3.000 m dans les Virunga (région des volcans, dont certains dépassent 4.000 m). Entre les Virunga et le massif du Ruwenzori, elle s'abaisse fortement.

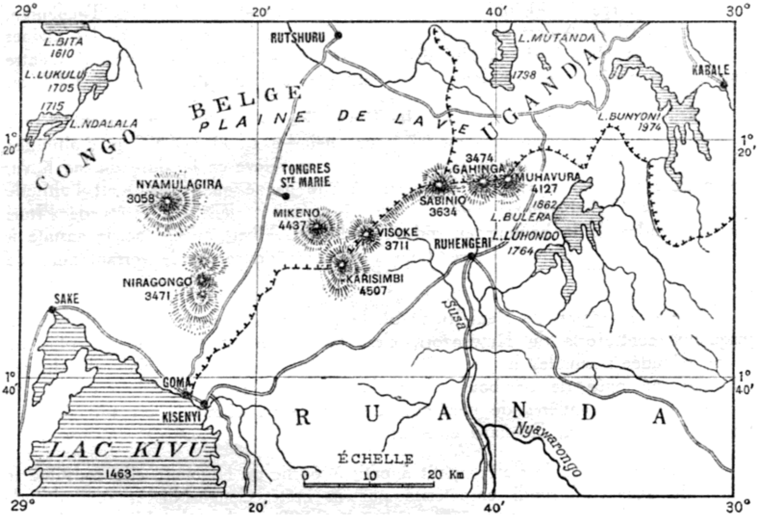
Entre les lacs Edouard et Albert, cette chaîne orientale englobe le puissant massif du Ruwenzori dont la ligne de faîte détermine la frontière est de la colonie. Le plus haut sommet du Ruwenzori, le pic Marguerite, atteint 5.119 m.

La partie de cette chaîne montagneuse entre les Virunga et le Ruwenzori et au nord de ce dernier se déroule hors du Congo.

Comme la chaîne occidentale (les Virunga et le Ruwenzori exceptés), c'est une région de savane ou de montagnes plus ou moins dénudées. Dans les massifs des Virunga et du Ruwenzori on trouve, aux altitudes supérieures, la végétation subalpine et alpine des hagenias, des bruyères arborescentes festonnées de lichen, des lobelias et des séneçons parsemés d'immortelles et d'orchidées, tandis que le sol est couvert d'alchémilles et d'un épais tapis de mousse.

Les monts Virunga de I'Ufumbiro forment un imposant complexe volcanique placé en travers du Graben entre les chaînes orientale et occidentale. Ils séparent les bassins du Nil au Nord et du Congo au Sud ; ils obligent la crête entre les bassins de ces deux fleuves à passer de la chaîne orientale à la chaîne occidentale.

Dans les Virunga, des centaines de cratères et huit volcans principaux sont visibles. Les deux volcans Nyamulagira (3.058 m) et Nyiragongo ou Tshaninagongo (3.470 m) situés à l'ouest de la route Goma-Rutshuru sont toujours en activité. Les six autres volcans à l'est de la même route sont éteints. Ce sont : le Mikeno (4.437 m) en territoire congolais, le Karisimbi (4.507 m.) et le Visoke (3.711 m) limite entre le Congo et le Ruanda, le Sabinio (3.674 m) point de jonction de l’Uganda, du Congo et du Ruanda, le Gahinga (3.474 m) et le Muhavura (4.127 m) frontière entre l'Uganda et le Ruanda.



CARTE DES VOLCANS.

La chaîne du Ruwenzori, longue de 130 km et large d'une centaine, est couverte de glaciers ; c'est la partie la plus importante de la chaîne orientale ; Les six principaux groupes (du Nord au Sud) portent les noms de Gessi, Emin Speke, Stanley, Baker et Louis de Savoie ; les cols les reliant ne descendent pas au-dessous de 1.200 m et la limite des neiges se trouve à 4.500 m environ.

Les régions du Sud-Est et surtout la région de l'Est avec ses lacs encaissés, les plaines giboyeuses qui les séparent, les parcs nationaux, son imposant massif volcanique, la majestueuse chaîne du Ruwenzori et les hauts sommets des deux séries de montagnes bordant le Graben sont, au point de vue touristique, les plus attirantes du Congo et même de l'Afrique.

*LA FAUNE.**

La faune du Congo et du Ruanda- Urundi est des plus riche et offre un grand intérêt au point de vue scientifique. La répartition de la végétation conditionne la distribution de la faune à l'intérieur du bassin congolais. Certaines espèces ne se trouvent qu'en forêt, tandis que d'autres se voient uniquement dans les savanes herbeuses, les hauts plateaux du Katanga ou les montagnes de l'Est. Quelques-unes parviennent à s'adapter à ces différents milieux.

Les collections rassemblées au Musée de Tervuren ne comptent pas moins de 20.000 mammifères, 45.000 oiseaux, près de 150.000 reptiles, batraciens et poissons et plus de 3 millions d'invertébrés.

Dans le chapitre « Chasse » et « Pêche » nous donnerons les détails sur la création des Parcs Nationaux et des réserves intégrales et partielles, sur les animaux protégés et la réglementation de la chasse, toutes mesures nécessaires pour éviter la destruction de certaines espèces d'animaux.

Pour pourvoir aux besoins en aliments carnés de la population indigène, des centres de pisciculture de plus en plus nombreux sont créés dans toutes les régions propices au développement du poisson. Le tilapia, qui se prête admirablement à l'élevage, a été choisi pour le peuplement des étangs artificiels.

Les Mammifères.

Les quadrumanes sont largement représentés.

Il y a d'abord les gorilles, animaux strictement protégés, dont le nom vernaculaire est « Ngagi ou Ngai » au Kivu, « Nsu » chez les Bakumu, « Ngila » chez les Balega (Warega), « Mpungu » dans l'ouest de l'Afrique. Ils comprennent deux espèces : le G. Gorilla, au crâne dépourvu de crêtes et le G. Beringei ou gorille des montagnes, plus grand que le précédent, et avec le crâne -pourvu de crêtes très prononcées; la taille du mâle atteint 2 mètres. On les trouve à l'ouest du lac Edouard jusqu'à Walikale et Shabunda, sur les volcans, dans les hauteurs à l'ouest du lac Kivu et au nord-ouest du lac Tanganika et ce, depuis des altitudes inférieures à 1.000 m jusqu'à 2.700 m ; ils affectionnent les forêts de bambous, se nourrissant de jeunes pousses.

Viennent ensuite les chimpanzés, dont le chimpanzé ordinaire, « Sokomuntu » en kiswahili et « Kumbusu » dans les autres langues, répandu dans tout le Congo, et le chimpanzé nain «panpanicus » au pelage uniformément noir avec la peau de la face d'un noir d'ébène; ce dernier vit entre la rive gauche du fleuve et le Kasaï; il est de taille plus petite.

* *Quelques notes sont tirées de l' « Encyclopédie du Congo Belge ». Edit. Bieleveld, Bruxelles.*

Les Colobes, dont un premier groupe (C. Abyssinicus et C. Angolensis) comprend les colobes à poils noirs ; suivant les races et les endroits, la face est entourée de poils blancs formant des favoris ; ils portent sur le front un diadème blanc plus ou moins large ; des franges de poils blancs garnissent les épaules et les flancs, et le bout de la queue porte une touffe blanche ; on les a surnommés « Magistrats ». Un autre groupe (colobus badius) se distingue par son pelage variant du rouge-marron au brun.

Les cercopithèques, et parmi eux les singes argentés ou bleus (cercopitecus Mitis ou leucampyx), appelés « Nkima », qui sont très répandus ; il en existe plusieurs espèces ou sous-espèces dont le singe doré (C. Kandt) « Nyengi » qui habite surtout la chaîne volcanique des Virunga.

Les Lémuriens et parmi eux le Galago, ou grand lémurien à longue queue du Katanga que les indigènes dénomment « Komba » en kiswahili et « Fuke » dans le Katanga du Nord.

Trois groupes de Mangabeys (noirs avec houppe, noirs et gris-brun avec houppe, gris-brunâtre sans houppe).

Les Cynocéphales ou Babouins à tête de chien, considérés comme nuisibles.

Chez les carnassiers, citons : le lion, « Simba » en kiswahili, hantant les savanes herbeuses du Nord, de l'Est et du Katanga; le léopard ou panthère, en kiswahili « Tshui ». très commun dans tout le Congo et le Ruanda-Urundi, aussi bien dans la plaine que dans la montagne et aussi fréquemment en savane qu'en forêt; on en rencontre jusqu'à 3.000 mètres; le guépard qui se différencie des autres félins par l'absence de griffes rétractiles; il se rencontre au Katanga où il est protégé, et se nomme, en kiswahili, « Duma »; le lycaon ou chien sauvage, en kiswahili « Mbwamuitu », de la grandeur d'un loup, vivant en bande et que l'on trouve au sud du lac Edouard et au Katanga; le serval, commun au Kivu et au Katanga et le lynx ou loup-cervier; le chat doré et le chat sauvage; les civettes, plusieurs genres de putois et de loutres ; la moufette et le chacal, diverses espèces de genettes, dont la genette fossane (protégée).

Comme autres mammifères notons : l'éléphant, vivant en savane comme en forêt, appelé suivant les régions « Tembo ». « Nzovu » ou « Djoko » et dont une variété, l'éléphant nain, « Abele » dans l'Uélé, n'atteint que la moitié du poids de l'éléphant africain et ne se rencontre qu'au Congo, surtout dans le centre ; le rhinocéros, strictement protégé, dont le rhinocéros blanc ou de Burchell ou à lèvres tronquées, errant dans les savanes du Nord-Est et le parc de la Caramba, pouvant peser 2.000 kg et dont la corne antérieure mesure parfois plus d'un mètre de long et le rhinocéros noir du Katanga, plus petit, avec la corne antérieure dépassant rarement 0,60 m et vivant jusqu'à 2.500 m d'altitude. Les autochtones le connaissent sous le nom de « Fwaru » ; l'hippopotame « Kiboko ou Nguvo » trouvé un peu partout ; l'hylochère (protégé) ou sanglier géant des forêts, nommé au Kivu « Senge » et dans l'Uele « Bo », le potamochère, le phacochère.

L'oryctérope ou cochon de terre, protégé, animal à tête fortement allongée avec de fortes griffes aux pattes, une langue protractile, se nourrissant de termites et de fourmis, est trouvé dans l'Uele, le Katanga « Pumpi », le Kivu « Nyaga » et le Ruanda-Urundi - « Nyamulina ». Le pangolin, « Ngaka » ou « Koka » en Azande, qui a le corps (excepté le ventre, le dessous de la tête et du cou) recouvert de grandes et longues écailles, possède une langue protractile et se nourrit de termites.

Signalons encore le zèbre qui habite les plateaux du Ruanda-Urundi et du

Katanga; le porc-épic et le hérisson ; la fausse loutre ou potamogale ; le daman, le zibizi et plusieurs espèces d'écureuils; certains genres de lièvres et divers types de rats et taupes; les chiens volants, les roussettes et les chauves-souris.

N'oublions pas non plus le lamantin (Trichecus senegalensis) appelé vulgairement « Sirène » qui est un mammifère aquatique; il vit le long de la côte et à l'embouchure du fleuve Congo ; sa longueur totale dépasse 4 m ; ses membres antérieurs terminés en rames (les membres postérieurs n'existent plus) et sa queue élargie vers l'arrière lui confèrent une ressemblance avec les poissons. La femelle porte, sur la poitrine, près des aisselles, une paire de mamelles. Il est strictement protégé.

Les Ruminants.

Les chasseurs s'intéressant spécialement à ce groupe, nous donnerons les caractéristiques de certains de ces animaux.

Au chapitre « chasse », on trouvera les listes des animaux protégés, et la liste de ceux qu'un détenteur de grand permis peut abattre, en nombre restreint, et moyennant paiement de certaines taxes.

L'Okapi, « Oapi » des Pygmées, « Kengi » dans les régions des lacs Albert et Edouard, signalé pour la première fois par John-Johnston dans la région de Beni. Se rencontre dans les régions de l'Uele, de l'Aruwimi-Ituri, la forêt de Beni, la forêt de la basse Semliki, etc. Cet animal appartient à la famille des girafes; sa hauteur atteint environ 1 m 60 au garrot; il n'a que deux doigts à chaque pied; la tête, longue, porte chez le mâle, au-dessus des yeux, deux cornes très courtes, dont la base est envahie par le pelage; les oreilles sont grandes ; la robe, d'un brun-rougeâtre sur le corps et les jambes, est rayée de blanc sur les cuisses et les avant-bras; les joues sont grises et le mufle noir. Le crâne et les deux mâchelières ont conservé certains traits originels. C'est un hôte de la grande forêt primitive. Il se nourrit principalement de feuillage; son allure normale est l'amble analogue à celle de la girafe. Mammifère nocturne, il pâture dans l'obscurité; très craintif, il est difficile à approcher.

La girafe apparaît dans le Parc de la Garamba au nord-est de l'Uele.

Le buffle noir du Cap et le buffle rouge ou buffle de forêt, tous deux assez nombreux.

L'antilope chevaline ou Rouanne, « Kalongo » ou « Tengo », qui parcourt toutes les savanes du Nord, de l'Est et du Sud.

L'antilope Bongo ou Bangana, grande antilope de forêt, de couleur marron- rouge avec 10 à 13 bandes verticales blanches de chaque côté du corps. Elle mesure 1 m 25 au garrot, et la longueur des cornes est parfois supérieure à 1 m.

L'élan, « Sefu » en kiswahili, « Sefu », « Sepi », « Nimba » ou « Songo » au Katanga, « Sefwa a Ntanda » en kisonge, séjourne de préférence dans les plaines à mimosées ; il se distingue par sa grande taille (1 m 50 à 1 m 70), sa structure massive, une bosse entre les épaules et une touffe de longs poils sur le front du mâle.

L'élan géant ou de Derby, « Boga » en azande, « Banda » en basagbo, « Saru » ou « Mandjia » ailleurs, est la plus grande de toutes les antilopes

(1 m 70 à 1 m 80) ; elle vit dans les savanes boisées du Nord-Est.

Le grand Kudu, « Mama » en kiswahili, « Musontore » « Pulupulu », « Tandara » au Katanga. Les cornes du mâle adulte se présentent de chaque côté en forme de spirale à deux révolutions au moins; sa taille atteint 1 m 45 à 1 m 50.

L'oréotrague sauteur ou klipspringer, « Mbuzi ya pori », « Kipomo » ou « Kipushi » au Katanga, « Mpelele » ou « Biala » au Tanganika; de 45 à 60 cm de haut; vivant dans les rochers, il rappelle le chamois des Alpes.

Plusieurs espèces de céphalophes, dont le sylvicultor ou Céphalophe géant, mesura nt 0,85 m à la base de l'encolure; le céphalophe des bois ou à dos jaune, « Kiate » près du Ruwenzori, « Kipoke » en kiswahili, « Kikundi » au Katanga ; le Sylvicapra; les duikers bleus, plus petits, dénommés « Boloko », etc.

Le cob defassa ou antilope onctueuse ou Sing Sing ou Waterbuck « Sunu » qui gîte dans toutes les savanes depuis le Sénégal jusqu'à la Rhodésie. Elle mesure jusqu'à 1 m 30 au garrot et ses cornes ont une longueur de 80 à 90 cm.

Le cob des marais ou Lechwe, bien connu au Katanga où il est appelé « Ndia ».

Le cob de Thomas, le cob de Mrs Gray et le cob de vardon.

L'antilope noire ou « the Sable Antelope » des Anglais, « Pala-Hala » en kiswahili et « Mfumbwe » au Katanga, peut mesurer 1m 35 à 1m 40 au garrot. Les cornes, qui atteignent jusqu'à 1m chez les mâles, sont courbées à peu près en demi-cercle sur l'arrière. Cette antilope n'existe qu'au Katanga.

Le Damalisque ou Tsessebe ou Sassaby, que l'on observe au Katanga où il porte le nom de « Tengu ». Le mâle mesure 1m 15 à 1m20 au garrot, lequel est considérablement plus élevé que l'arrière du dos. Ses cornes, vues de devant ou de l'arrière, apparaissent comme un croissant.

Le chevrotain aquatique, « Bengale » en lingala et « Mokapi » en azande, qui ne dépasse pas 0 m 5 au garrot ; on le trouve dans la forêt équatoriale et dans l'Ituri.

L'impala, « Mpala » en kiswahili, aux cornes annelées ou en forme de lyre, se rencontre dans l'Est, au Ruanda, a u Tanganika et au Katanga. Sa taille atteint 0 m 90 au garrot.

Le Situtunga, « Nzolie » en kiswahili, « Mbudi » au Kasaï, « Mbo » dans l'Uele; cette antilope choisit la grande forêt et les régions marécageuses avoisinantes, d'où son nom « antilope des marais » ; sa taille peut atteindre 1m 20.

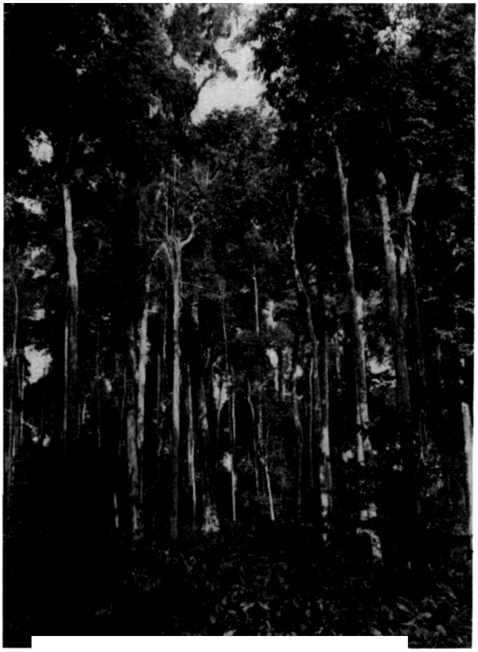
Le Nyala, antilope de forêt par excellence, haute d'un mètre environ; rare au Congo, où elle n'existe que dans le Sud-Est et peut-être au Kasaï. Les cornes, attributs du mâle, peuvent dépasser 0 m 70.

Notons aussi l'antilope des roseaux ou « Reedbuck » (Rietbok), l'oribi, l'antilope harnachée ou « Guib » ou « Bushbuck », le hartebeest, le topi, l'antilope-pygmée (hylarnus batasi) , etc.

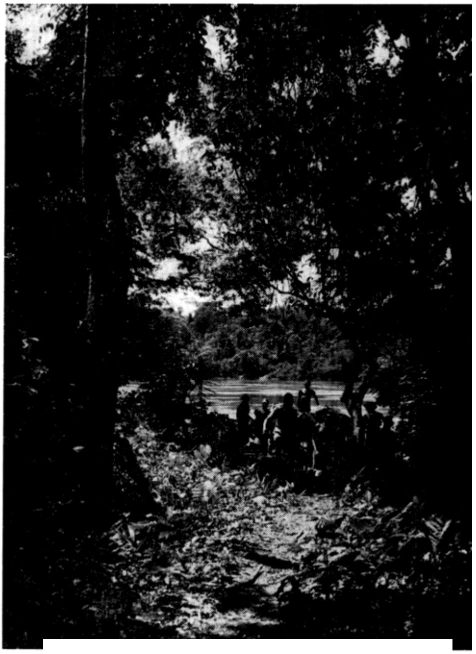
Les oiseaux.

Leurs variétés sont très nombreuses et comprennent des spécimens de toutes grandeurs. Citons : les vautours (pêcheur, à cou blanc, huppé), le charognard commun, le milan d'Afrique, le huppard, le serpentaire (assez rare), le petit serpentaire, l'autour, la buse, l'épervier, plusieurs espèces d'aigles, dont certaines spéciales au Katanga et aux montagnes de l'Est (pêcheur , bateleur, ravisseur, belliqueux, etc.).

Le cormoran du Kivu et le petit cormoran, l'oiseau-serpent, le pélican, des hérons, l'aigrette, le garde-bœuf, le crabier, le bihoreau, le blongio, le butor, le bec-en-sabot (balaenicep rex) , l'ombrette, le tantale-ibis, l'ibis sacré.. l'ibis falcinelle, le jabiru africain, le bec-ouvert, le marabout, la spatule blanche, le hadada, le flamant, diverses espèces de canards dont le canard à queue dressée,



Aspect de la forêt du Mayumbe

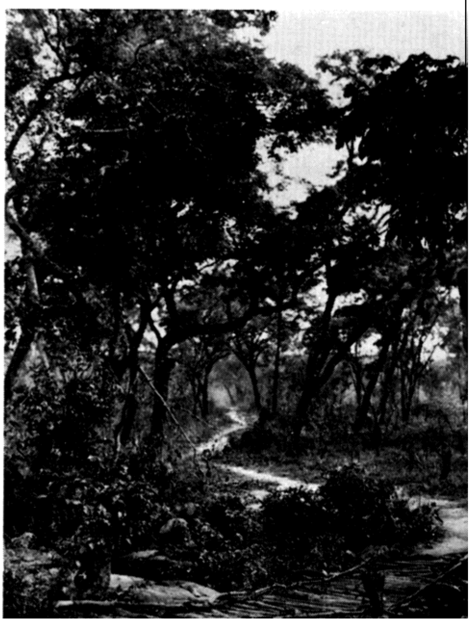


Galerie forestière le long de

Savane type de l'Uele — région de la Garamba

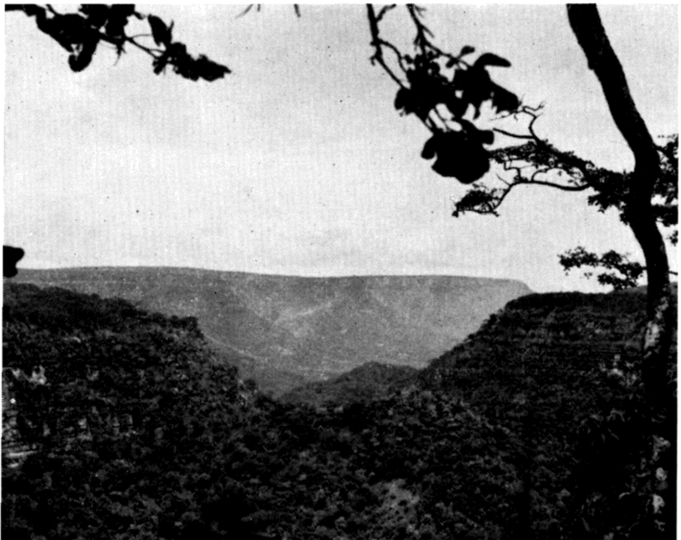


Savane du Katanga --- région de la



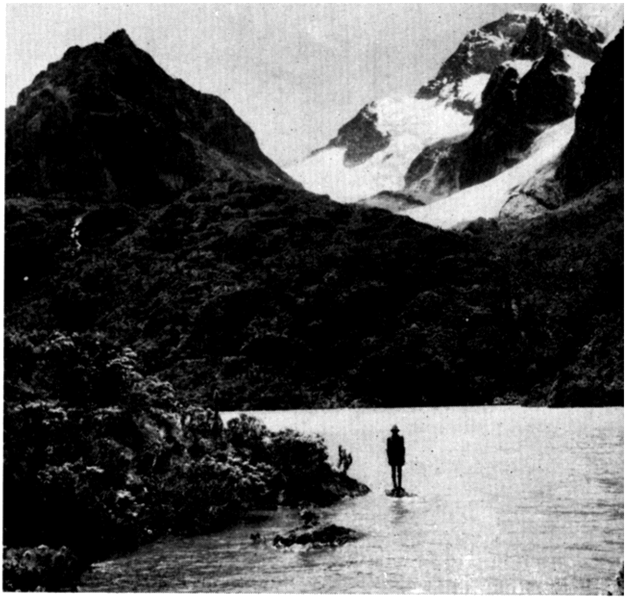


Un aspect des Monts de Cristal non loin de Matadi

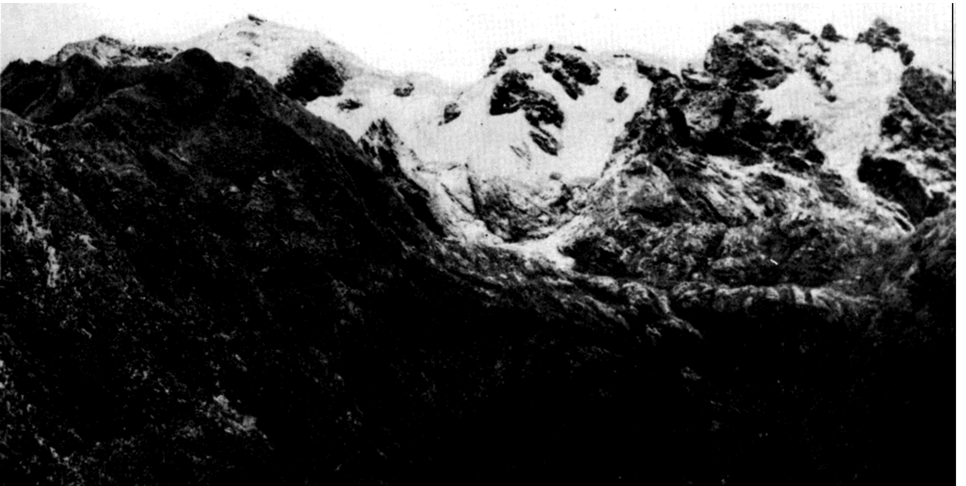


Katanga - *Vue des Monts Kundelungu. Leur altitude moyenne dépasse 1.600 mètres*

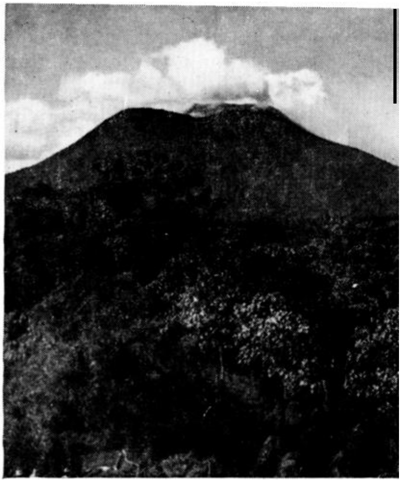
Chaîne du Ruwenzori. Le lac Vert et le Pic Albert. (Alt. 4.180 m)

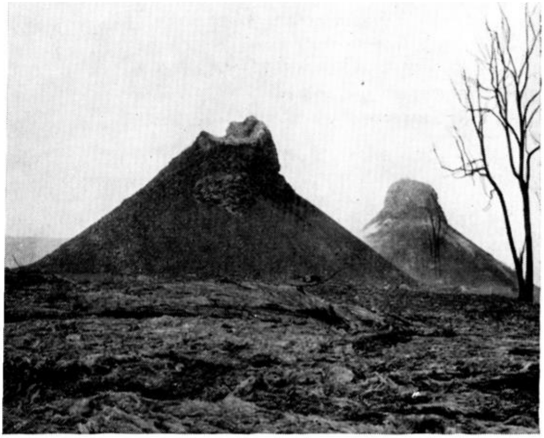


Chaîne du Ruwenzori — versant Ouest — Le groupe central des grands pics





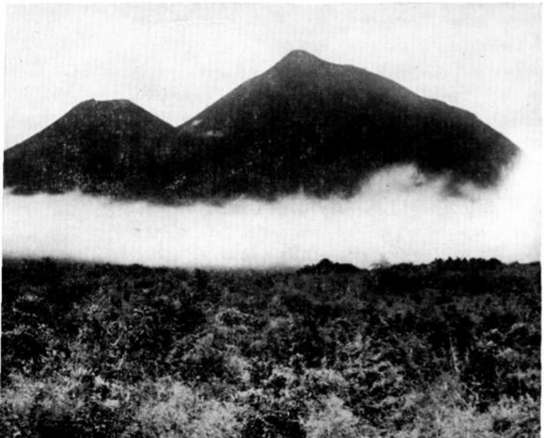


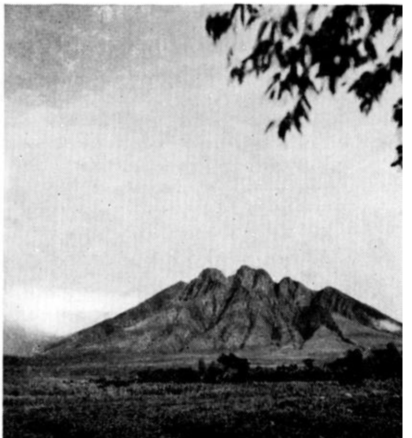


En haut, à gauche, le volcan Karisimbi ; à droite, le volcan Nyiragongo.

Les deux cônes du Shambene au flanc du Nyamulagira. Eruption de 1938.

En bas, à gauche, les volcans Gahinga et Muhavura ; à droite, le Sabinio





le canard à dos blanc, le milouin du Cap, divers types de sarcelles, l'oie d'Egypte, l'oie éperonnée, l'oie naine, plusieurs espèces de pintades en forêt et en savane, le paon africain (afropavo congensis), la caille, les francolins (perdrix), le foulque africain, la poule d'eau, la marouette africaine, des poules sultanes (de petite taille et de grande taille à plaque frontale rouge, au Katanga et à l'Est).

La grue caronculée et la grue couronnée, les outardes (grande outarde d'Afrique et outarde à ventre noir), les œdicnèmes, les jacanas (dont le jacana nain), la rhyncée peinte, l'échasse blanche, le bécasseau, les pluviers armés du Sénégal et du Cap (type de vanneau), le pluvier égyptien, les mouettes dont la mouette à tête grise de la région des grands lacs, le bec-en-ciseaux, de nombreuses espèces de pigeons et tourterelles, pigeon vert, pigeon de Guinée (grands lacs), pigeon à queue noire, tourterelle du Cap, tourterelle maillée (grands lacs), tourterelle du Niger, tourterelle à collier noir, divers types de coucous (coucou solitaire, coucou cuivré, coucou émeraude ou « foliotocol », coucou à bec jaune), des coucals (coq de Pagode, coucal de Grill, coucal du Sénégal), les touracos (bulikoko vert bleu, touracos gris, violacés et verts), le perroquet vert et le perroquet gris à queue rouge, des perruches, le rolle, les martins-pêcheurs (géant, huppé et pygmée), des halcyons, les guêpiers (à queue d'hirondelle, de Nubie, vert, noir, etc.), les calaos (d'Abyssinie, de Cafrerie, pie, etc.), des rapaces nocturnes (petit-duc africain et hibou congolais), les engoulevents, le martinet, le colion, le trogon, le barbu, l'indicateur, le torcol, le piculet africain, le pic, etc.

Les passiformes particulièrement nombreux et qu'il serait trop long d'énumérer si ce n'est : corbeaux, corneilles, merles métalliques, pique-bœufs, les nectarins (oiseaux mouches d'Afrique), serins, bengalis, tisserins, veuves, etc.

Les poissons.

On trouvera au chapitre « Pêche » d'abondants détails sur les spécimens de la faune ichtyologique congolaise, qui peuvent intéresser les pêcheurs.

Sauf le lac Kivu dans les eaux duquel se sont répandues des émanations volcaniques, les rivières et les lacs sont très poissonneux.

Dans l'ouest du bassin congolais, on trouve des poissons communs aux bassins occidentaux de l'Afrique et, dans l'Est, des espèces communes aux bassins du Nil et du Zambèze.

Les poissons d'eau douce du bassin du Congo sont .classés en huit ordres distincts comprenant vingt-cinq familles ; environ un millier d'espèces ont été identifiées. Ces huit ordres sont : les Dipneusti, les Cladistia, les lsospondyli, les Ostariophysi, comprenant le groupe des Siluroïdes, les Microcyprini, les Percomorphi, les Plectognathi et les Opisthomi.

Parmi les Dipneusti, qui ne représentent que 2 % de la faune, se range le curieux protoptère, poisson carnivore de forme allongée, rappelant l'anguille. Dépassant 1 rn 50, il peut peser 20 kg. Son nom vernaculaire .est « Djombo » en Equateur et « Sompe » ou « Sembe » au Tanganika. Outre ses branchies, il possède des poumons et vient respirer l'air à la surface de l'eau. Il remonte dans les marais qui avoisinent les cours d'eau et, en saison sèche, lorsque le marais s’assèche, il s'enfonce dans le sol non encore durci, s'enroule dans un cocon muni d'une ouverture pour la respiration aérienne et entre en léthargie ; il reprend sa vie normale lorsque le marais se remplit d'eau à la saison des pluies.

Comme Cladystia - 1,5 % de la faune - nous n'avons que le genre polyptère dont le « Konga » du fleuve ; son poids atteint *5* kg et plus.

L'ordre des Isospodyli - 13 % de la faune - compte 6 familles. Nous trouvons parmi elles les clupeides dont le « Ndakala » du lac Tanganika, les Kneriides au Katanga, les phractolaemides des environs de Coquilhatville, le pantodon ou « poisson papillon », les notopterides et les mormyrides très riches en espèces et de tailles variables atteignant parfois 1 m.

Les Ostariophysi groupent 52 % de la faune et comptent 9 familles. Nous rencontrons dans cet ordre les characides et notamment le sarcodace ou brochet congolais, l'hydrocyon (tiger fish) ou poisson tigre avec le goliath dont le poids peut dépasser 50 kg, les citharinèdes très répandus atteignent 6 à 7 kg, les cyprinèdes, poissons voisins des barbeaux et parmi eux le « labeo » pouvant peser 4 kg, les barbus de 12 à 15 kg, les barillus de moindre taille, les siluroïdes ou « poissons-chats » (cat fishes) parmi lesquels des sujets ont 1 m 50 de long et pèsent plus de 100 kg, les shilbeides (soles du Kasaï ou du Sankuru - jusque 2 kg), les clariides, poissons allongés à tête large et aplatie, quelque peu anguilliformes (Ngolo), pouvant dépasser 1 m de long et peser 12 à 15 kg, les mochocides, courts et moyennement allongés (mpoka) allant jusqu'à 2 kg et les maloptermides ou poissons électriques atteignant 1 m et 20 kg.

L'ordre des Microcyprini qui ne représente que 5 % de la faune réunit les cyprinodontides, généralement de petite taille.

Parmi les Percomorphi formant 25% de la faune, nous trouvons les centropomides avec le lates niloticus ou « perche du Nil », largement répandu dans les lacs et rivières et bien connu sous le nom de « capitaine ». « Njabi » ou « Sangala » ; c'est un poisson trapu, très recherché pour sa chair et dont bon nombre de spécimens ont un poids de 50 kg.

Nous avons aussi les Cichlides, représentés surtout par le genre tilapia très varié dans les lacs de l'Est et des espèces analogues, les Gobiides du bas fleuve, avec, parmi eux, le periophthalmus, grimpant sur les racines aériennes des palétuviers, les anabas et les ophiocéphalides au corps allongé et à la tête aplatie, pouvant atteindre 50 cm.

Comme Plectognathi - 0,5% de la faune - nous ne rencontrons que les tetrodontides dont le tetrodon (mbu), dépassant 0 m 60, qui possède la faculté de se gonfler d'air ; il est vénéneux et il faut éviter de le consommer.

Les Opisthomi - 2,5 % - groupent les poissons anguilliformes du genre mastacembelus.

Dans l'Atlantique, le long de la côte (Banana, Moanda, Vista) et dans l'estuaire du fleuve on dénombre : des baleines (océan) allant vers le Nord ou le Sud, de multiples dauphins, y compris les orgues ou grands dauphins, le requin, le poisson-scie, le tarpon (megalops atlanticus) dont la taille atteint 2 m 20 et le poids 70 kg, le baracuda (sphyraena) de 2 m et 40 kg, le lutjanus de 1 m *50* à 2 m et 20 kg, le mérou de 1 m 50 et 50 kg, la bonite ou caran de 1 m 60 ou plus et 30 kg, etc.

On y trouve aussi le lamantin (trichecus senegalensis) sirénien de l'ordre des mammifères, des tortues, des homards, des crevettes, des huîtres, des moules, etc.

Reptiles-Amphibiens.

Sur la côte atlantique, on rencontre la tortue marine verte (comestible) pouvant atteindre 1 m 20 et peser 180 kg, la tortue imbriquée, qui fournit l'écaille, et parfois aussi la tortue caret ; ailleurs on trouve différentes espèces de tortues terrestres et, dans les lacs et rivières, des tortues aquatiques.

Les crocodiles sont représentés par 3 espèces : le crocodile du Nil, mangeur d'hommes (inexistant toutefois dans les lacs Kivu et Edouard), le crocodile cataphractus, ou mangeur de poissons, appelé aussi « faux gavial » et une espèce de petite taille propre aux régions de la grande forêt.

Les lézards comprennent de très nombreuses espèces, telles les gekokos, les agames qui peuvent changer de coloration, les caméléons dont le caméléon tricorne des volcans, les varans dont le varan du Nil d'une longueur de 1 m 50 ou plus, les amphisbènes (terrestres) et de nombreux types de lézards proprement dits.

Comme serpents, nous comptons : des pythons, que certains dénomment erronément « boas » et dont la plus grande espèce peut atteindre 7 rn, et de très nombreuses espèces semi-aquatiques, aquatiques, terrestres, arboricoles et des fouisseurs de toutes tailles et de toutes couleurs, inoffensifs ou très venimeux. Parmi elles, citons : le serpent-cracheur, les najas nigricolis et melanolenca atteignant et dépassant 2 m, d'autres espèces de najas plus petites, le « mamba » semi- arboricole dont la morsure est souvent fatale, des vipères de toutes dimensions, dont la vipère cornue et des serpents fouisseurs très venimeux.

Les Amphibiens comprennent notamment des apodes et des anoures ou amphibiens sauteurs (crapauds, grenouilles, rainettes) très nombreux et de toutes tailles.

Les invertébrés.

Il serait trop long d'énumérer les invertébrés trouvés au Congo, auss1 nous nous contenterons de dire quelques mots des insectes et des arachnides.

La chaleur et l'humidité sont favorables à la vie d'innombrables insectes appartenant à tous les ordres, aussi le Congo est-il le paradis des entomologistes.

Citons en passant : les coléoptères en nombre impressionnant dont les scarabées, charançons et le géant goliath, une immense variété de papillons et de libellules, les anaphes, les blattes (cafards ou cancrelats), les fourmis blanches (termites), rouges et noires, les poux, les puces dont la puce pénétrante ou « chique », les punaises, pucerons, les mouches et moustiques (anophèles, culex, etc.), les mouches tsé-tsé (glossina palpalis et morsitans), les maringouins, les taons, les sauterelles (dont la migratrice), les grillons et criquets, les cigales, les abeilles, les tiques, les iules, les scolopendres, les scorpions, les araignées, etc.

Certaines espèces sont nuisibles aux hommes et aux animaux en tant qu'agents véhiculaires de maladies. C'est ainsi que la malaria est transmise par une espèce de moustique appelée « anophèle», la fièvre jaune par une autre espèce appelée « stégomie », la filariose par le culex et la simulie et l'onchocercose oculaire par la simulie; la tsé-tsé « palpalis » propage la maladie du sommeil chez l'homme et la « morsitan » chez les animaux; la tique kimputu ou « ornithodorus moubata » est le véhicule de la fièvre récurrente et le pou, celui du typhus exanthématique; des mouches propagent le typhus, la dysenterie, le trachome, etc.

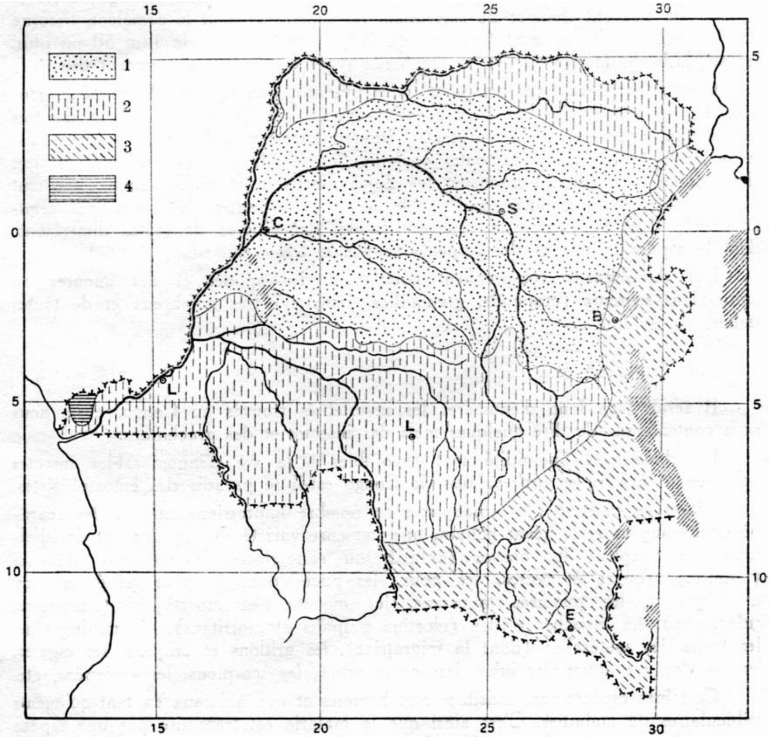
LA FLORE.

Le Congo doit être considéré comme une région privilégiée pour le botaniste à cause de sa situation à cheval sur l'équateur, et du fait qu'il comporte des étages allant de la zone côtière à la forêt de la cuvette centrale, aux savanes plus ou moins boisées des rebords de cette cuvette et jusqu'aux hautes montagnes de l'Est

nées des grands mouvements qui ont façonné l'écorce terrestre (Ruwenzori) ou des éruptions volcaniques (Virunga).

Dans le chapitre « Aspects du Pays » nous avons signalé dans quelles zones - savanes ou forêts - doivent être rangées les différentes régions.

Dans la zone côtière on trouve le palétuvier, les palmiers phénix (faux dattiers) et raphia, le pandanus, les lianes, etc. Au Mayumbe on rencontre



CARTE DE LA VEGETATION

1. Forêt Equatoriale.
2. Savane Forestière.
3. Forêt claire et savane arbustive.
4. Forêt du Mayumbe.

une grande partie des espèces de la forêt équatoriale et aussi le caféier et l'élaeis, les fougères arborescentes et les lianes à caoutchouc. Le Baobab est spécial aux savanes du bas et moyen-Congo.

Dans la forêt équatoriale on distingue notamment : les Irehs ou Funtumia elastica (arbres à caoutchouc), les palmiers élaeis et raphia, les copaliers, les faux cotonniers, des lianes caoutchoutifères et de nombreuses essences dont les bois sont exploités.

Leurs noms « Pilote » c'est-à-dire celui admis par tous les représentants des nations membres de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux sont les suivants : Mepepe, Emien, Mukulungu, Fromager, lroko, Essia, Angu, Tiama, Tali, Tola, Limbali, Bosse, Mutenye, Mubangu noir, Umbaua, Oboto, Wenge, Abura, Angueuk, Tshitola Dabema, Muninga, Padouk, Ilomba, Erimado, Bilinga, Niove, Limba, Avodire, Rikie.

Dans la savane fortement boisée, contiguë à la forêt équatoriale, on remarque les grands Canarium Schweinfurthi, des Chlorophora Excelsa (Iroko ou Kambala) et de nombreuses essences de · forêts secondaires; Ficus, Pycnanthus, Spathodera, Myrianthus, etc. Les lianes et les Epiphytes sont encore assez fréquents de même que les palmiers. Comme herbe, l'lmperata domine.

Dans la savane modérément boisée, surtout au Sud, abondent les légumineuses, les espèces du genre Brachystegira, associé à des Berlinia et à des Uapaca et, comme plantes herbacées, les Andropogon, Paspalum et Tricholeana. Plus loin dominent les Terminalia (limba) et les Acacias épineux. C'est aussi l'habitat du Landolphia des herbes qui se présente sous forme de rhizomes. On y rencontre encore le Mimosa asperata et des bosquets de Borassus, très caractéristiques en ce q u 'ils marquent une nette séparation d'avec les zones où se rencontre l'élaeis.

Des marais et des lacs (Kisale, Upemba sur le cours supérieur du Lualaba)

sont peuplés de papyrus.

La végétation des hauts plateaux et des montagnes de l'Est est caractérisée : aux altitudes de 1.900 m et plus par le podocarpus ; aux altitudes supérieures à 2.500 m par les peuplements de bambous et, plus haut, par la végétation subalpine et alpine des hagenias, des bruyères arborescentes festonnées de lichens, des lobelias et des séneçons parsemés d'immortelles et d'orchidées, tandis que le sol est couvert d'alchémilles et d'un épais tapis de mousse.

Dans tous les débroussements pousse l'lmperata cylindrica « Nyanga » ou

« Nyassi », herbe à paillotes, envahissant les terrains grâce à ses rhizomes et le parasolier (Musanga Smithii) qui succède à l'abattage de la forêt primaire et précède la reconstitution de la forêt secondaire. A la différence de l'lmperata, le Pennisetum (herbe à éléphant, fausse canne à sucre) signale les sols riches

dans les alluvions des vallées ou à la lisière des forêts.

Parmi les plantes d'origine étrangère, citons le manioc, probablement originaire du Mexique, qui comprend les deux espèces : manioc doux et manioc amer, le maïs de même origine, l'arachide, la patate douce, le papayer, le goyavier, la tomate, l'avocatier, le cacaoyer, l'ananas et le tabac, tous de provenance américaine et introduits, en partie, dès le XVI• siècle.

Parmi les produits originaires des pays orientaux, on compte le bananier, la canne à sucre, le sésame, le riz, le sorgho, les citrus divers, le manguier, l'arbre à pain, le jacquier, le rocou, le chanvre et le ricin.

Comme plantes d'introduction récente, il faut noter le cotonnier, le quinquina du genre Cinchona Ledgeriana, l'hévéa, l'urena lobata (jute congolais), le pyrèthre, le géranium rosat et autres plantes à parfum.

L'eucalyptus, le black wattle (acacia), le filao (casuarina) et le cyprès se rencontrent en peuplements systématiques autour des établissements des colons européens et sont les essences les plus couramment utilisées dans les reboisements.

Parmi les problèmes à l'ordre du jour se trouvent la protection de la forêt contre les empiètements dus aux abattages inconsidérés et aux feux de brousse, ainsi que la lutte contre la dégradation du sol.

LE CLIMAT.

Le climat est conditionné par les précipitations d'eau, la température, l'humidité, le régime des vents, l'altitude et certaines influences locales.

Dans les régions tempérées, la distinction entre les saisons est déterminée par le régime des pluies et par la température, dans la zone équatoriale par le régime des pluies uniquement.

Les pluies.

Entre les tropiques (23° 27') N. et S. de l'équateur, le passage du soleil au zénith amène un maximum thermique auquel correspond un minimum de pression d'où précipitations humides (pluies). Cette influence solaire commence à se manifester dès que, dans son mouvement apparent sur l'écliptique (entre les tropiques du Cancer (N.) et du Capricorne (S.), l'astre se rapproche du zénith d'un lieu déterminé ; les chutes de pluies, d'abord espacées, vont en augmentant pour atteindre leur maximum lors du passage du soleil au zénith (c'est-à-dire pour l'équateur, aux équinoxes) ; au fur et à mesure qu'il s'en éloigne elles perdent leur caractère de persistance pour cesser tout à fait lorsqu'il en est à une certaine distance, d'où alternance de la saison des pluies et de la saison sèche. Comme dans son mouvement annuel entre les tropiques, le soleil passe deux fois au zénith d'un même parallèle, il s'ensuit que, théoriquement, il existe sur ce parallèle deux saisons de pluies et deux saisons sèches.

Plus le parallèle est éloigné de l'équateur, plus l'une des saisons sèches sera courte. Pratiquement, pour l'extrême sud du Kasaï et pour le Haut-Katanga, il ne se produira qu'une seule saison de pluies et une seule saison sèche.

Dans les zones de l'épaisse forêt équatoriale, où les pluies tombent en orages violents mais brefs, il n'y a pratiquement pas de véritable saison sèche, mais une sécheresse relative lorsque le soleil se trouve sous les tropiques (juillet et décembre). Dans la zone équatoriale dénudée et élevée des régions situées à l'est de la grande forêt, les deux saisons sèches sont nettement marquées par un manque total de précipitations ; les pluies y sont moins violentes et de plus longue durée.

Du fait que le Congo se trouve à cheval sur l'Equateur, les saisons des espaces situés de part et d'autre de celui-ci sont en alternance; les saisons sèches du Nord correspondent aux saisons des pluies du Sud, et inversement.

De cette situation découle une autre conséquence, à savoir que la durée de l'insolation diurne sera pour ainsi dire invariable pendant l'année. L'insolation étant de douze heures, le jour sera égal à la nuit. La différence est minime pour les parties N. et S. du territoire. Pratiquement, donc, le soleil se lève à 6 h et se couche à 18 h, ce qui implique, si l'on tient compte d'une demi- heure d'aurore et d'un crépuscule égal, une durée de lumière diurne de treize heures. Dans la zone équatoriale, les précipitations annuelles sont toujours supérieures à 1.500 mm et atteignent même 2 mètres ; au Kasaï et au Katanga, comme dans l'extrême Nord, elles ne sont plus que de 1.000 à 1.600 mm ; sur les hauts plateaux du S.-E., elles ne représentent que 1.000 à 1.100 mm ; en bordure de l'Océan, près de l'embouchure du fleuve, la moyenne des précipitations tombe à 800 mm. Dans la dépression centrale, la moyenne des jours pluvieux est de cent trente; elle est au Kasaï et au Katanga de cent dix jours, soit un jour sur deux pendant la saison des pluies ; dans le Bas-Congo et le Mayumbe, elle n'est que de nonante jours ; dans les régions montagneuses les averses sont plus fréquentes mais moins fortes.

Température.

Dans la zone basse de l'équateur, la température moyenne annuelle est supérieure à 25°, tandis que dans la même zone montagneuse et dénudée de l'Est, elle descend à 20°.

La moyenne des écarts journaliers entre les températures relevées dans le courant d'une même année est minime à l'équateur et de l'ordre de 1° à 2° ; il grandit au fur et à mesure qu'on s'en écarte pour atteindre dans le Sud Est 8° à 9° suivant les saisons.

La température maximum à midi est théoriquement constante dans la grande forêt de l'équateur et de l'ordre de 30 à 35° et, la nuit, le thermomètre ne descend qu'exceptionnellement en dessous de 20° ; sur le pourtour de la grande forêt, les nuits sont plus froides et il n'est pas rare d'observer au Katanga, au cours de la saison sèche, des gelées blanches.

Dans la région des plateaux et des montagnes du Nord-Est, Est et Sud Est, où le relief passe de 1.500 à 4.000 m, l'altitude modifie considérablement les conditions climatiques ; normalement, la température s'abaisse de 1° par 180 m d'accroissement d'altitude ; la saison sèche est plus froide que la saison des pluies.

La couverture du sol influence aussi grandement les variations diurnes de la température : dans les régions d'altitude peu élevée, où le sol n'est pas protégé par une végétation abondante comme dans la forêt équatoriale, il s'échauffe rapidement et on constate des maxima absolus très élevés ; à l'inverse, le sol s'y refroidissant aussi plus rapidement et plus facilement sous l'influence des vents, on enregistre des minima absolus très bas.

Si à l'équateur, on enregistre des maxima absolus de 37° à 38 ° et des minima absolus de 15°5 à 17°. on observe 40° et 8° à l a frontière nord (Ubangi et Uele), 38° à 40° et 10° à 5° dans les régions basses et les vallées profondes du Katanga, 34° à 35° et 2° sur les hauts plateaux du Katanga, 37° à 38°5 et 14° à 12° à la périphérie de la cuvette centrale. Comme autres minima absolus, on a relevé dans l'Est, en dehors des très hautes altitudes, 8° à 10° au niveau de 1.000 m 4° à 6° à 2.000 m et au Katanga, 1° à Elisabethville et 1°5 à Sakania.

En général, la température moyenne annuelle est de 25° à 26° dans la cuvette centrale, 24° à 25° sur le pourtour de la cuvette, 26° à la côte, 18° à 20° aux altitudes de 1.500 m des régions de l'Est, 16° à 17° à 2.000 m, 11° à 3.000 m, 6° à 4.000 m. En Belgique, notamment à Bruxelles, la température moyenne annuelle est de 10°. En comparaison, voici celles de quelques localités du Congo et du Ruanda Urundi :

Eala (Equateur)	*25°6*
Stanleyville	*25°1*
Léopoldville	*25°4*
Matadi	*27°5*
Banana	*26°*
Thysville	*22°9*
Lusambo	*26°8*
Kabinda	*24°8*
Shabunda	*24°8*





Forêt du volcan Mikeno. — *Hagenia et bambous.*

Mayumbe. — *Jeunes limba.*

Jardin botanique d'Eala. — *Touffe de bambous.*

Lianes à caoutchouc.







Maniema — Kabambare. — *Forêt de borassus.*

Galerie forestière de la Rutshuru.

Lubero. — *Forêt des crêtes avec fougères arborescentes.* (Alt. 2.100 m)





Wamba	*23°8*
Bunia	*21°8*
Coma-Kiseny	*20°4*
Rutshuru	*22°4*
Bukavu	*20°5*
Usumbura	*24°7*
Albertville	*23°6*
Butembo	*17°2*
Astrida	*19°7*
Elisabethville	*20°5*
Sakania	*19°6*
Dilolo	*24°5*

Humidité.

Si on veut se rendre compte du climat, il faut associer à la température le facteur humidité de l'air. Le degré d'humidité varie et est généralement plus élevé la nuit que le jour au cours d'une même journée; il est plus élevé durant la saison des pluies et plus élevé aussi dans la forêt qu'en savane et dans les régions de basse altitude que sur les hauts plateaux.

Une température élevée est d'autant plus supportable que le degré d'humidité est bas ; une température quelque peu élevée devient d'autant plus accablante que le degré d'humidité augmente.

Dans le Bas-Congo, c'est le· mois de février qui est généralement le plus désagréable, surtout la nuit, lorsque le degré d'humidité oscille entre 65 et 90 %.

Les vents.

Les vents résultent de la répartition des zones de haute et de basse pression. La zone fortement échauffée par le soleil à son zénith, zone de basse

pression, entraîne un appel d'air des zones à haute pression, d'où alternance pour

les régions au nord et au sud de l'équateur des vents du Nord ou du Sud, selon que le soleil se trouve au zénith dans l'hémisphère austral ou boréal.

Dans la zone forestière équatoriale règnent les calmes équatoriaux et les vents accidentels y provoquent des tornades.

Dans le nord du Congo, les vents réguliers prédominants soufflent du Sud d'avril à septembre et du Nord d'octobre à mars; les autres sont des alizés ***** de l'E.-N.-E. vers l'O.-S.-O. Au Katanga, les vents sont, durant les trois quarts de l'année, des alizés de l'Océan Indien et, le reste du temps, des vents irréguliers soufflant surtout du Nord de décembre à février. Dans les régions montagneuses de l'Est ils sont assez irréguliers. Dans la région côtière dominent les vents du S.-O. et d'O.

** On appelle « alizés » certains vents réguliers qui soufflent toute l'année de l'E.* vers *l'O., dans les régions tropicales. Ils sont déterminés par la chaleur excessive du sol et le mouvement de rotation de la terre. Ils dérivent légèrement vers le S.-O. dans la* zone *tropicale au nord* de *l'équateur sous l'influence des vents froids soufflant du Nord vers l'équateur où le sol surchauffé provoque des appels d'air.*

LES SAISONS

Du fait que le Congo se trouve à cheval sur l'équateur (1), les saisons aux mêmes latitudes Nord et Sud sont en alternance. Toutefois, il est difficile de donner des dates exactes pour une zone quelque peu étendue, les débuts et les fins de saison changeant selon les degrés des parallèles.

Sous l'équateur même, dans la zone forestière, il n'y a pratiquement pas de saison sèche mais un ralentissement des pluies alors que dans la région montagneuse de l'Est, deux périodes sèches d'un mois se présentent en janvier et en juillet.

Pour les autres zones, les renseignements que nous donnons ne peuvent être exacts pour une région déterminée, qu'à 15 jours près.

Dans la zone nord de l'équateur, la grande saison des pluies s'étend de mi-mars à fin-juin et est suivie d'une petite saison sèche de juillet à mi-août ; une petite saison de pluies débute mi-août pour finir mi-novembre, elle est suivie d'une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars.

Dans la zone correspondante au sud de l'équateur, l'inverse se produira, c'est- à-dire que la grande saison sèche débutera mi-mai pour se terminer fin août ; elle sera suivie d'une grande saison des pluies commençant en septembre et finissant en décembre ; la petite saison sèche se situera en janvier et février et la petite saison des pluies de mars à mi-mai.

Plus au sud, dans le nord du Katanga et le sud du Kasaï, les pluies commencent au début octobre pour cesser fin avril avec une période sèche en janvier.

Tout au sud et au sud-est, les pluies débutent mi-octobre, finissent mi-avril avec ralentissement en janvier, et la saison sèche va de mi-avril à mi-octobre sans pluies.

Les caractéristiques saisonnières peuvent se résumer comme suit :

La saison sèche, saison hivernale des Tropiques, est plus froide : le ciel est brumeux et la transparence de l'air affectée par les poussières en suspension dans l'atmosphère ; ces poussières proviennent de l'érosion du sol par les vents et les feux de brousse. C'est une période mauvaise en ce qui concerne la visibilité et peu propice à la photographie à longue distance : l'horizon est borné, le paysage sans vie, tout est couvert de poussières et paraît jaune et terne (nous conseillons, en cette saison, d'employer le filtre anti brume, appelé aussi filtre UV ou Hasefilter ou sky light filter). Par contre l'automobiliste est assuré de trouver les routes en assez bon état, quoique poussiéreuses, et les abords des bacs bien secs.

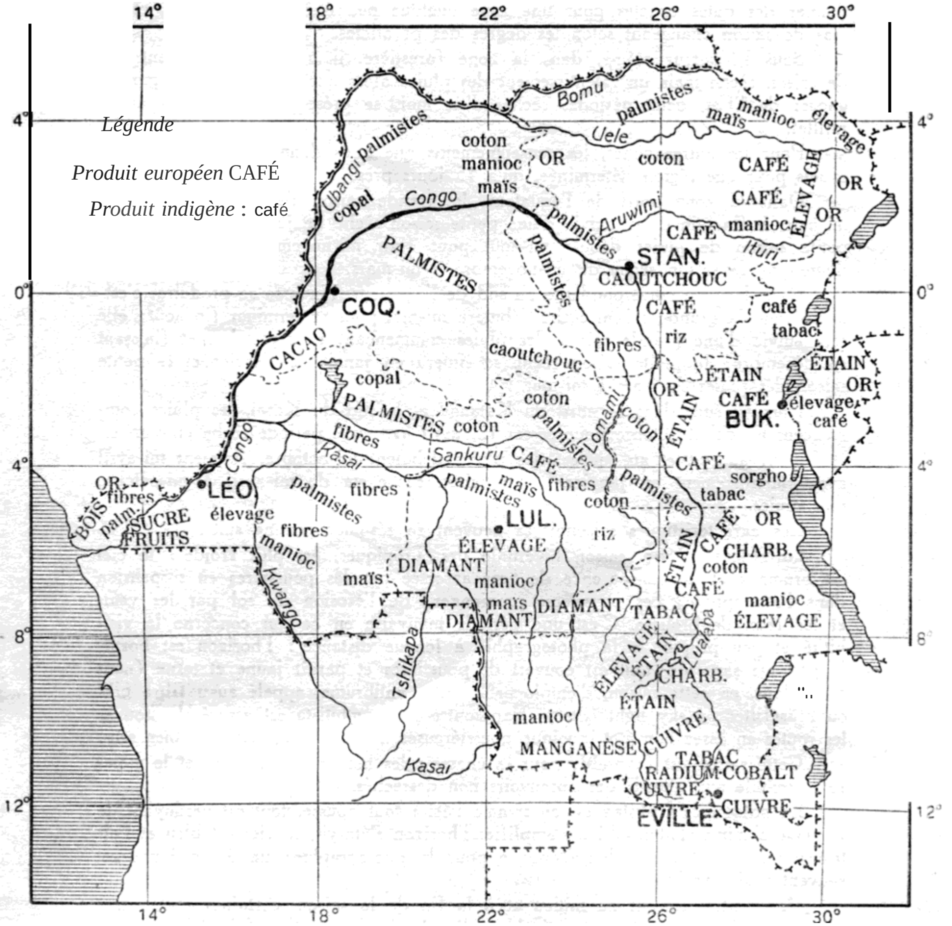
Cette saison est favorable pour la chasse : les herbes sont brûlées et le gibier se rassemble aux abords des abreuvoirs non desséchés.

La saison des pluies est en somme l'été : tout pousse, tout est verdoyant, le paysage s'anime, l'atmosphère s'amplifie, l'horizon s'élargit, le ciel est bleu et l'air transparent: c'est la meilleure époque pour la photographie ; un écran jaune est souvent indispensable.

Par contre, surtout au milieu et à la fin de la saison, certaines routes, non ou mal empierrées, sont peu praticables ; l'accès des bacs est parfois difficile; des ponts provisoires sont emportés, des aqueducs s'effondrent, etc. A noter toute- fois que les routes dans les régions touristiques de l'Est et du Nord-Est sont praticables en toutes saisons.

Le début de la saison est un moment propice pour la chasse, les herbes repoussant tendres et vertes dans les parties de savane nettoyées par les feux de brousse et ces pâturages constituant un appât tentant pour le gibier.

(1) Voir « Climat ».



CARTE ECONOMIQUE DU CONGO.

N. B. — La carte ne *donne que les principaux produits d'origine* européenne (en *majuscule) ou d'origine indigène (en minuscule) faisant l'objet d'un* commerce *d'exportation ou d'un commerce interrégional important.*

IV. - APERÇU ECONOMIQUE

Le régime économique.

L'acte de Berlin de 1885 a été remplacé par la Convention de Saint-Germain-en-Laye de 1919, qui en a maintenu les principes essentiels. Ce sont, dans les limites du bassin conventionnel du Congo : l'égalité commerciale, l'exclusion de tout traitement différentiel pour les marchandises à l'entrée ou à la sortie, l'exemption des droits sur les marchandises en transit, le libre accès des navires au littoral et aux ports maritimes, la liberté de navigation et l'identité de traitement pour les navires empruntant les voies fluviales.

Cette convention reconnaît à chaque Etat le droit de fixer librement les règlements et tarifs douaniers, le régime de la navigation et l'octroi des concessions pour l'exploitation des richesses naturelles.

Au Congo donc, Belges et Etrangers, c'est-à-dire ressortissants des puissances signataires de la Convention et des Etats membres de la Société des Nations qui y ont adhéré, sont, quant au commerce, sur le pied d'une égalité absolue; les produits importés et exportés et les navires, qu'ils soient belges ou étrangers, sont soumis aux mêmes droits. En résumé, les produits et les navires belges ne bénéficient d'aucun régime de faveur.

Le régime foncier.

Le sol se répartit en terres indigènes, terres enregistrées et terres domaniales. Les indigènes disposent des terres qu'ils habitent, cultivent (y compris les jachères) ou exploitent conformément au décret du 3 juin 1906 qui reconnaît aux intéressés le droit à des terres d'extension en vue des nécessités futures. Les communautés autochtones peuvent céder leurs droits sur les terres mais uniquement à l'intervention des autorités administratives. Les natifs conservent leurs droits de cueillette, de chasse, de pêche, de coupe de bois dans les terres domaniales et les décrets sur · ces diverses matières leur accordent, en dehors de leurs droits propres, de très larges facultés dans la limite des réglementations nécessaires à la protection de la forêt, de la faune, etc.

Les propriétaires de terres enregistrées à la Conservation des Titres Fonciers n'ont aucun droit sur les mines ni sur les cours d'eau, même non navigables, qui s'y trouvent.

Les terres qui n'appartiennent pas aux communautés indigènes ou à des personnes privées sont propriété de l'Etat et constituent son domaine privé. Il peut les céder. ou les concéder à des tiers en vue de leur mise en valeur. Toute cession ou concession est précédée d'une enquête destinée à constater leur vacance ou à reconnaître les droits des indigènes. La gestion des terres vacantes a été confiée, au Katanga : au Comité Spécial du Katanga (C.S.K.) : au Kivu : au Comité National du Kivu (C.N.Ki.).

Les concessions importantes par leur superficie, ou leur situation, ou en vertu des conditions auxquelles elles sont accordées, ne le sont que sous réserve de leur approbation par décret.

Le régime minier.

Les mines constituent une propriété distincte de la propriété du sol et appartiennent à la Colonie. Sont considérées comme telles : les gisements de substances minérales

utilisables par leur teneur en métaux, en soufre ou en phosphore, les terres rares, les substances fossiles combustibles ou bitumeuses, le sel gemme, les sels métalliques, les sources salines, l'amiante, le mica, les diamants ou autres pierres précieuses. La recherche des gîtes n'est autorisée que sous le couvert d'un permis limité à cet objet; l'exploitation qu'en vertu d'un permis d'exploitation et de traitement.

Les concessions minières sont accordées, sous réserve de leur approbation par décret, par le Gouvernement de la Colonie et, dans leur domaine respectif, par le Comité Spécial du Katanga, le Comité National du Kivu et la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains.

Les régions ouvertes à la prospection publique sont déterminées par décret ; ailleurs, les concessions font l'objet de contrats particuliers.

Les grands organismes coloniaux et les grandes concessions.

Pour se procurer les ressources indispensables à l'organisation et à la pacification du pays, l'Etat Indépendant du Congo avait adopté la politique des vastes concessions. Après la reprise du Congo par la Belgique, le Gouvernement Belge a entrepris la réduction progressive de leur étendue.

Il n'est toutefois pas inutile que nous mentionnions ici trois organismes qui exercent au Congo un rôle important en assurant la gestion d'une partie du domaine de la Colonie : le C.S.K., le C.F.L. et le C.N.Ki. Ces organismes fonctionnent comme pouvoir concédant en matières foncière et minière.

1° Le Comité Spécial du Katanga (C.S.K.) tire son origine d'une convention du 12 mars 1891 qui eut pour effet la création de la Compagnie du Katanga qui obtenait le tiers des terres du Katanga, y compris la propriété du sous-sol, pour 99 ans. On doit à cette compagnie l'exploration et la première occupation du Katanga ainsi que la découverte des premiers indices de gisements miniers. Le Comité Spécial du Katanga fut créé par une convention du 18 juin 1900, autorisée par décret du 2 juin 1901, afin d'assurer la commune gestion des terres et des mines de l'Etat et de la Compagnie du Katanga, mises en indivision, c'est-à-dire de tout le Katanga. Son domaine embrasse environ 45 millions d'ha. La Colonie intervient pour deux tiers dans la composition du Comité et dans les avantages qui reviennent à celui-ci.

2° La Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (C.F.L.), fondée le 4 janvier 1902 (concession de 99 ans) pour l'étude et la construction du chemin de fer reliant le fleuve aux lacs Albert et Tanganika, fut chargée en 1 903 des études et de la construction de chemins de fer contournant les chutes et rapides en amont de Stanleyville et de Kindu, et de l'établissement d'un service de navigation sur le Lualaba en direction du Katanga.

Le C.F.L. reçut la concession d'un droit de jouissance sur 8 millions d'hectares dans les territoires compris entre le fleuve Lualaba et les grands lacs, auquel fut substitué en 1923 un droit de choix de terres en toute propriété à concurrence de 400.000 ha. Cette superficie a été réduite à 200.000 ha en 1927 en échange d'une participation dans la création du Comité National du Kivu : en 1948 cette superficie a été à nouveau réduite et ramenée à 150.000 ha. En outre, le C.F.L. obtint l'exploitation, par lui-même ou ses filiales, des mines qu'il découvrirait dans son domaine, à condition d'ouvrir celui-ci à la prospection publique, pour une moitié en 1 925 et pour l'autre moitié en 1927 ; toutefois, cette dernière partie fut, à l'échéance, distraite du domaine du C.F.L. pour être confiée à la gestion du Comité National du Kivu.

3° Le Comité National du Kivu (C.N.Ki.) fut constitué par décret du 13 janvier 1928. Il gère les terres et les forêts dans son domaine; du point de vue foncier, ses droits prendront fin lorsqu'il aura épuisé son droit de choix sur 300.000 ha de terres qu'il accordera en cession ou concession. Du point de vue minier, le C.N.Ki. a obtenu l'exploitation des mines qu'il découvrirait dans son domaine avec obligation d'ouvrir celui-ci à la prospection publique à une date qui sera déterminée ultérieurement.

Plan Décennal.

Une loi du 27 mai 1952 autorise le Ministre des Colonies à exécuter, sur les ressources extraordinaires, un plan décennal - programme systématique à long terme - pour le développement économique et social du Congo Belge. Un plan décennal similaire a été élaboré pour les territoires sous tutelle du Ruanda- Urundi.

Tel qu'il a été présenté, il constitue à la fois un bilan détaillé de l'œuvre réalisée par la Belgique au Congo et un vaste programme de travaux d 'intérêt public à exécuter progressivement en une période s'étalant sur 10 ans.

Ce n'est nullement un plan rigide à suivre pas à pas, mais un cadre visant les buts ci-après : équiper le Congo de moyens de transports adéquats et modernes ; pourvoir la population européenne et indigène d'habitations répondant aux exigences actuelles de l'art de construire et de l'urbanisme; augmenter et aménager les services scientifiques s'occupant des études cartographiques, géodésiques, géo- logiques et hydrologiques, ce qui revient à mieux connaître le pays afin de pouvoir mieux tirer parti de ses ressources ; améliorer ses installations météorologiques et les télécommunications ; approvisionner le territoire en eau et électricité ; étendre l'enseignement et l'hygiène ; encourager l'immigration et le Colonat ; développer l'agriculture en conservant le sol et en encourageant les cultures et l'élevage indigènes.

Tous ces travaux intéressent uniquement le secteur public et tendent à créer les conditions dans lesquelles l'économie privée pourra se développer dans des conditions optima pour le plus grand bien de tous, en prenant un soin particulier du bien-être des populations indigènes, dont la Belgique a assumé la charge.

Les dépenses pour l'exécution du plan décennal sont, en partie, couvertes par l'emprunt. On estime qu'elles seront de l'ordre de *50* milliards.

Les travaux d'exécution ont débuté en 1949, ce qui revient à dire que, lors du vote de la loi, le « plan décennal » n'était pas un projet mais une réalité.

LES PRINCIPALES RICHESSES DU CONGO ET DU RUANDA-URUNDI .

Agriculture.

1. Produits forestiers.

Les bois.

La forêt congolaise couvre *50* % de la superficie du Congo, y compris les galeries forestières qui s'étendent parfois sur 20 ou 30 km le long des rivières, et la savane boisée du Katanga. Les essences exploitées, qui représentent 2 % du cubage total, sont utilisées sur place comme bois de menuiserie, d'ébénisterie, de construction, de mines ou comme traverses de chemin de fer.

La production de bois sciés représentait, en 1956, 281.769 m 3 et celle des contreplaqués et bois de placage, 29.451 m 3

Une partie des bois provenant de variétés convenant spécialement à l'ébénisterie, vu leur beauté, où à la menuiserie extérieure, vu leur résistance, est exportée vers l'Europe et l'Afrique du Sud. Les exportations de 1956 se chiffrent à 162.025 tonnes pour une valeur de 396.265.000 francs. Les principales exploitations forestières pour l'exportation se localisent au Mayumbe, au lac Léopold II, au Kasaï et au Maniema.

Le copal.

Le copal est une reste solidifiée provenant de grands arbres de l'espèce Copaifera Demeusi » rencontrés aux abords des cours d'eau et dans les forêts marécageuses du bassin central.

Solidifié, fossile ou dur, le meilleur copal industriel se recueille dans la boue, au pied des arbres, et à l'emplacement d'arbres disparus.

L'indigène le · récolte, le gratte et le vend aux factoreries. Cette résine est utilisée dans l'industrie des vernis gras, des produits de moulage, etc.

Les produits synthétiques concurrencent sérieusement cette résine ; les expo-tations, quoiqu'en diminution, totalisaient encore, en 1955, 7.496 tonnes pour une valeur de 77.575.000 francs.

En 1956, elles sont tombées à 4.946 tonnes valant 48.388.000 francs.

L'élaeis ou palmier à huile.

Originaire des côtes de Guinée, il est largement répandu dans presque toutes les régions de la Colonie à climat chaud et à précipitations d'eau abondantes et régulièrement réparties. Il manque au Nord-Est et dans le Haut-Katanga; Il est rare à l'Est. C'est un palmier dont le tronc peut atteindre 15 à 20 rn dans des conditions normales, c'est-à-dire en pleine forêt; il donne des fruits après 5 ou 6 ans et jusqu'à sa trentième année; sa production maximum se situe entre 10 et 15 ans et cesse souvent d'être intéressante, à cause de sa hauteur, entre 20 et 25 ans.

Les fruits, de la grosseur d'une prune, sont réunis par centaines en une énorme grappe, ou régime, qui se développe à l'aisselle des feuilles ; ils sont formés d'un noyau (noix palmiste) à paroi dure (coque) contenant une amande (coconotte) et d'une pulpe charnue et fibreuse renfermant une forte proportion d'huile. Le poids d'un régime varie de 10 à 20 kg et le palmier adulte produit 7 à 8 régimes par an.

Les indigènes aménagent les palmeraies naturelles; ils vendent aux huileries une partie des régimes qu'ils récoltent et traitent eux-mêmes, par le moyen primitif du pilonnage, par ébullition et décantation, les quantités nécessaires à leur alimentation et à leur commerce local. Ils cassent les noyaux et vendent aux factoreries les coconottes.

Les palmeraies naturelles aménagées représentaient, en 1956, *42.646 ha* ; à ce chiffre il faut ajouter une forte quantité de palmiers disséminés un peu partout en groupements plus ou moins importants.

2. Cultures européennes.

L'élaeis.

Le groupement le plus important pour les oléagineux est formé par les Compagnies réunies des Huileries du Congo Belge et Savonneries Lever Frères (Huilever). De nombreuses autres sociétés ont établi des plantations de palmiers,

ont aménagé des palmeraies naturelles et utilisent et usinent les fruits des palmiers. Pas moins de 500 huileries mécaniques et à bras traitent ces fruits.

L'Inéac et les planteurs portent leur attention sur la sélection du palmier et les plantations européennes ne sont créées qu'avec des noix sélectionnées d'espèces très productives et provenant de stations de sélection. Les groupements indigènes sont fournis par l'Inéac en graines sélectionnées pour la constitution de leurs nouvelles palmeraies. La pulpe des noix des palmeraies créées avec ces noix sélectionnées est en volume deux fois plus importante que celle en provenance des palmeraies naturelles.

La teneur en huile de la pulpe est de 38 à 40 % et celle de l'amande d'environ 40 %.

Les indigènes, par le moyen primitif, récupèrent 8 à 10 % d'huile du poids total du régime, tandis que l'industrie européenne en extrait 18 à 23 %.

Alors que pour les noix de certaines palmeraies naturelles la pulpe représente 30 à 50 % du poids du fruit, la coque 40 à 60 % et l'amande 10 à 12%, les teneurs pour les sélections de la variété « tenera » de Yangambi deviennent 70 à 80 % de pulpe avec 49 % d 'huile sur pulpe, 10 à 12 % de coque et 7 à 10% d'amande, tandis que les fruits représentent ± 67 % du régime et donnent ± 34 % d'huile sur fruit ou ± 23 % sur régime.

L'huile de palme, c'est-à-dire l'huile de la pulpe, est surtout employée pour la fabrication de la margarine; on l'utilise également en savonnerie et en stéarinerie. L'huile extraite des amandes exportées entre dans la composition de la margarine et des savons fins. Les tourteaux servent à l'engraissement du bétail.

En 1955 les plantations européennes d'élaeis totalisaient 96.928 ha en rapport et 39.567 ha de jeunes plants ; les plantations indigènes représentaient 67.731 ha - il faut ajouter 46.646 ha de palmeraies naturelles aménagées.

La production d'huile de palme fut, en 1955, de 237.147 tonnes dont 40 tonnes d'huile vitaminée et de 34.359 tonnes d'huile de palmistes.

De ce chiffre il a été exporté 150.358 tonnes d'huile de palme pour une valeur de 1.495.295.000 francs et 35.143 tonnes d'huile de noix palmistes pour une valeur de 398.670.000 francs.

L'exportation des tourteaux de palmistes a été de 32.032 tonnes pour une valeur de 81.672.000 francs.

Le poids total des noix palmistes exportées a été de 63.202 tonnes valant 357.350.000 francs.

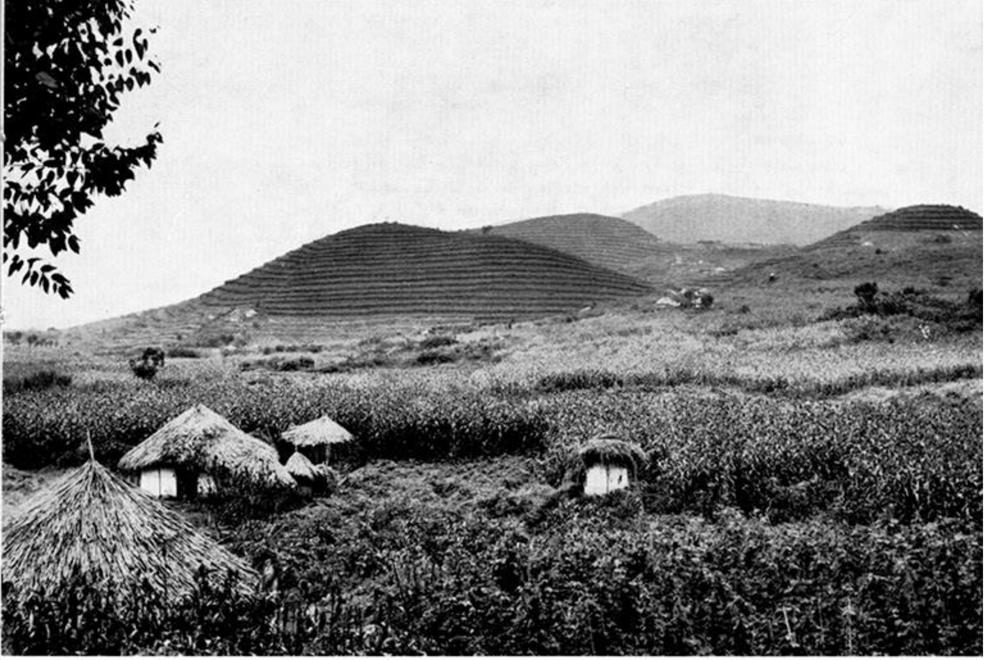
En 1 956, 98.789 ha de plantations européennes étaient en rapport ; les jeunes plantations couvraient 35.778 ha et les palmeraies naturelles aménagées *42.646 ha*. De leur côté, les indigènes possédaient 84.925 ha d'élaeis.

La production de 1956 a été de 237.079 tonnes d'huile de palme, 46.301 tonnes d'huile de palmistes, 53.734 tonnes de tourteaux de palmistes et 139.883 tonnes de noix palmistes.

Les exportations ont porté sur 139.456 tonnes d'huile de palme brute pour une valeur de 1.487.203.000 francs, 13.242 tonnes d'huile de palme blanchie représentant 158.888.000 francs, 44.616 tonnes d'huile de palmistes valant 506.123.000 francs. 35.486 tonnes de noix palmistes pour 204.739.000 francs et 16.1 01 tonnes de tourteaux.

Les exportations de tourteaux (de palmistes, coton, arachides) ont été de 82.243 tonnes représentant une valeur de 268.933.000 francs.

Le Congo se place au 6è rang dans la production d'huile de palme.



Paysage du Ruanda-Urundi. — *Dans le fond, cultures en terrasses pour éviter l'érosion.*

Ubangi. — *Plantation d'hévéas.*

Tshuapa. — *Cacaoyer dans une plantation indigène.*



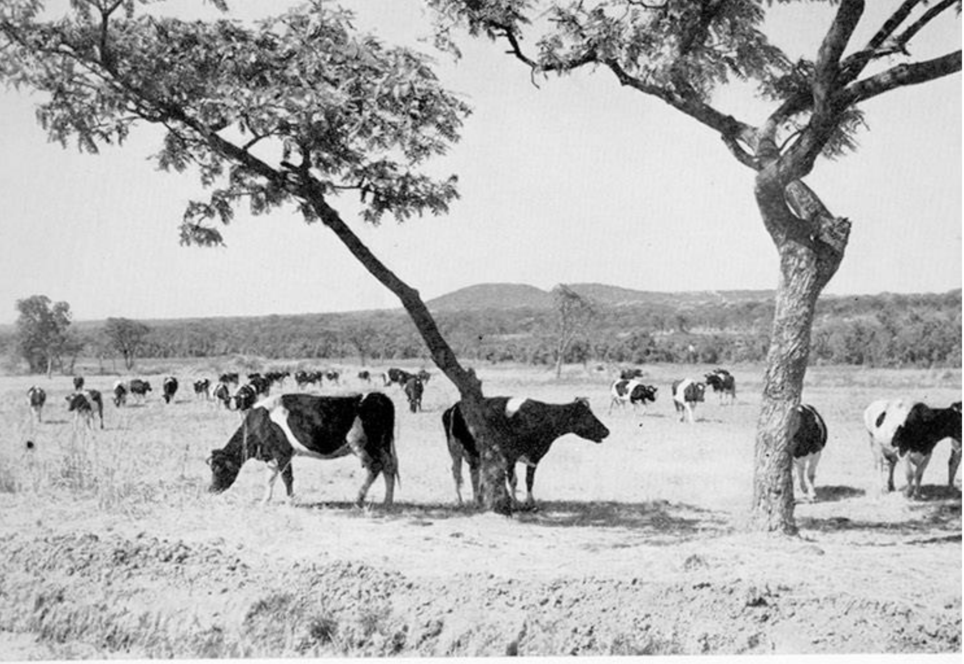




Uele. — *Paysannat indigène de Bambesa — champ de coton.*

Bas-Congo. — *Plantation de sisal.*

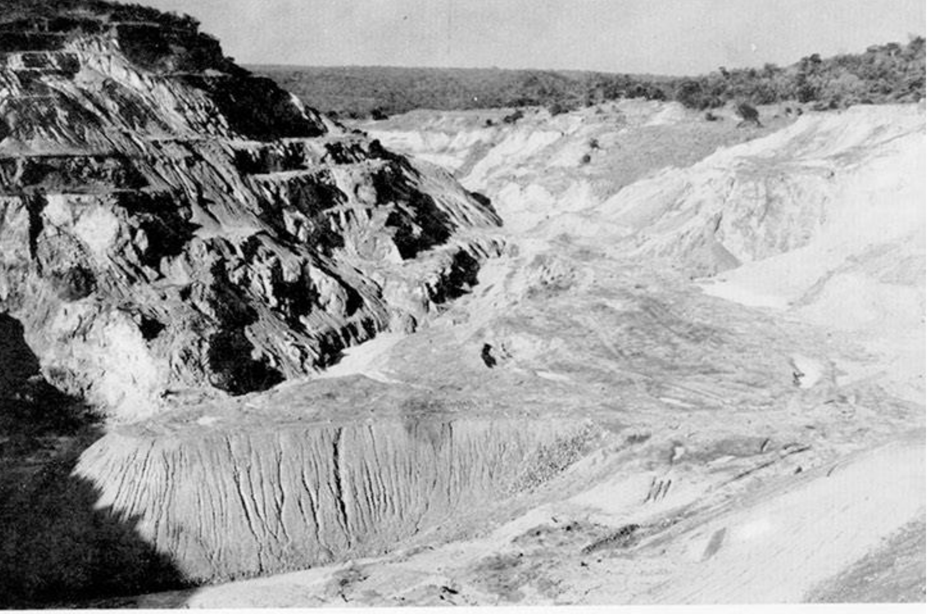




Katanga. — *Mont Keyberg (Inéac) — Bétail Friesland.*

Ruanda. — *Nyamyaga (Inéac) — Bétail indigène sélectionné.*





Union Minière du Haut-Katanga. — *Mine de cuivre de Kambove.*

Inkisi. — *Le barrage de Zongo Matanda.*



Le caféier.

Le caféier existe au Congo, à l'état naturel. Dans les régions de basse altitude poussent les espèces robusta et excelsa et dans les hautes altitudes (notamment au pied du Ruwenzori) on trouve des caféiers du groupe arabica.

A l'état sauvage, cet arbrisseau peut atteindre 10 m de haut. Dans les plantations, on arrête sa croissance entre 2 m et 2 m 50.

A sa maturité le fruit ou baie devient d'un rouge foncé ; il contient, dans une pulpe sucrée, 2 petites fèves accolées l'une à l'autre et entourées d'une pellicule blanche dénommée parche.

On cultive au Congo deux variétés principales : le robusta, originaire du Congo même, et l'arabica ou caféier d'Arabie. Le premier se plante en terrains pouvant se succéder depuis le niveau de la mer jusqu'à l'altitude de 900 m environ. Cet arbuste vigoureux donne de 500 à 1.000 kg à l'ha et la première récolte a lieu au cours de la 3e année.

L'arabica est cultivé dans les régions orientales entre 900 et 1.900 m d'altitude. Il produit, après 3 ans, 250 à 500 kg à l'ha. Le traitement des cueillettes s'effectue au Congo Belge dans 287 usines, soit par voie sèche, soit par voie humide.

Les surfaces plantées, en 1955, se répartissent : pour les plantations européennes en 17.082 ha de caféiers arabica dont 10.723 ha. en rapport et 75.064 ha de caféiers robusta dont 32.221 ha en rapport ; et pour les plantations indigènes du Congo en 2.493 ha d'arabica dont 1.307 en rapport et en 12.926 ha de robusta dont 7.430 en rapport. Les plantations de caféiers du Ruanda totalisaient 31.490 ha d'arabica dont 21.928 en rapport.

Les exportations se sont chiffrées pour la même année, à 43.678 tonnes pour une valeur de 2.044.076.000 francs.

En 1956, au Congo, les plantations *européennes* de caféiers en rapport sont passées à 51.174 ha pour l'Arabica et 11.740 ha pour le Robusta. Les jeunes plantations totalisaient 44.663 ha pour les 2 variétés. Durant la même année, au Ruanda-Urundi, les Européens possédaient 586 ha de caféiers Arabica en rap- port et 180 ha de jeunes plants ; leurs plantations de Robusta s'élevaient à 474 ha en rapport et à 167 ha de jeunes plants.

Les *indigènes* du Ruanda-Urundi possédaient de leur côté 24.013 ha d'Arabica et 448 ha de Robusta en rapport. Leurs plantations non encore en rapport s'élevaient à 10.674 ha.

Les Congolais, pour leur part, cultivaient 9.758 ha de caféiers des deux variétés.

La production de café marchand se chiffrait à 38.669 tonnes au Congo et à 18.338 tonnes au Ruanda-Urundi.

Les exportations, pour les deux territoires, se sont élevées à 52.045 tonnes représentant une valeur de 2.227.142.000 francs.

Le cacaoyer.

Originaire de l'Amérique équatoriale, le cacaoyer de culture se présente comme un arbre de 3 à 4 rn de haut. Il donne des fruits après 4 ans. Le fruit ou cabosse contient 20 à 40 fèves qui, dûment traitées, servent à la fabrication du chocolat ; la matière grasse est connue sous le nom de beurre de cacao. On en retire aussi la théobromine, utilisée en pharmacie. L'enveloppe des graines fournit des matières colorantes.

Le rendement à l'ha est de 400 à 1.000 kg.

C'est avec des graines provenant de la Côte-de-l'Or et du Sénégal que le cacaoyer fut, dès 1883, acclimaté au Congo. Toutefois, il n'y prit jamais un grand développement, les conditions naturelles ne lui étant favorables que dans quelques parties assez restreintes du territoire.

La culture du cacaoyer est principalement effectuée par les européens dont les plantations totalisaient, en 1955, 21.376 ha dont 13.860 en rapport. Les indigènes en possédaient, de leur côté, 898 ha.

Sur les 3.681 tonnes produites, il en a été exporté 3.478 pour une valeur de 149.700.000 francs.

En 1956, les plantations européennes en rapport couvraient 14.676 ha et les jeunes plantations 8.058 ha ; les indigènes en possédaient 937 ha, dont 85 en rapport.

Les exportations de cacao et ses préparations sont passées à 4.263 tonnes représentant une valeur de 120.546.000 francs.

L'hévéa.

Le caoutchouc est extrait du latex de certains végétaux. Le latex sauvage provient des lianes Landolphia de la forêt, des Rhizomes traçants de plantes basses de la savane et des Irehs ou Funtumia de la grande forêt.

Les premières plantations furent créées avec l'lreh indigène qui fut bientôt remplacé par l'hévéa Brasiliensis originaire de l'Amazone (Brésil-Pérou). Cet arbre, qui peut croître jusqu'à 25 m, est mis en exploitation à l'âge de 5 à 6 ans; la sécrétion de latex dure une quarantaine d'année avec le maximum de rendement à l'âge de 10 à 15 ans.

On retire le latex par incision de l'écorce ; ce latex donne 35 à 50% de caoutchouc.

Les principales exploitations européennes se situent dans la province de l'Equateur, la province Orientale, la province de Léopoldville et le Kasaï. Pour procurer des ressources à leurs ressortissants, les circonscriptions indigènes ont également établi des plantations d'hévéas.

En 1955, les superficies plantées étaient : pour les plantations européennes de 56.863 ha dont 46.573 en rapport et, pour les plantations indigènes, de 21.761 ha dont 6.950 en rapport.

Les exportations se sont chiffrées à 26.083 tonnes valant 796.915.000 francs.

En 1956, les Européens possédaient 46.725 ha d'hévéa en rapport et 11.740 ha de jeunes plantations.

De leur côté, les indigènes disposaient de 21.440 ha, dont 8.591 en rapport.

Les exportations ont, durant cette année, portée sur 32.529 tonnes de caoutchouc et ouvrages en caoutchouc pour une valeur de 1.035.273.000 francs.

Le quinquina.

Le quinquina est un arbre de 6 à 20 m de haut, de provenance sud-américaine, et dont l'écorce (y compris celle des racines) contient la quinine.

Le quinquina, des espèces Cinchona Ledgeriana et Cinchona Succirubra, est cultivé au Kivu et dans le Kibali-lturi à l'altitude de 1.600 à 2.000 m. L'exploitation par éclaircissage et élagage commence dès la troisième année. L'arbre est abattu entre la huitième et la quinzième année aux fins d'écorçage total.

La quinine contenue dans les écorces renferme, au Congo, une moyenne de 1 0 % de sulfate de quinine. La teneur maximum est atteinte vers 8 ou 9 ans. A ce stade, on estime qu'un ha de quinquina, à une moyenne de 3.500 arbres à l'ha, donne 3.500 kg d'écorces (dont 1/3 par les racines) et 350 kg de quinine.

A Java, la moyenne serait, par arbre de 8 années, de 4 kg ; elle passe à 10 kg à l'âge de 15 ans, et respectivement à 20 et *75* kg vers 25 et 45 ans.

Une usine pour le traitement des écorces existe à Bukavu.

En 1955, les exportations ont porté sur 2.031 t (écorces et sel) d'une valeur de 39.498.000 francs pour une surface plantée de 5.277 ha au Congo et de 853 ha au Ruanda-Urundi.

En 1956, les surfaces plantées sont tombées à 4.844 ha au Congo et à 721 ha au Ruanda Urundi.

Le pyrèthre.

La Dalmatie, le Caucase et l'Iran, sont les pays d'origine du pyrèthre. Avant la guerre, les principaux producteurs étaient le Japon (13.000 t), le Kenya (1.000 t) et la Yougoslavie (750 t).

La culture en fut entreprise par les colons du Kivu et du Ruanda-Urundi avant la dernière guerre et y prit, au cours de celle-ci, un important développe- ment pour répondre à une demande pressante d'insecticides, en vue de la protection sanitaire des armées dans les régions tropicales.

C'est une plante de haute altitude et les meilleurs rapports sont obtenus dans les plantations situées au-dessus de 2.000 m et même de 2.500 m. La récolte commence après 2 ans, voire plus tôt; les plants sont renouvelés après 4-6 ans ; le rendement est de l'ordre de 500 à 800 kg de fleurs sèches à l'ha.

Si au Japon et en Yougoslavie, la teneur en pyréthrine ne dépasse pas 1 %, elle est au Congo et au Ruanda-Urundi de 1,5 %.

Une usine pour le traitement du pyrèthre a été construite à Goma, au Nord du lac Kivu.

Les surfaces plantées en 1955 totalisaient : au Congo, 3.923 ha et au Ruanda-Urundi, 1.795 ha. Les exportations se sont chiffrées à 2.591 tonnes d'une valeur de 83.681.000 francs.

En 1956, on a recensé au Congo, 4.164 ha de pyrèthre et au Ruanda-Urundi 1.876 ha.

La production du pyrèthre au Ruanda-Urundi fut de 1.187 tonnes ; celle du Congo est en augmentation. Nous n'avons pas les chiffres des exportations.

Le théier.

Le théier, provenant de l'Asie du Sud-Est, est un arbrisseau d'une hauteur de 3 m environ, toujours vert, à feuilles luisantes et à fleurs blanches. Le rendement économique commence après 3 années d'entretien et atteint de 800 à 1.200 kg à l'ha.

Une récolte 600 kg peut être estimée profitable.

Il faut 4 à 4 1/2 kg de feuilles fraîches pour 1 kg de thé sec.

Les colons du Kivu et de l'Ituri ont commencé la culture d’espèces des Indes anglaises et de Java.

La culture du théier est essentiellement européenne.

Les superficies plantées, en 1955, représentaient 3.149 ha pour tout le territoire ; elles ont produit 864 tonnes.

En 1954, il avait été exporté 515 tonnes de thé pour une valeur de 20.945.000 francs.

En 1956, les plantations totalisaient au Congo, 3.970 ha, dont 1.659 de jeunes plants, et au Ruanda-Urundi 105 ha dont 25 de jeunes plants. Les plantations du Ruanda-Urundi ont donné 70 tonnes de thé et celles du Congo, 1.690 tonnes.

Les indigènes du Congo ont commencé la culture du théier; ils possèdent 110 ha de jeunes plantations.

Nous ne connaissons pas les chiffres des exportations en 1955 et en 1956.

Le sisal.

Le sisal ou agave est originaire d'Amérique centrale et du Mexique. Les principaux producteurs mondiaux sont le Tanganyika Territory, le Kenya, le Mozambique, Java et le Mexique. Au Congo, les cultures européennes de sisal se situent dans le Bas-Congo.

Les fibres retirées des feuilles servent à faire des câbles, cordes, ficelles, toiles d'emballage, bâchage, etc.

Les superficies plantées, en 1955, étaient de 740 ha.

En 1956, le Congo a produit 433 tonnes de fibres de sisal pour une superficie plantée de 1.435 ha; les 704 ha de plantations du Ruanda-Urundi ont donné 87 tonnes.

La canne à sucre.

La .canne à sucre est exploitée en culture européenne dans le . Bas-Congo, à Moerbeke-Kwilu; une deuxième sucrerie s'installe dans la plaine de la Ruzizi, aux environs d'Usumbura.

Une bonne partie de la production est consommée sur place.

On dénombrait, en 1955, une superficie plantée de 3.485 ha et les exportations se sont chiffrées à 17 tonnes de sucre pour une valeur de 151.000 francs.

La production de 1956 a été de 17.332 tonnes de sucre pour une superficie de 3.283 ha.

Les plantes à parfum.

La culture des plantes à parfum, peu développée, n'est pratiquée qu'au Kivu et dans l'Ituri. La principale espèce rencontrée est le géranium rosat. On trouve aussi un peu de lemon gras, vétyver, eucalyptus et, dans la région de Stanleyville, un peu de citronnelle.

L'exportation des huiles essentielles fut, en 1955, de 74 tonnes représentant une valeur de 9.432.000 francs et les surfaces plantées étaient de 1.073 ha.

Vu la faiblesse du marché, on ne dénombrait plus au Congo, en 1956, que 848 ha de ces plantations. Celles du Ruanda-Urundi ne sont plus que .de 77 ha.

Le tabac.

Il fait l'objet d'une industrie locale. Les stations expérimentales de l'Inéac à Nioka et du C.S.K. à Keyberg et Fungurume produisent du tabac de qualité.

Des essais de colonisation européenne axée sur la culture du tabac (248 ha) sont faits par la Cobelkat, à Kaniama.

La culture du tabac était entreprise en 1955 sur 296 ha et les exportations de tabacs fabriqués se sont chiffrées à 19 tonnes pour une valeur de 2 mil- lions 680.000 francs.

En 1956, la production a été de 3.231.821.000 cigarettes, de 31.300 cigarillos, 9.490 cigares et 2.678 kg de tabac pour la pipe.

Les exportations se sont chiffrées à 77 tonnes valant 8.602.000 francs. Les emblavures étaient de 340 ha.

Divers.

Signalons aussi quelques cultures *d'aleurites* (Tung oil tree) dans le Nord- Est (297 ha), de *derris* au Ruanda-Urundi, de *bananiers* (bananes de table) et *d'agrumes* dans le Bas-Congo et le Mayumbe.

Il est à noter que les superficies plantées en bananiers donnant la banane de table étaient, en 1956, de 17.936 ha qui ont donné une production commercialisée de 40.942 tonnes dont il fut exporté 38.905 tonnes pour une valeur de 77.739.000 francs.

3° Les principales cultures indigènes d'exportation.

Le coton.

Plante vivace, herbacée de la famille des malvacées, le cotonnier ne dépasse pas la hauteur de 1 m 50. On le considère comme une espèce végétale annuelle à cultiver en rotation avec les cultures alimentaires. Cette culture est pratiquée au Congo par plus de 700.000 planteurs noirs, aussi bien à la lisière de la grande forêt équatoriale, que dans les savanes du N., du N.-E., du S.-E. et les plaines côtoyant la rive nord du lac Tanganika.

Parmi les variétés introduites à la Colonie, avant 1940, domine la « Triumph big boll) appartenant au groupe « upland », puis viennent les types « Allen long Staple » et « U. 4 ». Pendant la guerre, des essais comparatifs répétés ont permis de mettre en évidence les hautes qualités du « Stoneville » qui présente de grands avantages et notamment ceux d'un rendement supérieur à l'ha et à l'égrenage, d'une plus grande longueur de la fibre (29 à 30 mm) et d'une supériorité manifeste en filature. « Le Stoneville » remplace actuellement le « Triumph big boil » dans la zone cotonnière nord.

La graine du cotonnier se sème à la saison des pluies tandis que la récolte s'effectue en saison sèche. Le rendement oscille entre 600 et 700 kg de coton-graine à l'ha, soit entre 200 et 235 kg de coton-fibre. La moyenne dans la Province Orientale était en 1949 de 525 kg en coton-graine.

Les premières cultures expérimentales furent entreprises de 1912 à 1915, au Maniema et au Sankuru.

La graine de coton donne une huile servant à l'alimentation, et à la fabrication de margarines, savons et glycérines. Les tourteaux sont un excellent aliment pour le bétail.

En 1948, le Congo Belge se classait comme troisième producteur de coton d'Afrique après l'Egypte et le Soudan; il précédait l'Uganda et l'Afrique Equatoriale Française. A cette date, il était le dixième producteur du monde.

En 1955, la superficie plantée de coton était de 348.175 ha. La même année, il fut exporté 42.385 tonnes de coton et 2.230 tonnes de déchets de coton, le tout pour une valeur de 1.615.142.000 francs.

Il a en outre été exporté 6.509 tonnes d'huile de coton valant 73.476.000 francs et 23.364 tonnes de tourteaux de coton représentant une valeur de 81.430.000 francs.

En 1956, les superficies plantées furent de 336.877 ha au Congo et de 8.134 ha au Ruanda-Urundi.

Une partie de la production de fibres fournit les usines textiles et le reste est exporté.

Les exportations de 1956 furent de 55.353 tonnes de coton-fibre pour une valeur de 1.876.958.000 francs et de 7.460 tonnes d’huile coton valant 93.236.000 francs.

Durant la même année, la production d'huile provenant des graines du cotonnier a été de 9.148 tonnes et celle des tourteaux de 24.422 tonnes.

L'urena lobata.

Dans la Province de Léopoldville et dans la Province Orientale, l'indigène s'intéresse à la culture de l'urena lobata, succédané du jute.

Il exploite aussi les peuplements naturels de punga.

Le grand problème de cette exploitation par les autochtones est celui du rouissage et du défibrage qui doit se faire à la main.

Il existait en 1955, 1.065 ha d'urena. La production de fibres d'urena et de punga fut, durant cette année, de 10.870 tonnes dont 2.538 furent exportées ; la valeur de cette exportation se chiffre à 34.205.000 francs.

En 1956, l'exportation s'est élevée à 3.456 tonnes représentant 43.541.000 francs.

L'exportation de sacs en jute fut de 1.620 tonnes valant 27.798.000 francs.

Comme nous l'avons signalé au 2°, les natifs s'intéressent de plus en plus à diverses cultures qui étaient autrefois l'apanage des européens; nous avons donné dans ce chapitre les superficies des plantations indigènes.

Le caféier est planté par les indigènes au Ruanda-Urundi, dans le Nord Kivu, dans l'Ituri et le district de Stanleyville et au Sankuru.

L'élaeis est introduit partout où la culture en est possible ; elle contribuera à fournir aux autochtones les matières grasses nécessaires à leur alimentation.

L'hévéa, en plantations indigènes, se rencontre surtout au Kasaï, à l'Equateur et dans la Province Orientale. L'exploitation du latex sauvage a été abandonnée après la première guerre mondiale.

Le cacaoyer en quantité beaucoup moindre.

4° Les principales cultures indigènes d'alimentation.

Certaines font l'objet d'un trafic interrégional et même d'un commerce d'exportation plus ou moins considérable.

Les chiffres ci-après ne concernent que le Congo proprement dit.

Le paddy (riz).

Le riz est originaire de l'Asie du Sud-Est. Sa culture fut importée par les Arabes vers 1850-1860. On ne cultive au Congo que le riz amylacé, en culture sèche. Le paddy, à l'usinage, donne un déchet de 40 à 45 %.

Le nombre de rizeries traitant le paddy produit par l'indigène est de 166. Le principal producteur est la province Orientale.

Quoique cultivé sur quelque 170.000 ha, il a fait surtout l'objet d'un commerce interrégional et les exportations sont négligeables.

On estime que les emblavures, en 1956, furent de 168.062 ha pour tout le territoire.

La production commercialisée est estimée à 124.654 tonnes.

L'arachide.

L'arachide est probablement originaire d'Amérique et aurait été introduite au XVIe siècle. On estime les emblavures à 300.000 ha ayant produit 182.000 t.

Le commerce interrégional de l'arachide a porté sur 50.000 tonnes.

En 1956, la production d'huile d'arachide fut de 8.848 tonnes et celle des tourteaux d'arachides de 12.066 tonnes.

Il a été exporté 7.748 tonnes d'huile pour une valeur de 123.597.000 francs et la presque totalité de la production de tourteaux.

Le maïs.

Cette plante est probablement d'origine mex1came et aurait été introduite au XVIe siècle. On la trouve dans toute la colonie, mais les deux principaux producteurs sont les provinces du Kasai et Orientale.

On évalue les surfaces emblavées à quelque 347.000 ha ayant produit 321.000 tonnes.

Le commerce interrégional porte sur environ 100.000 tonnes.

Le manioc.

Le manioc, originaire du Mexique, comprend les deux espèces : amer et doux. Il demeure, avec la banane, l'aliment de base de la population de tout le territoire.

Les superficies plantées sont de l'ordre de 632.000 ha ayant produit environ 7.500.000 tonnes; le commerce interrégional porte sur 1.500.000 tonnes et les exportations se réduisent à 20.500 tonnes d'une valeur de 65.582.000 francs.

Le reste de la production est consommée sur place.

Bananes.

Le bananier est une plante originaire des pays orientaux. La banane est à la base de l'alimentation indigène. Les gros producteurs sont les provinces Orientale, de l'Equateur et le Kivu.

Les bananeraies couvrent environ 250.000 ha donnant une production de 1.700.000 tonnes, dont 335.000 font l'objet d'un commerce interrégional.

Divers.

Comme autres cultures il faut noter le sorgho, le millet à chandelle, l'éleusine, le soja, les haricots et pois, le voandzou, le pois cajan, la patate douce, le taro



Léopoldville. — *Usine textile.*

Léopoldville. — *Un chantier naval.*





Bas-Congo. — Luozi. — *Travaux de motoculture en milieu rural.*

Asphaltage de la route
Léopoldville-Matadi.

Léopoldville. —
Usine de menuiserie et d'ébénisterie.





ou colocase, la canne à sucre, et pour la vente en même temps que l'utilisation sur place : la pomme de terre d'Europe et le froment dans l'Est et le R.-U., le sésame, le ricin, etc.

Comme fruits, on trouve : l'ananas, la papaye, la mangue, le ramboutan et le mangoustan, l'avocat, la groseille du Cap, etc.

Culture maraîchère.

Parmi les cultures européennes et indigènes réservées au commerce local, se range la culture maraîchère à laquelle le développement des voies de communication donne de plus en plus d'extension. Des légumes frais sont régulièrement expédiés par avion depuis l'Ituri jusqu'à Léopoldville; par camions entiers, ils sont transportés vers Stanleyville en partant de l'Ituri et du nord du Kivu.

La culture du fraisier se développe et des essais sont faits pour introduire diverses essences fruitières dans les environs d'Elisabethville, au Kivu et dans l'Ituri.

Elevage.

L'élevage des bovidés est de grande importance au Congo pour l'alimentation des Européens, des travailleurs des mines et des indigènes en général. Le Gouvernement, les sociétés, les missions religieuses et l'Inéac ne cessent de poursuivre leurs efforts en 'Vue de développer l'élevage, d'améliorer le cheptel et de le protéger contre les épidémies.

*Elevages indigènes.**

Les principaux élevages indigènes se situent dans le Nord-Est de la province Orientale (environ 300.000 têtes), dans la province du Kivu (180.000 têtes) et au Ruanda-Urundi {plus de 900.000 têtes).

Les principales races bovines africaines que nous trouvons au Congo sont : dans le Bas-Congo, le bétail Dahomey dont l'habitat préféré est la forêt ; il mesure de 0 m 75 à 1 m et pèse 200_ kg. On le trouve dans l'Ubangi et l'Uele; dans le Bas-Congo, le long du rail Matadi-Léopoldville, le bétail Ndama ou bétail guinéen; sa taille atteint 1 m à 1 m 15 et son poids 300 à 350 kg;

dans le Nord-Est (chez les Lugware et les Alur), le genre Zébu à courtes cornes et à bosse, de petite taille, 1 m 05 à 1 m 20 ;

au Ruanda-Urundi et à l'ouest des lacs, le bétail Sanga, à grandes cornes et à petite bosse, originaire des hauts plateaux d'Abyssinie. C'est un croisement de bétail hamitique (ancienne Egypte) et de Zébu des Indes ;

dans l'Ituri et l'Uele on trouve un métis de Sanga et de Zébu ;

dans le Sud, c'est le bétail Afrikander qui domine; c'est un Zébu à cornes latérales, originaires d'Asie et qui, croisé avec le hamitique, a donné le Sanga; un groupe pur est resté en Afrique du Sud; son poids atteint 450 kg. Il a servi au croisement du bétail des grandes exploitations du Katanga et du Kasaï.

Dans l'Ubangi, on a introduit du bétail Foulbe du type Zébu vrai à courtes cornes et la race Bororo ou Zébu Peul.

Ce bétail indigène donne 40 à 50 % de viande; sa production laitière varie suivant les

* *Quelques notes sont tirées de « l'Encyclopédie du Congo Belge ». Edit. Bieleveld, Bruxelles.*

variétés et va de 150 à 300 litres pour le Dahomey et le Ndama, de 250 à 400 litres pour le Lugware et de 300 à 600 litres pour le Sanga. La moyenne des matières grasses est de 5,5% à 6%.

*Elevages européens.**

Le cheptel est constitué par du bétail de ranching, rentré la nuit dans un kraal, et destiné en général à la boucherie.

Dans les pâturages, on table sur 3 à 7 ha pour un bon animal.

La base du cheptel est : au Katanga-Lomami *d'Africande ;* dans l'Ituri et le Bas-Congo de *Sanga* et dans le Moyen-Congo de *Ndama*.

L'amélioration se fait par croisement avec du bétail européen.

Au Katanga, qui compte 158.000 têtes de bétail, dont 10.000 laitières, le croisement se fait avec des *Friesland, jersey,* race *brune des Alpes,* etc.

Au Kasaï, 70.000 têtes, le bétail de croisement est l'*Hereford, l'Aberdeen,* le *Shorthorn,* etc.

Les 60.000 bovidés de la province Orientale sont à base de *Shorthorn* et de *Friesland.*

Dans la province de Léopoldville (Bas et Moyen-Congo), les élevages européens totalisent 98.000 têtes.

Les principales exploitations européennes d'élevage sont : La Pastorale du Lomami, le Sec, la Grelco, Van Gysel, Kilo-Moto, la Cie Jules Van Lancker, Mateba, la Scam, la Pek à K.itobola, la S.A.C.B., Quant aux missions, elles possèdent quelque 30.000 têtes de bétail.

Les autres élevages indigènes et européens.

Les *suidés* — 280.000 têtes chez les indigènes du Congo et 61.500 au Ruanda-Urundi. Le porc indigène (100.000 dans la province de Léopoldville, 92.000 au Kasai, 47.000 au Kivu, etc.) est de race asiatique au groin fin et aux oreilles petites et dressées. On introduit des spécimens croisés pour améliorer la race.

Les élevages européens sont constitués par des *Large White* et des *Large Black ;* ils comptent 42.000 têtes au Congo, dont 17.000 au Katanga et 12.000 dans la province de Léopoldville.

Les *capridés* — 1.785.000 au Congo et 1.573.000 au Ruanda-Urundi uniquement d'élevages indigènes. Les Européens n'en élèvent que quelque 7.000.

Les *ovidés* — 595.000 au Congo et 525.000 au Ruanda-Urundi, comme élevage indigène et 27.000 au Congo dans les élevages européens.

Les *équidés* — représentent 1.668 têtes au Congo. Il faut y ajouter 218 ânes et 31 mulets. Au Ruanda-Urundi, on a recensé 52 chevaux, 59 ânes et 2 mulets.

Comme *animaux* de *basse-cour,* signalons la poule indigène, petite pondeuse, la poule européenne, que l'on introduit un peu partout sinon comme race pure moins pour obtenir un bon croisement, le canard de Barbarie, le pigeon, le lapin, etc.

La production de ces élevages a été pour l'année 1955, pour le Congo, de 19.573 tonnes de bétail de boucherie en provenance des élevages européens et de 17.972 tonnes en provenance du cheptel indigène ; au Ruanda-Urundi, elle a été de quelque 1.200 tonnes.

• *Quelques notes sont* tirée de l'« *Encyclopédie du Congo Belge* »:.. *Edit. Bieleveld, Bruxelles*

Durant la même année, la production de lait a été, au Congo, de 11 mil- lions 486.345 litres dans les exploitations européennes et de 2.406.736 litres dans les élevages indigènes ; celle du beurre respectivement de 467.612 kg et 11.570 kg ; celle du fromage de 117.192 kg (uniquement de fabrication européenne).

La production pour le Ruanda-Urundi fut de 4.689.787 litres de lait, 190.936 kg de beurre et 30.180 kg de fromage.

La production de peaux a été de 427 tonnes au Congo et de 1.199 tonnes au Ruanda-Urundi. De ce chiffre, il a été exporté 1.348 tonnes pour une valeur de 52.247.000 francs.

Comme autres exportations de produits d'origine animale, notons 176 tonnes d'ivoire pour une valeur de 37.371.000 francs et *25 1/2* tonnes de cire d'abeille pour 1.418.000 francs.

En 1956, la production des élevages fut la suivante :

Au Congo : bétail de boucherie 19.807 tonnes en provenance des élevages européens dont 16.847 tonnes de bovidés et 20.630 tonnes en provenance d'élevages indigènes dont 10.465 tonnes de bovidés; 9.320.460 litres de lait dans les exploitations européennes et 2.256.390 litres dans les élevages indigènes ; beurre respectivement 426.608 kg et 16.692 kg ; fromage 66.227 kg uniquement de fabrication européenne.

La production de peaux a été de 230.222 kg pour les élevages européens et de 247.630 kg pour les élevages indigènes.

Au Ruanda-Urundi : 1.145 tonnes de viande dont 871 tonnes de viande de bovidés ; 3.375.746 litres de lait ; 159.268 kg de beurre, dont 43.517 kg provenant des laiteries des colons ; 28.172 kg de fromage uniquement fabriqué par les Européens; ± 375 tonnes de beurre samli (beurre indigène fondu). La production de peaux a été de 1.073 tonnes.

La pêche.

La pêche maritime le long de la côte atlantique a considérablement augmenté sa production. Le tonnage débarqué a été, en 1955, de 3.063 tonnes contre 1.884 tonnes en 1954.

En ce qui concerne la pêche fluviale et lacustre, le tonnage vendu sur les principaux marchés du Congo, reconverti en poisson frais, a été de 80.220 tonnes. Il y aurait lieu d'y ajouter les productions consommées par les familles des pêcheurs et celles vendues aux populations riveraines.

Au Ruanda-Urundi, on estime que cette pêche a fourni *5.575* tonnes.

Pour améliorer l'alimentation des populations autochtones non riveraines, le Gouvernement s'attache à promouvoir la pisciculture en milieux indigènes. Fin 1955, il existait au Congo 100.174 étangs ayant une superficie globale de 4.066 ha. Les 359 étangs du Ruanda-Urundi représentaient 142 ha. Ces étangs sont peuplés de « tilapia », poisson de grande valeur nutritive, très prisé des Européens et des indigènes et très prolifique. Nous ne possédons pas les chiffres de production de ces viviers.

Nous ne possédons pas de chiffres exacts pour l'année 1956

Organismes chargés du développement de l'agriculture.

Institut National pour l'étude Agronomique du Congo Belge (Inéac).

Dans le but de promouvoir le développement scientifique de l'agriculture au Congo, le Gouvernement a créé, par arrêté royal du 22 janvier 1933, l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge *(Inéac).* Cet organisme administre les stations agricoles du Gouvernement ; il procède à l'organisation des missions d'études agronomiques et forme des spécialistes. Le personnel de ses stations de recherches, de sélection, d'études et d'essais, tant pour l'élevage que pour toutes sortes de cultures indigènes et européennes existantes ou à introduire, de ses laboratoires, stations météorologiques conseille et aide respectivement les sociétés, colons et natifs dans leurs entreprises. Voir Yangambi.

Service de l'Agriculture de la Colonie.

De son côté le Service de l'Agriculture de la Colonie se consacre au perfectionnement de l'agriculture européenne et indigène, à l'enseignement agricole pour Congolais, à la diffusion et à l'application des résultats scientifiques obtenus par l'Inéac, à la propagande agricole, à la lutte contre les épiphyties et les épizooties et au développement de la pisciculture.

Organismes privés.

Le Cadulac (Centre Agronomique de l'Université Catholique que de Louvain) installé à Kisantu (province de Léopoldville), procède dans ses écoles moyennes d'agriculture indigène à la formation d'assistants agricoles.

D'autres missions comme celle de Scheut à Kamponde (Kasaï) et des sociétés agricoles possèdent également des écoles formant des assistants et des moniteurs agricoles.

Les Mines.

Le plus puissant facteur de la prospérité du Congo est son activité minière, dont les produits représentent le tiers du tonnage et les deux tiers de la valeur des exportations. Partout où elle s'exerce, elle a favorisé le développement des voies de communication, la création d'entreprises agricoles, d'élevage et d'industries annexes. De plus, on doit aux entreprises minières : l'extension, à tous les centres de leur ressort et même aux agglomérations indigènes, du service médical, l'organisation de nombreuses œuvres sociales, l'essor de l'enseignement, l'intensification des cultures indigènes nécessaires au ravitaillement de la main-d'œuvre, l'introduction de cultures nouvelles, etc. Elles sont à l'origine de la création de villes européennes parfois importantes, comme Elisabethville, Jadotville, Kolwezi. Les produits miniers qui retiennent principalement l'attention sont : le cuivre, l'or, le diamant et l'étain, d'abord ; ensuite, le radium, le cobalt, la houille, l'argent, le manganèse, le plomb, le palladium, le tantale, le niobium, le tungstène ou wolfram, le platine, le zinc, etc.

Le cuivre

Ce métal était connu des aborigènes et déjà exploité, su une petite échelle, à fleur de sol et par des méthodes primitives, avant l'arrivée des Européens ;

Il faisait l'objet d'un trafic entre les chefs du Katanga, leurs voisins et les Arabes ; il servait de monnaie d'échange sous la forme de « croisettes ».

Toutefois, il fallut l'exploration systématique de la région _par les missions Delcommune. Le Marinel et Bia-Francqui, complétée -par les études géologiques de MM. J. Cornet et Diederich, pour que l'étendue des gisements pût être déterminée.

Le Comité Spécial du Katanga, gestionnaire sur l'étendue de son domaine de toutes les terres et mines pour compte de l'Etat Indépendant du Congo et de la Compagnie du Katanga, confia, dès ·1901, la prospection méthodique ·du sous-sol ·à une ·société anglaise dénommée « Tanganika Concessions Ltd ». Pour •la mise en valeur des mines découvertes, fut formée le 30-octobre 1906 entre le Comité Spécial, la « Tanganyika Concessions Ltd » et la Société Générale de Belgique, l'« Union Minière du ·Haut-Katanga ». Celle-ci détient le droit d'exploiter, jus- qu'en 1990, tous les gisements de cuivre inclus dans une zone d'environ 15.000 Km², située dans le Haut-Katanga.

Alors que, dans d'autres parties du monde, le cuivre se présente :généralement sous la forme de sulfure, le minerai du Katanga affecte principalement celle de produits oxydés de cuivre dont la malachite (carbonate de cuivre hydraté) est le type le plus répandu.

La plupart des gîtes métallifères, actuellement identifiés, poussent des affleurements en surface. Ils sont répartis en trois groupes : celui du S.-E. (Kipushi, Luishia, Ruashi, Luiswishi), ce1ui du centre (Kambove, Shituru, Likasi, etc.) et celui de _ l'Ouest (Musonoi, Ruwe, Kolwezi, etc.).

Les terrains miniers se prêtent généralement à l'exploitation à ciel ouvert, car ils sont accessibles aux puissants moyens d'extraction que représentent les pelles à vapeur et électriques. La mine de Kipushi cependant ·est exploitée par galeries souterraines.

Certains minerais riches contiennent 16% de cuivre et plus. Les minerais, suivant leur teneur, se traitent au four Water Jacket ou à réverbère, par enrichissement mécanique ou par lixiviation et électrolyse.

Dès '1912, l'U.M.H.K produisait 2.500 tonnes de cuivre. Voici quelques chiffres ultérieurs ; 1915, 15.021 t ; 1921, 30.464 t ; 1923, 112.455 t ; 1937, 150.588 t ; 1948, 17.029 t ; 1952, 206.000 t ; 1955, 235.000 t, chiffre autour duquel oscille depuis lors la production annuelle.

Le métal est expédié en Belgique, à Hoboken, sous forme de lingots ou mattes d'une teneur de 97 % de cuivre.

Les principales sociétés filiales de l'U.M.H.K. sont : la Sogefor (Société Générale des Forces Hydro-électriques du Katanga), la Sogelec (Société Générale Africaine d'Electricité), la Sogechim (Société Générale industrielle et Chimique du Katanga), les Charbonnages de la Luena, les Minoteries du Katanga, la Compagnie Foncière du Katanga.

L'U.M.H.K. a aussi une participation de 50% dans la Société Générale Métallurgique de Hoboken (Belgique).

Le Congo, avec ses 235.000 tonnes qui représentent 7,5 % de la production mondiale du cuivre garde la quatrième· place parmi les producteurs, venant après les Etats-Unis (21,5 %), l'Empire Britannique (21.2% et l'Amérique du Sud (14 %).

En 1956, la production s'est chiffrée à 249.964 tonnes.

Il a été exporté, durant la même année, ·253.936 tonnes pour une valeur de 10.980.166.000 francs.

L'or.

Dès 1904, les mines katangaises de Ruwe étaient exploitées et, à Kilo, les premiers chantiers étaient installés dans le courant de juillet de la même année. En 1911, l'or fut trouvé à Moto, au nord de l'Ituri, et par la suite en de nombreuses autres contrées, dont le Ruanda-Urundi.

Le Congo arrive actuellement au treizième rang des pays producteurs d'or et intervient pour environ 2 % dans la production mondiale.

On trouve ce métal précieux sous forme alluvionnaire ou éluvionnaire, dans des filons et en inclusion dans des roches éruptives.

Son exploitation occupe principalement les sociétés suivantes : la Société des Mines d'or de Kilo-Moto (Ituri), la Compagnie Minière des Grands Lacs Africains (Ituri, Kivu et Maniema), la Société Minière de l'Aruwimi-Ituri, la Belgikaor, la Société des Mines d'Etain du Ruanda-Urundi, les Minières du Lualaba, de l'Urega, de Bafwaboli, de Surongo, etc.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les exploitations aurifères ont souffert de la disproportion entre les prix de revient et le prix de l'or, aussi la production qui était de 18.342 kg en 1940 était tombée à 10.400 kg en 1949 ; celle de 1955 a été de 11.505 kg et celle de 1956, de 11.524 kg.

L'exportation s'est chiffrée, en 1955, à 12.154 kg valant 658.952.000 francs. Elle fut, en 1956, de 11.519 kg représentant une valeur de 642.646.000 francs.

Le diamant.

Le premier diamant fut découvert en 1907, non loin de Mai-Munene au Kasai et cinq ans plus tard, l'aire diamantifère était délimitée.

La plus vaste entreprise, celle de la Forminière, se situe au Kasai, entre les 6° et 7° de latitude S. La Forminière (Société Internationale Forestière et Minière du Congo) fut constituée en 1906 par la Société Générale de Belgique avec le concours des groupes américains Ryan et Guggenheim. Son siège prin-cipal au Congo est à Tshikapa (Kasaï). Pour le développement des œuvres médicales et sociales et pour la mise en valeur agricole, la Forminière a fait au Kasai ce que l'Union Minière a réalisé au Katanga et Kilo-Moto dans le Kibali-Ituri. La Forminière assure aussi l'exploitation de gisements diamantifères pour compte de la Société Minière du *Beceka* et des Sociétés Minières du Kasaï, du Luebo et de la Lueta.

Les diamants extraits sont de deux sortes : ceux destinés à la joaillerie et ceux de type industriel (boart).

Les productions en carats ont été les suivantes depuis 1940 :

	1940	1946	1951	1954	1955
Diamants du Lubilash (industriel)	8.870.413	5.006.353	10.027.103	12.051.759	12.413.199
Diamants du Kasai (joaillerie)	732.964	367.099	537.652	568.355	628.298

La production de 1956 a été de 13.383.509 carats de diamant industriel et de 626.969 carats de diamant de joaillerie.

Actuellement, l'extraction du diamant du Congo représente 61,01 % de la production mondiale ; elle est constituée, pour près de 9/10è, de diamants industriels.

Si le Congo vient en premier rang pour la production du diamant, il se classe en deuxième place, après l'Afrique du Sud et du Sud-Ouest, pour la valeur de celle-ci.

Après le Congo viennent l'Afrique du Sud (13 %), la Côte de l'Or (12 %), l'Afrique du Sud-Ouest (4 %), l'Angola (3 %), Sierra-Leone (2,5 %), etc.

Les exportations, en 1955, se sont chiffrées à 12.378.516 carats pour le diamant industriel et à 637.696 carats pour le diamant de joaillerie. Leur valeur étaient respectivement de 996.471.000 et 212.008.000 francs.

En 1956, les exportations ont porté sut 12.802.772 ca rats de diamant industriel et 642.017 carats de diamant de joaillerie.

La valeur globale des exportations de diamant représentait un milliard 345.501.000 francs.

L'étain.

L'étain fut décelé en 1903 et une première concession fut accordée à l'Union Minière du Haut-Katanga en 1906.

La prospection systématique de l'étain a commencé en 1910 et son exploitation en 1918 ; celle-ci est restée faible jusqu'en 1932.

Jusqu'en 1927, la production se limitait au domaine de trois sociétés : Géomines, Union Minière et Simkat, toutes au Katanga. En 1928, de nouveaux gisements furent découverts, notamment au Maniema, puis au Kivu et au Ruanda- Urundi.

L'étain se rencontre sous forme de cassitérite : Sn02. Cet oxyde d'étain renferme 65 voire 76% de métal, la moyenne étant de 70%. On le trouve aussi dans la cassitérite associée au wolframite et au tantalo-columbite. La teneur exploitée varie de 1 kg à 6 kg par tonne. On retire la cassitérite des alluvions, éluvions et filons. Les gisements identifiés jusqu'à présent s'allongent sur un immense alignement orienté S.-O - N.-E. allant du 1° au 11° parallèle Sud.

La cassitérite est expédiée en Belgique, où elle est traitée à Hoboken ; depuis 1935, la Géomines (Compagnie Géologique et Minière des Ingénieurs et Industriels Belges) transforme ce minerai en métal dans la fonderie électrique de Manono. Pendant la guerre une seconde fonderie a été créée par la Sermikat à Lubudi.

Les principales Sociétés assurant la production stannifère sont : *au Congo*, la Géomines, la Sermikat, l'Union Minière du Haut-Katanga, la Symetain, la Société Minière des Grands Lacs, le Comité National du Kivu et le groupe d'exploitations gérées par la Société Cobelmin ; *au Ruanda*, Minetain, Somuki.

La production d'étain du Congo et du Ruanda-Urundi représente 8,7% des apports mondiaux.

La production de cassitérite qui était de 8 tonnes en 1905 est passée à 1.115 tonnes en 1930, à 17.130 tonnes en 1940, à 24.061 tonnes en 1945.

Elle a été de 18.153 tonnes au Congo en 1955 ; la production du Ruanda-Urundi se chiffre à 2.255 tonnes de cassitérite et à 1.801 tonnes de mixtes (cassitérite - tantalo - columbite).

Les exportations se sont chiffrées, durant la même année, à 17.768 tonnes de cassitérite et à 2.624 tonnes d'étain ; le tout pour une valeur de 1 milliard 441.192.000 francs.

En 1956, la production de cassitérite a été au Congo, de 15.226 tonnes auxquelles il faut ajouter 1.941 t d'étain contenu dans les mixtes. Au Ruanda - Urundi elle s'est chiffrée à 2.208 t de cassitérite.

La production d'étain de fonderie a étéde 2.816 tonnes, dont il fut exporté 2.718 tonnes pour une valeur de 279.648.000 francs. Quant à la cassitérite, il en fut exporté 16.419 tonnes, représentant une valeur de 1.167.839.000 francs.

Uranium et Radium.

L'exploitation du minerai, la pechblende (uraninite) se fait par voie souterraine. Après un traitement de concentration auquel ils sont soumis sur place, les produits sont expédiés à l'usine d'Oolen de la Société Générale Métallurgique d'Hoboken où l'on extrait le radium.

Le monopole de fait dont le Congo bénéficiait pratiquement depuis 1932 en ce qui concerne la production du radium a pris fin à partir de 1933, suite à la découverte des importants gisements du Canada.

En ce qui concerne l'Uranium, le Congo, avec 13 % se placerait en même temps que l'Australie, au quatrième rang des producteurs mondiaux de la zone libre, suivant le Canada : (33 %), L'Afrique du Sud (22 %) et les U.S.A. (17,8 %).

La production des pays communistes nous est inconnue.

Cobalt.

Ce minerai se trouve au Katanga, associé au cuivre ; il est traité dans les fours électriques de I'U.M.H.K. C'est un important adjuvant en métallurgie, où il est employé pour la fabrication des aciers spéciaux, des instruments tranchants, etc.

Déjà, en 1946, le Congo a produit 7 millions de livres de cobalt, suivi par la Rhodésie du Nord avec 1.428.000 lb, le Maroc français avec 600.000 lb et le Canada avec 109.123 lb.

En 1955, la production de cobalt métal contenu dans les alliages a été de 8.507 tonnes, représentant 75 % de la production mondiale.

L'exportation de produits cobaltifères a atteint 12.243 tonnes pour une valeur de 1.973.617.000 francs.

Elle a été, en 1956, de 9.048 tonnes dont 5.085 tonnes de cobalt granulé et 3.963 tonnes de cobalt métal contenu dans les 9.353 tonnes d'alliage cobaltifère.

L'exportation des produits cobaltifères a porté sur un volume de 14.526 tonnes d'une valeur de 1.945.136.000 francs.

Le zinc.

Associé au cuivre dans les minerais sulfurés (blende) de Kipushi au Katanga. Il ne cesse de prendre une importance croissante

Le Congo occupe la sixième place (avec l'Italie et le Pérou), dans la production du zinc qui représente 4% de la production mondiale.

Une partie des concentrés de zinc crus est grillée sur place pour la fabrication de l'acide sulfurique.

En 1956, la production des concentrés de zinc crus s'est chiffrée à 203.772 tonnes ; une partie de ces concentrés a donné 42.084 tonnes de zinc électrolytique et 114.075 tonnes de concentrés grillés.

Les exportations ont été de 40.765 tonnes de zinc d'une valeur de 469.501.000 francs et de 71.588 tonnes de minerais valant 202.834.000 francs.

Le wolfram ou tungstène.

Se trouve au Maniema, au Kivu et au Ruanda - Urundi sous forme de wolframite ou de wolframite associé à la cassitérite.

Il a été extrait au Congo, en 1956, 484 tonnes de wolframite et 1.033 tonnes de mixtes cassitérite-wolframite.

Au Ruanda-Urundi, la production fut de 795 tonnes de wolframite.

Cette production représente 1,5 % de la production mondiale.

Les exportations furent, au cours de la même année 1956, de 1.561 tonnes de minerais de wolfram (tungstène) représentant une valeur de 171.417.000 francs.

Le manganèse.

Trouvé au sud du Katanga, il est utilisé dans l'industrie du fer et de l'acier Le Congo et le Ruanda-Urundi fournissent 2% de la production mondiale. Cette production qui était de 17.000 tonnes en 1950 est passée à 461.732 tonnes en 1955 et l'exportation a porté sur 244.493 tonnes valant 320.200.000 francs.

En 1956, la production de minerais de manganèse a été, au Congo, de 329.535 tonnes. Les exportations se sont chiffrées à 341.761 tonnes de minerais d'une valeur de 390.501.000 francs.

Le tantale.

Le tantale se rencontre associé à l'étain au Maniema, au Kivu et au Ruanda sous forme de cassitérite-tantalo-colombite.

Pour les deux territoires, la production de 1955 de minerai de tantalo-columbite a été de 439 tonnes et celle du minerai cassitérite-tantalo-colombite de 3.589 tonnes.

En 1956, l'extraction fut; au Congo, de 418 tonnes de tantalo-columbite et de 2.182 tonnes de mixtes cassitérite-tantalo-colombite. Au Ruanda-Urundi, il a été extrait 585 tonnes de tantalo-columbite. Les exportations furent de 629 tonnes de minerais de tantale.

Le charbon.

Le principal gisement est celui de la Lukuga, son exploitation pour la fabrication d'essence synthétique et dérivés est à l'étude. Le gisement exploité pour les besoins locaux du Katanga est situé à Luena sur le chemin de fer Tenke-Bukama. Un troisième bassin a été découvert dans la région de Walikale.

La production charbonnière s'est chiffrée à 480.000 tonnes en 1955 et à 419.500 tonnes en 1956.

Le fer.

Les gisements de fer sont nombreux et riches. Seul le gisement de Kisanga, au sud de Kambove, est exploité industriellement ; le fer est employé comme fondant dans la métallurgie du cuivre.

En 1956, il a été exporté 5.552 tonnes de fer, fonte et acier d'une valeur de 47.446.000 francs.



Cité ouvrière à Bakwanga — Minière du Bécéka.

Equateur — Befale — Habitations des Moniteurs du F.B.I.





Léopoldville. — Habitation de Congolais évolué.



Kikwit. — Habitation de Congolais du Centre extra-coutumier.



Coquilhatville. — Habitation du Centre extra-coutumier.



Intérieur de Congolais évolué.



Usumbura. — Cité indigène des C.F.L.



Intérieur de Congolais évolué.



Astrida (Ruanda). — Habitation dans la cité indigène.



Coquilhatville. — Un centre extra-coutumier.



B.C.K. — *Convoi sur la ligne électrifiée Jadotville-Tenke.*

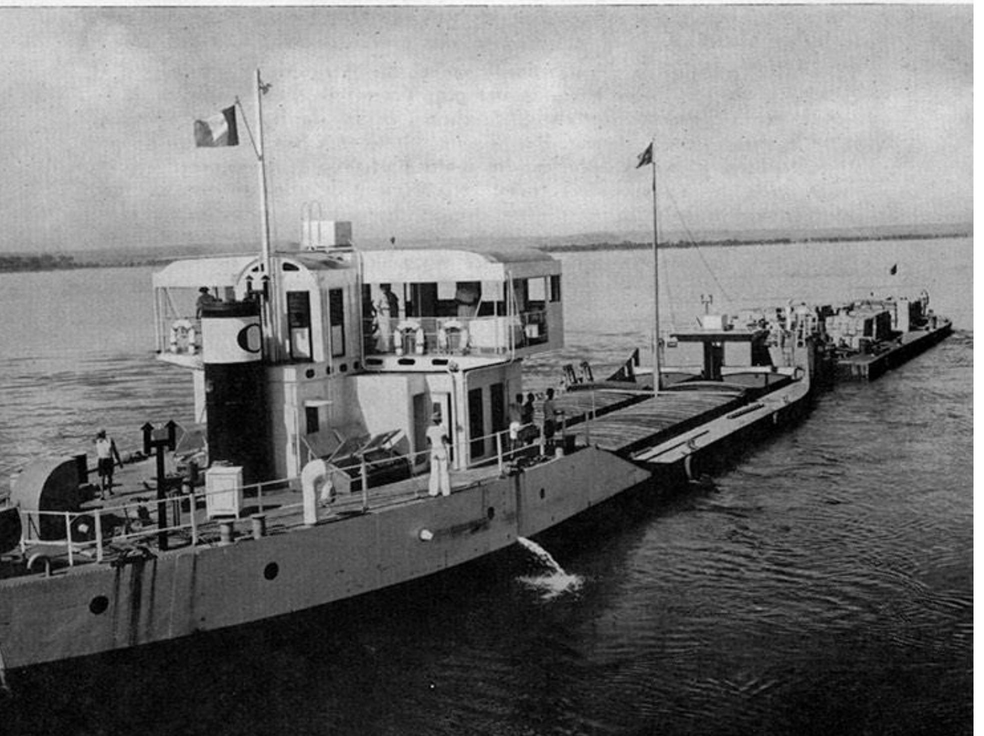
B.C.K. — *Pont rail-route à Malonga-Katanga.*





C.F.L. — *Le grand pont rail-route enjambant le Lualaba à Zofu.*

Otraco. — *Remorquage en poussée sur le fleuve Congo.*



Divers.

Les autres produits miniers intéressants sont les suivants : le cadmium 277 tonnes, l'argent 118 tonnes, le minerai de germanium 4.531 kg ayant donné 593 kg de métal, la monazite 1 tonne, le minerai de plomb-vanadium 923 tonnes, le plomb 2 tonnes, le palladium 4.212 kg, le bastnaesite 356 tonnes (R-U.), l'amblygonite 1.811 tonnes (R-U.), le bismuth (minerai).

A noter aussi quelques trouvailles de pierres semi-précieuses comme le corindon, le rubis, le saphir, la topaze, la tourmaline, le zircon, le béryl 1.687 t au Congo et 41 t au R-U. ; également du sel 510 tonnes, du sable et calcaire bitumeux (15 %) 24.206 tonnes, etc.

Entreprises industrielles et commerciales.

Les progrès réalisés dans la mise en valeur de la Colonie ont entraîné un accroissement des entreprises industrielles et par le fait même des firmes commerciales. Les unes et les autres améliorent l'économie intérieure, favorisent les exportations, utilisent au maximum les ressources locales, et permettent de réduire certaines importations.

Les industries indigènes sont comprises dans les chiffres que nous donnons ci-après, lesquelles comprennent toutes les industries existantes fin 1956.

Parmi elles, il faut signaler au **Congo Belge :**

723 industries minières et métallurgiques ;

8.507 exploitations et industries agricoles dont 4.236 plantations, 1.392 exploitations d'élevage, 1.215 industries forestières et coupe de bois, 437 industries traitant le café, 123 traitant le caoutchouc, 489 huileries, 352 minoteries et 166 rizeries ;

825 industries mécaniques ;

2.880 industries de la construction et de l'ameublement dont 615 briqueteries, tuileries, céramique, 4 cimenteries, 65 fours à chaux, 1.242 scieries (ou travail du bois) ;

753 industries du textile, du vêtement et de la chaussure (dont 104 usines d'égrenage du coton, 8 usines textiles, 289 corderies, etc. ;

126 industries chimiques, dont 15 de produits chimiques industriels, 20 de produits de distillation, 66 savonneries, 6 de fabrication de vernis et couleurs ;

1.820 industries électriques, d'eau ou d'énergie, dont 132 centrales électriques, 75 de distributions d'eau ;

2.818 industries alimentaires et parmi elles, 203 produisant lait, beurre et fromages, 8 brasseries, 41 fabriquant de limonades et eaux gazeuses, 364 s'attachant à la production de la viande fumée, 1.094 produisant du poisson fumé, 345 boulangeries 595 hôtels et restaurants ;

1 .068 industries du transport ;

1.302 diverses.

Sur les 41.127 établissements commerciaux, industriels et agricoles recensés en 1956, 11.237 étaient belges, 13.826 étrangers et 14.241 appartenaient à des autochtones et 1.823 à des indigènes des colonies limitrophes.

Au **Ruanda-Urundi,** il était recensé, la même année, 5.211 établissements dont 796 belges, 1.790 étrangers et 2.675 appartenant à des autochtones.

Importations et exportations.

Les chiffres ci-après concernent le Congo et le Ruanda-Urundi réunis.

Les *importations* se sont chiffrées, en 1955, à 1.705.057 tonnes de produits pour une valeur de 18.468.544.000 francs.

En 1956, elles furent de 1.681.736 tonnes représentant 20.120.364.000 fr.

Les principaux fournisseurs du Congo et du Ruanda-Urundi étaient en 1956, par ordre d'importance en valeur : la Belgique 34,29 %, les Etats-Unis d'Amérique 20,71 %, l'Allemagne 8,12 %, le Royaume-Uni 7,37 %, l'Union Sud-Africaine 3,72 %, les Pays-Bas, 3,45 %, la France 3,40 %, l'Italie 2,71 %. la Suisse, 1,44 %, le Grand-Duché de Luxembourg 1,33 %, la Rhodésie du Sud 1 ,23 %, le Japon 1,13 %.

Quant aux *exportations* qui se montaient à 1.378.721 tonnes, pour une valeur de 23.219.071.000 francs en 1955, elles sont passées, en 1956, à 1.494.749 tonnes représentant une valeur de 27.105.881.000 francs.

Les principaux clients de la Colonie sont, par ordre d'importance en valeur : la Belgique 53,38 %, les Etats-Unis d'Amérique 14,05 %, la France 7,75 % le Royaume-Uni 7,68 %, l'Italie 3,75 %, l'Allemagne 3,14 %, les Pays-Bas 2,22 %, l'Union Sud-Africaine 0,96 %.

LES VOIES DE COMMUNICATION.

Le développement agricole et industriel du Congo ne fut possible que par un développement parallèle des voies de communication et des transports. Le magnifique réseau des voies navigables du Haut-Congo était non seulement inutilisable mais même impossible à équiper faute de liaison avec la mer. « Sans un chemin de fer de Matadi au Pool, le Congo ne vaut pas un penny » avait dit Stanley.

Dès la fondation de l'Association Internationale Africaine, le roi Léopold II s'attacha à résoudre ce problème capital pour l'avenir du Centre africain. Il fit immédiatement commencer les études du chemin de fer du Bas-Congo et reconnaître le réseau fluvial intérieur. Par la suite, au fur et à mesure des explorations et de la prospection des richesses des diverses régions, l'Etat Indépendant du Congo arrêta un programme concernant l'établissement de voies de communication destinées, tout d'abord, à relier entre eux les divers biefs navigables du Haut Fleuve, ensuite à assurer les communications, d'une part, entre les lacs et le fleuve, d'autre part, entre le Katanga et le bief navigable du Congo, enfin à réaliser une liaison directe avec la mer afin d'éviter les transbordements.

1• Les chemins de fer.

a) Le chemin de fer Matadi-Léopoldville.

Il relie le Bas-fleuve (voie maritime) au réseau fluvial intérieur du Congo (repris par l'Otraco).

Les études commencées en juin 1887 furent terminées en 1889 ; la construction du chemin de fer, commencée le 15 mars 1890 fut achevée le 16 mars 1898. La ligne était à voie unique avec un écartement de 0 m 765 et se déroulait sur une distance de 435 km.

La voie actuelle, à écartement normal de 1 m 067 fut mise en service en 1932. Des rectifications de tracé ramenèrent sa longueur à 365 km.

b) Les lignes de la « Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains » (C.F.L.).

Ces lignes relient entre eux les biefs navigables du Haut-Fleuve et le lac Tanganika au Lualaba.

Le premier tronçon Stanleyville-Ponthierville, de 125 km, commencé en 1903, fut achevé en 1906. Le deuxième tronçon Kindu-Kongolo de 355 km, commencé en 1906, fut terminé en 1910. Le troisième tronçon Kabalo-Albertville, 273 km, atteignit le lac Tanganika au milieu de l'année 1915, c'est-à-dire en pleine guerre. Par la suite, il fut relié à Kindu par la construction du tronçon Kabalo-Kongolo, ce qui donne à la ligne Kindu-Albertville une longueur de 714 km.

Enfin, en 1956, le tronçon Kabalo-Kabongo, de 246 km, fut mis en service ; il relie l'ancien réseau C.F.L. u réseau du B.C.K. et permet ainsi une liaison directe entre Albertville (ou Kindu) et Elisabethville, Port-Francqui, Lobito ou le Cap.

Les 125 km de lignes entre Stanleyville et Ponthierville sont à écartement de 1 m et les 960 km de la ligne Kindu-Albertville-Kabalo-Kabongo à écartement normal de 1 m 067.

c) Le réseau ferré du Katanga-Dilolo-Léopoldville ou K.D.L. connu sous le nom de chemin de fer du B.C.K.

Il résulte de la fusion récente de trois compagnies :

Le chemin de fer du Katanga ou C.F.K,

Le chemin de fer du Bas-Congo au Katanga ou B.C.K.

Le Tenke-Dilolo dépendant du Léokadi.

Tout ce complexe ferroviaire est à écartement de 1 m 067 comme les chemins de fer des Rhodésies, de l'Afrique du Sud, du Mozambique et de l'Angola.

L'ex-C.F.K. raccorde la région cuprifère du Katanga au bief supérieur du Lualaba à Bukama d'une part et au chemin de fer de la Rhodésie et du Cap d'autre part. Son développement est de 713 km.

Les premiers travaux furent amorcés à la fin de 1909 et, neuf ans plus tard, le trafic s'effectuait de bout en bout.

L'ancien B.C.K. met en communication le Katanga avec le cours navigable du Kasaï à Port-Francqui; il est destiné à être prolongé jusqu'à Léopoldville de façon à établir une liaison directe par voie ferrée entre le Katanga et Matadi. En 1956, le tronçon annexe Kamina-Kabongo joignant le B.C.K. au C.F.L. et .assurant une liaison entre le Katanga d'une part et le Tanganika ou la Province Orientale d'autre part fut mis en service.

Les rails courent actuellement de Bukama à Port-Francqui sur 1.123 km et de Kamina à Kabongo sur 201 km.

Le tronçon Tenke-Dilolo joint le chemin de fer du Katanga à celui du Benguela et permet la liaison directe par rail entre Elisabethville, Port-Francqui, Albertville ou Kindu d'une part et le port Atlantique de Lobito (Angola) d'autre part. Son propre parcours à l'intérieur du Congo représente, de Tenke à Dilolo, 520 km. La construction du tronçon fut entamée en 1928 et l'inauguration eut lieu en 1931. De Dilolo à Lobito (Benguela Railway), la distance est de 1.350 km.

D'Elisabethville à Lobito la longueur du rail est de 2.107 km et d'Albertville à Lobito de 2.953 km.

En plus de ces lignes à grand écartement il y a des-chemins de fer vicinaux au Mayumbe (140 km), dans la province Orientale d'Aketi à Bondo d'une part et à Paulis et- Mungbere d:autre part (Vicicongo 842 km), ainsi que dans la province du Katanga (55 km).

L'ensemble du réseau ferroviaire totalise 5.206 k· environ dont 4.044 km de lignes à écartement normal de 1 m 067, 125 km à écartement de 1 m et 1.037 km de lignes vicinales.

N. B. - Il est à noter que le tronçon B.C.K. d'Elisabethville à Kolwezi (332 km) via Jadotville et Tenke est électrifié, que le problème de l'électrification de la ligne Matadi-Léopoldville est à l'étude et que le petit tronçon du chemin de fer du Kivu (94 km) reliant Kalundu. (port d'Uvira) à Kamaniola sera vraisemblablement supprimé dès que la route moderne, prévue entre Uvira et Bukavu, sera mise en service.

En 1955, le trafic général pour les principales lignes des Chemins de fer Congolais fut le suivant .-:

	Voyageurs *Européens*	*Indigènes*	*Voyageurs-km 1.000.000*	*-Marchandises Tonnes*	*tonnes-km 1.000.000*
Léopoldville	13.119	665.087	79,4	2.477.000	684
Chemin dé fer du Mayumbe	47	40.155	1,5	162.000	10,5
Chemin de fer du Kivu	---	6.886	0,5	83.000	7,1
Réseau B.C.K.	44.102	630.358	165	5.191.000	1.568
Réseau C.F.L.	3.239	61.811	11,68	539.400	164,64
Chemins de- fer Vicinaux du Congo	---	44.166	5,24	150.300	51,64

En 1956, les chiffres sont les suivants :

Chemin de fer Matadi-Léopoldville	16.312(1)	556.220	67,71	2.533.000	618,53
Chemin de - fer du Mayumbe	940(1)	9.034	0,49	155.450	10,85
Chemin de fer du Kivu	333(1)	8.865	0,62	72.290	6,51
Réseau B.C.K.	49.775	852.245	218	5.649.100	1.725,3
Réseau C.F.L.	4.255	74.585	13,9	585.300	174,8
Chemins de fer Vicinaux du Congo		40.117	5,6	164.410	57,2

1) Comprennent ceux de 1er et 2è classe, soit donc un certain nombre de voyageurs non-européens évolués.

2° Les voies navigables.

Le réseau des voies navigables actuellement exploité comprend le bief du Bas-fleuve de Banana à Matadi, les trois biefs du Haut-Congo, les affluents du Congo, dont le principal est le Kasai, les affluents de celui-ci et les lacs :

Dans leurs cours, les voies navigables se développent sur environ 25.000 km. Les steamers sont de 2 types : toutes les unités quelque peu récentes, dont les remorqueurs, sont à hélices et une partie d'entre elles marchent au mazout; les unités anciennes sont du type « Sternwheel » c'est-à-dire actionnées par une roue à aube placée à l'arrière et qui utilisent le bois comme combustible.

Le service de traction utilise des remorqueurs de 150 à 1.000 cv et plus et des barges de 40 à 1.200 tonnes selon les possibilités.

Le Congo a fait œuvre de novateur en introduisant en Afrique, avec succès, le système de remorquage à la traîne et en poussée.

On entend par remorquage à la traîne (ou en flèche) le remorquage de barges traînées par les bateaux et les remorqueurs ordinaires.

Le remorquage en poussée, qui se généralise de plus en plus, est effectué par des remorqueurs Diesel type « K » de 1.000 CV emportant près de 5.000 t de cargo et par des « lntegrated Tow Boat » (I.T.B.), ensembles mixtes com- posés d'une unité motrice portant des passagers et de un ou plusieurs pontons à marchandises conçus spécialement pour s'assembler en un bloc compact et profilé avec l'unité motrice qui les pousse.

Il faut cependant noter que si les I.T.B. effectuent ce remorquage tant à la montée qu'à la descente, les remorqueurs type « K », à la descente, remorquent encore leur convoi en flèche.

Sur les lacs, les unités sont du type remorqueurs de haute mer (bateaux à quille et à hélices).

Le tonnage pour les unités en service sur le réseau fluvial dépasse 300.000 tonnes net pour l'ensemble des 3.460 unités; d'autres bâtiments sont en construction, ce tonnage étant insuffisant. Pour le réseau lacustre, il est de quelque 9.000 tonnes.

Les principaux exploitants des voies navigables sont : sur le bas-fleuve, le fleuve et ses affluents, *l'Otraco ;* sur les biefs supérieurs, le *C.F.L.;* sur le lac Tanganika, le *C.F.L. ;* sur le lac Kivu, *l'Otraco ;* sur le Luapula et le lac Moëro la *Colonie* et sur le lac Albert, les *Kenya & Uganda Railways and Harbours.*

Plusieurs sociétés commerciales et industrielles possèdent également leur propre flottille.

En 1955, le trafic général des 3 grands transporteurs publics, se décomposait comme suit :

	OTRACO (Voies fluviales)	OTRACO (Lac Kivu)	C.F.L (Voies fluviales et lacustres)
Longueur d'exploitation (km)	11.400	140	1.765
Voyageurs transportés :			
— Européens	6.545	2.421	3.161
— Indigènes	78.857	19.340	56.072
Voyageurs-km (1.000.000)	49,6	1,3	14,4
Marchandises :			
Tonnes transportées	1.589.000	103.000	643.000
Tonnes-km (1.000.000)	1.563	6,6	188,17

En 1956, les chiffres sont, pour les mêmes postes :

Longueur d'exploitation (km)	11.839	140	1.765
Voyageurs transportés :			
— européens (1)	4.822	3.331	3.475
— indigènes	84.798	12.198	62.807
Voyageurs-km (1.000.000)	56,24	1,38	14,7
Marchandises :			
Tonnes transportées	1.607.600	83.680	612.100
Tonnes-km (1.000.000)	1.848,75	6,01	178,12

(1) *Voyageurs de 1er et de 2è cl., soit donc un certain nombre de non-*européens *évolués.*

3° Le réseau routier.

Les régions de l'intérieur, non desservies par le rail ou une voie fluviale, furent petit à petit raccordées les unes aux autres par des routes automobiles. A l'intérieur même des circonscriptions indigènes, tout un réseau de pistes carrossables permet l'achat, sur place, des produits indigènes et décharge ainsi les populations du moindre portage.

Les routes sont classées, suivant leur importance, leur largeur et les matériaux qui les recouvrent, en routes d'intérêt général, routes d'intérêt local, et routes privées construites par les entreprises et les exploitations industrielles et agricoles.

L'aménagement de routes automobiles commença pendant la guerre de 1914-1918 et prit son essor immédiatement après celle-ci. En 1920, la province Orientale (englobant alors le Kivu) ne comptait encore que 225 km de voies carrossables.

Au 1er janvier 1957, le réseau comprenait :

Au Conqo : 139.051 km dont 33.108 km d'intérêt général, 90.338 km d'intérêt local et 15.605 km de routes privées.

Au Ruanda-Urundi : 8.933 km dont 2.620 km de routes d'intérêt général, 6.118 km de routes locales et 195 km de routes privées.

Sur ce réseau circulaient :

Au Congo : 29.073 voitures, 388 autobus, 8.489 camionnettes, 12.502 camions, 543 tracteurs, 2.412 motocycles et 75 véhicules divers.

Pour le Ruanda-Urundi, les chiffres sont de ± 750 voitures, 16 autobus,799 camionnettes, 355 camions et 34 remorques.

Le nombre de bicyclettes était au Congo de 730.914.

L'effort actuel se porte sur la construction de ponts définitifs pour remplacer les bacs au passage des rivières, sur l'équipement mécanique des chantiers de construction et d'entretien et sur la réalisation du programme routier prévu au plan décennal.

Le programme du plan décennal comporte la construction de trois grands axes routier : Axe 1, Stanleyville-Bukavu; Axe II, Matadi-Léopoldville-Kwango-Kasai-Kindu-Kalima-Bukavu ; Axe III, Elisabethville: Jadotville-Albertville-Uvira-Bukavu

Il comporte aussi celle de « Feeder Lines » ou axes secondaires reliant des régions à forte production soit à des chemins de fer, soit à des ports fluviaux. Les « Feeder Lines » prévues sont: Boma-Tshela, Mungbere-Mambasa et Bumba-Aketi.

Les travaux sont en cours sur les 3 axes principaux et sur la route Boma- Tshela. Dès à présent, les autoroutes Bukavu-Uvira (Usumbura) et Elisabeth-ville-Jadotville sont terminées.

4o Communications aériennes.

Les premiers essais d'une aviation civile, sur la ligne Léopoldville-Stanley-ville furent effectués le 15 février 1920 (Sneta) et après 2 1/2 ans d'épreuves, la Sabena fut créée le 23 mai 1923. L'exploitation débuta en 1925.

Au fur et à mesure de la construction des grandes plaines d'aviation et des plaines intermédiaires et de secours, tous les centres importants ont été rendus accessibles par avion.

En 1936, un service régulier avait été inauguré entre la Métropole et la Colonie. En 1938, sur cette ligne, l'emploi de Savoia Marchetti S83 réduisait la durée du voyage à 3 *1/2* jours.

Sur le réseau intérieur, les Fokker VII, Junker 52 et Dove furent petit à petit remplacés par des DC-3 et des DC-4.

Les lignes aériennes intérieures du Congo et du Ruanda-Urundi totalisent quelque 27.000 km.

. Les appareils actuellement en service sont :

sur la ligne Belgique-Congo, des Super DC-6, des DC-6 A, et depuis le 1er janvier 1957, quelques DC-7 C ;

sur le réseau intérieur, des DC-4 pour les liaisons directes entre les grands aérodromes de Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Usumbura, Luluabourg et Elisabethville et, pour tous les autres services, des appareils DC-3.

Pendant l'année 1955, sur la ligne Belgique-Congo, les avions Sabena et Sobelair, ont parcouru 11.001.960 km et transporté 60.028 .passagers, 44.738.568 T-km de poids. Sur le réseau congolais, la Sabena a transporté 94.795 passagers et 17.877.129 T-km de marchandises, courrier, bagages, etc.

Pendant l'année 1956, sur la ligne Belgique-Congo, les avions Sabena et Sobelair ont parcouru 11.738.595 km transportant 71.836 passagers et 51.017.345 T-km de passagers, bagages, marchandises et courrier. Sur le réseau congolais, Sabena et Air-Brousse ont parcouru 7.770.955 km transportant 109.766 passagers et 20.317.940 T-km de poids.

L'analyse des chiffres donnés pour les années 1955 et 1956 montre l'importance toujours croissante que prend l'aviation dans les transports vers et dans la Colonie.

COLONAT.

Etablir une statistique précise du nombre de colons n'est pas chose aisée. En 1955, leur nombre était de :

Au Congo, 8.502 colons dont 4.596 Belges et 3.906 étrangers. Ils se répartissaient comme suit : .523 colons agricoles, 1.171 artisans, 3.283 commerçants, 1296 colons industriels dont 5 miniers, 674 exerçant une profession libérale, 485 ayant des occupations multiples et 70 pensionnés et rentiers.

Au Ruanda-Urundi ils étaient au nombre de 1.070 dont 375 Belges et 695 étrangers ; parmi ces derniers 36 % étaient des Européens et 64 % des Asiatiques.

Le Gouvernement Général est autorisé, en dehors des circonscriptions urbaines, à accorder des concessions gratuites ne dépassant pas 100 ha pour les terres destinées à l'agriculture, l'élevage ou l'exploitation forestière et 5 ha pour un terrain résidentiel à condition que les concessionnaires les occupent .et les mettent personnellement en valeur.

Une société de crédit au colonat a été constituée le 1er janvier 1947.

MAIN-D'ŒUVRE.

Afin de conserver dans les chefferies indigènes un effectif leur permettant une vie normale et suffisant pour pourvoir aux besoins des non-agriculteurs, le recrutement de la main-d'œuvre pour les besoins des industries européennes ne peut dépasser par groupement 25 % de la population masculine adulte et valide.

Au Congo, ce pourcentage est atteint, alors qu'au Ruanda-Urundi, en y comprenant même les travailleurs non permanents et occasionnels, il est d'environ 15,5 % seulement.

Au Congo, le nombre total des indigènes habitant des Centres extra-coutumiers, Cités indigènes, camps de travailleurs ou constituant une population flottante résidant hors des circonscriptions indigènes est de 2.937.108 sur une population totale de 12.843.574 unités. Sur ce nombre, 1.197.086 unités constituent l'effectif de la main-d'œuvre employée.

Au Ruanda-Urundi l'effectif des travailleurs est de 147.607 sur une population totale de 4.415.595 habitants. Une grande partie des travailleurs continuent à résider dans leur circonscription et 72.113 d'entre eux seulement résident en milieu extra-coutumier.

FINANCES.

Le Congo possède sa monnaie propre; le privilège d'émission est confié à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

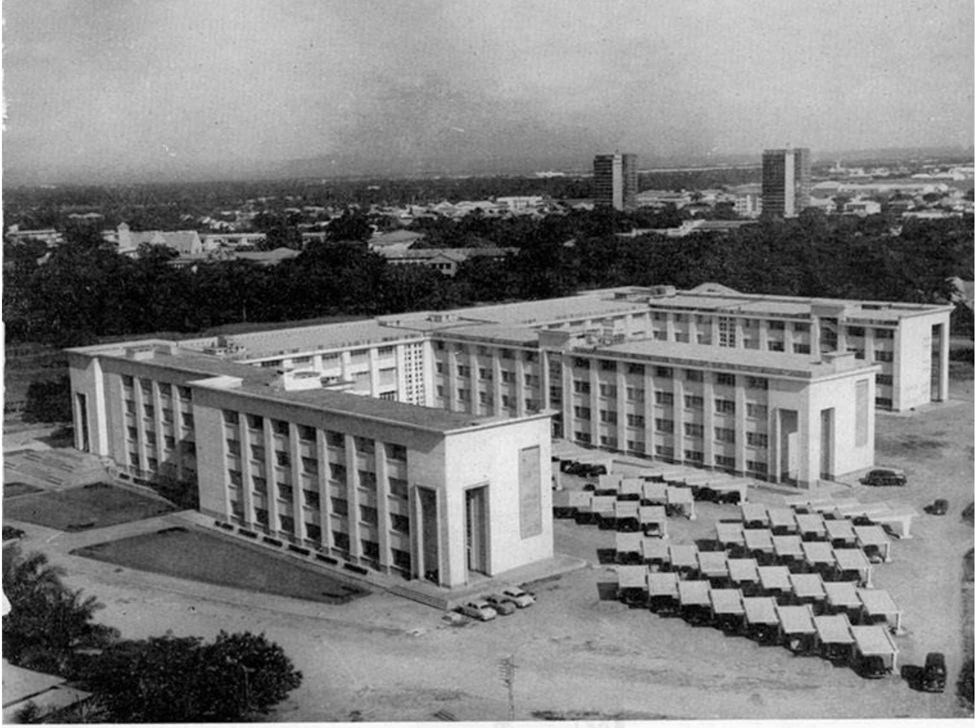
La circulation fiduciaire à la date du 21-12-1956 était de 5.494.607.000 fr contre 310 millions au 30 juin 1939.

L'encaisse-or de la Banque d'émission s'élevait à 6.110.200.000 francs couvrant donc la circulation fiduciaire à concurrence de 111,20 %. Si l'on tient compte de ce que les devises convertibles couvrent cette circulation fiduciaire à concurrence de 50,45 %, on doit noter que la circulation fiduciaire est couverte à raison de 161,65 %.

Les prévisions du budget ordinaire pour l'exercice 1957 s'élèvent à 11 milliards 325.015.000 francs en recettes et 11.293.407.000 francs pour les dépenses, laissant un boni présumé de 31.608.000 francs.

Le boni provisoire de l'exercice 1956 est de 315.496.000 francs et le boni de l'exercice 1955 se chiffre à 1.233.600.000 francs.

Dans les dépenses, la charge de la dette publique représente, pour le budget de 1956, 14,77% en regard de laquelle il faut placer les revenus que la Colonie retire de son portefeuille et de ses participations dans les entreprises concessionnaires, lesquels revenus couvrent très largement l'ensemble des charges de la dette directe du Congo.

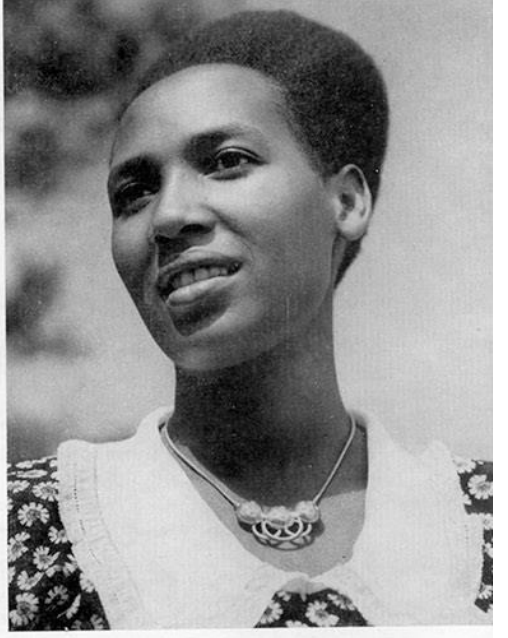


Léopoldville. — *Le Siège des Services administratifs du Gouvernement Général.*

Kitega (Ruanda-Urundi). — *Bureaux du Mwami de l'Urundi.*



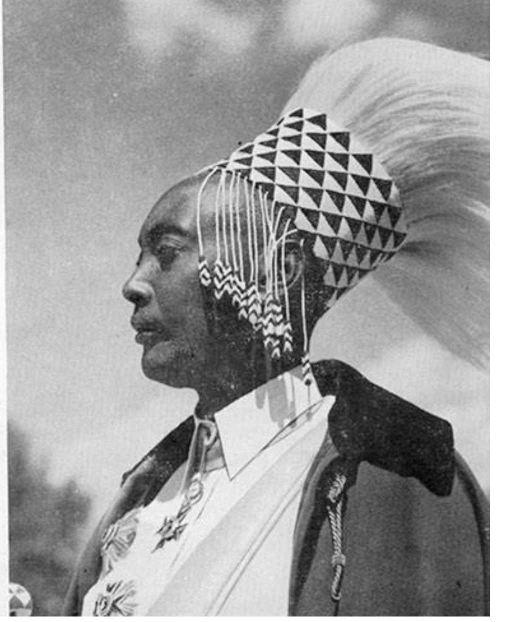




Mwambutsa, Mwami de l'Urundi et son épouse.

Charles Mutara Rudahigwa, Mwami du Ruanda et son épouse Rosalie Gicanda.





Les prévisions budgétaires du Ruanda-Urundi pour l'année 1957 s'élèvent à 758.791.000 francs en recettes et à 920.520.000 francs en dépenses.

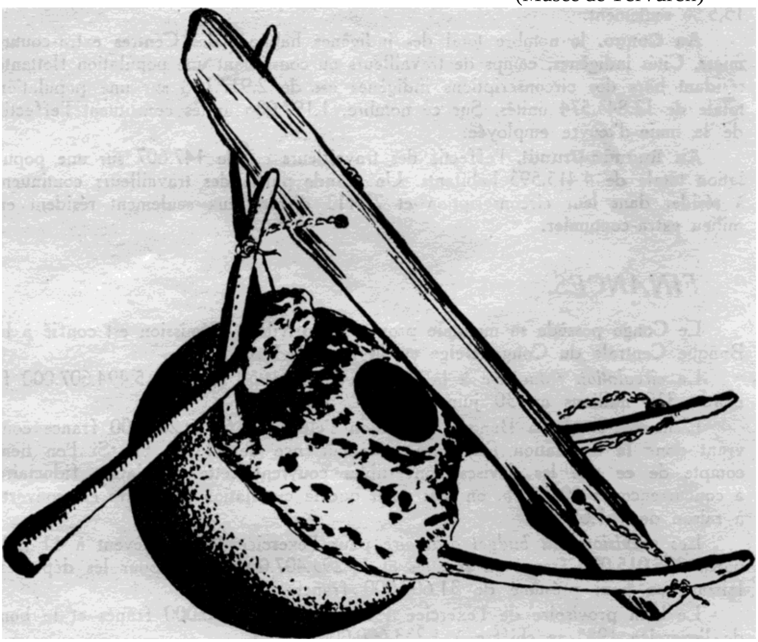
Les chiffres de celles de 1956 prévoyaient 647.108.000 francs de recettes et 746.262.000 francs de dépenses.

Le budget ordinaire de 1955 a laissé un mali de 13 millions de francs. Les recettes du budget proviennent, par ordre d'importance, des droits de douane, accises et entrepôts, de l'impôt sur les revenus, du produit des capitaux et revenus, des recettes judiciaires et administratives, d'autres impositions et taxes de l'impôt indigène, des recettes domaniales et du produit des régies.

L'index *number* traduisant l'augmentation du coût de la vie par rapport à l'avant-guerre (base 100 au 1-7-35) s'élevait au 1er janvier 1957, à 307.388.

Xylophone à une lamelle suspendue au-dessus d'un résonateur en *calebasse de la tribu des Maluba.*

(Musée de Tervuren)



V.– ORGANISATION ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATION.

Le Congo Belge.

Le Congo Belge possède une personnalité distincte de celle de la Métropole ; il est régi par des lois particulières ; son actif et son passif demeurent séparés. Il est dirigé par un gouvernement métropolitain central, siégeant à Bruxelles, et un gouvernement local dans la Colonie.

Bien que le législateur belge reste souverain, le Roi a reçu une délégation générale du pouvoir législatif qu'il exerce par voie de décrets.

Le Roi exerce le pouvoir exécutif par voie d’arrêtés.

Le Ministre des Colonies propose au Roi les décrets et arrêtés. Un Conseil Colonial, dont le rôle est consultatif, émet obligatoirement son avis sur les projets de décrets. Il est consulté sur toutes les autres questions intéressant le Gouvernement de la Colonie. Il est composé de quatorze conseillers, dont huit nommés par le Roi et trois par chacune des deux chambres législatives. Le Ministre des Affaires Etrangères a dans ses attributions les relations de la Belgique avec les Puissances étrangères au sujet de la Colonie.

Dans la Colonie, le Roi est représenté par le Gouverneur Général qui légifère par ordonnances-lois, en cas d'urgence seulement, et qui exerce le pouvoir exécutif par voie d'ordonnances.

Le Gouverneur Général, dont la résidence est établie à Léopoldville, capitale du Congo, est assisté d'un ou de deux Vice-Gouverneurs Généraux. Un Conseil de Gouvernement donne son avis sur les questions proposées par le Gouverneur Général.

Le Conseil de Gouvernement est exclusivement consultatif. Il se réunit une fois l'an et aussi souvent que cela est nécessaire, sur convocation du Président. Il examine les propositions budgétaires pour la Colonie. Il délibère sur toutes les questions que lui soumet le Gouverneur Général et il est autorisé à adresser des vœux au Gouvernement.

Le Conseil de Gouvernement coopte dans son sein les sept membres de la Députation Permanente Consultative qui se réunit au moins quatre fois l'an pour délibérer sur les questions que lui soumet le Gouverneur Général.

Le territoire du Congo est divisé en six provinces, placées sous l'autorité de Gouverneurs de Province, secondés eux-mêmes par des Commissaires Provinciaux. Les Gouverneurs exercent le pouvoir exécutif dans leur circonscription par voie d'arrêtés.

Les six subdivisions provinciales se dénomment :

Province de Léopoldville	Province du Katanga
» de l'Equateur	» du Kivu
» Orientale	» du Kasai

Un Conseil de Province, exclusivement consultatif, se réunit une fois l'an et aussi souvent que de besoin, pour délibérer sur les questions que lui soumet le Gouverneur de .Province, examiner les propositions budgétaires pour la Province et éventuellement adresser des vœux au Gouvernement.

Une copie des délibérations du Conseil de Province est transmise au Gouverneur Général et fait l'objet de l'examen du Conseil de Gouvernement..

Les Provinces sont partagées en districts, administrés par des Commissaires de district assistés d'adjoints. Ces districts sont au nombre de 26. Il existe en outre 3 villes englobant les agglomérations de Léopoldville, Elisabethville et Jadotville.

Les Commissaires de district urbain chargés de leur administration sont assistés d'un Conseil de ville qui comprend un certain nombre de membres de droit (Européens et Congolais), des membres élus c t d es membres cooptés.

Ce Conseil est qualifié pour établir des taxes et contracter des emprunts. Les districts sont à leur tour subdivisés en territoires (135 pour la Colonie) dirigés par des Administrateurs territoriaux, ayant sous leurs ordres des Administrateurs assistants et des Agents territoriaux.

Chaque territoire comprend un certain nombre de circonscriptions indigènes constituées en chefferies ou en secteurs. Les groupements indigènes séjournant définitivement dans les cités indigènes à proximité des villes européennes sont organisés en « centres extra-coutumiers » et « cités indigènes ». Les chefferies, secteurs et centres jouissent de la personnalité civile; leurs chefs sont assistés d'un conseil. Les chefferies sont au nombre de 433, les secteurs s'élèvent à 513, il y a 43 centres extra-coutumiers et 16 cités indigènes organisées.

Les circonscriptions indigènes s'administrent elles-mêmes : elles possèdent leurs tribunaux, leur police, leurs prisons, leurs finances propres ; elles tiennent à jour le recensement, perçoivent les impôts, construisent leurs bâtiments administratifs et des routes d'intérêt local; dans la mesure de leurs capacités, elles participent à l'action des services de l'hygiène, de l'enseignement, de l'agriculture, etc.

Les représentants des administrations indigènes sont instruits, conseillés, dirigés et surveillés par les Administrateurs territoriaux.

Le Ruanda Urundi.

Territoire autrefois sous mandat, que la Belgique tenait des principales puissances alliées et associées en vertu d'une décision du 22 août 1919, et qui fut entérinée par un acte du Conseil de la S.D.N. du 31 août 1923, approuvé par une loi belge du 20 octobre 1924, le Ruanda-Urundi a été placé sous le régime de la tutelle (trusteeship) conformément à un accord intervenu le 13 décembre 1946 avec l'Assemblée générale des Nations-Unies, accord approuvé par la Belgique ·le 25 avril 1949.

Le territoire du Ruanda-Urundi est uni administrativement à. la Colonie du Congo Belge dont il forme un Vice-Gouvernement Général. Il possède une personnalité juridique distincte de celle du Congo. Il a son patrimoine propre et un budget spécial.

Les décrets et ordonnances législatives du Gouverneur Général, dont les dispositions ne sont pas spéciales au Ruanda-Urundi, ne s'appliquent à ce territoire qu'après y avoir été rendus exécutoires par une ordonnance du Vice-Gouverneur Général. En cas d'urgence, le Gouverneur du Ruanda-Urundi peut suspendre temporairement l'exécution des décrets et signer des ordonnances ayant force de décrets.

Le Ruanda-Urundi forme avec le Congo Belge une union douanière, mais il n'existe pas d'union fiscale entre eux.

Le recrutement de la Force Publique est régi par des règles particulières et les indigènes ne peuvent être incorporés que pour assurer la police locale et la défense de leur territoire.

Les lois congolaises qui seraient contraires aux dispositions du Mandat ne sont pas d'application au Ruanda-Urundi.

Le Gouverneur du Ruanda-Urundi est assisté d'un Conseil du Vice-Gouvernement Général, organe consultatif dont les vœux sont pris en considération lors de l'élaboration des textes législatifs et de l'étude du budget.

Sont membres de ce Conseil : le Gouverneur du Ruanda-Urundi, président, et son adjoint, le Procureur du Roi, les Résidents du Ruanda et de l'Urundi, les Bami du Ruanda et de l'Urundi, des membres (européens et autochtones) choisis par le Gouverneur, des membres élus par les autochtones et des membres cooptés.

Le chef-lieu est Usumbura. Le territoire est divisé en deux résidences dont les chefs-lieux sont Kigali pour le Ruanda et Kitega pour l'Urundi. Il compte 18 subdivisions territoriales confiées à des Administrateurs territoriaux.

La justice européenne y est organisée comme au Congo Belge et on y trouve un tribunal d'appel.

La politique indigène s'inspire d'un régime de Protectorat. C'est ainsi que le Ruanda et l'Urundi demeurent deux royaumes, gouvernés chacun par un sultan ou « Mwami » ; ceux-ci sont assistés d'un Résident qui est leur conseiller et qui a rang de Commissaire de District.

L'armature politique a été conservée, stabilisée et améliorée. Les juridictions indigènes ont été reconnues et fonctionnent sous le contrôle de l'administration territoriale.

Les royaumes sont divisés en chefferies et celles-ci en sous-chefferies. Les fonctions de Mwami, Chefs et sous-Chefs ne sont pas héréditaires. Le Mwami désigne son successeur parmi ses fils et nomme les Chefs et les sous-Chefs, lesquels doivent cependant être investis par le Gouverneur du Ruanda-Urundi. A chacun de ces échelons, les Chefs sont assistés d'un Conseil.

Une nouvelle législation a modifié l'organisation ancienne : un système d'élections assure la sélection des membres des Conseils, certains notables (Chefs et S/Chefs) en restant membres de droit.

En octobre 1956, des élections générales eurent lieu pour le renouvellement de ces Conseils.

Ces élections se sont échelonnées d'octobre 1956 à début janvier 1957.

A l'échelon sous-chefferie, la population toute entière participe au scrutin;

86% des électeurs se sont présentés aux urnes.

Les membres des Conseils des sous-chefferies élisent les membres des Conseils de chefferie et ces derniers, les membres des Conseils de Territoire et de Royaume.

Pour ces derniers Conseils, un certain nombre de membres sont désignés par cooptation.

A la lumière des résultats obtenus, la nouvelle législation sera définitivement mise au point.

Divisions Territoriales.

Province de Léopoldville Chef-lieu : Léopoldville

-District de Léopoldville (Léopoldville)	*Ville de Léopoldville et territoire suburbain*
District des Cataractes (Thysville	*Territoires du Kasangulu, Madimba, Thysville et Luozi.*
District du Bas-Congo (Boma)	*Territoires de Boma, Lukula, Tshela, Seke Banza et Matadi*
District du Lac Léopold 1 (Inongo)	*Territoires de Inongo, Kiri, Oshwe, Kutu et Mushie.*
District du Kwango (Kenge)	*Territoires de Kenge, Feshi, Kahemba, Kasongo Lunda et Popokabaka*
District du Kwilu (Kikwit)	*Territoires de Kikwit, Idiofa, Gungu, Masi Manimba. et Banningville*
District de l'Equateur (Coquilhatville)	*Territoires de Coquilhatville, Bomongo, Bolomba, Basankusu, d'Ingende et de Bikoro.*
District de la Tshuapa (Boende)	*Territoires de Boende, Djolu, Befale, Bokungu, Monkoto et Ikela.*
District de l'Ubangi (Gemena)	*Territoires de Gemena, Budjala, Kungu, Libenge et Bosobolo*
District de la Mongala (Lisala)	*Territoires de Lisala, Bumba, Banzyville, Businga et Bongandanga*

Province Orientale Chef-lieu : Stanleyville

District de Stanleyville (Stanleyville)	*Territoires de Stanleyville, Ponthierville,Isangi, Yahuma, Opala, Bafwasende, Basoko et analia*
District du Bas-Uele (Buta)	*Territoires de Buta, Aketi, Bondo, Ango, Pokoet Bambesa*
District du Haut-Uele (Paulis)	*Territoires de Paulis, Niangara, Dungu, Faradje,Watsa et Wamba*
District de 1'Ituri (Bunia)	*Territoires de Bunia, Mambasa, Djugu, Mahagi*

Province du Kivu Chef :Lieu Bukavu

District du Kivu-Nord (Goma)	*Territoires de Goma, Rutshuru, Lubero, Beni, Masisi et Walikale.*
District du Kivu-Sud (Bukavu)	*Territoires de Bukavu, Kabare, Kalehe, Mwenga, Fizi, Shabunda et Uvira.*
District du Maniema (Kindu)	*Territoires de Kindu, Kibombo, Pangi, Kabambare Kasongo et Lubutu*

Province du Katanga- Chef-lieu Elisabethville

District d'Elisabethville (Elisabethville)	*Ville et territoire d'Elisabethville*
District de Luapula-Moëro (Kasenga)	*Territoires de Kasenga, Kipushi, Sakania, Pweto et Mitwaba*
District du Lualaba (Jadotville)	*Ville de Jadotville et Territoires de Kambove, Lubudi, Kolwezi et Dilolo.*
District du Haut-Lomami	*Territoires de Kamina, Kabongo, Malemba*

(Kamina)	*N'Kulu, Bukama, Kaniama, Kapanga et Sandoa*
District du Tanganika *(Albertville)*	Territoires d'Albertville, Baudouinville, Manono, *Kongolo, Kabalo et Nyunzu.*

Province du Kasai Chef lieu : Luluabourg

District du Kasaï (Luebo)	*Territoires de Luebo, Tshikapa, Port-Francqui Mweka et Dekese.*
District de la Lulua (Luluabourg)	*Territoires de Luluabourg, Demba, Kazumba, Dibaya et Luisa*
District du Sankuru (Lusambo)	*Territoires de Lusambo, Dimbelenge, Lomela,Kole, Lodja Lubefu et Katako-Kombe*
District de Kabinda (Kabinda)	*Territoires de Kabinda, Sentery, Bakwanga Mwene Ditu et Gandajika*

Territoires du Ruanda-Urundi- Chef-lieu : Usumbura.

Résidence du Ruanda	*-Territoire de Kigali, Kisenyi, Ruhengeri, (Kigali) Biumba , Kibungu, Nyanza, Astrida, Shangugu et Kibuye.*
Résidence de l'Urundi	*Territoires de Usumbura, Kit ega, Ngozi, (Kitega) Muhinga, Ruyigi, Rutana, Bururi, Muramvya et Bubanza.*

JUSTICE.

Les juridictions européennes sont constituées comme suit : dans chaque territoire par le tribunal de Police (154) à compétence répressive limitée; dans les districts, par le tribunal de District (27) à compétence répressive et par le tribunal de Parquet (27) à compétence civile limitée; dans les provinces par le tribunal de Première Instance (7) compétent en matière civile et en matière pénale et siégeant comme juridiction d'appel pour les jugements rendus par les tribunaux e District et de Parquet.

Il existe en outre deux Cours d'Appel pour le Congo : à Léopoldville et à Elisabethville et une pour le Ruanda-Urundi à Usumbura.

La Cour de Cassation de Belgique est compétente pour les recours introduits contre les décisions rendues en dernier ressort, en matière civile et commerciale, par les Tribunaux de Première Instance et les Cours d'Appel.

La compétence des tribunaux indigènes, dirigés et contrôlés par le juge du Tribunal de Parquet, est limitée en matière pénale et civile. Les jugements des tribunaux du degré inférieur peuvent être révisés par les tribunaux du degré supérieur.

Il faut entendre par tribunaux indigènes : les tribunaux de Territoire (136) présidés par l'Administrateur territorial assisté de juges indigènes; les tribunaux principaux de Chefferie (432) ; les tribunaux de Secteur (702) ou des Centres (118) et les tribunaux secondaires de Chefferie (228). Ces chiffres ne concernent que les tribunaux du Congo.

Les tribunaux indigènes sont présidés par des juges coutumiers ou nommés (centres).

Il existe aussi 21 Conseils de guerre et 6 Conseils de guerre d'Appel au Congo, 2 Conseils de guerre et un Conseil de guerre d'Appel au Ruanda-Urundi.

ENSEIGNEMENT.

L'enseignement colonial dans la Métropole.

Le personnel européen du Gouvernement reçoit sa formation coloniale en assistant à une série de cours spéciaux à Bruxelles — cours inférieurs pour les agents et cours supérieurs pour les fonctionnaires.

A l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer d'Anvers, la formation des futurs administrateurs territoriaux s'échelonne sur quatre années. Les Universités belges ont également doté leurs facultés de cours spéciaux où se donne l'enseignement colonial.

A l'Ecole de Médecine Tropicale d'Anvers, médecins, agents sanitaires, infirmiers et infirmières sont spécialisés dans la recherche et le traitement des ma ladies particulières aux diverses régions du Congo et du Ruanda-Urundi.

Enseignement dans la Colonie.

La liberté d'enseignement est garantie dans les mêmes formes qu'en Belgique

Les écoles libres subsidiées appliquent le programme gouvernemental et sont Contrôlées par l'Etat.

L'Enseignement supérieur.

En 1955 pour la première et en 1956 pour la seconde, furent inaugurées les *deux* Universités interraciales suivante :

1) *Lovanium* — à Kimuenza — dépendant de l'Université catholique de Louvain ;

2) *L'Université Officielle d'Elisabethville.*

Ces deux institutions d'enseignement supérieur, ouvertes aux étudiants de toutes races réunissant les conditions requises pour y être admis, comprennent des sections pré-universitaire générale et pré-universitaire scientifique et les facultés de Pédagogie, de Médecine, de Sciences sociale et administrative, de Sciences économiques, de Sciences naturelle et médicale et de Sciences appliquées.

Elles sont fréquentées par ± 120 élèves dans les sections universitaires et 50 dans les sections pré-universitaires à Kimuenza,

et par 68 et 33 dans les sections correspondantes de l'Université d'Elisabethville.

L'Enseignement général. - Régime européen.

Ces écoles d'enseignement général du régime européen, primitivement destinées aux enfants de race blanche - désignés généralement sous le terme d'enfants européens - sont à présent accessibles aux non-européens évolués c'est-à-dire aux mulâtres reconnus ou adoptés, aux Asiatiques et aux Congolais évolués admis par des commissions scolaires créées à cet effet.

L'enseignement se donne en français. Le programme est le même que celui des écoles similaires de la Métropole.

Des sections flamandes d'enseignement primaire s'appliquant aux degrés inférieur et moyen et d'enseignement moyen sont créées aux Athénées royaux, aux écoles officielles congréganistes et aux écoles subsidiées de Léopoldville, Bukavu, Luluabourg, Usumbura, Albertville, Astrida, Kamina et Stanleyville.

Des sections gardiennes du régime flamand sont ouvertes à Elisabethville, Jadotville, Léopoldville, Usumbura et Bukavu.

Certaines des Institutions pour filles sont dotées d'une section familiale.Cet enseignement général se répartit en quatre catégorie : l'enseignement officiel laïc, l'enseignement officiel congréganiste, l'enseignement subsidié et l'enseignement libre non subsidié.

a) L'enseignement officiel laïc

se donne dans : 12 Athénées Royaux mixtes, ayant une section d'humanités anciennes et modernes, à Albertville, Bukavu, Coquilhatville, Elisabethville, Jadotville,

Kamina, Kolwezi, Léopoldville, Luluabourg, Moanda, Stanleyville et Usumbura ; dans les écoles primaires (Albertville excepté) de ces Athénées et dans les 25 écoles primaires mixtes de Gemena, Goma, Kabinda, Kalima, Kamituga, Kasongo, Kaniama, Kigali, Kindu, Kipushi, Kitega, Kongolo, Léopoldville (Limete), Léopoldville (Ozone), Lodja, Lubudi, Lwiro, Manono, Matadi, Mweka, Paulis, Punia, Shinkolobwe, Thysville et Watsa.

b) L'enseignement officiel congréganiste

est dispensé : aux jeunes gens fréquentant le Collège Saint François de Sales des RR. PP. Salésiens d'Elisabethville (enseignement primaire et moyen -humanités anciennes et modernes -régime français et néerlandais) -internat ;

et aux jeunes filles de l'Institut Marie-José des Sœurs de la Charité de Gand, également à Elisabethville (enseignement primaire et moyen - régime français et flamand + une section gardienne mixte régime français) -internat.

c) L'enseignement subsidié

comprend :

1° **L'enseignement moyen** (humanités anciennes et modernes) donné dans les collèges ci-après qui, à part Stanleyville, sont dotés d'un internat :

à *Bukavu*, pour les jeunes gens, au Collège N.-D. de la Victoire des RR. PP. jésuites et pour les jeunes filles à l'Institut de la Sainte Famille des RR. Mères de la Sainte Famille ;

à *Jadotville*, au Collège des Frères Xavériens, pour les garçons, et au Collège des Sœurs Bénédictines pour les jeunes filles ;

à *Kolwezi*, au Collège Saint-Joseph des RR. PP. Franciscains, pour les garçons, et au Collège des Chanoinesses Régulières de Saint-Augustin pour les jeunes filles ;

à *Léopoldville* au Collège Albert 1er des RR. PP. Jésuites, pour les garçons, et au Lycée du Sacré-Cœur des Religieuses du Sacré-Cœur pour les filles ;

à *Luluabourg*, au Collège des RR. PP. de Scheut pour les garçons ;

à *Stanleyville*, à l'Institut du Sacré-Cœur des Prêtres du Sacré-Cœur mixte ;

à *Fataki*, chez les Sœurs de Marie d'Ingelmunster pour les filles - enseignement moyen inférieur seulement ;

à *Usumbura*, à l'Institut « Stella Matutina » des Sœurs Missionnaires de

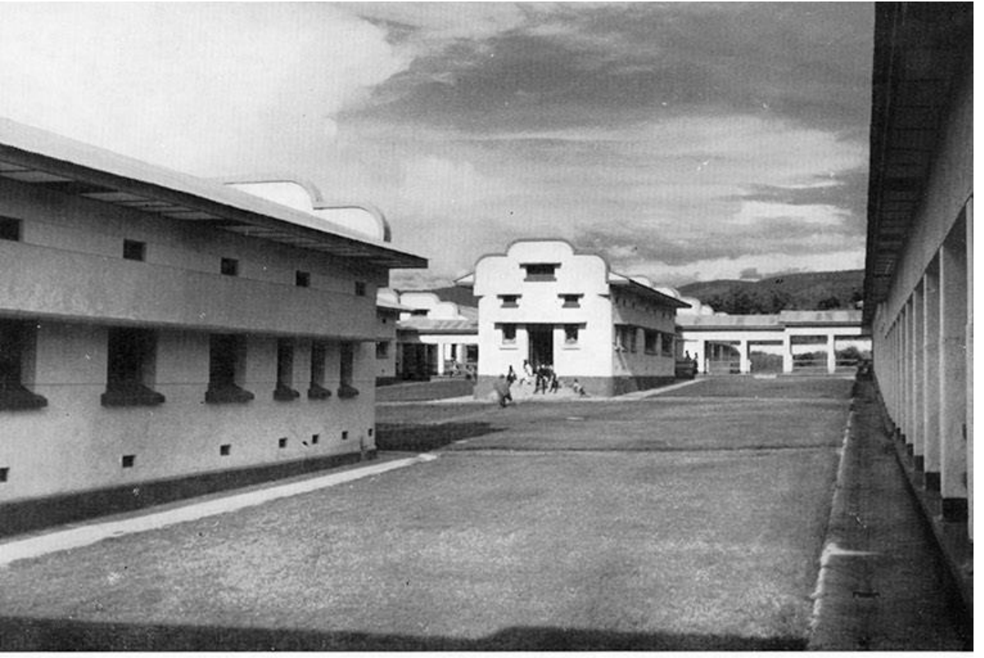
N.-D. d'Afrique pour les filles - enseignement moyen inférieur seulement.

2° **L'enseignement primaire** - écoles mixtes - dispensé dans les écoles primaires des Collèges repris au 1 ° ci-dessus et dans !es 26 écoles suivantes : Aketi (Port-Chaltin) - Dames Chanoinesses de Saint-Augustin ;

Albertville - Institut « Regina Pacis » des Sœurs Missionnaires de N. D. d'Afrique - internat ;

Astrida - Institut Saint-Jean des Sœurs Missionnaires de N.-D. d'Afrique internat ;

Basankusu - Sœurs Missionnaires de N.-D. ten Bunderen - internat ;



Usumbura. — *L'hôpital pour indigènes « Prince Régent Charles ».*

Urundi. — *L'hôpital rural de Ngozi.*





Léopoldville. — *Pensionnat du Sacré-Cœur.*



Université interraciale « Lovanium » de Kimuenza.

Travaux de physique.

Vue partielle du centre universitaire interracial « Lovanium » de Kimuenza.







Léopoldville. — *Une classe de l'école primaire interraciale du collège du Sacré-Cœur.*

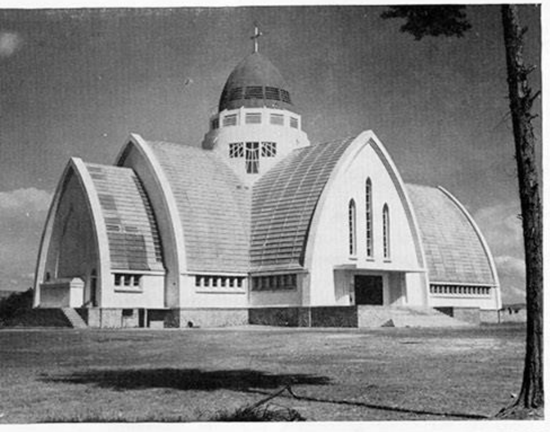
Léopoldville. — *Cours de dactylographie à l'Institut Sainte-Thérèse.*

Kalima. — *Symétain — école primaire pour filles.*





Kasai-*Bakwanga.* — *L'église Saint-Jean.*



Kivu-*Bukavu.* — *La Cathédrale.*



Mission de Kisantu. — *La cathédrale.*

Boma - Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie ;
Bunia - Sœurs de Marie d'Ingelmunster - internat ;
Buta - Sœurs du Sacré-Cœur de Marie de Berlaer ;
Butembo - Congrégation des Oblates de l'Assomption - internat ;
Coquilhatville - Sœurs Missionnaires du Sacré-Cœur ;
Kamina-Ville - Sœurs de Marie de Pittem - internat ;
Kamina-Base - Sœurs de Marie de Pittem ;
Kikwit - Sœurs de Sainte-Marie de Namur ;
Kidima - Sœurs Servantes des Pauvres ;
Léopoldville (Binza) - RR. PP. Jésuites (garçons) ;
Léopoldville (Limete) - Religieuses du Sacré-Cœur ;
Lisala - Chanoinesses Missionnaires de Sai nt-Augustin ;
Luluabourg - Institut « J a nua Coeli » des Sœurs de la Charité de Gand ;
Lusambo - Sœurs de la Charité de Gand - internat ;
Matadi - Sœurs de la Charité de Gand ;
Moerbeke-Kwilu - Ecole laïque de la Cie Sucrière Congolaise ;
Paulis - Sœurs Dominicaines - internat ;
Stanleyville - Sœurs de Saint-Vincent de Kortemak (filles) ;
- FF. Maristes (garçons) ;
Thysville - Sœurs de la Charité de Gand ;
Tshela - RR. PP. Missionnaires du Cœur Immaculé de Marie ;
Wamba - Sœurs de l'Enfant Jésus de Nivelles - internat,

d) des écoles libres non subsidiées.

donnent l'enseignement pour Européens dans 20 écoles, notamment à Tshikapa, Lubondaie, Rethy, Coquilhatville, Stanleyville, Katwa, Kolwezi, etc.

Signalons aussi, qu'à Usumbura , existe une école pour Asiatiques (comportant une section gardienne et une section ménagère), qui dispense l'enseignement p rimaire à 110 garçons et 83 filles.

L'Enseignement technique. — Régime européen.

A ces écoles d'enseignement général, il faut a jouter les écoles techniques, prétechniques ou préindustrielles de Stanleyville, Elisabethville (2), Léopoldville, Jadotville, Kolwezi et Usumbura.

Effectif scolaire et personnel enseignant.

Au Congo, les écoles d'enseignement général (officielles, subsidiées et non subsidiées) étaient fréquentées, au cours de l'année scolaire 1955·1956, par 21.370 élèves dont 1.181 étaient des non-européens (Congolais, Asiatiques et mulâtres).

Le personnel enseignant et de direction comptait 1.371 unités.

Quant aux écoles d'enseignement technique, 18 professeurs et 61 chargés de cours ont instruit 401 élèves dont 11 étaient des non-européens.

Au Ruanda-Urundi, les 9 établissements officiels à programme métropolitain ont été fréquentés par 260 élèves européens et 265 non-européens dont 65 Africains.

Les 6 établissements subsidiés, à même programme, dispensaient l'instruction à 385 enfants européens et à 219 non-européens dont 212 Africains.

L'Enseignement pour indigènes. - Régime congolais.

De très nombreuses écoles moyennes et professionnelles pour indigènes peuvent, du point de vue de leur aménagement, rivaliser avec maintes institutions européennes.

Il faut signaler tout particulièrement le centre Lovanium de Kisantu, fondation de l'Université catholique de Louvain, qui possède une section préparatoire, une section de médecine et une section de sciences administratives et commerciales ;

et, au Ruanda-Urundi, le groupe scolaire d'Astrida, dirigé par les FF. de la Charité de Gand, qui a entrepris de préparer à leur tâche les futurs dirigeants qui formeront le cadre de l'organisation politique, sociale et économique du territoire sous mandat. Dans le cadre actuel du groupe scolaire fonctionnent 4 divisions distinctes ayant chacune sa propre sphère d'activité : l'enseignement primaire, l'enseignement artisanal, l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire orienté ou spécialisé (sections administrative, médicale, vétérinaire et agricole).

Parmi les écoles dispensant l'enseignement médical, citons : l'école officielle de Léopoldville, l'école agréée de Kisantu, le groupe scolaire d'Astrida, les écoles officielles de Coquilhatville, Elisabethville et Stanleyville, les écoles agréées de Sona Bata, Yakusu, etc. De très nombreuses écoles annexes aux hôpitaux, forment des aides-infirmiers et infirmières, des aides-accoucheuses et des gardes sanitaires.

Outre les écoles dans lesquelles les meilleurs éléments, sortant des écoles primaires, reçoivent une instruction supérieure les rendant aptes à remplir n'importe quelle fonction dans les bureaux, de nombreux établissements ont été créés pour former des techniciens indigènes destinés, petit à petit, à remplacer la main-d'œuvre qualifiée européenne dans les ateliers et sur les chantiers industriels où l'outillage ne cesse de se moderniser.

Les puissants organismes dont l'entreprise nécessite l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée ont déjà créé ou subsidié des écoles pour la formation de spécialistes.

Dans toutes les branches des activités diverses que l'occupation européenne a introduites dans la Colonie, le rôle du Blanc tend de plus en plus à se limiter à la direction, à la surveillance, à l'instruction et au contrôle du personnel indigène spécialisé.

Les écoles professionnelles du gouvernement, des missions et des sociétés forment également des artisans aptes à s'installer, pour leur propre compte, dans les milieux autochtones où ils constituent une classe très intéressante d'évolués enseignant, à leurs frères de race, nos méthodes de travail.

L'enseignement général comporte des écoles gardiennes, primaires, moyennes, secondaires, latines et modernes, normales, ménagères, préparatoires aux études supérieures, etc. et quatre Athénées interraciaux.

Au Congo, l'enseignement général était dispensé, en 1956 (année scolaire 1955-1956) dans :

88 écoles d'enseignement officiel laïc, y compris les établissements de la Force Publique et ceux pour enfants de relégués et d'arabisés ; l'effectif scolaire était de 29.102 unités et les cours y étaient donnés par 192 professeurs européens et 623 moniteurs congolais ;

23 écoles officielles congréganistes dans lesquelles 54 professeurs européens et 139 moniteurs congolais dispensaient l'enseignement à 7.548 élèves ;

12.754 établissements d'enseignement subsidié des missions catholiques dont 10 écoles moyennes, 7 établissements enseignant les humanités latines et 1 les humanités modernes, etc. ; 777.990 élèves y recevaient l'instruction donnée par 2.080 professeurs européens et 23.065 moniteurs congolais ;

14.173 écoles subsidiées des missions protestantes fréquentées par 91.987 élèves instruits par 323 européens et 2.992 congolais ;

2.252 écoles non subsidiées des missions catholiques ayant un effectif de 55.441 élèves sous la direction de 294 professeurs européens et 2.001 moniteurs congolais ;

9.382 écoles non subsidiées des missions protestantes avec 249.141 élèves instruits par 360 européens et 11.847 congolais ;

enfin, dans 617 établissements de sociétés, 71.414 élèves étaient formés par 168 professeurs européens et 1.960 moniteurs congolais.

Cet enseignement général était donc dispensé à 1.282.646 indigènes dans 26.535 établissements.

Au Ruanda-Urundi durant la même période, pour les écoles à programme africain, l'enseignement officiel comptait :

- 11 écoles d'enseignements généraux fréquentés par 2.761 élèves ;
- 2 écoles d'enseignement pédagogique groupant 97 élèves ;
- 3 établissements d'enseignement spécialisé avec 392 élèves.

De son côté, l'enseignement libre subsidié instruisait :

- 233.625 élèves dans 2.684 écoles d'enseignement général ;
- 1.966 élèves dans 23 écoles d'enseignement pédagogique ;
- 1.469 indigènes dans 29 écoles d'enseignement spécialisé.

Le corps enseignant comptait durant la même année scolaire 1955-1956 :

Dans les écoles officielles : 70 professeurs européens des deux sexes et 56 moniteurs autochtones dans les établissements d'enseignement général ; 7 professeurs européens et 1 autochtone dans l'enseignement pédagogique et 21 européens et 8 autochtones pour l'enseignement spécialisé.

De leur côté, les écoles libres subsidiées disposaient de :

172 professeurs européens et 5.401 moniteurs autochtones pour l'enseignement général ; 75 européens et 41 autochtones dans l'enseignement pédagogique et 54 européens et 62 autochtones pour l'enseignement spécialisé.

Il existe, en outre, dans les missions des deux confessions, un très grand nombre d'écoles qui ne sont pas subsidiées.

LE SERVICE MEDICAL.

A Bruxelles :

Le Ministre des Colonies est assisté d'un Conseiller Médical. A celui-ci sont soumises toutes les questions intéressant la médecine et l'hygiène coloniales.

Au Congo :

1°) Services du Gouvernement.

La direction générale des services médicaux est assumée par un Médecin en Chef. Dans les provinces, les services médicaux sont placés sous les ordres du Gouverneur de Province assisté d'un médecin provincial.

L'organisation médicale du Gouvernement s'attache à l'hygiène et à l'assistance de tous les indigènes, excepté ceux qui sont à la charge d'organisations privées, en vertu de la législation sur la matière et, notamment, de celle sur la main-d'œuvre.

2°) Services privés.

Les entreprises industrielles et agricoles entretiennent leurs propres services médicaux et se chargent de l'hygiène et de l'assistance médicale intéressant les

Européens et travailleurs engagés par elles ; leur action déborde bien souvent leur cadre propre et s'étend aux indigènes avoisinant leurs établissements.

Au surplus, divers organismes philanthropiques s'occupent d'hygiène et d'assistance. Ce sont : Le Foréami (Fonds Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes du Congo), la Fomulac (Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo), le Cemubac (Centre médical de l'Université de Bruxelles au Congo), le Fonds Social du Kivu et la Croix Rouge.

Certaines Missions catholiques et protestantes disposent aussi de Services Médicaux et leurs formations sont subsidiées par l'Etat.

Enfin un petit nombre de praticiens privés ont choisi de s'installer au Congo, de préférence dans les centres les plus populeux.

L'enseignement *médical* colonial est organisé : en *Belgique* à l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers qui prépare pour la Colonie les médecins et le personnel subalterne européen ; *dans la colonie* où fonctionne une série d'écoles médicales pour congolais.

La recherche *scientifique* se poursuit simultanément à l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers et dans les laboratoires du Congo et du Ruanda-Urundi. Les laboratoires de la colonie, au nombre d'une dizaine, s'intéressent non seulement à la recherche scientifique mais également à l'étude de tout ce qui se rapporte à la bactériologie, la parasitologie, etc.

L'hygiène publique est contrôlée par un cadre spécial de médecins hygiénistes. Le Congo Belge a adhéré aux conventions sanitaires internationales visant les maladies transmissibles. La navigation maritime et aérienne, les stupéfiants, etc.

En vue de lutter contre les maladies transmissibles, des conventions sanitaires sont intervenues entre le Congo Belge et plusieurs colonies voisines.

Formations sanitaires.

Les établissements de médecine générale pour européens comprennent : 52 hôpitaux et maternités de l'Etat disposant de 751 lits, 28 hôpitaux et maternités subsidiés par l'Etat (organismes philanthropiques et privés) disposant de 131 lits et 35 hôpitaux et maternités de sociétés privées pourvus de 257 lits.

Quant aux établissements de médecine générale *pour indigènes,* ils comportaient :

104 hôpitaux et maternités de l'Etat avec 17.517 lits ;

1.023 dispensaires ruraux de l'Etat avec 7.444 lits ;

102 hôpitaux et maternités subsidiés dotés de 11.793 lits ;

238 dispensaires ruraux subsidiés dotés de 5.779 lits ;

87 hôpitaux et maternités de Sociétés possédant 13.600 lits ;

691 dispensaires ruraux de Sociétés munis de 2.139 lits.

Les formations spécialisées pour les soins aux indigènes sommeilleux, lépreux et tuberculeux étaient au nombre de 179 (dont 37 de l'Etat) ; elles disposaient **de** 12.475 lits.

Personnel médical.

Le personnel médical *européen* comprenait 643 médecins (dont 340 du Gouvernement, 158 de Sociétés privées, 59 des Missions, 22 des Organismes philanthropiques et 64 privés). Le Gouvernement disposait en plus de 13 biologistes.

Les dentistes étaient au nombre de 37, dont 28 privés et les pharmaciens au nombre de 62, dont 16 de l'Etat.

A ce chiffre, il convient d'ajouter le personnel subalterne européen qui se composait de :

581 auxiliaires médicaux et agents sanitaires (Etat 447, Sociétés 92, Missions 32, Organismes philanthropiques 10) ;

124 infirmières du Gouvernement ;

353 infirmières religieuses et laïques dans les hôpitaux ;

301 infirmières religieuses et laïques dans les dispensaires des Missions ;

54 infirmières dans les Sociétés ;

252 infirmières non agréées dans les Missions.

Nous ne possédons pas les chiffres globaux du personnel *auxiliaire* indigène. A eux seuls, le Gouvernement, le Foréami et les Missions disposaient de : 104 assistants médicaux, 869 infirmiers, 88 gardes sanitaires, 15 infirmières-accoucheuses et 268 aides-accoucheuses diplômées, 3.256 aides-infirmiers diplômés.

Le Ruanda-Urundi, à lui seul, disposait, comme personnel médical européen, de : 67 médecins, 4 dentistes, 40 auxiliaires médicaux et agents sanitaires, 51 infirmières et assistantes, 29 infirmières-accoucheuses et accoucheuses, 5 pharmaciens et 2 radiologues.

Ce personnel européen du Ruanda- Urundi était aidé par 776 auxiliaires indigènes dont 93 assistants médicaux, 183 infirmiers, 354 aides-infirmiers, 89 aides-accoucheuses, etc.

Ce personnel disposait de : 36 hôpitaux généraux avec 3.473 lits, 59 dispensaires sans lits et 76 dispensaires dotés de 997 lits.

Activités du personnel médical.

Il ne nous est pas possible de donner des chiffres pour l'ensemble du personnel médical. Toutefois, à titre exemplatif, voici quelques-unes des activités du personnel de *l'Etat*.

Dans les formations sanitaires, 2.413.735 indigènes ont été traités (0.48 % de décès) et 445.623 hospitalisés (2,45 % de décès).

Dans la lutte contre les maladies à grande endémicité, les services itinérants ont examiné 6.122.524 autochtones ; ils ont traité 12.314 trypanosés, soigné 141.096 cas de pian et traité 267.226 cas de lèpre, 57.329 cas de syphilis et 23.904 cas de tuberculose.

LES CULTES ET MISSIONS RELIGIEUSES.

En matière de religion, l'Etat est neutre.

La liberté des cultes et leur exercice public sont garantis par la Charte Coloniale. Les missionnaires de toutes confessions et de toutes nationalités ont droit à l'aide et à la protection de l'Administration dont la politique, vu le but hautement civilisateur de leurs œuvres, est de les soutenir et d'en favoriser l'extension. Les associations de missionnaires peuvent obtenir la personnalité civile, ce qui facilite la gestion de leur patrimoine et assure la stabilité de leur action. Elles reçoivent gratuitement les terres nécessaires à leurs besoins.

Culte catholique.

L'évangélisation est assurée par les missionnaires. Des Congrégations de Frères enseignants et de religieuses les secondent dans les œuvres multiples fondées par eux: enseignement primaire, secondaire, normal, technique, agricole, etc. ; des congrégations de religieuses hospitalières assurent les services dans certains hôpitaux et dispensaires, etc.

Une convention conclue le 26 mai 1906 avec le Saint-Siège, non d'application au Ruanda-Urundi, règle les relations entre les Autorités locales et les Vicaires et Préfets Apostoliques, titulaires des circonscriptions ecclésiastiques.

Ces circonscriptions, au nombre de 39 pour le Congo et le Ruanda-Urundi, comprennent 29 Vicariats apostoliques, 5 Préfectures, 1 Evêché et 4 circonscriptions dépendant d'un Vicariat; elles sont desservies par 38 Congrégations ou Associations de religieux et 88 Congrégations ou Associations de religieuses réparties en 729 stations de missions. L'Evêché est desservi par des prêtres séculiers.

Le Saint-Siège délimite et désigne les titulaires des Circonscriptions ecclésiastiques.

Le Saint-Siège est représenté au Congo, depuis 1929, par un Délégué Apostolique résidant à Léopoldville.

Dans toutes les circonscriptions ecclésiastiques, les missionnaires s'attachent à la formation d'un clergé indigène séculier. Un premier vicariat, celui de Nyundo au Ruanda, a été confié au premier évêque indigène, sacré en 1952.

Sur la fin de 1956, un prêtre Congolais, l'abbé Pierre Kimbondo, des missions des RR. PP. Jésuites, fut également sacré évêque. Aucune circonscription ecclésiastique ne lui a encore été attribuée : il est Auxiliaire à Kisantu.

Dans la deuxième partie du Guide « Description des itinéraires » nous mentionnerons, pour les localités rencontrées, les diverses missions que l'on y trouve et les congrégations ou organisations religieuses qui les desservent.

En 1956, le culte catholique disposait :

Au Congo, de 5.483 missionnaires européens dont 2.984 hommes et 2.499 femmes répartis dans ses 525 stations ; le personnel religieux indigène (prêtres, frères et religieuses) était de 1.398 unités dont 714 hommes et 689 femmes. Les chrétiens étaient au nombre de 3.933.382, soit 31 % de la population, et le nombre de catéchumènes de 699.317.

Au Ruanda-Urundi, au début de l'année 1957, le nombre des missionnaires catholiques (hommes et femmes) était de 678, répartis dans 204 postes de mission ; le personnel religieux indigène (hommes et femmes) était de 596 unités.

Le nombre des chrétiens s'élevait à 1.982.318, soit plus de 40 % de la population ; le nombre de catéchumènes ne nous est pas connu.

Le culte protestant et les missions étrangères.

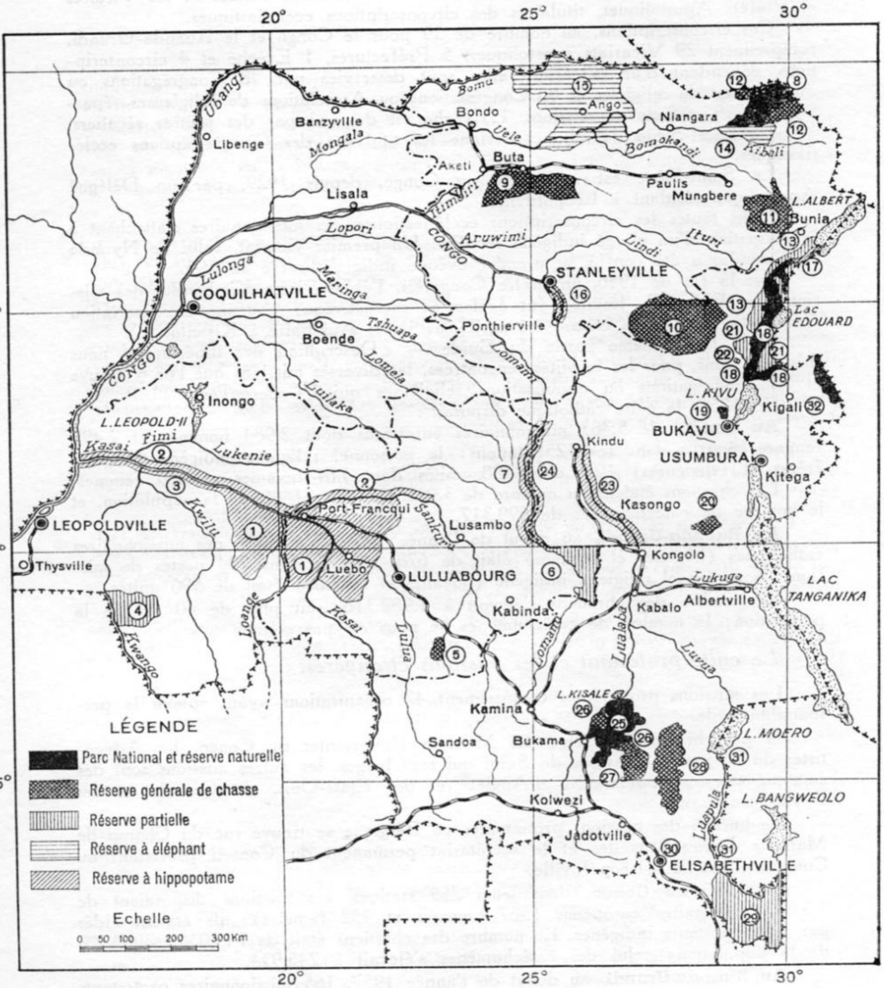
Les missions protestantes comprennent 47 organisations ayant obtenu la personnalité civile.

A part la Société Belge des Missions Protestantes du Congo, les Adventistes du 7e jour et l'Armée du Salut qui sont belges, les autres missions sont des communautés confessionnelles d 'Angleterre, des Etats-Unis, du Canada et des Pays Scandinaves.

Le bureau des missions protestantes en Belgique se trouve rue du Champ de Mars, à Ixelles-Bruxelles et le secrétariat permanent du Conseil protestant au Congo est installé à Léopoldville.

En 1956 au Congo, dans leurs 255 stations, ces missions disposaient de 1.539 missionnaires européens (587 hommes et 952 femmes) ; ils étaient aidés par 1.003 pasteurs indigènes. Le nombre des chrétiens était de 745.058, soit 6 % de la population; celui des catéchumènes s'élevait à 245.934.

Au, Ruanda-Urundi au début de l'année 1957, 185 missionnaires protestants (hommes et femmes) exerçaient leur activité dans 40 stations ; ils étaient aidés de 127 pasteurs indigènes ; le nombre de leurs chrétiens s'élevaient à 247.174 ; le nombre des catéchumènes ne nous est pas connu.



Carte des Parcs Nationaux et des Réserves de chasse.

VI.- PROTECTION DE LA NATURE

Avant-propos.

Nous ne parlerons dans ce chapitre que de la protection de la Faune. Dans la IIè Partie du livre, nous citerons les sites classés. Quant à la protection de la Flore, il suffit que le voyageur sache que de nombreuses réserves forestières ont été créées un peu partout et que parmi les problèmes à l'ordre du jour figurent la protection de la forêt contre les empiètements dus aux abattages inconsidérés et aux feux de brousse, l'obligation du reboisement et la lutte contre la dégradation du sol.

Toutes les régions du Congo Belge offrent aux amateurs de plaisirs cynégétiques l'occasion de se livrer à leur sport favori, mais dans les limites de la réglementation sur la chasse. Cette réglementation est devenue une nécessité dans l'ensemble du centre africain, où trop d'Européens et d'indigènes massacraient sans discernement tout ce qui se trouvait à portée de leurs armes perfectionnées, décimant le gibier sans se soucier de la conservation d'espèces devenues rares dans le monde. Dans les forêts et les savanes du Congo se sont perpétuées certaines espèces disparues, depuis longtemps, des régions à populations moins primitives et possédant des armes plus précises que celles dont disposaient les Nègres avant l'arrivée des Européens.

Dès 1889, le roi Léopold II avait créé, dans l'Etat Indépendant du Congo, des réserves de chasse pour protéger les éléphants contre des destructions inconsidérées.

En 1909, au retour d'un voyage dans la colonie, le prince Albert de Belgique. devenu en 1910 le roi Albert 1er, jugeait à son tour nécessaire de constituer au Congo des réserves naturelles, à l'effet de sauvegarder certaines espèces animales ou même végétales, menacées d'extinction.

Petit à petit, on se rendit compte de la richesse de la faune congolaise ; des dispositions sévères furent prises pour en assurer la protection, particulièrement celle de certaines espèces.

Voici ces dispositions : La création de « Parcs Nationaux». - La constitution de « Réserves de chasse ». - La protection de certaines espèces.- La réglementation de la chasse.

Les Parcs Nationaux.

La création du premier parc national remonte au 21 avril 1925. Celui-ci dénommé « Parc National Albert » doit son origine à la préoccupation du roi Albert d'assurer, dans les territoires africains de la Belgique, la préservation de richesses naturelles qui sont le patrimoine commun de l'humanité.

Après la « Conférence pour la protection de la Faune et de la Flore en Afrique », réunie à Londres en novembre 1933, qui a codifié les expressions « Parc National » et « Réserve Naturelle intégrale », le décret du 26 novembre 1934 a instauré l'« Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge ». Celui-ci a pour objet d'assurer la protection de la faune et de la flore dans les territoires qui lui sont réservés, d'y favoriser la recherche scientifique et d'encourager le tourisme pour autant qu'il soit compatible avec la protection de la nature.

Les parcs nationaux sont au nombre de quatre :

Parc National Albert,

Parc National de la Kagera, Parc National de la Garamba,

Parc National de l'Upemba.

Les vastes espaces destinés à la poursuite des buts de l'Institut des Parcs Nationaux sont constitués soit en réserves *naturelles* soit en *territoires annexes*.

Réserves naturelles intégrales.

Il y est interdit :

de poursuivre, chasser, capturer, détruire, effrayer ou troubler, de quelque façon que ce soit, toute espèce d'animal sauvage et même, sauf en cas de légitime défense, les animaux réputés nuisibles. Dans le cas où un animal aurait été blessé ou tué, en cas de légitime défense, la déclaration devra en être faite, dans le plus bref délai, à l'autorité compétente ;

de prendre ou détruire les œufs ou les nids ;

d'abattre, détruire, déraciner ou enlever des plantes ou arbres non cultivés ;

d'introduire n'importe quelle espèce d'animal ou de plante ;

de faire des fouilles, terrassements, sondages, prélèvements de matériaux et tous autres travaux de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation.

En plus, à défaut d'une autorisation de l'Institut et sous réserve des exceptions prévues au décret, il est interdit de pénétrer, circuler, camper et séjourner dans toute l'étendue des réserves intégrales, d'y introduire des chiens, pièges, des armes à feu, d'y détenir, transporter ou d'en emporter des animaux sauvages vivants, des peaux ou autres dépouilles, etc.

Territoires annexes.

Il y est interdit, sous réserve d'une autorisation spéciale délivrée par l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge :

de se livrer à n'importe quel acte de chasse ou de pêche ;

de procéder à des coupes de bois.

Tourisme dans les Parcs Nationaux.

En vue d'organiser le tourisme ou de permettre les déplacements indispensables au développement économique des populations, l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge peut autoriser la circulation, le séjour et le campement dans les parties de Parcs Nationaux qu'il désignera. L'octroi d'une autorisation de pénétrer, circuler, camper et séjourner ainsi que celle de pêcher et de chasser dans les territoires annexes peut être subordonné à telles conditions que fixera l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, ainsi qu'au versement d'un cautionnement et de taxes perçues au profit de l'Institut et dont les montants seront déterminés par un règlement d'ordre intérieur.

Les taxes à payer pour l'octroi des permis de visite sont fixées comme suit

Visite du secteur *Ruindi-Rutshuru*	*250fr*
Visite du secteur *Haute-Semliki*	*125fr*
Visite du volcan *Nyamlagira* (ascension)	250fr
Visite du secteur *Ruwenzori* (ascension) Visite du Parc de *la Kagera*	*400fr*

Réductions accordées aux personnes résidant dans la Colonie : 100 fr. sur la taxe fixée pour l'ascension du Ruwenzori, 50 fr. sur les autres taxes.

L'autorisation d'introduire, détenir et utiliser des appareils photographiques et cinématographiques 8 mm est gratuite ; pour les appareils cinématographiques d'amateur de 16 mm, sans enregistrement sonore, une taxe de 200 fr est exigée. Les infractions aux dispositions du décret sont punies d'une servitude pénale de deux mois au maximum et d'une amende de 5 à 25.000 fr ou d'une de ces peines seulement sans préjudice des dommages et intérêts et restitution s'il y a lieu.

Dans les parties de parcs ouvertes aux touristes, il est défendu :

de loger ailleurs que dans les gîtes créés par l'Institut et mis à la disposition des visiteurs, ou dans les endroits autorisés comme campement ;

d'allumer des feux de bois ailleurs qu'aux endroits désignés ;

de circuler la nuit ;

de s'écarter des routes, pistes ou sentiers désignés ;

de détenir des armes de jet quelconques ;

de circuler au moyen de véhicules automobiles sur les routes ou sentier non ouverts à leur circulation ou en dehors des chemins permis ;

de circuler à pied sur les routes et sentiers ouverts à la circulation automobile, etc.

Les visiteurs munis du permis de visite doivent être accompagnés d'un guide fourni gratuitement par le Parc.

Situation géographique des Parcs.

Le Parc National Albert. N° 18 de la carte annexe.

Ce parc se trouve au fond du Graben central. A l'Est et à l'Ouest, il est enserré entre les deux escarpements du Graben dont la masse puissante élève un obstacle quasi infranchissable aux migrations d'éléments zoologiques. Au Sud, il est fermé par le lac Kivu et les montagnes du Ruanda et s'étend au Nord jusqu'au 1° de latitude N. Sa longueur est donc d'environ 300 km, sa largeur varie entre 20 et 50 km et sa superficie est de 809.000 ha.

Il inclut grosso modo, dans ses limites, toute la chaîne des volcans des Monts Virunga, la plaine de lave à l'ouest de la route de Goma à Rutshuru, les plaines au sud du lac Edouard, le lac Edouard, les plaines et forêts de la Semliki et le massif du Ruwenzori.

C'est le seul parc recelant des gorilles et des okapis. Il comprend 7 secteurs.

Le *secteur du Mikeno*, englobant toute la partie du parc à l'est de la route de Rutshuru à Goma, avec les six volcans éteints. Il est fermé au tourisme.

Le *secteur du Nyamulagira,* à l'ouest de la route de Goma à Rutshuru, renferme les volcans en activité Tshaninagongo (ou Nyiragongo), Nyamulagira et Rumoka, de même que toute la plaine de lave non habitée au S.-O., O. et N.-0. de ces volcans. Il est partiellement ouvert au tourisme (volcans et partie sud).

Le *secteur Ruindi-Rutshuru,* comprenant toute la plaine au sud du lac Edouard jusqu'aux escarpements de l'Est et de l'Ouest, parfois jusqu'à 2.000 rn d'altitude. Il est ouvert au tourisme dans toute la partie comprise entre la rivière Rutshuru, la route de Kabasha et le lac Edouard. Ce secteur se caractérise par l'abondance de sa faune.

Le *secteur du lac Edouard.* Ce lac est fermé au tourisme et ses rives ont la réputation d'être infestées par la mouche tsé-tsé.

Le *secteur de la Haute-Semliki,* au nord du lac Edouard, entre la route Beni-Kasindi-Katwe et les montagne de l'Ouest. Il est ouvert au tourisme.

Le secteur *de la Moyenne-Semliki,* entre la route Beni-Kasindi-Katwe et la limite nord du parc. C'est la forêt tropicale, l'habitat de l'okapi et de quelques groupes de pygmées. Sa visite n'est pas autorisée.

Le *secteur du Ruwenzori.* Il comprend le massif montagneux et est ouvert au tourisme dans toute la partie accessible à partir du Mutwanga.

Le Parc National de la Kagera. N° 32 de la carte annexe.

Situé au N.-E. du Ruanda et contigu au Tanganyika Territory, il englobe au S.-E. une réserve intégrale de quelque 200.000 ha et au N.-O. Un territoire annexe d'environ 51.000 ha. Dans celui-ci ne sont interdites que la chasse, la pêche et la coupe des bois.

Dans la réserve intégrale, le touriste peut suivre les pistes automobiles. Ce parc présente un puissant intérêt au point de vue zoologique. En effet, il groupe des mammifères plus nombreux et plus variés que ceux du Parc National Albert. Les marécages abritent une faune équatoriale remarquable.

On y trouve notamment des zèbres, des antilopes rouannes (antilope-cheval), des impala et des oribis.

Le Parc National de la Garamba. N° 5 de la carte.

Placé en bordure de la frontière N. du Congo, entre les rivières Garamba, Dungu et Aka, au nord de Gangala na Bodio et Faradje, jusqu'à la frontière du Soudan, il s'étend sur une superficie de quelque 492.000 ha de savane herbeuse. Il renferme une harde encore importante de rhinocéros et quelques groupes de grands élans et de girafes.

Il est fermé au tourisme.

Le Parc National de l'Upemba (Katanga). N° 25 de la carte.

Il s'étend à I'E. du Lualaba, au S.-E. des lacs Kisale, Upemba et Kabwe et comprend la région située à l'est, nord-est et sud-est de Bukama. Sa superficie englobe 1.173.000 ha. C'est une réserve intégrale, non accessible aux touristes.

Les réserves de chasse.

En dehors des parcs nationaux, il existe des réserves de chasse divisées en réserves générales, réserves partielles, réserves de chasse à l'éléphant et réserves de chasse à l'hippopotame. La carte annexe situera, dans l'espace, les diverses zones : il serait trop long dans le cadre de ce guide d'en donner les limites fixées par les décrets. Le chasseur qui désire se livrer à son sport favori dans certaines réserves partielles ou à proximité des parcs nationaux et des réserves générales fera bien de se documenter sur le caractère et les limites exactes de celles-ci.

Les réserves générales où toute chasse est interdite.

Réserve zoologique et forestière intégrale aux Monts Hoyo (voir IIe partie, chap I — les principaux sites touristiques).

Réserve zoologique et forestière intégrale au Mont Kahuzi, au sud-ouest du lac Kivu — No 19 de la carte.

Réserve zoologique et forestière de Kolwezi, en territoire de Kabare-Kivu. Réserve zoologique et forestière intégrale des îles Kifumbwe (lac Tanganika, territoire de Fizi).

Réserve générale de chasse au sud de Buta — N° 9 de la carte.

Réserve générale et totale de chasse dans les districts de l'Ituri et du Nord-Kivu comprenant toute la région forestière où vivent l'okapi, le gorille de forêt et certaines espèces d'antilopes — N° 10 de la carte.

Réserve générale et totale de chasse dans le district de l'Ituri comprenant toute la forêt du nord de l'Ituri, à l'est de l'Epulu et au nord-ouest d'Irumu N° 11 de la carte.

Réserve totale de la Luama en territoire de Kabambare (Maniema) N° 20 de la carte.

Réserve intégrale de chasse, dite de Sampwe, dans le Luapula-Moëro N° 27 de la carte.

Réserve intégrale de chasse, dite des Kundelungu, dans le Luapula-Moëro N° 28 de la carte.

Réserve totale de chasse dans la zone suburbaine d'Elisabethville N° 30 de la carte.

Réserve totale de chasse, dite de la Luisa ou de la Bushimaie, dans le territoire de Luisa, province du Kasai — N° 5 de la carte.

Réserve totale de Swa Ibula en territoire de Kasongo Lunda (Kwango) — N° 4 de la carte.

Réserve totale en territoire de Gungu (Kwilu).

Réserve totale de la Nsele en territoire de Kasangulu (province de Léopoldville).

Réserve totale de l'île aux Singes (Léopoldville).

Réserve de chasse intégrale dans une bande de 5 km autour du parc de la Kagera.

Réserve totale de la Butahu-Hululu en territoire de Beni (Ruwenzori).

Réserve intégrale de la Mufulya en territoires de Lubudi et de Jadotville.

Réserve intégrale de Tshikamba en territoire de Kapanga.

Réserve intégrale des Alunda et des Tutshokwe en territoire de Sandoa.

Réserve intégrale en territoire d'Albertville, à l'ouest de la route du

Vè parallèle et au nord de la route de Niemba.

Réserve totale dite de Kisiba Buluba au sud-ouest des Kundelungu.

Réserve totale de la basse-Kando en territoires de Kolwezi et de Lubudi.

Réserve totale au lac Kwada en territoire de Genena (Ubangi).

N. B. — Certaines anciennes réserves ont été transformées en tout, ou en partie, en domaine de chasse réservée — voir chap. VII « La chasse et la pêche ».

Les réserves partielles de chasse destinées à protéger certaines espèces de gibier.

Réserve partielle interdisant de chasser le buffle, les antilopes et les singes dans certaines circonscriptions du Moyen-Congo - n° 3 de la carte.

Réserve partielle interdisant de chasser le buffle, l'antilope rouanne, l'oréotrague et l'oribi dans le territoire d'Idiofa et une partie du territoire de Gungu (Kwilu) - n° 1 de la carte.

Réserve partielle dans la partie du territoire de Sentery à l'est de la rivière Lomami, limitant numériquement la chasse de certains animaux - N° 6 de la carte.

Réserve partielle de chasse, limitant numériquement la chasse de certaines bêtes en bordure du Parc National Albert, à l'ouest du lac Edouard et de la Semliki - N° 13 de la carte.

Réserve partielle limitant numériquement l'abattage de certain gibier en bordure du Parc National Albert tant à l'Est qu'à l'Ouest dans les territoires de Beni, Lubero et Rutshuru - No 21 de la carte.

Réserve partielle pour les hippopotames et les· oiseaux aquatiques dans un rayon de 5 km autour des lacs Mokoto - N° 22 de la carte.

Réserve partielle interdisant, dans le territoire de Sakania, la chasse au · damalisque sassabi (Damaliscus lunatus}, en langue indigène « Tengu », et du Lechwe noir (Onotragus smithemani}, en langue indigène « Ndia » - n° 29 de la carte.

Réserves de chasse à l'éléphant.

La chasse et la capture de l'éléphant sont interdites entre la rivière Kibali et le Parc National de la Garamba - n° 14 de la carte.

Elles le sont également dans une partie du territoire d'Ango en bordure du Soudan, entre les rivières Dume et Asa - N° 15 de la carte.

Au Kasaï dans les territoires de Dibaya, Luisa, Kabinda, Sentery, Gandajika, Mwene Ditu et Bakwanga.

La chasse à l'hippopotame est interdite

Sur la section des rivières Kasaï et Kwa entre l'embouchure du Kwa dans le Congo et le confluent de la Loange et du Kasaï; sur les rivières Fimi et Lukenie et dans une bande de 2 km de profondeur le long de leurs rives - N° 2 de la carte.

Sur les rivières Sankuru, Kasaï et Kwa des territoires de la Haute-Lukenie, des Dengese et des Baboma - No 2 de la carte.

Dans la rivière Lomami et sur 2 km en profondeur de part et d'autre du cours d'eau, entre le 5e parallèle sud et le confluent de la Luvia - N° 7 et 24de la carte.

Dans et le long du Lualaba entre Stanleyville et Ponthierville - N° 16 de la carte.

Dans et le long de la Semliki entre le lac Albert et le confluent Semliki- Lamya - No 17 de la carte.

Dans et le long du Lualaba entre le 5è parallèle sud et Kindu - N"' 2 de la carte.

Dans toute la province de l'Equateur.

Dans le Luapula et ses affluents entre Kabunda et le lac Moëro - N'0 31de la carte.

Dans certains territoires du Kasaï (Baluba-Luebo).

La chasse et la capture des animaux ci-après sont interdites aux endroits suivants :

L'antilope chevaline ou rouanne (hippotragus equinus) dans le Kwango et dans les provinces du Kasai, de l'Equateur, Orientale, du Katanga et du Ruanda-Urundi. Au Kivu, seuls les détenteurs d'un grand permis de résidant ou de non-résidant et d’un permis scientifique peuvent en abattre une pièce après payement de la taxe;

Le bubale de Lichtenstein dans la province Orientale, et au Kasaï dans les territoires de Sentery et Kabinda;

Le buffle noir du Cap dans les provinces du Kasaï et du Katanga et certains territoires de la Province de Léopoldville; toutefois au Kasai le détenteur

d'un grand permis peut abattre deux à quatre adultes dans un des territoires de Luisa, Lomela, Katako Kombe, Sentery, Mweka ou Dekese ;

Dans la province du Kivu, le nombre de buffles pouvant être abattus est limité pour chaque catégorie de permis;

Le reedbuck et le céphalophe couronné dans la haute Lutshima, territoire de Feshi;

L'isasu ou reedbuck au Ruanda-Urundi;

Les lémurs et les écureuils volants dans la province de Léopoldville;

Le francolin en territoires du Kisenyi et Ruhengeri, dans le Ruanda-Urundi;

Le guépard au Ruanda-Urundi, au Katanga et au Kasaï;

Le cob de Vardon dans la province du Kasaï et une partie du territoire de Kasenga, au Katanga;

L'antilope reedbuck (lsasu) dans le Ruanda-Urundi; Le cob de Thomas en territoire d'Aru (P.O.);

La topi en territoire de Rutshuru (Kivu) et au Ruanda-Urundi;

L'oribi (Ourebia Ourebi) en territoire de Kolwezi;

Le Redunca-Arundinum (reedbuck), le waterbuck et le bushbuck au

Ruanda-Urundi;

La grue caronculée au Katanga;

Les antilopes waterbuck, cob de Thomas, reedbuck et bushbuck dans les territoires de Beni, Lubero et Rutshuru;

L'oribi (Ourebia Ourebi) dans le domaine de chasse des Kundelungu.

Enfin, la chasse au Cob Defassa (waterbuck) et au Redunca arundinum

(reedbuck) est réglementée au Katanga et l'emploi de certains moyens de capture, de certaines armes et pièges est interdit par endroits.

Les réserves de pêche.

Les réserves de pêche sont actuellement les suivantes :

Province du Kasai : Réserve totale dans le territoire de Luisa et dans une portion du lac Munkamba. Il est également interdit de pêcher, autrement qu'à la ligne, dans le lac Kilushi (Kabinda).

Province Orientale : Réserve totale dans le Parc National de la Garamba, dans les baies de Sagabo et de Mokoga du lac Albert et dans la rivière M'Bokatinfi.

Province du Kivu : Réserve totale dans le Parc National Albert. La pêche au filet est réglementée dans le lac Kivu, ainsi que dans les lacs Mokoto et dans la rivière Mweso.

Province du Katanga: Réserve totale dans le Parc National de I ‘Upemba et dans les rivières Kafubu, Luiswishi et leurs affluents en territoire d'Elisabethville. La pêche est réglementée dans les rivières Luapula, Lualaba, Lufira, Musonoie et leurs affluents ainsi que dans le lac Moëro, le lac Tshangalele et le lac de retenue de Dikolongo, en territoire de Lubudi et le lac de retenue Delcommune en territoire de Kolwezi et dans le lac Tanganika, en territoires de Baudouin- ville et Albertville.

Ruanda-Urundi : Réserve totale dans le Parc National de la Kagera. La pêche à la senne est interdite dans les lacs du Ruanda-Urundi, excepté dans le Tanganika, le Kivu et le Rugwero.

Province de l'Equateur : Réserve partielle au lac Kwada {Ubangi) et réglementation de la pêche au filet et au moyen de nasses dans toute la province.

Province de Léopoldville: L'arrêté n° 52/29 du 14-1-1953 du Vice-Gouverneur général réglemente la pêche dans cette province notamment en ce qui concerne l'emploi de tramail, chalut, filets, nasses, etc.

Dans toute la colonie, la destruction du frai et des alevins, de même que la pêche dans les frayères et la pêche au moyen d'explosifs sont interdites. Généralement la pêche au moyen de produits ichtyotoxiques est également interdite.

Les animaux protégés.

Au décret sur la chasse sont annexés trois tableaux désignant les animaux protégés.

Tableau I, annexe *au décret.*

Les animaux cités dans ce tableau sont *intégralement* protégés.

Il est interdit - interdiction s'étendant aux indigènes aussi bien qu'aux non-indigènes - sauf en vertu d'un permis scientifique, ou en cas de légitime défense et à la condition de signaler immédiatement le fait aux Autorités, à qui les dépouilles seront remises, de tuer, capturer, chasser, poursuivre, déranger volontairement, faire fuir par n'importe quel moyen et dans n'importe quel but, même dans la simple intention de les photographier et de les filmer, les animaux ci -après :

Gorille	Gorilia
Okapi	Okapia
Rhinocéros blanc	Ceratothérium simu;n
Rhinocéros noir	Diceros bicornis
Eléphant portant des pointes pesant chacune cinq kg ou moins	Elephas
Eléphant nain	Elephas ssp.
Impala du Katanga	Aepiceros Melampsus
Le grand Kudu	Sttepciceros strepciceros
Elan de *Derby*	Taurotragus derbianus
Girafe	Giraffa Camelopardalis
Chevrotain aquatique	Hyomoschus aquaticus
Oréotrague sauteur	Oreotragus saltator
Chimpanzé nain	Pan paniscus ou Anthropopithecus pani cus
Lamantin	Trichecus Senegalensis
Bec en *sabot*	Balaeniceps rex
Messager serpentaire ou secrétaire	Sagittarius serpentarius
Cigogne blanche d'Europe	Ciconia ciconia
Fausse hirondelle à bec jaune	Pseudochelidon eurystomina
Prionops Alberti	
Pseudocalyptomena graueri	
Poissons des grottes de Thysville	Caccobarbus geertsi
Paon congolais	Afropavo congensis

Dans le chapitre VII, « Renseignements pratiques - permis> , le détenteur d'un permis scientifique ·trouvera quelles sont les taxes à payer pour l'abattage ou la ·capture d'animaux cités à ce tableau

Tableau II, annexe au décret.

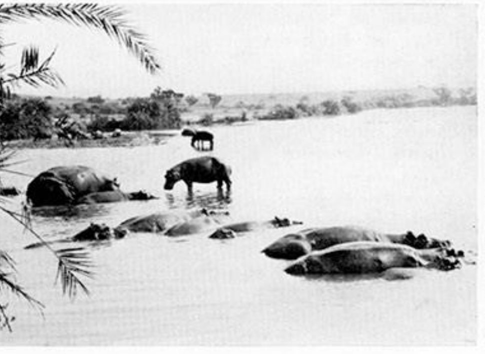
La chasse aux animaux ci-après n'est permise qu'aux titulaires d'un grand permis de résidant, d'un grand permis de non-résidant, ou d'un permis scientifique, et seulement dans les conditions et les limites fixées par une ordonnance du Gouverneur Général et ce, en dehors des réserves intégrales ou totales et des réserves partielles si elles concernent l'un ou l'autre de ces animaux.

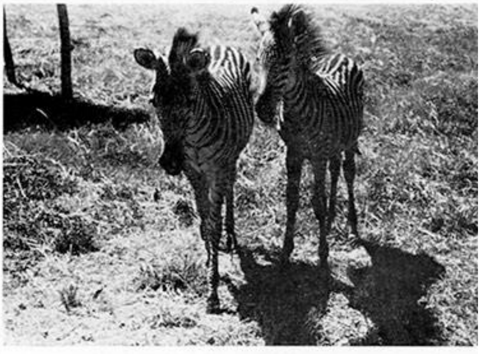
En plus, une taxe spéciale, versée anticipativement, est perçue pour l'abattage de ces animaux ; le taux de ces taxes est donné au chapitre suivant « Renseignements pratiques - permis >.

Chimpanzé de la rive *droite du fleuve* Congo	Pan ou Anthropopithecus satyrus
Singes dits Singes argentés ou Singes dorés *ou Singes bleus, et toutes les sous-espèces*	Cercopithecusmitis leucampyx
Colobe, et toutes les sous-espèces	Colobus
Grand Lémur à longue queue du Katanga	Galago crassicaudatus
Hippopotame	Hippopotamus amphibius
Eléphant portant des pointe pesant plus de cinq kg	Elephas africanus
Elan ordinaire	Taurotragus oryx
Antilope noire ou *sable*	Hippotragus niger
Antilope des bois à arrière-dos jaune ou yellowv *backed duiker*	Cephalophus sylvicultor
I mpala du Ruanda	Aepyceros Melampsut
Antilope Bongo ou Bangana	Boocercus euryceros
Cob des marais ou lechwe	Onotragus lechwe et ssp
Cob de *Mrs. Gray*	Cobus Marine
Situtunga	Limnotragus spekei
Antilope rouanne	Hippotragus equinus
Pangolin	Manis
Zèbre	Equus Burchelli
Oryctérope *ou Aardvarkens*	Orycteropus
Hylochère	Hylochaerus
Daman des roches ou des lave	*Procavia*
Toutes les espèces de Hiboux et autres oiseaux de nuit	
Engoulevent	*Caprimulgidae*
Hirondelle et Martinet	irundinidae et Macropterygidae
Cigogne en *général* y *compris le Marabout*	Ciconiidae, Leptoptilos
Jabiru	Ephippiorrhynchus
	Aigrette, Fausse Aigrette et *Garde-bœufs* Casmerodius, Egretta, Melanophoyx Bubulcus ibis
Pique-bœufs	Buphaga
Ibis sacré ou Ibis blanc à tête noire	Threskiornis aethiopicus
Flamant	Phoenicopterus
Calao terrestre	Bucorvus
Grue couronnée	Baleorica
Canard à queue dressée	Erismatura Maccoa,



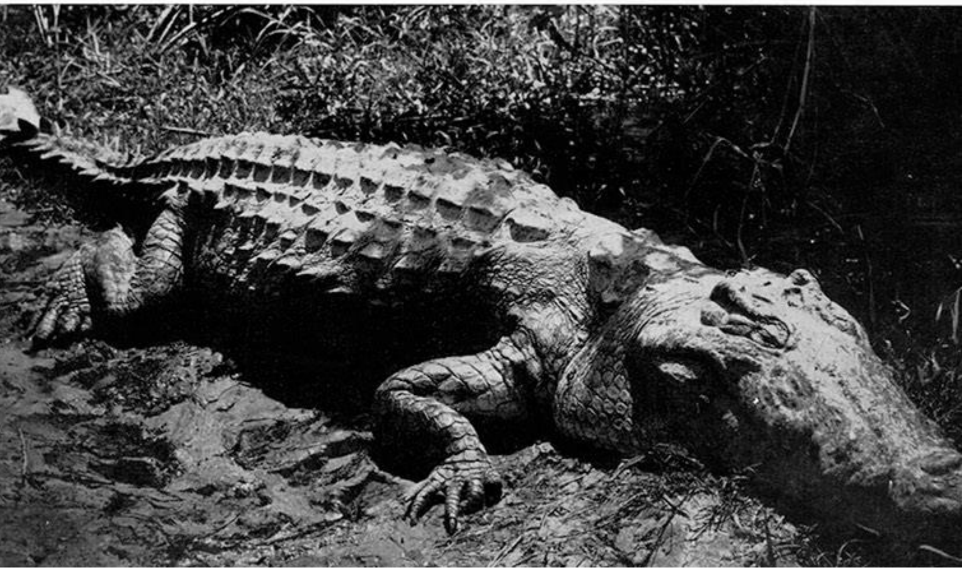






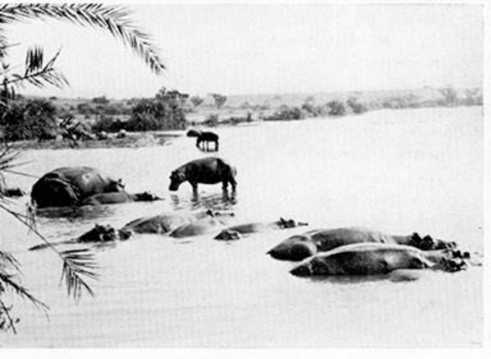
En haut, à gauche, *buffles du Cap;* à droite, *éléphant dans la savane de l'Uele.*
Au centre, à gauche, *groupe d'hippopotames dans la Rutshuru;*
à droite, *zèbres dans les savanes du Katanga.*

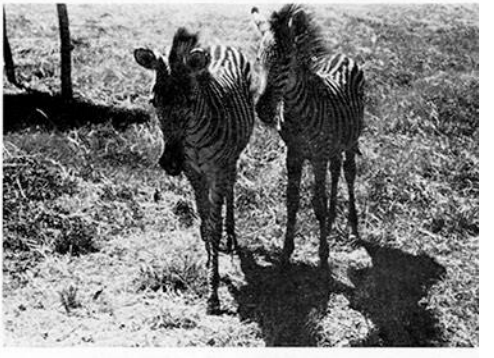
En bas, *crocodile de la Semliki.*





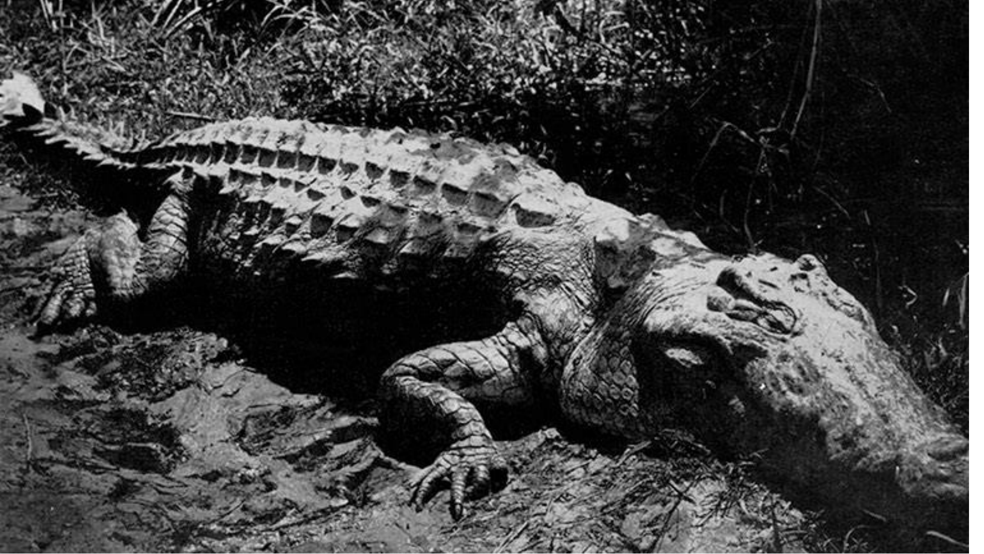






En haut, à gauche, *buffles du Cap;* à droite, *éléphant dans la savane de l'Uele.*
Au centre, à gauche, *groupe d'hippopotames dans la Rutshuru;*
à droite, *zèbres dans les savanes du Katanga.*

En bas, *crocodile de la Semliki.*





Aigle pêcheur.



Marabout.



Pélican de l'Est du Congo.



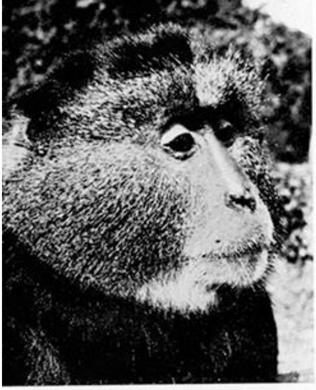
Héron Goliath.



Vautour pêcheur.



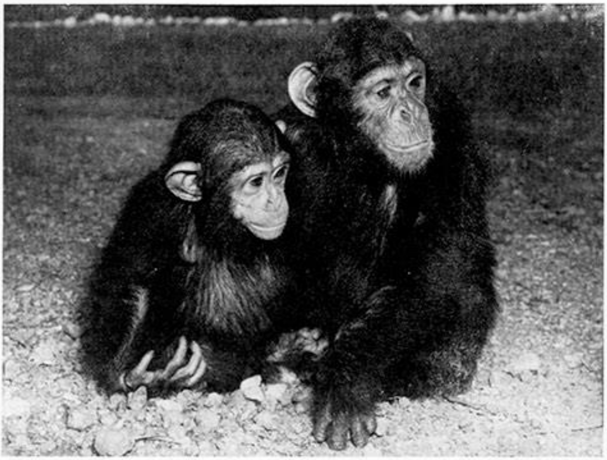
Héron blongios.



Colobe
roux
de la
rive gauche
du fleuve.



Cercopithèque
ou
singe
argenté.



Famille de Chimpanzés.



Colobe
dénommé
« Magistrat ».



Cynocéphale.

Tableau III, annexe au décret.

Les animaux ci-après, non congolais, bien que n'étant pas cités aux tableaux 1 et Il, sont pourtant considérés, ainsi que leurs dépouilles, comme étant des trophées et sont donc, de ce fait, considérés comme protégés.

Tous les Lémuriens de Madagascar	Chiromiyidae, Lemuridae et indrisidae
Protèle	Proteles cristatus
Genette *fosane, toutes les sous-espèces*	Fossa
Antilope Nyala	Tragelaphus angasi
Traguelaphe de Montagne	Tragelaphus buxtoni
Cerf *d'Algérie*	Cervus elaphus
Hippopotame de *Liberia ou Hippopotame*	barbarus Choeropsis
nain	liberiensis
Zèbre de Montagne, toutes les sous-espèces	Hippotigris zebra
Ane sauvage, toutes les sous-espèces	Asinus asinus
Bubale de l'Afrique du Nord	Bubalis
Bouquetin d'Abyssinie	Buselophus
Gnou	Capra walie
Cephalophe de Jenlix	Connochaetes
Oréotrague Beira	gnou
Gazelle de *Clarqe*	Cephalophus Jentinki
Damalisque à queue blanche	Dorcotragus megalotis
Eléphanls portant des pointe3 de 5 kg et	Ammodorcas clarkei
plus, capturés, tués ou trouvés morts	Damaliscus pygargus
en *dehors du Congo Belge*	Comatibis eremita
Comatibis chevelu	Agelastes
Pintade à poitrine blanche	Meleagrides
Autruche sauvage, toutes les sous-espèces	Struthio

Les animaux nuisibles. Tableau IV, annexe au décret.

Sauf dans les parcs nationaux et les réserves où la chasse est totalement interdite il est permis de tuer. sans autorisation et en tout temps, les animaux nuisibles ci-après:

Lions, Léopards, Hyènes, Lycaons ou Chiens chasseurs, Cynocéphales, les grands oiseaux de proie (à l'exception des Vautours, des Hiboux et autres oiseaux de nuit en général et des Serpentaires), Crocodiles, Serpents, Chacals, Civettes, Servals, Chats sauvages et autres petits félins, Loutres, Phacochères et Potamochères.

VII. — LA CHASSE ET LA PECHE

A. - LA CHASSE.

Réglementation de la chasse.

Exercice du droit de chasse.

Nous ne donnons ci-après que quelques dispositions du décret réglementant J'exercice du droit de chasse.

La chasse est interdite à toute personne qui n'est pas munie d'un permis de chasse.

Le décret du 21 avril 1937, modifié et complété par diverses ordonnances ultérieures a créé, pour les non-indigènes, les permis suivants : le petit permis de résidant, le moyen permis de résidant, le grand permis de résidant, le petit permis de non-résident, le grand permis de non-résident, le permis scientifique de chasse et de capture, le permis spécial de chasse à l'éléphant, etc.

L'octroi d'une autorisation ou d'un permis de chasse ne dispense pas de J'observation des décrets et règlements relatifs au port d'armes.

Sont considérés comme terrains libres pour la chasse, les terrains non cultivés et non clôturés du *domaine de l'Etat* , sauf ceux inclus dans les parcs nationaux et les réserves de chasse.

Le Gouverneur Général peut, mais seulement dans un but scientifique, permettre à des personnes nettement désignées de chasser dans ces réserves les animaux dont la chasse est interdite.

II est interdit de chasser sur les chemins publics, sur les voies ferrées et leurs dépendances, ainsi qu'à l'intérieur et autour des agglomérations jusqu'aux limites déterminées par les règlements de police.

II est interdit :

d'employer des engins et des moyens susceptibles de causer la destruction massive du gibier et, notamment, de chasser au moyen de feux de brousse circulaires ou enveloppants, de lumières éblouissantes, de flambeaux ou de réflecteurs, sauf autorisation accordée par le Gouverneur de Province dans certains buts;

d'employer des véhicules à moteur ou des aéronefs pour chasser ou capturer le gibier ou pour le faire courir ou le faire fuir en désordre ou même simplement pour le déranger dans quelque but que ce soit;

d'employer sans autorisation du Gouverneur Général, des filets de tenderie pour la capture des oiseaux.

Le Gouverneur Général et le Gouverneur de Province peuvent, par ordonnance et arrêté, et, en tenant compte des circonstances spéciales à chaque région, prohiber l'emploi d'autres modes, pièges ou engins de chasse. Chacun peut se servir de tout moyen de défense contre les animaux sauvages qui menacent sa vie ou ses biens, la vie ou les biens d'autrui. Dans ce cas, les animaux capturés vivants ou les dépouilles des animaux abattus appartiennent à la Colonie, sauf s'il s'agit d'animaux nuisibles (tableau IV).

Les défenses des éléphants et les cornes de rhinocéros ainsi mis à mort doivent être livrées, dans le délai d'un mois, à l'autorité territoriale la plus proche, contre remboursement des frais de transport.

Les défenses des éléphants et les cornes de rhinocéros trouvés morts sont également la propriété de la Colonie; elles doivent être livrées, dans le délai d'un mois, à l'autorité territoriale la plus proche, contre remboursement des frais de transport et une indemnité prévue par ordonnance du Gouverneur Général. Celui qui, invoquant la légitime défense, abat ou capture un animal mentionné aux tableaux 1 et II annexés a décret sur la chasse, est tenu d'en avertir l'Administrateur territorial le plus proche, endéans les 8 jours, et de faire la preuve qu'il était dans la situation invoquée.

Il est interdit d'enlever ou détruire les œufs des animaux sauvages, excepté ceux des crocodiles, des serpents et des espèces que peut déterminer le Gouverneur Général.

Dans chaque région, il est défendu de détenir, d'exposer en vente, de vendre ou d'acheter, de céder ou de recevoir à un titre quelconque, de transporter ou de colporter les animaux sauvages dont la chasse n'y est pas permise ; les dépouilles, c'est-à-dire des parties quelconques de ces animaux ;

les œufs dont l'enlèvement est interdit.

La défense est levée pour quiconque prouve, par un certificat émanant d 'une autorité territoriale, que les animaux ou les dépouilles sont sa propriété d'une façon licite.

Le terme -« trophée » s'applique à tout animal mort ou vif et à toute dépouille d'ani ma ux mentionnés aux tableaux 1, II et III annexés a décret.

Tout trophée appartient à l'Etat sauf s'il est détenu légitimement et accompagné . d'un certificat ad hoc. L'importation ou l'exportation d'un trophée non accompagné d'un certificat est interdite.

Les Comités de chasse.

Outre la Commission permanente de la Chasse et de la Pêche du Ministère des Colonies et le Service de la Chasse installé au Gouvernement Général en 194b, il a été créé, dans chaque chef-lieu de Province, un Comité de la chasse dont les attributions consistent, en plus de celles le rapportant à la chasse et à la protection du gibier, à favoriser le tourisme en proposant toute mesure destinée à assurer la publicité cynégétique et l'organisation d'expéditions de chasse.

Les Officiers de chasse et les Lieutenants honoraires de chasse.

Un corps de Lieutenants honoraires de chasse, distinct de celui des Officiers de chasse lesquels sont des fonctionnaires de la Colonie, a été créé en 1937.

Ses membres sont choisis parmi les personnes honorables de nationalité belge résidant dans la Colonie, appartenant ou non à l'Administration.

Les attributions des Lieutenants honoraires de chasse sont fixées comme suit : ils remplissent le rôle de conseillers techniques auprès des autorités compétentes, auxquelles ils suggèrent toutes mesures à prendre en vue de la protection du gibier et notamment les dates adéquates d'ouverture et de fermeture de la chasse;

ils veillent à la protection et à la conservation de la faune ainsi qu'à la stricte observance de la législation sur la chasse, en prenant une part effective à la recherche des infractions en la matière;

ils procèdent à l'estimation des réserves de gibier et renseignent les autorités sur l'augmentation ou la diminution de la faune;

ils favorisent le tourisme en documentant les voyageurs et en facilitant l'organisation de leurs expéditions de chasse;

ils récoltent, pour les remettre à l'autorité compétente, les trophées dont la détention est interdite.

Comme le nombre de ces Lieutenants honoraires de chasse est assez élevé, qu'il s'en trouve un à proximité de toute zone de chasse, le voyageur amateur de plaisirs cynégétiques aura tout intérêt à les consulter et à solliciter leur intervention. Il pourra consulter la liste de ces Lieutenants honoraires de chasse dans les bureaux de territoire.

Le Corps des gardes chasse et forestiers indigènes.

La mission de ces gardes indigènes est de prévenir, rechercher, signaler aux autorités dont ils relèvent, toute infraction commise en violation de la législation sur la chasse ou de la législation forestière et de contribuer à la surveillance des travaux entrepris en vue de la conservation ou de la multiplication des espèces végétales ou animales.

Les zones de chasse.

Pour connaître les principales zones de chasse du Congo et du Ruanda-Urundi, il suffit de consulter la carte annexe indiquant les parcs nationaux et les réserves de chasse. Le but visé par la création des parcs et réserves fut la protection soit de la faune de certaines régions en général soit d'une ou plusieurs espèces particulières d'animaux.

Forcément, les limites assignées à ces parcs et réserves ne protègent que les principaux éléments de la faune envisagée ; bon nombre d'animaux, ou bien sortent de ces réserves, ou bien ont également leur habitat dans la savane, la forêt ou les galeries forestières en bordure de celle-ci.

C'est en bordure des parcs et des réserves qu'ont été créés les domaines de chasse réservée dont nous parlons plus loin et qui, n'étant accessibles qu'aux détenteurs du grand permis de chasse, constituent une protection contre les abatages inconsidérés d'animaux.

En plus des domaines de chasse réservée, notons parmi les régions plus ou moins giboyeuses :

Au Kivu, les abords de la réserve intégrale et du domaine de chasse de la Luama, en territoire de Kabambare et particulièrement entre Kabambare et le v· parallèle et au nord vers l'Itombwe ; les plateaux de l'Itombwe en territoire de Fizi.

La faune est caractérisée par les éléphants, le buffle noir du Cap et le buffle roux des forêts, l'hippopotame, les antilopes bongo et rouanne, l'élan, le waterbuck, le cob de Vardon, diverses autres espèces d'antilopes, le lion et le léopard, l'hylochère, le potamochère en forêt et le phacochère en savane et dans la forêt-clairière.

Aux abords du Parc National Albert et des réserves annexes, il faut citer : les plaines de Luofu, les abords des lacs Mokoto et le plateau du Ndeko; ces contrées ne sont toutefois pas des plus giboyeuses et ne conviennent qu'à la petite chasse.

Une autre région giboyeuse du Kivu se situe au Maniema, entre le Lualaba et le Lomami, au nord de Kihombo; on y trouve la même faune que dans les environs de la Luama.

Au Ruanda-Urundi les abords du Parc National de la Kagera et de la réserve annexe, notamment la région à l'est de Biumba (Gatsibu) et le territoire de Kibungu. On y trouve : éléphants, zèbres, buffles, lions, léopards, phacochères et potamochères et de nombreuses espèces d'antilopes, comme l'élan, l'antilope chevaline, les cobs, la topi, l'impala, l'oribi, le reedbuck, etc. et le long des rivières marécageuses et des lacs, d'innombrables oiseaux.

Une autre région très giboyeuse des territoires sous mandat est celle du sud-est de l'Urundi qui longe la rivière Malagarasi et ses affluents qui constituent la frontière entre le Tanganyika Territory et les Territoires de Ruyigi, Rutana et Bururi.

Il faut signaler aussi les parties des territoires de Kigali et de Muhinga, situées au sud de la route Gitarama-Rwamagana et les abords des lacs Rugwero, Tshohoha, Sake et Mugesera.

Dans la Province Orientale (Uele), les abords du Parc National de la Garamba, le nord des Uele et les abords de la Nava ainsi que les environs du domaine de la Maika où l'on trouve éléphants, buffles, grandes antilopes, cobs, reedbucks, bushbucks, phacochères, potamochères, lions et léopards.

Dans l'lturi il faut mentionner tout spécialement la plaine du lac Albert au nord et au sud de Kasenyi et la Semliki. Sans posséder la gamme imposante de la faune des Uele, elles possèdent cependant une faune comportant des éléphants à très grosses défenses, des buffles, des hippopotames et des crocodiles.

Au Katanga, les abords du Parc National de l'Upemba et des réserves qui le bordent sont très giboyeux ; signalons aussi les Kundelungu et notamment les marais de Konge, les plateaux des Marungu et l'extrême sud-est de la Province qui est réserve partielle.

Dans la Province de Léopoldville, les abords des réserves de Gungu et de Swa-lbula (Kwilu et Kwango) et les bords de la rivière Kwango offrent de bonnes possibilités de chasse.

La région comprise entre le rail Matadi-Léopoldville et le fleuve Congo possède quelques parcelles intéressantes.

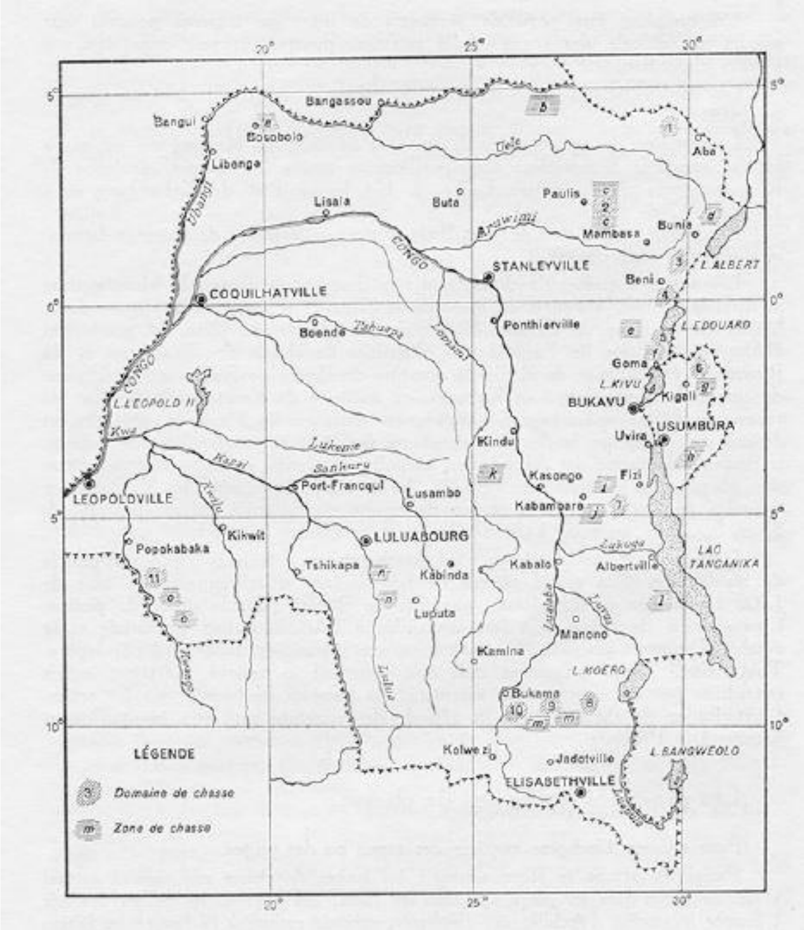
Le voyageur qui, à l'occasion d'un déplacement, voudrait chasser, aura soin de consulter le Lieutenant honoraire de chasse de la région et les Autorités territoriales pour se documenter sur les meilleurs endroits de chasse, les dates d'ouverture, les limites des réserves, les animaux protégés, etc.

Les domaines de chasse.

En créant des domaines de chasse réservée, le Gouvernement s'.est fixé comme but : tirer parti au maximum de la faune, tout en assurant la conservation d'un noyau suffisant en créant autour de chaque réserve totale de chasse, ou tout au moins contigu à celle-ci, un ou plusieurs domaines de chasse réservée. L'excédent du gibier des réserves totales alimentera le domaine de chasse.

La gestion des domaines sera confiée à des agents européens qui porteront le titre de « Régisseur du Domaine ».

Leur rôle sera : assurer la surveillance de la réserve totale de chasse et du domaine confié à leur gestion ; exploitation du domaine ; organisation d'un jeu d'observations sur la faune cynégétique vivant dans les réserves et domaines, sur le déplacement des animaux; aménager le domaine, c'est-à-dire organiser la mise à feu des pâturages, créer des pistes de pénétration, etc.; guider et aider les touristes-chasseurs qui voudront chasser dans le domaine.



Domaines de chasse : *1 de Misa; 2 de la Haïqa; 3 des Watalinga; 4 du Ruwenzori ; 5 de Rutshuru ; 6 du Mutara ; 7 de la Luama ; 8 du Kundelungu ; 9 de Sampwe ; 10 de Mulumbu ; 11 de Swa-lbula.*

Zones de chasse : *a de la Mpaqa ; b de l'Vele ;* c *de la Maïqa ; d du lac Albert ;* e *de Luofu ; f de Rutshuru ; g de Kibungu ; h de la Malagarasi ;* i *de l'Itombwe ; j de la Luama ; q de l'entre-Lualaba- Lomami ; l des Marungu ;* m *des abords des Kundelungu et de l'Upemba ;* n *de la Bushimaie ; o des Chutes Guillaume el François-Joseph.*

Le régisseur sera aidé dans sa tâche par un certain nombre de gardes-chasse-pisteurs.

Un complexe mess-pavillons permettra de loger les touristes pendant leur séjour; un véhicule, des armes et des munitions pourront éventuellement être mis à leurs disposition.

Les gardes-chasse-pisteurs serviront de guides et de pisteurs tout en assurant le contrôle.

Le domaine de chasse de la Luama, en territoire de Kabambare, est dès à présent organisé: le complexe mess-pavillons se trouve à Kimamo, résidence du Régisseur, près de la rivière Luiko, à 124 km à l'est de Kabambare et à 130 km 500 de Fizi.

Le domaine de chasse de Swa-lbula-chutes, en territoire de Kasongo Lunda, sera organisé sous peu.

Les autres domaines de chasse sont : le domaine de chasse du Mutara, dans le Ruanda-Urundi, à l'ouest du Parc de la Kagera; le domaine de chasse de la Maïka en territoire de Paulis; le domaine de chasse de Misa, au nord-ouest d'Aba, en territoire de Farad je; les domaines de chasse des Watalinga et du Ruwenzori en territoire de Beni; le domaine de chasse de Rutshuru; le domaine de chasse des Kundelungu au Katanga, en territoire de Kasenga ; le domaine de chasse de l'Ubwa re-Kibanga-Kilombwe, en territoire de Fizi; et, spécialement destinés aux indigènes, le domaine de chasse des Bakumu , en territoire de Lubutu , le domaine de chasse des Azande, en territoire de Dungu et le domaine de chasse des Mondo, en territoire de Faradje, le domaine de chasse de Mulumbu en territoire de Lubudi et le domaine de chasse de Sampwe-Lubudi aux abords S. et S.-O. du parc de l'Upemba.

Dans ces domaines, la chasse n'est permise qu'aux détenteurs d'un grand permis de résidant ou d'un grand permis de non-résident et moyennant une taxe de 1.000 francs (ou de 100 francs par jour de chasse) pour la durée du permis.

L'autorisation de chasse doit être demandée à l'Administration territoriale et le nombre d'animaux pouvant être abattus en une journée est limité à 2 par espèce. Tout animal blessé gravement doit être poursuivi et achevé. Certaines autres restrictions peuvent concerner la circulation et l'emploi de lunettes sur les armes. L'autorisation de chasse durant la période de fermeture peut être éventuellement obtenue à la Province.

Les procédés indigènes de chasse.

Pour chasser, l'indigène emploie des armes ou des pièges.

Parmi les armes se reconnaissent : les lances de chasse qui servent surtout à tuer le gibier pris au piège ou dans les filets; les sagaies, les sabres destinés à couper le tendon d'Achille des éléphants, achevés ensuite à la lance; les lances à éléphants, lames larges à manche très court qu'on enfonce dans le ventre de l'animal; les flèches de chasse à pointes en fer aiguës ou larges, souvent barbelées et les flèches en bois à pointes empoisonnées.

Comme pièges, citons :

Les fosses simples, recouvertes de ramilles, dissimulées par des feuilles, de la terre, etc.; les fosses armées, dont le fond est garni d 'un ou plusieurs pieux pointus ou de lances; les fosses à sections angulaires, très employées pour prendre des phacochères et antilopes autour des villages et des champs.

Les lacets simples posés, soit sur le sol, soit à des hauteurs diverses; les lacets à ressort dont la bête, en y passant la tête ou la patte, déclenche un mécanisme qui libère une branche d'arbre courbe et élastique (le gibier reste pendu); les lacets placés sur des excavations contenant un appât.

Les *assommoirs,* simples pour les félins et les hyènes; armés pour les éléphants et les hippos. Dans ce dernier cas, le bloc suspendu est muni d'un large fer pointu. Au passage de l'animal, un déclic libère la corde et le bloc armé s'abat sur la nuque ou le dos de l'animal. L'usage de ces derniers engins est généralement interdit, au moins à une certaine distance des routes, sentiers, etc.

Les *trappes.* Pris dans ces pièges, l'animal n'est ni blessé, ni contusionné. A cet effet, il existe des trappes pour tous les types d'animaux. Celui que l'on emploie généralement pour les fauves est à deux compartiments: dans l'un d'eux est placé un chevreau ou un agneau pour servir d'appât; une lourde porte, soutenue par un levier et un déclic, emprisonne l'animal dès qu'il est entré. Les pièges à fusils sont interdits.

Les *filets* de toutes tailles et à mailles de toutes dimensions. Ils sont surtout employés au cours des battues auxquelles participent de petits chiens portant

au cou des clochettes de bois. Le gibier est rabattu vers la ligne des filets, gardés par des hommes armés de lances ou de massues.

Les indigènes chassent aussi au fusil à silex ou à piston. Jadis, leurs battues consistaient à allumer, en saison sèche, des feux de brousse pour rabattre le gibier vers des lignes de filets ou des lignes de fosses. Ce mode de chasse est actuellement interdit.

Quant à l'Européen, en dehors de la chasse au fusil et à la carabine, il emploie les pièges métalliques à ressort. Les gros pièges pour fauves sont munis de chaînes et d'ancres, empêchant l'animal de se déplacer à de trop grandes distances.

Les trappes fixes contre les fauves font également partie du matériel de défense des bergeries et kraals.

Conseils pratiques pour la chasse.

Généralités.

Nous ne nous adressons pas ici aux vils chasseurs de viande, mais aux vrais nemrods pour qui la chasse est un sport et qui désirent la pratiquer sportivement. Ils ne s'offusqueront pas si nous leur rappelons quelques règles à ce sujet.

Le gibier est un adversaire qui défend sa vie, aussi serait-il déloyal de s'intéresser à des individus autres que des mâles adultes.

Le sportif appréciera les difficultés surmontées pour tirer la bête de son choix et emporter uniquement le trophée choisi; aussi toute idée de quantité de bêtes abattues sera-t-elle écartée.

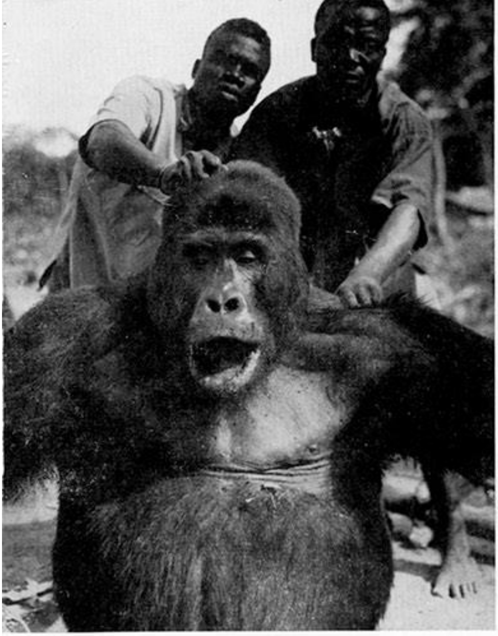
Avant de partir en chasse, il faut bien connaître son arme : ce serait de la cruauté que d'apprendre à la connaître au détriment des animaux.

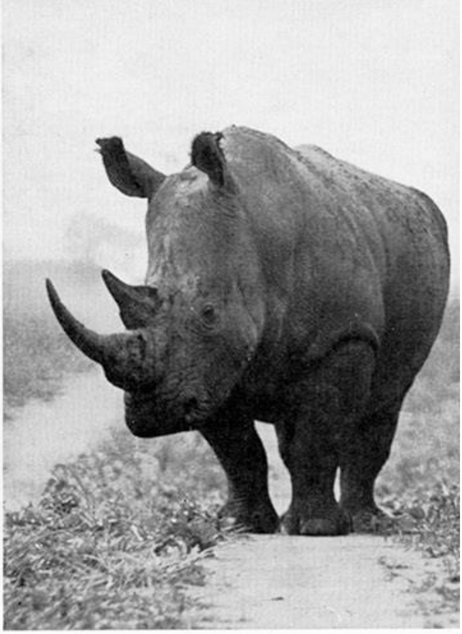
Seules des munitions adéquates tuant sans faire souffrir doivent être employées;

le sportif n'est pas un assassin, aussi tire-t-il à distance calculée pour ne pas faire souffrir et ne pas estropier.

C'est un devoir que de suivre une bête sérieusement blessée et de l'achever plutôt que de la laisser aller agoniser dans un fourré; également d'abréger discrètement et rapidement la vie d'une bête à l'agonie; c'est aussi un devoir de ne tirer qu'à bon escient et non au jugé.

Comme chasse n'est pas massacre, le sportif s'abstiendra d'abattre des animaux inoffensifs dont il n'a que faire.



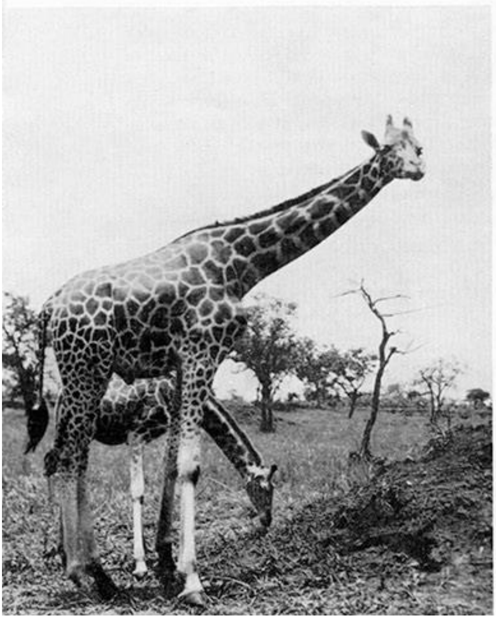


Gorille de la forêt d'Angumu.

Rhinocéros du Parc National de la Garamba.

Girafe du Parc National de la Garamba.

Okapi.







Le gîte de Kimano dans le domaine de chasse de la Luam.

Equateur. — *Iḳela - chasseur Lalia.*



Equateur. — *chien de chasse des Lalia porteur de son grelot en bois « Elofo ».*



Enfin la législation en matière de chasse sera respectée et les animaux protégés ne seront pas inquiétés.

Pour les espèces dont le chasseur ne désire pas emporter un trophée, de même que pour les animaux protégés, le vrai chasseur se contentera de les photographier ou de les filmer. La chasse aux images a ses difficultés, son charme, et permet d'emporter, d'une partie de chasse ou d'un voyage, des souvenirs parfois plus agréables que ceux qu'évoquent les trophées.

Nous conseillons, durant la saison des pluies, d'employer l'écran jaune et durant la saison sèche, moins favorable, le filtre antibrume dénommé aussi filtre UV ou Hasefilter ou encore sky light filter.

Les conseils que nous donnons ci-dessous ne s'adressent pas à ceux qui se rendent en Afrique uniquement pour s'y livrer à une grande chasse, et encore moins, aux nombreuses expéditions scientifiques dont le séjour sous les tropiques doit se prolonger. Ceux-là trouveront dans des ouvrages spécialisés, une documentation plus complète et plus précise que la nôtre.

Ils sont donnés à l'intention des touristes qui, au cours d'un voyage, désireraient se livrer occasionnellement à une petite partie de chasse et à ceux qui, allant séjourner quelque temps chez des parents, amis ou connaissances seraient désireux de recevoir certaines directives.

A ceux-là, nous conseillons aussi, avant de chasser, de se renseigner auprès des Autorités territoriales ou des Lieutenants honoraires de chasse de la région pour connaître, d'une façon précise, les limites des réserves qui existeraient dans le territoire, la qualité de la réserve, les animaux protégés qu'ils pourraient rencontrer, les dates d'ouverture de la chasse et tous autres renseignements utiles pour respecter la législation en la matière.

La grande chasse.

Une expédition de chasse, notamment au gros gibier, ne s'improvise pas, et il est indispensable de faire organiser à l'avance le safari, soit par une entreprise spécialisée, soit par un chasseur professionnel ou semi-professionnel.

Ces entreprises professionnelles renseignent le chasseur sur l'époque la plus favorable pour chacune des régions où elles exercent leur activité, sur les espèces d'animaux qui seront rencontrées, les permis et taxes diverses à payer, les armes à emporter, l'équipement indispensable, etc. Elles organisent le transport des chasseurs, les campements, le ravitaillement, l'engagement du personnel indigène qualifié; elles font toutes les démarches pour l'obtention des permis; elles présentent, selon la durée de l'expédition, le devis du coût de celle-ci.

Parfois, ces organismes louent les armes nécessaires.

Le chasseur professionnel attaché au safari documente le chasseur d'une façon précise, sur le pays, les mœurs du gibier et les méthodes de chasse et de tir; il protège le chasseur contre toute surprise.

En principe, toutes les agences de voyages organisent des safaris de chasse. Pour l'Est et le Nord-Est du Congo, nous signalons entre autres :

à Stanleyville , Congo-Safari, B.P. 282, pour les régions de Paulis, I'Uele et l'lturi;

à Niangara, M. P. Colinet, B.P. 18, pour I'Uele, le Nord-Est, la région de Paulis, etc.;

à Kasenyi, Semliki-Safari, B.P. 220, Bunia, pour les plaines du lac Albert- la Basse-Semliki et le domaine des Watalinga; pour les mêmes régions : Voyage et lac Albert à Bunia, B.P. 239, et l'hôtel de Bogoro ,·

à *Bukavu,* pour les régions du Kivu et du Ruanda-Urundi et notamment les domaines de chasse de la Luama, de Rutshuru et les environs du Parc National de la Kagera : Safari Chasse-Camera, B.P. 5037; Central Africa Safaris Voyages Dufour, B.P. 37; Sitoconil, B.P. 28 et Congo-Tours, B.P. 517.

La petite chasse.

Aux chasseurs-amateurs qui ne se rendent pas au Congo dans le but de se livrer à la chasse, mais qui cependant désirent le faire à l'occasion de leur voyage ou de leur séjour, nous donnons les quelques conseils ci-après :

Armes et munitions.

Le touriste ne peut emporter qu'une carabine rayée, un fusil de chasse et un pistolet. La meilleure carabine pour un chasseur est une carabine à répétition (avec verrou) genre mauser 9,3 min ou 10,75 mm, 375 magnum ou 404 ; leurs balles possèdent une vitesse initiale très grande et une puissance de choc suffisante pour arrêter n'importe quel animal et le tuer net si le coup est bien porté. Il faut s'assurer au préalable que l'on peut manier facilement l'arme, l'épauler rapidement et supporter le recul. Il est utile pour tous de munir la crosse d'un talon caoutchouc et pour certains de l'équiper d'une lunette-viseur grossissant de 4 à 8 fois. Le fusil de chasse calibre 12 ou 16 est nécessaire pour pouvoir varier le menu, tirer pintades et perdrix, singes et même petites antilopes. C'est même une très bonne arme de défense contre un fa ve blessé qui veut charger: une décharge de gros plombs ou de ballettes, à bout portant, sera souvent plus efficace qu'une balle.

Il faut choisir un bon matériel de nettoyage et de graissage pour l'entretien des armes et se souvenir qu'en Afrique Centrale, on n'en prend jamais trop de soins.

Quant aux munitions, nous conseillons, à l'usage des armes rayées, des balles blindées pour le gros gibier : éléphants, buffles, rhinocéros, hippopotames, hylochères, etc., et des balles demi-blindées (soft nose) pour le gibier moins résistant ou pour achever une bête mortellement blessée. Ces balles demi-blindées ont l'avantage de faire de grands ravages dans les tissus, du fait que la tête forme champignon. Certains chasseurs conseillent les balles demi-blindées pour tirer le buffle.

Pour les cartouches de chasse (de préférence à gaine métallique), tous les numéros de plombs sont utiles, de même que les ballettes.

Pour conserver les munitions en très bon état, on prendra la précaution de

les emballer en petites boîtes (25 cart.) zinguées et de placer celles-ci dans unie caissette en bois.

Pour éviter de devoir ouvrir trop de boîtes à la fois, chacune de celles-ci comprendra un assortiment complet des munitions emportées. Le soleil et une sécheresse excessive sont aussi nuisibles aux munitions que la forte chaleur humide. Il faut éviter d'exposer les cartouches au soleil ou de les laisser traîner, la nuit, par terre ou sur des malles dans les endroits humides, notamment lorsqu'on se trouve en forêt,

Equipement.

Il suffit de se munir d'un bon costume kaki foncé, d'une bonne paire de chaussures avec guêtres (ou bandes molletières) ou de bottes, de lainages (pull-over), d'un imperméable non caoutchouté, d'un bon chapeau de feutre (ou d'une coiffe kaki si l'on ne possède qu'un casque blanc), d'un bon couteau de chasse et éventuellement d'une ceinture cartouchière (à pipeaux).

La « bush shirt » à larges poches est très pratique et agréable, mais portée sur le short et avec des manches courtes elle laisse les genoux et les bras exposés aux morsures du soleil, aux p1qures de moustiques et au frottement des herbes souvent tranchantes, acérées

et parfois infectées. Si le short (kapitula) est employé, il doit être muni d'un large revers qui se rabat jusqu'à la moitié du mollet pour protéger les genoux.

Jumelles et appareil photographique feront partie de l'équipement du chasseur. Il est à conseiller d'emballer les produits photographiques, comme les munitions, en petites boîtes zinguées comportant chacune un assortiment complet, à ouvrir au fur et à mesure des besoins.

Hygiène.

Il ne faut pas négliger d'emporter une petite pharmacie et de l'approvisionner spécialement pour pouvoir soigner, outre les affections ordinaires, les piqûres, coupures, plaies, etc. Pour éviter que la partie de plaisir ne se termine au lit, sinon à l'hôpital, il faudra se garder de toute fatigue, protéger le corps et plus particulièrement l'abdomen contre tout refroidissement et pour cela changer de linge s'il est mouillé par la transpiration ou la pluie, ne pas faire usage de boissons glacées, se servir d'un filtre, ou ne boire que l'eau bien bouillie (sous forme de thé léger), prendre un bain tiède ou chaud le soir, bien fermer la moustiquaire si l'on loge sous la tente, dans les gîtes ou huttes, éviter de camper en des endroits humides, prendre régulièrement la quinine et surtout bien soigner les moindres piqûres, excoriations, coupures et plaies, notamment celles occasionnées par la végétation où se terrait le gibier, par un animal blessé, ou à l'occasion du dépeçage d'une bête abattue. Ces coupures ou plaies s'enveniment et s'infectent très rapidement avec des conséquences qui peuvent être sérieuses (ulcères, tétanos, etc.).

La chasse.

Comme nous l'avons dit plus haut, les grands safaris de chasse doivent être organisés à l'avance.

Pour les petites parties *occasionnelles* de chasse, nous conseillons au touriste qui n'a pas de parents ou d'amis pour le guider de se mettre en rapport avec un

chasseur semi-professionnel ou avec le Lieutenant honoraire de chasse de la région. C'est la personne la plus qualifiée pour le renseigner et mettre au point un programme; il pourra fournir notamment un guide, un pisteur, etc.

A défaut de Lieutenant honoraire de chasse, l'Administrateur du territoire est tout indiqué parce qu'il peut mettre le chasseur en rapport avec le chef indigène et user de son autorité pour que ce dernier ne soit pas guidé par son propre intérêt dans l'aide qu'il apportera au touriste.

Le pistage.

On s'évitera pas mal de fatigue et on gagnera du temps si le terrain de chasse est reconnu à l'avance, si l'emplacement de troupeaux est repéré, etc. Il faut gagner en auto, aussi près que possible, le terrain de chasse.

C'est tôt le matin ou dans la soirée que les bêtes sortent des taillis ou fourrés où elles ont passé la nuit ou se sont réfugiées dès que le soleil est assez haut.

Il faut suivre le premier pisteur d'assez près; le second pisteur portant la

2ème arme, les jumelles, l'appareil photographique, doit suivre. Si d'autres indigènes accompagnent, ils doivent rester en arrière.

Il faut marcher vent debout pour ne pas être éventé et éviter de parler; il faut s'armer de patience.

L'approche.

Dès que le pisteur signale le gibier, le chasseur prendra son fusil et se tiendra prêt à tirer en cas de surprise. Lorsqu'il aura lui-même aperçu le gibier ce sera le moment de choisir la bête dont il convoite les trophées et de prendre ses dispositions pour l'approcher aussi

près que possible, sans attirer son attention; pour çe faire, il se servira de tous les couverts que le terrain pourra lui offrir. Il évitera de marcher dans le vent; il fera en sorte de pouvoir le tirer de flanc et non de face parce que l'animal que l'on aborde de face, s'il n'est que blessé, fuira droit devant lui, donc dans la direction du chasseur; il est impossible de prévoir les réactions d'une bête blessée, en fuite, au moment où elle aperçoit le chasseur; la fuite peut, à ce moment, devenir une charge d'autant plus dangereuse qu'elle est imprévue.

Le tir.

Si la chose est possible, il faut prendre son temps, retenir sa respiration, appuyer progressivement sur la détente de manière à éviter le choc qui fait dévier la balle. On ne doit jamais tirer dans la masse, mais viser l'endroit le plus vulnérable qui se trouve à portée en n'oubliant pas que, généralement, c'est la première balle qui compte; de préférence, il convient de se tenir à proximité d'un abri (arbre, buisson, termitière, etc.) en prévision d'une charge; il faut immédiatement recharger l'arme après le tir.

Il est indispensable que le chasseur connaisse et fixe dans sa mémoire, pour chaque position occupée par rapport à l'animal et même selon l'animal, les parties du corps où le coup sera mortel.

Ci-après quelques indications.

L'animal vu de profil.

Le *cœur,* toujours très près derrière l'épaule et plutôt bas que haut; si le cœur n'était pas touché, une balle bien envoyée atteindrait soit les poumons, soit la colonne vertébrale, soit les membres antérieurs et la blessure serait, sinon mortelle, du moins capable de mettre l'animal à la merci du chasseur. L'animal touché au cœur pourra encore couvrir cent à trois cents mètres avant de se coucher.

Le cerveau, généralement visé entre l'œil et l'oreille ou même dans l'oreille.

Au cerveau, une seule balle suffit.

La colonne vertébrale, au point d'attache des membres postérieurs, ou ce point d'attache lui-même. Il ne faut risquer ce coup de fusil que s'il est impossible de recourir aux autres.

De dos.

Le cerveau si l'animal lève la tête; tirer juste au-dessus de la nuque ; le coup portant un peu bas atteindra la colonne vertébrale.

Le *point d'attache* des membres postérieurs, c'est-à-dire un peu à droite ou à gauche de l'anus; c'est un pis- aller.

De face.

Le *cœur* et pour cela viser le poitrail à la base de l'encolure, entre l'encolure et l'épaule.

Le cerveau, entre les yeux ou légèrement plus haut, excepté pour les félins qu'il faut viser à la base du nez, le cerveau se trouvant loin en arrière du front et un peu plus bas.

L'objectif donnant le plus de chances est le cœur parce qu'entouré d'autres organes vitaux.

Le coup au cerveau tue net, mais la cible est beaucoup plus petite et le crâne, excepté chez les félins, n'est pas partout perforable. Quant au point d'attache des membres postérieurs, on peut avoir la chance de casser la colonne vertébrale, sans quoi il sera nécessaire de poursuivre l'animal parfois longtemps, de gaspiller des munitions et de mettre en fuite les troupeaux voisins.

Quelques remarques au sujet de certains animaux.

L'éléphant, a le cœur placé assez bas; la colonne vertébrale est relativement peu résistante; la paroi du crâne entre l'œil et l'oreille est faible (c'est le meilleur point de visée) ; lorsqu'un des membres est brisé, c'est la chute ou l'arrêt.

Le buffle a le cerveau bien protégé par les cornes; il possède une force de résistance peu ordinaire et reste toujours très dangereux, même blessé mortellement.

Les félins, s'ils sont généralement très vulnérables, ont une vitalité extra-

ordinaire; ils sont dangereux s'ils sont blessés.

Le crocodile se tire de préférence dans le cou (colonne vertébrale).

L'hippopotame doit être touché à la tempe ou dans le cou.

La poursuite.

Si l'animal tombe à la première balle, .il faut s'en approcher très prudemment par derrière; s'il donne encore le moindre signe de vie il est préférable de lui envoyer rapidement une seconde balle dans le cerveau plutôt que de le voir se relever, faire face et charger.

Si l'animal fuit, gravement blessé, c'est le moment de redoubler de prudence. Presque tous les accidents de chasse ont comme cause la témérité du chasseur ou son imprudence parce qu'il a sous-estimé la vitalité de l'animal et l'agressivité de la victime qui se sent blessée et veut se défendre.

Avant de commencer la poursuite, il faut regarnir de cartouches le magasin de toutes les armes. Aussi longtemps qu'on ne perd pas l'animal de vue, le danger est moindre. Il suffit de retarder un peu la poursuite pour ne pas l'obliger à fuir désespérément. La bête ne se sentant pas serrée de près se reposera sans cesser de s'affaiblir et le chasseur aura le temps de tenter une nouvelle approche. Si l'on a perdu l'animal de vue, il faut se montrer très prudent en le poursuivant. Il est bon de quitter la piste, de zigzaguer en la recoupant de façon à constater les effets produits par la blessure. L'animal blessé revient parfois sur sa piste et charge; quelque fois même, après un détour, il reprend la piste et charge le chasseur par derrière. Il faut s'écarter des fourrés où pourrait s'être réfugié l'animal et les contourner au lieu de les traverser.

En cas de charge, mieux vaut, plutôt, tirer d'assez près pour arrêter l'attaque, du moins momentanément, et pouvoir faire un saut sur le côté, se mettre hors de la vue de l'animal et se placer dans une position favorable pour continuer le tir. Certains chasseurs ont dû leur salut, -en cas de charge, au fait qu'ils avaient jeté leur veston ou leur imperméable sur un buisson au milieu de la piste et donné ainsi le change à la bête qui s'acharne sur cet ennemi imaginaire.

Avant de commencer la poursuite, ou de la continuer si elle se prolonge, il est bon de prendre l'avis des pisteurs qui pourront, d'après la nature du sang, sa hauteur sur les herbes, sa quantité, sa dispersion, la présence de bave, de vomissements, les traînées et éventuellement les traces de chutes, renseigner le chasseur sur les chances de la poursuite ou sa durée approximative.

Quels sont les animaux les plus dangereux à chasser et quelles chasses faut-il pratiquer ?

Lions, Léopards. En général, ils ne s'attaquent pas à l'homme, et encore moins à l'Européen. Il se pourrait cependant qu'au cours d'une chasse on se trouve en présence d'un lion ou cas plus rare, d'un léopard. Généralement, l'animal fuira à moins qu'il ne s'agisse d'un individu trop vieux pour chasser l'antilope et qui est à jeun. En ce cas, le lion attaquera de face ; il faut attendre pour tirer qu'il se ramasse pour bondir et, immédiatement après, sauter de côté. Le léopard attaquera, non de

face, mais par derrière; il est de ce fait très dangereux ; heureusement les attaques de ce genre sont très rares. La chasse au lion et au léopard se fera de préférence à l'affût au moyen d'appâts vivants ou morts ou près des abreuvoirs.

Les abris seront sous le vent et suffisants pour éviter toute surprise. Il ne faut pas toucher l'appât mort avec les mains, mais le traîner, ventre ouvert, jusqu'à l'endroit désigné. En dehors de l'affût, il n'est guère possible de rencontrer des félins, si ce n'est très tôt le matin.

On ne doit jamais suivre dans les fourrés un lion blessé; il faut l'en faire sortir pour l'achever sans trop de risques. Le fusil de chasse chargé à balle Hes ou à très gros plombs est une arme excellente pour le tir à bout portant.

L'éléphant est, de l'avis de nombreux chasseurs, l'animal le plus dangereux. Blessé et chargeant, il est un adversaire redoutable par sa masse. Il est doué d'un flair remarquable. Il revient souvent sur sa piste. La femelle accompagnée de son petit est particulièrement dangereuse.

Le solitaire possède en général les plus belles défenses mais il faut s'en méfier, soit qu'il ait été chassé du troupeau, soit qu'il ait été antérieurement blessé; il est souvent d'une humeur acariâtre.

Les cas de personnes, non chasseurs, chargées et piétinées par des éléphants solitaires ne sont pas rares.

Pour approcher cet animal il faut éviter soigneusement de se trouver dans le vent et profiter de tous les couverts. Comme on trouve l'éléphant un peu partout, aucun procédé de chasse particulier n'est indiqué.

Le buffle. Pour le vrai chasseur, c'est évidemment le gibier de choix mais c'est aussi l'adversaire le plus redoutable par sa force, l'acuité de ses sens, sa combativité et son extraordinaire résistance aux blessures.

Le solitaire possède généralement de beaux trophées. Le vieux mâle, gardien du troupeau, se trouve toujours à l'arrière de celui-ci et non en tête. On doit le chercher assez tôt le matin ou vers le soir pour le trouver au pâturage. Durant le jour, il se repose dans les fourrés, ou à la lisière des galeries forestières et de la forêt.

En chasse, on évitera de se fourvoyer au milieu du troupeau ou dans la direction qu'il pourrait prendre en fuyant en débandade. Le chasseur ne se méfiera jamais assez de cet animal qui a déjà causé de si nombreux accidents.

Le petit buffle roux de la forêt est très vindicatif et la chasse en forêt est très difficile à cause des obstacles et du peu de visibilité. Pour les Européens, elle n'est à conseiller qu'à l'affût, près des abreuvoirs ou dans les clairières.

La plus belle chasse au buffle se fait en savane où l'on dispose de nombreux couverts pour l'approcher; même lorsque les herbes sèches ont été brûlées il reste toujours les gros buissons, les arbres isolés et les termitières. C'est en savane qu'en cas de danger on trouve les meilleurs abris tout en disposant toujours d'un champ de tir suffisant.

Antilopes. Le voyageur qui ne désirerait courir aucun danger se contentera de la chasse aux antilopes et autre gibier de moindre importance. Vu le nombre

des espèces et la taille de beaucoup d'entre elles, cette chasse sera encore suffisamment intéressante pour satisfaire un chasseur moyen. Malgré la protection

accordé à ces bêtes, le choix est encore très varié parmi les espèces qu'il est permis d'abattre.

.Leur chasse en plaine, en savane ou en lisière des galeries forestières est très agréable.

Animaux protégés. Quant aux animaux protégés, tels que rhinocéros, okapi, grand kudu, élan de Derby, zèbre, etc., on doit se contenter de les admirer et de les photographier, ce qui est une source suffisante d'intérêt, voire d'émotion. Si l'on désire photographier ou cinématographier à son aise ces bêtes, il est recommandé de visiter les parcs nationaux ou de pratiquer l'affût. Le rhinocéros est un animal très irascible, chargeant sans motif et dont il faut toujours se méfier.

Renseignements pratiques.

Introduction d'armes.

Sauf autorisation exceptionnelle du Gouvernement Général. il ne peut être délivré d'autorisation d'importer, d'acquérir ou de détenir les armes suivantes :

1) Les fusils mitrailleurs, pistolets mitrailleurs, mitraillettes et toutes armes automatiques tirant en rafale.

2) Les armes utilisant ou pouvant utiliser les munitions ci-après :

a) pour les fusils et carabines :

les cartouches avec douille à bourrelet du calibre 7,69 mm;

les cartouches avec douille à gorge des calibre 7,62 mm {85 mm de longueur), 7,63 mm, 7,65 mm, 7,92 mm, 12,70 mm, 13,97 mm et 15 mm ;

b) pour les pistolets, les cartouches avec douille à gorge des calibres 7,65 mm et 9 mm longues {29 mm);

c) pour les revolvers, les cartouches avec douille à bourrelet du calibre 9,65 mm {courtes et longues).

Sont aussi prohibés : les cannes-épées, cannes-fusils, casse-têtes, fusils pliants d'un calibre supérieur à 6 mm, fusils dont le canon ou la crosse se démontent en plusieurs tronçons, les armes silencieuses, armes à effets toxiques et toute arme offensive secrète.

Il ne peut être emporté que trois armes au maximum par personne, c'est-à- dire :

a) trois armes non rayées, ou

b) une arme rayée et deux non rayées, ou

c) deux armes rayées (dont l'une au moins sera un pistolet ou un revolver) et une arme non rayée.

Toutefois, les personnes de race blanche munies d'un permis spécial pour la chasse à l'éléphant peuvent emporter cinq armes, même rayées.

Le transport d'armes vers la Colonie, par les voies autres que la voie maritime directe, doit être couvert par une déclaration de transit. Pour les armes transportées de la Belgique vers le Congo, ce document est à demander à la 1re Division du Ministère des Colonies, 86, rue de la Loi, Bruxelles.

Une arme non accompagnée, pour être expédiée au Congo, doit être couverte, en plus de la déclaration de transit, par un permis d'importation lequel est à solliciter de l'Autorité territoriale du lieu de résidence du destinataire.

Le touriste entrant à la Colonie avec ses armes, si son séjour ne doit pas dépasser 6 mois, les déclarera pour le transit ; la caution à déposer représente les 5/4 de la valeur des droits de douane - ceux-ci sont de 30% ad valorem — augmentés d'une taxe de statistique de 0 fr 50 pour mille. Il peut être accordé que les munitions de valeur soient introduites également sous le régime du transit.

Ces armes ne sont pas soumises à la formalité du poinçonnage.

La détention de ces armes doit, dès l'entrée, être couverte par un permis de port d'armes (100 fr par arme), lequel est indépendant du permis de chasse. Il est délivré par l'Administrateur territorial du poste d'entrée et à défaut d'Autorités territoriales par le Receveur des douanes.

Lorsque le touriste, qui se rend au Congo en vue de se livrer à la chasse à l'éléphant, introduit des armes rayées supplémentaires, celles-ci ne lui seront remises que sur présentation du permis spécial qui peut être demandé à l'Autorité territoriale du poste d'entrée. Sur demande écrite adressée à l'avance à l'Autorité compétente le permis spécial peut être envoyé au poste frontière d'entrée où le touriste le retirera moyennant payement de la taxe.

Les armes dont un touriste en transit ne désire pas se servir seront convenablement emballées; les colis seront munis, par le Service des Douanes, de plombs de garantie et mention spéciale de cette particularité est portée sur le document de transit.

Le permis de chasse.

Les permis de chasse sont délivrés pour la période d'un an à l'exception du

petit permis de *non-résident* qui n'est valable que pour une période de trente jours.

Aucun permis ne peut être renouvelé au cours d'une même année à l'exception du petit permis de non-résident qui peut être renouvelé une fois et du permis de chasse à l'éléphant.

Sous réserve de restrictions prévues dans le décret, les ordonnances ou les arrêtés d'exécution, les permis de chasse {excepté les permis scientifiques et de chasse à l'éléphant) sont valables pour tout le territoire de la Colonie.

Le titulaire d'un permis de chasse reçoit un carnet de chasse dont la tenue est obligatoire. Les permis de chasse sont personnels et incessibles. Le permis de chasse interdit à son détenteur l'emploi, pour chasser, de filets, pièges, trappes ou fosses. Il est interdit d'abattre le même jour plus de deux spécimens d'une espèce dont la chasse est réglementée.

Mention de la délivrance et du renouvellement éventuel des permis de non-résidant doit être faite sur l'attestation d'immatriculation. Les permis de chasse de résidant et de non-résidant sont délivrés par l'Administrateur territorial ou son délégué.

Catégories de permis. Tarifs.- Taxes.

Petit permis de résidant.

Taxé 250 francs, autorise l'abattage de tous oiseaux, excepté ceux des espèces spécifiées aux tableaux I et II et d'un certain nombre d'antilopes mâles adultes fixé par ordonnance du Gouverneur Général.

Moyen permis de résidant et petit permis de non-résident.

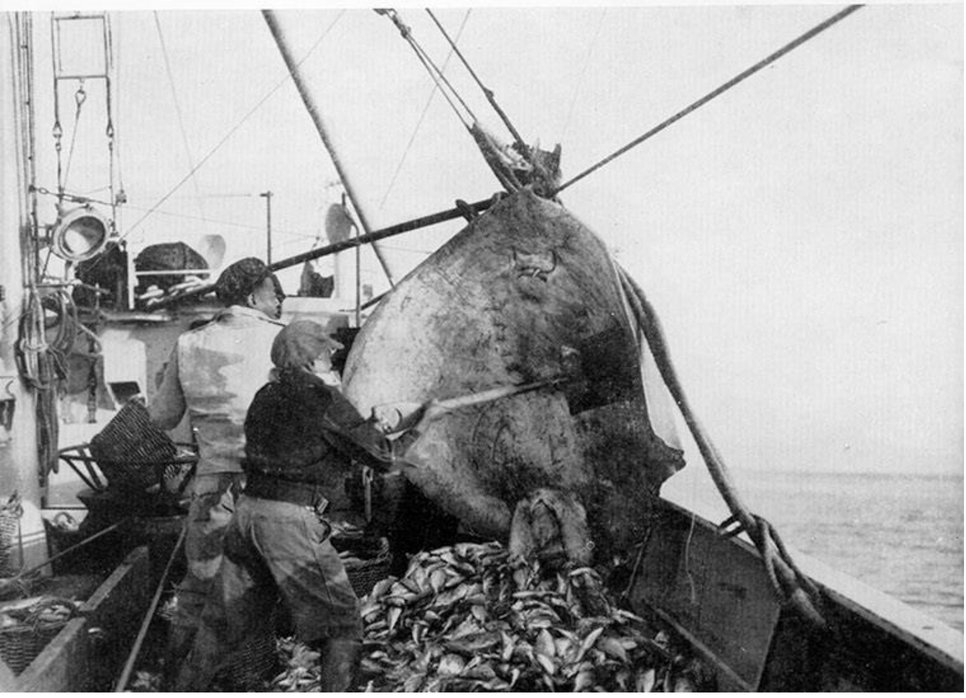
Tarifés 1.000 francs, permettant d'abattre tous les animaux mâles adultes non cités aux tableaux I et II.

Le petit permis de non-résident n'est valable que 30 jours, mais est renouvelable une fois. Il serait donc suffisant pour un touriste qui ne désire pas se livrer à la grande chasse et abattre des animaux protégés cités aux tableaux I et II, et qui se contenterait de chasser hors des domaines de chasse réservée.



Katanga. — *Types de poissons de la rivière Lulua.*

Matadi. — *Retour de pêche en haute mer.*
A remarquer, parmi les poissons courants, une sole de 200 kg.



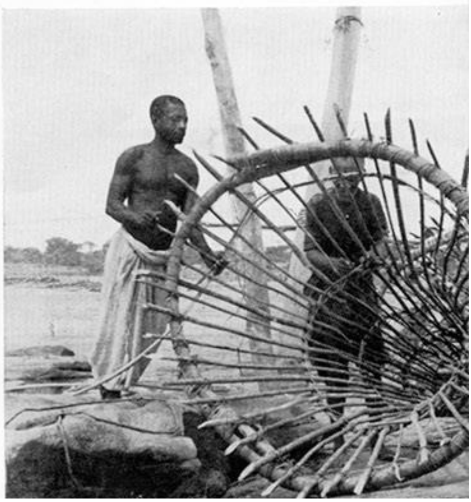


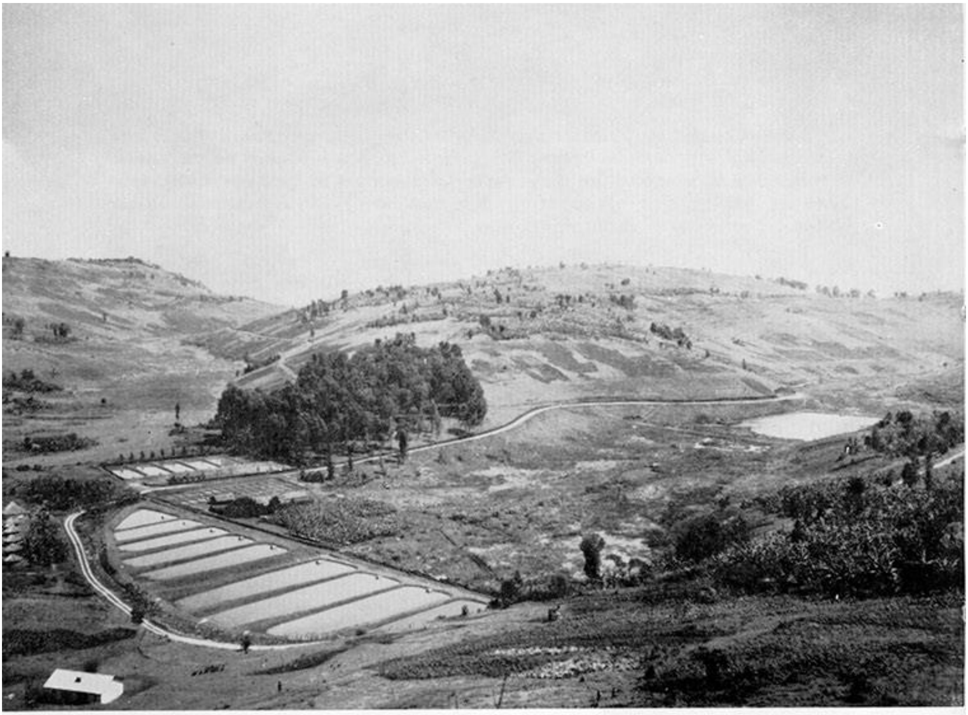
Ubangi. — *Banzyville.* — *Pêcheurs Sango.*

Mayumbe. — *Paniers servant à prendre les petits poissons.*



Stanleyville. —
Nasse des pêcheurs Wagenia.





Kivu. — *Centre d'alevinage de Nyakabera.*



Stanleyville. — *Viviers de la ferme Degryse.*

Tilapia. — *Poisson peuplant les viviers du Congo.*



Grand permis de résidant et grand permis de non-résident.

Ces permis sont indispensables pour chasser dans les domaines de chasse réservée. Ils sont taxés respectivement 3.000 francs et 3.750 francs et autorisent l'abattage de tous les animaux mâles adultes non cités aux tableaux I et II. Parmi ceux cités au tableau II, le détenteur du permis pourra être autorisé à abattre des spécimens d'espèces protégées désignés par ordonnance du Gouverneur Général, dans la stricte mesure et aux conditions prévues par cette ordonnance et après le paiement des taxes prévues ci-après.

Tableau des taxes.

	Nombre d'animaux pouvant être abattus	Taxe à payer par animal dont l'abattage est autorisé
Chimpanzé de *la* rive *droite du fleuve Congo*	2	fr 3.000,00
Singe doré	3	100,00
Singe dit argenté ou singe *bleu*	8	100,00
Colobe	8	150,00
Crand lémur à longue queue du Katanga	4	150,00
Zèbre	2	2.000,00
Daman des *roches ou des laves*	3	200,00
Elan ordinaire	2	1.000,00
Bongo ou Bangana	3	4.000,00
Situtunga	3	1.000,00
Antilope noire ou sable	2	2.000,00
Antilope rouanne	2	1.000,00
Impala du Ruanda	2	750,00
Antilope des bois à arrière-dos jaune	3	1.000,00
Cob de *Mrs. Cray*	2	1.000,00
Cob des *marais ou lechwe*	2	750,00
Hippopotame	2	2.000,00
Hylochère	4	750,00
Oryctérope	2	750,00
Pangolin	2	600,00
Eléphant portant des défenses de plus de *5 kg*	1	5.000,00

N. B. Afin de favoriser le tourisme, les titulaires d'un grand permis de non-résidant ont la faculté de déposer une caution correspondant aux taxes dues pour les animaux protégés qu'ils ont manifesté l'intention de chasser. Sur demande écrite, la caution sera remboursée dans la mesure où les animaux prévus n'auront pas été abattus. Ce remboursement s'effectuera de suite après la chasse et la remise *du permis,* pour autant que l'Autorité ait tous ses apaisements, et au plus tard un mois après la date d'expiration du permis.

Permis spécial de chasse à l'éléphant.

Délivré par le Gouverneur de Province ou son délégué, il est uniquement valable pour les régions indiquées sur le permis; il confère le droit d'abattre soit

un éléphant moyennant une taxe de 5.000 francs, soit deux éléphants moyennant une taxe de 10.000 francs.

Le Gouverneur de Province peut autoriser une même personne à abattre plus de deux éléphants dans les régions où il existe un grand nombre de ces pachydermes et où il est nécessaire de protéger les personnes et les biens contre leurs attaques; dans ce cas, il sera perçu une taxe de 7.500 francs pour chaque éléphant pouvant être abattu en excédent.

Dans le cas où un éléphant femelle serait tué, l'ivoire serait confisqué et l'a nimal compté pour l'épuisement du permis. Le porteur du permis ayant, en cas de légitime défense, abattu un éléphant dont la chasse est défendue, devra faire la preuve qu'il se trouvait réellement dans la situation indiquée.

Permis scientifique.

Accordé par le Gouverneur Général à des personnes possédant une compétence reconnue dans les branches des sciences naturelles pour l'étude desquelles l'abattage ou la capture du gibier est sollicité, ou à des personnes appartenant officiellement à des institutions scientifiques connues, ou chargées par celles-ci de récolter du matériel d'étude. Les institutions étrangères doivent toutefois, au préalable, conclure une entente avec le Musée de Tervueren. Ce permis indique le genre et le nombre d'animaux que le titulaire peut abattre, la région de validité ainsi que les conditions particulières à chaque permis.

Le permis scientifique de chasse est gratuit lorsqu'il ne vise que l'abattage ou la capture d'animaux *non* cités aux tableaux I et II.

Dans le cas contraire, il est soumis au paiement de taxes que fixera une ordonnance du Gouverneur Général et qui ne seront pas inférieures à celles données au tableau ci-après.

Le Gouverneur Général peut exempter du paiement de ces taxes :

a) les personnes chargées par une institution scientifique belge de récolter du matériel d'étude;

b) les personnes chargées par une institution étrangère notoirement connue, de récolter du matériel d'étude à condition que la dite institution étrangère ait préalablement conclu un accord avec une institution scientifique belge, représentée par le Musée de Tervuren. en vue d'un partage d'animaux ou de dépouilles d'animaux.

Tableau des taxes minima à payer, pour l'abattage ou la capture d'animaux cités aux tableaux 1 et II. par les détenteurs du permis scientifique.

un *Gorille*	fr 30.000,00	*un Rhinocéros* noir	50.000,00
un *Chimpanzé de la* rive *droite du fleuve*	3.000.00	*un Hippopotame*	2.000,00
un Chimpanzé de *la* rive *gauche du fleuve*	6.000,00	*un Eléphant portant* de3 *pointes* de *5 kg ou moin*	3.000,00
un Singe doré	100,00	un *Eléphant nain*	20.000,00
un Singe dit argenté ou bleu	100,00	*un Elan ordinaire*	600,00
un Colobe	150,00	une *Antilope* noire ou *sable*	1 .000,00
un grand Lémur *à longue queue du Katanga*	150,00	*une Antilope des bois à arrière-dos jaune*	1.000,00
un Okapi	30.000,00	*une Impala du Katanga*	4.000,00
		une *Impala du Ruanda*	500,00

un *Rhinocéros blanc*	50.000,00	*un grand Kudu*	10.000,00
un *Elan de Derby*	20.000,00	une *autre* Cigogne, *y compris le marabout et le jabiru*	100,00
une *Antilope Bongo* ou *Bangana*	4.000,00	*une fausse Hirondelle à bec jaune*	100,00
un Cob de Mrs. Gray	1.000,00		
une Situtunga	8.000,00	une *Hirondelle* ou *Martinet*	50,00
un *Cob des marais* ou *lechwe*	500,00	un *Hibou* ou un *autre oiseau* de *nuit*	40,00
une *Girafe*	40.000,00		
une *Antilope rouanne*	1.000,00	*un Engoulevent*	100,00
un Pangolin	600,00	*une Aigrette ou une fausse aquatique aigrette*	500,00
un Chevrotain	100,00		
un Lamantin	2.000,00	*un Pique -bœuf (Buphaga)*	100,00
un Zèbre	2.000,00	*un Ibis sacré ou Ibis blanc à tête noire*	50,00
un Oréotrague sauteur	2.000,00		
un Oryctérope	500,00	*un Flamant*	150,00
un Hylochère	300,00	*un Calao terrestre*	400,00
un Daman des roches ou des laves	100,00	*un Prionops Alberti*	200,00
		un pseudo Calyptomena graueri	200,00
un Bec en sabot	8.000,00	*une Grue couronnée*	100,00
un Messager serpentaire ou *secrétaire*	1.000,00	*une Canard à queue dressée*	100,00
une Cignogne blanche d'Europe	200,00	*un Poisson des grottes de Thysville*	100,00
		un Afropavo congensis	.000,00

Les saisons de chasse.

Les grandes chasses s'effectuant pour la plupart dans des régions de savane plus ou moins boisée, c'est la *grande saison sèche* qui est toute indiquée et spécialement les deux derniers tiers ou la deuxième moitié de celle-ci.

Durant cette période, les déplacements en brousse ne sont plus gênés par les hautes herbes trop denses durant la saison des pluies et par les taches marécageuses que l'on rencontre dans les dépressions. En outre, les routes et les pistes étant bien sèches, le chasseur peut facilement atteindre, en auto, les régions de chasse.

Sur la fin de la saison, le gibier se rapproche des abreuvoirs et des rabattages peuvent parfois être entrepris.

Les couverts constitués par les buissons et les termitières sont toujours suffisants pour faciliter rapproche et procurer éventuellement un abri.

Le tout début de la saison des pluies qui suit la grande saison sèche, est également très propice : les herbes repoussent vertes et tendres dans les clairières et les parties de savane brûlées et constituent un excellent pâturage dont le gibier est friand.

Pour le chasseur d'images, ce début de saison des pluies doit être très favorable; l'atmosphère est lavée de toute poussière, la visibilité s’élargit, r air est transparent et le paysage s'anime. Un écran jaune sera souvent nécessaire.

Pour cette dernière catégorie de sportifs la grande saison sèche durant laquelle la transparence de l'air est affectée par les poussières en suspension et une légère brume est peut être moins favorable, le paysage paraissant jaune et terne. Toutefois comme il ne s'agit pas de prises de vue à longue distance, il suffira au photographe d'employer un filtre antibrume {filtre UV, ou Hasefilter, ou encore sky light filter).

Dates d'ouverture de la chasse.

Comme les dates d'ouverture peuvent changer à l'occasion de la réunion du comité provincial de la chasse, le chasseur est prié de demander aux Autorités territoriales de l'endroit s'il n'y a pas eu de modifications dans ces dates.

Voici, grosso-modo, les dates d'ouverture: dans le Bas-Congo et la partie sud de Mushie, du 1er décembre au 31 juillet; au Kwango et au Kwilu, au sud du Kwa et de la rivière Kasai, du 15 octobre au 15 juillet; dans la province de l'Equateur, du 1er janvier au 31 août; au Katanga, du 1er mai au 31 décembre; dans la province Orientale, du 1er décembre au 31 juillet; au Ruanda-Urundi, du 1er septembre au 30 avril; dans la province du Kivu ces dates sont : du 1er septembre au 30 avril à l'ouest du Lualaba et dans les territoires {Kabambare excepté) à prédominance de savane et situés au sud de Rutshuru et de Lubero; du 1er août au 30 avril dans le territoire de Kabambare; du 1er avril au 30 novembre dans les territoires de Rutshuru, Lubero et Beni; du 1er octobre au 31 juillet dans les territoires à prédominance de forêt situés à l'est du Lualaba.

Exportation des trophées.

Le terme «trophée» s'applique à tout animal mort ou vif, ou à toute dépouille d'animaux mentionnés aux tableaux 1, II et III annexés au décret sur la chasse et spécifiant les animaux protégés.

Tout trophée appartient à l'Etat sauf s'il est détenu légitimement et s'il est accompagné d'un certificat ad hoc.

Ne peuvent être détenus légitimement les trophées d'animaux abattus en cas de légitime défense, ceux d'animaux trouvés morts, ou importés non munis d'un certificat de propriété licite.

Les trophées des animaux protégés, abattus sous le couvert d'un grand permis de chasse, doivent, pour être détenus et exportés, être accompagnés d'un certificat émanant d'une Autorité territoriale spécifiant qu'ils appartiennent à l'intéressé d'une façon licite. Des droits de sortie sont perçus pour ces trophées.

B. - LA PECHE.

Règlementation de la pêche.

La pêche est permise sur tout le territoire du Congo Belge et du Ruanda- Urundi, sans préjudice de l'application du décret du 12 juillet 1932 relatif aux concessions de pêche et aux exemptions ci-après : parcs nationaux, réserves de pêche et eaux appartenant à autrui.

La destruction du frai et des alevins, la pêche dans les frayères, la pêche à l'aide d'explosifs ou de produits ichtyotoxiques sont interdites.

Le Gouverneur Général et le Gouverneur de Province peuvent, par ordon- nance ou arrêté, déterminer les dimensions minima que peuvent avoir les mailles ou les interstices des nasses, prohiber l'emploi de certains modes, pièges ou engins de pêche, déterminer les zones de pêche industrielle, adopter toute mesure utile à la protection des frayères, des alevins, etc. Toutes ces mesures ne s'appliquent généralement pas à la pêche qu'un touriste peut pratiquer au cours d'une tournée au Congo, mais réglementent les pêches industrielles,

Nous avons donné dans le chapitre VI « Protection de la nature», les principales réserves de pêche et les zones où la pêche est réglementée.

Les principales espèces ichtyologiques intéressantes pour la pêche.

Le Congo peut être considéré comme un paradis pour le pêcheur. Les eaux du fleuve et celles des rivières et des lacs (à part le lac Kivu) sont extrêmement poissonneuses; en outre, elles renferment des espèces très curieuses tant par la taille que par la conformation et les mœurs.

Dans certains cours d'eau et dans les lacs Albert et Tanganika, il y a des poissons pesant 50 kg et plus, dont la capture offre des émotions intenses comparables à celles que suscite la pêche au tarpon.

Il existe au Congo environ un millier d'espèces identifiées.

Parmi les poissons les plus connus citons :

Le Protoptère, poisson de forme allongée, rappelant l'anguille ou le congre; il est carnivore. Dépassant 1m 50, il peut peser plus de 20 kg.

Le Polyptère, « konga » sur le fleuve, atteint 5 kg et plus.

Les Mormyrides, cette famille de poissons est spéciale à l'Afrique ; ils peu -vent dépasser le poids de 5 kg.

L'Hydrocyon ou poisson-tigre qui n'a pas son équivalent dans nos pays à cause de son extraordinaire armature buccale et de la sauvagerie de ses attaques. Sa forme s'apparente à celle du saumon; il est carnivore ; sa chair est assez estimée. Le poids du « Goliath » le plus grand des hydrocyons « Mbenga » ou < Binga » sur le fleuve et « Manda » au Tanganika , peut dépasser 50 kg - voir plus loin « conseils aux pêcheurs ».

Le sarcodace, ou brochet congolais.

Le laies ou « perche du Nil » des Anglais, bien connu des Européens sous le nom de « Capitaine », « Njabi » chez les Bangala, « Kisangula » à Stanleyville et « Sangala » au Tanganika. C'est un poisson assez trapu dont la forme rappelle celle de la perche; il est carnivore et vorace. C'est le roi des poissons de table.

C'est aussi un poisson de grand sport dont la force vient souvent à bout des lignes les plus solides.

On en capture dans le bassin du Congo et les lacs Tanganika et Albert dont le poids dépasse 50 kg.

Un sportsman anglais a pêché, au lac Albert sur la côte orientale, un spécimen de 250 lbs.

Les silures, très communs dans toutes les eaux congolaises. Il en existe une foule d'espèces qui ressemblent plus ou moins au poisson-chat. Leur peau est nue et leurs lèvres garnies de barbillons. Seule la chair des jeunes sujets est estimée. Ce sont des poissons de fond. On en compte pesant 100 kg.

Sur les bords de l'Océan, on pêche le tarpon , dont les gros spécimens (la taille peut atteindre 2 rn 20 et le poids 70 kg), doivent être achevés au harpon ; le mérou, parfois énorme - 1 rn 50 et 50 kg -, très résistant, doit aussi être parfois harponné; le baracuda , 1 rn 90 à 2 rn et 40 kg, qui ressemble au brochet de chez nous, très beau poisson au dos violet et au ventre doré, avec la bouche en-dessous et portant une barbe sous le menton; la bonite ou caran, de 1 rn 60 et plus de 30 kg, et dont la prise demande une demi-heure d'efforts; le lutjanus d'une vingtaine de kg, etc.

Les Zones de pêche

Excepté dans le lac Kivu, peu poissonneux, et dans les rivières, dont le lit est à une altitude supérieure à 1.000 rn, le poisson se reproduit partout en grande quantité et tous les indigènes raffolent de sa chair.

On ne peut donc envisager des zones spécialement désignées pour la pêche. Toutefois les lacs Albert, Edouard, Tanganika , Moëro et Léopold Il de même que ceux du Ruanda-Urundi, sont parmi les plus poissonneux et les très larges cours d'eau renferment des poissons de grande taille.

Les procédés indigènes de pêche.

Les engins de pêche des indigènes sont aussi variés que nombreux :

Les instruments perçants, maniés à la main : la lance ; le couteau employé la nuit pour tuer le poisson attiré par la lueur d'une torche; le fleuret qui sert à embrocher le poisson encerclé dans des espaces restreints; les harpons, lancés jusqu'à une distance de 10 rn pour capturer de grosses pièces; la sagaie; les flèches, parfois munies d'un flotteur, utilisées pour les poissons nageant près de la surface.

Les lignes : les lignes dormantes ou de fond, garnies de plusieurs hameçons et d'appâts, attachées à des pieux plantés le long de la rive, sont d'un fréquent usage; les lignes à flotteur et lignes à la main, munies d'un hameçon grossier amorcé de chichwangue, sans flotteur ni canne; les lignes à fouetter, montées sur canne légère; les lignes à crochet au vif avec grand hameçon multiple, amorcées d'un poisson frais, sont employées par des pêcheurs montés sur pirogue; elles servent aussi à saisir les grosses pièces du Nil ou du lac Albert.

Les filets de plusieurs espèces se répartissent comme suit : Filets simples à mailles fines ou larges selon l'espèce à capturer ; très habilement fabriqués, souvent très longs et larges de 1 à 2 rn, ils sont pourvus de flotteurs et de poids ; ils se disposent en rideau, entre deux piquets ou entre deux pirogues.

Filets relevants ou carrelets, montés latéralement sur une pirogue que l'on incline; en redressant l'embarcation, on fait remonter le filet brusquement.

Filets-épuisettes employés par les femmes pour recueillir les petits poissons le long des rives.

Filets traînants, sennes, tramails, servent constamment sur les lacs et en mer; ils sont manipulés par une nombreuse équipe. Posés en un large demi-cercle, les deux bouts à la rive, ils sont halés lentement jusqu'à terre.

Filets et tramails flottants, surnageant entre deux pirogues en marche, assez écartées l'une de l'autre, et ayant entre elle une troisième embarcation éclairée d'une forte torche ou d'un feu pour attirer le poisson (spécialement sur le lac Tanganika).

Les éperviers, très employés par les noirs à l'embouchure du fleuve, au lac Léopold II, etc.

Filets verveux, coniques, longs, à passages rétrécis, parfois munis d'ailes conduisant le poisson vers le fond du piège.

Les nasses. Elles sont fabriquées en vannerie, en toutes dimensions. Parfois énormes (Stanleyville-Ubangi), elles sont posées dans les chutes et aux pertuis de multiples barrages construits dans les petites rivières ou aux sorties des marais :Nasses simples des chutes et des rapides, coniques, larges de 0,5 à 3 m

à leur ouverture et longues de 1 à 6 m. Placées de manière à laisser l'eau s'y engouffrer, elles sont fixées au moyen de piquets et de lianes ; les poissons qui s'y engagent sont collés au fond par la pression de l'eau.

Nasses à colliers, coniques, de toutes dimensions; elles se déposent dans les barrages peu rapides ; le poisson traverse un ou deux colliers de fibres raides, mais ne peut revenir en arrière.

Nasses à lacets ou à ressorts, coniques; elles sont munies d'un lacet placé à l'intérieur ou d'un couvercle se fermant par un déclic à ressort.

Dans les petites mares naturelles ou artificielles, les indigènes déversent parfois le jus stupéfiant de certaines plantes. Il suffit alors de ramasser, au moyen de paniers plats en forme de vans, les poissons de petite taille qui viennent respire à la surface et y flottent.

La pêche sportive. Conseils.

La pêche sportive du tarpon en particulier, et de quelques autres poissons de forte taille en général, se pratique dans l'estuaire du fleuve Congo, sur la côte occidentale d'Afrique, exactement sous le 6• parallèle Sud de l'Equateur, près de la petite localité de Banana.

L'on pêche dans l'estuaire du Congo à l'aide de petits bateaux à moteur. La pêche en pirogue n'est pas à conseiller. Ne pas oublier une réserve d'essence et un entonnoir, un tournevis, des bougies de rechange, deux pagaies, une épuisette, un ou deux harpons très solides de 1 m 20 à 1 rn 50, une machette. Il faut se faire accompagner d'un ou deux indigènes familiers des lieux qui connaissent bien les consignes élémentaires de prudence.

Partir seul est trop dangereux : le pêcheur peut même être enlevé de son bateau, si le poisson est de taille et se retrouver par quelques mètres de fond.

La pêche se fait au moyen d'une très solide canne en fibre de verre ou métal d'une longueur maximum de 1 rn 80 ; le moulinet sera du type « transatlantique » avec frein réglable. La ligne sera montée avec du nylon de raquette (150 rn), de très gros émerillons, du câble d'acier de 4 à 7/10 de mm et de 60 à 80 cm de long mis double pour plus de précaution, une cuillère ondulante de 10 cm en cuivre doré montée avec un gros hameçon et une triplette très forte, etc.

Pour tous les détails relatifs à la pêche sportive sur les bords de l'océan voir l'ouvrage « La pêche sportive dans l'estuaire du Congo » par le Major Marée.

Pour les grands poissons de sport, tels le poisson-tigre, la perche du Nil et le silure, il faudra s'équiper d'engins puissants. Pour le poisson-tigre, il convient d'employer le matériel servant à la pêche au brochet avec des bas de ligne et avançons en acier trempé; pour les grands poissons-tigres, le matériel américain fabriqué pour la pêche du « tarpon » et des grands poissons de mer est utile. Il se compose d'une f o te canne en bambou refendu (split cane), longue de 1 rn 80, d'un solide moulinet à roulement libre et à frein mécanique, contenant au moins



Le bureau du Tourisme à Léopoldville. - Immeuble C.C.C.I. - boulevard Albert 1er, tél. 4096.

Intérieur du bureau.





Kwango. — *Gîte de passage de Lukombe.*



Province Orientale. - Uele. — *Le gîte de passage de Digba, le long de la route Ango-Gwane.*

250 m de ligne résistant à une traction de 25 kg. On le complétera par un bas de ligne en corde à piano de 8/10 mm muni de deux solides émerillons et d'une monture (hameçons et plomb) qui variera suivant que l'on pratiquera la pêche à la traîne, au lancer ou à soutenir. D'une façon générale, on peut dire, pour cette pêche, que 5 à 10 % au maximum des poissons-tigres qui mordent à l'appât sont capturés; les autres ne sont pas accrochés ou parviennent à se libérer.

Le voyageur qui se disposerait à se livrer à la pêche de ce gros poisson devra prendre ses précautions en conséquence.

La pêche ordinaire. Quelques conseils.

En Afrique, la pêche est une distraction de choix, bien plus passionnante qu'en Europe, parce que pleine d'imprévus : le pêcheur ne sait jamais si le poisson qui viendra mordre à l'appât sera de petite taille ou aura les dimensions d'un monstre de 25 à 50 kg et même plus !

Les bords des rivières et des lacs sont souvent encombrés d'arbres déracinés ou de nature spongieuse : il sera donc prudent d'utiliser les sentiers indigènes qui y conduisent, de suivre les embarcadères, ou même de se servir de la pirogue.

Le long des lacs, on ne pourra pêcher qu'aux heures de grand calme, à moins de se tenir dans les criques abritées et peu profondes.

Il faudra toujours choisir un courant modéré et aussi régulier que possible, une profondeur raisonnable, un fond propre, dégagé de branches, de grosses pierres, etc.

Les meilleures places sont les embouchures des petits affluents, le bord d'un grand banc d'herbes aquatiques, un pool profond et calme entre des rapides, un coin bien protégé en aval d'une chute d'eau, une crique où les indigènes font roui r leur manioc, les abords des abattoirs, les quais de chargement des bateaux, où tant de détritus tombent à l'eau et les endroits où les éléphants prennent leur bain. L'époque recommandée est le début ou la fin de la saison des pluies : pendant la saison sèche, les eaux baissent parfois trop et le poisson émigre, tandis que, pendant la pleine saison des pluies, le courant trop violent charrie des eaux souvent très sales.

Le débutant devra user de la plus grande prudence en manipulant les poissons qu'il aura pêchés; beaucoup d'entre ceux-ci ont les nageoires pectorales et dorsales ou les opercules branchiaux, armés de piquants venimeux. C'est surtout en les décrochant de l'hameçon que l'on risque de se blesser. Il ne faut donc jamais les saisir à pleine main sans, au préalable, avoir protégé celle-ci au moyen d'un linge épais.

Matériel de pêche. Comme le poisson tout venant sera surtout composé de petits et moyens exemplaires de 500 gr à 5 kg (on en trouvera évidemment de 10 à 20 kg), le matériel utilisé en Europe pour la pêche de la grosse carpe, du barbeau, ou même du gros gardon, conviendra donc dans les eaux congolaises. Une bonne canne à lancer, de poids moyen et une solide canne à mouches se révéleront aussi bien utiles.

Pour les bas de ligne, il faut les choisir en tenant compte de la conformation des poissons congolais, dont beaucoup ont la bouche armée de dents petites mais tranchantes. Les racines anglaises et les crins de Florence sont à rejeter parce que trop peu résistants. Les soies d'acier extra-minces ont le défaut de vriller

dès qu'elles sont soumises à une traction un peu forte et deviennent aussitôt inutilisables.

Le gut synthétique, appelé «nylon», est beaucoup plus résistant et ne se ramollit pas après un séjour dans l'eau. Un nylon de 40 à 50/100 mm sera donc suffisant.

L'usage de l'hameçon à œillet est à recommander. Un bon assortiment com-prendra 40% d'hameçons n° 10, 20% d'hameçons n° 8, 20% d'hameçons n° 12,20% d'hameçons n° 0; quelques feuilles de plomb laminé, des plombs fondus n° 2 et 4, dos olives de 10, 20 et 40 gr.

Pour appâter, on emploiera le manioc (chikwangue ou pâte), la banane, la papaye, la pulpe de noix de palme, la moule de rivière, les vers de terre, les larves, crevettes, sauterelles, viandes, boyaux de poulets, grenouilles, souris, rata et poissons morts ou vifs. De tous ces appâts les moules de rivière sont le meilleur. Si l'on emploie du poisson mort ou vif, on pourra capturer toutes les espèces carnassières, mais il arrivera aussi que les grands fauves se mettront de la partie.

Comme appâts factices, signalons les cuillers bien luisantes et les mouches artificielles. La pêche à la cuiller procure des surprises parce que si un poisson-tigre se trouve à portée de la ligne, il est certain qu'il se jettera avec avidité sur cet ustensile tournoyant et brillant.

Renseignements pratiques.

Importation.

L'introduction des engins et des articles de sport est libre.

Si toutefois le matériel importé était trop important et si la douane faisait des difficultés, il y aurait lieu de le déclarer pour le transit ou de demander qu'il soit admis au bénéfice de la franchise temporaire totale c'est-à-dire avec caution remboursée à la sortie.

A Moanda, chez M. Gaston Quinet (B.P. 23 Banana) on peut louer pour la pêche sportive des bateaux à moteur avec pilote noir et du matériel. Il vend également ou loue des articles pour la pêche sportive.

Permis.

A part pour la pêche dans certaines rivières ou lacs de retenue du Katanga, où il faut un permis de 100 francs, la pêche est libre dans les eaux congolaises.

Restrictions.

Nous avons donné, dans le chapitre VI “Protection de la Nature” les principales réserves de pêche créées au Congo.

Les Autorités territoriales renseigneront très aimablement les touristes sur les restrictions qui seraient éventuellement apportées à la pêche dans les eaux de leur territoire.

VIII.- RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OFFICE DU TOURISME DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

IIIe Direction de l'Office de l'Information et des Relations Publiques pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi (Inforcongo).

3, rue Montoyer, Bruxelles –Tél. : 12.66.88.

Adresse télégraphique : Tourcol, Bruxelles

Bureau à Léopoldville, Immeuble C.C.C.I., boulevard Albert Ier, B.P. 727, tél. 4096.

L'Office du Tourisme a pour objet :

1. de faire connaître et apprécier les beautés naturelles et folkloriques des territoires africains soumis à l'autorité de la Belgique ;
2. de contribuer à l'amélioration des conditions matérielles de voyage et de séjour en Afrique ;
3. d'étudier, de proposer et faire prévaloir toutes mesures légales, administratives, fiscales et autres de nature à favoriser la circulation nationale ou internationale et le tourisme en général ;
4. de développer et de coordonner l'effort des organismes publics ou privés, des associations, syndicats d'initiative et groupements quelconques agissant dans le domaine du tourisme colonial.

L'Office du Tourisme a une activité distincte de celle d'une agence de voyages qui vend des billets à titre d'agent ou organise à forfait des séjours ou excursions au Congo Belge. L'Office *conseille* les touristes, leur fournit gratuitement tous renseignements relatifs aux transports et hôtels, les *documente* au sujet des curiosités naturelles ou autres, et leur suggère des itinéraires modèles.

L'Office, les Associations de tourisme et les agences qualifiées, chacun dans sa sphère et dans un même esprit de collaboration, s'efforcent de faciliter les voyages au Congo Belge en leur conférant le maximum d'attraits.

L'Office du Tourisme du Congo Belge et du Ruanda-Urundi fut créé le 29 décembre 1939, sous forme d'une association sans but lucratif, sous l'égide du Ministère des Colonies. Il succédait à l'Office Belgo-Luxembourgeois de Tourisme, puis à l'Office National du Tourisme, primitivement chargés de la propagande touristique en faveur du Congo.

Depuis le 1er janvier 1956, il est devenu la IIIe Direction de l'Inforcongo.

Bureaux à l'étranger

Représentants :

Afrique du Sud	— M. A. Freudenberg, O.T.C.B., 311 Grand National Building, Rissik Street - Johannesburg.
Allemagne	— Mlle lise Lutzenkirchen, 47, Berliner Allée - Düsseldorf.
Danemark	— Sabena, Ostergade 53 - Copenhague.

Espagne	—	M. J. O. Boullon, Calle de Alcala, 129 - Madrid.
France	—	M. L. Kruchten, 14, rue du 4 Septembre Paris (IIe).
Etats-Unis d'Amérique (U.S.A.)	—	Sabena, 720 Fifth Avenue. — New York 19. N. Y. Bureaux à San Francisco, Los Angeles, Chicago, Detroit, Washington.
Grande-Bretagne	—	M. Dury, 167, Regent Street - Londres W.I.
Hollande	—	De Heer J. Roelkens, Leidseplein, 5/7 - Amsterdam.
Kenya	—	Sabena, Government Road, P.O. Box 3708 Nairobi.
Portugal	—	M. J. B. Mulders, Praça da Alegria, 58 - Lisbonne.
Suède	—	M. A. Eykens, Grevgatan, 8 - Stockholm.
Suisse	—	M. J. Martens, Viadukstrasse, 60 - Bâle.
Correspondants *:*		
Allemagne	—	Equatorial Afrika Tours, Postfach, 16082 - Francfort s/Main.
Angola	—	Agence de Voyage SIA, R. Salvador Correia - Loanda.
Egypte	—	M. Hermand, Héliopolis Palace - Le Caire.
Ethiopie	—	M. D. P. Reid, P.O. Box, 1755- Addis-Abeba.
France	—	American Department, Congo Tourist Office, Mlle Bee Bochner, 19, rue de la Paix - Paris.
Italie	—	M. Kochnitzky, 31, Via Manzoni - Milan.
Norvège	—	M.J. Tamenne, 15, Kongensgate - Oslo

Publications qui peuvent être obtenues à l'Office du Tourisme :

Le Guide du Voyageur au Congo, en langues française, néerlandaise et anglaise;
Introduction au Congo Belge, par R. De Meyer ;
Les Parcs Nationaux du Congo Belge, brochure de l'Institut des Parcs Nationaux ;
Cours de Kiswahili, par A. Verbeken ;
Tervueren, Trésor d'Art du Congo ;
Léopoldville, son histoire de 1881 à 1956, par Whyms ;
diverses cartes administratives et routières -voir § « Cartographie » ;
certaines brochures gratuites comme : le « Guide des Hôtels », le « Manuel du Touriste », la « Chasse au Congo », « Les Parcs Nationaux Congo Belge-Uganda », des plans des chef-lieux de Province et divers dépliants.

Le Conseil Supérieur du Tourisme.

Il est institué auprès du Gouvernement Général à Léopoldville, un organisme consultatif appelé Conseil Supérieur du Tourisme.

Il a pour mission d'étudier tous les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir et orienter le développement du Tourisme au Congo et au Ruanda-Urundi et de faire toutes suggestions, dans ce but, au Gouvernement Général.

Sont membres du Conseil :

Le Directeur Général des Affaires Economiques, qui en est le Président, le directeur de la 2e Direction de ce service et certaines personnes nommées par le Gouverneur Général et représentant : le T.C.R. du C.B., le Vlaamse Toeristenbond, les transporteurs, les hôteliers, les agences de voyages, les syndicats d'initiative, les Automobiles Clubs et les Chambres de Commerce.

Des commissions techniques peuvent être chargées, par ce Conseil, après approbation par le Gouvernement Général, de l'étude de questions spéciales concernant le Tourisme. Ces Commissions, composées de membres choisis au sein du Conseil, peuvent se faire assister dans leurs travaux par des représentants d'organismes publics, semi-publics ou privés, ou par des personnalités, dont l'activité concerne directement ou indirectement les questions étudiées.

CONDITIONS D'ADMISSION AU CONGO BELGE ET AU RUANDA-URUNDI

Ces dispositions ne concernent que les personnes s'y rendant en qualité de touristes ; les autres immigrants doivent s'adresser au bureau de l'Immigration, 12, rue du Grand Cerf, à Bruxelles. Avant de commencer les formalités administratives, se munir de 5 photos de format dit « pour passeport ».

Formalités à remplir avant le départ.

a - Par le touriste belge résidant en Belgique.

1. Etre en possession de la carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

   Demander, *au minimum* 15 jours avant la prévision du départ, au service de l'Immigration du Ministère des Colonies, 9, rue Bréderode (2me étage), une attestation (remplaçant le visa) spécifiant la durée du séjour accordé.

   Pour l'obtenir, présenter un certificat de bonne vie et mœurs, à usage administratif, datant de moins de 3 mois ; il est à demander en *double* exemplaire à l'Administration Communale. Dans le cas d'un précédent séjour, présenter aussi un extrait du casier judiciaire colonial qui s'obtient au service compétent du Ministère des Colonies. Se munir de 2 photos. Une somme de 80 francs est perçue pour la délivrance de l'attestation.

   Les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 à 11 h 30, excepté le samedi.

   N. B. - Doivent être munis d'un passeport en cours de validité : ceux qui empruntent les avions de la voie nationale (Sabena ou Sobelair) faisant escale en Egypte ;

   les voyageurs qui descendent à une autre escale pour une visite de tourisme ;les touristes qui empruntent une voie étrangère et, dans ce cas, le faire éventuellement viser par les autorités consulaires du pays à traverser si cette formalité est requise ;ceux qui, au retour par une

voie nationale, doivent traverser l'Angola. De toute façon, il est toujours conseillé d'être porteur d'un passeport en cours de validité.

2. Se munir du carnet sanitaire international qui comportera :

— un certificat de vaccination antivariolique datant de 14 jours au moins et de 3 ans au plus ;
— un certificat de vaccination contre la fièvre jaune datant de 20 jours au moins et de 6 ans au plus ;
— pour ceux dont le séjour doit dépasser 6 mois, un certificat de bonne santé délivré par un médecin habilité par le Ministère des Colonies;
— un certificat de vaccination anti typhoïdique et anti paratyphoïdique A.B.C. *non indispensable,* mais uniquement conseillé.

N. B. - Si légalement le certificat de vaccination contre la fièvre jaune n'est pas exigible des personnes arrivant *directement* d'un pays indemne, il faut noter qu'il le sera pour tous ceux qui auraient fait escale (laquelle peut être fortuite) dans une zone infectée.

Le Congo Belge et le Ruanda-Urundi étant zones infectées, ce certificat est exigé pour la sortie.

Aucune compagnie de navigation aérienne ou maritime n'accepte de passagers démunis de ce certificat de vaccination antiamarile.

Il est à remarquer que tous ces certificats ne sont valides que s'ils sont délivrés par un médecin habilité par le Ministère des Colonies.

On peut s'adresser, pour ces différents certificats et vaccinations, au service de l'hygiène du Ministère des Colonies, 9, rue Bréderode, à Bruxelles, tous les jours de 9 à 11 et de 14 à 17 h, sauf le samedi, ou à l'Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold, 155, rue Nationale, à Anvers.

b - Par le touriste étranger ou le Belge résidant à l'étranger.

1. produire un *passeport* en cours de validité *visé* par l'Autorité belge *habilitée* du lieu de départ (visa de transit ou de voyage de 6 mois). Le Gouverneur Général ou son délégué (fonctionnaire compétent pour délivrer les passeports) peut autoriser le voyageur en transit à s'arrêter pour une durée de 8 jours au plus, et proroger de 3 mois la validité du visa de voyage.

   N. B. - Les passagers transitant par le Congo Belge ou le Ruanda-Urundi à bord d'avions des lignes régulières de navigation aérienne sont dispensés de la formalité du visa.

   Les ressortissants de certains pays d'Europe et d'Amérique et ceux de la nouvelle Zélande peuvent, s'ils sont en possession d'un passeport en cours de validité, d'un billet de continuation de voyage et des certificats de vaccination prescrits, s'arrêter 8 jours aux escales de Léopoldville, Elisabethville, Stanleyville, Usumbura, Albertville et Bunia. Ils adresseront, à cet effet, une demande régulière au préposé à l'immigration de l'aérodrome et se muniront de trois photographies.

2. Se munir du carnet sanitaire international comportant les certificats de vaccination prescrits pour les touristes belges (voir 2°, lettre a) ci-dessus).

Cautionnement.

Le dépôt d'une caution est exigé. Elle est de 50.000 francs pour le chef de famille et chacun des enfants âgés de 18 ans et plus et de 25.000 francs pour l'épouse et chacun des enfants âgés de 14 à 18 ans. Elle peut être remplacée par une garantie donnée par : un établissement public, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ; une autre banque agréée par le Ministère des Colonies à Bruxelles ; une société civile ou commerciale établie au Congo ou au Ruanda-Urundi et agréée par le Gouvernement Général ; une association scientifique, religieuse ou philanthropique dotée de la personnalité civile ; le Touring Club Royal du Congo Belge à Bruxelles.

Les touristes qui se rendent au Congo pour un séjour ne dépassant pas 6 mois sont dispensés du versement de la caution ou de la constitution de la garantie, à la condition qu'ils soient en possession d'un titre nominatif de transport, entièrement payé, assurant leur retour dans le pays de départ ou leur transit par la Colonie. Ce titre doit être d'une valeur supérieure à 5.000 francs par mois de séjour sollicité, avec un maximum de 20.000 francs.

L'Autorité habilitée pour délivrer la dispense sera, selon le cas : en Belgique, le préposé au bureau d'Immigration du Ministère des Colonies ; à l'étranger, l'agent diplomatique ou consulaire belge compétent pour la délivrance du visa.

Régime des frontaliers.

N. B. - Sont qualifiées « résidants » les personnes établies à titre définitif dans les pays visés ; elles doivent posséder la carte d'identité ad hoc, ou toute pièce équivalente.

Les dispositions ci-après ne concernent que le visa et non l'entrée des véhicules automobiles.

1. *les résidents de l'Uganda, du Kenya, du Tanganyika Territory* et de la Rhodésie du Nord sont autorisés à entrer au Congo sans visa à la condition d'être porteurs de leur carte d'identité de résidant (ou du passeport sur lequel mention de cette qualité est notée), ainsi que d'une pièce des Autorités anglaises stipulant qu'ils sont établis dans ces territoires depuis 6 mois au moins et qu'ils peuvent y rentrer inconditionnellement. Sauf en cas d'épidémie, les certificats de vaccination antivariolique et antiamarile ne seront pas exigés des résidents de l'Uganda et du Tanganyika Territory seulement.

   Ces frontaliers recevront un permis de visite valable un mois pour les régions frontières.

   Ce permis spécifie que le titulaire ne peut se livrer à aucune activité lucrative. II mentionne l'identité du touriste et les pièces d'identité produites, l'itinéraire projeté et le poste par lequel la sortie doit obligatoirement avoir lieu.

   Le permis de visite sera refusé aux personnes qui, lors d'un précédent voyage, auraient abusé des facilités qui leur étaient accordées.

2. *Les résidents de l'A.E.F. habitant les rives du Stanley-Pool* peuvent faire une visite de 24 h au Congo Belge s'ils sont porteurs de leur carte de séjour en cours, carte à déposer à l'entrée et qui sera rendue au retour. Les non-résidents qui ne font qu'un voyage aller et retour doivent être porteurs du passeport en règle ou de l'attestation du Ministère des Colonies, pièces à déposer également à l'entrée.

3. Les Nationaux français résidant en A.E.F. sont dispensés de l'obligation du passeport et du visa pour faire un séjour touristique de 15 jours dans les districts du Moyen-Congo, des Cataractes et du Bas-Congo.

   Ils doivent faire contrôler leur identité au poste d'Immigration du beach de Léopoldville et se présenter à l'administration de la Sûreté.

   Le permis de séjour qu'ils recevront doit être restitué au passage de retour au poste douanier d'entrée.

Devises.

Les voyageurs peuvent importer des monnaies, billets et moyens de paiement (chèques, lettres de crédit) belges, congolais et étrangers sans restrictions. Ils peuvent les négocier sans difficultés.

Par contre, ils ne peuvent réexporter les billets de banque et monnaies métalliques qu'à concurrence de 25.000 francs sauf si une somme supérieure a été importée et *déclarée* à l'entrée.

Ils peuvent en outre réexporter sans restrictions les moyens de paiement dont ils sont détenteurs.

Les devises et moyens de paiement doivent être déclarés à l'entrée et les billets et monnaies étrangères et moyens de paiement libellés en devises étrangères sont à inscrire sur le passeport.

Immatriculation des voyageurs.

Dès leur arrivée sur le territoire du Congo Belge ou du Ruanda-Urundi, les voyageurs sont tenus de procéder à la formalité de l'immatriculation, laquelle s'effectue au bureau d'immatriculation du poste frontière.

Pour accomplir cette formalité, 3 photographies sont nécessaires. Elles doivent être de face et du format dit « passeport ». La carte d'immatriculation qui leur sera remise est à restituer à la sortie.

Cette obligation ne s'applique pas :

1. aux personnes arrivant à un poste frontalier qu'elles ne doivent pas dépasser et où elles ne peuvent séjourner plus de 15 jours, car après ce délai, elles doivent avoir quitté le territoire ;
2. aux personnes qui traversent la Colonie en transit pour autant que la durée de leur présence ne dépasse pas 15 jours. Ces personnes sont néanmoins tenues de se présenter, dès leur arrivée, devant l'Officier d'immatriculation, auquel elles ont l'obligation de remettre une déclaration dit « déclaration d'immigration », établie en double exemplaire. Ce document mentionnera la destination projetée et la durée probable du séjour. Après visa du fonctionnaire compétent, un double sera remis au déclarant ; il le restituera à la sortie.

REGIME DOUANIER

Le Congo Belge et le Ruanda-Urundi possèdent leur régime douanier propre.

Bagages.

Sont admis librement, sans document, les bagages des voyageurs lorsqu'ils correspondent à leurs besoins réels, compte tenu de leur position sociale et de la durée du séjour qu'ils se proposent de faire dans la Colonie.

Il faut entendre par bagages :

les vêtements, le linge de corps et les objets de toilette même neufs ;

les objets énumérés ci-après, étant entendu que la tolérance est limitée à un seul objet par personne âgée de plus de 12 ans, ne faisant qu'un séjour limité dans la Colonie, et ne les important pas temporairement à des fins commerciales ou professionnelles : les appareils photographiques et accessoires normaux avec un maximum de 12 châssis ou 6 rouleaux de pellicules ; les appareils de prise de vues cinématographiques d'un modèle réduit avec 30 mètres au maximum de pellicules ; les engins et articles de sport, à l'exclusion des armes à feu ; les instruments de musique portatifs, les machines parlantes portatives avec au maximum 10 disques ; les appareils récepteurs de radiophonie portatifs, à l'exception des appareils destinés à équiper les voitures automobiles ; les jumelles ; les machines à écrire portatives ; les menus objets de camping ; les machines magnétiques à enregistrer le son (dictaphone, magnétophone, etc.) portatives, de petites dimensions, à ruban, fil ou disques avec deux rouleaux de ruban ou de fil, ou 10 disques ; certains appareils portatifs normalement utilisés par les voyageurs tels : fers à repasser, rasoirs électriques, appareils électriques médicaux ; les couvertures de voyage ; les menus jouets et voitures pour les enfants qui les accompagnent ; et, pour les voyageurs âgés de plus de 16 ans, une quantité de tabac, cigares et cigarettes ne dépassant pas un kg pour l'ensemble.

Sont admis au bénéfice de la franchise temporaire totale des droits d'entrée (c'est-à-dire avec caution remboursée à la sortie), pour un délai de 6 mois maximum : les échantillons des voyageurs de commerce, les films vierges pour prises de vue cinématographiques, les plaques et films vierges pour la photographie, les disques, fils ou bandes vierges pour enregistrement ; les films cinématographiques positifs de caractère publicitaire d'une largeur ne dépassant pas 16 mm ainsi que les enregistrements sur fils, bandes ou disques se rapportant à ces films ; les lanternes de projection, diapositives, films et autres accessoires importés pour servir à l'occasion d'une conférence n'ayant pas un caractère lucratif (délai de 3 mois maximum) ; les marchandises et objets devant figurer dans des expositions ou des foires commerciales ; les instruments ou objets ne constituant pas des articles de commerce que des artistes importent pour exercer temporairement leur profession ; les chevaux, engins sportifs et autres objets importés en vue de la participation à des manifestations ou des concours sportifs (3 mois maximum) ; les voitures automobiles, motocyclettes, etc. (voir plus loin - véhicules).

N. B. - Les bagages et le matériel du touriste entrant au Congo avec sa voiture personnelle, sous le couvert d'un triptyque, d'un carnet de passages en douanes, d'une déclaration pour le transit, d'une carte d'entrée ou d'un laissez-passer, sont admis à l'entrée sans formalités et sans droits à la condition d'être mentionnés au dos des volets d'entrée et de sortie ou sur les documents. La mention peut être apposée par le touriste. Les droits éventuels de douane seront perçus, à la sortie, sur les objets manquants.

Armes et munitions.

Dans le Chapitre VII « Chasse et Pêche », nous avons donné au littera « Chasse », § « Renseignements pratiques », tous détails concernant l'introduction d'armes au Congo ; nous prions le lecteur de vouloir bien s'y reporter (p. 134).



Côte Atlantique – Moanda. – *L'hôtel Mangrove.*

Province Orientale – Stanleyville. – *L'hôtel des chutes.*





Léopoldvill
e. –
L'hôtel
« Memling
»



vu.-
ce » Bukavu.-
el« « *Royal*
».



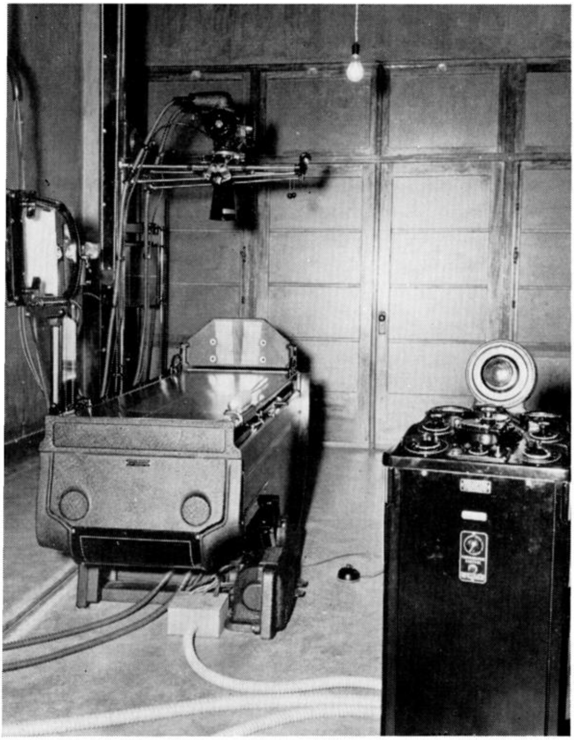
Usumbura.-
L'hôpital
« Dr Rhodain ».

Albertville.-
L'hôpital
pour Européens.



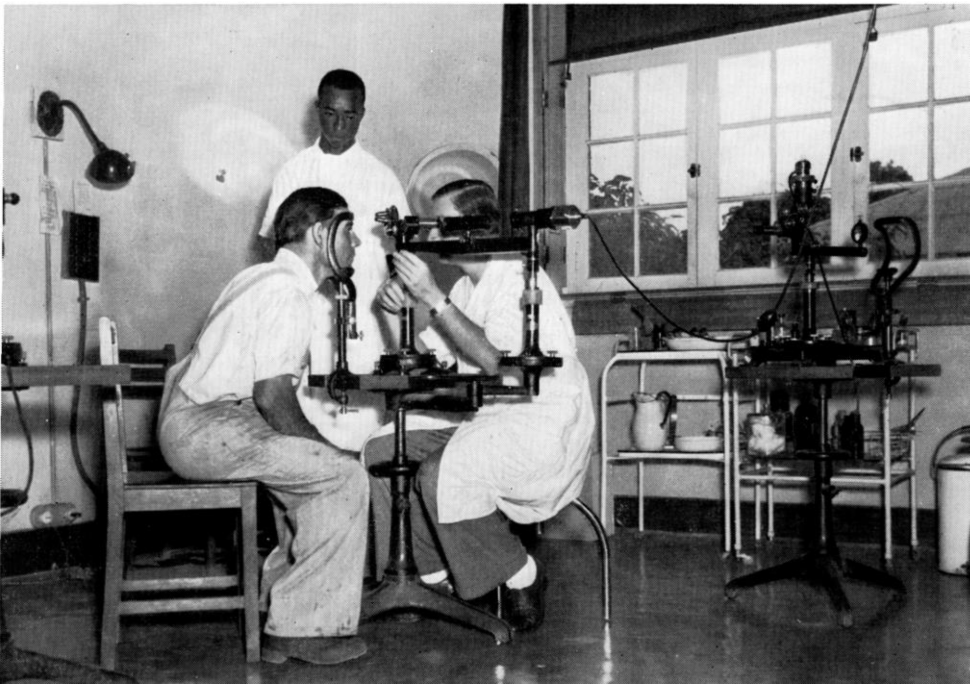
Maniema – Saramabila.-
Hôpital d'un
centre minier.





Usumbura.-
Hôpital « Dr Rodhain »
Salle de radiographie.

Jadotville.-
Aspect de la clinique ophtalmologique de l'U.M.H.K.



Véhicules.

Les voitures automobiles, camions, camionnettes, autocars, motocyclettes, avions, non utilisés pour des besoins commerciaux, ne sont pas assujettis aux droits d'entrée s'ils entrent temporairement sous le couvert de triptyques ou de carnets de passages en douanes, délivrés par les associations de tourisme accrédités du pays d'origine.

Les véhicules non couverts par un triptyque ou un carnet de passages en douanes peuvent entrer au Congo, à la condition qu'ils soient déclarés pour le transit (document valable 6 mois), avec cautionnement des droits exigibles en cas d'importation définitive, augmentés d'une somme forfaitaire pour amendes éventuelles, calculée à raison de 25 % des droits.

Les frontaliers, habitant les colonies limitrophes, se rendant dans les localités voisines congolaises peuvent, au poste d'entrée, obtenir du chef local du Service des Douanes, soit des cartes d'entrée valables pour un voyage de 15 jours (coût : 10 fr congol.), soit des laissez-passer, valables un an, pour un nombre indéterminé de voyages d'une durée maximum de 15 jours (coût : 50 fr congol.). Pour ces laissez-passer, la demande est à adresser par écrit au Receveur du bureau d'entrée.

Ces deux documents dispensent les intéressés du dépôt d'un cautionnement et de toute autre formalité inhérente au transit.

Dédouanement.

Le dédouanement se fait :

a. *pour la voie maritime* :

1. en cas d'embarquement à Anvers, à l'Office douanier colonial à Anvers, n° 212 des Bassins ; une seconde visite des bagages à main et des bagages de cabine a lieu au bureau douanier d'entrée dans la Colonie ;
2. en cas d'embarquement dans un autre port, au bureau d'entrée dans la Colonie.

b. *pour la voie aérienne*, au premier aérodrome d'entrée au Congo ; la voie aérienne belge implique une première visite des bagages à Melsbroeck ;

c. pour les voyageurs empruntant *une autre voie*, le dédouanement se fait au bureau douanier du poste d'entrée dans la Colonie.

N. B. - Pour le dédouanement à l'Office douanier colonial d'Anvers, il y a lieu de distinguer deux espèces de bagages.

Les bagages à main, portés à bord lors de l'embarquement et qui ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration écrite ; le dédouanement se fait au moment de l'embarquement ; et les colis-bagages contenant les effets personnels, etc. qui doivent se trouver à quai au moins 3 jours ouvrables avant le départ du paquebot ; ils doivent faire l'objet, au bureau douanier, d'une déclaration écrite (en 3 exemplaires) indiquant le contenu exact de chaque colis et la valeur de chaque article et catégorie d'articles. Les passagers peuvent, soit effectuer eux-mêmes le dédouanement de leurs bagages, soit en confier le soin à l'Agence Maritime Internationale (A.M.I.), 61, Rempart Ste-Catherine à Anvers.

L'enlèvement des bagages à domicile peut également se faire par l'A.M.I. sur demande adressée à l'agence de Bruxelles, 41, Cantersteen. Cette agence

donnera au passager tous renseignements concernant les dates d'expédition, tarifs, déclarations, assurances, etc.

Il est utile, pour les formalités en douane, d'avoir avec soi les factures des articles déclarés.

L'A.M.I. s'occupe aussi de la mise à bord des voitures accompagnées.

CIRCULATION AUTOMOBILE

Pour les véhicules, voir ce qui est dit au § « Régime douanier ».

Pour ce qui est des triptyques et des carnets de passages en douanes, il est bon de rappeler que ces documents sont personnels, que leur durée de validité est de un an, qu'ils sont délivrés à leurs membres par les Associations de Tourisme et ne couvrent le passage par la Colonie que des véhicules appartenant à des personnes domiciliées à l'étranger n'ayant pas ou ne devant pas avoir, endéans un an, de résidence dans la Colonie. Le triptyque n'est valable que pour un seul pays, tandis que le carnet de passages en douanes est valable pour tous pays. Il est donc préférable de se munir de ce dernier document plutôt que d'un triptyque, ce qui permet de faire des incursions dans les colonies limitrophes.

Police du roulage.

Celle-ci est réglée par ordonnance du Gouverneur Général. Dans ses grandes lignes, le règlement est le même qu'en Belgique et dans les pays ayant adhéré à la convention internationale de Paris du 24 avril 1926. Les signaux sont identiques.

Le croisement se fait à droite et le dépassement à gauche excepté si le véhicule à dépasser a manifesté l'intention de tourner à gauche. Sauf si les règles de priorité sont nettement indiquées par les signaux appropriés, la priorité de droite est de rigueur.

Lorsque le croisement en côte est difficile, c'est le véhicule descendant qui doit s'arrêter.

La vitesse dans les agglomérations est limitée à 60 km à l'heure pour les voitures et à 40 km à l'heure pour les camions.

Nul ne peut conduire une voiture, une camionnette ou une motocyclette s'il n'est âgé de 17 ans révolus ; pour la conduite de camions de plus de 3 t 500, l'âge minimum du conducteur est porté à 20 ans. Il est abaissé à 15 ans pour la conduite d'un cyclomoteur, à la condition que l'usager ne prenne pas d'autre personne.

Le stationnement et le parcage est interdit à moins de 10 m d'un croisement.

Immatriculation des véhicules.

Tout véhicule immatriculé en Belgique ou à l'étranger doit être pourvu de la plaque d'immatriculation délivrée par l'autorité compétente de son pays d'origine et d'une plaque spéciale portant la ou les lettres réservées à sa nationalité par la convention internationale de Paris du 24 avril 1926. L’'automobiliste doit être porteur du certificat d'immatriculation du véhicule conforme à celui prescrit par la convention de Genève du 19 septembre 1949.

Tout automobiliste, excepté celui qui ne ferait que transiter (visa de transit), est tenu de faire enregistrer ce document par l'autorité territoriale.

S'il ne possède pas le certificat international pour automobile, il est tenu de faire enregistrer la marque d'immatriculation et les caractéristiques de la voiture ; il recevra alors un document valable 6 mois (coût : 50 fr).

Permis de conduire.

A défaut d'un permis international de conduire ou d'un permis délivré dans son pays d'origine, permis conformes au modèle fixé par la convention internationale de Genève du 19 septembre 1949, le conducteur d'un véhicule automobile est tenu de se munir d'un permis de conduire local, valable un an, délivré par les autorités territoriales.

Garages.

L'automobiliste est certain de rencontrer dans tous les centres de quelque importance un garage outillé pour la réparation de toute avarie éventuelle. Dans les grands centres, la plupart des principales marques d'automobiles ont une firme distributrice de leurs véhicules, une station-service et un garage.

Toutes les grosses sociétés industrielles ou autres ayant un parc automobile ont également un garage où le touriste en difficulté pourra s'adresser.

Dans les localités de moindre importance, on trouve soit un commerçant, soit un colon, soit un hôtelier, capable de contribuer à une petite réparation, au graissage, au nettoyage, etc.

Essence.

L'essence est libre dans la Colonie et l'automobiliste trouve, dans toute localité ayant un centre commercial, de l'essence, voire du mazout. Il est donc assuré de pouvoir se ravitailler en essence et même en lubrifiants à des distances assez rapprochées.

Le prix de l'essence varie selon que la distance du port de débarquement au poste distributeur est plus ou moins grande.

En octobre 1957, après l'augmentation de 1 franc au litre, le prix à la pompe était à :

Léopoldville 5 fr, Matadi 4 fr 80, Boma 5 fr 20, Moanda 5 fr 75, Kikwit 6 fr 40, Inongo 6 fr 60, Kahemba 8 fr 40, Coquilhatville 6 fr 70, Barankusu 6 fr 80, Boende 6 fr 85, Ikela 7 fr, Lisala 6 fr 75, Banzyville 7 fr 75, Gemena 7 fr 70, Elisabethville et Jadotville 6 fr 90, Kolwezi 6 fr 95, Manono 9 fr 25, Mitwaba 9 fr 65, Albertville 8 fr 10, Kongolo 8 fr 40, Bukavu 8 fr 70, Goma 7 fr 50, Butembo 7 fr 60, Kindu 7 fr 60, Stanleyville 6 fr 80, Buta 6 fr 90, Niangara 8 fr 20, Paulis 7 fr 65, Wamba 8 fr 35, Luluabourg 6 fr 70, Lodja 7 fr 70, Port-Francqui 7 fr 05, Sentery 8 fr 75, Kabinda 8 fr 20, etc.

Les prix étant fixés périodiquement par Arrêtés des Gouverneurs de Province, le voyageur voudra bien se renseigner auprès des Services administratifs.

MATERIEL A EMPORTER - PROVISIONS

Ceci ne concerne que le touriste se rendant dans la Colonie pour un séjour de quelques mois.

Il y a lieu de rappeler à celui qui emprunte la voie aérienne que le poids des bagages en franchise ne peut dépasser 30 kg et que les armes ne sont pas considérées comme bagages mais se paient au taux du supplément qui est de 1/100e de la valeur du ticket, par kg supplémentaire ; choisir de préférence des valises métalliques.

Celui qui emprunterait la voie maritime pourrait, outre la ou les valises, emporter une petite malle-cabine en tôle forte.

Pour un séjour de courte durée, il n'est nullement nécessaire de prévoir un équipement spécial. Les vêtements légers portés durant les vacances d'été, notamment celles passées dans les régions méridionales d'Europe sont suffisants, y compris un costume en palm beach. Comme vêtements chauds, un bon pull over et une gabardine sont nécessaires. Pour les régions montagneuses de l'Est, un bon costume d'Europe.

Eviter le caoutchouc et le plastique. Les chemises en orlon avec cols attachés, qui se lavent journellement, et les chaussettes en nylon sont des plus pratiques. Les souliers seront légers et à semelles de cuir, le caoutchouc étant trop chaud.

Ne pas oublier des lunettes à verres fumés pour protéger les yeux contre la réverbération et même, outre le bon chapeau de feutre, un casque léger, surtout si l'on doit circuler en brousse.

La tenue de brousse la plus usitée, surtout pour les chasseurs et les excursionnistes, est composée du short (avec retapes pour protéger les genoux dans la brousse), du bush shirt et de bas de golf (2 paires); une bonne paire de bottines de marche est dans ce cas fortement conseillée. Le voyageur peut facilement faire lessiver son linge dans les hôtels où il réside plus d'une journée.

Dans tous les centres de quelque importance, on trouve des magasins bien achalandés où l'on peut se procurer les articles dont on serait démuni. Il est inutile d'emporter des provisions ; si le besoin s'en faisait sentir, on trouverait le nécessaire sur place.

Quelques spécialités pharmaceutiques sont nécessaires si l'on se déplace à l'intérieur et notamment : quinine ou produits dérivés, aspirine, mercurochrome, éther, ouate, sparadrap et bandage, eau de Cologne à 90", antiseptique et une bombe de D.D.T.

Ne pas omettre de prendre régulièrement une dose d'antipaludique (nivaquine, resachin, etc., ou quinine) préventive contre la malaria.

Sur place, on trouve des pharmacies bien achalandées où l'on peut se procurer les médicaments qui seraient nécessaires surtout pour des déplacements en brousse.

HOTELS - RESTAURANTS - GITES D'ETAPE.

Toute exploitation d'hôtel est soumise à licence et les mesures de sécurité, d'hygiène et de confort à appliquer ont été déterminées par ordonnance du Gouverneur Général.

Sont obligatoires : une salle de bain minimum par 6 chambres, des W.C. séparés pour messieurs et pour dames pour 6 chambres ; l'électricité et le téléphone là où ces installations existent dans la localité ; la fourniture d'eau chaude de 7 h du matin à 8 h du soir ; le service d'un frigidaire et de filtres. Sauf dispense spéciale, les lits doivent être pourvus de moustiquaires.

Une boîte aux réclamations doit se trouver à la réception de l'hôtel ; elle est plombée et levée par les Inspecteurs du Gouvernement.

Dans les centres peu importants, les hôtels produisent eux-mêmes leur éclairage au moyen d'un groupe électrogène.

L'affichage des prix dans les chambres et à l'entrée du restaurant est obligatoire. Les prix doivent, au préalable, être approuvés par le Service provincial

des Affaires Economiques. En cas d'abus, il appartient au voyageur d'adresser une réclamation à ce service.

Le voyageur doit, à l'entrée, remplir une fiche déclarant ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date de naissance, dates d'arrivée et de départ, etc. Ces renseignements sont consignés par l'hôtelier dans un registre ad hoc.

Suivant la catégorie, les hôtels comportent comme logement : des appartements (ch. A) composés d'une chambre à coucher, d'un petit salon et d'une salle de bain avec W.C. (privés) ; des chambres avec salle de bain privée (ch. B) et des chambres ordinaires (ch. C) avec salle de bain commune.

Les prix des chambres varient suivant la localité et la catégorie de l'hôtel et vont de 100 à 150 fr pour une chambre ordinaire, de 200 et 300 à 350 fr pour une chambre avec salle de bain et de 300 à 500 fr pour un appartement. Ces prix sont ceux de la chambre occupée par une personne, ils sont majorés en moyenne de 25 à 30 % si la chambre est occupée par deux personnes.

Les lits pour enfants (moins de 12 ans) sont comptés 25 à 50 fr selon la chambre, la catégorie de l'hôtel et la localité.

Les prix des restaurants sont de : 25 à 45 fr pour le petit déjeuner selon le menu ; 70 à 85 fr pour le déjeuner (lunch) et 75 à 90 fr pour le diner. Dans tous les bons restaurants, on sert des repas à la carte. Les pourboires sont généralement de 5 % et, s'ils ne sont pas mentionnés sur la facture, sont déposés de préférence dans une boîte spéciale se trouvant à la réception.

L'Office du Tourisme du Congo Belge et du Ruanda-Urundi publie régulièrement, chaque semestre environ, un « Guide Officiel des hôtels » donnant, par localité, les divers hôtels existants avec leur composition en nombre et catégories de chambres, la capacité en lits, le confort qu'on y trouve et les prix pratiqués.

Liste des hôtels et restaurants par localité.

N. B. - Dans la partie touristique (IIIe Partie) nous donnons dans la description des localités où il en existe, la caractéristique des hôtels : nombre de chambres par catégorie, nombre de lits, le confort qu'ils possèdent et les prix pratiqués pour l'hôtel et le restaurant.

Localités.	*Noms des hôtels.*
ABA	Hôtel Aba
AKETI	Hôtel Mabinza
ALBERTVILLE	Palace Hotel
	Hôtel du Lac
	Restaurant Deprez
ASTRIDA	Hôtel Faucon
	Restaurant « Aux Bougainvillées >>-
BAFW ABALINGA	Hôtel du km 229
BAFWASENDE	Hôtel de la Lindi
BANALIA	Auberge de Banalia
BANNINGVILLE	Hôtel Hooft
BASANKUSU	Hôtel Castanheiro
BAUDOUINVILLE	Hostellerie du Murumbi
	Hôtel de Chefferie

BENI	Hôtel de Beni
	Hôtel Majestic
	Hôtel du Ruwenzori
	Hostellerie du Vieux Manguier
BIANO	Hôtel « Les Biano »
BIKORO (Lac Tumba)	Hôtel du Lac
BOENDE	Hôtel Gomal
BOGORO	Hôtel Lagora
	Restaurant du Mont Rhina
BOMA	Hôtel Guest-House
	Hôtel Excelsior
	Hôtel Luso Belga
BON DO	Hôtel Zande
	Restaurant « Le Central »
BUKAMA	Hôtel de Bukama
BUKAVU (ex-COSTERMANSVILLE)	Hôtel « Royal Résidence »
	Hôtel « Pointe-Claire »
	Hôtel Métropole
	Lantana House
	Grand Hôtel Léopold II
	Hôtel «La Frégate»
	Hôtel Bellevue
	Hôtel « La Bonbonnière »
	Hôtel des Touristes
	Hôtel Welcome
	Hôtel « La Rotonde »
	Pension Buvens
	Pension Régina
	Restaurant « Bodega »
	Restaurant « Taverne Royale »
	Restaurant « A l'Ecu de France »
	Restaurant « Le Caveau»
	Restaurant « La Crémaillière »
	Restaurant « Panachée »
	Restaurant « Capri »
	Restaurant « La Petite Marmite »
	Restaurant « Le Gourmet »
BUMBA	Hôtel Neves
	Sintra Hotel
BUNIA	Hôtel «Au Relais Fleuri » Bunia Palace
	Hôtel Nungovitch
	Hôtel de l'Ituri
	Hôtel Montens (Motel)
BUTA	Auberge de Buta
	Hôtel Lusitano
BUTEMBO	Guest-House
	Hôtel « Oasis »
COQUILHATVILLE	Hôtel Ancion
	Hôtel Léopold II
	Restaurant « Bela Vista »
DEKESE	Auberge de la Lukenie

DEMBA	Hôtel de la Relève
DIBULU (roule Kasangulu)	Auberge du Mont-Clair
DILOLO-GARE	Palace Hôtel
	Hôtel International
DINGILA	Club Cotonco
DUNGU	Auberge « Au Relais »
ELISABETHVILLE	Guest-House Sabena (Aérogare)
	Grand Hôtel Léopold Il
	Hôtel Elisabeth
	Hôtel « Clair Manoir »
	Hôtel « Ambassador »
	Guest-House Leman
	Hôtel Albert 1er
	Hôtel « Le Lido »
	Guest-House Wangermée
	Hôtel Cécil
	Hôtel Central
	Grand Hôtel (Kemp's)
	Hôtel de Bruxelles
	Hôtel du Katanga
	Hôtel Cosmopolite
	Hôtel Macris
	Hôtel Demol
	Hôtel Terminus
	Hôtel de l'Yser
	Restaurant « Le Ranch »
	Restaurant « Au Grenier »
	Rôtisserie Michel
	Restaurant Warong Djawa
	Restaurant Taverne du Palace
	Restaurant Aéro-Bar
	Restaurant Club House
	Restaurant « Le Florida »
	Restaurant « Sur le Pouce »
	Restaurant « La Nouvelle Equipe »
EPULU	Hôtel du Domaine des Okapis
FATAKI (Djugu)	Hôtel de Fataki
FIZI	« Gite touristique »
FUNGURUME	Hôtel de Fungurume
GABIRO	Pavillons du Parc National
GANDAJIKA	Hôtel Gilles
GANGALA na BODI0	Gîte rustique
GEMENA	Hôtel « La Bonne Auberge »
GITARAMA	Hôtel de Gitarama
GOMA	Hôtel des Grands Lacs
	Hôtel l'Escale
	Restaurant « Le Mikeno »
GUNGU	Cercle des Européens
INKISI-KISANTU	Hôtel Central
	Hôtel de Kisantu
ISHANGO	Pavillons du Parc National Albert

JADOTVILLE	Hôtel Bagatelle
	Hôtel « Le Léopold »
	Hôtel de l'Europe
	Hôtel « La Maisonnette »
	Hôtel Majestic
	Hôtel Cosmopolite
	Hôtel « Au Chateaubriant »
	Hôtel de Rhodes
	Restaurant « A la Bonbonnière »
	Restaurant « La Chaumière»
KABALO	Hôtel de Kabalo
	Hôtel du Rond-Point
	Restaurant Baudouin
KABINDA	Ferme du Lac
	Hôtel Royal
KABONGO	Hôtel de Kabongo
KAMANIOLA	Hôtel Bambou (Verticchio)
KAMINA	Hôtel de la Gare
	Hôtel des Aviateurs
	Hôtel « Welcome »
	Restaurant « Le Lion d'Or »
KAMPENE	Guest-House Cobelmin
KANIAMA	Hôtel des Sports
KAPONA	Hôtel de Kapona
KASANGULU	Hôtel « Le Relais »
KASENGA	Hôtel du Luapula
	Restaurant Wojcik
KASENYI (Lac Albert)	Guest-House Semliki (Nana)
	Pavillons de chasse Sabbe (Mwita)
KASESE	Gîte Houdbaert
KASONGO (Tongoni)	Hôtel des Mamba
	Guest-House Amaro
KASONGO-RIVE	Hôtel du Maniema
KAVUMU	Hôtel « Au Gorille »
KENGE s-WAMBA	Guest-House J.V.L.
KIAMBI	Hôtel de Chefferie
KIGALI	Hôtel « Le Relais »
	Hôtel « L'Auberge »
	Restaura nt « Excelsior »
KIKWIT	Hôtel Odéon
	Hôtel « Au Stop »
KILO-MINES (Bambu)	Hôtel Shun
KIMANO II	Gîte de chasse
KINDU (Port-Empain)	Hôtel Léopold II
	Hôtel « Le Relais »
	Hôtel « Maniema (chez Marius) »
KIPUSHI	Restaurant « Café des Sports »
KIROTSHE	Auberge « Le Relais »
KISEBA (Lubudi)	Guest-House



Matadi-Poésie d'un vieux quartier.
Dans le fond l'hôtel Métropole

	Bugoyi Guest-House
KISENYI (R.-U.)	Hôtel Beau Séjour
	Hôtel Régina
	Pension Edelweis
	Restaurant Snack Bar
KIUBO	Hôtel des Chutes
KOLWEZI	Hôtel de la Manika
	Hôtel « Bonne Auberge»
	Air Hotel
	Hôtel des Mines
KOMANDA	Auberge de Komanda
KONGOLO	Hôtel Lualaba
	Hôtel de la Gare
LEOPOLDVILLE	Guest-House Sabena (Aéroport)
	Hôtel Memling
	Hôtel Regina
	Hôtel Palace
	Hôtel Résidence
	Hôtel Mailleur
	Hôtel Terminus
	Hôtel des Alliés
	Hôtel Astrid
	Pension Kalina
	Auberge de la Njili
Restaurants :	
Léo-Centre	Le Globe
»	La Becquée
»	La Pizzeria
»	Au Fin Bec
»	Le Zoo
»	Express-Bar
»	Au Glacier
»	La Grignotière
»	Caravela
Léo-Kalina	Au Galiema
Léo-Ouest	Au Coq Hardy
»	Au Petit Pont
»	Au Concordia
Léo- Ndolo	Aéro-Bar Sabena
»	La Funa
Léo-Binza	La Devinière
»	La Borne
»	Au Repos
»	Au Joli Site
Léo-Limete	Chez Nous
»	Whisky à Gogo
»	Au Cambrinus
Léo-Njili	La Laiterie
LIBENGE	Guest-House Sabena
LISALA	Hôtel Rose
	Hôtel Katia

LODJA	Hôtel de la Poste (Beek)
	Hôtel Piret
LOFOI (Kienge)	Hôtel de Chefferie
LOMELA	Hôtel Harpy
LU BERO	Hôtel de Lubero
	Auberge de Kaytanda
LUBUDI	Hôtel Baudouin Ier
	Hôtel de Lubudi
LUEBO	Hôtel de la Lanterne
LU ENA	Hôtel Bertone
	Hôtel Symeonides
LUISA	Hôtel Balachowsky
LUISWISHI	Auberge St-Hubert
LULUABOURG	Hôtel l'Oasis (Aéroport)
	Pax Résidence
	Pavillons Pax
	Hôtel Imolua
	Hôtel Pax
	Hôtel Résidence
	Hôtel Victory
	Hôtel Moderna
	Hôtel Astoria
	Hôtel « Bonne Auberge »
	Hôtel « Alhadeff »
	Hôtel « Elite-Bar »
LUOFU (Kayna)	Hôtel des « Trois Canards »
LUPUTA	Hôtel des Sports
LUSAMBO	Hôtel Nestor
LUVUNGI	Hôtel Bellevue
MAKASI (Manono)	Hôtel de Makasi
MAMBASA	Hôtel des Pygmées
MANONO	Guest-House Géomines
	Hôtel de Chefferie
MATADI	Hôtel Métropole
	Hôtel « Le Central » The Guest House
	Hôtel « Le Nelbert »
MITWABA	Hôtel « A la Petite Suisse »
MOANDA	Mangrove Hotel
» (Tonde)	Hôtel Week-End
MOKAMBO	Hôtel de Mokambo
	Hôtel Vic's (Bertulot)
MONT HOYO	Auberge du Mont Hoyo
MUHILA (Albertville)	Hôtel de Chefferie
MUNKAMBA-LAC	Hôtel Bellevue
	Hôtel du Lac
MUTWANGA	Ruwenzori Hôtel
MWANZA	Hôtel touristique
MWEKA	Grand Hôtel de Mweka
MWENE DITU	Hôtel « Altitude l000 »
NIANGARA	Hôtel Santos
NIA NIA	Hôtel Mubali

NIEMBA	Hôtel de Chefferie
NIOKA	Hôtel Central
NYANZA (R.-U.)	Restaurant Dutry
NYUNZU	Hôtel de Chefferie
OYSHA (Beni)	Guest-House « Aloha »
PAULIS	Hôtel Mangbetu
	Hôtel Victory
	Hôtel « La Potinière »
PONTHIERVILLE	Hôtel Tomar
POPOKABAKA	Hôtel l'Etape
PORT-FRANCQUI	Hôtel des Palmes
PWETO	Hôtel de Chefferie
RUHENGERI	Hôtel Mimosa
RUKARA (Lac Mohasi)	Hôtel l'Escale
RWINDI (Parc National Albert)	Camp de la Rwindi
SA KANIA	Hôtel de Sakania
SENTERY	Hôtel « Le Relais »
SHABUNDA	Hôtel You You
SHANGUGU (R.-U.)	Hôtel des Chutes
STANLEYVILLE	Guest-House Sabena (Aéroport)
	Résidence Equateur
	Résidence Victoria
	Hôtel Wagénia
	Résidence « Pourquoi Pas ? »
	Hôtel des Chutes
	Hôtel Stanley
	Hôtel « Au Phare »
	Hôtel Decker
	Hôtel Olympia
	Hôtel de la Tshopo
	Hôtel Lemmos
	Hôtel « Le Rivage » (rive gauche)
	Restaurant « Au Bienvenu »
	Restaurant Wagénia
	Restaurant Auberge de la Tshopo
	Restaurant « Richelieu »
	Restaurant « Au Robinson »
	Restaurant Snack-Bar Victoria
TENKE	Hôtel de la Gare
THYSVILLE	Hôtel Cosmopolite
TITULE	Hôtel Bima Club
TSHELA	Hôtel « Luxor »
	Hôtel « Fonseca »
TSHIMBULU (Dibaya)	Hôtel « Le Relais »
TSHINSENDA	Hôtel Windsor
USUMBURA	Hôtel Paguidas
	Hôtel « Le Résidence »
	Grand Hôtel
	Hôtel Central
	Hôtel « Le Grillon »
	Pikasso Club
	Restaurant « Saint-Michel »

	Restaurant « Tanganyika »
	Restaurant « Le Vatel »
	Restaurant Milk Bar
	Restaurant Snack Bar
UVIRA	Hôtel du Lac
	Restaurant « Chez Léon »
VISTA-PLAGE	Grand Hôtel du Littoral
	Restaurant « La Vigie »
WALIKALE	Hôtel Lowa
WAMBA	Hôtel « Les Palmes »
WATSA	Hôtel Momvu
YANGAMBI	Guest House Inéac
YUMBI	Hôtel Houdbaert
ZONGO	Hôtel « Belle Rive »

Hôtellerie complémentaire au Congo Belge et au Ruanda-Urundi.

L'Administration a fait construire, dans les agglomérations indigènes importantes, des gîtes d'étape destinés, en principe, au logement des fonctionnaires en déplacement.

Sous réserve de leur utilisation par un membre du personnel de la Colonie, ils sont accessibles à tous voyageurs non indigènes et aux Congolais immatriculés, mais pour une nuit seulement, sauf en cas de force majeure. Leur occupation ne peut dépasser le milieu du jour. Le séjour dans ces gîtes pour 2 nuits ou plus est subordonné à l'autorisation de l'Autorité territoriale.

Toute opération commerciale et entreposage de produits y sont interdits.

La taxe à payer par nuitée varie selon les régions, la qualité du gîte, son ameublement et sa situation (poste d'occupation ou intérieur); elle est de 20 à 75 fr et plus.

Ces gîtes sont classés en 2 catégories :

les gîtes de **catégorie A,** désignés sous le nom de *gîtes de passage* ou maisons de passage, construits en matériaux durables avec toits en tôle ou en tuiles, dotés d'un ameublement sommaire comportant un ou plusieurs lits sans matelas ni literie, une armoire, une table et plusieurs chaises, parfois des fauteuils, un garde-manger; ils ont une pièce servant de cuisine (sans ustensiles, ni vaisselle) et une case pour les serviteurs ; pas d'eau, ni d'éclairage ;

le gîte de **catégorie B,** ou *gîte d'étape*, en matériaux provisoires, sans ameublement.

Les voyageurs désireux de se servir des gîtes de passage doivent donc toujours être munis d'un matériel rudimentaire de campement comprenant matelas, draps, couvertures, vaisselle et ustensiles de cuisine ; ils devront aussi emporter des provisions. Sur place, ils trouveront généralement des légumes, des œufs, fruits et parfois poissons frais et viande de chasse.

Pour les gîtes de catégorie B, ils devront posséder un matériel de campement complet, le gîte ne pouvant remplacer que la tente.

Le gardien du gîte, contre rémunération, se chargera de faire apporter eau et bois ; le tarif est généralement fixé par l'Autorité territoriale.

Les gîtes de passage sont d'excellents abris pour pique-niquer. C'est toujours à l'Administrateur du Territoire ou au Chef de Poste détaché qu'il faut s'adresser pour connaître la situation exacte des gîtes.

POSTES – TELEPHONE - TELEGRAPHE

Service postal.

Le Congo Belge et le Ruanda-Urundi possèdent chacun leur série de timbres.

Les bureaux des postes, télégraphe et téléphone comportent 3 catégories :

Les perceptions qui fonctionnent dans les centres importants sous la direction d'un personnel européen.

Ce sont des bureaux de postes et télégraphe à attributions complètes, y compris les relations avec les bureaux étrangers.

Ils sont en même temps Offices de chèques postaux.

Les sous-perceptions, bureaux à attributions simplifiées.

Les bureaux auxiliaires, qui débitent les valeurs postales et participent au service de la poste aux lettres y compris les envois recommandés.

Les lettres et cartes postales du service interne, ordinaires ou recommandées, grevées ou non de remboursement, sont transportées par avion, sans surtaxe, lorsque l'utilisation de cette voie en accélère l'acheminement.

La correspondance pour l'étranger est acheminée soit par paquebot et cargo, soit par avion si elle est revêtue de l'étiquette spéciale et affranchie en conséquence.

Fin 1956, le nombre des bureaux de postes était : perceptions 59, sous-perceptions 142 et bureaux auxiliaires 82.

Tarifs postaux - Valable au 1-1-1957.

	Catégories d'envois		Service interne	Belgique	Grand-Duché Luxembourg	Union africaine des Postes*	Autres pays (service international)
1.	**Lettres ordinaires**						
	a) jusque 10 gr	fr	3.00				
	b) par tranche suppl. de 10 gr		1.00				
	c) jusque 20 gr			3.00	3.00	3.00	4.50
	d) par tranche suppl. de 20 gr			1.50	1.50	1.50	2.50
2.	**Cartes postales simples**		1.20	1.20	1.20	1.20	2.50

Catégories d'envois	Service interne	Belgique	Grand-Duché Luxembourg	Union africaine des Postes*	Autres pays (service international)
3. Cartes postales avec réponse payée	2.40	2.40	2.40	2.40	5.00
4. **Papiers d'affaires**			1.80 (1)		1.80 (1)
par 50 gr	0.50	0.80	0.90	0.80	0.90
avec minimum de	3.00	3.00	3.00	3.00	4.50
5. **Imprimés**					
a) journaux et publications			0.90 (1)		0.90 (1)
par 50 gr ou fractions	0.10	0.30	0.50	0.30	0.50
b) livres et brochures			0.90 (1)		0.90 (1)
par 50 gr ou fractions	0.25	0.30	0.50	0.30	0.50**
c) cartes de visite imprimées, cartes illustrées, cartes de Noël ou de Nouvel-An expédiées à découvert ou sous enveloppes ouvertes et revêtues au max. de cartes autres	1.20				
5 mots écrits par carte	0.20	0.80	1.80	0.80	1.80
d) Tous les autres imprimés par 25 gr	0.20				
au-delà de 25 gr et jusque 50 gr.	0.40		1.80 (1)		1.80 (1)
par 50 gr ou fractions de 50 gr		0.80	0.90	0.80	0.90
6. Echantillons de marchandises			1.80 (1)		1.80 (1)
par 50 gr ou fractions de 50 gr	0.50	0.80	0.90	0.80	0.90
avec minimum de	1.00	1.60	1.80	1.60	1.80
7. Petits paquets postaux					
par 50 gr ou fractions de 50 gr	1.00	1.60	1.80		1.80
avec minimum de	5.00	8.00	9.00		9.00
8. **Coupons réponse (***)**		6.00	6.00	6.00	6.00
9. **Droit fixe de recommandation**	4.00	6.00	6.00	6.00	6.00
10. **Demande d'avis de réception**	4.00	5.00	5.00	5.00	5.00
11. **Taxe fixe d'express**	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00

Pour les autres opérations, s'adresser à la Poste.

(1) Pour le Grand-Duché de Luxembourg et les autres pays (service international), le premier chiffre concerne la première tranche de 50 gr et le second chiffre les tranches supplémentaires de 50 gr.

(*) *Les pays membres de l'Union Africaine des Postes.*

(**) Tarif applicable dans les relations avec les pays qui accordent la même réduction dans les relations avec le Congo Belge (voir à la poste).

(***) Valable également entre le Congo Belge et le Ruanda-Urundi.

Poste aérienne – Régime international.

Régime spécial pour les envois à destination de la *Belgique*.

	taxe combinée (ord.+surtaxe)	aérogramme
Lettres		
jusqu'à 10 gr	6,50	4,00
par échelon supplémentaire de 5 gr	2,50	
Cartes postales	3,50	
Journaux et publications périodiques par échelon de 15 gr	2,00	
Autres objets par échelon de 15 gr	3.00	

Les boîtes avec valeur déclarée

sont passibles de la surtaxe de 2 fr 50 par échelon de 5 gr *indépendamment* du port ordinaire.

Surtaxes aériennes applicables aux envois déposés au Congo Belge et au Ruanda-Urundi à destination d'autres pays.

Pays de destination	Surtaxe par échelon de 5 gr en francs congolais L.C.	A.O.	Journaux	Aérogramme
Europe				
Pays autres que la Belgique	3,00	1,00	0,75	6,00
Afrique				
Union africaine des Postes	0,75	0,40	0,30	3,00
Autres pays d'Afrique	1,00	0,40	0,30	5,00
Amérique — Tous pays	5,00	1,60	1,25	7,00
Asie				
Aden, Arabie Séoudite, Chypre, Iracq, Iran, Israël, Jordanie, Liban, Mascate, Syrie, Turquie, Yemen	2.00	0,70	0,50	5,00
Autres pays	5,50	1,75	1,50	7,00
Océanie — Tous pays	7,00	2,50	2,00	8,00

Abréviations : L.C. = Lettres, cartes ; A.O. = Autres objets.

Poste aérienne - Service intérieur.

Surtaxes applicables aux correspondances « avion ».

1. Lettres et cartes : sans surtaxe.
2. Cartes avec valeur déclarée : par échelon de 50 gr : surtaxe 0,75 fr.
3. Journaux et publications servis par les éditeurs : par 50 gr : surtaxe 0,75 fr.
4. Journaux et autres publications, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc.: par 25 gr : surtaxe 1,00 fr.sans maximum.

Mandats-poste.

1. **Mandats-poste internes**.

Service existant pour mandats avec maximum de 10.000 fr, taxe 3,00 fr + 1 fr par tranche de 500 fr.

Mandat télégraphique, taxe 3,00 fr + 1 fr par tranche de 500 fr + frais de télégramme.

2. **Mandats-poste internationaux.**

A. — Relations avec :

1) La Belgique et la France, y compris ses Colonies sauf l'Indochine ; maximum : 16.000 fr.

2) Le Grand-Duché de Luxembourg ; maximum : 16.000 fr.

3) Les autres pays ; maximum : 10.000 fr.

Pour tous renseignements concernant les taxes à payer, se renseigner à la Poste.

B. - Mandats par avion.

Les mandats repris ci-dessus (1, 2, 3) sont transmis par voie aérienne sur le réseau congolais moyennant payement d'une surtaxe fixée à 1 fr par titre ; ceux repris au l° et 2° sont acheminés par avion jusqu'à Bruxelles moyennant la surtaxe de 3,50 fr.

C. — Mandats télégraphiques.

Le service existe pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ; la transmission télégraphique se limite toutefois au trajet Congo-Bruxelles.

Service des colis postaux — Service interne.

1. Dimensions des colis : longueur 1,50 m maximum, et pourtour 3 m maximum.
2. Poids maximum : 20 kg.
3. Taxes :

1 kg	3 kg	5 kg	10 kg	15 kg	20 kg
15,00 fr.	28,00 fr.	41,00 fr.	82,00 fr.	123,00 fr.	164,00 fr

4. Les colis, envois contre remboursement et envois déclarés à la valeur maximum 16.350 fr sont reçus dans les bureaux de postes. Il en est de même des colis « avion ».

Colis postaux internationaux.

1. Dimensions : les mêmes que celles admises en service interne.
2. Poids maximum et taxes : se renseigner à la poste.
3. Envois contre remboursement ; ces envois ne sont admis que dans les relations avec la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Maximum : 13.000 fr pour la Belgique et 10.000 fr pour le Grand-Duché de Luxembourg. Taxes : se renseigner à la poste.

1. Envois déclarés à la valeur.

Maximum : 16.350 fr. Taxes : se renseigner à la poste.

2. Transports par avion : uniquement sur le réseau intérieur du Congo.

Existe pour :

a) les colis ordinaires ou avec valeur déclarée à destination de tous pays ;

b) les colis grevés ou non de remboursement, ceux à destination de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des pays dont les administrations se sont déclarées d'accord à ce sujet. Pour dimensions, taxes, etc., se renseigner à la poste.

Télécommunications.

I. — Télégraphe — Telex.

Le service des télécommunications comprend : 238 bureaux d'acceptation de télégrammes dont 180 stations radio du service public, 50 bureaux télégraphiques et 8 stations radio privées participant au service public.

Un service Telex existe entre la Belgique et le Congo et entre le Congo et certains pays dont la République Fédérale Allemande, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, la France, la Suisse, l'Espagne, New York, San Juan (Porto Rico), Honolulu, Manille (Philippines), l'Italie, l'Algérie, etc.

Les tarifs télégraphiques :

Service intérieur.

Télégrammes ordinaires : 3,00 fr par mot avec un minimum de 10 mots. Télégrammes urgents : double taxe, avec minimum de 60 francs.

Télégrammes de luxe ou de philanthropie : taxe supplémentaire : 10 francs.

Récépissé de dépôt pour tous les télégrammes : 1 franc.

Service international (principales relations avec le Congo Belge).

Destinations :	Voie d'acheminement :	Taxe par mot Tarif plein
Belgique	Belradio ... fr congolais	1
Espagne, Grèce et Iles grecques	Belradio	3
France, Suisse	Belradio	2
Grande-Bretagne	Londres T.S.F.	2
Luxembourg (Grand-Duché)	Belradio	2
Pays-Bas		2
Portugal	via Portucale	2
Italie, Suède, Norvège, Danemark	Belradio	3
Etats-Unis - New-York	New York T.S.F	2
Etats-Unis (autres bureaux)	New York T.S.F	2
Argentine	New York T.S.F	4
Japon	Belradio	6
Canada	Londres T.S.F.	2
Autriche	Radio-Orient	3
Albanie, Bulgarie, Roumanie, Tchécoslovaquie	Radio-Orient	3
Liban, Syrie	Radio-Orient	4
U.R.S.S.	Belradio	3
		8,00

La taxe des télégrammes urgents est doublée.

La taxe des télégrammes-lettres est réduite de 50 % par 22 mots minimum.

Toutes ces taxes étant susceptibles de modifications, prière de se renseigner dans les bureaux.

Service Panafricain.

Destinations	*Voies d'acheminement*	*Taxe par mot au tarif plein en fr cong.*
Afrique Equatoriale Française (A .E.F.) - sans minimum	via Léopoldville-Brazzaville	4,00
Cameroun Français	via Léopoldville-Brazzaville	12,00
Madagascar - minimum : 5 mots	via Léopoldville-Brazzaville	30,00
Angola	via Léopoldville-Luanda	8,00
Union de l'Afrique du Sud, Afrique du S.-O., Basutoland, Swaziland	via Léopoldville-Sud direct	6,00
Afrique Orientale Portugaise, Bachuanaland	via Elisabethville	6,00
Fédération du Rhodésia-Nyasaland	via Elisabethville	5,00
Kenya et Uganda	via Stanleyville-Nairobi	7,00
Tanganyika Territory	via Stanleyville-Nairobi	11,00

La taxe minimum d'un télégramme ordinaire est toujours celle de 6 mots au tarif plein.

La taxe des télégrammes urgents est doublée.

Les télégrammes-lettres (L.T.) ne sont pas admis.

II. — Service téléphonique.

Le réseau téléphonique général est formé : de secteurs régionaux, de stations radiotéléphoniques, de réseaux locaux et en outre, de voies de télécommunications qui relient entre eux ou à des réseaux étrangers les éléments du réseau téléphonique général.

Certains réseaux locaux comprennent une station de radiotéléphonie.

Le réseau général comporte 7 secteurs téléphoniques régionaux, comprenant 41 réseaux locaux et 5 bureaux publics, et 14 circuits internationaux.

Les localités importantes du Congo et du Ruanda-Urundi, sont ainsi reliées entre elles par un service téléphonique.

Il en est notamment ainsi entre les bureaux de Léopoldville (et son réseau régional), Elisabethville (et son réseau régional), Coquilhatville, Stanleyville, Bukavu, Usumbura (+ Uvira), Luluabourg, Albertville ; entre Stanleyville et Bukavu et le bureau de Kindu ; entre les bureaux de Bukavu-Goma-Usumbura et Albertville ; entre celui d'Usumbura et Kigali ; entre Léopoldville et Kikwit ; entre les bureaux de Léopoldville, Luluabourg et Elisabethville et le bureau de Kamina ; également entre les bureaux de Stanleyville et de Bunia.

Pour plus amples détails concernant les liaisons téléphoniques possibles, le voyageur devra s'adresser aux Percepteurs des Postes et Télégraphes des bureaux de perception. Les demandes de communications éventuelles doivent être adressées la veille.

Les sociétés disposant, pour leurs propres besoins, d'un service privé de radio établissant les communications entre elles et leurs principaux centres d'activité, reçoivent directement du poste de radio du service public, les communications qui les intéressent. Selon leurs accords avec la Colonie, elles peuvent transmettre directement leurs télégrammes au service public.

Tarifs téléphoniques.

I – Service intérieur.

a. La taxe des *communications locales* obtenues au départ des postes publics est de 3 fr dans le rayon du réseau et de 4 fr dans la zone suburbaine. b. La taxe des communications régionales est de 12 fr. par période de 3 minutes et par 100 km.

ex. : de 10 à 100 km : 12 fr.

de 101 à 200 km : 24 fr.

de 201 à 300 km : 36 fr, etc.

c. La taxe de *communication interurbaine* est de 90 fr par période de 3 minutes et 30 fr par minute ou fraction de minute supplémentaire. A cette taxe, il faut ajouter pour les bureaux situés en dehors des bureaux principaux, la taxe régionale sur les lignes des secteurs de départ ou d'arrivée, calculées comme au b. ci-dessus.

Lorsque la communication doit être préparée, il est prévu une taxe de préparation de 30 fr. Celle-ci n'est due que si la communication n'a pas abouti par suite de l'impossibilité de toucher le destinataire ou d'autres causes indépendantes du service.

II. - Liaisons Congo Belge-Afrique Equatoriale Française.

a. *Congo Belge-Brazzaville.*

de Léopoldville : 15 fr pour la première période de 3 minutes et 5 fr par minute supplémentaire;

des divers bureaux de la zone des districts des Cataractes et du Bas-Congo : 63 fr et 21 fr ;

des autres chefs-lieux de Province et de Kikwit : 105 fr et 35 fr + une taxe de préparation de 30 fr ;

de Jadotville : 129 fr et 43 fr une taxe de préparation 30 fr.

b. *Congo Belge-Afrique Equatoriale Française et Cameroun.*

Origine:	destination et taxes					
	Afrique Equatoriale Française				Cameroun	
	Moyen-Congo		Gabon, Oubangi, Chari, Tchad			
	3 min.	min. suppl.	3 min.	mm. suppl.	3 min.	min. suppl.
Léopoldville	75	25	111	37	123	41
Bureaux des districts des Cataractes et du Bas-Congo	123	41	159	53	171	57
des autres chefs-lieux de Province et de Kikwit	165	55	201	67	213	71
Jadotville	129	63	225	75	237	

Pour les postes du réseau téléphonique Léo-Matadi, ce tarif est augmenté du tarif des communications par fil entre Léopoldville et ces postes.

Ces communications sont susceptibles d'être taxées à 30 fr pour la préparation.

III. - Liaisons Congo Belge-Rhodésie du Nord.

Elles sont limitées au réseau Elisabethville-Jadotville-Kolwezi avec les bureaux de Ndola, Kitwe, Luanshya, Broken Hill, Mufulira, Chingola-Mines, Lusaka et Livingstone.

Origine	Destinati et (			
	Ndol	Broken Hill	Lus	Livingst
Elisabethville	42-	60-20	63-	81-
Jadotville	57-	78-26	81-	99-33
Kolwezi	75-	93-31	96-	105-35

Pour les autres postes, augmentation du tarif régional par fil.

(1) Le premier chiffre indique la taxe perçue pour la première période de 3 minutes et le second celle perçue par minute supplémentaire. Une taxe de préparation de 20 fr peut être prévue.

IV. - Liaison entre Matadi et Nogui (Angola) et entre **Banana et Cabinda** (enclave portugaise).

Par période de 3 minutes, 35 fr ; taxe de préparation, 15 fr.

V. - Service international.

Le service est ouvert entre certains réseaux du Congo d'une part et les réseaux belges, européens et extra-européens d'autre part.

Du côté Congo, les relations sont actuellement limitées aux communications partant des réseaux de Léopoldville (+ réseau régional), Elisabethville (+ réseau régional), Usumbura (+ Uvira), et les autres chefs-lieux de province.

Les heures de communication sont fixées pour chacun des réseaux ; les demandes doivent, de préférence, être adressées la veille au Percepteur des Postes et Télégraphes du réseau.

Tarifs	Pour la 1re Période de 3 min	par minute supplément.	taxe de préparation
		en francs congolais	
Belgique	300	100	30
Grand-Duché de Luxembourg	303	101	30
Algérie	540	180	54
Allemagne (zone occ.)	339	113	34
Angola	99	33	33
Union de l'Afrique du Sud	300	l00	40
Autriche	363	121	37
Brésil	1.128	376	115
Canada	750	250	40
Cité du Vatican	435	145	44
Cuba	750	250	40
Danemark	357	ll9	36
Espagne	441	147	45
Etats-Unis d'Amérique	*750*	250	40
Finlande	462	154	46
France	318	106	32
Gibraltar	447	149	45

Tarifs	Pour la 1re Période de 3 min	par minute supplément.	taxe de préparation
		en francs congolais	
Grande-Bretagne	420	140	42
Grèce	492	164	49
Iles Baléares	531	177	53
Iles Canaries	579	193	58
Italie	417	139	42
Maroc	540	180	54
Mexique	750	250	40
Mozambique (Lourenço Marques)	306	102	49
Norvège	387	129	39
Pays-Bas	318	106	32
Portugal	330	110	66
Rhodésie du Sud	315	105	40
Suède	408	136	41
Suisse	327	109	32
Tanger	540	180	54
Terre-Neuve	750	250	40
Tunisie	540	180	54

II. — Service radio-maritime.

I. - Service Radiotélégraphique Maritime.

Les paquebots et cargo-mixtes de la Compagnie Maritime Belge sont en communication directe par radiotélégraphie avec la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Congo Belge.

A. Belgique et Grand-Duché de Luxembourg.

Radiotélégrammes à déposer dans un bureau télégraphique.

Adresse : Nom du destinataire ; Nom du navire ; Anvers Radio (le premier jour du voyage *aller* et le dernier du voyage *retour)* ou Ostende Radio tous les autres jours de la traversée.

Tarif : taxe télégraphique : 10 fr jusqu'à 10 mots et 3 fr par série indivisible de 5 mots à partir du onzième + *taxe radiotélégraphique* : 8 fr par mot.

B. Congo Belge.

Radiotélégrammes à déposer dans un bureau télégraphique en vue de l'acheminement par la station côtière de Banana Radio.

Tarif : taxes télégraphique et radiotélégraphique combinées : 11 fr par mot.

Service Radiotéléphonique Maritime.

Les paquebots et cargos-mixtes de la Compagnie Maritime Belge sont en communication directe par radiotéléphonie avec tous les postes du réseau belge et les postes de Matadi et Léopoldville pour le Congo Belge.

En Belgique : demander la communication au bureau central téléphonique auquel l'abonné est raccordé.

Tarifs : pour les 3 premières minutes (l/3 en plus par minute supplémentaire) 6, 90, 168 ou 246 fr suivant que la zone dans laquelle se trouve

le navire est plus ou moins éloignée de la Belgique. Taxe de préparation, en cas de non aboutissement de la communication : 15 ou 30 fr suivant la zone.

Au Congo, demander la communication la veille au Percepteur des Télégraphes.

Tarif : entre le réseau de Léopoldville et les bateaux belges dans le Golfe de Guinée (sous contrôle S.A.I.T.), 3 minutes 126 fr, minute supplémentaire 42 fr, taxe de préparation 20 fr ; entre le réseau de Matadi et les mêmes bateaux, 3 minutes 90 fr, minute supplémentaire 30 fr, taxe de préparation 15 fr.

HYGIENE

Au cours de leurs déplacements, les voyageurs peuvent être assurés de trouver des médecins dans tous les postes quelque peu importants du Gouvernement, dans les sièges des principaux établissements industriels, miniers ou agricoles et dans certains centres missionnaires.

Les médecins des missions prophylactiques et de l'assistance médicale aux indigènes disposent également du matériel et des médicaments nécessaires pour tous les soins à donner aux Européens.

En cas de besoin, le voyageur trouvera, dans les localités importantes, des laboratoires et des cliniques dotés d'un équipement très moderne, tenant compte des progrès les plus récents de la technique.

Quelques conseils.

L'Européen voyageant sous les tropiques doit éviter tous les excès : excès de table, excès de boissons, fatigues excessives dans la pratique des sports, à la chasse et en voyage ; ces excès diminuent sa résistance et le prédisposent à la maladie.

Il ne s’exposera pas inutilement au soleil entre 10 h du matin et 5 h de l’après-midi (17 h) et portera le casque. Des verres fumés protègent efficacement les yeux contre la réverbération et permettent souvent d'éviter des maux de tête. Il ne portera aucun vêtement empêchant l'évaporation de la transpiration (caoutchouc, plastique, semelles de caoutchouc, etc.), ni des chemises de toile et donnera la préférence au tissu à mailles et au lin. Il s'épargnera des refroidissements en changeant de vêtements et de sous-vêtements si ceux-ci ou ceux-là sont mouillés par la pluie ou la transpiration.

Dans son alimentation, il n'abusera pas des graisses, évitera autant que possible de consommer des conserves, s'alimentera de viande, légumes et fruits frais du pays, veillera à la propreté des légumes et fruits crus, et surtout n'abusera pas des boissons glacées étant en transpiration, mais se contentera de boissons simplement rafraîchies.

Si les lits sont pourvus de moustiquaires, il les emploiera pour éviter les piqûres de moustiques ou autres insectes.

Il est **expressément recommandé** à tous les voyageurs de prendre régulièrement durant toute la durée de leur séjour au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi, un médicament prophylactique contre la malaria, comme par exemple :

la *Quinine* (chlorhydrate, sulfate, bromhydrate) à la dose de 0,40 à 0,50 gr par jour, pour un adulte ;

la *Nivaquine* (Aralen), à la dose de 20 cgr *deux fois* par semaine pour un adulte ; ou de 10 cgr par jour dans les régions de haute endémicité ;

la *Daraprim,* 2 comprimés par semaine (25 mgs).

N. B. — Remarque très importante :

Le voyageur notera très attentivement que la médication précitée **doit** être poursuivie pendant **trois semaines au moins** après avoir quitté la région où la contamination malarienne aurait pu se produire.

Les maladies tropicales.

Malaria ou paludisme.

C'est la plus répandue des maladies tropicales ; elle est provoquée par la piqûre du moustique « anophèle » femelle. La réglementation en matière d'hygiène prévoit les règles à observer lors de l'installation des localités, des hôtels, etc., si bien que les mesures appliquées dans les centres quelque peu importants ont réduit le danger de contamination.

Toutefois, il est recommandé de fermer soigneusement, la nuit, la moustiquaire dont les lits sont pourvus et de veiller à ce qu'aucun moustique ne s'y soit au préalable introduit.

Si le voyageur, lors d'une expédition de chasse, est obligé de camper en forêt ou dans la savane, il est indispensable qu'il choisisse un site éloigné des mares ou des eaux stagnantes, en faisant débrousser convenablement l'endroit du campement. Son équipement doit comprendre une moustiquaire. Le lit et la moustiquaire devront être dressés avant le coucher du soleil.

La moustiquaire protégera le dormeur, non seulement contre les moustiques, mais aussi contre les autres hôtes indésirables, qui pourraient pénétrer sous la tente ou l'abri. Il est conseillé à tous les voyageurs de prendre régulièrement une dose journalière de 0,40 à 0,50 gr de quinine à titre préventif contre la malaria. Si, malgré cette précaution, un accès de fièvre se déclarait, il y aura lieu, en attendant l'intervention du médecin, de se mettre au lit, de boire beaucoup de thé chaud pour provoquer la sudation et de doubler la dose de quinine en l'absorbant en deux ou trois fois au cours d'une journée.

L'abus de la quinine peut être dangereux surtout pour les personnes que l'usage préventif de cette médication n'a pas préparées.

Au voyageur qui a subi des accès de malaria durant son séjour en Afrique, il est recommandé de continuer la cure de quinine pendant quelque temps encore après avoir quitté les pays tropicaux .

Dysenterie.

Il existe deux formes de dysenterie ; l'une causée par une amibe, l'autre par un bacille. Toutes deux se manifestent par des douleurs intestinales et la présence de sang et de glaires dans les selles. Le diagnostic doit être émis par le médecin.

Le service médical est outillé pour lutter contre cette maladie qui fit jadis maintes victimes parmi la population.

Comme mesure préventive, le voyageur évitera de boire de l'eau des mares ; il stérilisera en la faisant bouillir celle des régions qui pourraient être infectées, et d'une manière générale il ne boira que de l'eau filtrée. Il veillera à ce que les fruits ou légumes consommés crus soient lavés soigneusement.

Entérite.

Provoquée par des vers intestinaux elle exige les mêmes précautions que celles contre la dysenterie.

Ulcère phagédénique ou Sarne.

Atteint surtout les personnes anémiées, mais peut aussi provenir de l'infection de plaies, d'excoriations ou de petites blessures infectées. Il faut donc désinfecter et traiter rapidement les moindres plaies ou écorchures.

Filariose.

Est provoquée par des piqûres de petites mouches ou d'insectes, et réclame les mêmes précautions que la malaria.

Maladies déterminées par l'action du soleil.

Coups de soleil ou coup de chaleur. On ne peut s'en protéger que par le port du casque et celui de lunettes à verres fumés, quand la réverbération est très forte.

Maladie du sommeil.

Cette maladie est causée par un micro-organisme, le trypanosome : celui-ci est inoculé à l'homme par la mouche « tsé-tsé » (glossina palpalis). La maladie se manifeste par des accès fébriles et la tendance au sommeil, qui lui a donné son nom. Cette tendance n'apparaît qu'à une période très avancée de la maladie.

Le diagnostic et le traitement ne peuvent être établis que par le médecin ; c'est une maladie facile à guérir si elle est traitée à ses débuts.

Il faut éviter l'atteinte des mouches « tsé-tsé », qui ne piquent qu'en plein jour et se tiennent uniquement à proximité des cours d'eau, dans les parties boisées.

Il est donc recommandé de ne pas s'arrêter, pour prendre des repas, des bains ou du repos, dans les endroits infestés par ces mouches, surtout dans une région contaminée. Au passage en bac des rivières, on fermera les glaces de la voiture, si l'on constate exceptionnellement la présence de la tsé-tsé.

Toutefois, la maladie du sommeil est en forte régression et a même presque disparu de certaines zones, autrefois fortement infestées. Dans les régions suspectes, des missions prophylactiques sont en action.

Ankylostomiase et Bilharziose.

Maladies tropicales, caractérisées par la présence de petits vers (Nématodes et Trématodes) dont les larves se développent dans l'eau et la vase, et qui sont capables, à un certain stade, de pénétrer la peau et de gagner ainsi la cavité intestinale.

Il est possible de contracter ces maladies en prenant des bains dans les lacs et rivières infectés, excepté, toutefois, où les rives ont été spécialement aménagées.

Hémoglobinurie.

Improprement désignée sous le nom d'hématurie. Elle est caractérisée par la présence de sang dans l'urine, une forte fièvre, des vomissements bilieux, une légère jaunisse et des douleurs dans la région lombaire et l'abdomen.

La fièvre bilieuse hémoglobinurique se manifeste surtout chez les coloniaux atteints de paludisme et son apparition est favorisée par divers facteurs tels que : fatigue exagérée, brusque refroidissement, abus de l'alcool, etc. En cas d'accès,


BAKUMU

Sternwheeler assurant le service sur les affluents du fleuve Congo.

il faut immédiatement appeler le médecin et, en attendant, se mettre au lit, provoquer la transpiration, prendre des boissons tièdes en abondance et s'abstenir de prendre de la quinine.

La convalescence doit être surveillée.

Fièvre récurrente.

Transmise par l'Ornithodorus mubata (en langue indigène « Kimputu »), espèce de tique, parasite des cases indigènes ; elle est causée par un spirochète et se caractérise par de violents accès de fièvre qui reviennent à intervalles réguliers.

Le diagnostic repose avant tout sur l'examen microscopique du sang et le traitement spécifique consiste en injections d'arsénobenzol.

Les cas de « fièvre du Kimputu », ainsi qu'on la désigne parfois, sont rares, mais le voyageur qui devra camper évitera de loger dans les cases indigènes ou sur l'emplacement d'anciens bâtiments infectés.

Puce « chique » ou « djique ».

Cette puce s'introduit sous la peau, surtout sous les ongles des orteils ; elle se signale par des démangeaisons. Il faut alors extraire adroitement le parasite et, éventuellement, le petit sac dont il s'entoure et qui contient les œufs, en se gardant de le crever. Il convient d'employer un instrument désinfecté (une aiguille ordinaire fait l'affaire) et, après l'extraction, d'appliquer sur la plaie une goutte de teinture d'iode.

Les boys se montrant très habiles dans l'extraction des puces « djiques », il est préférable de leur laisser le soin de cette opération.

C'est dans les abris réservés aux indigènes, où il n'est jamais jeté d'eau, que la poussière du sol favorise la propagation de ces puces ; tout endroit exposé à la pluie ou bien lavé en est indemne.

Serpents.

Le serpent fuit l'homme et les centres bien entretenus.

Le nombre d'espèces venimeuses est plutôt restreint. Les cas de morsures de serpents sont rares et accidentels.

Il faut, sans retard, traiter ces morsures et empêcher le venin de se répandre dans le sang, en serrant par un garrot le membre atteint entre la plaie et la région du cœur. Il s'agit ensuite d'expulser le sang et le venin, en pratiquant une incision à l'endroit de la morsure et en faisant couler le sang abondamment. Il s'indique de bien nettoyer la plaie et même de la cautériser.

Si le médecin est sur place, il pratiquera les injections nécessaires. Le garrot ne doit pas rester plus de 30 minutes en place, pour s'épargner des troubles dans la circulation du sang. S'il y a fièvre : repos, boissons chaudes, transpiration, etc. Dans les cas très graves : respiration artificielle.

Il est conseillé à tous les voyageurs de posséder une petite pharmacie contenant quelques médicaments de première nécessité tels que : quinine en capsules ou en comprimés (ou équivalent thérapeutique), aspirine ou autre analgésique, sulfate de soude, laudanum, sous-nitrate de bismuth (antidiarrhéique), pilules de terpine-codéine (antibronchitiques), teinture d'iode, permanganate de potasse ou autre antiseptique, sapophénol ou autre désinfectant, alcool absolu, bandes de pansement, gaze et ouate hydrophile stérilisées, vaseline stérilisée additionnée d'un

antiseptique courant, astrepsine ou dettol, thermomètre clinique. Les éléments de cette boîte de secours peuvent s'obtenir sur place, dans les pharmacies locales.

Principaux hôpitaux et cliniques pour européens.

Fin 1956, il existait au Congo, 52 hôpitaux et maternités de l'Etat, 28 hôpitaux et maternités subsidiées et 35 établissements des sociétés privées.

Dans les 293 hôpitaux pour indigènes, un Européen peut également recevoir les soins d'un médecin.

Les principaux établissements pour Européens sont situés à :

Hôpitaux de l'Etat.

1. Boma
2. Matadi
3. Léopoldville
4. Banningville
5. Inongo
6. Kikwit
7. Lusambo
8. Kabinda
9. Luebo
10. Lodja
11. Coquilhatville
12. Boende
13. Basankusu
14. Lisala
15. Libenge
16. Stanleyville
17. Buta
18. Niangara
19. Irumu
20. Bukavu
21. Kasongo
22. Beni
23. Lubero
24. Elisabethville
25. Albertville
26. Dilolo
27. Sandoa
28. N'Kulu Malemba
29. Usumbura
30. Kitega
31. Kigali

Fomulac.

32. Katana
33. Kisantu

Hôpitaux des Missions.

34. Aba
35. Kamina
36. Kimpese
37. Lokandu
38. Luluabourg
39· Molegbwe
40. Fataki

Hôpitaux des Sociétés

41. Aketi
42. Alberta
43. Astrida
44. Bakwanga
45. Bayenga
46. Bondo
47. Butembo
48. Moka mo
49. Elisabetha
50. Jadotville
51. Kalima-Kingombe
52. Kamisuku
53. Kamituga
54. Kilo-Mines
55. Mongbwalu
56. Watsa
57. Kindu
58. Kolwezi
59. Leverville
60. Lubudi
61. Thysville
62. Manono
63. Paulis
64. Port-Francqui
65. Punia
66. Tshela
67. Tshikapa
68. Kamonia
69. Yangambi
70. Yaleko

D'autres hôpitaux non renseignés (17) existent notamment à Kabgaye, Mutiko, Rethy, Lukula, Lubondaie, Oisha, Mondombe, etc.

BANQUES

Etablissements bancaires.

Les établissements de crédit possédant des agences au Congo Belge et au Ruanda-Urundi sont les suivants :

La Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda Urundi

54, rue de Namur, Bruxelles, tél. 12.16.33 et 12.67.16.

Banque d'émission et Caissier de la Colonie ;

elle possède des agences dans tous les chefs-lieux de province et de district et dans quelques autres grands centres de la Colonie.

La direction à Léopoldville est, 30, avenue des Aviateurs, B.P. 1401, tél. 2206.

La Banque du Congo Belge (B.C.B.)

dont le siège est à Bruxelles, 1, Cantersteen (près de la gare centrale), tél. 12.50.60 et 12.01.80 ; elle possède un siège à Londres, 39, New Broad Street E.C. 2, et une succursale à Anvers, 1 , Meir.

Cet établissement de crédit effectue toutes les opérations bancaires ayant trait aux affaires coloniales.

Agences au Congo : Albertville, Basankusu, Boma, Bukavu, Bumba, Bunia, Buta, Butembo, Coquilhatville, Elisabethville, Goma, Jadotville, Kamina, Kikwit, Kindu (Port-Empain), Kolwezi, Léopoldville (Direction 8/10, avenue P. Hauzeur, B.P. 363, tél. 2540), Libenge, Luluabourg, Matadi, Paulis, Stanleyville, Usumbura.

La Banque Belge d'Afrique (B.B.A.)

siège à Bruxelles, 3, rue de Namur, tél. 11.62.20 — Succursale à Anvers, 44, rue des Tanneurs.

Agences au Congo : Aketi (Port-Chaltin), Albertville, Boma, Bukavu, Coquilhatville, Elisabethville, Goma, Jadotville, Kindu (Port-Empain), Kolwezi, Léopoldville (Direction: 19, avenue Min. Rubbens, B.P. 101, tél. 2699), Limete, Luluabourg, Matadi, Paulis, Stanleyville et Usumbura.

Elle possède également des succursales à Brazzaville, Bangui et Pointe-Noire et dispose de correspondants sur toutes les places étrangères de quelque importance.

La Société Congolaise de Banque (Socobanque)

siège à Bruxelles, 4, rue d'Egmont, tél. 11.81.88 et 12.17.40.

Toutes opérations bancaires, de change et de bourse.

Direction à Léopoldville, 5, avenue Allard l'Ollivier, B.P. 208, tél. 2881.

Agences à Elisabethville, Stanleyville, Bukavu et Goma.

La Kredietbank - Congo

siège à Bruxelles, 14, rue du Congrès, tél. 17.22.00.

Direction à Léopoldville, 20, avenue P. Cercel ; B.P. 192.

Agences à Bukavu, Elisabethville et Stanleyville.

Le Crédit Congolais

siège à Bruxelles, 61, avenue Louise, tél. 37.13.10.

Agences au Congo : Léopoldville, 9, avenue Beernaert, B.P. 1299, tél. 2578 et 4957 et à Stanleyville.

La Banque de Paris et des Pays-Bas

Bruxelles, 31, rue des Colonies, tél. 12.67.60 — Paris, 3, rue d'Antin.

Agence à Léopoldville, avenue de la Douane, tél. 4747.

La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

(Banque française)

Paris (1er), 7, place Vendôme, tél. Opéra 9250.

Agence à Léopoldville, avenue Beernaert, B.P. 457.

Monnaie légale.

La monnaie légale est le franc congolais, au pair avec le franc belge.

Transfert de fonds - lettres de crédit - chèques de voyage.

L'importation des billets et monnaies belges, congolais et étrangers n'est soumise à aucune restriction. Il en est de même de tous moyens de paiement.

Il est vivement conseillé, en vue de la réexportation, de les déclarer à l'entrée et de les faire noter sur le passeport.

Le touriste effectuant un circuit à l'intérieur de la Colonie aura avantage à se munir, au départ, de chèques de voyage ou d'une lettre de crédit libellée en francs congolais ou susceptibles d'être convertis en cette monnaie : cela lui permettra de prélever des fonds dans n'importe quelle succursale de la banque intervenante.

Les banques du Congo acceptent, sans formalités, le change de la plupart des billets de banque étrangers.

La Banque du Congo Belge délivre, sans formalités et sur simple demande, des chèques de voyage libellés en francs congolais (coupures de 1.000, 5.000 et 10.000 francs), payables au Congo Belge et au Ruanda-Urundi et utilisables à bord des bateaux de la C.M.B.

DIVERS

Cartographie.

Liste des principales cartes officielles du Congo Belge et du Ruanda-Urundi pouvant intéresser le voyageur.

Elles peuvent s'acquérir à l'Institut Géographique de la Colonie à Léopoldville, à la section cartographique du Ministère des Colonies à Bruxelles, 1a, rue du Magistrat ou à l'Office du Tourisme du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

1. **cartes imprimées,**

   carte administrative et politique (en couleurs) à l'échelle de 1/3.000.000^{e} - édition 1956 - valeur 65 fr.

   la carte au 1/500.000^{e} du Ruanda-Urundi - valeur 50 fr.

   les cartes routières par Province (6) à l'échelle de 1/1.000.000^{e}- valeur 100 fr.

   la carte routière du Ruanda-Urundi à l’échelle de 1/500.000^{e} – valeur 100 fr.

2. **des reproductions sur ozalid**, soit pour le Congo, soit pour le Ruanda-Urundi de cartes de l'organisation territoriale, des stations synoptiques et climatologiques, des voies navigables, des missions catholiques, des missions protestantes, des renseignements aéronautiques, de territoires, etc.

   Se renseigner à l'avance.

Cartes autres que celles éditées par le Gouvernement Général.

Carte du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (physique, politique, administrative et routière) à l'échelle de 1/2.500.000^{e} de l'Institut cartographique *Mantnieks.* Office International de Librairie, 184, rue Hôtel des Monnaies, Bruxelles - Prix : sur papier 125 fr, plastifiée 175 fr.

Carte routière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, au 1/2.000.000^{e} en deux panneaux, éditée par le *Touring Club Royal du Congo Belge*, 40, rue de la Loi, Bruxelles —— Prix 100 fr.

Carte routière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, au 1/3.000.000^{e}, éditée par la *Société Shell* — Prix 50 fr.

Itinéraires au Congo Belge, carnet de 29 feuillets édités par le Touring Club Royal du Congo Belge — Prix 58 fr.

Ces diverses cartes sont en vente à l'Office du Tourisme du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, 3, rue Montoyer, à Bruxelles.

Représentations diplomatiques et consulaires.

Les pays suivants sont représentés au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, par un Consul Général, un Consul ou un Agent Consulaire :

AFRIQUE DU SUD	à Léopoldville et Elisabethville
AUTRICHE	Léopoldville
CANADA	Léopoldville
DANEMARK	Léopoldville et Elisabethville
ETATS-UNIS d'ÀMERIQUE (U.S.A.)	Léopoldville et Elisabethville
FINLANDE	Léopoldville
FRANCE	Léopoldville, Elisabethville, Matadi et Stanleyville
GRANDE-BRETAGNE	Léopoldville et Elisabethville
GRECE	Léopoldville, Elisabethville et Stanleyville.
HOLLANDE	Léopoldville, Matadi et Elisabethville
ITALIE	Léopoldville et Elisabethville
ISRAEL	Léopoldville
JAPON	Léopoldville
LIBAN	Elisabethville
LIBERIA	Léopoldville
NORVEGE	Léopoldville, Elisabethville et Matadi
PORTUGAL	Léopoldville, Matadi et Boma
REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE	Léopoldville, Matadi, Elisabethville et Stanleyville
SUISSE	Léopoldville
SUEDE	Léopoldville, Elisabethville et Stanleyville
TCHECOSLOVAQUIE	Léopoldville

Le Consulat Général *d'Espagne* à Anvers, le Consulat Général de *Pologne* à Bruxelles, le Consulat Général de *Turquie* à Anvers, le Consulat Général *d'Argentine* à Anvers, le Consulat du *Brésil* à Dakar, le Consulat de *l'Union Indienne* à Nairobi, le Commissaire Commercial *d'Australie* à Salisbury et le Commissaire Commercial de *Rhodésie* du Sud à Nairobi possèdent juridiction sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi.

Principaux journaux et périodiques paraissant dans la Colonie.

Quotidiens français

Le Courrier d'Afrique	B.P. 80	Léopoldville
L'Avenir	B.P. 415	Léopoldville
L'Essor du Congo	B.P. 228	Elisabethville
L'Echo du Katanga		Elisabethville
Centre Afrique	B.P. 9	Bukavu
Le Stanleyvillois	B.P. 127	Stanleyville
L'Echo de Stan		Stanleyville

Bi-hebdomadaires français (sous réserve) :

Le Progrès	B.P. 978	Elisabethville
La Chronique Congolaise	B.P. 131	Usumbura

Hebdomadaires français

Pourquoi-Pas Congo		Léopoldville
Congo-Soir		Elisabethville
Kasai	B.P. 43	Luluabourg
La Dépêche du Ruanda-Urundi		Usumbura
Tam Tam	B.P. 575	Elisabethville
La Presse Africaine		Bukavu
Le Mercure Africain	B.P. 1477	Elisabethville
La Vie Nouvelle	B.P. 373	Elisabethville

Hebdomadaires flamands

De Week	B.P. 80	Léopoldville
Standpunten		Elisabethville

Bi-mensuels français :

Panorama	B.P. 88	Léopoldville
La Gazette de l'Equateur		Coquilhatville

Mensuels français :

Terre Africaine	B.P. 48	Léopoldville
La Voix du Congolais (informations pour Congolais)		Léopoldville
L'Aurore (pour Congolais)		Bukavu

Mensuels flamands :

Band	B.P. 3007	Léopoldville

Bimestriels flamands

Ons Blad		Stanleyville
Mededelingen		Luluabourg

Outre ces publications, il est au Congo des revues techniques et juridiques, des bulletins d'Associations d'anciens étudiants et combattants, de nombreuses revues des missions tant protestantes que catholiques, des périodiques de la Force Publique et même des périodiques de sociétés destinés aux travailleurs.

Principales associations.

Cercles, établissements et institutions scientifiques, œuvres philanthropiques et autres organismes pouvant intéresser le touriste.

En Belgique

Office de l'Information et des Relations Publiques	3, rue Montoyer, Bruxelles
Centre d'Information et de Documentation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	id.
Office du Tourisme du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	id.
Association des Intérêts Coloniaux Belges	Secrétariat-Général : 34, rue de Stassart, Bruxelles.
Centres agronomiques de l'Univ. de Louvain (Cadulac)	9, rue de Namur, Louvain et 72, avenue Cardinal Mercier, Heverlé (secrétariat)
Cercle Royal Africain	34, rue de Stassart, Bruxelles.
Comité Spécial du Katanga (C.S.K.)	51, rue des Petits-Carmes, Bruxelles.
Comité National du Kivu (C.N.Ki.)	16, rue d'Egmont, Bruxelles.
Comité permanent de Coordination des Transports	30, rue Crespel, Bruxelles.
Crédit au Colonat	146, avenue Louise, Bruxelles.
Ecole Coloniale	39, rue du Commerce, Bruxelles.
Fondation Médicale de l'Université de Bruxelles (Cemubac)	22, avenue Paul Héger, Bruxelles
Fondation Médicale de l'Université de Louvain au Congo (Fomulac)	rue des Doyens, Louvain.
Fonds Reine Elisabeth « Foréami »	39, rue du Commerce, Bruxelles.
Fonds Social de la Cadulac	9, rue de Namur, Louvain.
Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold.	155, rue Nationale Anvers.
Assistance Sociale au Congo(A.S.A.C.)	111, rue de la Poste, Bruxelles
Croix Rouge du Congo	98, chaussée de Vleurgat, Bruxelles
Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge (I.N.E.A .C.)	1, rue Defacqz, (1er Et.), Bruxelles.
Institut des Parcs Nationaux	»
Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (l.R.S.A.C.)	»
Institut Royal Colonial Belge	25, avenue Marnix, Bruxelles.
Fonds du Bien-Etre Indigène	34, rue du Beau Site, Bruxelles.
Fondation de Bien-Etre Indigène de la Société « Utexleo »	71, rue Joseph II, Bruxelles.
Jardin Colonial	1, avenue Jean Sobieski, Bruxelles.
Ministère des Colonies	7, place Royale, Bruxelles
a) Service Cartographique	1a, rue du Magistrat, Bruxelles.
b) Service Médical	9, rue Bréderode, Bruxelles.
c) Service de la Colonisation	12, rue du Grand Cerf, Bruxelles.
d) Service des Passeports	9, rue Bréderode, Bruxelles.
e) Service de l'Enseignement	54, rue des Colonies, Bruxelles.
f) Service des Cultes	86, rue de la Loi, Bruxelles.
g) Information-Presse	12, rue du Pépin, Bruxelles.
Musée du Congo Belge	Parc de Tervueren, à Tervueren.
Office d'Exploitation des Transports Coloniaux « Otraco »	101, avenue Louise, Bruxelles.

Royale Union Coloniale Belge	34, rue de Stassart, Bruxelles.
Fédération des Cercles Coloniaux	34, rue de Stassart, Bruxelles.
Touring Club Royal du Congo Belge	40, rue de la Loi, Bruxelles.
Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer	1, avenue Middelheim, Anvers.
Villa Coloniale de Watermael	113, avenue Van Becelaere, Watermael-Boitsfort.
Villa Royale Marie-Henriette	59, avenue Reine Astrid, Spa et 87, avenue Paul Deschanel, Bruxelles.
Home des Vétérans Coloniaux	Genval.
La Mutuelle Congolaise	23, avenue Van Eyck, Anvers.
Association de la Presse coloniale	34, rue de Stassart, Bruxelles.

Au Congo Belge.

Touring Club Royal du Congo Belge :	*Secrétariat Général :* Building Forescom, Léopoldville. *Comités régionaux :* Léopoldville, Elisabethville, Bukavu, Stanleyville, Coquilhatville, Usumbura, Luluabourg, *Bureaux Auxiliaires :* Matadi, Thysville, Jadotville, Goma, Albertville, Kindu, Kigali, Astrida, Kisenyi, Bunia, Kitega, Boma, Kongolo, Kolwezi et Kamina.
Royal Automobile Club du Katanga	*Secrétariat :* 76, avenue du Sankuru, Elisabethville. *Bureaux :* à Albertville et Jadotville.
Royal Automobile Club du Kivu	Bukavu — *Bureaux* à Usumbura et Luluabourg.
Stan Automobile Club	Stanleyville.
Automobile Club de Léopoldville	Léopoldville.
Aéro-Club du Congo Belge	Léopoldville.
Aéro-Club du Katanga	Elisabethville.
Aéro-Club du Kivu	Bukavu.
Aéro-Clubs de	Matadi, Stanleyville, Luluabourg, Usumbura, Coquilhatville, Albertville, Jadotville, Rutshuru et Kamina-ville.
Yacht Clubs	Léopoldville, Albertville, Stanleyville, Bukavu et Luluabourg (Munkambalac).
Syndicat d'Initiative du Kasai	Luluabourg.
Syndicats d'Initiative	Léopoldville (Building AMI, place de la Poste), Stanleyville, Bukavu (B.P. 1027), Goma, Kisenyi, Bunia, Butembo, Kamina-ville, Paulis, Vista, Albertville, Mitwaba, Usumbura, Thysville, Beni, Kindu, Lukula, Matadi, etc.

Il existe aussi 10 Syndicats d'Initiative Congolais à Léopoldville.



Léopoldville. - *Hôtel des Postes – La salle des guichets.*

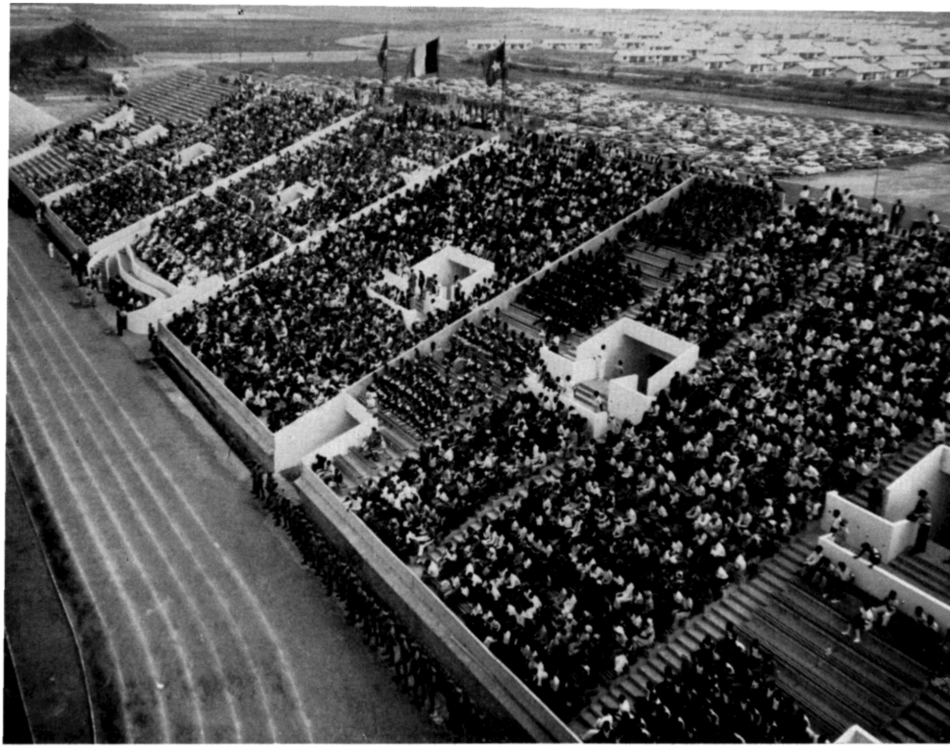
Léopoldville. - *Bureaux de l'A. M. I.*





Usumbura. - *Le bassin de natation.*





Léopoldville. - *Une partie des tribunes du stade « Roi Baudouin ».*

Léopoldville. –



Léopoldville. - *Le musée de la Vie indigène*

Bukavu. - *La Banque du Congo Belge*



Agences de voyages au Congo Belge-Location d'autos.

Dans la IIIe Partie « Description du Pays », nous donnons, lorsque nous parlons des grosses localités, les Agences de voyage et les garages que l'on y trouve de même que les organismes louant des voitures avec, autant que possible, les prix pratiqués.

Agence Maritime Internationale (A.M.I). représentants généraux des Wagons-Lits/Cook	Léopoldville, place de la Poste, B.P. 1869, tél. 3083. Matadi, rue de la Poste, B.P. 24, Boma, B.P. 33. Elisabethville, avenue Royale et avenue du Kasaï, B.P. 1047. Bukavu, avenue Royale, B.P. 60. Stanleyville, place de la Victoire, B.P. 167. Usumbura, pl. Yungers, B.P. 750. Kolwezi, B.P. 225. Lobito, B.P. 143 et 169. Dar-es-Salaam, B.P. 332. Kigoma, B.P. 4. Beira, B.P. 72 et 82.
Les voyages Immo, correspondants de l'American Express Cy Inc. de New York et Représentants généraux des Cies de Navigation Cyprien Fabre et Fraissinet et des Chargeurs Réunis	Léopoldville (Immoaf), avenue Min. Rubbens, B.P. 414, tél. 2263/4. Elisabethville (Immoaf), B.P. 75. Stanleyville (lmmoaf), B.P. 408. Paulis, B.P. 28. Bukavu (Sitoconil), B.P. 28. Luluabourg, B.P. 548. Usumbura (Kiru), B.P. 716. Aketi (Vicicongo).
Mons. Brouns, Repr. de l'Agence Dumoulin	Bukavu, avenue Royale, B.P. 501.
Mons. Hazan, Repr. de l'Agence Dumoulin	Elisabethville, avenue du Sankuru, B.P. 1798.
Mons. Tuyttens, Repr. de l'Agence Dumoulin.	Stanleyville, avenue Lippens, B.P. 393.
La Belgika - comptoir colonial S. A.	Stanleyville, Building Belgika, B.P. 985.
Les Messageries Automobiles du Sankuru (M.A.S.)	Elisabethville, 72, avenue du Kasai, B.P. 224.
Van Leemput	Elisabethville, 51, avenue de Kambove.
Agence Franco	Elisabethville.
Agence Avia	Elisabethville.
Généralcar-Congo	Bukavu, avenue Royale, B.P. 841. Goma, B.P. 12.
Sitoconil	Bukavu, B.P. 28.
Central Africa Safaris (Voyages Dufour)	Bukavu, B.P. 1150.
Thornton et Dailly	Bukavu, B.P. 188.

Congo Express et Congo-Tours	Bukavu, B.P. 517 ; .Usumbura, B.P. 26 ; Stanleyville, B.P. 950; Goma, B.P. 149.
Safari Chasse Camera	Bukavu, B.P. 5037.
Congo Safari - L'Auto Africaine (Ingels et fils)	Stanleyville, B.P. 282.
Société du Haut-Uele et du Nil (Shun)	Aba, Territoire de Farad je, district du Haut-Uele.
Voyages lac Albert	Bunia, B.P. 239.
Agence Marie-José	Bunia.
Semliki Safaris	Kasenyi (lac Albert), B.P. 220 Bunia.
Auberge du Mont Hoyo	Mont Hoyo, B.P. 2 Irumu. pour déplacements dans le N.E.
Ingels	Ruwenzori Hôtel, Mutwanga dép. spéc. Beni.
Tranico S. A.	Usumbura, route d'Astrida, B.P. 377. tél. 2498. Elisabethville, Building Foncolin, avenue du Kasaï, B.P. 1481, tél. 915.
Voyages Charles Poli	Usumbura, B.P. 119.
La Transmondiale	Léopoldville (Sedec), av. Beernaert. B.P. 1818, tél. 3495. Stanleyville (Sedec), B.P. 697. Usumbura (Sedec).
Les Voyages Antas	Léopoldville, place Léopold.
Voyages A. Coulon, représentants de l'Agence Dumoulin	Léopoldville,22c,av.MajorCambier, B.P. 831, tél. 2417.
Congo Travel Office	Léopoldville, 10, av. du Comité Urbain, B.P. 420, tél. 3636.
Voyages et Tourisme	Luluabourg, 32, avenue Marie-Louise, B.P. 548.
Voyages H & B	Luluabourg, B.P. 363.
Assimco	Luluabourg, B.P. 84.
La Transcontinentale	Bunia, B.P. 32, tél. 36.
La Transinta, représentants de la Dafra Line	Léopoldville, av. Beernaert, tél. 3495.

En plus des agences de voyages, bon nombre d'organismes ou de garages louent des voitures avec ou sans chauffeur et notamment :

La Transkat	Kindu (Port-Empain), siège de direction ; garages à Stanleyville, Bukavu, Kabunga, Kamituga, Elila, Kasongo et Shabunda.
Les Vicicongo	Aketi, Buta, Paulis, Stanleyville, Bunia et Butembo.
La Sotranscongo	Gemena.

Les Messageries Automobiles du Sankuru (M.A.S.)	Elisabethville, Kamina, Kabinda, Luluabourg.
Cégéac	Léopoldville (Direction et Station-Service, av. Tombeur, tél. 4171), Thysville, Kikwit, Coquilhatville, Boende, Luluabourg, Elisabethville, Jadotville, Stanleyville, Nioka, Kolwezi, Kamina, Boma, Matadi.
Garage du Pool	Léopoldville, av. Van Gèle, tél. 2525.
Taxis Rubbens	Léopoldville, av. Min. Rubbens.
Difco	Voitures Volkswagen à Léopoldville, av. Min. Rubbens, tél. 3515, Elisabeth-ille et Luluabourg.
Unimer	Voitures Mercédès à Léopoldville, av.Engels, tél. 9677, Stanleyville et Luluabourg.
Agence Coloniale Automobile (A.C.A.)	Léopoldville, av. Van Gèle, tél. 2862.
Garage Favart	Kisenyi.
N.A.H.V.	Léopoldville, av. Général Olsen, tél. 2344, Bunia, Paulis, Stanleyville.
Smail's Station Service	Stanleyville, B.P. 14, tél. 2550.
R. Styfhals	Usumbura, route d'Astrida, B.P. 108.
Gaston Quinet	Moanda, B.P. 23 Banana.
Hôtel Lagora	Bogoro- lez-Bunia (Ituri).
Arnold	Inkisi.
Rob. Mortier	Goma, B.P. 320.
Central Africa Safaris	Bunia.
General Tourisme	Léopoldville, B.P. 2152, tél. 4797.
Votre Auto	Bukavu, B.P. 83 ; Usumbura.
Comuele	Léopoldville, av. de l'Industrie,.

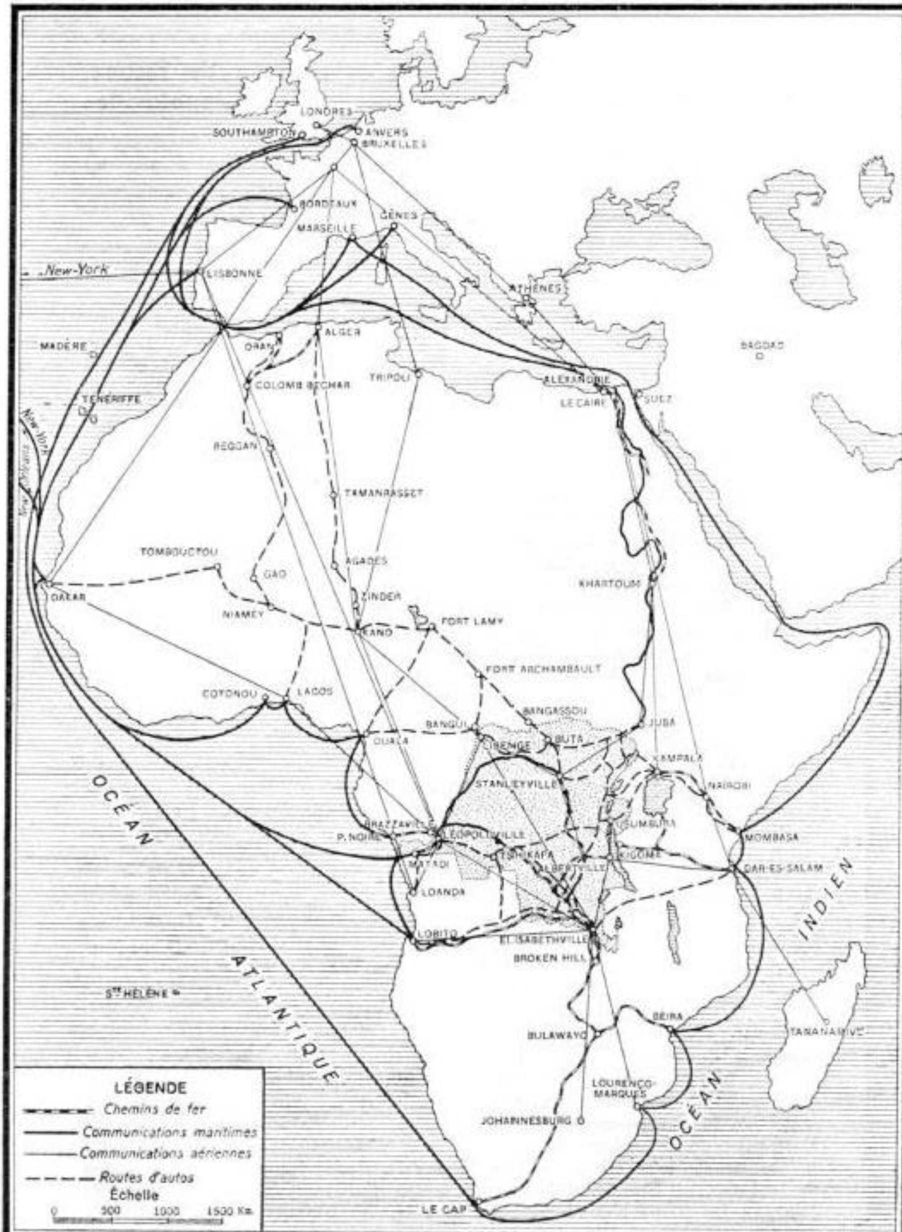
Les musées.

Le Musée de la Vie Indigène	Léopoldville, av. des Aviateurs, B.P. 587.
Le Musée de la Préhistoire	Léopoldville, stade Roi Baudouin.
Le Musée de la Vie Indigène	Kabgaye, Ruanda.
Le Musée de la Vie Indigène	Mission de Kabwe (Kasaï).
Le Musée Ethnographique d'art Bakuba	Mweka.
Les Musées de Géologie	Léopoldville, Bukavu, Jadotville (U.M.H.K.)
Le Musée de la Vie Indigène	Kingoye (Miss. Protest.), Mayumbe.
Le Musée Ethnographique	Kangu (Mission), Mayumbe.
Le Musée Léopold II (Géologie, Préhistoire, Ethnographie et Zoologie)	Elisabethville.
Le Musée de l'Irsac	Astrida, Ruanda.
Le Musée Ethnographique de la peuplade des Lunda	Musumba-lez-Kapanga (chez le Grand Chef Lunda-Mwata Yamvo).

Commission des Sites, Monuments et Meubles de facture indigène, créée par décret du 16 août 1939 à Léopoldville.

La Commission des Sites, Monuments et Meubles de facture indigène a pour but la protection et la conservation des sites, monuments et meubles de facture indigène qui présentent un intérêt historique, préhistorique, archéologique, ethnographique ou artistique et, à cette fin, d'en provoquer le classement par le Gouverneur Général de la Colonie.

De nombreux sites ont déjà fait l'objet de classements sur proposition de la commission et notamment : le rocher, près de Matadi, sur lequel sont gravées des inscriptions qui datent de 1484 commémorant la découverte de l'embouchure du Congo par le navigateur Portugais Diego Caô ; le baobab historique de Boma ; les vestiges du camp de Stanley à Bodo, dans l'Ituri ; les grottes (Homas) du Mont Hoyo ; les grottes de la Lufunfu et de la Kashinge dans la région des sources du Lualaba ; les grottes de Kankere, au Katanga ; les grottes de Thysville dans le Bas-Congo ; les chutes Guillaume, les chutes François-Joseph, les chutes Rutten, les chutes Lippens dans le Kwango ; le pic Mense aux environs de Léopoldville ; les ruines de Mbanza Bata et la grotte Louis van den Berghe en territoire de Thysville ; les gorges de la Lukwila en territoire de Gungu ; le tribunal des Mayogo Mangbaie à Vube ; les chutes de la rivière Opienge ; les rapides du Lualaba à Wanie Rukula ; la muraille crénelée de Basoko ; le tribunal des Mayogo Mabozo à Matari (Paulis) ; les chutes et les grottes de Mawa Geitu (Poko) ; les immeubles anciens de Niangara (Tribunal, monument Redjaf, ancien bureau du territoire, cimetière des pionniers) ; les chutes de la Tshopo, à Stanleyville ; le site Van Kerkhovenville à Faradje ; les chutes de la Bili à Monga ; les chutes de Kalema à Bemanga (Ponthierville) ; le site « Ficus M'bunza » à Gasiri (Niangara) ; le camp de Mashita Banza ; le dallage mégalithique d'Api ; le point d'aboutissement de la route des caravanes à Léopoldville ; le canon portugais de Ngidinga ; la croix en bois de Mbata Makela ; les gorges du Kwilu ; la presqu'île de Lubika (Kivu) ; le site du Lac Fwa (Kasai) ; les eaux chaudes de Katana ; le cimetière des Pionniers à Lisala ; la tombe Popelin (Albertville) ; la grotte Kia Ntapo (Kolwezi) ; le lac vert ou « Ruabika » (Goma) ; les polissoirs de Sona Bata ; la chute de la Rutshuru ; l'ancienne église de Boma ; le point de triangulation du Révérend Grenfell (Léopoldville) ; les polissoirs de Gandajika (Kasaï) ; le cimetière de Kibati ; les chutes de Mai Munene ; la borne géodésique à Niangara (ancien) ; l'ancien village arabe de Kasongo ; le vieux cimetière de Boma ; la plage de Ngombe à Kasangulu ; le trou aux perroquets (Lusambo) ; le ficus géant de Bokungu (Equateur) ; le fort de Kasengeneke (Pweto) ; la tombe du lieutenant Fromont (Lubudi) ; le cimetière des pionniers de Stanleyville ; la tombe du sergent Vrithoff et le Boma Jacques à Kataki, près d'Albertville ; le cimetière des pionniers de Nouvelle-Anvers ; les chutes de la Lindi à Bengamisa (P.O.) ; la tombe du capitaine Bodson à Bunkeya (Lubudi) ; les chutes de la Lofoi (Terr. de Kasenga) ; le site de M'Toa près d'Albertville ; le tumulus de Shambuanda (Terr. de Tshikapa) ; le monument du sergent De Bruyne à Bindjiri (Tshofa) ; les chutes de la Kotobongo (Terr. de Libenge) ; les chutes Johnston (Terr. de Kasenga) ; le Sémaphore de Léopoldville ; le fort de Shinkakasa (Boma) ; le site de Chiwala (Terr. de Sakania) ; la chute Tubitubidi et les gorges de la Lulua en Terr. de Dibaya ; les grottes Kabeya Kamwanga en Terr. de Dibaya ; les grottes Katende Kaboko en Terr. de Bakwanga.



CARTE DES VOIES D'ACCES

IX. - VOIES ET MOYENS D'ACCES

COMMUNICATIONS MARITIMES

Les communications maritimes directes entre le Congo et les autres parties du monde s'établissent par le port de

MATADI	De Boma, un vicinal met le Mayumbe en communication avec le port. De Matadi, un chemin de fer permet, en une journée, d'atteindre Léopoldville et le réseau fluvial.

Outre cette voie directe, on accède au Congo, soit par chemin de fer, soit par route, à partir de divers ports des territoires limitrophes et notamment de :

LOBITO	Voie rapide vers le Katanga à travers l'Angola portugais
POINT&-NOIRE	A destination de Brazzaville et de Léopoldville.
MOMBASA	Pour la direction Kivu, Ruanda-Urundi et Province Orientale, à travers le Kenya et l'Uganda.
DAR-ES-SALAAM	Voie rapide, à travers le Tanganyika Territory, vers le Katanga (Albertville), le Ruanda - Urundi et le Kivu (Usumbura et Uvira).
BEIRA	Vers le Katanga par le Mozambique et la Rhodésie.
LOURENCO MARQUES	Egalement vers le Katanga par les mêmes territoires.
CAPE TOWN (Le Cap)	Voie du Katanga par l'Afrique du Sud et les Rhodésies.
ALEXANDRIE	Vers la Province Orientale par l'Egypte et le Soudan (voie du Nil).

Représentants et Agents des Compagnies de Navigation intéressant le Congo.

(1)	**Compagnie Maritime Belge (C.M.B.)**	*Agence Maritime Internationale S.A.* (A.M.I.). Anvers, 1, Meir (tél. 32.18.90, 32.19.10, 33.88.90). Bruxelles, 41, Cantersteen (tél. 11.72.80) et ses agences au Congo.
(2)	**Belgian African Line**	*Agence Maritime Internationale* (A.M.I.) voir (1) ; aux Etats-Unis: *Belgian Line Incorporated,* 63, Broad Street, New York 4.
(3)	**Belgian Fruit Line**	Agents passagers: *Agence Maritime Internationale* (A.M.I.) voir (1).
(4)	**Deutsche Afrika Linien (Woermann Linie) et Deutsche Ost-Afrika Linie (D.O.A.L.)**	Allemagne : Palmaille, 53/55, Hambourg-Altona. Belgique: *Wm. H. Müller et Co*, S.A., 21, Borzestraat, Anvers (tél. 33.89.20).

(5)	**Scandinavian West Africa Line (Swal)**	Suède: *Rederiaktiebolaget Transatlantic,* P. O. Box 16158, Göteborg. Norvège: *Fearnley et Eger,* Oslo. Belgique : *Comptoir Alex M. Peterson,* S.A. 14, Meir, Anvers (tél. 32.38.00 et 32.71.97) Congo: *A. M. Simpes et Co.,* B.P. 45, Matadi.
(6)	**Dafra Line**	Danemark : *Del Dansk-Franske Dampskibsselskab.* S. A. Frederiksgde, 17, Copenhague. Belgique : *Wall et Co,* 18, Plaine Falcon, Anvers (tél. 33.38.35).
(7)	**Sociedade Geral de Comercio Industria e Transportes**	Portugal : 39, rua do Comercio, Lisbonne. Belgique : *MM. Furness Shipping & Agency Co, S.A.,* 4, rue Gramaye, Anvers (tél. 33.87.50). Congo : *Comexas* ; Matadi B.P. 83.
(8)	**Barber West African Line**	Grande-Bretagne : *Barber Steamship Lines Ltd,* 51, Bishopsgate, Londres E.C.2. Belgique : *Black Diamond Lines, S.A.,* 38, Frankrijklei, Anvers (tél. 33.88.70).
(9)	**Farrell Lines Inc.**	New York. Belgique : *Phs. Van Ommeren, S.A.,* 42, rue Saint-Paul. Anvers (tél. 32.79.70 & 33.86.29).
(l0)	**Delta Line (Mississippi Shipping Co Inc.)**	Etats-Unis : 1300, Hibernia Bank Buildings, New Orleans. Belgique : *MM. P. Van Dosselaere et Co,* 4, quai Van Meteren, Anvers (tél. 33.87.05) . Congo : *Nieuwe Afrikaansche Handelsvennootschap* à Boma, Matadi et Léopoldville.
(11)	**Japan West African Line**	Japon : *Kawasaki Kisen Kaisha Ltd,* Tokyo. Congo : *Huilever*, Matadi.
(12)	**Companhia Colonial de Navegaçao**	Portugal : Lisbonne. Belgique : *Société Générale de Commerce. « Geralco », S.A.,* 45, rue des Tanneurs, Anvers (tél. 33.86.93).
(13)	**Companhia Nacional de Navegaçao**	Portugal : 70/85, rua do Comercio, Lisbonne. Belgique : *MM. Eiffe et Co,* 43, Longue rue Neuve, Anvers (tél. 32.99.60).
(14)	**Holland Afrika Lijn et Holland West Afrika Lijn**	Belgique : *Agence Maritime Néerlandaise,* 45, Cantersteen, Bruxelles (tél. 12.14.93 & 12.53.48) et *Phs. Van Ommeren, S.A.,* 42, rue St-Paul, Anvers (tél. 32.79.70 et 33.86.29).
(l5)	**Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis**	France : 1, Allée de Chartres, Bordeaux. Belgique : *Office Belge des Compagnies*

		Françaises de Navigation, 29, bld Adolphe Max, Bruxelles (tél. 17.21.63 et 18.37.62). Congo : *Voyages Immo.*
(16)	**Compagnies de Navigation Cyprien Fabre et Fraissinet**	France : 3, 5 et 15, rue Beauvau, à Marseille. Belgique : *Office Belge des Cies Françaises de nvigation* -voir (15). Congo : Voyages Immo.
(17)	**Compagnie des Messageries Maritimes**	France : Paris, 12, bld de la Madeleine (9e); Marseille : 3, place Sadi Carnot. Belgique : *Office Belge des Cies Françaises de Navigation* - voir (15).
(18)	**Lloyd Triestino**	Belgique : *Compagnia Italiana Turismo* (C.I.T. Belgique), 50, rue des Colonies, Bruxelles (tél. 17.67.99). *Agence Maritime Internationale* (A.M.I.), voir (1) et ses agences au Congo. *Les Voyages Joseph Dumoulin*, 77, bld Ad. Max, Bruxelles (tél. 17.17.85) et ses agences au Congo.
(19)	**Union-Castle Line**	Grande-Bretagne : 3, Fenchurch Street, Londres E. C. 3. Belgique : *John P. Best et Co,* 34/35, place Verte, Anvers

Voies d'accès

Transport de voitures automobiles accompagnées.

Tous les bateaux sont actuellement aménagés pour le transport des voitures automobiles accompagnées. Le voyageur qui désire faire une randonnée en Afrique au moyen de sa propre voiture a donc toute possibilité d'emmener celle-ci avec lui.

Il se renseignera directement auprès des représentants et agents des Compagnies de navigation pour les conditions de transport.

MATADI.

Compagnie Maritime Belge (C. M. B.) - voir (1).

Anvers-Matadi.

Départ d'Anvers tous les samedis par les Ville-boats « Léopoldville », « Albertville », « Jadotville », « Elisabethville », « Baudouinville », « Charlesville » et « Thysville ».

Prix du passage : de 18.500 fr à 21.400 fr ; en cabine de luxe : jusque 29.100 fr.

Des cargos aménagés pour une douzaine de passagers desservent également la même ligne et prennent les voitures accompagnées ; en général, ils ne prennent pas d'enfants.







Matadi. –

En haut,

les 2 paquebots.
« Albertville » et
« Elisabethville »
de la C.M.B

En bas,

un aspect
du port.

Prix du passage suivant le navire: 10.600 fr; 13.700 fr et 15.900 fr.

Le ticket donne droit à une franchise de bagages de 40 pieds cubes par adulte et l/16e de pied cube par année d'âge pour les enfants.

Transport de véhicules accompagnés :

voitures dont le cubage ne dépasse pas	300 pieds cubes	:	4.200 francs.
» » » » » » »	400 »	:	5.600 francs.
» » » » » » »	500 »	:	7.000 francs.
» » » » dépasse	500 pieds cubes	:	8.400 francs.
Motocyclettes petites, moyennes et grosses : 490, 910 et		:	1.400 francs.

side-car : 1.200 francs.

Belgian African Line voir (1) et (2).

Service combiné de la Compagnie Maritime Congolaise S.C.R.L. et de la Compagnie Maritime Belge (C.M.B.).

New York-Angola-Matadi et vice versa.

Service 2 à 3 fois par mois, par cargos disposant d'installations pour un nombre limité de passagers — durée de traversée New York-Matadi : 15 jours.

Prix de New York à Matadi : suivant la catégorie de navire $ 425 ou $ 475.

Belgian Fruit Line voir (1) et (3).

Service régulier *Anvers-Boma-Matadi* assuré par navires bananiers — maximum 8 passagers.

Prix minimum : 12.000 francs.

Deutsche Afrika Linien (Woermann Linie) - Hambourg - voir (4).

Service mensuel entre *Hambourg-Anvers-Pointe-Noire* et *Matadi* par cargos aménagés pour un nombre limité de passagers.

Prix : Anvers Matadi : £ 85 à £ 115 suivant la cabine.

Anvers-Pointe-Noire : £ 80 à £ 110 suivant la cabine.

Scandinavian West Africa Line (Swal) Göteborg-Oslo - voir (5).

Service toutes les 3 semaines entre *Göteborg, Oslo* et *Anvers* d'une part et les ports de *Pointe-Noire* et *Lobito* d'autre part par des navires aménagés pour une douzaine de passagers.

Au retour, ces navires touchent Matadi.

Coût du ticket : Matadi-Anvers £ 83 à £ 109 ; Lobito-Anvers £ 91 à £ 117 ; Pointe-Noire-Anvers £ 86 à £ 112.

Dafra Line - Copenhague - voir (6).

Service bi-mensuel entre *Copenhague - Hambourg - Anvers - Pointe-Noire - Boma* et *Matadi* par cargos aménagés pour 6 à 12 passagers. Prix Anvers-Matadi (Boma) : bateaux de la classe A : 15.000 fr. Réduction pour enfants jusqu'à 15 ans.

Transport des voitures accompagnées : 300 pieds cubes 4.200 fr ; 400 p. c. 5.600 fr ; 500 p. c. 7.000 fr ; au-dessus de 500 p. c. 8.400 fr.

Motos de 100, 200 et 300 kg : 450, 825 et 1.250 fr.

Sociedade Gerai de Comercio, Industria e Transportes - Lisbonne - voir (7).

Service régulier toutes les 3 semaines entre *Anvers-Lisbonne* et *Matadi* par des cargos pourvus d'installations luxueuses pour une douzaine de passagers - durée du voyage : 19 jours.

Coût Anvers-Matadi ou vice versa: 10.065 fr b. à 11.113 fr b.

Anvers-Lobito : 11.288 fr à 12.338 fr. Enfants : l/16e du prix de base par année d'âge. Réduction de 10 % sur voyages aller et retour.

Barber West Africa Line - New York - voir (8).

Service régulier entre *New York* et les ports de *Matadi* et *Lobito* par cargos disposant d'installations pour un nombre limité de passagers.

Prix : New York-Matadi : $ USA. 425 ; New York-Lobito $ USA. 450.

Farrell Lines Inc - New York - voir (9).

Service régulier entre *New York* et les ports de *Matadi* et *Lobito* par cargos pourvus d'installations pour un nombre limité de passagers.

Coût du ticket pour Matadi ou Lobito : $ USA. 525.

Delta Line (Mississippi Shipping Co Inc) New Orleans - voir (10).

Service régulier aller et retour toutes les 3 semaines entre *New Orleans* et les ports de la côte occidentale d'Afrique dont *Boma-Matadi-Lobito* et *Pointe-Noire* par cargos aménagés pour 12 passagers.

Prix par personne jusqu'à Matadi : $ USA. 475.

Japan West-African Line - Tokyo - voir (11) .

Service entre le Japon et Matadi par cargos aménagés pour transporter 6 ou 8 passagers.

D'autres lignes de navigation moins importantes escalent également à Matadi et notamment la « Nautilus Line » de Gênes.

LOBITO (Angola portugais).

De Lobito, communication par chemin de fer du Benguela Railways et du B.C.K. vers Elisabethville, Albertville, Kindu, Luluabourg, les Rhodésies, Le Cap et le Mozambique.

Une route mène de Lobito à Dilolo 1.315 km et de Dilolo divers embran-

chements permettent d'atteindre Luluabourg

, Albertville, Bukavu, Usumbura, Kindu, Jadotville, Elisabethville et les Rhodésies ; un embranchement partant de Vila Luso joint Tshikapa - voir plus loin « communications terrestres ».

Compagnie Maritime Belge (C.M.B.) - voir (1).

Tous les Ville-boats partant d'Anvers le samedi font escale à Lobito le 14e jour soit le samedi. Au retour, ils touchent Lobito le lendemain du départ de Matadi soit le vendredi (voir - Matadi).

Tickets Anvers-Lobito et vice versa : de 18.500 à 27.400 fr.

Companhia Colonial de Navegaçao - Lisbonne - voir (12).

Lisbonne-Loanda-Lobito - service toutes les 5 semaines sous contrôle gouvernemental portugais - départ un mardi.

Prix Lisbonne-Lobito (taxe portugaise comprise) : 1re cl. luxe 11.000 escudos ; 1re cl. spéciale 9.200 escudos ; 1re cl. standard 7.800 escudos. Voitures accompagnées : 356,5 escudos par 1.000 kg.

Compahia Nacional de Navegaçao — Lisbonne — voir (13).

Lisbonne-Cabinda-Loanda-Lobito - départ toutes les 5 semaines sous contrôle gouvernemental portugais.

Prix Lisbonne-Lobito : 1re cl. luxe 20.016 fr b.; 1er cl. spéciale 16.760 fr b. ; 1re cl. standard 14.207 fr b. ; 2e cl. 10.900 fr b.

D'autres lignes escalent également à Lobito (voir Matadi) et notamment : la Scandinavian West Africa Line (Swal) de Göteborg et Oslo via Anvers ; la Belgian African Line, la Barber West African Line et la Farrell Line au départ de New York ;

la Delta Line au départ de New Orleans (U.S.A.).

POINTE-NOIRE (Afrique Equatoriale Française — A. E. F.).

De Pointe-Noire, le chemin de fer Congo Océan (voir communications terrestres), mènent les passagers à Brazzaville d'où un service de vedettes de la Fima les transporte à Léopoldville.

Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis — Bordeaux — voir (15).

Service tous les 15 jours par les paquebots « Brazza », « Foucault » et « Général Leclerc » entre *Bordeaux* et *Pointe-Noire.*

Escales à Dakar, Conakry, Sassandra, Abidjan, Lome, Cotonou, Douala, Libreville et Port-Gentil.

Au retour, escales touristiques supplémentaires à Casablanca, Ténériffe, Madère et Lisbonne.

Prix : 1re cl. 173.000 fr français ; 2e cl. 129.000 fr français ; taxe de port : 5.175 et 2.745 fr français. Supplément pour cabine de luxe et à un lit.

Compagnies de Navigation Cyprien Fabre et Fraissinet - Marseille voir (16).

Marseille-Pointe-Noire - service toutes les 2 semaines environ par les navires « Général Mangin », « Foch » et « Jean Mermoz ».

Escales à Palma de Majorque, Alger, Casablanca, Dakar, Conakry, Sassandra, Abidjan, Lome, Cotonou, Lagos, Douala, Libreville et Port-Gentil.

Au retour, escales supplémentaires à Las Palmas (Canaries), Palma de Majorque ou Barcelone.

Prix : 1re cl. 173.000 fr français ; 2e cl. 129.000 fr français ; taxe de port: 5.701 et 3.513 fr français.

D'autres lignes - voir Matadi et Lobito - font également escale à Pointe-Noire et notamment :

la Deutsche Afrika Linien d'Hambourg via Anvers ;

la Holland West Afrika Lijn d'Amsterdam via Anvers et Bordeaux ;

la Scandinavian West Africa Line de Göteborg et Oslo via Anvers ;

la Dafra Line de Copenhague via Anvers;

la Barber West Africa Line et la Farrell Line de New York ;

la Delta Line de New Orleans.

CAPE TOWN (Le Cap).

De Cape Town une ligne de chemin de fer des South African Railways et du B.C.K. permet de rejoindre le Katanga, le Kasai et Albertville.

De nombreuses routes mènent d'Afrique du Sud vers le Katanga et de là vers tout le Congo.

Union-Castle Line -Londres - voir (19).

Southampton-Cape Town, via Madère et Las Palmas - Royal Mail Service - départ tous les jeudis - durée de la traversée 14 jours.

Londres-Cape Town - via Las Palmas, Ascension de Sainte-Hélène.

Round Africa Service, retour par la côte orientale et vice versa. Service mensuel - durée de la traversée 17 jours.

Prix : suivant la ligne, la classe et le navire (cabine de luxe exceptée) de £ 73 à £ 192.

Holland Afrika Lijn - voir (14).

Amsterdam (Southampton) - Le Cap.

Service régulier toutes les 2 1/2 à 3 semaines par la côte occidentale d'Afrique au moyen de paquebots (navires dont le nom se termine en ....fontein).

Prix : en 1re cl., £ 134 à £ 196 ; en cl. touriste, £ 80 à £ 94.

Réduction durant la morte saison.

De *nombreuses autres lignes* de navigation maritime, ayant leur port d'attache dans toutes les parties du monde, desservent Cape Town d'où leurs passagers peuvent gagner le Congo Belge.

Nous citerons notamment :

la Christensen Canadian African Lines au départ de Montréal ;

la Royal Interocean Line de Buenos-Ayres, Montevideo, Santos et Rio de Janeiro ;

la Transatlantic Steamship Co Ltd de Göteborg, Melbourne et Sydney ;

la Clan Line de Birkenhead ;

la Blue Star Line, l'Ellerman & Buchnall Steamship Co, la Natal Line de Londres ;

la Lykes Line, la Robin Line et la States Marine Corporation de New York.

MOMBASA DAR-es-SALAAM - BEIRA - LOURENCO MARQUES.

Communications :

De *Mombasa*, par chemin de fer, bateau et route jusqu'à Kasenyi sur la côte ouest du lac Albert ; par chemin de fer jusqu'à Nairobi, Kampala et Kasese au pied du Ruwenzori.

De *Kampala* par route vers Goma, Usumbura, Beni et Stanleyville.

De *Nairobi* ou *Entebbe* (Kampala) par avion jusqu'à Usumbura, Bukavu, Stanleyville et Léopoldville.

De *Dar-es-Salaam*, par train jusqu'à Kigoma et de là, par bateau C.F.L. jusqu'à Albertville ou Usumbura ; par avion vers Albertville, Usumbura et Bukavu.

De *Beira* par chemin de fer jusqu'à Elisabethville via Bulawayo.

De *Lourenço Marques* par chemin de fer, via Bulawayo jusqu'à Elisabethville.

N. B. - Pour ces communications par rail, voir « communications terrestres ».

Compagnie Maritime Belge (C.M.B.) - voir (1).

Anvers-Mombasa-Dar-es-Salaam-Beira et vice versa.

Service mensuel par cargos disposant d'installations pour un nombre limité de passagers.

Escales à Djeddah, Port-Sudan, Aden et Tanga.

Prix du ticket, suivant la catégorie du navire (« Capitaine ...., « Victory », « Lu .. .. » et « Mo . . .. ») :

Anvers-Mombasa: 12.300, 13.530, 15.375, 14.760 fr.

Anvers-Dar-es-Salaam : 12.800, 14.080, 16.000, 15.360 fr.

Anvers-Beira : 14.600, 16.060, 18.250, 17.520 fr.

Compagnie des Messageries Maritimes – Marseille – voir (17).

Marseille-Mombasa-Dar-es-Salaam - Service tous les 14 jours environ par paquebots « Ferdinand de Lesseps », « La Bourdonnais », « Pierre Loti », « Jean Laborde » et « Maréchal Joffre ».

Escales à Port Saïd, Suez et Djibouti.

Prix de Marseille à Mombasa (ou Dar-es-Salaam) : 1re cl. de £1 47 à £ 205 ; cl. touriste £ 102 ; taxe de port en supplément.

N. B. - Si le passage est encaissé en francs français, il sera compté, comme change, 980 fr fr. (parité officielle) pour 1 £ + 20 % du montant obtenu.

Lloyd Triestino - voir (18).

Venise (Trieste) - Mombasa - Dar-es-Salaam - Lourenço Marques et vice versa.

Service mensuel par m/s « Africa » et « Europa ». Escales à Port-Saïd, Aden et Mogadiscio.

Prix : Venise-Mombasa : 1re cl. £ 164 à £ 210; cl. touriste £ 103 à £ 117.

Venise-Dar-es-Salaam : 1re cl. £ 168 à £ 213 ; cl. touriste £ 103 à £ 117.

Venise-Beira: 1re cl. £ 174 à £ 218, cl. touriste £ 108 à £ 122.

Important supplément pour cabine de luxe. - Taxe d'embarquement et de débarquement en sus.

En basse-saison (février à mai inclus) prix réduit en 1re cl.

Naples-Mombasa - Service tous les mois par vapeurs « Diana » et « Tripolitania ».

Escales à Port-Saïd, Massawa, Djibouti, Aden et Mogadiscio.

Prix Naples-Mombasa : cl. unique £ 128.

Holland Afrika Lijn - Amsterdam - voir (14).

Amsterdam - Hambourg - Anvers - Mombasa - Dar-es-Salaam - Beira , etc.

Service toutes les 4 semaines par cargos disposant d'installations pour 12 passagers.

Escales à Marseille, Gênes et Suez.

Prix d'Amsterdam ou Anvers :

pour Mombasa de £ 114 à £140 ; pour Dar-es-Salaam de £116 à £ 144 ; pour Beira de £ 126 à £ 156 ; pour Lourenço Marques de £ 132 à £ 164.

Prix spéciaux en hors saison.

Union-Castle Line - Londres - voir (19).

Londres - Mombasa - Dar-es-Salaam - Beira - Lourenço Marques - Cape Town via Gibraltar, Marseille, Gênes et le canal de Suez. Service Round Africa avec retour par la côte occidentale.

Prix de Londres, suivant la classe et le navire :

pour Mombasa, de £ 90 à £ 190 ; pour Dar-es-Salaam de £ 93 à £ 195 ; pour Beira de £ 106 à £ 221.

Deutsche-Ost Afrika Linie - Hambourg voir (4).

Service mensuel entre *Hambourg - Anvers - Mombasa - Dar-es-Salaam* et *Beira* via Brême, Port-Saïd, Port-Sudan, Massawa, Djibouti, Aden, Tanga, Zanzibar, Porto Amelia, Mozambique/Nocala, etc., par cargos (Kameroun et Transvaal) aménagés pour une douzaine de passagers.

Durée du voyage : de 3 à 4 semaines.

Prix de Hambourg ou Anvers, suivant l'aménagement de la cabine : pour Mombasa de £ 95 à £ 125 ; pour Dar-es-Salaam de £ 98 à £ 128 ; pour Beira de £ 115 à £ 145.

A noter que de *nombreuses autres lignes* de navigation maritime desservent les ports de la côte est de l'Afrique et notamment :

la British India Steam Navigation Co de Londres, Bombay et Karachi ;

la Bank Line de Calcutta ;

la Clan Line et l'Elder Dempster Lines Ltd de Londres ;

la Svedel Line de Rotterdam ;

l'Osaka Shosen Kaïsha de Kobe (Japon) et de Hong-Kong ;

la Royal Interocean Line de Hong-Kong ;

la Christensen Canadian African Lines de Montréal (Canada).

ALEXANDRIE.

Des relations régulières sont établies, tous les 14 jours entre Alexandrie et Juba par trains et steamers via la vallée du Nil et le Soudan et de là par route, vers Aba et la Province Orientale.

De nombreux navires touchent Alexandrie.

Se renseigner auprès des agences de voyages.

COMMUNICATIONS TERRESTRES

Les communications terrestres entre les ports ou les principales localités des colonies voisines et le Congo Belge ou le Ruanda-Urundi, sont de deux sortes: les chemins de fer et les routes.

Les horaires et tarifs que nous donnons ci-après, sont ceux en vigueur au début de 1957.

Comme ils sont sujets à des modifications très fréquentes, le voyageur voudra bien se renseigner, avant son départ, s'ils sont toujours d'application.

A. Chemins de fer.

LOBITO ET ANGOLA.

Compagnie du Chemin de fer de Benguela - Rua do Ataide, 7, Lisbonne, et **Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga** (B.C.K.), 7, rue Montagne du Parc, Bruxelles (tél. 11.80.17).

De Lobito à Elisabethville et vice versa avec correspondance à Tenke pour Albertville, Kindu et Port-Francqui.

La distance de Lobito à Dilolo est de 1.350 km et de Dilolo à Elisabethville de 757 km soit au total 2.107 km.

A chaque arrivée à Lobito, d'un paquebot-mixte de la C.M.B., un train semi-direct assure la correspondance de et vers l'Europe. En plus, deux trains locaux permettent chaque semaine d'effectuer le trajet entre Elisabethville et Lobito et vice versa; ces trains desservent les principales gares du Congo et de l'Angola.

Ces trains comportent couchettes et wagon-restaurant.

l)**Train semi-direct** circulant en correspondance avec les bateaux C.M.B.

Départ de Lobito le samedi à 16 h 55, arrivée à Elisabethville le mardi à 20 h 50.

A Tenke, correspondance pour Albertville, Kindu et Port-Francqui (changement de train à Kamina pour Albertville et Kindu).

Arrivée à Albertville le jeudi à 11 h 10, à Kindu le jeudi à 20 h 10 et à Port-Francqui le jeudi à 19 h.

Départ d'Elisabethville le mardi à 10 h 40 avec arrivée à Lobito le vendredi à 10h 50.

A Tenke, ce train prend les voyageurs qui auraient quitté Albertville le dimanche à 20 h, Kindu le dimanche à 10 h 30 et Port-Francqui le dimanche à 11 h.

2) **Trains locaux** :

De Lobito, le vendredi à 18 h et le lundi à 18 h; arrivée à Dilolo le lundi et le mercredi et à Elisabethville le mardi à 20 h 50 et le jeudi à 22 h 20.

Par le train du vendredi, mêmes correspondances pour Albertville, Kindu et Port-Francqui que par le train C.M.B.

D'Elisabethville, le mardi à 10 h 40 et le samedi à 19 h; arrivée à Dilolo le mercredi et le lundi et à Lobito le samedi à 11 h et le mercredi à 11 h.

Prix du ticket Lobito-Elisabethville :

par train direct :	1re cl.	3.535 fr cong.	2e cl.	2.202 fr cong.
par train local :	1re cl.	3.371 fr cong.	2e cl.	2.105 fr cong.

Prix du ticket Lobito-Albertville :

par train direct :	1re cl.	5.406 fr cong.	2e cl.	3.230 fr cong.
par train local :	1re cl.	5.242 fr cong.	2e cl.	3.133 fr cong.

Prix du ticket Lobito-Kindu :

par train direct :	1re cl.	5.708 fr cong.	2e cl.	3.442 fr cong.
par train local :	1re cl.	5.544 fr cong.	2e cl.	3.345 fr cong.

Prix du ticket Lobito-Luluabourg :

par train direct :	1re cl.	4.899 fr cong.	2e cl.	3.020 fr cong.
par train local :	1re cl.	4.735 fr cong.	2e cl.	2.923 fr cong.

Prix du ticket sur le chemin de fer du Benguela :

De Lobito à la frontière du Congo (Dilolo) :

par les trains directs C. M. B. :	1re cl.	£	14.7.9
	2e cl.	£	9.4.2
par les trains locaux :	1re cl.	£	13.4.4
	2e cl.	£	8.10.4

Wagons-restaurant du Benguela :

Trains directs C. M. B. : breakfast, 10 et 20 esc. ou 42,50 fr b. ; lunch et dîner 45 esc. ou 80 fr b.

N. B. - 1 escudo = 1,77 fr b.

CAPE TOWN - JOHANNESBURG - AFRIQUE DU SUD ET RHODESIES.

Rhodesia Railways - Salisbury House, 241, London Wali, Londres E. C. 2 (Grande-Bretagne) ; **South African Railways,** General Manager at Johannesburg et **Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga** (B. C. K.), 7, rue Montagne du Parc, Bruxelles (tél. 11.80.17).

Les voyageurs pour Elisabethville changent de train à Bulawayo où les arrivées et départs des trains de et pour les deux directions ci-après coïncident. Distance Cape Town-Bulawayo 2.188 km et Bulawayo-Elisabethville 1.522 km soit au total 3.710 km.

Distance Johannesburg-Bulawayo 1.093 km et Bulawayo-Elisabethville 1.522 km soit au total 2.615 km.

Sur les automotrices, la priorité est donnée aux billets combinés entre les deux réseaux.

Voitures-couchettes et wagon-restaurant sur le train courrier ; restauration et boissons sur les automotrices.

De Cape Town (Le Cap) à Bulawayo et Elisabethville et *vice versa.*

3 liaisons par semaine, dont deux au moyen d'automotrices (24 pl.) et une par train courrier.

Départ du Cap les mardi et jeudi à 14 h par automotrice et le samedi à 14 h par train-courrier ; arrivée à Bulawayo jeudi, samedi et lundi et à Elisabethville samedi et lundi à 17 h et mercredi à 20 h.

Départ d'Elisabethville les dimanche et vendredi à 12 h 10 par automotrice et le mercredi à 8 h 30 par train-courrier ; arrivée à Bulawayo mardi, dimanche, vendredi et à Cape Town jeudi, mardi et dimanche à 12 h 10.

Prix du ticket :

Elisabethville-Le Cap: 1re cl. £ 22.19.0 + 510 fr cong.; 2e cl. £ 15.3.11 + 306 fr cong.

Elisabethville-Bulawayo : 1re cl. £ 8.7.0 + 510 fr cong. : 2e cl. £ 5.10.3 + 306 fr cong.

De Johannesburg à Bulawayo et Elisabethville et vice versa.

Comme du Cap, 3 liaisons par semaine dont 2 par automotrice et une par train-courrier.

De Johannesburg les mercredi et vendredi à 11 h 30 par automotrice et le dimanche à 11 h 30 par train-courrier. Arrivée à Elisabethville les samedi et lundi à 17 h et le mercredi à 20 h.

D'Elisabethville les dimanche et vendredi à mercredi à 12 h 10 par automotrice et le mercredi à 8 h 30 par train-courrier. Arrivée à Johannesburg les mercredi, lundi et samedi à 18 h.

Prix du ticket Elisabethville-Johannesburg : 1re cl. £14.13.0 + 510 fr c.

2e cl. £ 9.13.6 + 306 fr c.

Prix du ticket pour Bulawayo - voir plus haut.

BEIRA-LOURENCO MARQUES ET MOZAMBIQUE.

Mêmes lignes (Rhodesia Railways, South African Railways et B. C. K.) que ci-dessus.

Comme pour Cape Town et Johannesburg, changement de train à Bulawayo et même confort que celui renseigné.

Beira-Bulawayo-Elisabethville et vice versa.

Trois trains par semaine dont deux automotrices et un train courrier.

De Beira les mardi et jeudi à 17 h 30 par automotrice et le samedi à 17 h 30 par train courrier ; arrivée à Bulawayo les jeudi, samedi et lundi ; arrivée à Elisabethville les samedi et lundi à 17 h et le mercredi à 20 h.

D'Elisabethville les dimanche et vendredi à 12 h 10 par automotrice et le mercredi à 8 h 30 par train-courrier. Arrivée à Beira les jeudi, mardi et dimanche à 7 h 40.

Prix du ticket: 1re cl. £ 12.17.6 + 510 fr cong.
2e cl. £ 8. 9.6 + 306 fr cong.

Lourenço Marques-Elisabethville et vice versa.

Un train par semaine - wagon-salon et wagon-restaurant – changement à Bulawayo.

De Lourenço Marques le dimanche à 13 h 30 avec arrivée à Elisabethville le mercredi à 20 h ; d'Elisabethville le mercredi à 8 h 30 avec arrivée à Lourenço Marques le samedi à 13 h 30.

Prix du ticket: 1re cl. £ 12.17.6 + 510 fr cong.
2e cl. £ 8. 9.6 + 306 fr cong.

MOMBASA-DAR-ES-SALAAM et L'EST AFRICAIN BRITANNIQUE.

East African Railways and Harbours — Chief Commercial Superintendant P. O. Box 306, Nairobi. Kenya.

Sur les trains de l'East African Railways, voiture- restaurant et couchettes. De *Mombasa* par la **Kenya and Uganda Section.**

Le service vers le Congo Belge se fait par Nairobi et Kampala et de ce poste vers Kasenyi sur la rive ouest du lac Albert ou vers Kasese au pied du Ruwenzori.

Mombasa-Nairobi — service quotidien ; départ de Mombasa à 18 h et arrivée le lendemain à 8 h. Au retour, départ de Nairobi à 18 h 30 et arrivée à Mombasa le lendemain à 8 h.

Nairobi-Kampala — 3 trains par semaine dans chaque sens.

Départ de Nairobi les lundi, jeudi et samedi à 9 h avec arrivée les mardi, vendredi et dimanche à 11 h 15.

Au retour, départ de Kampala les mercredi, vendredi et dimanche à 15 h 30 avec arrivée les jeudi, samedi et lundi à 17 h 30.

Mombasa-Kasenyi (rive ouest du lac Albert).

Service direct tous les 14 jours par train jusqu'à Namasagali, par bateau jusqu'à Masindi-Port, par route jusqu'à Butiaba et par bateau jusqu'à Kasenyi. A l'aller on loge deux nuits à Masindi-ville, le mercredi et le jeudi, tandis qu'au retour on n'y passe que la journée et la nuit du lundi.

Départ de Mombasa le dimanche à 18 h par train avec arrivée le samedi à 6 h du matin.

Au retour, départ de Kasenyi le samedi à midi et arrivée à Mombasa le vendredi à 8 h.

Horaire de 1958: de Mombasa 5 et 19 janv.; 2, et 16 fév.; 2, 16 et 30 mars; de Kasenyi, 11 et 25 janv. ; 8 et 22 fév. ; 8 et 22 mars ; etc.

Kampala-Kasese.

Trois trains par semaine. De Kampala, les mardi, vendredi et dimanche à 18 h avec arrivée le lendemain à 9 h 30. De Kasese les lundi, mercredi et samedi à 16 h avec arrivée le lendemain à 7 h 50.

Prix des tickets :

Mombasa-Nairobi	1re cl. 79 Sh 20	2e cl. 52 Sh 80
Nairobi-Kampala	1re cl. 102 Sh 30	2e cl. 68 Sh 20
Mombasa-Kasenyi	1re cl. 241 Sh 00	2e cl.164 Sh 70

Le Sh EA vaut 7 fr cong. ou 7 fr b.

De *Dar-es-Salaam* par la **Tanganyika Section.**

Dar-es-Salaam-Kigoma et vice versa.

Trois trains par semaine dans chaque sens.

Au départ de Dar-es-Salaam, les mardi, jeudi et samedi à 12 h 30, avec arrivée à Kigoma, les jeudi, samedi et lundi à 8 h.

Au départ de Kigoma, les lundi, jeudi et samedi à 19 h 15 avec arrivée à Dar-es-Salaam les mercredi, samedi et lundi à 15 h 50.

A Kigoma, correspondance avec les bateaux C. F. L. du Tanganika.

Ces bateaux passent à Kigoma les dimanche, mardi, jeudi et vendredi dans la matinée en direction d'Usumbura et les mardi, mercredi, jeudi et samedi en direction d'Albertville.

Pour les horaires des bateaux C.F.L. du lac Tanganika, voir chap. X « Voies de Communications Intérieures ».

Le voyageur qui désire une correspondance directe à Kigoma fera bien de se renseigner : à la « Belbase » belge à Dar-es-Salaam ou aux agences C.F.L. à Albertville et Usumbura.

Tickets Dar-es-Salaam-Kigoma : 1re cl. 187 Sh 20 ; 2e cl. 124 Sh 80.

N. B. Sur les trains de l'East African Railways and Harbours, le sac literie pour la couchette se paie 4 Sh par nuit.

Sur le bateau du lac Albert, le prix de la cabine pour la nuit avant le départ ou la nuit après l'arrivée est de 7 Sh 50.

Les repas au wagon-restaurant sont comptés au taux de 4 Sh 50 le breakfast, 6 Sh le lunch et 7 Sh le dîner pour les adultes ; l'afternoon tea se paie 2 Sh. Dans les hôtels de cette Compagnie, le prix d'une journée de pension complète est de : pour les voyageurs occupant seuls une chambre ou pour chambres avec salle de bain : par personne 36 Sh ; pour les autres chambres 30 Sh par personne.

De Kampala, le voyageur en destination du Kivu ou du Ruanda-Urundi trouvera facilement à louer une voiture soit dans un garage, soit au centre commercial. Il pourra prendre l'avion à Entebbe (Kampala) pour Usumbura ou Bukavu.

POINTE-NOIRE ET A. E. F. Chemin de fer Congo-Océan. *Pointe-Noire — Brazzaville.*

Autorail journalier, dans chaque sens, comportant 1re et 2e cl. - bar.

Départ de Pointe-Noire à 7 h 15 et arrivée à 18 h.

Départ de Brazzaville à 8 h et arrivée à 18 h 25.

Un train (couchettes 1re et 2e cl. et wagon-restaurant) circule en correspondance avec les paquebots des Compagnies Maritimes « Les Chargeurs Réunis » et « Cyprien Fabre et Fraissinet », desservant Pointe-Noire. En principe, départ de Pointe-Noire le mercredi à 18 h 40 et de Brazzaville le jeudi à 18 h 10.

Ticket Pointe-Noire-Brazzaville: 1re cl. 2.705 fr CFA; 2e cl. 2.195 fr CFA. Supplément pour couchettes (Cie Intern. des W-L) : 1re cl. 415 fr CFA et 2e cl. 310 fr CFA.

Prix des repas: petit déjeuner 120 fr CFA; déjeuner ou dîner 410 fr CFA, boissons non comprises.

Le franc CFA vaut 2 fr métropolitains français.

De Brazzaville à Léopoldville, service de vedettes de la Fima et service des bacs transbordeurs pour voiture.

Passage par vedette : Européen 20 fr Cong. — Noir 10 fr Cong.

Passage par bac transbordeur : une voiture avec le conducteur et un passager avec bagages : 200 fr Cong.

B. Routes.

De toutes les colonies limitrophes, des routes permettent l'accès au Congo Belge et au Ruanda-Urundi.

Dans la IIIe Partie du Guide, le lecteur trouvera les itinéraires raccordant les localités du Congo aux postes d'entrée où aboutissent les voies routières d'accès vers la Colonie.

ROUTES DE L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE -A. E. F.

En venant de l'A.E.F., l'entrée au Congo Belge se fait principalement par *Bangassou* au Nord, *Bangui* au Nord-Ouest et *Brazzaville* à l'Ouest.

D'autres points d'entrée existent, notamment à Zemio et Banzyville, mais comme il ne s'agit pas de très grandes voies de communications, nous ne les avons pas mentionnées.

De *Bangassou* (poste de douane français), il faut traverser le Bomu qui fait frontière pour atteindre Ndu (poste de douane belge) ; de Ndu une route conduit à Buta, grand nœud routier, d'où il est possible de rejoindre n'importe quel centre de la Colonie.

De *Bangui* (poste de douane français), il faut traverser l'Ubangi pour atteindre Zongo (poste de douane belge) d'où l'on pourra rejoindre le grand nœud routier de Buta, ou le fleuve Congo à Lisala.

De *Brazzaville,* un service de vedettes conduira le touriste à Léopoldville, capitale du Congo.

Bangassou.

Vers Bangassou convergent les routes suivantes :

d'Alger (ou Oran, ou Tanger, ou Casablanca) par le Tanezrouft, Kano et Fort-Lamy ;

d'Alger (ou Oran) par le Hoggar, Kano et Fort-Lamy ;

de Dakar (ou Lagos) par Niamey, Kano et Fort-Lamy ;

de Tunis par le Hoggar, Kano et Fort-Lamy;

de Tunis par le Fezzan, Kano et Fort-Lamy (à déconseiller).

Jusqu'à Kano, en Nigérie, pour les touristes européens, il existe deux itinéraires à travers le Sahara.

a) *Itinéraire par le Tanezrouft* en partant soit d'Alger, soit d'Oran, soit de Tanger, soit de Casablanca, par Colomb-Bechar, Beni-Abbes, Adrar, Reggan, Bidon V, Tessalit, Gao, Niamey, Kano.

On rejoint Colomb-Bechar en partant de Tanger, par Meknès et en partant de Casablanca, par Marrakech.

b) *Itinéraire par le Hoggar* en partant soit d'Alger, soit d'Oran, par Laghouat, Ghardaïa, El Golea, In Salah, Arak, Tamanrasset, Agades, Zinder, Kano.

N. B. - A noter que le voyageur peut passer d'un itinéraire à l'autre par les transversales Adrar-El Golea (600 km) ou Adrar-In Salah (360 km).

Ainsi le voyageur de Tanger (ou Casablanca), désireux d'emprunter la route du Hoggar, quittera l'itinéraire du Tanezrouft à Adrar d'où il se dirigera sur In Salah.

A partir de Kano, il n'existe plus qu'une seule voie qui est :

Kano, Fort-Lamy, Fort-Archambault, Fort-Crampel, Bambari, Bangassou.

Ces voyages peuvent se faire à la condition de remplir certaines formalités et d'adapter le matériel roulant.

N. B. — La meilleure saison, sinon la seule, pour effectuer le voyage dans les régions du Tchad est celle de novembre-décembre à mars-avril ; elle permet d'éviter les inondations des régions avoisinant le lac Tchad.

L'itinéraire par le Tanezrouft est le plus fréquenté, le parcours en étant plus facile et les touristes pouvant bénéficier des services des Ateliers du Méditerranée-Niger ; elle présente moins d'intérêt touristique.

L'itinéraire par le Hoggar est le plus touristique, mais comporte quelques passages difficiles notamment entre Ghardaïa et El Golea et entre Tamanrasset et Agades.

La traversée de l'Algérie et de la Tunisie étant actuellement impossible, nous donnons ces renseignements à l'intention des résidants de l'A.O.F., du Nigeria et de l'A.E.F.

Convention d'assistance.

Le Touring Club de France, en accord avec le Gouvernement Général de l'Algérie, a organisé un service d'assistance aux automobilistes circulant sur les pistes du Sahara. Il consiste :

1.- pour *tous* les automobilistes en une *convention d'assistance* à souscrire au bureau du T.C.F. d'Alger ou auprès des Chefs d'Annexe ou Chefs de Postes Sahariens ou auprès du réseau du Chemin de fer Méditerranée-Niger. Cette convention assure, après 36 h de retard, la recherche et le transport des passagers vers le poste le plus proche. Ce soin est

confié : sur la piste Adrar-Gao, au réseau Méditerranée-Niger et sur les pistes du Hoggar (El Golea-Agades) et les transversales aux Autorités Administratives.

Les frais d'établissement de la convention s'élèvent à 5.000 fr français. Ils ne comprennent pas ceux nécessités par le dépannage de la voiture, le transport des personnes, les télégrammes, etc.

2.- pour les *membres du T.C.F.* ayant souscrit une convention d'assistance, en une *dispense du versement de la caution* de rapatriement qui est exigée pour la traversée de l'A.O.F., de l'A.E.F. et du Cameroun.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Touring Club de France, avenue de la Grande Armée, à Paris, ou 24, rue Colonna d'Ornano, Alger ; ou au Touring Club Royal du Congo Belge, 40, rue de la Loi, Bruxelles.

Il est recommandé de se procurer le « Guide du Tourisme Automobile et Aérien au Sahara » édité par la Société Shell d'Algérie, 146, boulevard Camille Saint-Saëns, Alger.

Tous renseignements sur la traversée du Sahara, peuvent être obtenus au groupement « Les Amis du Sahara », direction des Territoires du Sud, Gouvernement Général d'Algérie-Alger.

Quelques distances kilométriques.

Quoique la traversée de l'Algérie et de la Tunisie soit pratiquement non autorisée pour l'instant, nous croyons cependant utile de donner ci-après quelques renseignements au sujet de certains kilométrages.

Tanger-Rabat 281 km — Tanger-Casablanca 373 km — Tanger-Marrakech 612 km — Tanger-Marrakech-Ksar-es-Souk 1.122 km — Tanger-Colomb-Bechar via Marrakech et Ksar-es-Souk 1.399 km.

Dakar-Niamey-Birni N'Koni-Kano 3.632 km.

Oran										
708	Colomb-Bechar									
936	228	Beni-Abbes								
1310	602	374	Adrar							
1450	742	514	140	Reggan						
1965	1257	1209	655	515	Bidon V					
2241	1533	1305	931	791	276	Tessalit				
2816	2108	1880	1506	1366	851	575	Gao			
3262	2554	2326	1952	1812	1297	1021	446	Niamey		
3684	2976	2748	2374	2234	1719	1443	868	422	BirniN'Koni	
4202	3494	3266	2892	2752	2234	1961	1386	940	518	Kano.

Alger										
432	Laghouat									
635	203	Ghardaïa								
955	523	320	El Golea							
1375	943	740	420	In Salah						
1675	1243	1040	720	300	Arak					
2075	1643	1440	1120	700	400	Tamanrasset				
2491	2059	1856	1536	1116	816	416	In Guezzam			
2986	2554	2351	2031	1611	1211	911	495	Agades		
3459	3027	2824	2504	2084	1684	1384	968	473	Zinder	
3744	3312	3109	2789	2369	1969	1669	1253	758	285	Kano.

Kano						
531	Maidugari					
774	243	Fort-Lamy				
1323	792	549	Fort-Archambault			
1630	1099	856	307	Fort Crampell		
1990	1459	1216	667	360	Bambari	
2350	1819	1576	1027	720	360	Bangassou

Tunis					
327	Biskra				
535	218	Touggourt			
695	378	160	Ouargla		
1024	707	489	329	El Golea	
3813	3496	3278	3118	2789	Kano

Bangassou				
74	Monga			
200	126	Bondo		
403	329	203	Buta	
727	653	527	324	Stanleyville

Liaison Oran-Bangassou par Transports concédés.

A toutes fins utiles, nous donnons ci-après les lignes régulières qui traversaient jadis le Sahara, mais dont les services ont été, momentanément peut-être, suspendus, suite aux événements d'Algérie. Elles permettaient d'atteindre Fort-Lamy, Bangassou et Bangui.

a) la première par chemin de fer entre Oran et Colomb-Bechar et par autobus de la Société Africaine des Transports Tropicaux (S.A.T.T.) de Colomb-Bechar à Gao avec correspondance pour Zinder et Fort-Lamy.

b) la seconde via le Hoggar par les autobus de la S.A.T.T. d'Alger à Fort-Lamy par El Golea et Kano.

Ces lignes fonctionnaient d'octobre à avril. Se renseigner à la S.A.T.T. 24bis, rue Sadi Carnot, à Alger.

Sur la ligne du Tanezrouft, hôtels à Colomb-Bechar, Taghit, Beni-Abbes, Adrar, Reggan, Gao et Niamey et Rest-House à Bidon V et Tessalit. Sur la ligne du Hoggar, hôtels à Laghouat, Ghardaïa, El Golea, In Salah, Tamanrasset, Agades et Zinder et logement sommaire (sans restaurant) à Arak et In Guezzam.

Banques — Laghouat et Colomb-Bechar.

c) A Gao, correspondance pour Niamey, Zinder et Fort-Lamy assurée par les services automobiles de la Compagnie Transafricaine.

d) A Fort-Lamy, service hebdomadaire de la Compagnie Transafricaine vers Fort-Archambault.

De Fort-Lamy, la liaison avec Bangui serait assurée par les Messageries Dujardin de Fort-Lamy ou la Société des Transports Oubangui-Cameroun de Bangui.

e) A Bangui, liaison organisée par la Compagnie des Transports routiers de Bangui.

f) A Ndu (en face de Bangassou) service des Vicicongo vers Buta et de Buta vers Stanleyville, Bumba, Paulis, etc.

Bangui.

Vers Bangui convergent :

les routes d'Alger ou Oran ou Tanger dont il a été question plus haut. Pour se rendre de Fort-Lamy à Bangui, le voyageur doit obliquer à Fort-Sibut (entre Fort-Archambault et Bambari). De Fort-Archambault à Bangui, 599 km; les routes de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) via Kano et d'Accra, Cotonou ou Lagos via Yaoundé;

les routes du Cameroun, notamment celle de Douala.

Il est à noter que de Bangui, le voyageur pourra, pour se rendre à Stanleyville, emprunter la voie française Bangui-Fort-Sibut-Bambari-Bangassou et Buta ou la voie belge Bangui-Bosobolo-Banzyville-Monga-Bondo et Buta.

Il pourra aussi se rendre directement à Lisala, sur le fleuve Congo, par Libenge et Budjala.

Quelques distances d'après Shell.

Kano-Bangassou 2.279 km ; Dakar-Niamey 2.736 ; Kano-Bangui 2.018 ; Douala-Bangui 1.812 km ; Oouala-Maidugari 1.801 km ; Yaounde-Maidugari 1.490 km ; Lagos-Yaounde 1.713 km ;

De Bangui à Stanleyville par Bosobolo, Banzyville, Monga, Bondo el Buta 1.304 km - De Bangui à Buta 980 km.

De Bangui à Lisala par Libenge 592 km.

Brazzaville.

Sur Brazzaville convergent toutes les routes mentionnées comme permettant d'atteindre Bangassou ou Bangui.

Les voyageurs qui ont traversé le Sahara ou qui viennent de l'Afrique Occidentale Française se dirigent, dès Maidugari, sur Yaounde d'où, par Dolisie, ils gagneront Brazzaville. Ceux de Douala, obliqueront à Yaounde.

Cette route Maidugari, Yaounde, Dolisie, Brazzaville permet à tous les voyageurs, venant d'Europe, de rejoindre Léopoldville sans devoir faire le détour par Bangassou, Stanleyville et l'intérieur du Congo.

Une route joint Pointe-Noire à Brazzaville via Dolisie.

ROUTES DU SOUDAN.

Juba-Aba.

La seule bonne route du Soudan vers le Congo est celle qui, de Juba, terminus de la navigation sur le Nil, rejoint Aba (218 km) — voir « Communications intérieures ».

N.B.

Nous signalons que pour venir en voiture de l'Egypte vers le Congo, la section Shellal (Assouan) — Wadi Halfa est interdite; il est indispensable d'avoir recours au bateau ;

la traversée du Soudan de Khartoum à Juba n'est possible que de fin décembre (voire de février) à avril et en plus, les voies praticables durant cette saison sont très mauvaises.

Il est conseillé, au départ de Khartoum, d'embarquer la voiture sur un des bateaux remontant le Nil.

ROUTES DE L'EST AFRICAIN BRITANNIQUE.

Le voyageur débarquant à Mombasa, port sur l'Océan Indien, joindra d'abord Nairobi, capitale du Kenya.

Il a le choix entre la route directe par Voi (hôtel), Mtito Andei (hôtel), Makindu (Guest-House) et Athi River d'une longueur de 562 km et une route plus longue qui de Voi passe par Moshi (hôtel), Arusha (hôtel) et Kadjiado (hôtel) ; cette dernière route mesure 695 km.

A Nairobi, il prendra la route de *Kampala* (721 km). En chemin, il rencontrera des hôtels à Naivasha (km 92), à Gilgil (km 122), à Nakuru (km 162), au km 220, à Londiani (km 238), à Kisumu (km 363), à Busia (km 510), et à Jinja (km 635).

S'il désire essayer la route de montagnes au lieu de passer par Kisumu, il s'engagera à Mau Summit (km 227) vers Eldama (hôtel), Equator (alt. 2.700 m). Timboroa (alt. 2.800 m), Eldoret (hôtels, alt. 2.100 m), Chemilili, Malakisi, Tororo (hôtel) et Busia (hôtel) où il rejoindra la route de Kisumu. Le détour, par la route des montagnes, n'est que de 20 km.

De *Kampala,* il aura le choix, selon la direction qu'il doit prendre, entre les routes de : Watsa (via Aru), Beni-Stanleyville (via Kasindi), Goma-Bukavu (via Rutshuru ou Ruhengeri) et Usumbura (via Katitumba).

Aru.

Prendre à Kampala ou mieux à Busia (211 km avant Kampala), la route de Nimule et là se diriger sur Arua et Aru (poste de douane belge).

A Aru, routes pour Bunia, Watsa, Paulis, Aba, etc.

De Busia à Nimule ; 546 km ; hôtel à Tororo et Rest-House à Lira et Gulu.

Beni.

C'est la direction de Bunia, Paulis, Stanleyville et Butembo.

Prendre à Kampala la voie de Mbarara (km 290, hôtel) Kichwamba (km 399, hôtel), Mutwanga (km 530, hôtel), et Beni (km 552, 4 hôtels). Le poste de douane belge se trouve à Kasindi.

La route passe entre le lac George et le lac Edouard à travers le « Queen Elizabeth Park ». Au Congo, elle longe, puis traverse le secteur Semliki du Parc National Albert ; elle suit le flanc ouest du massif du Ruwenzori.

N. B. - Cet itinéraire est emprunté par des cars de tourisme de l'Overseas Touring Co de Kampala ; à partir de Beni, ces cars prennent la direction de Butembo, Lubero, Rwindi, Rutshuru et Goma et rentrent à Kampala via Ruhengeri, Kisoro, Kabale et Mbarara, ce qui permet aux passagers de visiter le Parc National Albert et la région des volcans.

Kampala						
2	M					
3	1	Kichw				
5	2	1				
6	4	3	1	Mambasa		
8	6	4	3	191		Nia Nia
1	9	8	6	526	335	

On peut aussi, au départ de Kampala, prendre la route de Mubende, Fort-Portal, Katwe, Kasindi, Beni.

La distance est sensiblement la même, mais elle est moins fréquentée par les touristes.



Léopoldville. — *Le nouvel aérogare.*

Léopoldville. — *Arrivée d'un avion DC-7C*





Léopoldville. —

L'Air Terminus Sabena.



Intérieur d'un avion DC-7C de la Sabena

Kampala						
166	Mubende					
230	164	Fort-Portal				
482	416	252	Beni			
629	563	399	147	Mambassa		
820	754	590	338	191	Nia-Nia	
1155	1089	925	673	526	335	Stanleyville

Goma-Kisenyi.

Prendront à Kampala la direction de Goma, les voyageurs qui désirent se rendre au Parc National Albert (Rwindi) ou au lac Kivu et à Bukavu.

Ceux qui vont au Parc Albert, prendront à droite, à la bifurcation de Rutshuru ; ceux pour Goma prendront à gauche à celle même bifurcation. Le poste de douane belge est à Bunagana.

Pour se rendre de Kampala à Goma, on peut aussi, à Kisoro, obliquer à gauche en direction de Ruhengeri et de là descendre vers Kisenyi et Goma. La distance est la même via Ruhengeri que via Rutshuru. En ce cas le poste de douane belge se trouve à Cyanika.

Emprunteront également cette route, les touristes qui, se rendant à Stanleyville, voudraient, au passage, voir le lac Kivu et les volcans.

En ce cas, nous leur conseillons l'itinéraire Kampala, Mbarara, Kabale, Kisoro, Ruhengeri, Goma, Rutshuru, Rwindi, Butembo, Beni, Mambasa, Stanleyville. Au retour, ils feront le crochet par Stanleyville, Paulis, Watsa, Bunia, Beni et rentreront à Kampala par Kasindi, le Queen Elizabeth Park et Mbarara.

Ces derniers itinéraires sont jalonnés par les hôtels de Mbarara, Kabale, Kisoro, Ruhengeri, Goma-Kisenyi, Rutshuru, Rwindi, Lubero, Butembo, Beni, Mambasa, Epulu et Nia Nia et au retour, Wamba, Paulis, Watsa, Nioka , Bunia, Mont Hoyo, Beni, Mutwanga et Kichwamba.

Kampala					
290	Mbarara				
437	147	Kabale			
519	229	82	Kisoro		
624	334	187	105	Goma	
832	542	395	313	208	Bukavu

Kampala						
290	Mbarara					
437	147	Kabale				
558	268	82	Rutshuru			
615	325	178	57	Rwindi		
864	574	427	306	249	Beni	
1011	721	574	453	396	147	Mambassa
1537	1247	1100	979	922	673	526
	Stanleyville					

Usumbura.

La roule directe de Kampala à Usumbura, si elle ne permet pas aux touristes pressés d'admirer la région des volcans et le lac Kivu, offre cependant les beaux panoramas du Ruanda, une vue générale sur le versant sud des volcans éteints de l'Est et permet la visite du Parc National de la Kagera tout aussi riche en gibier que le Parc Albert.

Cette route est la voie rapide pour se rendre de l'est de I'Uganda au Tanganika, à Albertville, au Kasai, au Katanga et vers l'Angola.

Jusqu'à Ntungamo, où il faudra tourner à gauche, c'est le même itinéraire que celui de Goma.

La douane belge se trouve à Kakitumba.

Sur cette route, qui est commune avec celle de Goma jusqu'à Ntungamo, on trouve des hôtels à Kiwala, Mbarara, Rukara (lac Mohasi), Kigali et Astrida. Usumbura possède quatre bons hôtels. Au Parc de la Kagera, rest-house à Gabiro.

Kampala						
290	Mbarara					
357	67	Ntungamo				
438	148	81	Gabiro			
574	284	217	136	Kigali		
706	416	349	268	132	Astrida	
875	585	518	437	301	169	Usumbura

ROUTES DU TANGANYIKA TERRITORY.

Au voyageur débarquant à Dar-es-Salaam, deux routes se présentent pour atteindre le Congo Belge :

1. la route vers Nairobi et Kampala et, de là, vers les localités congolaises dont il a été parlé au § précédent et

2. la route vers le Sud-Ouest permettant de rejoindre Elisabethville.

Les deux routes ont un itinéraire commun de Dar-es-Salaam à Iringa, 641 km. A Iringa, la première oblique vers le Nord et rejoint Nairobi via Dodoma (259 km) et Arusha (700 km).

La distance entre Dar-es-Salaam et Nairobi est de 1.621 km.

On trouve des hôtels à Morogoro (km 222), Iringa (km 641), Dodoma (km 900) et Arusha (km 1.341).

La seconde prend la direction de Tunduma, Mbeya, Abercorn, Kasama, Luwingu et Fort-Rosebery d'où elle rejoint Elisabethville via Mokambo.

La distance de Dar-es-Salaam à Elisabethville est de 2.248 km.

Il y a une hôtellerie à Morogoro (km 222), Iringa (km 641), Sao Hill (km 738), Chimala River (km 942), Mbeya (km 1.030), Tunduma (km 1.146 - Rest-house), Abercorn (km 1.350), Kasama (Lua Lua km 1.522), Luwingu (km 1.717 - Rest-house), Fort-Rosebery (km 1.900 - Rest-house), Mokambo (km 2.073), Elisabethville (km 2.248).

Dar-es-Salaam								
641	Iringa							
1146	505	Tunduma						
1350	709	204	Abercorn					
1517	876	371	167	Kasama				
1717	1076	571	367	200	Luwingu			
1900	1259	754	550	383	183	Fort-Rosebery		
2073	1432	927	723	556	356	173	Mokambo	
2248	1607	1102	893	731	531	348	175	Elisabethville

On peut aussi, d'Abercorn, atteindre Elisabethville par Kasenga, où le bac sur le Luapula a été remis en service. Se renseigner au préalable à Abercorn sur l'état des routes locales entre ce poste et le bac du Luapula.

ROUTES DES RHODESIES.

La principale voie de communication, par route, s'amorce à Broken Hill et débouche à Elisabethville en passant par les postes frontières de Ndola (Rhodésie) et Sakania ou Mokambo ou Tshinsenda au Congo.

C'est la route employée par tous les voyageurs venant de l'Afrique du Sud. Les routes rhodésiennes étant meilleures que les routes congolaises, on préconise, entre Ndola et Elisabethville, la voie d'entrée de Mokambo ou même de Tshinsenda.

Par Sakania, la distance entre Ndola et Elisabethville est de 259 km ; elle est de 302 km par Mokambo et de 263 km par Tshinsenda.

Cape Town				
1558	Pretoria			
2843	1285	Victoria Falls (Livingstone)		
3513	1955	670	Broken Hill	
3708	2150	865	195	Ndola
3772	2214	929	259	64

Hôtels à Broken Hill, Kapiri Mposhi, Ndola, Kitwe, Mufulira el Mokambo.

ROUTES DE L'ANGOLA.

Les principales routes permettant d'atteindre le Congo Belge en partant de l'Angola sont :

la route de Lobito à Dilolo d'où l'on peut atteindre soit le Katanga, soit le Kasaï, soit le Kivu ou le Ruanda-Urundi, soit le Tanganika ;

la route de Lobito à Tshikapa via Vila Luso et Portugalia ;

les routes de Loanda vers Matadi et vers Léopoldville.

Lobito-Dilolo.

Voir ce qui est dit au sujet de cette route dans la IIIe Partie, chap. VI, R 50.

Lobito							
341	Vila Teixeira da Silva						
410	69	Bela Vista					
597	256	187	General Machado				
945	604	535	348	Vila Luso			
1315	974	905	718	370	Dilolo		
1936	1595	1526	1339	991	621	Jadotville	
2050	1709	1640	1453	1105	735	114	Elisabethville.

Nombreux hôtels le long de cette route : voir R 50, R 51 et R 17.

Les distances entre Lobito et les autres centres du Congo sont les suivantes :

Lobito-Dilolo-Kamina-Kabalo-Albertville	2.601 km
Lobito-Dilolo-Kamina-Kongolo-Usumbura	2.972 km
Lobito-Dilolo-Kamina-Kasongo-Bukavu	3.120 km
Lobito-Dilolo-Kamina-Kasongo-Kindu	2.281 km
Lobito-Dilolo-Sandoa-Kapanga-Luluabourg	2.087 km

Lobito-Tshikapa.

Le voyageur qui désire se rendre à Tshikapa par voie de terre, suivra, au

départ de Lobito, la route de Dilolo jusqu'à Vila Luso où il obliquera à gauche en direction de Dala, Henrique de Carvalho, Dundo et Portugalia — voir Tshikapa - R. 9.

La distance entre Lobito et Vila Luso est de 945 km ; de Vila Luso à Tshikapa 751 km soit au total de Lobito à Tshikapa 1.696 km.

Loanda-Matadi.

Nous ne possédons pas le kilométrage de la route Loanda-Matadi.

La meilleure voie serait : Loanda-Ambriz-Tomboco-San Salvador-Songololo-Matadi.

On peut aussi, au départ de Loanda, mettre sa voiture sur wagon jusqu'à Lucala (2 trains par semaine) et prendre là la route de Samba Caju, Camabatela, Damba, Maquela do Zombo, San Salvador, Songololo, Matadi.

Loanda-Léopoldville.

Mettre la voiture sur wagon jusqu'à Lucala et prendre alors la route de Samba Caju, Camabatela, Damba, Maquela do Zombo, Ngidinga, Kisantu, Léopoldville.

Cabinda-Boma-Matadi.

Signalons aussi que de Cabinda, port dans l'enclave portugaise du même nom, une route mène à Moanda et de là à Boma et à Matadi.

COMMUNICATIONS AERIENNES

Les seules lignes de navigation aérienne qui touchent le Congo sont les lignes Sabena, Sobelair et Pan American Airways (P.A.A.).

Les lignes françaises Air-France, Union Aéromaritime de Transport (U.A.T.) et la Royal Dutch Airlines (K.L.M.) touchent Brazzaville d'où, par vedette, on gagne Léopoldville.

La ligne portugaise T.A.P. (Transportes Aereos Portugueses) de Lisbonne assure la liaison entre le Portugal et l'Angola ; de Loanda, une ligne portugaise D.T.A. (Divisao Exploracão Dos Transportes Aereos de Angola) et la Sabena amènent les passagers à Léopoldville.

Enfin la B.O.A.C. (British Overseas Airways Corporation), la Scandinavian Airlines System (S.A.S.), la Swissair, l'Ethiopian Airlines Inc., Air-France et Air-India desservent Nairobi d'où un avion Sabena hebdomadaire peut amener les voyageurs à Usumbura, Bukavu, Stanleyville et Léopoldville.

La B.O.A.C. dessert également Entebbe et Dar-es-Salaam reliés par Sabena au Congo et Livingstone (Victoria Falls) sur la ligne de chemin de fer Bulawayo-Elisabethville.

Aigle-Azur qui relie Paris à Madagascar escale à Dar-es-Salaam d'où Sabena assure une liaison avec le Tanganika, le Ruanda-Urundi et le Kivu.

LIGNE BELGE SABENA.

Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.

Air Terminus (en face de la gare centrale) 35, rue Cardinal Mercier, Bruxelles, tél. 11.90.60 -Aérodrome de Melsbroeck, tél. 16.20.40.

Bureaux à l'étranger :

Athènes, 5, rue Koraï, tél. 26.650 & 29.600 et *Athanasoulas,* 4, rue du Stade. Brazzaville, avenue Sergent Malamine; B.P. 722, tél. 24.51.

Le Caire (Cairo), rue Mariette Pacha, tél. 43.525.

Casablanca, 11, avenue des Forces Armées Royales, tél. 689.91.

Dar-es-Salaam, agence Belge de l'Est Africain, Acacia avenue, B.P. 938, tél. 2329.

Johannesburg, Maritime House, Loveday Street, tél. 33.91.74/5/6.
Kano, Sabena, Kano Airport, tél. 146/26.

Khartoum, Zubeir Pasha Str. Acropole Hôtel, tél. 4777.

Lisbonne (Lisboa), Praça de Alegria, 58, tél. 33.538 & 25.272.

Luanda, Rua Salvador Correia, B.P. 2690, tél. 3310.

Nairobi, Government Road, P.O. Box 3708, tél. 22.185.

Ndola, Airways Terminal, St Patrick's Road, P.O. Box 184, tél. 439.

Rome, III, via Barberini, tél. 470.855.

Tripoli, 18, Sciara Ess. Ahmed Sceriff, tél. 2763.

Le service Bruxelles-Congo est assuré par des appareils DC-7C, Super DC-6 et DC-6A.

Les avions escalent en plusieurs points entre la Belgique et le Congo, il s'ensuit que l'on peut emprunter la ligne Sabena Bruxelles-Congo :

au départ de Genève, Rome, Lisbonne, Casablanca, Tripoli, Kano pour Léopoldville;

au départ de Rome, Athènes, Tripoli, Le Caire et Khartoum pour Stanleyville et Elisabethville.

La majeure partie des appareils comportent une classe touriste.

Les billets peuvent être pris au départ d'Europe pour n'importe quel aérodrome de la Colonie, la correspondance étant assurée aux points d'escales du Congo. Le nombre de voyages hebdomadaires et les horaires varient avec les saisons ; il y a donc lieu de s'informer à l'avance des jours et heures de départ des avions. Les renseignements que nous donnons ci-après concernent les horaires d'été 1957.

La franchise de bagages est de 30 kg.

Pour le prix des tickets, voir in-fine.

Bruxelles-Léopoldville et vice versa.

une moyenne de 9 appareils hebdomadaires assurent ce service.

Deux de ces avions continuent de Léopoldville jusqu'à Johannesburg.

La durée du voyage est, selon l'appareil et selon les escales effectuées en cours de route, de 15 à 20 heures.

Bruxelles-Stanleyville et vice versa.

une moyenne de 7 avions par semaine.

La durée du voyage, suivant l'itinéraire, est de 15 h 40 à 18 h 30.

Bruxelles-Elisabethville et vice versa.

une moyenne de 3 services par semaine.

Durée du voyage, suivant le cas, de 21 à 23 h.

Johannesburg-Léopoldville et vice versa.

deux avions chaque semaine dont 1 DC-7C et 1 DC-6A.

durée du trajet : 4 h 45 à 6 heures.

Johannesburg-Elisabethville et vice versa.

un service hebdomadaire par avion DC-4.

durée du voyage : 6 h 30.

Nairobi-Entebbe-Usumbura et vice versa avec correspondance immédiate pour Léopoldville et pour Bukavu.

Un avion DC-4 chaque semaine, durée du voyage de Nairobi à Usumbura 3 h 15 et à Léopoldville 9 h 45.

Dar-es-Salaam-Albertville-Usumbura-Bukavu et vice versa.

un service hebdomadaire par DC-3 ; durée du voyage : 3 h jusqu'à Albertville; 4 h 55 jusqu'à Usumbura et 7 h 15 jusqu'à Bukavu.

Loanda (Angola)-Léopoldville et vice versa.

deux services hebdomadaires en classe touriste dont 1 par DC-4 et 1 par DC-3. durée du voyage : 1 h 50 ou 2 h 10.

Ndola-(Rhodésie du Nord)-Elisabethville et vice versa.

un voyage aller retour chaque semaine par DC-3, le dimanche.

Départ d'Elisabethville et retour à Elisabethville-durée : 50 minutes.

LIGNE BELGE SOBELAIR.

Direction: 137, rue Royale, Bruxelles, tél. 18.13.95 et 18.13.96.

Usumbura B.P. 1080; Elisabethville B.P. 1374 ; Bukavu B.P. 133.

Voyages spéciaux, tous les 10 jours, en 3 étapes, vers les principaux centres de l'Est de la Colonie dont Bunia, Usumbura, Elisabethville, et au retour (4 étapes) Stanleyville.

Escales à Rome, Athènes, Wadi Halfa, Khartoum, etc. ; se renseigner à l'avance sur les escales touristiques prévues. Appareils DC-4.

Prix au départ de Bruxelles : Stanleyville 17.360 fr B. ; Bunia 18.200 fr B. ; Usumbura 18.200 fr B. ; Elisabethville 19.040 fr B.

Ces prix comprennent le logement et la nourriture au cours du voyage.

Aux points d'escales touristiques, une excursion est offerte gracieusement aux passagers.

AUTRES LIGNES

LIGNE P.A.A.- PAN AMERICAN WORLD AIRWAYS.

Succursale belge : 55, Cantersteen, Bruxelles, tél. 11.64.05.

New-York-Lisbonne-Léopoldville et vice versa.

Deux services par semaine par Super DC-6B dont 1 direct Lisbonne-Léopoldville et l'autre via Lisbonne-Dakar-Monrovia et Accra. Ces avions continuent de Léopoldville jusqu'à Johannesburg.

Prix : New York-Léopoldville 1re cl. $ 720 ; A/R en saison $ 1.296 et hors saison $ 1.266 ; · en cl. touriste $ 540 ; A/R en saison $ 972 et hors saison $ 932.

LIGNE AIR-FRANCE.

119, Champs Elysées, Paris (8e), tél. Balzac 70.50.

Bruxelles : *Sabena et* 5, place de Brouckère, tél. 18.67.00.

Paris-Brazzaville et vice versa.

Appareils « Constellation » et « Super-Constellation » 1re cl. et classe touriste. Escales à Marseille, Nice, Rome, Alger, Kano, Fort-Lamy, Douala, Bangui et Libreville suivant le jour.

Six voyages par semaine. Correspondance à Paris de et vers Bruxelles par Sabena. Hébergement à Paris dans les limites normales de la correspondance. Prix de Bruxelles à Brazzaville - mêmes tarifs que Sabena pour Léopoldville - voir in-fine.

Prix de Paris à Brazzaville : 1re cl. 180.000 fr français et A/R 324.000 fr français ; cl. touriste 130.600 fr français et A/R 235.080 fr français.

LIGNE DE L'UNION AEROMARITIME DE TRANSPORT (U.A.T.).

Paris (1er) 3 et 5, boulevard Malesherbes, tél. Anjou 78.04.

Bruxelles : *Office Belge des Compagnies Françaises de Navigation*, 29, boulevard Adolphe Max, tél. 17.21.63

Paris-Brazzaville et vice versa.

Appareils Super DC-6 -1re cl. et classe touriste.

5 services chaque semaine avec escales, suivant le jour, à Marseille, Nice, Tripoli, Fort-Lamy, Bangui, Douala et Libreville -mêmes tarifs que Air-France.

LIGNE DE LA ROYAL DUTCH AIRLINES (K.L.M.).

Amsterdam, 1/3, Leidseplein, tél. 731.212.

Bruxelles, 16, Cantersteen, tél. 13.06.15 et 13.10.48/9.

Amsterdam-Brazzaville et vice versa.

Appareils « Super-Constellation » et DC-7C » 1re cl. et cl. touriste.

Deux services chaque semaine avec escales, suivant le jour, à Francfort s/M. Zurich, Rome et Kano.

Prix d'Amsterdam: 1re cl. 1.788 florins et A/R 3.219 florins; cl. Touriste 1.299 florins et A/R 2.339 florins - prix spécial pour A/R 23 jours.

Prix Bruxelles-Brazzaville : 1re cl. 23.240 fr B et A/R 41.835 fr B. ; cl. touriste 16.800 fr B. et A/R 30.240 fr B. - tarif spécial pour aller et retour 23 jours.

LES LIGNES PORTUGAISES T.A.P. (Transportes Aereos Portugueses).

Lisbonne, 2, rua Braamcamp.

Liaison hebdomadaire entre Lisbonne et Loanda via Dakar, Monrovia (Roberts-field), Accra et San Tome.

Loanda-Léopoldville, *par ligne D.T.A. de l'Angola.*

adresse à Léopoldville : Uniâo Comercial de Automoveis Lda. B.P. 160. un service hebdomadaire par DC-3.

Tarif : 1.100 esc. ang. : aller et retour 1.998 esc. ang.

AUTRES LIGNES.

Pour les lignes reliant l'Europe et l'Asie à Nairobi, nous prions nos lecteurs de se mettre en rapport avec les compagnies de navigation aérienne intéressées : B.O.A.C. En Angleterre, Airways Terminal, Buckingham Palace Road, London, S.W.I. et en Belgique, B.E.A., 142, boulevard Adolphe Max, Bruxelles.

Scandinavian Airlines System (S.A.), Shell Building, 54/60, rue Ravenstein, Bruxelles (tél. 11.80.75).

Swissair, Shell Building, 60, rue Ravenstein, Bruxelles.

Aigle Azur, 70, Champs Elysées, Paris (8e).

Ethiopian Airways - Addis Abeba P.O. Box, 1755.

Air-India, Bombay, New India Assurance Bdg. Mahatma Ghandi Road Forl. Calcutta, Great Eastern Hotel.

New Delhi, Air India Building, 9a Connaught Place.

Coût du ticket jusqu'aux principaux aérodromes du Congo par Sabena.

Tarifs valables mi-1957.

Le tarif de 1re cl. est celui indiqué par la lettre F.

Le tarif de la classe touriste est mentionné sous lettre T.

Quant à la lettre C, elle indique le tarif appliqué pour les billets de 1re cl., aller et retour valables 30 jours et délivrés uniquement aux passagers belges ou résidant en Belgique et dans la Colonie.

Lieux de départ et destination		aller et simple fr B.	retour de fr B.
De Bruxelles pour			
Albertville	F	26.740	48.135
	T	19.040	34.275
Boende	F	24.490	44.085
	T	18.050	32.490
Bukavu	F	25.900	46.620
	T	18.200	32.760
	C	-	44.100
Bunia	F	26.540	47.775
	T	19.960	35.930
Coquilhatville	F	25.840	46.515
	T	19.400	34.920
Elisabethville	F	26.740	48.135
	T	19.040	34.275
	C	-	42.780
Kindu	F	25.740	46.335
	T	18.200	32.760
Léopoldville	F	23.240	41.835
	T	16.800	30.240
	C	-	37.180
Luluabourg	F	26.490	47.685
	T	19.040	34.275
Manono	F	26.740	48.135
	T	19.040	34.275
Stanleyville	F	23.940	43.095
	T	17.360	31.250
	C	-	38.300
Tshikapa	F	25.840	46.515
	T	19.040	34.275
Usumbura	F	25.900	46.620
	T	18.200	32.760
	C	-	41.100
De Johannesburg pour		£ S.A.	£ S.A.
Bukavu		49.0	88.4
Bunia		71.10	128.14
Elisabethville		32.15	58.19
Léopoldville	F	78.0	140.8
T		56.0	100.16
Manono		47.7	85.5
Stanleyville		67.0	120.12
Usumbura		49.0	88.4
De Ndola pour		£ Rh.	£ Rh.
Elisabethville		4.0	7.4
Léopoldville		48.3	86.14
Stanleyville		43.5	77.17

d'Entebbe pour		Sh E.A.	Sh E.A.
Bukavu	344		620
Elisabethville	860		1548
Léopoldville	1272		2290
Stanleyville	794		1430
Usumbura	344		620
de Nairobi pour			
Bukavu	535		963
Elisabethville	860		1548
Léopoldville	1463		2634
Stanleyville	985		1773
Usumbura	535		963
de Dar-es- pour			
Albertville-Bukavu-Usumbura		650	1170
de Loanda pour		Angol.	Angol.
Léopoldville	F	1340	2412
	T	1110	1998
d'Athènes pour		Dra	Dra
Stanleyville	F	9.828	17.690,60
	T	7.392	13.305,6
Elisabethville	F	13.020	23.436
	T	9.576	17.236,80
de Genève pour		Fr Suisses	Fr Suisses
Léopoldville	F	2.053	3.696
	T	1.490	2.682
de Rome pour		Lires	Lires
Léopoldville	F	271.300	488.340
	T	197.800	356.040
Stanleyville	F	257.300	463.140
	T	187.300	337.140
Elisabethville	F	302.800	545.040
	T	220.500	396.900
de Casablanca pour		Fr Fr. Mét.	Fr. Fr. Mét.
Léopoldville	F	144.100	259.380
	T	104.900	188.820
de Lisbonne pour		Esc.	Esc.
Léopoldville	F	12.400	22.320
	T	9.000	16.200

TOURISME AERIEN VERS ET AU CONGO BELGE

Le tourisme aérien privé vers le Congo étant très réduit, nous n'avons pas jugé utile, dans le cadre de cet ouvrage, de donner des informations détaillées à son sujet.

Le Gouvernement Général de la Colonie, service de l'Aéronautique, à Léopoldville (adresse télégraphiques « Aéronautique Léopoldville ») est l'autorité la plus compétente pour donner tous renseignements utiles pour le survol de la Colonie.

En Belgique, le secrétariat de la « Fédération des Clubs Belges d'Aviation de Tourisme », 1, rue Montoyer, Bruxelles (tél. 12.04.58 et 11.31.04) est à même de donner toutes les indications utiles concernant les itinéraires, l'organisation des aérodromes (infrastructure, radio, météo, ravitaillement, etc.), de fournir les cartes nécessaires et de renseigner l'aviateur en ce qui concerne les visas, les vaccinations, les formalités douanières et les instructions aéronautiques.

Au Congo Belge, les aéro-clubs (voir liste dans chap. VIII renseignements pratiques) pourront être utilement consultés.

Pour la traversée du Sahara, la Société Shell d'Algérie, 146, boulevard Camille Saint-Saëns à Alger publie un guide du Tourisme Aérien du Sahara.

Quelques dispositions du règlement.

Pour le survol de la Colonie, la délivrance des autorisations de circulation est réglée par les dispositions de la convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944 et approuvée par la loi du 30 août 1947, sous réserve des dispositions ci-après :

Survol et escales techniques - libre pour aéronefs immatriculés dans un pays membre de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, moyennant notification préalable adressée au Service de l'Aéronautique du Gouvernement Général.

Pour les non-membres, une demande est à introduire par la voie diplomatique.

Une *assurance* est obligatoire pour tous dommages pouvant être causés aux tiers à la surface. L'assurance peut être substituée en tout ou en partie par un dépôt en espèces dans une caisse publique ou une banque agréée, ou par la garantie d'une banque agréée. Pour les non-Congolais, elle peut être substituée par un dépôt dans une Caisse ou une Banque agréée du pays d'immatriculation.

Sauf autorisation spéciale du Gouvernement général, *l'usage* à bord *d'appareils photographiques ou cinématographiques est interdit.*

L'aéronef doit être porteur des documents, instruments, feux réglementaires, etc., prévus par la convention précitée et le personnel muni des licences réglementaires.

Les aéronefs de tourisme sont exemptés du paiement de la taxe d'atterrissage pour autant que leur poids total maximum autorisé au décollage ne dépasse pas 2.000 kg.

Des taxes sont prévues : pour atterrissage ou envol de nuit (du coucher au lever du soleil); pour garage sous abri ; il est aussi, éventuellement, prévu certaines taxes domaniales.

Les *principales routes* d'Europe vers le Congo Belge sont les suivantes :

la route via l'Espagne, Oran, Beni-Abbes, Reggan, Bidon V, Gao, Kano, Fort-Lamy, Fort-Archambault, Bangui et Libenge ;

la route via Alger, El Golea, ln Salah et de là par Tamanrasset, Agades, Zinder ou Fort-Lamy ou par· Timimoun, Reggan et le Tanezrouft;

la route via Ajaccio, Tunis, Sebha, Bilma et Fort-Lamy ;

la route via Tunis, Tripoli, Benghazi, Tobrouk, Le Caire, Khartoum, Juba, Paulis, Bunia, etc.



VOIES DE COMMUNICATIONS INTERIEURES

X. - COMMUNICATIONS INTERIEURES

LES TRANSPORTS PUBLICS AU CONGO

Ces transports sont assurés par quelques grands organismes que nous mentionnons ci-dessous.

Quelques petits transporteurs assurent le courrier entre certains postes de l'intérieur ; nous n'en ferons pas mention parce qu'ils ne concernent pas les touristes.

Le B.C.K.

Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, 7, rue Montagne du Parc, Bruxelles, tél. : 11.80.17.

La Direction générale en Afrique se trouve à Elisabethville ; des directions régionales existent à Jadotville, Kamina et Luluabourg.

Le B.C.K. exploite les lignes de chemin de fer Port-Francqui-Kamina-Bukama - Elisabethville, Dilolo - Tenke - Elisabethville, Elisabethville - Sakania et Kamina- Kabongo.

Toutes ces lignes sont à écartement normal de 1,067 m.

Le C.F.L.

Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, 24, avenue de l'Astronomie, Bruxelles, tél. 17.62.15.

La Direction générale en Afrique se trouve à Albertville. La Direction du service des Mines et des Terres est à Kindu (Port-Empain).

Le C.F.L. exploite un réseau ferroviaire et un réseau fluvial.

Le réseau ferroviaire comprend le chemin de fer Stanleyville-Ponthierville à écartement de 1 m et les lignes Kindu-Kabalo-Albertville et Kabalo-Kabongo à écartement normal de 1,067 m.

Le réseau fluvial comporte le bief Ponthierville-Kindu, le bief Kabalo (Kongolo)-Bukama, le bief navigable de la Luvua et les lignes du lac Tanganika Albertville-Usumbura-Kalundu (Uvira) et Albertville-Moha.

L'Otraco.

Office d'Exploitation des Transports Coloniaux, 101, avenue Louise, Bruxelles -tél. 37.13.90.

La Direction en Afrique se trouve à Léopoldville, avenue Banning, tél. 4761, et des agences à Boma, Lukula, Tshela, Matadi, Thysville, Coquilhatville, Libenge, Lisala, Basankusu, Bumba, Aketi, Basoko, Stanleyville, Banningville, Kikwit, Kutu, Port-Francqui, Luebo, Lusambo, Kalundu et Bukavu.

L'Otraco exploite :

comme voies ferrées, le chemin de fer vicinal du Mayumbe à écartement de 0,615 m ; le chemin de fer Matadi à Léopoldville à écartement normal de 1,067 m et le chemin de fer du Kivu de Kalundu à Kamaniola à écartement normal également ;

comme réseau fluvial et lacustre, tout le réseau du Haut-Congo-(Léopoldville-Stanleyville) et de ses affluents et celui du Kasai (Léopoldville-Port-Francqui) et de ses affluents ; le réseau du Bas-Fleuve entre Matadi, Boma et Banana et le réseau du lac Kivu ;

comme réseau routier, la route Bukavu-Kalundu qui fait la liaison entre les lacs Kivu et Tanganika.

L'Otraco exploite aussi les ports de Boma et Matadi, le port public de Léopoldville et les ports fluviaux de Coquilhatville et de Stanleyville (rive droite).

Les Vicicongo.

Chemins de fer vicinaux du Congo, 5, rue de la Science, Bruxelles, tél. 12.98.60 et 12.99.60.

Direction générale en Afrique à Aketi (Port-Chaltin) : Direction à Paulis ; sièges à Stanleyville, Bunia, Buta, Butembo etc.

La Société exploite :

un réseau ferroviaire vicinal pour marchandises et voyageurs indigènes dans les Uele, réseau qui draine vers le port d'Aketi tous les produits du nord de la Province Orientale ;

un réseau routier englobant toute la Province Orientale et le Nord-Kivu.

Le Vicinal ne fait aucun transport de voyageurs européens, celui-ci étant effectué par le service automobile.

Les M.A.S.

Messageries Automobiles du Sankuru, 72, avenue du Kasai, B.P. 224 à Elisabethville, siège social et direction générale.

Des directions régionales se trouvent à Kamina, Kabinda et Luluabourg.

Elles exploitent, en trafic commun avec le B.C.K., les grosses artères du réseau routier de la province du Kasai et de l'Ouest du Katanga, assurant la liaison entre les centres non desservis par le rail et les principales gares du B.C.K. ; elles exploitent également un réseau de routes secondaires drainant vers le B.C.K. les produits de la région.

La Sotranscongo.

Société de Transports et de Commerce au Congo Belge, 27, rue du Trône, Bruxelles, tél. 11.80.96.

Direction Générale en Afrique à Gemena, district de l'Ubangi (Equateur).

L'Agence Maritime Internationale et ses agences au Congo sont habilitées pour la délivrance des tickets sur le réseau Sotranscongo.

La Société exploite le réseau routier des districts de l'Ubangi et de la Mongala, dans la province de l'Equateur.

La Sabena.

Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne, Air Terminus (en face de la gare centrale), 37, rue Cardinal Mercier, Bruxelles, tél. 11.90.60 - Aérodrome de Melsbroeck : tél. 16.20.40.

Bureaux et agences à tous les aérodromes de la Colonie.

La Sabena exploite les lignes de la liaison Belgique-Congo et tout le réseau aérien de la Colonie.

Constituée, en 1923, par l'Etat Belge, la Colonie et la Sneta, elle reprit les essais effectués depuis 1919 par la Sneta (Société Nationale pour l'Etude des Transports Aériens).

L'exploitation des lignes aériennes du Congo débuta en 1925 et l'inauguration d'un service régulier entre la Métropole et la Colonie eut lieu en février 1935.

La Société emploie pour les transports, des appareils Douglas : DC-7C, Super DC-6 et DC-6A pour la liaison Belgique-Congo ;

des DC-4 et des DC-3 pour le service intérieur du Congo.

CHEMINS DE FER

Pour détails, voir 1re Partie, chap. IV « Aperçu Economique ».

Le réseau B.C.K.

Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.

Observations générales.

Les horaires et tarifs ci-après sont ceux en vigueur mi-1957.

Ces horaires sont établis pour assurer la correspondance avec les paquebots de la C.M.B. faisant escale à Lobito, les bateaux Otraco du Kasaï, le réseau ferré du South African Railways et celui du C.F.L. vers Albertville et Kindu ; ils sont susceptibles de modifications. Le voyageur voudra donc bien se renseigner à l'avance sur les horaires en vigueur lors de ses déplacements.

Nous ne donnons dans le présent aperçu que les trains prenant les voyageurs en 1re et 2me classes. Celles-ci sont pourvues - (à part les automotrices) de voitures-lits avec couchettes et literies et de wagons-restaurant. Certains trains (ceux de nuit) de la ligne Elisabethville-Kolwezi n'ont pas de wagons-restaurant.

Les places ne seront garanties qu'aux voyageurs les ayant fait réserver. La réservation dans les trains vers la Rhodésie, le réseau C.F.L. et l'Otraco se fait auprès des agences de voyages d'Elisabethville.

La réservation des couchettes doit se faire à l'intervention de la Cie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens exploitant les voitures-lits (voir A.M.I.). La taxe de réservation est de 15 fr et la literie se paie 60 fr par nuit en 1re cl. et 40 fr par nuit en 2e cl.

Le prix d'un billet aller et retour est égal au prix d'un billet simple majoré de 50 %. Sa durée de validité est de 15 jours pour les distances jusqu'à 300 km et de 60 jours au-delà de cette distance.

La gratuité de bagages est de 50 kg pour les billets de 1re et 2e cl. Le voyageur peut en plus, garder auprès de lui dans le compartiment, sans devoir payer une taxe, les bagages à main et des objets personnels. Malles, caisses et voitures d'enfants n'y sont pas admis.

Les chiens et autres petits animaux ne sont pas admis dans les compartiments, mais sont transportés dans une niche du fourgon et le prix de leur transport est équivalent à celui d'un ticket de 4e cl.

Le prix des repas dans les wagons-restaurant sont sur le B.C.K. : 42 fr 50 pour le petit déjeuner, 80 fr pour le déjeuner (lunch) et 80 fr pour le dîner.

Réductions.

Certains voyageurs bénéficient occasionnellement d'une réduction du prix des billets notamment les écoliers, etc. ; se renseigner dans les gares.

Les enfants de 3 à 12 ans paient demi-tarif et ceux au-dessous de 3 ans voyagent gratuitement.

Ligne Elisabethville-Tenke-Port-Francqui et vice versa.

N. B. - Dans le littera D de la IIIe Partie « Itinéraires par transports publics concédés », nous donnons, mais dans le sens Port-Francqui-Elisabethville, les principales gares, le kilométrage, les heures de passage des trains assurant les grandes correspondances (Albertville et Dilolo) et les services des M.A.S. qui, au départ des gares principales, assurent la correspondance avec les localités de l'intérieur.

Nous prions le lecteur de vouloir bien s'y reporter.

Trois trains circulent chaque semaine dans les deux sens.

Départ d'Elisabethville le dimanche à 12 h et arrivée à Port-Francqui le mardi à 19 h ; et les mardi et jeudi à 8 h 15 avec arrivée les jeudi et samedi à 19 h. Le train du mardi donne correspondance immédiate à Kamina, pour Albertville et Kindu ; celui du dimanche donne à Port-Francqui, correspondance au bateau vers Léopoldville.

Départ de Port-Francqui le dimanche à 11 h avec arrivée à Elisabethville le mardi à 22 h 15 ; et le mardi et jeudi à 23 h avec arrivée les vendredi et dimanche à 11 h 45. Le train du dimanche donne, à Tenke, correspondance vers Dilolo, celui du mardi prend les passagers venant de Léopoldville et celui du jeudi donne correspondance à Kamina vers Albertville et Kindu et à Tenke vers Dilolo.

Ligne Elisabethville-Tenke-Dilolo-Lobito et vice versa.

Voir littera D de la IIIe Partie.

Deux trains chaque semaine dans chaque sens.

Au départ d'Elisabethville :

un *train semi-direct* le mardi à 10 h 40 circulant en correspondance avec les arrivées à Lobito des bateaux de la C.M.B. et donnant, à Dilolo, correspondance avec un train local de distribution du Benguela Railways ;

le train donnant correspondance aux paquebots C.M.B. arrive à Lobito le vendredi à 10 h 50 et le train local du Benguela le samedi à 11 h ;

un *train de distribution* partant le samedi à 19 h donnant à Dilolo correspondance avec le train angolais qui arrive à Lobito le mercredi à 11 h.

Au départ de Lobito :

un *train semi-direct,* le samedi à 16 h 55 circulant en correspondance avec les bateaux C.M.B. et arrivant à Elisabethville le mardi à 20 h 50 ; à Tenke, il donne correspondance vers Port-Francqui et Albertville (Kindu) ;

Ce semi-direct est précédé, au départ de Lobito, par un train local partant le vendredi à 18 h et qui, à Dilolo, donne correspondance avec le semi-direct du samedi.

un *train de distribution* du Benguela Railway, le lundi à 18 h qui donne, à Dilolo, correspondance a u train B.C.K. lequel arrive à Elisabethville le jeudi à 22 h 20.

Ligne Elisabethville-Kamina-Kabongo-Albertville (Kindu) et vice versa.

Chaque semaine, deux trains assurent la liaison entre la capitale du Katanga et Kabongo sur la nouvelle ligne Kamina-Kabalo.

A Kabongo, le C.F.L. prend les voyageurs en charge pour les conduire à Kabalo d'où certains gagnent Albertville, Usumbura et Kigoma et les autres Kindu et Stanleyville.

Au départ d'Elisabethville :

le mardi à 8 h 15 par train de Port-Francqui ; à Kamina, correspondance immédiate vers Albertville où l'arrivée a lieu le jeudi à 11 h 10 et vers Kindu où l'arrivée est le jeudi à 20 h 10 ;

le samedi à 7 h 35 avec arrivée à Albertville le lundi à 17 h 30 ou à Kindu le mardi à 6 h.

Au départ d'Albertville et Kindu :

le dimanche à 10 h 30 de Kindu et à 20 h d'Albertville avec arrivée à Elisabethville le mardi à 22 h 15 ; à Tenke correspondance immédiate vers Dilolo;

le mardi à 22 h de Kindu et le mercredi à 11 h 30 d'Albertville ; arrivée à Elisabethville le vendredi à 21 h.

Ligne Elisabethville-Ndola-Bulawayo et vice versa.

Chaque semaine 2 automotrices (24 places) et 1 train courrier jusqu'à Bulawayo.

A Bulawayo, correspondance avec les automotrices et le train courrier vers Cape Town (Le Cap), Johannesburg et Beira et une fois par semaine, par le train courrier, correspondance avec Lourenço Marques.

Au départ d'Elisabethville vers Bulawayo :

automotrices les dimanche et vendredi à 12 h 10 avec arrivée les mardi et dimanche à 8 h 25 ;

train courrier le mercredi à 8 h 30 avec arrivée le vendredi à 8 h 25.

Au départ de Bulawayo :

automotrices les samedi et jeudi à 20 h 15 avec arrivée à Elisabethville les lundi et samedi à 17 h ;

train courrier le lundi à 20 h 15 avec arrivée à Elisabethville le mercredi à 20 h. Ce train courrier prend les voyageurs venant de Lourenço Marques.

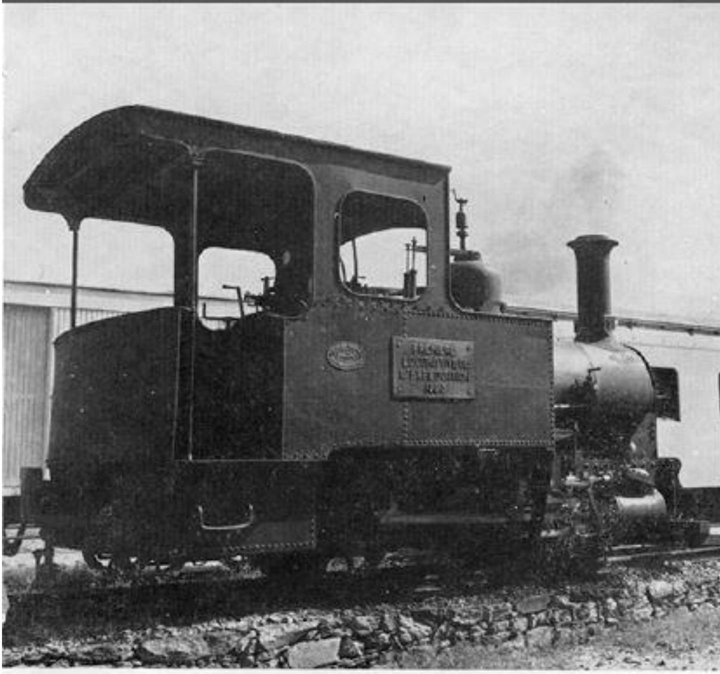
Service Elisabethville-Jadotville-Tenke-Kolwezi et vice versa.

En plus des trains courriers vers Port-Francqui, Albertville et Dilolo, le service est assuré chaque jour par des trains directs quittant Elisabethville le soir à 19 h (à 21 h le dimanche) et Kolwezi le soir à 22 h. Ces trains rapides mettent 10 h entre Elisabethville et Kolwezi.

En plus de ces trains courriers et trains rapides, une automotrice relie Elisabethville à Jadotville le mercredi ; départ d'Elisabethville à 7 h 30 avec arrivée à 10 h et départ de Jadotville à 18 h avec arrivée à Elisabethville à 20 h 30.

Tarifs appliqués à mi-1957 (à titre indicatif).

Lieu de départ et d'arrivée	1re cl.	2e cl
D'Elisabethville à:	francs congolais	
Ndola	510 + £ 0.2.6	306 + £ 0.1.9
Victoria Falls	510 + £ 5.14.6	306 + £ 3.16.0
Bulawayo	510 + £ 8.7.0	306 + £ 5.10.3
Le Cap	510 + £ 22.19.0	306 + £ 15.3.11
Johannesburg	510 + £ 14.13.0	306 + £ 9.13.6
Beira	510 + £ 12.17.6	306 + £ 8.9.6
Lourenço Marques	510 + £ 12.17.6	306 + £ 8.9.6



La locomotive qui inaugura la ligne en 1893.

Chemin de fer Matadi - Léopoldville.

Locomotive Diesel actuellement en service





Chemin de fer du C. F. L.
Intérieur d'un wagon-restaurant.



Chemin de fer du C.F.L.
Voitures munies du conditionnement d'air.

Lieu de départ et d'arrivée	1re cl.	2e cl
		fr. congolais
	Jadotville	264
Tenke	474	284
Kolwezi	664	398
Dilolo	1.518	911
Lobito C.M.B.	3.535	2.202
Lobito local	3.371	2.105
Sakania	510	306
Lubudi	680	408
Luena	842	508
Bukama	910	546
Kamina	1.200	720
Kabongo	1.602	961
Luputa	1.742	1.045
Luluabourg	2.312	1.387
Port-Francqui	3.156	1.894
Albertville	2.819	1.814
Kindu	3.129	2.667
De *Jadotville* à :		
Kolwezi	400	240
Dilolo	1.254	752
Kamina	936	562
Luputa	1.478	887
Luluabourg	2.048	1.229
Port-Francqui	2.892	1.735
Albertville	2.555	1.656
Kindu	2.857	1.868
Lubudi	416	250
Bukama	646	388
Kabongo	1.338	803
De *Kolwezi* à :		
Dilolo	854	512
Kamina	916	550
Kabongo	1.318	791
Tenke	190	114
Luluabourg	2.028	1.217
Albertville	2.535	1.644
Kindu	2.837	1.856
De *Port-Francqui* à :		
Lubudi	2.476	1.486
Luluabourg	844	506
Luputa	1.414	848
Kamina	1.956	1.174
Kabongo	2.358	1.415
Bukama	2.246	1.348
Kolwezi	2.872	1.723
Albertville	3.575	2.268
Kindu	3.877	2.480

De Luluabourg à :		
Bukama	1.402	841
Kabongo	1.514	908
Luputa	570	342
Kamina	1.112	667
Lubudi	1.632	979
Albertville	2.731	1.761
Kindu	3.033	1.973
De *Tenke* à :		
Dilolo	1.044	626
Kolwezi	190	114
Jadotville	210	126
Port-Francqui	2.682	1.609
De *Dilolo* à :		
Lobito tr. direct	2.017	1.291
Tr. local	1.853	1.194
Tenke	1.044	626
Luluabourg	2.882	1.729
Port-Francqui	3.726	2.236
Kamina	1.770	885
Kabongo	2.172	1.086
De *Kabongo* à :		
Kabalo	605	424
Albertville	1.217	853
Kindu	1.519	1.065
Luputa	944	566
Kamina	402	241

Transport d'une voiture automobile, non emballée, accompagnant le voyageur. Pour les étrangers, elle doit être couverte par un triptyque ou un carnet de passages en douanes et pour les résidants être inscrite aux registres de la Colonie et être munie de sa plaque d'immatriculation.

Pour chaque voiture, le tarif réduit ci-dessous n'est appliqué que sur présentation d'un billet de 1re cl. à tarif plein ou de deux billets de 2e cl. également à tarif plein.

Les prix indiqués s'entendent tous frais compris.

Elisabethville-Dilolo :	2.063	fr la tonne.
Port-Francqui-Luluabourg :	1.354	»
Port-Francqui-Jadotville :	3.463	»
Port-Francqui-Kamina :	2.571	»
Kolwezi-Dilolo :	1.286	»
Jadotville-Dilolo :	1.776	»

Quant au prix de transport sur le réseau du chemin de fer de Benguela, il doit être, entre Lobito et Dilolo, de 2.506 fr la tonne non compris les taxes de transit, de déchargement, poids lourds, etc.

Le réseau C.F.L.

Compagnie des Chemins *de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains*.

Observations générales.

Billets aller et retour : sans réduction.

Wagons-restaurant et bateaux. Le tarif appliqué, boissons non comprises, est de 40 fr pour le petit déjeuner, 80 fr pour le déjeuner (lunch) et 80 fr pour le dîner.

Dans les voitures-lits, le tarif des couchettes est de 60 fr en 1re cl. et de 40 fr en 2e cl.

Sur les bateaux (une seule classe pour Européens) les couchettes se paient :

le lit dans une cabine ordinaire, 75 fr ;

la cabine, 225 fr ;

le lit dans une cabine demi-luxe, 225 fr.

Ligne Stanleyville-Ponthierville (125 km).

Deux trains par semaine dans chaque sens.

Au *départ de Stanleyville* le samedi à 13 h avec arrivée à 20 h 30 et le mercredi à 14 h 30 avec arrivée à 19 h 30 ; le train du mercredi assure la correspondance avec les bateaux Otraco venant de Léopoldville et le bateau Ponthierville-Kindu.

Au *départ de Ponthierville* le samedi à 23 h 30 avec arrivée le dimanche à 6 h et le mercredi à 23 h 30 avec arrivée le jeudi à 6 h. Le train du mercredi assure la correspondance vers Stanleyville des passagers du bateau venant de Kindu et à Stanleyville avec le bateau Otraco vers Léopoldville.

Ligne Kindu-Kabalo-Albertville.

Voir littera D de la IIIe Partie.

Deux trains circulent chaque semaine et dans chaque sens.

Au départ de Kindu :

le dimanche à 9 h ; arrivée à Kabalo le lundi à 5 h 45 ; départ de Kabalo à 7 h 30 et arrivée à Albertville à 17 h 30 ;

Ce train du dimanche donne, à Kabalo, correspondance au train vers Elisabethville et vers Dilolo.

le mardi à 22 h ; arrivée à Kabalo le mercredi à 20 h ; départ le jeudi à 1 h 15 et arrivée à Albertville le même jour à 11 h 15.

A Kabalo correspondance vers Elisabethville.

Au départ d'Albertville :

le dimanche à 20 h ; arrivée à Kabalo le lundi à 5 h 30 ; départ de Kabalo le même jour à 8 h avec arrivée à Kindu le mardi à 6 h ;

Ce train, comme celui de Kindu, donne à Kabalo correspondance vers Lobito et vers Elisabethville.

le mercredi à 11 h 30, arrivée à Kabalo le même jour à 22 h 40 ; départ de Kabalo le jeudi à 0 h 40 avec arrivée à Kindu à 20 h 10.

A Kabalo correspondance vers Elisabethville.

Ligne Albertville (Kindu)-Elisabethville.

Voir plus haut, dans le réseau B.C.K. la ligne Elisabethville-Albertville.

Au départ d'Albertville :

le dimanche à 20 h et le mercredi à 11 h 30 ou de Kindu le dimanche à 10 h 30 et le mardi à 22 h ; arrivée à Elisabethville le mardi à 22 h 15 et le vendredi à 21 h.

Au départ d'Elisabethville :

le mardi à 8 h 15 et le samedi à 7 h 35 - arrivée à Albertville le jeudi à 11 h 10 et le lundi à 17 h 30; arrivée à Kindu le jeudi à 20 h 10 et le mardi à 6 h. Ces trains circulent en correspondance avec les trains de et vers Port-Francqui et de et vers Dilolo-Lobito.

Tarifs appliqués mi-1957.

Les tarifs ci-après comprennent également ceux des voies navigables et les prix des billets combinés chemins de fer et voies navigables.

Sur le lac Tanganika, une taxe de 50 fr pour droits sanitaires grève chaque ticket (1).

Lieu de départ et d'arrivée	1re cl.	2e cl
De *Stanleyville* à :	fr. congolais	
Ponthierville	311	218
Kindu	809	720
Kongolo	1.519	1.218
Kabalo	1.639	1.302
Albertville	2.007	1.562
Elisabethville	3.573	2.497
Bukama	2.148	1.909
Kigoma	2.129 (1)	1.712 (1)
Usumbura (ou Kalundu)	2.318 (1)	1.940 (1)
Kabongo	1.971	1.536
De *Kindu* à :		
Ponthierville	512	512
Kongolo	862	604
Kabalo	1.053	738
Albertville	1.559	1.093
Elisabethville	3.121	2.026
Kigoma	1.680 (1)	1.246 (1)
Usumbura (ou Kalundu)	1.869 (1)	1.481 (1)
Bukama	1.699	1.465
Kabongo	1.519	1.065
De *Kongolo* à :		
Kabalo	215	151
Albertville	871	610
Kigoma	1.070 (1)	817 (1)
Usumbura (ou Kalundu)	1.354 (1)	1.119 (1)
Elisabethville	2.411	1.528
Kabongo	809	567
Bukama	1.100	1.044
De *Ponthierville* à :		
Kongolo	1.301	1.065
Kabalo	1.454	1.173
Albertville	1.838	1.443
Kigoma	1.960 (1)	1.593 (1)
Usumbura (et Kalundu)	2.149 (1)	1.821 (1)
Elisabethville	3.404	3.019
Kabongo	1.802	1.417

Lieu de départ et d'arrivée	1re cl.		2e cl	
De *Kabalo* à :	fr. congolais			
Albertville	670		470	
Kigoma	880	(1)	684	(1)
Usumbura (et Kalundu)	1.186	(1)	1.001	(1)
Elisabethville	2.207		2.026	
Kabongo	605		424	
Bukama	912		912	
D'*Albertville* à :				
Kigoma	225	(1)	225	(1)
Usumbura (et Kalundu)	567	(1)	567	(1)
Elisabethville	2.819		1.814	
Moba	225		225	
Bukama	1.582		1.382	
Kabongo	1.217		853	
D'*Usumbura* à :				
Bukama	1.783		1.665	
Elisabethville	3.208		2.258	
Kabongo	1.606		1.297	
De *Kigoma* à :				
Usumbura (ou Kalundu)	348	(1)	348	(1)
Bukama	1.807	(1)	1.607	(1)
Elisabethville	3.044	(1)	2.039	(1)
Kabongo	1.442	(1)	1.078	(1)

N. B. - Pour les transports au-delà de Kabongo, soit vers Jadotville, Dilolo, Lobito, Luluabourg, Port-Francqui, etc., voir tarifs B.C.K.

Transport d'une voiture automobile non emballée, accompagnant le voyageur (muni d'un ticket de 1re ou de 2e classe).

Pour les étrangers, elle doit être couverte par un triptyque ou un carnet de passages en douanes et pour les résidants, être inscrite aux registres de la Colonie et être munie de sa plaque d'immatriculation.

Les prix indiqués s'entendent tous frais compris.

	Genre Chevrolet Ford (+/- 1.650 kg)		ou	Genre Volkswagen (+/- 730 kg)	
Stanleyville-Ponthierville	528	francs		228	francs
Stanleyville-Kindu	1.278	»		553	»
Stanleyville-Kongolo	2.283	»		992	»
Albertville-Usumbura ou Kalundu	846	»		374	»
Stanleyville-Albertville	2.788	»		1.215	»
Stanleyville-Bukama	2.856	»		1.245	»

Le réseau Otraco.

Office d'Exploitation des Transports Coloniaux.

L'office exploite le chemin de fer vicinal du Mayumbe, la ligne Matadi-Léopoldville et le chemin de fer du Kivu (Cefaki) ; ce dernier (94 km) est uniquement réservé aux transports d'indigènes et de marchandises.

Chemin de fer vicinal du Mayumbe – 136 km.

Ce vicinal relie le port de Boma à Tshela au cœur du Mayumbe ; il dessert les nombreuses exploitations situées dans cette région du Bas-Congo.

Trois trains par semaine dans chaque sens **:**

au *départ de Boma* les lundi, mercredi et vendredi à 6 h 30 avec arrivée à Tshela à 16 h 30.

au *départ de Tshela* les mardi, jeudi et samedi à 7 h 30 avec arrivée à Boma à 17 h 30.

	km	↓	↑
Boma	0	6 h 30	17 h 30
Luki	31	8 h 30	15 h 50
Lemba	37	8 h 45	15 h 00
Lukula	77	11 h 55	11 h 50
Kangu	95	13 h 35	10 h 40
Luvu	123	15 h 40	8 h 30
Tshela	136	16 h 30	7 h 30

Ligne Matadi-Léopoldville (Est).

Un train tous les jours dans chaque sens, sauf le dimanche. A Marchal, correspondance de et vers Thysville avec les trains des deux sens Matadi-Léo et vice versa.

Matadi	6 h 45	Léopoldville (Est)	7 h 15
Kenge	7 h 51	Kasangulu	8 h 27
Lufu	9 h 00	Wolter	9 h 22
Sogolo	9 h 33	Kisantu	10 h 26
Kimpese	10 h 52	Marchal	10 h 57
Lukala	11 h 11	Cattier	12 h 00
Moerbeke	11 h 45	Moerbeke	12 h 27
Cattier	12 h 00	Lukala	13 h 01
Marchal	13 h 20	Kimpese	13 h 20
Kisantu	14 h 05	Songololo	14 h 48
Wolter	15 h 08	Lufu	15 h 17
Kasangulu	16 h 04	Kenge	16 h 17
Léopoldville (Est)	17 h 15	Matadi	17 h 15

départ de Marchal pour Thysville 11 h 05 et 14 h 05

arrivée à 11 h 45 et 14 h 43

départ de Thysville pour Marchal 9 h 50 et 12 h 30 et arrivée à 10 h 25 et 13 h 10.

Tarifs valables mi-1957, en francs congolais.	1re cl.	2e cl.
Boma-Tshela	245	163
Boma-Lukula	139	92
Boma-Kangu	171	114
Matadi-Léopoldville	915	403
Matadi-Thysville	603	265
Matadi-Kimpese	358	157
Matadi-Kisantu	620	273
Matadi-Lukala	385	169
Matadi-Moerbeke	440	194
Matadi-Cattier	470	207

Léopoldville-Kasangulu	113	50
Léopoldville-Kisantu	295	130
Léopoldville-Thysville	388	171
Léopoldville-Moerbeke	475	209
Léopoldville-Lukala	530	233
Léopoldville-Kimpese	558	245
Léopoldville-Cattier	445	196

Pour les voyages, aller et retour, de week-end, majoration de 50 % sur le prix du billet simple. Enfants de 3 à 12 ans, demi-tarif.

Wagon-restaurant : petit déjeuner 35 fr, déjeuner 70 fr, dîner 80 fr - enfants de moins de 3 ans, réduction de 75 %, de 3 à 6 ans, réduction de 50 % et de 6 à 12 ans, réduction de 40 %.

Transport d'une voiture automobile - en francs congolais.

	Genre Chevrolet ou	Genre Volkswagen (800 kg)
Matadi-Lisala ou Port-Francqui	4.823	2.627
Matadi-Stanleyville	5.334	2.882
Matadi-Léopoldville	2.550	1.375
Matadi-Coquilhatville	4.406	2.418
Léopoldville-Coquilhatville	1.856	1.043
Léopoldville-Stanleyville	2.784	1.507
Léopoldville-Port-Francqui	2.273	1.166
Léopoldville-Lisala	2.273	1.252

NAVIGATION INTERIEURE

Pour détails, voir 1re partie - chap. IV « Aperçu économique ».

Le magnifique réseau fluvial et lacustre de la Colonie est desservi par les transporteurs publics Otraco, C.F.L. et Colonie.

Les unités de nombreuses autres sociétés sillonnent également ce réseau, mais n'assurent pas de service-courrier.

Nous ne donnons, dans le présent aperçu, que les services assurés par les bateaux-courriers réguliers ; beaucoup d'autres steamers, des transporteurs publics, susceptibles de prendre des passagers et des voitures, desservent les mêmes lignes et le voyageur consultera utilement les agences de ces Sociétés dans le cas où ils désireraient les utiliser.

Réseau de l'Otraco.

Office d'Exploitation des Transports Coloniaux.

L'Otraco exploite le fleuve Congo et ses affluents depuis Léopoldville jusqu'à Stanleyville, y compris le Kasaï et ses affluents et le lac Léopold II ; elle assure également le service sur le Bas-fleuve entre Matadi, Boma et Banana ; elle dessert le lac Kivu.

Les deux principales lignes fluviales sont celles du fleuve entre Léopoldville et Stanleyville et celle du Kasai ; elles assurent la correspondance avec les transports de la Province Orientale et avec ceux du réseau B.C.K. - M.A.S. du Kasai et du Katanga.

Au départ de Léopoldville.

Service courrier Léopoldville-Stanleyville - dénommé « courrier du fleuve ».

Il est assuré hebdomadairement par des unités très modernes « Integrated Tow Boat » voyageant la nuit comme le jour.

Le voyage à la montée demande 7 jours pleins c'est-à-dire que le bateau parti de Léopoldville à 8 h du matin arrive le 8e jour au matin à Stanleyville. Le trajet à la descente demande 5 jours pleins, l'arrivée se faisant le 6e jour à 8 h du matin à Léopoldville.

Les départs de Léopoldville ont lieu chaque mercredi à 8 h - arrivée à Stanleyville le mercredi matin de la semaine suivante.

Les départs de Stanleyville sont le jeudi matin avec arrivée à Léopoldville le mardi suivant à 8 h.

Les escales fixes sont : Litimba (remplaçant celle de Bolobo), Lukolela, Gombe, Coquilhatville, Lulonga, Bala (facultatif), Lusengo (facultatif), Mobeka, Lisala, Bumba, Elisabetha, Isangi (ou Yatutu), Yangambi.

Les steamers n'embarquent pas de voitures en destination de Litimba, Gombe, Baia et Isangi.

En plus, tous les 7 jours, service par cargo-mixte demandant 15 jours (arrivée le 16e) à la montée et 12 jours (arrivée le 13e), à la descente.

En principe, départ de Léopoldville le vendredi et de Stanleyville le jeudi.

L'une de ces unités possède toutefois tous les aménagements d'un bateau courrier et effectue la traversée dans le même temps que ces derniers.

Ce service de cargo-mixte est complété par un service de remorquage tous les 5 jours, demandant 11 jours à la montée et 6 jours à la descente. A Mobeka, service de remorquage tous les 5 jours de Mobeka vers Businga et tous les 5 jours de Mobeka vers Aketi.

Ligne Léopoldville-Coquilhatville.

Tous les 14 jours un bateau courrier supplémentaire relie Léopoldville à Coquilhatville.

Au départ de Léopoldville le samedi avec arrivée le vendredi suivant ; au départ de Coquilhatville le samedi et rentrée à Léopoldville le mercredi suivant.

Escales à Kwamouth, Bolobo et Lukolela.

En plus, hebdomadairement, service de remorquage ; en principe départ le lundi de Léopoldville et le lundi également de Coquilhatville.

De Coquilhatville, tous les 7 jours, service de remorquage jusqu'à Bumba.

Service courrier du Kasaï. de Léopoldville à Port-Francqui.

Ce courrier est assuré hebdomadairement par des unités très modernes. Le voyage à la montée demande 5 jours pleins (arrivée le 6e jour au matin) ; à la descente 3 jours pleins (arrivée le 4e jour au matin). Les départs de Léopoldville ont lieu le jeudi, arrivée le mardi matin.

Les départs de Port-Francqui le mercredi avec rentrée à Léopoldville le samedi matin.

Les escales sont : Mushie, *Banningville,* Dima, Mabenga et Mangaie.

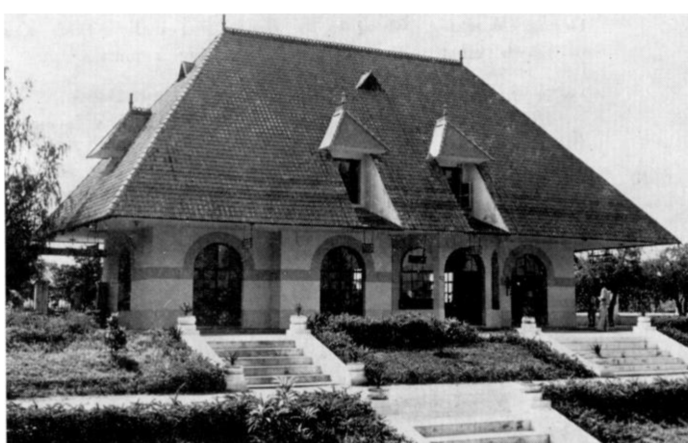
En plus, service de remorquage tous les 5 jours jusqu'à Port-Francqui ; hebdomadairement (le samedi) jusqu'à Banningville et tous les 10 jours de Port-Francqui vers Lusambo et de Port-Francqui vers Charlesville.



Chemin de fer du C. F. L. - *La gare d'Albertville*

Chemin de fer Matadi – Léopoldville.

La petite Gare de Cattier

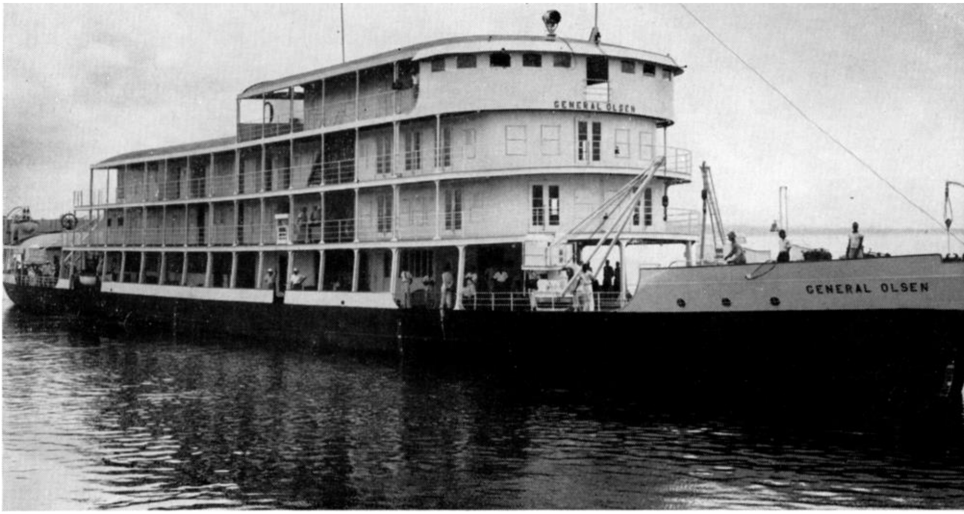




Fleuve Congo. *Unité motrice d'un « Integrated Tow Boat ».*



Tanganika. – *Unités assurant le service lacustre.*

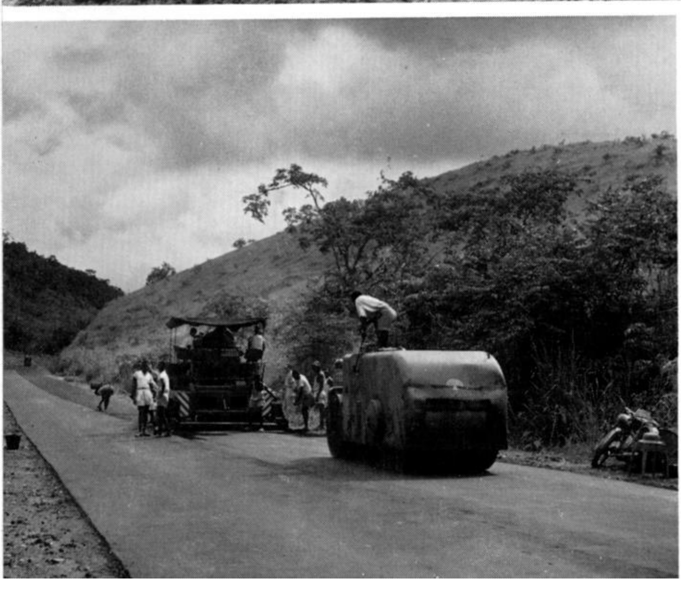


Fleuve Congo. – *Le s/s « Général Olsen ».*

Fleuve Congo. – *Remorqueur de 1000 cv avec barges en poussée.*







En haut. – *Matériel employé pour la construction de routes.*

En Bas. – *Travaux sur la route Boma – Tshela*

Ligne du Lac Léopold II.

Tous les 21 jours, service entre Léopoldville et Kiri demandant 7 jours à la montée et 5 jours à la descente.

Départ de Léopoldville un mercredi et de Kiri un vendredi.

Escales à Kwamouth, Mushie, Nioki, *Kutu* et Inongo.

En dehors de ces courriers partant de Léopoldville, d'autres lignes desservent les affluents ; les unités qui les sillonnent ont leur port d'attache soit à Coquilhatville, soit à Boende, soit à Banningville, soit à Kutu.

Au départ de Coquilhatville.

Lignes de l'Ubangi — Coquilhatville-Libenge.

Tous les 28 jours, un bateau courrier dessert l'Ubangi faisant escale à Lilanga, Buburu, Imese, Dongo, Libenge ; le steamer pousse parfois jusqu'à Zongo (escale facultative).

A la montée, ce courrier met 8 jours ; la descente en demande 7. En plus, tous les 14 jours, service de remorquage.

Ligne de la Maringa — Coquilhatville-Basankusu-Befori.

Tous les 14 jours, service courrier avec escales à Bokakata, Basankusu, Waka, Baringa, Mangania, Samba et Mompono. A la montée, 13 jours et à la descente 8 jours.

Ligne de la Lopori -Coquilhatville-Basankusu- Bosow Limume.

Tous les 14 jours, service courrier avec escales à Bokakata, Basankusu, Bongandanga, Mabunde, Bolafa, Bosenge et Lokolenge.

A la montée 12 jours et à la descente 10 jours.

Ce service de la Lopori alternant avec celui de la Maringa, il s'ensuit que Basankusu et Bokakata sont desservis tous les 8 jours par un bateau courrier.

Il y a en plus un service de remorquage tous les 14 jours entre Coquilhatville et Basankusu.

Ligne de la Momboyo-Luilaka -Coquilhatville-Ikali.

Service courrier toutes les 4 semaines avec escales à Ingende, Kasa, Waka, Besow, Wafania, Monkoto et Boangi ; l'escale d'Ikali n'est que facultative.

A la montée 9 jours et à la descente 5 jours.

Ligne de la Busira-Tshuapa -Coquilhatville-Bondo.

Bateau courrier tous les 14 jours avec escale à Ingende, Besongo, Bokote, *Boende*, Wema, Bokungu, Mondombe, Yalusaka et Ikela. L'escale de Bondo est facultative.

A la montée 13 jours jusqu'à Ikela et à la descente 8 jours.

En plus, service de remorquage tous les 14 jours jusqu'à Boende.

A Boende, service de la Lomela.

Ligne de la Mongala -Coquilhatville-Businga.

Courrier tous les 21 jours avec escales à Lusengo, Mobeka, Akula, Binga et Likimi.

A la montée, 8 jours et à la descente 5 jours.

En plus, service de remorquage tous les 5 jours depuis Mobeka.

Ligne de l'Ikelemba — Coquilhatville-Balangala.

Service toutes les 4 semaines avec escale à Bombimba. A la montée 4 jours et à la descente 3 jours.

Ligne du lac Tumba — Coquilhatville-Bikoro.

Service toutes les 4 semaines avec escales à Irebu, Tondo, M'Potia et Bikoro.

A la montée 3 jours et à la descente 2 jours.

Au départ de Boende.

Ligne de la Lomela -Boende-Lomami.

Courrier toutes les 4 semaines avec escales à Bokondji, Likete et Ikoto. La liaison, aux eaux hautes, est assurée entre Lomami et Lomela.

A la montée 6 jours jusqu'à Lomami et à la descente 4 jours.

Au départ de Banningville.

Ligne du Kwilu - Banningville-Kikwit.

Service hebdomadaire avec escale à Bagata, Bulungu et Leverville.

A la montée 4 jours et à la descente 2 jours.

Ligne de la Wamba - Banningville-Kenge.

Bateau courrier tous les 14 jours avec escales à Fayala, N'Gi, Gabia et Kenge. Au-delà de Kenge, le bateau dessert Kapanga et Mukila-Mukambo (facultatif). A la montée 7 jours jusqu'à Kenge et à la descente 3 jours.

Au départ de Kutu.

Ligne de la Lukenie — Kutu-Dekese.

Courrier toutes les 3 semaines avec escales à Oshwe, Bumbuli et Dekese.

A la montée 8 jours et à la descente 4 jours.

N. B. — L'Otraco exploite aussi un service tous les trimestres sur la Salonga et aux eaux hautes (2e semestre) un service sur la Ngiri.

Au départ de Matadi.

Service du Bas-Fleuve — Matadi-Boma-Banana.

L'Otraco assure le service des vedettes sur le Bas-Fleuve :

Matadi-Boma les mardi et vendredi à 7 h - arrivée à 9 h 1/2.
Boma-Banana, le mardi à 12 h ; arrivée à 14 h.
Banana-Boma, le mercredi à 7 h ; arrivée à 14 h.
Boma-Matadi, le lundi et le jeudi à 7 h ; arrivée à 12 h.

Au départ de Bukavu.

Service lacustre sur le lac Kivu.

Le service sur le lac Kivu est assuré par des vedettes rapides (26 passagers). Le port d'attache au sud du lac est Bukavu ; les ports d'escales au nord sont Goma, Kisenyi et Kirotshe.

Deux vedettes par semaine : de Bukavu le mercredi et le samedi ; de Kisenyi le jeudi et de Kirotshe le lundi.

La durée de la traversée est de 5 h 30 entre Bukavu et Goma.

La vedette du mercredi à Bukavu passe à Goma après 5 h 15 de navigation et passe la nuit à Kisenyi.

La vedette du samedi à Bukavu passe d'abord à Kisenyi, puis à Goma et va passer la nuit à Kirotshe.

De Kisenyi, départ de la vedette, via Goma le jeudi et de Kirotshe, départ via Goma et Kisenyi le lundi.

Le s/s « Général Tombeur » qui quitte Bukavu le mardi pour arriver à Kirotshe, via Goma le même jour, repart de Kirotshe le mercredi pour rentrer à Bukavu, via Goma, le même jour. La traversée Bukavu-Goma, 8 h 30.

Actuellement, réservé aux Congolais. Sous peu, mixte.

Outre ces services, 3 autres unités font le transport entre Bukavu et Goma effectuant 4 services chaque semaine ; ce sont le « Vengeur » (2 voyages), le mercredi et le samedi, le « Mikeno » et le « Karisimbi », le mardi ; les unités partent de Bukavu et acceptent les voitures des passagers des vedettes.

Tarifs valables mi-1957

Les cabines des bateaux sont à deux couchettes ; une salle de bain est commune à deux cabines.

Les tarifs ci-après comprennent le prix du passage, cabine comprise, mais non l'entretien à bord.

Des cabines de luxe comprenant 2 lits, sitting room et salle de bain personnelle sont disponibles au prix double des tarifs ci-dessous.

Les enfants de moins de 3 ans sont transportés gratuitement et ceux de 3 à 12 ans paient demi-tarif.

Le prix d'un billet aller et retour est équivalent au prix de deux billets simples -moins 25 %.

Le prix de l'entretien à bord des unités fluviales et lacustres est de 185 fr par journée soit : petit déjeuner 35 fr, déjeuner 70 fr et dîner 80 fr (boissons non comprises). Depuis le 1er mai 1957, 5 % de service.

Sur ce prix, réduction de 75 % pour les enfants de moins de 3 ans, de 50 % pour les enfants de 3 à 6 ans et de 40 % pour ceux de 6 à 12 ans.

En-dessous de 1 an, gratuité.

Sur les bateaux du lac Kivu, les cabines (2 lits) se paient à raison de 75 fr par lit pour la nuit ou une partie de nuit.

Tarif en francs congolais.

de *Léopoldville* à :

Coquilhatville	1.095
Lisala	1.495
Bumba	1.695
Yangambi	2.045
Stanleyville	2.095
Banningville	895
Mushie	665
Kutu	1.025
Inongo	1.295
Kiri	1.655
Port-Francqui	1.495

de *Matadi* à :

Boma	140
Banana	340

de *Boma* à :

Banana 200

de *Stanleyville* à :

Yangambi	275
Bumba	665
Lisala	895
Coquilhatville	1.295

de *Port-Francqui* à :

Banningville	895
Léopoldville	1.495
Inongo	1.955
Kutu	1.685
Coquilhatville	1.895
Stanleyville	2.895

de *Inongo* à :

Kutu	200
Dekese	720

de *Banningville* à :

Kikwit	380
Kenge	420

de *Coquilhatville* à :

Lisala	665
Bumba	895
Yangambi	1.245
Basankusu	340
Boende	460
Monkoto	620
Libenge	660
Stanleyville	1.295
Ingende	150
Bongandanga	540

de *Kutu* à:	
Oshwe	340
Dekese	600
de *Bukavu* à :	
Goma (Kisenyi)	338
Kirotshe	394
de *Boende* à:	
Ikela	580

Pour le transport des voitures automobiles, voir chemins de fer.

Réseau du C.F.L.

Compagnie des chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains.

Cette compagnie exploite les biefs navigables du Lualaba assurant la correspondance entre les bateaux Otraco venant de Léopoldville et le réseau ferré C.F.L. et B.C.K. vers le lac Tanganika et le Katanga.

Son service lacustre sur le Tanganika assure la correspondance entre le réseau ferré C.F.L. - B.C.K. et le Ruanda-Urundi et entre le Congo et le Ruanda d'une part et le port de Dar-es-Salaam d'autre part.

Bief Ponthierville-Kindu - 310 km.

Le service de ce bief assure la liaison entre le rail Stanleyville-Ponthierville et le rail Kindu-Albertville ou Kindu-Elisabethville. C'est actuellement la meilleure liaison entre Stanleyville et le Katanga.

Chaque semaine, le bateau courrier (s/w « Baron Delbeke ») effectue la liaison entre Stanleyville et Kindu en prenant les passagers arrivés à Ponthierville par le train du mercredi. Départ de Ponthierville le jeudi à 4 h du matin - Escales à Lilo, Kirundu, Lowa, Kaïlenge, Lokandu et Elila. Arrivée à Kindu le samedi à 21 h - logement à bord pour les voyageurs continuant par le train du dimanche, vers Albertville ou vers Elisabethville.

Départ de Kindu le mardi à 9 h en correspondance avec les trains venant d'Albertville et d'Elisabethville - arrivée à Ponthierville le mercredi à 19 h - correspondance le même jour pour Stanleyville et pour Léopoldville.

Bief Kabalo-Bukama - 565 km.

Toutes les 3 semaines, le s/w « Baron Janssens » relie Kabalo à Bukama en correspondance avec les trains venant de Kindu (le mardi), d'Albertville (le mercredi) et de Kamina (le mercredi). Départ de Kabalo le jeudi à l'aube - escales à Ankoro, Muyumba, Kabumbulu, Mulongo, Malemba N'Kulu, Kadia, Kalombo, Nyonga, Kabelwe, Kiabo et Maka. Arrivée à Bukama le samedi de la semaine suivante dans l'après-midi - correspondance vers Elisabethville et Lobito.

La montée demande donc 12 jours.

Au retour, départ le lundi à 16 h 30, en correspondance avec les trains d'Elisabethville et de Lobito et arrivée à Kabalo la nuit du dimanche au lundi. Le lundi matin trains vers Albertville et vers Kindu avec correspondance immédiate vers Stanleyville.

La descente demande donc 7 jours.

Horaires fin 1957 : de Kabalo 17 oct. ; 7 et 28 nov. ; 9 décembre ; de Bukama 28 oct. ; 18 nov. ; 9 et 30 décembre.

Service du lac Tanganika entre Albertville et Kalundu v1a Kigoma et Usumbura.

Deux liaisons chaque semaine dans chaque sens.

Tous les 14 jours le jeudi, en correspondance avec les trains venant de Kindu, Lobito et Elisabethville.

Horaire 1957 : d'Albertville, les 10 et 24/10; 7 et 21/11 ; etc.

Départ d'Albertville le jeudi à 16 h ; passage à Kigoma le vendredi de 6 à 16 h, à Kalundu le samedi de 15 à 17 h et arrivée à Usumbura le samedi à 19 h.

Au retour, départ d'Usumbura le lundi à 12 h et arrivée à Kalundu le lundi à 14 h ; départ de Kalundu le mardi à 8 h ; passage à Kigoma le mercredi de 17 à 18 h et rentrée à Albertville le jeudi à 8 h du matin.

Les autres liaisons se font alternativement :

les lundi et samedi d'une semaine (en 1957 : les 14, 19 et 28/10 ; 2, 11, 16 et 30/11 ; 9 et 14/12 et ensuite tous les 14 jours) et le mercredi de la semaine suivante (en 1957 : le 23/10 ; les 6 et 20/11 ; 14 et 18/12 et ensuite, tous les 14 jours).

Le bateau du lundi part d'Albertville à 19 h, escale à Kigoma le mardi de 8 à 10 h et à Usumbura le mercredi de 5 à 7 h pour arriver à Kalundu (Uvira) le même jour à 9 heures.

Il repart de Kalundu le mercredi à 17 h, escale à Usumbura le même jour de 9 à 21 h et à Kigoma le jeudi de 12 à 16 h (correspondance avec les trains de et vers Dar-es-Salaam) ; il rentre à Albertville le vendredi à 5 h du matin.

Les bateaux des samedi et mercredi quittent Albertville à 17 h ; ils escalent à Kigoma les dimanche et jeudi (pour celui-ci, correspondance de et vers Dar-es-Salaam) de 6 à 10 h et à Usumbura les lundi et vendredi de 5 h à 7 h ; ils arrivent à Kalundu le même jour à 9 h du matin - le lundi, car Otraco vers Bukavu.

Au retour, ils quittent Kalundu les lundi et vendredi (ce dernier jour, correspondance avec le car venant de Bukavu) à 17 h ; ils passent à Usumbura les mêmes jours de 19 à 21 h ; ils font escale à Kigoma les mardi et samedi (ce dernier donne correspondance de et vers Dar-es-Salaam) ; ils rentrent à Albertville les mercredi et dimanche à 5 h du matin. Ces deux bateaux donnent correspondance : celui du dimanche vers Kindu, Elisabethville et Lobito et celui du mercredi vers Kindu et Lobito.

N. B. - Il est à noter que les trains venant de Dar-es-Salaam arrivent à Kigoma les lundi, jeudi et samedi à 8 h et repartent les mêmes jours à 19 h 15.

A la condition de ne pas hésiter à passer un jour à Kigoma où existent des hôtels et d'où l'on peut faire une excursion à Udjidji, le voyageur en destination de Dar-es-Salaam prendra à Albertville n'importe quel bateau.

Service bimensuel sur le lac Tanganika entre *Albertville et Moba.*

Tous les 14 jours, un bateau quitte Albertville le jeudi à 18 h passe la nuit à Mpala et arrive le vendredi à 6 h du matin à Moha (port de Baudouinville).

Il repart le dimanche midi, passe dans la soirée à Mpala et rentre à Albertville le lundi à 6 h du matin.

Horaire 1957 : 11 et 25 juillet ; 8 et 22 août ; etc.

Pour le coût des billets, voir tarif « chemins de fer » réseau CFL.

Il en est de même pour le coût du transport d'une voiture automobile accompagnée.

Réseau Colonie -Luapula et Lac Moëro.

Le service assuré précédemment tous les 14 jours par le s/w « Charles Lemaire » entre Kasenga (Luapula) et Pweto (Nord-Ouest du lac Moëro) est provisoirement suspendu.

Des pourparlers sont en cours pour la remise de cette exploitation à un organisme privé.

Réseau du lac Albert.

Le service sur le lac Albert est assuré par les steamers des East African Railways and Harbours.

Butiaba-Kasenyi et retour tous les 14 jours ; correspondance directe de et vers Mombasa.

Départ de Butiaba, le vendredi soir avec arrivée à Kasenyi le samedi matin. Au retour départ de Kasenyi le samedi midi avec arrivée à Butiaba à 19 h.

Butiaba-Mahagi-port et retour. Service tous les 14 jours ; départ de Butiaba le jeudi à 10 h 30 via Pakwach avec arrivée à Mahagi-port le vendredi matin ; rentrée à Butiaba le vendredi soir.

RESEAU ROUTIER.

Les principales routes de l'intérieur du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Nous avons donné, dans le chapitre précédent, les principales voies d'accès reliant les colonies limitrophes au Congo et au Ruanda-Urundi.

Dans la IIIe Partie « description du pays » le voyageur trouvera la description des principales artères utilisées pour les déplacements à l'intérieur.

Afin de lui épargner des calculs de kilométrage, nous donnons ci-après le schéma des distances sur les grands axes routiers.

Il eut peut-être été plus logique de donner comme point de départ à nos axes routiers le port de Matadi plutôt que la capitale du Congo. Cependant, comme tous les touristes voudront voir Léopoldville, il leur suffira, s'ils sont partis de Matadi avec leur voiture personnelle, d'ajouter 388 km à leur itinéraire pour avoir la distance exacte. S'ils partaient de Matadi et bifurquaient à Kisantu sans aller jusqu'à Léopoldville, ils n'ajouteront que 144 km aux tableaux ci-après.

Axe routier Ouest-Sud-Est -Léopoldville Elisabethville.

C'est la route de Léopoldville vers l'Afrique du Sud. A noter que nous donnons l'itinéraire via Idiofa et Tshikapa. On peut toutefois au départ de Kikwit prendre via Gungu et Tshikapa (- 38 km) ou via Port-Francqui et Mweka (+ 312 km).

De Kamina à Jadotville, par une variante via Kolwezi (+ 28 km).

La mise en service de l'autoroute Jadotville-Elisabethville a ramené la distance entre ces deux localités à quelque 114 km.

Léopoldvill e								
432	Popokabaka							
1000	568	Kikwit (via Kenge et Leverville)						
1460	1028	460	Tshikapa (via Idiofa)					
1716	1284	716	256	Luluabourg				
2300	1868	1300	840	584	Kamina			
2802	2360	1802	1342	1086	502	Jadotville		
2916	2477	1916	1456	1200	616	114	Elisabethville	
3217	2775	2217	1757	1501	917	415	301	Ndola (via Mokambo).

Axes routiers Ouest-Est.

A. **— Léopoldville-Bukavu via Kabinda et Sentery —** itinéraire le meilleur.

Léopoldville						
1000	Kikwit (via Kenge et Leverville)					
1716	716	Luluabourg (via Idiofa)				
2116	1116	400	Kabinda (via Bakwanga)			
2372	1372	656	256	Sentery		
2555	1555	839	439	183	Kasongo (nouveau)	
3113	2113	1397	997	741	558	Bukavu.

une variante de Luluabourg à Sentery via Lusambo permettrait de gagner 49 km, mais il faut à Lusambo traverser le Sankuru et le retraverser le lendemain matin.

Léopoldville-Bukavu-Kampala-Nairobi-Mombasa.

C'est le prolongement de l'axe Ouest-Est jusqu'à l'Océan Indien.

Léopoldville						
1716 Luluabourg						
311	1397	Bukav	(via Sentery)			
332	1605	208	Goma			
394	2230	833	625	Kampala (via Ruhengeri)		
466	2951	1554	1346	721	Nairobi	
522	3513	2116	1908	1283	562	Mombasa (route directe).

o

Léopoldville-Bukavu via Lusambo et Kibombo.

Léopoldville					
1000	Kikwit				
1716	716	Luluabourg			
1933	933	217	Lusambo		
2468	1468	752	535	Kasongo (via Kibombo)	
3026	2026	1310	1093	558	Bukavu.

Léopoldville-Bukavu via Katako Kombe et Kindu.

Léopoldville						
1000	Kikwit					
1716	716	Luluabourg				
1933	933	217	Lusambo			
2339	1339	623	406	Katako Kombe		
2574	1574	858	641	235	Kindu	
3145	2145	1429	1212	806	571	Bukavu via Shabunda

B. - Léopoldville-Usumbura-Kampala-Nairobi-Mombasa.

Léopoldville						
1716	Luluabourg					
2372	656	Sentery (via Kabinda)				
2566	850	194	Kongolo			
3111	1395	739	545	Usumbura		
3986	2270	1614	1420	875	Kampala (via Kigali)	
4707	2991	2335	2141	1596	721	Nairobi
5269	3553	2897	2703	2158	1283	562 Mombasa (direct)

C. - Léopoldville-Albertville.

Léopoldville				
1716	Luluabourg			
2372	656	Sentery		
2566	850	194	Kongolo	
2931	1215	559	365	Albertville.

Axe routier Ouest-Nord-Est - Léopoldville - Stanleyville et au-delà.

Il y a deux possibilités de se rendre de Léopoldville à Stanleyville : la route la plus directe mais qui évite le chef-lieu de la Province du Kasaï est celle via Port-Francqui et Dekese ; la seconde emprunte jusqu'à Luluabourg l'axe ouest-est ou ouest-sud-est et est peut-être à préconiser pour rendre l'itinéraire agréable et trouver plus facilement du logement.

Léopoldville-Stanleyville.

Léopoldville				
1000	Kikwit			
1384	384	Port-Francqui		
1645	645	261	Dekese	
2207	1207	823	562	Ikela (par Lomela)
2599	1599	1215	954	392 Stanleyville

Léopoldville-Bangassou.

Léopoldville						
1000	Kikwit					
1716	716	Luluabourg (par Idiofa)				
2172	1172	456	Lodja (via Bena Dibele)			
2579	1579	863	407	Ikela (via Lomela)		
2971	1971	1255	799	392	Stanleyville	
3295	2295	1579	1123	716	324	Buta
3698	2698	1982	1526	1119	727	403 Bangassou.

Léopoldville-Juba (Nil).

Léopoldville							
1716	Luluabourg						
2172	456	Lodja					
2579	863	407	Ikela(via Lomela)				
2971	1255	799	392	Stanleyville			
3306	1590	1134	727	335	Nia Nia		
3730	2014	1558	1151	759	424	Watsa	
4106	2390	1934	1527	1135	800	376	Juba via Faradje et Aba.

De Stanleyville à Paulis, 572 km.
De Luluabourg à Paulis, 1827 km.
De Léopoldville à Paulis, 3543 km.

Léopoldville-lac Albert (Kasenyi).

Léopoldville						
1716	Luluabourg					
2971	1255	Stanleyville (via Lodja)				
3306	1590	335	Nia Nia			
3497	1781	526	191	Mambasa		
3667	1951	696	361	170	Bunia	
3715	1999	744	409	218	48	Kasenyi.

Léopoldville-Stanleyville-Kampala-Mombasa.

Léopoldville							
1716	Luluabourg						
2971	1255	Stanleyville (via Lodja)					
3497	1781	526	Mambasa				
3644	1928	673	147	Beni			
4196	2480	1225	699	552	Kampala		
4917	3201	1946	1420	1273	721	Nairobi	
5479	3763	2508	1982	1835	1283	562	Mombasa

N. B. - A noter que pour ces 4 itinéraires dépassant Stanleyville, les voyageurs qui auraient pris la route de Port-Francqui-Dekese-Ikela, devront retirer 372 km pour chacun des postes cités à partir d'Ikela et de Stanleyville.

Axes routiers au départ de Lobito vers l'Est.

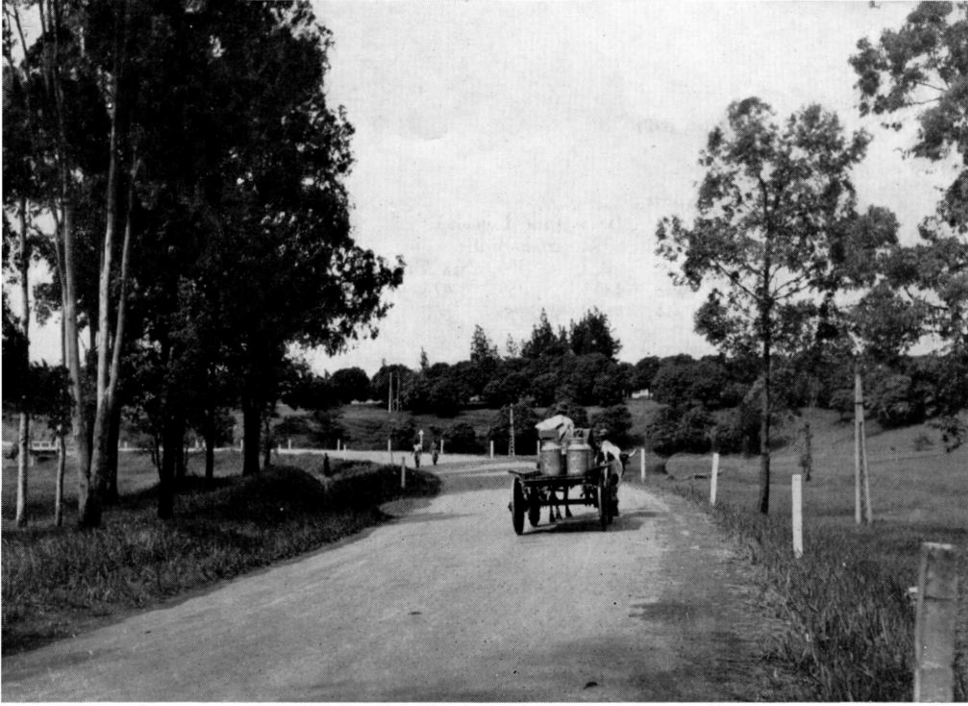
Dans le chap. IX « voies d'accès », nous avons donné le tableau du kilométrage entre Lobito et Dilolo ; nous ne le reproduisons donc plus dans les présents tableaux.

De Lobito via Dilolo, on peut atteindre soit Elisabethville, soit Albertville, soit Usumbura ou Bukavu, soit Luluabourg, soit Stanleyville.

De Lobito à Elisabethville et Ndola.

C'est la route de l'Angola vers le Katanga, les Rhodésies et le Mozambique.

Lobito					
1315	Dilolo				
1744	429	Kolwezi			
1936	621	192	Jadotville		
2050	735	306	114	Elisabethville	
2351	1036	607	415	301	Ndola via Mokambo



Katanga. –
La route Elisabethville – Kipushi.



Bas-Congo. –
L'autoroute Léopoldville – Matadi



Katanga. – *La route Manono – Mitwaba dans les monts Kibara.*

Equateur. – *La route de Boende vers Coquilhatville. – La digue d'Inganda.*



De Lobito à Albertville via Kabalo.

Lobito				
1315	Dilolo			
1831	516	Kamina		
2281	966	450	Kabalo	
2601	1286	770	320	Albertville

De Lobito à Usumbura via Kongolo.

Lobito				
1315	Dilolo			
1831	516	Kamina		
2427	1112	596	Kongolo	
2972	1657	1141	545	Usumbura

De Lobito à Bukavu ou à Kindu via Kasongo.

Lobito					
1315	Dilolo				
1831	516	Kamina			
2379	1064	548	Sentery		
2562	1247	731	183	Kasongo (nouveau)	
3120	1805	1289	741	558	Bukavu
2793	1478	962	414	231	Kindu (via Kasongo).

De Lobito à Luluabourg et à Stanleyville

Lobito						
1315	Dilolo					
1459	144	Sandoa				
1676	361	217	Kapanga			
1954	639	495	278	Dibaya		
2087	772	628	411	133	Luluabourg	
3342	2027	1883	1666	1388	1255	Stanleyville via Lodja-Ikela.

Axes routiers Nord-Sud.

Il faut compter 3 axes nord-sud qui sont : *Bangassou-Elisabethville, Bangui-Elisabethville et Juba-Elisabethville.*

Bangassou-Elisabethville.

L'itinéraire des deux premiers axes étant communs depuis Monga, nous ne donnons que l'itinéraire partant de Bangassou ; il suffira pour le voyageur venant de Bangui, d'ajouter 577 km à ceux renseignés depuis Buta.

Bangassou									
403	Buta								
1186	783	Mambasa (via Paulis et Mugbere)							
1333	930	147	Beni (direct)						
1711	1308	525	378	Goma					
1919	1516	733	586	208	Bukavu (par rive ouest)				
2067	1664	881	734	356	148	Usumbura (par autoroute)			
2481	2078	1295	1148	770	562	414	Albertville		
3514	3111	2328	2181	1803	1595	1447	1033	Jadotville via Kapona et Manono	
3628	3227	2442	2295	1917	1709	1561	1147	114	Elisabethville.

En effectuant le trajet Albertville-Jadotville via Niemba, Kiambi et Manono, on réaliserait un gain de 110 km, mais la route n'est pas toujours très bonne, est très monotone et pas du tout touristique.

Juba-Elisabethville.

Juba								
218	Aba							
667	449	Bunia (via Aru et Nioka)						
866	648	199	Beni					
1244	1026	577	378	Goma				
1452	1234	785	586	208	Bukavu (par rive ouest)			
1600	1382	933	734	356	148	Usumbura (par autoroute)		
2014	1796	1347	1148	770	562	414	Albertville	
3161	2943	2494	2295	1917	1709	1561	1147	Elisabethville.

D'Albertville à Elisabethville, même itinéraire que le précédent partant de Bangassou.

Un autre itinéraire, plus long de 14 km, passant par Aba, Faradje, Watsa et Mongbwalu rejoint également Bunia ; il est beaucoup moins touristique que celui que nous préconisons, mais passe par les mines de Kilo-Moto.

Axes routiers au départ de Coquilhatville.

De Coquilhatville à Stanleyville et au-delà.

Coquilhatville					
271	Ingende				
560	289	Boende			
994	723	434	Ikela (via Bokungu et la route sud)		
1386	1115	826	392	Stanleyville	
2113	1842	1553	1119	727	Bangassou via Buta
2130	1859	1570	1136	744	Kasenyi via Bunia
2521	2250	1961	1527	1135	Juba via Nia Nia et Watsa
2611	2340	2051	1617	1225	Kampala via Mambasa et Beni
1958	1687	1398	964	572	Paulis via Nia Nia

De Coquilhatville à Bangassou via Lisala.

Coquilhatville						
271	Ingende					
560	289	Boende				
1105	834	545	Lisala via Bongandanga et Gundji			
1259	988	699	154	Bumba		
1460	1189	900	355	201	Aketi	
1839	1568	1279	734	580	379	Bangassou.

Il est aussi possible de se rendre à Bangassou en suivant, à partir de Lisala, l'itinéraire Lisala, Banzyville, Yakoma, Monga, Bangassou ; en ce cas, la distance ne serait que de 1743 km, mais il n'y a pas d'hôtels sur ce tronçon.

De Coquilhatville à Bangui.

Coquilhatville				
271	Ingende			
560	289	Boende		
1105	834	545	Lisala via Bongandanga et Gundji	
1584	1313	1024	479	Libenge via Budjala et Kungu
1697	1426	1137	592	113 Bangui.

242

De Coquilhatville à Luluabourg.

Coquilhatville					
271	Ingende				
560	289	Boende			
994	723	434	Ikela		
1401	1130	841	407	Lodja	
1857	1586	1297	863	456	Luluabourg.

Il est aussi possible, au départ d'Ikela, de prendre la direction Lomela, Dekese, Mweka, Demba, Luluabourg, mais en ce cas, la distance d'Ikela à Luluabourg est de 1017 km au lieu de 863.

A partir de Luluabourg consulter les autres axes routiers vers Elisabethville, Léopoldville et Lobito, pour calculer la distance entre Coquilhatville et ces localités.

Pour se rendre à Elisabethville, on peut aussi emprunter l'itinéraire Ikela, Lomela, Katako Kombe, Dihuka (Lubefu), Kabinda, Luputa, Kamina, ce qui réduirait la distance à 2768 km au lieu de 3084, mais il n'y a pas d'hôtels entre Ikela et Kabinda et ce tracé évite le chef-lieu du Kasaï.

De Coquilhatville au Kivu.

Coquilhatville					
994	Ikela				
1180	186	Lomela			
1465	471	285	Katako Kombe		
1700	706	520	235	Kindu	
2271	1277	1091	806	571	Bukavu.

C'est l'itinéraire le plus direct ; un autre itinéraire légèrement plus long emprunterait, à Dihuka, l'axe Lusambo à Kibombo, Kipaka et Bukavu.

De Coquilhatville au Ruanda, au Tanganika et au Kivu via Sentery.

Coquilhatville						
994	Ikela					
1180	186	Lomela				
1465	471	285	Katako Kombe			
1672	678	492	207	Dihuka (près de Lubefu)		
1992	998	812	527	320	Sentery	
2731	1737	1551	1266	1059	739	Usumbura via Kongolo
2551	1557	1371	1086	879	559	Albertville via Kongolo
2733	1739	1553	1268	1061	741	Bukavu via Kasongo.

Autres routes intéressantes.

La route royale Congo-Nil de *Bumba* (fleuve Congo) à *Juba* (Nil).

Bumba							
201	Aketi						
325	124	Buta					
487	286	162	Bambesa				
802	601	477	315	Niangara			
896	695	571	409	94	Dungu		
1106	905	781	619	304	210	Aba	
1324	1123	999	837	522	428	218	Juba.

Le voyageur partant de Lisala vers Juba ajoutera à cet itinéraire la distance Lisala-Bumba soit 154 km.

Axe Stanleyville-Elisabethville.

L'ouverture de la route de Kindu à Stanleyville via Punia, Obokote et Ponthierville (rive droite du fleuve, en face de Ponthierville, qui ne doit pas être traversé) a notablement réduit la distance. Jusqu'à Kasongo, la route est entièrement en forêt.

Stanleyville							
163	Ponthierville (rive droite du fleuve en face de Ponthierville)						
627	464	Kindu (via Obokote et Punia)					
858	695	231	Kasongo				
1041	878	414	183	Sentery			
1589	1426	962	731	548	Kamina		
2091	1928	1464	1233	1050	502	Jadotville via Lubudi	
2205	2042	1578	1347	1164	616	114	Elisabethville.

Itinéraire Elisabethville-Kampala via Usumbura.

Elisabethville					
114	Jadotville				
628	514	Manono			
1147	1038	519	Albertville via Kapona		
1561	1447	933	414	Usumbura (via Fizi)	
2436	2322	1808	1289	875	Kampala (via Kigali).

Les transports routiers concédés.

Le transport des voyageurs, par route, est assuré dans les principales régions touristiques du Congo par les services concédés :

des Messageries *Automobiles du Sankuru* qui, en trafic commun avec le B.C.K. assurent la correspondance entre les gares importantes du réseau ferré et les principaux centres de l'intérieur ;

des *Vicicongo* qui desservent la Province Orientale et le Nord-Kivu assurant la liaison avec les bateaux du fleuve, les localités de l'intérieur et le lac Kivu ; de la *Sotranscongo* dans les districts de la Mongala et de l'Ubangi au départ de Lisala;

de *l'Otraco* qui relie, par car, les services lacustres du Kivu et du Tanganika.

MESSAGERIES AUTOMOBILES DU SANKURU (M.A.S.).

Le service est assuré, sur certaines routes principales, par des voitures et des camions courriers et, sur d'autres, uniquement par des camions courriers.

Sous le littera D de la IIIe Partie, nous donnerons les jours de départ des voitures et camions courriers lorsque l'itinéraire décrit touchera une des gares du B.C.K. d'où partent les véhicules assurant la correspondance.

Pour condenser les renseignements sur les transports des M.A.S. nous récapitulons ci-après les services assurés par cet organisme.

Par semaine et dans chaque sens :

trois services dont 1 par voiture et 2 par camions sur les routes Luputa-Kabinda (1 jour) et Luluabourg-Lusambo (1 jour) ;

deux services dont 1 par voiture et 1 par camions sur les routes Luluabourg-Tshikapa, (1 jour), Kasaji-Sandoa-Kapanga (2 jours) et Dilolo-Sandoa (1 jour) ;

un service par voiture sur la route Luputa-Kabinda-Tshofa.

un service par camions sur les routes Kamina-Kabongo-Kitenge (1 jour), Kamina-Kinda-Sandoa (1 jour), Kabinda-Tshofa-Sentery (1 jour), Kamponde-Luisa (1 jour), Kamponde-Kapanga (1 jour), Luluabourg-Tshibala (1 jour), Lusambo-Lubefu-Katako Kombe (2 jours), Luluabourg-Bena Dibele-Lodja-Lomela (2 jours), Luluabourg-Bena Dibele-Kole (2 jours), Mweka-Dekse (1 jour) et Mweka-Luebo (1 jour).

Tarifs.

II n'est pas délivré de billet de 2e cl. (en cabine des camions) sur les routes desservies par voitures.

Les réservations de places se font à Kamina, Kabinda, Luluabourg et Sandoa.

La gratuité de bagages est la même que sur le réseau ferré du B.C.K. soit 50 kg ; ce poids est réduit de moitié pour les enfants transportés à demi-tarif ; pas de gratuité pour les enfants ne payant pas.

Chaque passager ne peut emporter qu'une petite valise à main (maximum 10 k), le solde des bagages suivant ou précédant le passager dans le camion-courrier.

Le tarif est en 1re cl. (voiture-courrier) de 5 fr le km et en 2e cl. (cabine de camion) de 3 fr 40 le km.

Réduction de 50 % pour les enfants de 3 à 12 ans et gratuité pour les enfants en-dessous de 3 ans, excepté si une place assise est exigée et en ce cas, réduction de 50 %.

Excédent de bagages, 8 fr la T-km par 10 kg indivisibles.

Sur les camions en service sur les autres routes, 3 fr 40 le km pour la seule place disponible dans la cabine du camion.

Barême M.A.S. — pour quelques voyages (en francs congolais) :

	1re cl.	2e cl.	3e cl. (noirs)
Luputa-Kabinda	1.025	697	164
» Tshofa	1.910	1.299	306
» Sentery	2.320	1.578	371
» Gandajika	345	235	55
» Pembazeo	300	204	48
Kamponde-Luisa	500	340	80
Luluabourg-Tshikapa	1.325	901	212
» Dimbelenge	620	422	99
» Lusambo	1.085	738	174
» Bena Dibele	1.550	1.054	248
» Lodja	2.280	1.550	365
» Lubefu	1.960	1.333	314
» Katako Kombe	3.180	2.162	509
» Lomela	3.355	2.281	537
» Kole	2.100	1.428	336
Mweka-Dikese	1.055	717	169
» Luebo	350	238	56
Kasaji-Sandoa (Etat)	715	486	114
» Kapanga	1.650	1.122	264
Dilolo (poste)-Sandoa	690	469	110

Location de voitures.

Les M.A.S. louent des voitures circulant au gré du voyageur au taux de 8 fr le km roulé (c'est-à-dire de la sortie du garage à la rentrée au garage) pour 1 personne avec supplément de 1 fr par adulte supplémentaire et de 0 fr 50 par enfant de 3 à 12 ans. La taxation forfaitaire minimum est de 100 km. Les journées d'arrêt se paient à raison de 600 fr. La gratuité des bagages est de 50 kg.

La location d'une camionnette se fait sur la même base.

VICICONGO — CHEMINS DE FER VICINAUX DU CONGO.

Services hebdomadaires dans la Province Orientale et le Nord-Kivu en correspondance avec les services Sabena, Otraco, C.F.L. et East-African Railways and Harbours.

Services par *Voitures-courriers,* suivies par camions-courriers, limités aux parcours et jours suivants :

Stanleyville-Buta et vice versa — 324 km — 1 journée ;

de Stanleyville le vendredi et retour le mercredi.

Stanleyville-Paulis et vice versa — 567 km — 2 journées ; logement à Nia Nia;

de Stanleyville le jeudi et retour le lundi.

Stanleyville-Goma — 1038 km — 3 journées ; logement à Nia Nia et Butembo ;

de Stanleyville le lundi et de Goma le jeudi.

Une voiture n'est mise en ligne, les jours de courrier, que pour un nombre minimum de deux passagers adultes ou payant pour ce nombre.

S'il n'y a qu'un passager, il prendra place dans la cabine du car et payera le tarif de 2e cl.

Services par *camions-courriers.* Les lignes exploitées sont :

Stanleyville-Buta (1 jour), le mardi et retour le samedi.

Buta-Bumba (2 jours) via Aketi, le mercredi et retour le jeudi.

Buta-Ndu (Bangassou) via Bondo (2 jours) le mercredi avec retour le jeudi.

Buta-Paulis via Titule, Bambili et Poko (2 jours) le samedi avec retour le lundi.

Titule-Zobia, aller et retour le samedi.

Titule-Ango et Bili, le dimanche et retour le lundi.

Banalia-Panga (1 jour) le vendredi et retour le samedi.

Amadi-Mawa via Poko (1 jour) le samedi et retour le dimanche.

Stanleyville-Nia Nia-Paulis (2 jours) le lundi avec retour le jeudi.

Paulis-Doruma via Niangara le samedi et retour le dimanche.

Paulis-Dungu le samedi et retour le dimanche.

Paulis-Watsa les lundi et jeudi avec retour les mardi et mercredi.

Watsa-Aba un aller et retour le mardi.

Nia Nia-Bunia le vendredi avec retour le lundi.

Irumu-Goma via Butembo (2 jours) le mardi et retour le mercredi jusqu'à Rutshuru et le jeudi jusqu'à Butembo.

Bunia-Watsa (2 jours) via Nizi, Mahagi et Aru, le dimanche avec retour le vendredi.

Bunia-Kasenyi via Bogoro le samedi avec retour le dimanche.

Sur ces lignes, les jours de courrier, une place est toujours disponible dans la cabine du car au tarif de 2e cl.

Tarifs.

Le tarif de 1e cl. (voiture) est de 3 fr le km avec une gratuité de bagages de 50 kg ; les bagages sont transportés dans le car-courrier qui fait le même service et le même jour.

Le tarif de 2e cl. (cabine du car-courrier) est de 1 fr 80 le km avec une gratuité de bagages de 20 kg.

Distances kilométriques servant à l'établissement du prix du billet.

Itinéraire	*Distance*	*Classes desserv.*	
1) Stanleyville – Buta :	324 km	1	2
2) Stanleyville – Paulis via Nia-Nia :	567 km	1	2
soit : Stanleyville – Nia-Nia	335 km		
Nia-Nia – Wamba	111 km		
Wamba – Paulis	121 km		
3) Stanleyville – Goma :	1.038 km	1	2
soit : Stanleyville –Nia-Nia	335 km		
Nia-Nia – Mambasa	191 km		
Mambasa – Butembo	191 km		
Butembo – Lubero	50 km		
Lubero – La Ruindi	135 km		
La Ruindi – Goma	136 km		
4) Stanleyville – Paulis via Buta et Titule :	815 km		
soit : Stanleyville – Buta	324 km	1	2
Buta – Titule	131 km		2
Titule – Paulis	360 km		
5) Stanleyville – Irumu – Bunia :	696 km		
soit : Stanleyville – Nia-Nia	335 km	1	2
Nia-Nia – Irumu	306 km		2
Irumu – Bunia	55 km		2
6) Paulis – Watsa :	349 km		2
7) Paulis - Dungu via Niangara :	379 km		
soit : Paulis – Niangara	180 km		
Paulis – Dungu	199 km		
8) Paulis – Doruma via Niangara :	330 km		
soit : Paulis – Niangara	180 km		
Niangara – Doruma	150 km		2
9) Watsa – Aba via Faradje :	157 km		
soit : Watsa – Faradje	90 km		
Faradje – Aba	67 km		2
10) Watsa – Irumu via Aru, Mahagi, Nioka et Bunia	481 km		2
11) Irumu – Butembo :	196 km		2
12) Buta – Bondo :	204 km		2
13) Buta – Aketi :	125 km		2
14) Aketi – Bumba :	194 km		2
15) Bunia – Kasenyi via Bogoro :	49 km		2
Soit : Bunia – Bogoro :	27 km		
Bogoro – Kasenyi :	22 km		
16) Titule – Ango	123 km		
17) Titule – Bili	120 km		

Location de voitures.

Les voyageurs peuvent louer aux conditions suivantes, à l'un des dépôts d'Aketi, Buta, Paulis, Stanleyville, Bunia ou Butembo, la voiture nécessaire à leur déplacement :

Parcours à charge : 6 fr 50 le km roulé à concurrence de deux passagers. Par passager au-delà de deux, supplément de 1 fr 50 par km.

Parcours à vide : l'envoi à vide du dépôt au lieu de prise en charge et le retour à vide du lieu de destination au dépôt sont taxés à 6 fr 50 par kilomètre.

SOTRANSCONGO *Société de Transports et de Commerce au Congo Belge.*

Services réguliers hebdomadaires par car-courrier (petits autobus) Lisala-Libenge et vice versa via Businga, Banzyville et Bosobolo (3 jours) le mercredi et au retour le jeudi. A Businga, correspondance avec le car de et vers Gemena.

Lisala-Gemena et vice versa via Budjala et Bozene (2 jours) le samedi avec retour le mercredi.

Gemena-Businga via Karawa (1 jour) le mercredi et retour le jeudi.

Gemena-Bozene - Motenge Boma et Libenge le mercredi (1 jour) ; retour le samedi.

Tarifs.

Par car-courrier, 3 fr 30 le km avec gratuité de bagages de 75 kg.

Distances kilométriques de *base pour la taxation des transports.*

Gemena - Karawa	73 km	Lisala - Mongala (Akula)	180 km
Gemena - Businga	165 km	Lisala – Budjala	250 km
Gemena - Bozene	90 km	Lisala – Gele	310 km
Lisala - Businga	200 km	Lisala – Bozene	350 km
Lisala - Banzyville	362 km	Lisala - Motenge-Boma	440 km
Lisala - Molegbe	324 km	Lisala - Libenge via- Bozene	505 km
Lisala - Bosobolo	454 km	Lisala – Kungu	100 km
Lisala - Libenge	650 km		

Location de voitures (nouveau tarif après augmentation du prix de l'essence).

La société loue également des pick-up (1 ou 2 personnes) et des voitures (1 à 5 personnes) circulant au gré du voyageur au tarif de 7 fr 25 le km roulé en charge pour le pick-up de 500 kg, 7 fr 75 pour un pick-up de 1.500 kg et 7 fr 25 le km roulé en charge pour la voiture ; les km roulés à vide sont facturés à raison de 6 fr 75 le km pour la voiture et 7 fr 25 ou 7 fr 75 le km pour le pick-up. La gratuité de bagages est également de 75 kg.

OTRACO - *Office d'Exploitation des Transports Coloniaux.*

Réseau du Kivu. — L'Otraco exploite un service régulier pour les voyageurs de 1re cl. entre Bukavu et Kalundu (Uvira) en correspondance avec les bateaux du lac Kivu et ceux du C.F.L. sur le lac Tanganika, durée du voyage 4 h.

Départ de Bukavu le vendredi dans la matinée et de Kalundu le samedi dans l'après-midi.

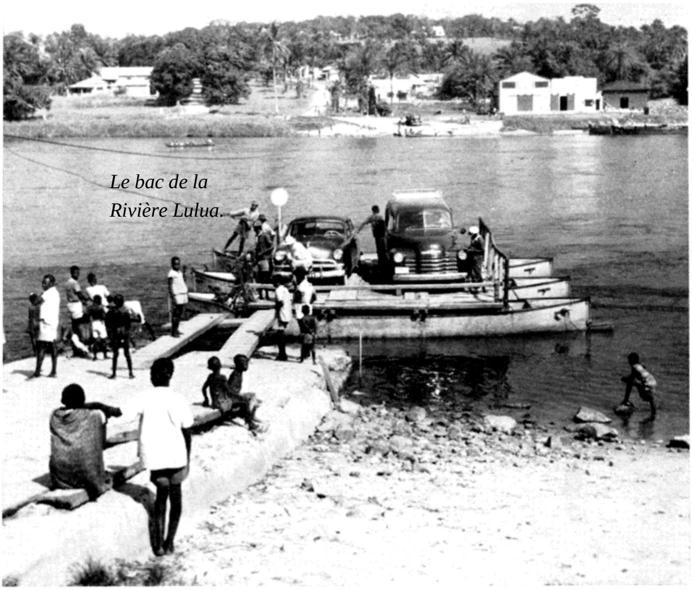
Prix du ticket Bukavu-Kalundu 589 fr.



Katanga. – *La route Kolwezi – Jadotville.*

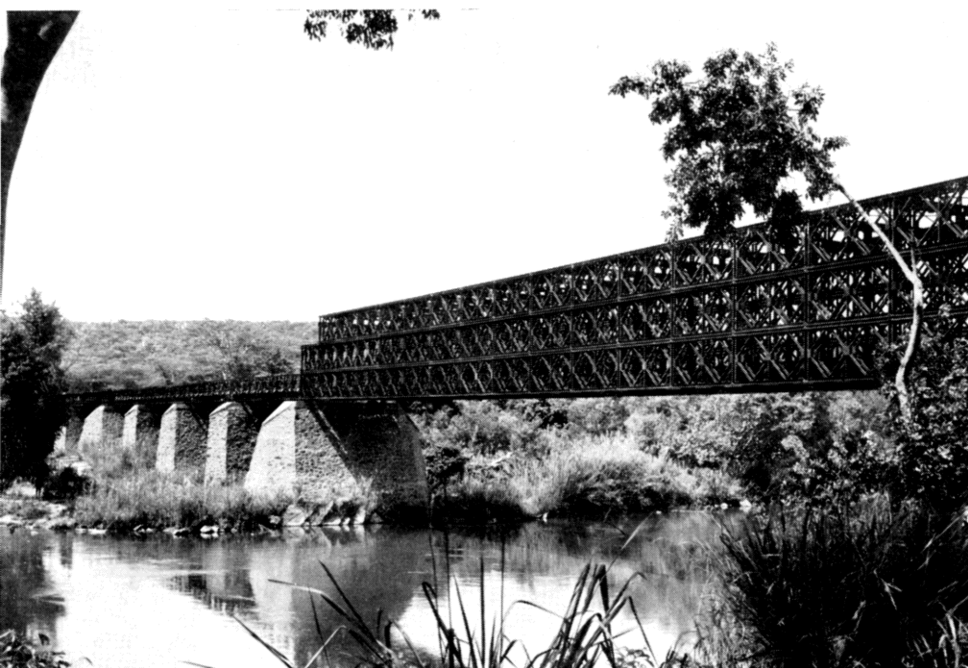
Maniema. – *Route secondaire entre Pangi et Kindu.*





Kasai – Luebo. – *Le bac de la Rivière Lulua.*

Katanga – Bukama. – *Pont routier sur le Lualaba.*





Kivu. – *L'aérodrome de Kamembe (Bukavu).*

Léopoldville. – *Hélicoptère du Service Médical.*





Luluabourg. – *Installations de l’aéroport.*

Stanleyville. – *Parc de voitures d’un transporteur privé.*



DIVERS.

D'autres petits organismes effectuent les services du courrier entre certains chefs-lieux et les postes de l'intérieur, notamment à Boende (La Socobe), à Mwene-Ditu (la Colocoton), à Kikwit les M.A.S., à Inkisi vers Popokabaka et Kasongo Lunda, les Transports Arnold, etc.

POSSIBILITES DE LOCATION DE VEHICULES PRIVES.

Voir Chapitre VIII « Renseignements pratiques » — Agences de voyages.

Remarque importante. — Le prix de l'essence ayant été augmenté de 1 franc au litre à la date du 1er octobre 1957, il est certain que les *tarifs* ci-dessus, tant pour les transports concédés que pour les transports privés, *seront relevés* en conséquence.

Les tarifs que nous donnons pourraient être majorés de 0 fr 25 à 0 fr 75 au kilomètre selon la région et la puissance du véhicule.

LIAISONS AERIENNES

La liaison aérienne entre les principales localités du Congo et du Ruanda-Urundi est assurée d'une façon régulière par la Sabena. Cette société effectue aussi la liaison entre le Congo et quelques aérodromes des colonies limitrophes comme Bangui en A.E.F., Entebbe (Uganda), Nairobi (Kenya), Dar-es-Salaam (Tanganyika Territory), Ndola (Rhodésie du Nord), Johannesburg (Afrique du Sud) et Loanda (Angola).

En plus, des sociétés privées comme Sobelair à Elisabethville et Stanleyville, Air-Brousse à Léopoldville et Luluabourg ont organisé l'exploitation d'un vaste réseau de champs d'aviation de secours au moyen de services réguliers et louent des appareils faisant le taxi aérien. Les Aéro-clubs mettent généralement aussi leurs avions à la disposition des touristes.

Sur les grands aérodromes exploités par la Sabena, des postes radiophoniques assurent la protection immédiate des appareils à l'atterrissage.

Des stations de radiophares réparties sur tout le territoire aident les aéronefs.

L'aérodrome de Léopoldville est devenu un des principaux carrefours des lignes aériennes du continent africain et le nouvel aérodrome intercontinental de la Cl. A est sinon le plus vaste, du moins l'un des plus importants du Centre de l'Afrique. Les appareils y atterrissent de nuit comme de jour ; il est pourvu d'un radiogoniomètre à haute fréquence pour guider les avions vers les pistes d'atterrissage, un appareil de radiotéléphonie à haute fréquence permet d'entrer en contact par phonie avec les aéronefs dès leur départ d'Accra (2000 km) et de Kano (1700 km).

Les principaux aérodromes du Congo sont :

pour avions long-courrier (minima Douglas DC-6B et DC-7C) : Léopoldville, Stanleyville, Elisabethville et Libenge ;

équipés pou r recevoir des avions Douglas DC-4 et en diversion DC-6 : Bunia, Coquilhatville, Kamina (aérodrome militaire), Kikwit, Kindu, Kolwezi, Libenge, Luluabourg et Usumbura ;

recevant ou susceptibles de recevoir les avions omnibus (minimum DC-3) : Albertville, Bakwanga, Banningville, Basankusu, Boende, Boma, Bukavu, Bumba, Gemena, Goma, Inongo, Jadotville, Kabalo, Kalima, Kamina (civil), Kasongo, Kigali, Kikwit, Kolwezi, Kongolo, Lisala, Lodja, Manono, Matadi, Mitwaba, Moanda, Nioki, Paulis, Punia, Tshikapa.

Certains de ceux-ci peuvent recevoir, en diversion, des appareils DC-4. De très nombreux terrains de secours sont répartis sur tout le territoire.

SABENA

Cette société assure les services publics entre les grands aérodromes congolais.

Des appareils DC-4 sont affectés aux vols sans escales entre Léopoldville et Stanleyville via Coquilhatville, Elisabethville et Stanleyville, Usumbura et Stanleyville, Usumbura et Luluabourg, Léopoldville et Elisabethville via Luluabourg, Kamina (base militaire) et Kolwezi. Tous les autres services sont assurés par des Douglas DC-3.

Vu les changements d'horaires chaque saison, le voyageur est invité à s'informer auprès des agences qualifiées sur les horaires, tarifs et réductions.

A titre indicatif, nous donnons ci-après les lignes exploitées mi-1957, le *nombre de services hebdomadaires* et la durée des voyages entre les terminus.

Pour ne pas allonger la liste de ces liaisons, nous ne donnons, en citant la ligne, que les terminus. Le lecteur voudra bien pour les autres localités, voir pour chaque ligne, les escales effectuées.

Léopoldville-Elisabethville et vice versa.

1 service direct (5 h)

2 services avec escales, suivant le jour à Kikwit, Luluabourg, Kamina, (base militaire) et Kolwezi (8 h 30).

Léopoldville-Luluabourg et vice versa.

4 avions directs (2 h 45 à 3 h 15)

2 avions d'escales (3 h 45).

Léopoldville-Bakwanga et vice versa.

1 liaison avec escales à Kikwit, Tshikapa et Luluabourg (6 h).

Léopoldville-Kikwit et vice versa.

2 services directs (1 h 45)

2 services d'escale.

Léopoldville-Usumbura et vice versa.

1 avion direct (5 h 30) avec correspondance pour Nairobi

4 services avec escales suivant le jour, à Luluabourg, Stanleyville ou Albert ville (6 h 45 à 8 h 40).

N. B. — Tous les appareils arrivant ou partant d'Usumbura assurent immédiatement la correspondance de ou vers Bukavu.

Léopoldville-Albertville et vice versa.

1 liaison avec escale à Luluabourg, Kongolo et Kabalo (8 h 25)

1 liaison d'escale de l'avion Léopoldville-Usumbura (7 h).

Léopoldville-Moanda et vice versa.

3 avions qui font escale à Matadi (2 h 10).

Léopoldville-Matadi et vice versa.

1 avion ne dépassant pas Matadi et 3 avions poursuivant jusqu'à Moanda (1 h 10).

Léopoldville-Stanleyville et vice versa.

2 services directs en 4 h 15

3 services avec escales, selon l'itinéraire à Coquilhatville, Basankusu, Boende, Gemena, Lisala et Bumba (6 h 35 à 8 h).

Léopoldville-Coquilhatville et vice versa.

5 avions (première escale de lignes diverses) (2 h à 2 h 20).

Léopoldville-Libenge et vice versa.

1 liaison avec escale à Coquilhatville, Gemena et éventuellement à Bangui (4 h 30).

Léopoldville-Boende et vice versa.

2 services avec escales à Coquilhatville (4. h 15) et à Coquilhatville et Basankusu (5 h 20).

Léopoldville-Inongo et vice versa.

1 service via Banningville et éventuellement Nioki (2 h 30).

Léopoldville-Nioki et vice versa.

1 appareil escalant à Banningville (2 h).

Elisabethville-Usumbura et vice versa.

1 service direct en 3 h.

2 services avec escales, suivant l'appareil à Manono, Albertville, Kasongo, Kindu et facultativement à Kabalo et Kongolo (5 h 10 et 7 h 10)

1 service d'escale.

N. B. - A Usumbura, correspondance de et vers Bukavu.

Elisabethville-Bukavu et vice versa.

2 avions escalant à Manono, Albertville, Usumbura ou Kasongo (Kongolo, Kabalo) et Kindu (6 h 10 et 7 h 10).

Elisabethville-Stanleyville et vice versa.

1 appareil DC-6 de la ligne Congo-Belgique (3 h 25)

1 appareil escalant à Manono, Kabalo, Kongolo et Kindu (7 h 55).

Stanleyville-Usumbura (Bukavu) et vice versa avec correspondance ou escale

1 appareil escalant à Manono, Kabalo, Kongolo et Kindu (7 h 55).

à Bukavu.

3 avions directs (2 h 15)

1 avion avec escale à Punia, Kindu, Kalima et Bukavu (5 h).

Stanleyville-Luluabourg-Bakwanga et vice versa.

1 service avec escale à Kindu et Lodja (5 h).

Stanleyville-Albertville et vice versa.

1 service (6 h 40) escales à Kindu, Bukavu et Usumbura.

Stanleyville-Bunia et vice versa.

1 avion direct en 2 h 30

1 avion escalant à Paulis (3 h 15).

Stanleyville-Paulis et vice versa.

2 liaisons en 1 h 35.

Stanleyville-Kindu et vice versa.

2 appareils y faisant leur première escale (1 h 40).

1 appareil escalant d'abord à Punia.

Usumbura-Bukavu et vice versa.

11 avions font le service direct en 30 minutes.

1 avion via Kigali (1 h 50).

Usumbura-Albertville et vice versa.

1 avion vers Dar-es-Salaam (1 h 10) appareil venant de Bukavu

2 avions y escalant en venant de Bukavu ou de Stanleyville.

Bukavu-Goma et vice versa.

4 appareils effectuant le trajet en 30 minutes.

Informations aux passagers et tarifs.

Adresses au Congo :

Léopoldville — administration centrale : aérodrome de Ndolo
bureau en ville : Air Terminus, 4, avenue du Port.

Brazzaville — Sabena, avenue Sergent Malamine, B.P. 722.

Elisabethville — Sabena, avenue de l'Etoile, 94.
Hôtel Léopold II et aérodrome.

Stanleyville — Sabena, aérodrome de Stanleyville, B.P. 133.

Albertville — 20, avenue Storms — B.P. 174.

Bukavu — Hôtel Royal Résidence et 91, avenue Royale — B.P. 414.

Bunia — 44, route de Kilo-mines — B.P. 264.

Coquilhatville — 6, avenue Dubrucq — B.P. 89.

Goma — avenue des Volcans — B.P. 209.

Jadotville — 18, boulevard Léopold II — B.P. 71.

Kamina — avenue Odon Jadot — B.P. 94.

Kikwit — 44, rue de l'Industrie — B.P. 176.

Kindu — avenue Baron Dhanis — B.P. 49.

Luluabourg — 313, avenue Léopold — B.P. 83.

Matadi — Hôtel Métropole — B.P. 152.

Paulis — 25, avenue des Effe — B.P. 17.

Usumbura — 44, chaussée d'Astrida — B.P. 720.

Les adresses en Europe et en Afrique ont été données dans le chap. IX « Voies d'accès ».

Réservations et annulations des places.

Il est utile de réserver ses places, le service étant généralement très encombré. L'annulation doit être faite 48 h à l'avance si l'on ne veut pas perdre le droit au remboursement.

Bagages — la franchise de bagages est de 10, 20 ou 30 kg selon le trajet effectué. Les enfants payant 10 % du tarif adulte n'ont pas droit à la gratuité. Le passager peut prendre dans la cabine un sac à main, un manteau, une paire de jumelles et de la lecture. Les animaux et les armes à feu ne sont admis dans l'avion qu'avec accord écrit préalable de la Direction.

Assurance — une assurance personnelle et une assurance bagages peuvent être contractées dans les bureaux de la Sabena.

Tarifs.

Les tarifs comprennent le prix du passage et la franchise des bagages.

Il est accordé une réduction sur les billets aller et retour équivalent à 10 % du prix double du billet simple.

Une réduction de 10 % est accordée sur chaque billet faisant partie d'un voyage circulaire pour autant que tous les billets soient achetés à l'avance et que le voyage se termine à l'escale de départ. La durée de validité de cette réduction est fixée à un an.

Réductions pour enfants : les enfants en-dessous de 2 ans, accompagnés et n'occupant pas de place, paient 10 % du prix normal ; les enfants de 9 à 12 ans et ceux plus jeunes occupant une place distincte ou voyageant non accompagnés sont transportés à demi-tarif ; plusieurs enfants de moins de 2 ans accompagnant une personne adulte, un seul est transporté à 10 % du tarif normal et les autres paient demi-tarif.

L'excédent de bagage est tarifé : 1/100e du prix du billet simple, par kg supplémentaire.

Ci-après, prix de quelques voyages en francs congolais.

Lieux de départ et d'arrivée :	passage simple	aller et retour		passage simple	Aller et retour
D'Albertville à :					
Dar-es-Salaam	4.550	8.190	Manono	1.150	2.070
Bukavu	1.750	3.150	Stanleyville	4.200	7.560
Luluabourg	3.000	5.400	Usumbura	1.250	2.250
De Léopoldville à :					
Albertville	6.150	11.070	Kikwit	1.600	2.880
Bakwanga	3.850	6.930	Kolwezi	5.900	10.620
Bangui	4.095	7.375	Kongolo	5.250	9.450
Banningville	1.250	2.250	Lisala	4.200	7.500
Basankusu	3.450	6.210	Luanda	1.905	3.430
Boende	3.450	6.210	Luluabourg	3.250	5.850
Bukavu	6.850	12.330	Matadi	1.250	2.250
Bumba	4.600	8.280	Moanda	1.700	3.060
Coquilhatville	2.600	4.680	Nairobi	10.245	
Elisabethville	6.450	11.610	Nioki	1.450	2.610
Gemena	4.200	7.560	Stanleyville	5.450	9.810
Inongo	1.800	3.240	Tshikapa	2.600	4.680
Kamina	5.200	9.360	Usumbura	6.500	11.700
De Coquilhatville à:					
Basankusu	900	1.620	Lisala	1.750	3.150
Boende	1.250	2.250	Bangui	2.040	3.675
D'Elisabethville à:					
Albertville	3.000	5.400	Kolwezi	1.100	1.980
Bukavu	4.200	7.560	Kongolo	2.950	5.310
Kamina	1.900	3.420	Luluabourg	3.350	6.030
Kasongo	3.350	6.030	Manono	2.050	3.690
Kindu	4.100	7.380			
Stanleyville	5.500	9.900	Usumbura	4.200	7.560
De Bukavu à :					
Albertville	1.750	3.150	Kongolo	1.850	3.330
Dar-es-Salaam	4.550	8.190	Luluabourg	3.650	6.570
Bunia	3.150	5.670	Manono	2.400	4.320
Goma	750	1.350	Nairobi	3.745	6.745
Kalima	1.200	2.160	Stanleyville	3.150	5.670
Kasongo	1.700	3.060	Usumbura	550	990
Kindu	1.700	3.060			
De Stanleyville à :					
Albertville	4.200	7.560	Kongolo	2.950	5.310
Boende	2.150	3.870	Lisala	1.800	3.240
Bumba	1.500	2.700	Manono	3.700	6.660
Bunia	2.600	4.680	Paulis	1.700	3.060
Coquilhatville	3.400	6.120	Punia	1.250	2.250
Kalima	1.950	3.510	Usumbura	3.150	5.670
Kindu	1.800	3.240			

Lieux de départ et d'arrivée :	passage simple	aller et retour		passage simple	Aller et retour
De Luluabourg à :					
Albertville	3.00	5.400	Kongolo	2.000	3.600
Bakwanga	600	1.080	Tshikapa	850	1.530
Kamina	1.95	3.510	Usumbura	3.650	6.570
Kikwit	1.70	3.060			
De Manono à :					
Kindu	2.10	3.780	Kasongo	1.350	2.340
Kongolo	900	1.620			
De Matadi à :					
Moanda	600	1.080	Kamina	3.600	6.480
De Kindu à :					
Kalima	500	900			
D'Usumbura à :					
Albertville	1.25	2.250	Nairobi	3.745	6.745
Dar-es-Salaam	4.55	8.190	Punia	1.900	3.420
Goma	1.30	2.340	Bunia	3.150	5.670
Kalima	1.40	2.520	Kasongo	1.850	3.330
Kigali	800	1.440	Manono	2.400	4.320
Kindu	1.85	3.330			
De Nioki à :					
Banningville	400	720	Inongo	550	990
De Kigali à :					
Kindu	2.40	4.320	Bukavu	750	1.350
De Kamina à :					
Kikwit	3.60	6.480	Kolwezi	1.100	1.980

AIR-BROUSSE

— 12, avenue des Aviateurs, B.P. 2438, tél. 3097 Léopoldville.

Société exploitant, au moyen de « Piper Pacer » (3 pl.) et de « Dragon Rapide » (8 pl.), un service aérien desservant les petits aérodromes des pro- vinces de Léopoldville et du Kasaï non touchés par la Sabena et louant des appareils pour groupes de touristes visitant les centres attractifs des environs.

1. Services réguliers dans la province de Léopoldville :

Léo-Boma et retour le mercredi, Léo-Kenge-Masi Manimba et retour le jeudi, Léo-Popokabaka-Kasongo Lunda et retour le vendredi et Léo-Luozi-Boma et retour le samedi ; franchise de bagages : 15 kg.

Tarifs.

Léo-Boma:	Simple	2.250	fr. C.	Aller-retour	4.050	fr. C.
Léo-Kenge:	«	1.000	«	«	1.500	«
Léo-Masi Manimba:	«	1.500	«	«	2.700	«
Léo-Popokabaka :	«	1.000	«	«	1.800	«
Léo-Kasongo Lunda:	«	1.500	«	«	2.700	«
Léo-Luozi:	«	1.000	«	«	1.800	«

Enfants de moins de 2 ans: 10 %. Enfants de 2 à 12 ans: 50 %. Tarifs spéciaux pour écoliers rentrant en, ou de vacances.

Location d'avions — ci-après quelques tarifs :

Au départ de Léo vers :	*par Piper Pacer*	*Par Dragon rapide*
Boma	7.650	16.000
Inga	6.000	12.000
Kasongo Lunda	7.000	14.000
Kenge	4.650	10.000
Port Francqui	15.150	31.500
Thysville	3.500	-

En plus du temps de vol, il sera compté une immobilisation de l'appareil au sol, sur la base de 1.000 fr pour plus de 3 h, 2.000 fr pour plus de 6 h et 500 fr pour une nuit. Ceci pour un « Piper Pacer » ; prix doublé pour un « Dragon rapide ».

Les mêmes avions peuvent être loués pour Bagata, Kutu, Luozi, Lukala, Masi Manimba, Mushie, N'kolo, Popokabaka, Tembo, Idiofa, Tshela et tous autres lieux sur demande.

2. Services réguliers dans la province du Kasai:

Luluabourg – Mweka - Port Francqui et retour avec escale facultative à Luebo;

Luluabourg - Gandajika et retour avec escale facultative à Bakwanga ;

Luluabourg - Kabinda et retour

Des appareils peuvent être loués pour des déplacements à Port-Francqui, Mweka, Luebo, Lomela, Lodja, Lusambo, Kabinda, Gandajika, Sentery, Luisa, Bakwanga et Tshikapa.

SOBELAIR

Société Belge de Transports par Air S. A., 137, rue Royale, Bruxelles.

La société exploite un service de *taxis aériens* au moyen d'avions bi-moteurs (CESSNA 310 — 4 passagers) ayant une vitesse de croisière de 300 km.

Elle exploite également des services réguliers reliant les chefs-lieux des provinces du Katanga et Orientale aux aérodromes secondaires et jonction de ceux-ci entre eux.

1. Services réguliers au Katanga :

Le mardi circuit Elisabethville-Kasenga-Kilwa-Mitwaba et retour.

Dès l'ouverture des aérodromes de Pweto et Kamipini, le service sera développé et prolongé vers Albertville.

Tarifs.

Elisabethville-Kasenga :	simple	1.500	fr	Aller-Retour	2.700	fr
Elisabethville-Kilwa :	«	2.100	«	«	3.780	«
Elisabethville-Mitwaba :	«	2.550	«	«	4.590	«
Kasenga-Kilwa :	«	900	«	«	1.620	«
Kasenga-Mitwaba :	«	1.875	«	«	3.375	«
Kilwa-Mitwaba :	«	1.125	«	«	2.025	«

Enfants jusqu'à 2 ans, réduction de 90 %; enfants de 2 à 12 ans, réduction de 50 %.

Franchise de bagages : 20 kg ; supplément 1/100e du coût du billet simple par kg. Prochainement service Elisabethville, Jadotville, Kolwezi, Kisenge, Sandoa, Mwene Ditu, Kamina, Bukama, Elisabethville.

2. Services réguliers dans la Province Orientale :

Circuit des Uele les mercredi et samedi entre Stanleyville-Basoko-Aketi- Buta et retour.

Tarifs.

Stanleyville-Basoko :	simple	1.425 fr	Aller-Retour	2.565 fr
Stanleyville-Aketi :	«	2.175 "	«	3.915 «
Stanleyville-Buta :	«	2.175 "	«	3.915 «
Basoko-Aketi :	«	1.275 "	«	2.295 «
Basoko-Buta :	«	1.650 "	«	2.970 «
Aketi-Buta :	«	900 "	«	1.620 «

Mêmes réductions, franchises de bagages, etc., que pour le circuit du Katanga.

Prochainement, service Stanleyville, Buta, Bambili, Paulis, Watsa, Faradje, Bunia, Stanleyville.

3. Des avions peuvent être loués pour tous déplacements vers les aérodromes secondaires du Katanga, de la Province Orientale, de l'Equateur et du Kivu.
4. Dans un proche avenir, une base installée à Usumbura permettra à la Sobelair de desservir le Kivu et le Ruanda-Urundi.

Pour tous renseignements s'adresser :

Sobelair — Elisabethville, 1155, avenue de l'Etoile, B.P. 3075, tél. 3203, Sobelair — Stanleyville (aérodrome), B.P. 560, tél. 2986 et aux agences de voyage.

SAFARIS - CAMPING

Il est à noter que le déplacement de caravanes de porteurs le long des routes et pistes carrossables est interdit. Un safari par porteurs ne peut donc se concevoir que pour la visite de certains sites en dehors des routes, tels le Ruwenzori, les volcans, certaines régions des hautes montagnes de l'Est, de la grosse forêt, etc.

Ces caravanes doivent être bien organisées et il est nécessaire pour ce faire de s'adresser à une agence de voyage spécialisée, à l'Administrateur terri- torial, à un hôtel ou, s'il s'agit d'une chasse, à un Lieutenant honoraire de chasse.

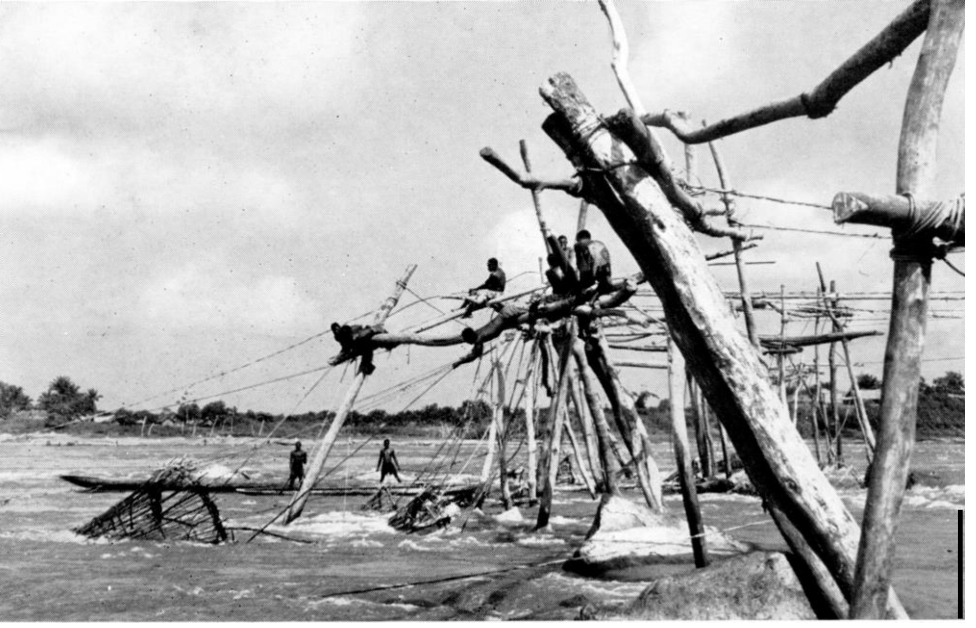
En plus, un équipement approprié et un matériel spécial de campement est à prévoir lequel, s'il est acheté à titre définitif, peut coûter très- cher. Le transport de vivres et de boissons est indispensable de même que le service de boys.

Il n'en est pas de même du camping s'il doit se pratiquer le long de routes ou pistes pour automobiles, le matériel étant alors transporté par camionnette.

L'emploi, comme abri remplaçant la tente, des gîtes d'étape installés un peu partout par l'Administration, allège d'autant le matériel à emporter.

C'est en pratiquant le camping que l'on peut, de la manière la plus directe, se rendre compte des beautés naturelles de la Colonie et étudier les populations, si intéressantes, de l'intérieur, parce que plus primitives et ayant conservé intacts leur mode de vie de jadis, les mœurs et les coutumes des ancêtres, les croyances, cérémonies, fêtes et danses propres à chaque tribu.

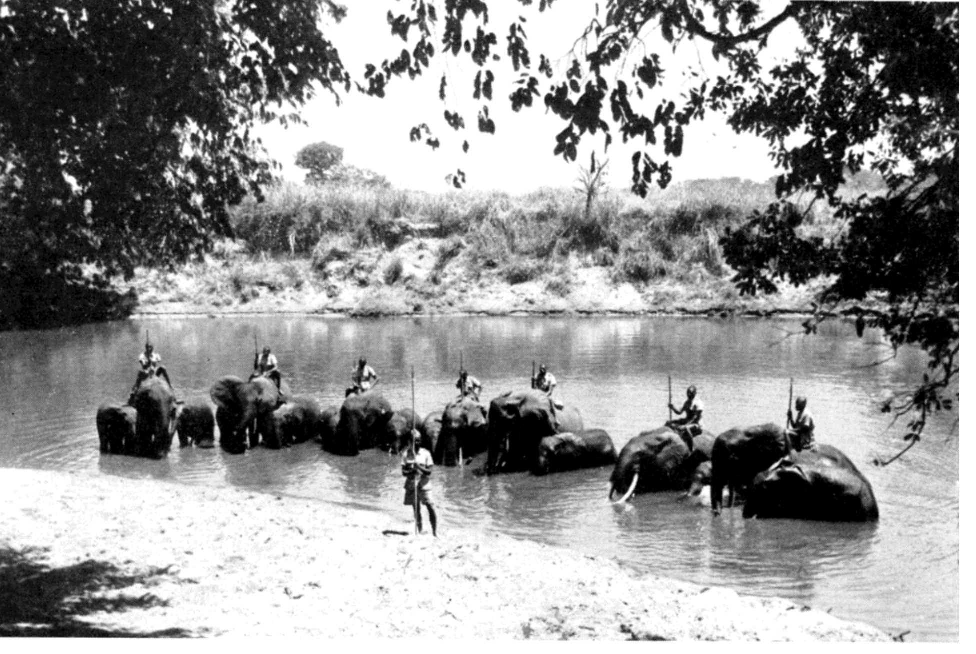
Les terrains spécialement aménagés pour le camping sont rares (il en existe un excellent à Kisenyi au nord du lac Kivu), mais on peut planter la tente un peu partout et se servir des gîtes d'étape construits par l'Administration dans tous les principaux centres indigènes, ce qui permet d'être en contact étroit avec la population.



Stanleyville. - *Un coin des pêcheries des Wagenia*.

Stanleyville. - *Les chutes de la Tshopo.*





Uele - Gangala na Bodio - *Eléphants au bain.*

Ituri – Epulu – *Un des enclos à Okapis.*



IIe PARTIE

SITES ET PEUPLADES

★

CHAPITRE I

LES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES

CHAPITRE II

QUELQUES PEUPLADES INTERESSANTES

1. LES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES.

N. B. - Il nous a paru opportun, afin d'alléger les itinéraires, de donner dans cette partie un aperçu des sites et des peuplades pouvant intéresser les voyageurs. D'autre part, en consultant les divers chapitres, les touristes pourront choisir les régions qui semblent les plus aptes à satisfaire le but de leur voyage et leur curiosité.

Ce n'est pas dans la partie centrale du Congo, pays plat, marécageux et couvert de forêts, ayant remplacé l'ancienne mer intérieure, qu'il faut s'attendre à trouver des sites justifiant des déplacements longs et coûteux. La cuvette, comme nous continuerons de l'appeler, ne peut que tenter les botanistes et les ethnographes.

Seuls, les rebords de cette cuvette, étagée en gradins, offrent le spectacle de rivières dévalant des divers étages en formant chutes et cascades attrayantes, de vallées profondes creusées par ces voies d'eau et de monts sauvages ou couverts de gras pâturages.

L'Est du Congo surtout offre aux touristes la merveilleuse dépression du graben enchâssé entre deux rangées de hautes montagnes et coupé en son milieu par l'imposante chaîne des Virunga où huit grands volcans, dont deux encore en activité, se dressent, imposants, entourés de centaines de petits cratères qui donnent une idée des bouleversements qu'a subis l'Ufumbiro durant de nombreux siècles ; au fond de ce graben scintillent toute une série de lacs reliés entre eux par des plaines souvent giboyeuses où la faune très intéressante du centre Africain a été préservée de la destruction par la création des Parcs Nationaux.

C'est par cette région de l'Est à laquelle nous associerons la Province Orientale que nous commencerons notre exposé.

PROVINCE ORIENTALE - KIVU - RUANDA-URUNDI

PROVINCE ORIENTALE.

Du point de vue touristique, c'est le Nord-Est de la Province qui, avec ses hauts plateaux bordant le lac Albert, est la continuation des enchantements du graben; ces plateaux peuvent être comparés à ceux du Kivu et du Ruanda-Urundi et les rivières appartenant au bassin du Nil dégringolent vers la plaine du lac Albert en cascades impressionnantes.

Au nord, le rebord de la cuvette formé par un faible seuil couvert de savane est peu pittoresque; cependant, du dernier étage

du rebord, les rivières déjà grossies tombent dans la cuvette par de magnifiques chutes comme celles du Nepoko au sud de Medje et de l'Ituri à Panga.

Au sud et au sud-ouest, c'est la forêt équatoriale semblable à celles de l'Equateur et du Sankuru et ce sont les populations indigènes qui en constituent le grand attrait comme d'ailleurs partout dans cette province.

Les Pêcheries Wagenia à Stanleyville.

Le village des pêcheurs Wagenia se trouve en amont de la ville sur la rive droite du fleuve. Ces Wagenia exploitent des pêcheries audacieusement installées dans les rapides du fleuve. La plus curieuse se trouve à la septième cataracte, dans un étranglement du fleuve Congo, où celui-ci comprend un seuil de 3 m à travers trois îlots rocheux et 1'île de Kisangani sur laquelle fut construite la première station qui a donné son nom indigène à Stanleyville. Au cours de la saison sèche, les pêcheurs Wagenia plantent, dans les rapides, un échafaudage de perches entre les roches et les blocs arrondis, percés de trous. Ces perches sont reliées entre elles par de fortes traverses solidement fixées au moyen de lianes. Des lianes servent également de tendeurs ou d'attaches pour les nasses, toujours placées dans les eaux bouillonnantes. Le spectacle audacieux des pirogues qui vont relever les nasses en plein rapide est magnifique. En dehors des périodes propices à la pêche, ces nasses qui mesurent jusque deux fois la hauteur d'un homme, sont suspendues par la pointe aux perches de la pêcherie. Pour arriver au village des Wagenia, près des rapides grouillants de vie, on traverse les *villages* bien caractéristiques des *Arabisés* et des *Lokele.*

Les Chutes de la Tshopo.

Deux routes automobiles conduisent aux belles chutes de la rivière Tshopo, affluent de la Lindi: l'une traverse la cité indigène, appelée ici comme ailleurs le «Belge», l'autre est la route de Buta; elles sont reliées par une transversale desservant le lotissement de la Société Immobilière de la Tshopo. Il existe deux chutes, l'une de 2 à 3 m seulement et l'autre, la grande chute, où la rivière fait un saut impressionnant.

Un pont Bailey enjambe la rivière au-dessus de la grande chute. Une centrale hydro-électrique et une station d'épuration d'eau sont construites légèrement en aval.

Le site de Wanie Rukula.

Situé à 64 km de Stanleyville sur la route de Lubutu, il mérite une promenade pour ceux qui séjournent suffisamment longtemps au chef-lieu de la Province. Une presqu'île s'avance dans le Lualaba et du haut de celle-ci, la vue est superbe sur le fleuve et ses rapides.

Il est possible d'effectuer en pirogue une promenade sur le fleuve et de visiter les grottes calcaires. La pirogue, propulsée par une vingtaine de pagayeurs dont le chant sera scandé par le tam-tam, remontera et descendra les rapides si les touristes le désirent.

Il sera parfois possible de se procurer des grosses crevettes « Kosakosa » pêchées dans les ruisseaux voisins et d'agrémenter ainsi le pique-nique.

Au retour, si demande en a été faite lors du passage à l'aller, on peut, à Madula (22 km de Stanleyville), assister à de caractéristiques danses indigènes avec féticheurs.

Yangambi et l'Inéac.

Yangambi est le siège de la Direction générale de l'Inéac.

On ne peut assez recommander à tous les voyageurs, touristes, savants et étudiants, la visite de la station de Yangambi, la plus importante du Congo et même de toute l'Afrique au point de vue des recherches scientifiques. On y trouve un « Guest-House » confortable.

On y accède, au départ de Stanleyville, soit par bateau, soit par route (104 km).

Inéac (Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge). Cette institution de recherches et d'étude, créée par arrêté royal du 22-12-1933, a pour but de promouvoir le développement scientifique de l'agriculture au Congo Belge.

Elle exerce les attributions suivantes: administration de stations de recherches dont la gestion lui est confiée par le Ministère des Colonies ; organisation de missions d'études agronomiques et formation d'experts et de spécialistes; recherches, études, expérimentations et tous travaux se rapportant à son objet.

L'Inéac s'applique à l'étude systématique et approfondie des facteurs qui régissent la production agricole, à l'application des données de ses recherches en vue de l'amélioration des plantes et des techniques culturales, à l'expérimentation des cultures dans les diverses conditions

climatériques de la Colonie et permettant d'apprécier les possibilités économiques.

Le centre principal de recherches, situé à Yangambi, comprend:

1) La section des recherches groupant les divisions de botanique, de physiologie, de phytopathologie, de sylviculture, de climatologie, d'agrologie, de technologie, de génétique et d'hydrobiologie;

2) la section des recherches agronomiques qui a dans ses attributions l'amélioration des plantes cultivées et l'expérimentation des techniques culturales. Des divisions agronomiques spécialisées étudient l'élaeis, l'hévéa, le caféier, le cacaoyer et les plantes vivrières.

Yangambi possède un jardin botanique d'une incomparable richesse, un herbarium, des laboratoires, etc. La Division « Botanique » se charge de l'envoi de matériel d'étude aux institutions scientifiques de la Métropole.

En dehors de Yangambi, l'Inéac possède, pour ses recherches, ses essais, ses applications, ses expérimentations, un important réseau de stations réparties dans toute la Colonie et des réserves de flore évaluées à quelque 230.000 ha: *Eala,* près de Coquilhatville, jardin botanique et d'essai; *Bambesa* dans l'Uele (coton); *Gandajika* au Lomami (coton); *Mulungu Tshibinda* au Kivu (café, thé, quinquina, aleurites, pyrèthre, cultures vivrières, etc., et laboratoire) ; *Gazi* (hévéa, cacaoyer, palmier) ; *Lula* près de Stanleyville (café, hévéa); *Barumbu* (palmier, hévéa, cacaoyer); *Bongabo* et *Mukumari* (hévéa); *Nioka* dans l'Ituri (café, thé, pyrèthre, quinquina, aleurites, plantes à parfum, cultures vivrières, élevage); *Mont Hawa* dans l'Ituri (apiculture et sériciculture); *Vuazi* dans le Bas-Congo (production fruitière); *Konde* au Mayumbe (caféier, cacaoyer, hévéa); *Boketa* dans l'Ubangi; *Lubarika* au Kivu; *Gimbi* et *Keyberg* près d'Elisabethville (pour l'agriculture européenne et indigène au Katanga); *Rubona* et *Nyamyaga* au Ruanda et *Kisosi* dans l'Urundi.

La station de l'Epulu.

Station de capture des okapis et groupes d'éléphants domestiqués.

Au km 456 de la route Stanleyville- Ituri, se trouve, sur la rive droite de l'Epulu, la station de capture des okapis installée dansun cadre très pittoresque le long de la rivière, très jolie en cet endroit. Elle possède un parc à okapis où ces animaux, que l'on ne trouve qu'au Congo, sont rassemblés au nombre d'une trentaine. Le zoo possède aussi d'autres espèces de bêtes de la forêt dont singes, buffle, lion, crocos, etc. Un groupe d'éléphants domestiqués est attaché

à la station et vers 17 h on assiste à leur bain près du pont enjambant la rivière.

L'hôtel du « Domaine des Okapis » dispose d'une barque à moteur pour effectuer des promenades sur la rivière.

Une autre attraction de la station, les pygmées. Ces négrilles ne sont nullement farouches, ils travaillent à l'hôtel et celui-ci, moyennant 1.000 francs par groupe de touristes, organise des visites dans des villages pygmées et des danses de ces nains.

On peut aussi en voir quelques familles dans l'ancien camp Putnam situé à 1 km environ de l'hôtel.

Les pygmées se laisseront photographier à volonté mais sont terriblement mendiants.

Tribunaux et villages aux huttes décorées des environs de Paulis.

Sur la route de Wamba-Paulis, à Vube, 71 km avant Paulis, on ne peut manquer de visiter le tribunal indigène des Mayogo Mangaie décoré de jolies fresques polychromes.

A 4 km de Paulis, à Matari, tribunal également décoré de la tribu des Mayogo Mabomio.

Mais c'est à Niangara que se trouve le plus beau spécimen de ces tribunaux couverts de décorations polychromes. Plusieurs villages de la région possèdent également des habitations décorées des mêmes fresques.

Gangala na Bodio.

Station de domestication des éléphants à 76 km de Dungu, sur la route de Faradje; à Wando, il faut obliquer à gauche pour atteindre, après 7 km, Gangala na Bodio.

La station de Gangala na Bodio date de 1927. C'est l'unique localité qui ait connu une expérience de dressage de l'éléphant d'Afrique. Aucune tentative n'avait d'ailleurs été faite en ce sens depuis Hannibal, pour autant que les éléphants d'Hannibal aient été africains. C'est au roi Léopold II que l'on doit l'idée de cette domestication dans le but d'utiliser, pour les transports, ces animaux que la morsure des mouches tsé-tsé n'affecte pas. En 1879, un convoi de quatre éléphants des Indes débarquait à Dar-es-Salaam. Ils devaient servir à dresser ceux que l'on capturerait au Congo. En moins d'un an, tous étaient morts. En 1900, le Roi chargea le Commandant Laplume

d'entreprendre des essais de capture et d'organiser le dressage des éléphants. Ces essais débutèrent à Api.

Pour la *capture,* on emploie, depuis 1910, le système suivant: une équipe de chasseurs, commandée par un Européen à cheval, repère, dans un troupeau d'éléphants sauvages, un éléphanteau sevré atteignant 1 m 50 à 1 m 80. Il est approché contre le vent, poursuivi et attaché à un arbre à 1'aide de cordes bien solides. On éloigne les éléphants adultes et la mère à coups de fusils. Des éléphants dressés, appelés «moniteurs», sont alors amenés et l'animal capturé est attaché à l'un d'eux et amené à la ferme. Les chasseurs sont soumis à un entraînement intensif pour éviter tout accident au cours de ces chasses.

Dressage. L'apprivoisement et le dressage durent de 10 à 12 mois. L'apprivoisement est la tâche la plus délicate. L'éléphant doit d'abord supporter l'approche de l'homme et en particulier de celui qui deviendra son cornac (méthode indienne); régulièrement, matin et soir, un groupe d'hommes l'entoure et chante un chœur traditionnel tandis qu'il Hst bouchonné, flatté et gavé de friandises, telles que: patates douces, cannes à sucre, ananas, bananes. Il apprend d'abord à se lever et à se coucher au commandement. Enfin, un jour, on le monte pendant quelques instants, puis pendant un laps de temps de plus en plus long, tandis qu'il a les jambes attachées. Pour la promenade, il est couplé à un « moniteur».

Après 10 mois, vient le dressage proprement dit qui consiste à lui apprendre son travail et particulièrement celui qui concerne la traction ; 1'effort demandé est toujours progressif. L'éléphant dressé est capable de traîner 400 kg, de tirer des charrues à 2 et même à 3 socs, de transporter des souches déracinées.

Bien dressés, ils peuvent travailler 5 à 6 h par jour, le matin. Ils sont très sensibles à l'ardeur du soleil. On peut considérer 1'éléphant africain comme docile, intelligent, mais timide et impressionnable. Il ne doit pas être effrayé par surprise, ni mené trop rudement.

En 1902, le Commandant Laplume avait réussi à dresser trois éléphants. En 1907, la station en comptait 55. A partir de 1927, le Gouvernement commença à louer des éléments dressés. De 1942 à 1944, le nombre de pachydermes sous contrôle de l'Etat était d'environ 70, dont 20 à 30 étaient réservés à la location. En 1944, il y avait à Gangala na Bodio 15 éléphants moniteurs dont 1 capturé en 1902 et 17 en cours de dressage. En 1944 on captura 25 jeunes éléphants: en 1945, 40 et au début de 1946. 29. Contrairement à

la croyance courante sur l'inaptitude de l'éléphant à se reproduire en captivité, on a enregistré plusieurs naissances à Gangala na Bodio.

Le lac Albert, les plateaux à l'ouest du lac et la basse Semliki.

Lorsqu'on parle des régions touristiques de l'Est du Congo, on semble souvent ignorer le lac Albert et l'intéressante région montagneuse qui le borde à l'ouest. On ne doit cependant pas sous-estimer les beautés naturelles qu'elle recèle et qui sont si peu connues parce que le voyageur se contente de suivre la route d'intérêt général Bunia-Djugu -Nioka. Cependant les voies de communications ne manquent pas qui devraient engager le touriste à longer la crête du massif qui borde le lac. Il lui suffirait, au départ de Bunia, de quitter la route principale à Tshuru, et de gagner Mahagi par Lodjo, Blukwa et Kwandruma et de rentrer par Nioka, Fataki et Djugu.

L'altitude de la dorsale du lac Albert dont la moyenne oscille autour de 2.000 m a des sommets qui culminent à 2.450 m dominant le plan d'eau du lac qui s'étend à la cote de 618 m. Les montagnes tombent presqu'à pic dans le lac ou dans la petite plaine qui le borde. Au flanc de ce véritable rempart, les rivières ont creusé des brèches très profondes d'où elles tombent en cascades, voire en chutes verticales, comme l'Aü près de Lodjo, d'une hauteur de 400 m, la Gety (plus au sud) de 100 m, la Sinde plongeant dans des gorges chaotiques où les rochers façonnés par l'eau prennent les formes les plus dantesques. Plus à l'intérieur, les 3 chutes de la Tse sont aussi remar- quables.

Les îlots de forêt ombrophile qui couvrent les hauts sommets offrent une belle variété de plantes dont certaines présentent des analogies avec celles de nos régions européennes.

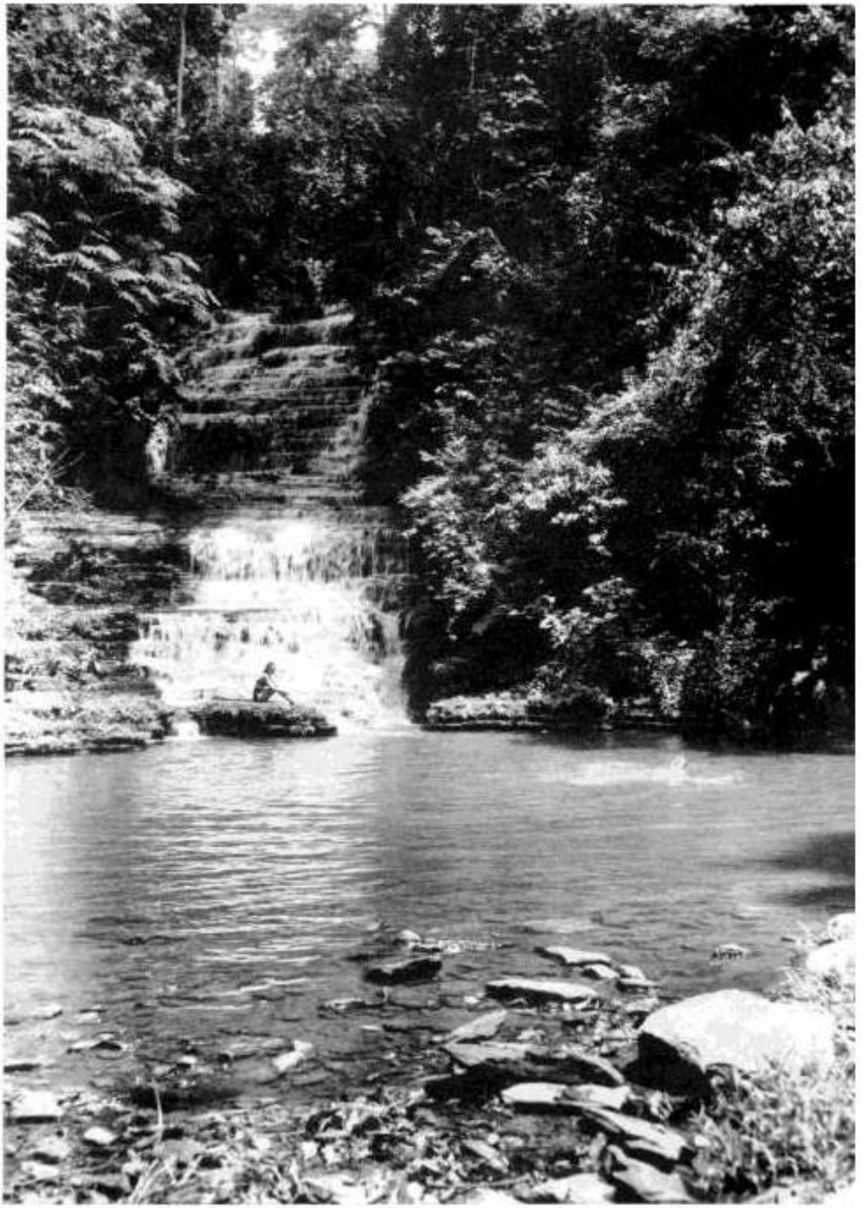
Les paysages découverts de certains sommets sont, par temps clair, de toute beauté : ce sont, à l'Est, les plaines bordant le Bahr-el-Djebel (Nil blanc) et l'Unyoro et à l'Ouest, la grande forêt équatoriale.

Le Lac : Au pied de la muraille que forme, vers l'Ouest, le plateau dont il est question plus haut, s'étend le lac Albert d'une superficie de 5.600 km^2 et situé à la cote 618 m. Ce lac est mentionné sur les cartes de Ptolémée comme étant la source occidentale du Nil.

Les chutes Murchison (au N.-E. du lac) par où se déversent les eaux du Nil Victoria qui alimentent le lac Albert au Nord, et



Ituri. - *Dans la forêt de l'Ituri, près des monts Hoyo*.



Ituri- Monts Hoyo. Cascade dénommé "escalier de Venus"



Kivu - Ruwenzori. - *Bruyères arborescentes aux abords du « Camp des bouteilles »*.



Kivu - Ruwenzori. – Le Lac Speke



Kivu Ruwenzori-Le glacier Stanley

qui prennent, à partir de ce lac, le nom de Nil blanc ou Bahr-el- Djebel semblent avoir été connues dès le Moyen-Age. Cependant, ce ne fut qu'en 1864 que Samuel Baker remontant le Nil révéla à l'Europe l'existence du lac Albert.

En 1877, Mason Bey entreprit le premier voyage de circum-navigation et découvrit la Semliki. Mais ce ne fut qu'après 1877, grâce à Stanley, qu'on en eut une idée exacte. Stanley, sollicité par diverses sociétés de géographie, avait organisé une expédition dans le but de retrouver Emin Pacha (de son vrai nom Edouard Schnitzer) administrateur égyptien de la province « Equatoria » coupé de l'Egypte par la révolte du Mahdi, dont les bandes, après avoir assassiné à Khartoum le général anglais Gordon Pacha, étaient maîtresses de tout le Soudan. Emin avait établi deux postes sur le lac Albert, l'un à Tougourou, près de Mahagi-port, l'autre à M'Soua près du delta de la Kakoi. Stanley campa à Kavalli, près de Bogoro, en haut de l'escarpement du même nom, de décembre 1887 à mai 1889.

Il était parti de Yambuya, point terminus de la navigation sur l'Aruwimi et, à travers la grande forêt, avait gagné le N.-E.

C'est de Kavalli qu'il aperçut, en mai 1888, le massif du Ruwenzori et les glaciers qui en couvrent les sommets, ce qui le détermina à tenter, en compagnie d'Emin, la reconnaissance de la région méridionale du lac.

Le lac Albert est l'un des plus poissonneux de l'Afrique et la pêche sportive à la perche du Nil (« Nile perch » des Anglais, « Capitaine » des coloniaux belges et « Sangala » des indigènes) peut y être pratiquée.

Le record actuel, détenu par un Anglais de la côte orientale du lac, est un spécimen du poids de 250 lbs.

A 5 km au nord de Kasenyi, près de Nana, la firme Semliki Safaris possède un étang de 21 ha où elle fait l'élevage des crocodiles ; il est situé à côté de son Guest-House.

Une excursion en barque à moteur permet de contempler les murailles du massif ouest, ses cascades et ses chutes, de visiter le delta de la Semliki dont les roseaux grouillent de crocodiles et d'hippopotames et même de remonter la Semliki durant 2 jours.

Le sud de la plaine du lac et les bords de la Semliki sont l'habitat d'éléphants gros porteurs d'ivoire, de buffles, d'antilopes diverses, d'hippopotames, de crocodiles et même de lions. Le domaine de chasse des Watalinga est à 3 étapes au sud de Kasenyi.

Des excursions peuvent aussi être organisées soit en barque à moteur soit en auto jusqu'aux chutes Murchison et au parc du même nom.

Ces chutes, déversoirs du Nil Victoria vers la plaine et le nord du lac Albert, sont de toute beauté. Le Nil Victoria se précipite par une sorte d'écluse de 50 m de large et de 30 à 35 m de haut entre des rochers boisés s'élevant à une centaine de mètres. Samuel Baker qui a baptisé la chute du nom de Murchison, en l'honneur de l'illustre président de la Société de Géographie, en parle comme de la plus grande cataracte du Nil et comme du site le plus extraordinaire de tout le cours du fleuve. Le voyage vers les chutes se fait à travers le Murchison's Falls National Park, où l'on rencontre buffles, éléphants, antilopes de toutes espèces, rhinocéros et oiseaux divers ; hippopotames et crocodiles y sont amplement représentés.

A Paraa, dans le Murchison's Falls National Park, un « Guest- House » (lodge) a été aménagé pour loger une vingtaine de personnes et un restaurant y a été annexé prix de la pension, 38 sh par jour et par personne.

Semliki Safaris de Kasenyi et l'hôtel Lagora de Bogoro organi- sent les excursions en canot sur le lacet la Semliki, les grandes chasses et les excursions en voiture dans l'Ituri. L'agence « Voyages Lac Albert » de Bunia organise aussi les chasses et les excursions notamment celle des Murchison's Fails (voiture).

Les chutes de la rivière Tse en territoire de Djugu.

Pour y parvenir, on prendra, à Djugu, la direction de Longo (9 km).

On peut aussi s'y rendre au départ de Nioka vers Dhera et Djugu en prenant, à la bifurcation de Dhera, la route de Fataki et de Longo.

A Longo, il faut se diriger vers Petro, sur la voie de Dutsi. C'est à 4 km de Longo, environ 200 m avant le pont de la Tse, qu'un poteau indicateur signale les chutes. Aux plantations de Petro on pourra obtenir un guide indigène.

En partant du poteau indicateur, il faut suivre un sentier qui, après 150 m, descend dans un gouffre où l'on voit la *première* chute. En continuant par une piste secondaire, on atteint, après 350 m, la *deuxième* chute. La *troisième* chute se trouve 500 m plus loin.

Si, de ce dernier point, on grimpe sur une roche, on peut jouir

d'un superbe point de vue et embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des 3 chutes qui présentent une dénivellation de 250 à 300 m. Cette visite dure une heure.

La forêt de l'Ituri et les grottes du Mont Hoyo.

De nombreux voyageurs étrangers se sont, non sans raison, extasiés sur la beauté et la grandeur de ce qu'ils ont appelé la forêt de l'Ituri. Plusieurs missions scientifiques et cinématographiques s'y sont arrêtées et ont contribué à la faire connaître. Cette forêt commence à une vingtaine de km à l'ouest d'Irumu; elle est presque inhabitée (si ce n'est le long des routes) , dans le triangle formé par les trois voies Irumu-Beni, Irumu-Nia Nia, et Beni-Mambasa. Très dense, avec ses frondaisons majestueuses, elle est restée intacte dans ce triangle.

On y voit des arbres énormes atteignant jusqu'à 40 m de haut, la moyenne étant de 20 à 25 m environ. Nombreux sont ces géants qui, frappés par la foudre, élèvent encore leurs bras décharnés au-dessus des frondaisons voisines. Le long des chemins, la forêt n'est interrompue que par les plantations indigènes de bananiers, manioc et riz, au milieu desquelles on aperçoit les souches d'arbres coupés à 2 et 3 m du sol.

La sylve est l'habitat des pygmées qui y ont trouvé un merveilleux terrain de chasse: éléphants, buffles, okapis, bongo, antilopes de forêt rousses et bleues, phacochères, singes de toute espèce. Il n'est pas rare, la nuit, de se trouver brusquement en face d'un troupeau d'éléphants ou de buffles désertant les sentiers de la forêt pour la grande route tracée par l'homme.

Au nord de l'itinéraire Irumu-Nia Nia, c'est toujours la même masse forestière jusque vers Gombari et Andudu. Mêmes indigènes, groupements identiques de pygmées purs et faune toujours semblable, mais dont jamais le regard ne se fatigue.

Les Bambuba que l'on surprend au nord de Beni et les Walese qui, depuis les villages Bambuba jusqu'au sud de Gombari, occupent cette forêt sont une des plus vieilles races ayant peuplé le centre africain. Certains voudraient voir en eux les descendants des derniers Néolithiques.

Les groupements pygmées, qui errent dans ce pays couvert, sont purs et c'est un des rares endroits où ils ont gardé leur caractère, leur ancien mode d'existence et leurs coutumes : la grande forêt intacte les a préservés de l'asservissement ou du métissage et les a conservés tels qu'ils étaient, il y a des siècles.

Quant aux okapis et aux grosses antilopes « bongo » (antilopes rousses à rayures blanches avec la peau desquelles les *chefs* se font des ceintures) il n'est possible, ces animaux étant très farouches, d'en apercevoir qu'après un séjour prolongé en forêt et si l'on est accompagné de pygmées.

Le Mont Hoyo et ses grottes (homas).

A hauteur du km 113 de la route de Beni à Irumu, un tronçon de 13 ½ km conduit à l'Est, à travers la forêt, vers le Mont Hoyo, petit massif de 12 km de long sur 6 km de large et 500 m environ de haut. Celui-ci comporte un grand nombre de grottes que les indigènes Walese désignent sous le nom de « Homa » d'où le nom de *Mont Homa* qui lui est souvent donné. Il vaut cependant mieux lui conserver son nom de *Mont Hoyo* à moins qu'on ne dise « *Mont des Homas* ».

La découverte des premières grottes remonte à quelque 25 ans; elles ne furent étudiées, pour la première fois, dans leur remarquable ensemble qu'en 1943 par l'ingénieur géologue *Ruscart,* prospecteur au service du Syndicat d'Etudes du N.-E. congolais. C'est ce technicien qui signala l'importance des gisements de guano tapissant les nombreuses grottes. Un premier dépôt, celui de l'Atshobaki, avait été révélé, en 1941, par le Comité National du Kivu mais il n'avait pas fait l'objet de recherches plus approfondies. Le massif du Hoyo est formé, de la cote 1.000 à la cote 1.130, de grès gris ou rougeâtres; de la cote 1.130 à la cote 1.345 de dolomies diverses; plus haut, de bancs de schistes très laminés et minces; enfin, au sommet, de grès et, dans les parties les plus élevées (1.450 m), de dolomies bleues.

Le Mont Hoyo se profile en dôme au milieu d'une petite savane; à l'Ouest, il présente un véritable rempart de gisements calcaro-dolomitiques fort bien cachés par la forêt, les lianes et les mousses. Les grands plateaux proches paraissent très fertiles et sont l'habitat de plusieurs troupeaux d'éléphants. Les grottes, qui se répartissent sur toute la périphérie et à mi-flanc du massif, principalement aux étages 1.100 et 1.200, sont la conséquence d'une érosion souterraine. Jusqu'à ce jour, 26 grottes principales réparties en douze groupes ont été mises à jour, mais il en reste un certain nombre non encore bien explorées et non accessibles au public ; il est possible que de nouvelles découvertes soient faites, le mont Hoyo étant une véritable éponge.

Certaines de ces anfractuosités sont remplies d'une couche de guano (de chauve-souris) d'une épaisseur d'environ 12 m ; toutes en con-

tiennent une quantité plus ou moins grande. On estime la réserve d'engrais à environ 30.000 t; toutefois une estimation plus exacte reste à établir. L'ensemble des monts du Hoyo (alt. 1.300 à 1.500 m) représente une valeur touristique de premier ordre. Il est parcouru par de très nombreux ruisseaux et ruisselets à thalweg très encaissé, dont le cours est entrecoupé de chutes remarquables et de passages souterrains. La forêt voisine groupe des arbres admirables, véritables géants, dont la hauteur moyenne s'établit à près de 22 m; les arbres de 40 m de haut ne sont pas rares.

Les grottes ont été et sont encore le refuge temporaire d'animaux tels que l'okapi, le phacochère, le porc-épic, le pangolin, le chimpanzé, etc.

Les indigènes, toujours impressionnés par les grands phénomènes de la nature, racontent des choses fantastiques au sujet de certains génies et animaux qui les hanteraient. Leur présence supposée suscite chez les Noirs une véritable terreur qui se traduit par un refus formel d'assistance au voyageur. Le « Grand Homa » leur a servi de refuge pendant les razzias des Arabes. Mais ils ont toujours caché l'existence de ces cavernes. Les ouvertures en étant la plupart du temps obstruées par des éboulis, une végétation très dense et un enchevêtrement de lianes, il n'est pas étonnant que ces grottes soient restées si longtemps inexplorées... Des visiteurs en ont décrit, avec un enthousiasme justifié, la beauté grandiose qui dépasserait celle des sites de Han et de Remouchamps en Belgique, lesquels provoquent cependant un incessant mouvement de tourisme.

Le Mont Hoyo ou Mont des Homas est classé comme réserve géologique et forestière. Voici les notes empruntées à Monsieur Ruscart au sujet des douze groupes de grottes.

I. — *Matetu* (alt. 1.280 m) grotte « Ecurie ». Abondance d'excréments d'okapis. Pas de circulation d'eau à l'intérieur. Couloirs obstrués par des couches de guano de chauve-souris.

II. — *Buhova* (alt. 1.200 m) ou grotte « Ossuaire d'okapis ». Puits vertical dangereux au bout de l'allée principale; rivière dans le fond ; circulation d'eau souterraine.

III. — Bertha — Ikolongi — Lisette — Yvonne.

a) *Bertha* (alt. 1.150 m) de toute beauté quoique petite; possibilité d'un étage inférieur à 1.130 m. Habitat de l'okapi. Splendides stalagmites et stalactites (baldaquins, draperies, jeux d'orgues, fils de plafonds, chaire de vérité, etc.).

b) Ikolongi (alt. 1.215 m). Gros monolithes de blocs erratiques ; descente dans la caverne obstruée; hauteur probable 85 m.

c) et d) Lisette et Yvonne (alt. 1.170 m) grosses masses peu homogènes; éboulis partout.

IV. — *Atshobaki et Isaka* (alt. 1.135 et 1.140 m). Atshobaki ou Grand Homa, huit entrées dont 3 puits. Un menu filet d'eau le traverse partiellement; passages souterrains, cours et halls se succèdant; sortie imposante sur dôme. Au fond, autel, belles colonnettes, statuettes. Phénomènes de résurgence au fond d'un grand portique. Repaire des chimpanzés.

V. - Marie-Thérèse — *Marie-josé* — *Renée.*

Massif très important au niveau 1.130 m. La salle de 74 m 50 de long, la plus grande découverte de 1944, est d'une saisissante simplicité ; deux colonnes toutes blanches finement ciselées (Adam et Eve) en sont les seuls ornements. Au N.-E. à côté d'une fissure, grande oubliette. Les bouveaux de jonction ont établi une circulation d'air très appréciable. Près du dôme ouest, vue superbe sur la grande forêt de l'Ituri; gisements de guano très importants.

VI. — *Manzenzele* — *Kikwassa* (alt. 1.130 m).

Une forêt de monolithes et d'éboulis sépare le VI du V. Le « Homa » de Manzenzele comprend le lit chaotique, la grande grotte où circula jadis un bras de la rivière Manzenzele, une série de trois grottes où passe actuellement le ruisseau sauvage. Chapelles, draperies, grosses stalagmites, colonnettes, gouffres frangés et stalactites. Ensemble fort beau et impressionnant.

VII. — *Sagasaga* (1.160 m) — *Talatala* (1.170 m) — *Matetu* (1.160 m) et *Matata* (1.160 m).

A Sagasaga l'eau de la petite rivière Saga tombe de près de 25 m de haut, au fond d'une salle saccagée et disparaît pour ne reparaître nulle part. Plusieurs galeries. Beaux cristaux de calcite; souterrains reconnus sur 134 m.

VIII. — *Yolohafiri* (1.030 m).

Bloc compact sauvage, de toute beauté. Le gisement (d'amont vers l'aval) débute par un banc dolomitique traversant la rivière Isehe d'où l'eau tombe verticalement d'une hauteur de 25 m, au milieu d'un décor impressionnant. Au fond: véritable cirque entouré de murs presque verticaux, gros éboulis partout; la rivière se fraie un chemin à gauche et à droite et disparaît brusquement; l'ensemble constitue le puits du diable des « Walese ».

Une nouvelle dénivellation de 15 m nous amène à l'orifice sud de la grotte où l'eau arrive de 2 ou 3 directions à la fois. La rivière se reconstitue sur quelques mètres mais plonge brusquement dans un puits vertical pour ne plus apparaître qu'à la sortie, à la limite nord. Trois grandes salles, récemment découvertes, appelées les « Suzanne » , d'une vision dantesque; stalagmite géante de 12 m de haut à base érodée. Yolohafiri est un des joyaux de l'ensemble.

IX. — *Matupi* (alt. 1.200 m). — La reine des Homas. L'ensemble comporte six entrées par lesquelles pénètrent les okapis à la recherche d'un gîte. Véritable labyrinthe; trois galeries de toute beauté; on a l'impression que quelqu'un a présidé à la conservation de ces joyaux architecturaux. Les grès et les schistes de recouvrement sont passés à travers la toiture de la grande salle qui exhibe une série de colonnes d'un galbe et d'une finesse remarquables.

Stalactites et stalagmites géantes (dont plusieurs de 30 t et plus). superbes colonnes, jeux d'orgues, guirlandes, alcôves, franges, etc., le tout d'une pureté absolue.

X. — *Tsebahu* — *Kabambi* — *Kwama Kwama* (1.200, 1.260 et 1.230 m).

On peut y suivre la rivière Tsebahu sur une distance de 1.500 m. Genre tout à fait spécial, parc de merveilles, mais accès difficile; une série de travaux s'impose.

XI. — *Makwaha* — *Andemoni* (1.345 et 1.365 m) développement intérieur 150 m; sans aucune ventilation.

XII. — *Lipanga* — *Uselosa* (1.300 et 1.350 m).

Lipanga est à la source de la rivière de ce nom. Grotte basse s'allongeant sur 225 m.

Uselosa : énigme. Un ruisseau invisible y chante à 25 m de profondeur.

Les grottes du Mont Hoyo deviendront, à l'avenir, un centre touristique des plus important. La forêt de l'Ituri, habitat des pygmées et des Walese, constituait déjà une attraction. Dans un pareil cadre l'existence de ces grottes ne peut qu'inciter les voyageurs à s'y arrêter.

Il existe d'ailleurs une bonne auberge qui organise la visite des grottes, des promenades dans les plus beaux coins du massif et notamment aux cascades dénommées « escaliers de Vénus » et des danses pygmées et Walese.

Le Ruwenzori.

Il se pourrait qu'au cours de sa randonnée dans l'Est du Congo, le voyageur ne puisse jouir du spectacle qu'offre, dans toute sa splendeur, le massif majestueux des monts Ruwenzori aux sommets couverts, sous l'équateur même, de glaciers et de neiges éternelles. En saison sèche la brume, et, pendant la saison des pluies les nuages qui, pendant le jour, peuvent rester accrochés aux flancs du massif à une hauteur de 2.500 à 3.000 m, empêchent parfois d'admirer le panorama de cette longue suite de glaciers, unique sous l'équateur. Aussi, pour avoir plus de chance de la contempler, le touriste avisé fera-t-il bien de prévoir dans son itinéraire, un arrêt de quelques jours dans cette région d'ailleurs très pittoresque sous d'autres rapports. S'il veut, du sommet des premiers contreforts, contempler les glaciers, il serait même souhaitable qu'il en entreprenne 1'ascension particulièrement facile. Il jouira en plus, au cours de la montée, de points de vue superbes sur la plaine de la Semliki, le lac Edouard et la chaîne de montagnes qui l'encercle à l'Ouest, sur la végétation des différentes altitudes, les lacs des hauts sommets, et autres merveilles du massif.

Ascension du Ruwenzori.

Itinéraire : piste de caravane Mutwanga-Kalonge, Mohangu, Kiondo, Moraine et retour.

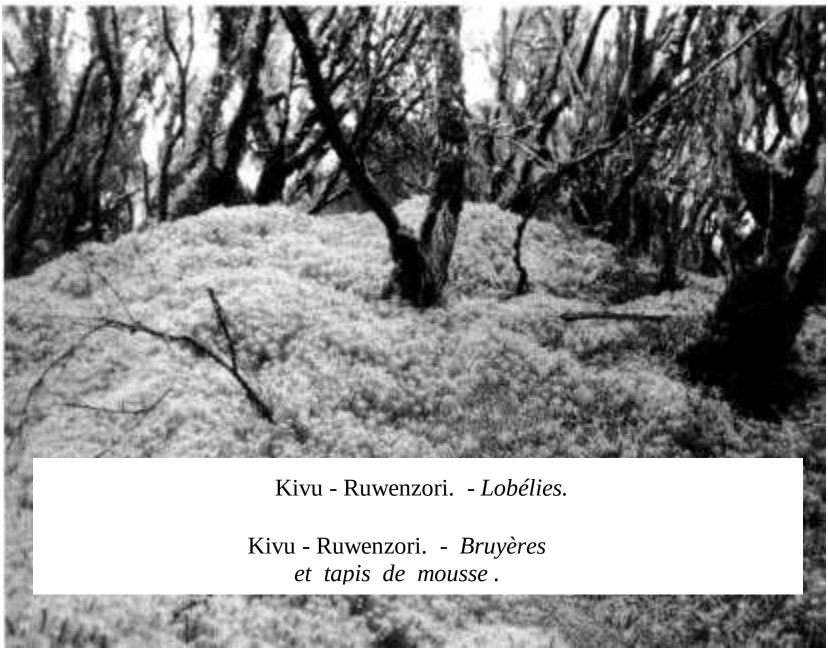
Cette piste, comme tout le massif, est incluse dans les limites du

Parc National Albert.

La durée de l'excursion est de 5 jours (3 à la montée, 2 à la descente) jusqu'au fameux « Campi na Tshupa », le « Camp des Bouteilles », qui fut l'itinéraire choisi par de nombreuses expéditions scientifiques. Le « camp des bouteilles » se situe à une altitude de 4.000 m, d'où le voyageur découvre l'admirable panorama des glaciers et du lac noir dont il n'est séparé que par une dépression de 300 m. On peut de là approcher les lacs blanc et gris et le célèbre lac vert que la couleur intense de ses eaux et les formes torturées de sa végétation classent parmi les sites les plus extraordinaires et les plus grandioses du monde.

1re étape: Kalonge; 2e étape: Mohangu; 3e étape: Kiondo; 4e étape : aller et retour Moraine (glacier et retour); 5e étape: des- cente.





Kivu - Ruwenzori. - *Lobélies.*

Kivu - Ruwenzori. - *Bruyères et tapis de mousse .*



Kivu- Ruwenzori. -*Aspect de la foret de sénecons, vers 4.300 m d'altitude.*

A chaque étape, un gîte a été construit et aménagé par le personnel · du Parc. Le visiteur y trouvera du matériel de couchage, de la vaisselle et du bois de chauffage. La disposition de ces gîtes est gratuite.

Porteurs : les visiteurs peuvent solliciter l'aide du personnel européen du Parc pour le recrutement, l'équipement et le ravitaillement des porteurs. Dans ce cas il est prudent d'avertir quelques jours à l'avance.

Généralement les touristes logent au « Ruwenzori-Hotel », à Mutwanga. Moyennant un forfait pour le paiement des porteurs et du ravitaillement nécessaires, l'hôtelier se charge d'organiser l'ascension.

Conditions de visite: Pour accéder à cette piste, il est nécessaire d'avoir un permis délivré, soit à la station de Mutsora, soit à l'entrée même de la piste, où un guide est mis à la disposition des visiteurs.

Permis de visite: 200 francs par personne, jusqu'au Camp de Kalonge, 400 francs par personne, jusqu'à la Moraine.

Les personnes résidant habituellement au Congo Belge et au Ruanda-Urundi bénéficient d'une réduction de 50 francs pour le permis jusqu'à Kalonge, et de 100 francs pour le permis jusqu'à la Moraine.

Une réduction de 50 % est accordée aux groupes de plus de 10 personnes. Les enfants de moins de 21 ans accompagnant leurs parents bénéficient de l'entrée gratuite. Une taxe de 200 francs est perçue pour l'introduction d'appareils cinématographiques d'amateurs (16 mm).

Le Ruwenzori est bien ce massif montagneux que les anciens ont appelé les « Monts de la Lune », bien que, sur les cartes — dont la plus précise reste celle de Ptolémée, géographe vivant au IIe siècle de notre ère — leur situation varie à l'infini. Ptolémée s'exprime ainsi:

« Les montagnes de la Lune qui nourrissent par leurs neiges les lacs, sources du Nil… etc. ». Quoique les sources du Nil les plus éloignées soient au Ruanda, il n'y a qu'une seule montagne dont les neiges éternelles pourraient alimenter les lacs, sources du Nil. L'imprécision des cartes provient évidemment du fait que les géographes anciens devaient se contenter des données fournies par des commerçants ou explorateurs qui n'étaient ni astronomes ni topographes et qui, eux-mêmes, ne parlaient peut-être que par ouï-dire. Les neiges aperçues parfois sur certains volcans ne sont qu'accidentelles.

Aucun des explorateurs qui précédèrent Stanley ne parla du

Ruwenzori et Stanley lui-même, s'il n'était resté aussi longtemps sur les hauteurs du lac Albert, aurait peut-être continué son expédition sans en signaler l'existence. Il séjournait depuis fin avril 1888 au camp de Kavalli près de Bogoro, au-dessus de l'escarpement de Kasenyi, lorsque le 24 mai 1888 il aperçut les glaciers du Ruwenzori qu'il prit d'abord pour un nuage de forme particulière. Avant de rejoindre la côte orientale, où il reconduisait Emin, Stanley prit la direction du Ruwenzori. Sa caravane comptait 10 Européens et quelque

1.500 autres personnes. Le 26 mai 1889, la colonne arrive à Ougarama au N.-O. du massif qu'elle longe ensuite pour déboucher dans les parages du lac Edouard le 16 juin.

Le 5 juin 1.889, campant à Mtarega (Katuka), à l'altitude de 1 .150 m, la caravane fait halte durant 3 jours; le lieutenant Stairs et Emin tendent l'escalade. Emin abandonne à 1.500 m; le 7 juin Stairs aboutit à une crête vers 3.200 m et ne peut aller plus loin: ce fut la première tentative d'ascension du massif. En 1891, le Dr Stuhlmann, qui accompagnait Emin revenu sur place, entreprend une nouvelle tentative par la vallée de la Butahu et parvient à « Campi na Tshupa », l'actuel «Camp des Bouteilles».

A la bouteille laissée là par Stuhlmann s'en sont ajoutées bien d'autres par la suite, d'où le nom de ce camp. C'est par là que se dirigent actuellement ceux qui veulent jouir d'une vue idéale sur les pics neigeux sans s'imposer une ascension exigeant un matériel spécial. Les récits de Stanley et de Stuhlmann, autant que les conclusions du premier de ces voyageurs relatives à l'identification du Ruwenzori et des monts de la Lune, ont amené de nombreux savants, géographes et explorateurs, à tenter l'exploration des sommets en partant de plusieurs points. Mais pour renouveler ces tentatives et les voir couronnées de succès, il faut disposer d'un matériel adapté et, en outre, d'un personnel spécialisé. Les principales furent entreprises en 1894 par le naturaliste anglais J. F. Scott Elliot, de la Société de Géographie de Londres; en 1899 par l'Anglais M. Moore; en 1905 par MM. Freshfield et Mummi; en 1904 par le Dr J. David de Bâle; en

1906 par Woosnam et Wollaston. Enfin, en juin 1906, le prince Louis Amédée de Savoie, duc des Abruzzes, réussit, avec des alpinistes italiens bien équipés, à atteindre les pics qui furent baptisés

« Pic Marguerite » 5.119 m et « Pic Alexandre » 5.098 m. En 1932, la mission scientifique belge — la première partie du versant belge — conduite par le Comte Xavier de Grünne, explora et étudia tout le massif. C'est à cette mission composée de savants de toutes catégories, que l'on doit une connaissance approfondie de ces monts, les plus

importants du continent africain. Par la hauteur, ils occupent la troi- sième place parmi les montagnes africaines après le Kilimanjaro 6.000 m et le Kenya 5.200 m. L'Elgon qui les suit n'a que 4.300 m.

Les hautes cimes se répartissent en six *massifs* distincts baptisés :

Le Stanley, dont le sommet principal est le pic Marguerite 5.119 m et les autres l'Alexandre 5.098 m, l'Albert 5.094 m, le Moebius 4.925 m, l'Hélène 4.982 m et le Savoie 5.005 m

Le Speke compte les pointes Johnston 4.848 m et Victor Emmanuel 4.914 m;

L'Emin, les pointes Humbert 4.802 et Kraepelin 4.792 m;

Le Baker, la pointe Edouard 4.873 m;

Le Gessi, la pointe Yolande 4.769 m et

Le Louis de Savoie, la pointe Wiesman 4.622 m.

Contrairement aux monts Kenya et Kilimanjaro qui sont d'origine volcanique, le Ruwenzori, comme le prouve la nature cristalline de ses roches, résulte des grands mouvements qui ont façonné le relief du globe terrestre. Situé en pays chaud, mais atteignant la région des neiges éternelles, le massif est intéressant par les aspects les plus divers d'une flore, dont les variétés, depuis celles des régions tropicales jusqu'à celles des régions polaires, s'étagent sur ses flancs. De plus, le continent étant très ancien et cette chaîne montagneuse n'étant pas d'origine volcanique, la flore qui s'y est conservée est un véritable héritage des âges lointains. Tout au pied du massif, au nord-ouest de celui-ci, apparaît la forêt équatoriale des altitudes moyennes de 900 m environ avec ses arbres énormes, ses enchevê- trements de lianes, ses palmiers, ses essences si particulières dont les troncs se développent, au niveau du sol, en véritables contreforts ou s'étançonnent sur tout un échafaudage de racines.

Au centre, le long de la Semliki, c'est la savane boisée, ses hautes herbes, ses palmiers borassus, ses faux dattiers, ses arbustes à fleurs multicolores et ses rivières frangées de galeries forestières où domine le mimosa géant. Plus au Sud, c'est la savane nue, ancienne zone de pâturage des Bahema. Plus près de la montagne, sur un large palier, c'est le pays cultivé et habité, avec ses bananeraies, ses champs de manioc, ses ficus dont l'écorce sert à confectionner les tissus indigènes, etc. Les berges des ruisseaux sont couvertes de roseaux atteignant jusqu'à trois mètres de haut (fausse canne à sucre ou herbe à éléphants) dont les indigènes se servent pour le revêtement de leurs huttes, la couverture des ponts, la fabrication de grandes nattes et autres usages.

Les herbes plates et larges qui poussent dans les anciennes plantations, servent de chaume pour les toitures (nyassi).

Sur les contreforts, jusque vers 1.700 m, l'homme qui a trouvé là un habitat idéal (on rencontre des villages jusqu'à environ 2.200 m) a presque détruit la forêt primitive. Dans les anciennes cultures, pousse la fougère de nos régions européennes. En revanche, dans les ravins où, par suite de la nature du terrain, les bananeraies n'ont pas été installées, c'est toujours la végétation primitive de la forêt de montagne, mais moins exubérante. Le fond est garni de bouquets de fougères arborescentes qui, sur un fût de 7 à 8 m de haut, portent une rosette de feuilles de 3 à 4 m de long, découpées comme de la dentelle. Vers 2.000 m, où la température tombe à 16° de moyenne et où les pluies sont très abondantes, la végétation devient exubérante et est d'une grande densité. On a observé, dans ces parages, de nombreuses et différentes espèces de fougères parmi lesquelles poussent des balsamines aux fleurs bizarres, ressemblant parfois à des orchidées, dont l'éperon aurait une longueur de 15 à 20 cm. On y voit en outre d'admirables bégonias. Au milieu des arbres poussant sur les ravins, pointent d'énormes bananiers sauvages, dont les fruits ne contiennent que des graines. Au delà de 2.000 m on aperçoit les premières lobélies géantes et une grande ortie dont les aiguillons peuvent traverser les vêtements : à cette altitude, également, les premiers bambous font leur apparition.

Leurs pousses, jaillissant de puissants rhizomes, ont déjà la grosseur du poignet et leur diamètre est presque définitif, mais, tendres et sucrées, elles sont un appât de choix pour certains animaux qui en sont très friands, entre autres le gorille. Ces jets croissent à la vitesse surprenante de 30 à 50 cm par jour et, en deux ou trois mois, atteignent leur hauteur maximum, jusqu'à 30 m pour les plus grandes espèces. La plupart des bambous ne fleurissent qu'une seule fois, puis ils meurent. Vers 2.600 m la forêt de bambous atteint sa limite et la végétation se modifie à nouveau. Les mousses deviennent de plus en plus abondantes et on y voit pousser des orchidées, des myrtilliers (qui sont ici de grands arbustes) et des bruyères, qui sont des arbres de 8 à 10 m de haut. C'est à cette altitude que se trouve le plafond nuageux qui, d'en bas, cache si souvent les sommets du massif. Il y pleut beaucoup moins qu'au niveau inférieur et il semble qu'il n'y ait ni gelée ni neige jusque vers 3.700 m. En revanche, le brouillard est presque permanent, l'atmosphère étant saturée d'eau. Si les bruyères sont très hautes, elles offrent cependant les mêmes troncs, le même feuillage et les mêmes fleurs que chez nous, où elles ne dépassent pas

50 à 60 cm. Les mousses et les sphaignes qui tapissent entièrement le sol forment un amas spongieux dans lequel on enfonce parfois jusqu'à la taille. Ce tapis spongieux ne repose pas toujours sur le sol, mais recouvre un fouillis de troncs, de racines d'arbres et de fougères, éléments tombés ou morts, qui s'accumulent sans se décomposer. Dès lors, il se forme là une véritable tourbière de montagne. En montant vers 3.700 m, les bruyères diminuent tandis que se multiplient les orchidées ; aux branches des hagenias, derniers représentants de la forêt, pendent des guirlandes de lichens épiphytes d'un vert pâle, presque gris. Vers 3.800 m, on sort non seulement de cet étrange fourré de bruyères et d'arbres couverts de lichens (dont le sol est fait de mousses et de sphaignes), mais aussi des brouillards; le ciel reparaît qui fera partie désormais du paysage. Quelques bruyères éparses se montrent encore mais on rencontre surtout les séneçons arborescents et les grandes lobélies. De 3.800 à 4. 700 m, c'est l'étage alpin d'une végétation identique à celle du Kilimanjaro, du Kenya et des volcans. Vers 4.000 m, bruyères et sphaignes disparaissent, la température n'est plus le jour que de 2° et descend la nuit à —2° et —3° quoique l'on se trouve sous l'équateur; le climat y est toujours très humide faute de saison sèche et la croissance de la végétation n'y subit aucun ralentissement. A ces altitudes de 4.000 à 4.700 m, on observe des gradins occupés par de profonds marécages couverts d'une sorte de jonc, et des lacs baptisés: lac gris, lac vert, lac noir, lac blanc, etc. Le terrain, très accidenté, semble, de loin, revêtu d'une pelouse garnie de buissons fleuris et de grands massifs d'arbres que sillonnent des ruisseaux. Ce qui simule une pelouse n'est que la surface lisse d'un fourré épais, dense et bas, fait surtout d'alchémilles couvertes de petites fleurs. Au milieu de celles-ci les lobélies poussent leurs grandes tiges sans rameaux de 1 à 2 m de long, garnies vers le haut d'un bouquet de longues feuilles d'où s'élève une tige plus mince semblable à un énorme cierge de 2 à 3 m de haut, de la grosseur du bras, couverte d'étranges fleurs bleutées, serrées les unes contre les autres. Cette lobélie géante a la même structure que les petits lobelias qui servent de bordures aux parterres de nos jardins. Ici, vit le nectarin, espèce d'oiseau- mouche bleu, qui se nourrit d'insectes emprisonnés dans les fleurs du lobelia.

Sur les pentes rocheuses, se déploient partout des buissons d'immortelles blanches atteignant jusqu'à 2 mètres. Mais ce sont surtout les séneçons arborescents qui escaladent les flancs des vallées entre 3.800 et 4.300 m pour former de véritables forêts de candélabres,

supportés par des troncs d'une hauteur de 6 à 8 m. Au-dessus de 4.300 m, les séneçons cèdent la place aux « immortelles » de plus en plus petites, à quelques touffes de graminées, à une alchemille naine à rameaux rampants et à quelques mousses. La roche vive est tapissée de lichens très abondants. De 4.500 à 4.700 m, ne survit plus que ce lichen, végétant parfois sous la neige, car, à partir de cette dernière altitude, la couche blanche et les glaciers remplissent seuls les espaces montagneux. Aux voyageurs et aux savants, que la géologie, la géographie physique, la flore et la faune de ce massif intéresseraient, le magnifique ouvrage « Ruwenzori » de la mission scientifique belge de 1932 (éditeur: R. Dupriez), fournira une documentation complète. Les splendides photos qui y sont reproduites constituent, à elles seules, une évocation de paysages merveilleux. La plupart des présentes notes sont tirées de cet ouvrage.

Le lac Edouard et le Parc National Albert.

Les plaines de la Ruindi et de la Rutshuru au sud du lac et celles de la Semliki au nord, sont englobées dans le Parc National Albert. La population indigène des rives du lac a été évacuée, sauf celle de Vitshumbi où une pêcherie est installée.

Le lac Edouard, la partie à l'est de la Rutshuru et celle à l'ouest de la Semliki sont interdits au public tandis que le secteur de la plaine de la Ruindi (Rwindi)*, comme, au nord, le secteur du Ruwenzori sont ouverts au tourisme. Pour la visite de ces secteurs, il faut s'adresser : pour la Ruindi, soit au Conservateur du P.N.A. à Rumangabo, soit au gérant du camp de la Rwindi; pour la Semliki et le Ruwenzori, à la station de Mutsora. Sur la route de Rutshuru à la Ruindi, à quelque 50 km de Rutshuru, le voyageur passera à côté du groupe des sept sources d'eau chaude de « May ya moto » dont la température atteint 90°.

Ces « fontaines », presque toutes en ébullition, justifient pleinement le sacrifice des quelques minutes qu'exige leur visite.

Dans la plaine, savane boisée où alternent buissons épineux et touffes d'euphorbes, on rencontre une faune très variée: éléphants, buffles, antilopes (waterbucks, cobs, topis, reedbucks...) phacochères, lions, léopards, hyènes, chacals, lycaons, etc. Ces animaux, à condition que personne ne quitte la voiture, ne sont nullement effarouchés par le passage des autos et on peut les admirer tout à son aise.

* *La tendance actuelle est d'orthographier Rwindi au* lieu *de Ruindi.*

Le long de la Rutshuru, aux embouchures des rivières Rutshuru et Ruindi, de même que sur les bords du lac Edouard, on peut, tout à loisir, contempler des milliers d'hippopotames. La végétation aqua- tique du sud et du sud-ouest du lac abrite des colonies de pélicans, cormorans, martins-pêcheurs, serpentaires, mouettes, ibis, aigrettes, canards, oies du Nil, etc., ce qui lui vaut parfois le nom de « lac aux oiseaux ».

De la Ruindi, le voyageur jouit, par temps clair, d'une vue magnifique sur les montagnes entourant le lac Edouard, surtout sur celles de l'Ouest, véritable muraille se dressant vers le Nord jusqu'à 2.600 m et à plus de 3.000 m au Tshaberimu. Sur les sommets, la forêt de bambous abrite une race de gorilles probablement incon- nue dans les autres réserves forestières du Parc National Albert.

Plusieurs petites rivières dégringolent en une série de cascades de quelques centaines de mètres, du sommet de la montagne jus- qu'aux abords du lac. Parfois, à la tombée du jour, le touriste aura l'occasion d'apercevoir les cimes neigeuses du Ruwenzori. Souvent, la nuit, au milieu du calme général, le rugissement des lions lui donnera un avant-goût de la brousse sauvage et de son atmosphère. Le lac Edouard, d'une superficie de 2.150 km², est à l'altitude de 916 m ; peu profond, il recèle dans ses eaux une faune ichtyologique parti- culièrement riche. On n'y rencontre pas de crocodiles, alors que ces hydrosauriens pullulent dans le sud du lac Albert et dans la basse Semliki qu'ils remontent jusqu'aux chutes situées à quelque 5 km en aval du pont enjambant la Semliki sur la route de Beni-Kasindi. Le lac est alimenté par la Rutshuru et la Ruindi au sud, et par le lac George au nord-est. Il se déverse dans le lac Albert (618 m) par la rivière Semliki barrée de nombreuses chutes et rapides. Autre- fois, le lac semble avoir recouvert les plaines du nord et du sud mais, par la suite, il a dû s'assécher au point de se morceler en une série de petits lacs; suivant les traditions indigènes, ces petits lacs se seraient à nouveau réunis pour former le lac actuel. Au Nord, la plaine de la Semliki est très giboyeuse. La partie à l'ouest de la rivière s'intègre dans le Parc National et est interdite au public.

Pour se rendre au Ruwenzori et au nord du lac, le voyageur prendra, à Beni, la route de Mutwanga-Kasindi-Kampala.

Visite du Parc National Albert - Secteur Rwindi.

Nous signalons que le camp de la Rwindi est réservé aux voya- geurs munis ou qui se munissent d'un permis de visite. Il est tenu

compte des réservations dans l'ordre d'arrivée des demandes, mais elles ne peuvent être garanties que pour autant que l'Institut des Parcs Nationaux ne se réserve une partie ou la totalité des pavillons disponibles. Les réservations se font en écrivant au Délégué aux visites, camp de la Rwindi, par Rutshuru, Kivu, Congo Belge. Les visiteurs ne peuvent retenir plus de deux nuits consécutives les pavillons mis à leur disposition. Ils ne peuvent loger ailleurs que dans les pavillons.

La circulation en dehors des routes et des pistes est strictement interdite.

Les permis de visite sont délivrés à Rwindi, par le Gérant du Camp, au moment de l'inscription au registre des passagers. Le permis, valable pour les deux circuits ouverts, se paie 250 francs; réduction de 50 francs pour les résidants et de 50 % aux groupes de plus de 10 personnes; gratuité pour les enfants de moins de 21 ans accompagnant leurs parents.

Une taxe de 200 francs est perçue pour l'introduction d'appareils cinématographiques d'amateurs (16 m/m).

Un guide indigène est mis gracieusement à la disposition des visiteurs au moment de la délivrance des permis ; ceux-ci sont tenus de respecter les indications du guide et ce, dans l'intérêt même de leur sécurité.

Les circuits ouverts aux visiteurs sont :

1 — le circuit de la Rwindi d'environ 50 km;
2 — le circuit de la Rutshuru de quelque 70 km.

Ces circuits s'effectuent au départ du camp de la Rwindi.

Il est conseillé d'organiser le programme comme suit :

1er jour : arrivée à la Rwindi au début de l'après-midi; inscriptions et installation ; sur la fin de la journée, vers 15 à 16 h, effectuer le circuit de la Rwindi. Logement au camp.

2me jour : petit déjeuner à 7 heures et départ, immédiatement après, pour le circuit de la Rutshuru.

Déjeuner au restaurant du camp et départ.

Le visiteur qui voudrait loger une deuxième nuit au camp se reposera après le déjeuner, puis fera une promenade vers les « eaux chaudes » ou jusqu'au sommet de l'escarpement de Kabasha.

Après une deuxième nuit, départ définitif.

Kivu-
Parc
National
Albert –

La rivière
Semliki
à Ishango



Parc National Albert. - *Marabouts au bord du lac Edouard*





Kivu-Virunga.-

Le *Shambene cratère de l'éruption de 1938.*





Kivu – Virunga. – *Nyamulagira – Aspect d'une coulée de lave*



Kivu – Virunga. – *Le cratère Shabubembe en activité. Ce cratère s'est ouvert dans le flanc du Nyamulagira en novembre 1951.*



Kivu - Parc National Albert.-

Les sources d'eaux chaudes de "May a Moto".



Phénomène d'érosion dans la vallée de la Ruindi

La plaine de la Ruindi au pied des Mitumba



Les Virunga ou la région des Volcans.

Les Virunga sont l'une des plus remarquables régions volcaniques du globe et beaucoup trop peu connue des touristes.

On appelle « Virunga » une chaîne de montagnes volcaniques au nord-est du lac Kivu. On lui donne parfois aussi le nom d'Ufumbiro qui est celui de la région au milieu de laquelle se dressent les volcans de l'Est.

Cette chaîne volcanique coupe dans toute sa largeur le Graben Central et sépare les deux bassins du Nil et du Congo. Il est presque certain qu'avant les premières éruptions, les eaux du lac Kivu se déversaient dans le lac Edouard le rattachant ainsi au bassin méditer ranéen.

Les volcans principaux, au nombre de huit, sont de l'ouest à l'est: Le Nyamulagira ou Nyamlagira (3.058 m), le Nyiragongo ou Tshaninagongo (3.471 m), le Mikeno (4.437 m), le Karisimbi (4.507 m), le Visoke (3.711 m), le Sabinio (3.634 m), le Gahinga (3.474 m) et le Muhavura (4.127 m).

Ces deux derniers forment frontière entre I'Uganda et le Ruanda Urundi.

A côté de ces 8 volcans principaux, on distingue des centaines de cratères plus ou moins anciens et situés à diverses altitudes.

La Nyamulagira et le Nyiragongo, le premier surtout, donnent toujours des signes d'activité; les six autres sont éteints et le Karisimbi est parfois couvert de neige.

Aspect du pays.

Tous ces volcans s'élèvent dans une plaine de 1.800 à 2.000 m d'altitude entièrement recouverte de lave plus ou moins ancienne. A l'est de la route Goma-Rutshuru, la lave provenant des volcans éteints est assez décomposée, aussi la région est-elle fertile, bien cultivée et fortement peuplée. Entre les couches de lave et la plaine primitive existent des vides parfois importants formant des cavernes ou servant de lit à des rivières qui s'y perdent. C'est ainsi que la Rutshuru disparaît à plusieurs reprises et que les eaux venant du Mikeno, du Karisimbi et du Nord-Est passent sous la lave entre la route de Goma-Rutshuru et les montagnes de l'Est. Les habitants, certaines saisons, doivent s'approvisionner d'eau au lac et y conduire leur bétail.

A l'ouest de cette route Goma-Rutshuru, la végétation a envahi les laves plus anciennes et pousse entre les fissures, les cassures et

les blocs. Eléphants, singes, antilopes, léopards et même lions s'y don nent rendez-vous. La route de Goma à Sake traverse, sur un tiers de sa longueur, une plaine couverte des laves provenant des coulées qui lors des dernières éruptions se dirigeaient vers le lac Kivu. Il n'y a qu'une maigre végétation sur quelque 12 kilomètres et la forme tourmentée des coulées confère au paysage un aspect dantesque.

Les éruptions volcaniques.

Depuis l'arrivée des premiers Européens dans le pays, toutes les manifestations éruptives du Nyamulagira ont été notées.

En 1882, le volcan entre en pleine activité et la lave recouvre toute la plaine au nord du cône principal et le Mushumangabo émerge.

En 1894, le Comte von Goetzen fit, le premier, l'ascension du volcan. En 1894, une coulée se répand vers le Sud-Ouest.

En 1896, une nouvelle éruption est signalée par Versepuy.

En 1901, une coulée, toujours du Nyamulagira, arrive à l'Est jusqu'à Kakomero, près de Rugari.

En 1902, Schwarts qui fait l'ascension du même volcan signale trois cratères avec coulées.

En 1904, près de Sake, le Nahimbi se forme et la lave atteint le lac Kivu.

En 1905, une éruption fait se dresser le Kanamaharagi et la lave atteint Rugari.

En 1912, c'est le Rumoka qui s'ouvre et émerge dans la plaine entre le Nyamulagira et le lac, non loin de Kateruzi et la coulée de lave rétrécit, sans toutefois la supprimer, la passe qui fait communi quer la baie de Bobandana avec le lac.

En 1920, c'est une éruption sous-marine qui est observée.

Le 28 janvier 1938, alors qu'on s'attendait à voir la lave déborder bientôt du Nyamulagira dont elle avait rempli l'immense cheminée, le poids de la masse en fusion crève le flanc sud-ouest du volcan et par le cratère adventif Shambene, à l'altitude de 2.250 m, un torrent de lave se déverse dans la plaine en direction de Sake. Tout fut brûlé sur son passage et il atteint le lac en décembre; la route de Sake à Goma est coupée sur 10 km, le poste et la mission de Mayutsa sont ensevelis et le port de Sake est fermé. La coulée ne cessa qu'en 1939.

Au début de mars 1948, un nouveau cratère se forme, à l'ouest du Nyiragongo, le Mvovo ya Biti; l'analyse de la lave fait conclure qu'il s'agit toujours d'une manifestation éruptive du Nyamulagira.

Trois coulées en partent, dont l'une prend la direction nord-nord-est et les deux autres celle du lac; ces dernières barrent la route de Goma à Sake à l'ouest et à l'est de l'ancien cratère Rumoka ; l'une d'elleV atteint le lac.

En novembre 1951, un cratère adventif, le Shamubembe, s'ouvre sur le flanc nord-ouest de Nyamulagira et la lave qui en coule jusqu'en janvier 1952 prend la direction des lacs Mokoto à travers le P . N . A . ; elle n'atteint aucune région habitée.

En février 1954, c'est l'éruption du Mihaga, cratère qui s'est ouvert sur la crête reliant le Nyamulagira au Nyiragongo. La lave qui en sort se déverse en direction de Rugari (N.-E.) menaçant sérieusement les communications entre Goma et Rutshuru et coupant la piste de Kakomero-Mushumangabo-Kiliba empruntée pour l'ascension du volcan. Cette éruption se termina en mai de la même année. La piste est rétablie.

Enfin, le 15 novembre 1956, après une série d'explosions, un cratère adventif s'est ouvert à 700 m du cratère principal et la lave qui en est sortie a pris la direction nord-ouest et s'est déversée dans la région inhabitée entre le volcan et les monts Mitumba.

Toutes ces éruptions concernent la région des deux volcans en activité. Depuis des siècles, les volcans de l'Est étaient considérés comme définitivement éteints et, de mémoire d'homme, n'avaient jamais donné le moindre signe d'une quelconque activité. Les populations indigènes se sont installées, nombreuses, dans les plaines, fertilisées par les laves décomposées, qui s'étendent à leurs pieds.

Le 1er août 1957, un cratère s'est brusquement ouvert à 9 km à l'ouest du Sabinio, au lieu dit Mugogo situé à 2.400 m d'altitude, au milieu des forêts de bambous. L'éruption ne dura que quatre jours et la lave qui était projetée à 60 m de hauteur, incendiant la forêt, s'étala dans le replat des anciennes coulées, et ce, sur une longueur de 1.500 mètres ; heureusement elle n'atteignit pas les villages indigènes.

Le 4 août, après avoir projeté une grande quantité de cendrées, le petit volcan Mugogo se calma. Le cône qui s'est formé mesure 75 mètres de haut sur une base de 100 mètres.

Le Sabinio, troisième volcan éteint à partir de l'Est, constitue la frontière entre le Congo Belge, le Ruanda-Urundi et l'Uganda.

Le Parc National Albert — Secteur des volcans.

Toute la chaîne des volcans et la plaine de lave à l'ouest de la route de Goma-Rutshuru sont inclus dans le Parc National Albert.

Eteints depuis de nombreux siècles, les 6 volcans de l'Est portent les traces d'une érosion profonde et manifestent un renouveau d'activité végétale intense. Après la forêt de bambous qui s'échelonne aux altitudes de 2.600 à 3.000 m, apparaissent les hagenias, derniers représentants de la forêt proprement dite, avec un sous-bois de céléris sauvages. Plus haut, c'est la même végétation que sur le Ruwenzori (voir « Ruwenzori ») . Dans les cratères de certains volcans, des lacs se sont formés.

Dès le début de la forêt de bambous, on rencontre les gorilles. Jusqu'à une altitude de près de 4.000 m, on a observé, durant la saison sèche, la présence d'éléphants, de buffles, de léopards et même de lions.

Pour faciliter la reconstitution végétale et protéger la vie du gorille, cette région a été entièrement interdite aux touristes. En revanche, le secteur ouest comprenant le Nyiragongo, le Nyamulagira et le Rumoka reste autorisé et une organisation permet aux touristes l'accès (en caravane) des cratères.

Certains hôtels organisent les ascensions moyennant une somme forfaitaire comprenant la taxe, le salaire des porteurs et des boys ainsi que les vivres.

Conditions de visite pour chacun des trois volcans :

Pour s'y rendre il faut se munir au préalable d'un permis de visite, soit à la Station Centrale du Parc National Albert, soit au Bureau du Tourisme à Goma, soit au Bugoyi Guest-House à Kisenyi.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à ces organismes.

Permis de visite: 250 francs par personne.

Les personnes résidant habituellement au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi bénéficient d'une réduction de 50 francs sur ce tarif.

Une réduction de 50 p.c. est accordée aux groupes de plus de 10 personnes.

Les enfants de moins de 21 ans accompagnant leurs parents bénéficient de l'entrée gratuite.

Une taxe de 200 francs est perçue pour l'introduction d'appareils cinématographiques d'amateurs (16 mm).

Visite du Rumoka.

Durée approximative de la visite : 6 heures (aller et retour jusqu'à la route).

Le visiteur qui désire effectuer cette excursion doit se faire accompagner d'un guide indigène.

Il pourra entrer en contact avec ce guide au km 196 de la route Bukavu-Goma, près de la plaque indicatrice du Mvovo ya Biti. S'il désire se faire accompagner de porteurs, le guide se chargera de les recruter.

Ascension du Nyamulagira (3.058 m).

Certains hôtels organisant l'ascension moyennant une somme forfaitaire, les visiteurs peuvent donc limiter leurs propres bagages au linge personnel. Il est recommandé de se munir de vêtements chauds et de solides chaussures.

Le hamac peut être utilisé dans certaines parties de l'itinéraire non accidentées.

La limite des charges est fixée à 15 kg par porteur.

Généralement l'ascension s'effectue en trois jours. Le point de départ en caravane est Kakomero sur la route Goma-Rutshuru.

Ce point de départ est situé à l'altitude de 1.800 m. Il est interdit de s'écarter de la piste établie sur la dernière coulée de l'éruption de 1954.

L'ascension classique s'effectue de la façon suivante :

1ère étape : départ de Kakomero à l'altitude 1.800 m. Kakomero se trouve au km 38 de la route Goma-Rutshuru. Les quatre premiers kilomètres de la piste sont carrossables; le véhicule restera là jusqu'au retour. De là, à pied, jusqu'au gîte de Mushumangabo il y a environ 1 h 15. Dans le gîte, le visiteur trouvera le matériel de couchage (pour 6 personnes), sauf les draps de lit.

La disposition de ce gîte est gratuite. Le gardien assurera le ravitaillement en bois et en eau. Le gîte domine un petit cratère souvent visité par les éléphants qui viennent s'y abreuver.

2e étape : Mushumangabo (2.084 m) — Gîte (2.600 m); 4 h de marche avec halte dans la clairière de Biliba.

Fréquemment les visiteurs sont arrêtés sur ce trajet par le passage d'éléphants. Dans ce cas, il y a lieu de suivre les indications du guide.

A la fin de cette étape, les visiteurs trouveront un gîte confortable, muni de matériel de couchage et de vaisselle pour 6 personnes. La disposition du gîte est gratuite.

3e *étape :* Gîte (2.600 m) — Cratère (3.050 m) et retour à Kakomero.

Dans le cratère se trouve un refuge qui abritera les visiteurs en cas de mauvais temps; c'est un simple abri.

Remarques: Cette excursion se fait aisément en deux jours. Dans ce cas, on effectuera la première et la deuxième étape le même jour.

Afin de consacrer plus de temps à la visite du cratère, il est intéressant d'effectuer les deux premières étapes jusqu'au gîte de 2.600 m (6 heures), en un jour, et de consacrer la deuxième journée entièrement à la visite du cratère.

Guide indigène : arrivé à hauteur de la barrière de Kakomero, il suffit de donner quelques coups de klaxon et un garde se présentera.

Porteurs: le garde se charge de les recruter.

N. B. — La visite du cratère adventif *Shambene* (éruption de 1938), situé à 2 h 30 de marche du cratère principal, est d'un grand intérêt.

Le Nyiragongo ou Tshaninagongo.

Bien qu'il soit à peine plus élevé (3.471 m) que le Nyamulagira, le Nyiragongo est de loin le plus pittoresque; en outre, par les aspects de sa flore, il s'apparente étroitement aux volcans de la chaîne orientale. Il offre, notamment, dans un cratère adventif méridional, le Shaheru, un ensemble de bambous, d'hagenias et, au fond du cratère, d'hyperecums, de séneçons arborescents, de lobélies et de carex qui, à part l'absence des grandes bruyères, reproduit à 2.000 m l'aspect du Karisimbi, de 1.000 m plus élevé. Le fond du cratère du Nyiragongo est difficilement accessible. On peut se le représenter comme une cheminée à parois presque verticales de 2 km de diamètre et de 250 m de profondeur, au fond de laquelle une plate-forme horizontale se trouve, à son tour, percée d'une nouvelle cheminée verticale de quelques centaines de mètres de large, qui s'enfonce dans les entrailles de la terre et comporte les bouches d'activité. L'escalade du volcan par le *Shaheru* est des plus curieuses. Elle permet d'atteindre, sans trop d'effort, en deux jours de montée, le bord extérieur du grand cratère. Toutefois, l'abondant dégagement de gaz et de vapeur, joint à l'instabilité de la direction du vent, nuit souvent au spectacle.

Le nom de Nyiragongo donné au volcan serait, d'après la légende indigène, celui d'une femme Nyiragongo, dont l'esprit hanterait l'endroit. Les croyances locales prétendent également que les âmes damnées expient leurs fautes au Nyiragongo toujours en feu, alors que les âmes pures s'éternisent au sommet du Karisimbi, souvent blanchi par les neiges.

L'ascension, actuellement la plus facile, se fait par une nouvelle piste qui vient d'être aménagée par les Parcs Nationaux.

1ère étape: De l'Hôtel jusqu'au gîte de Mushumangabo, via Kako mero

; cette première étape est la même que celle de l'ascension du Nyamulagira. A noter qu'un gîte a été construit récemment à Gitebe, au croisement des pistes du Nyamulagira et du Nyiragongo.

2e étape : De Mushumangabo ou Gitebe au camp de Baruta, seul endroit du massif où il existe une source ; Baruta est situé sur une crête et la vue sur le volcan et la plaine est des meilleures.

3e étape : Baruta — cratère — retour à Baruta. Si possible le retour peut se faire jusqu'à Kakomero où l'on reprendra la voiture. Il est à noter que la descente dans le cratère est strictement interdite.

Le guide indigène et les porteurs sont fournis à Kakomero comme pour l'ascension du Nyamulagira.

Le Mvovo ya Biti.

La visite du Mvovo ya Biti, cratère de l'éruption de mars 1948 au pied et à l'O.S.O. du Nyiragongo se fait en partant de la plaine de lave, un kilomètre avant le « lac vert ».

Le touriste qui ne désirerait pas faire l'ascension et la visite des volcans, mais uniquement contempler ceux-ci tout en restant sur les routes accessibles aux voitures automobiles pourra très utilement faire le circuit Goma-Ruhengeri-Kisoro-Rutshuru-Goma d'où il rapportera une vue d'ensemble qui lui laissera une impression inoubliable.

Les lacs Mokoto.

Au nord-ouest du lac Kivu et à l'ouest des plaines de lave formées par le volcan Nyamulagira, mais dans les montagnes bordant le Graben à l'ouest, se trouvent les Mokoto. Ces lacs, au nombre de quatre, sont aux sources de la Mweso, affluent de l'Oso. Situées à quelque 1.700 m d'altitude, ces nappes d'eau très décoratives sont parsemées d'îles et scintillent dans un cirque de montagnes de toute beauté dont l'altitude atteint 2.000 m. Elles sont la résidence de prédilection des hippopotames.

Des collines riveraines, on découvre à l'Est la plaine de lave et toute la chaîne des volcans. Les éléphants se rencontrent en troupeaux dans ces parages, animés également par les ébats des singes, le chim panzé entre autres, et par le vol d'oiseaux aquatiques.
Ces quatre lacs sont: le Ndalaga (de 8 à 16 km de long), le Lukulu, le Mbalukira et le Mbita. On n'y pêche que des poissons de petite taille.

Le Comité National du Kivu a délimité dans ces parages des blocs de colonisation.

Au sud des lacs, dans le Gishari jadis presque désert, des terres ont été réservées pour des familles de Bahutu qui y émigrent venant du Ruanda surpeuplé.

Au départ de Goma, les Mokoto se trouvent à quelque 90 à 100 km. Pour s'y rendre, il faut, à Sake, prendre la route du nord qui rejoint Luofu et, au croisement de Burungu (50 km de Sake), virer à gauche.

Le lac Kivu.

Les régions bordant le lac Kivu et son exutoire, la sauvage et torrentueuse Ruzizi, sont à classer parmi les sites les plus curieux du Centre africain et on ne peut les oublier. Pour tous ceux qui les ont visitées, elles constituent le joyau du continent noir. Quand on fait mention des lacs africains, on imagine volontiers une nappe d'eau surchauffée occupant le milieu d'une plaine en partie marécageuse, dont les bords seraient couverts de roseaux.

Le lac Kivu, le plus élevé de l'Afrique Centrale, puisqu'il se situe à l'altitude de 1.460 m, se découpe, au contraire, dans un cadre merveilleux au milieu du Graben. Sa superficie est d'environ 2.700 km^2. Le centre en est occupé par l'île Idjwi, de forme allongée, très escarpée et boisée au Nord, moins tourmentée au Sud et terminée par une petite plaine couverte de bananeraies entourant des villages indigènes.

Au Nord, les rives du lac formées de blocs de lave, vont en s'élevant jusqu'aux volcans qui dominent toute la région. La plaine est entièrement recouverte de lave et de cendrées provenant des éruptions successives et est encore partiellement dénudée. La partie ouest de la « plaine de lave » recouverte par les éruptions plus récentes de 1938 et 1948 offre la vision titanesque d'une noire mer pétrifiée et d'un chaos de blocs éclatés.

La rive ouest, farouchement sauvage dans sa partie nord, enjolivée de plantations et de bananeraies dans sa partie sud, est surplombée par la chaîne de montagnes où s'encaisse le Graben et dont l'altitude varie de 1.900 à 2.500 m en moyenne avec un point culminant de 3.300 m au Kahuzi, face à Katana.

Dans les forêts de bambous de cette région errent quelques gorilles.

La partie sud est formée de très nombreuses presqu'îles et promontoires, notamment les cinq de la baie de Bukavu sur lesquels est



Kivu. – *Vue du lac Kivu – rive occidentale.*

Kivu. – *Vue du lac Kivu et de la plaine de lave – rive nord.*





Kivu
- Masisi.
–

Aspect d'un des lacs Mokoto.



Ruanda-Urundi
Ruhengeri. –

Un coin du lac Bulera

bâtie la ville du même nom. La rive orientale est constituée par les montagnes du Ruanda, moins abruptes au Sud et plus accentuées au Nord, qui s'élèvent des bords du lac jusqu'à la crête Congo-Nil à une altitude de 2.000 à 2.300 m. Dans les pâturages de ces mon tagnes, prolifère le bétail aux longues cornes des Batutsi; ceux-ci pasteurs de la race noble, peuplent abondamment la contrée.

Le lac n'était guère poissonneux, aussi y a-t-on introduit le « tila pia » qui y prolifère d'une façon remarquable. On n'y voit ni croco diles ni hippopotames : bien qu'ils pullulent dans le Tanganika, ils ne semblent pas pouvoir remonter les rapides de la Ruzizi.

Alors que les premiers explorateurs avaient parcouru en tous sens le centre de l'Afrique et avaient levé le voile qui couvrait le mystère des sources du Nil et du Congo, alors que les richesses immenses du Katanga étaient révélées et que les Arabes esclavagistes avaient été chassés de l'Etat Indépendant du Congo — quasi entièrement exploré et pour ainsi dire occupé — la région la plus merveilleuse de l'Afrique centrale et le lac le plus élevé et le plus prestigieux du Graben res taient insoupçonnés.

Ce fut le 6 juin 1894 seulement que l'officier allemand, Comte Gustav-Adolf Von Goetzen, découvrit le Kivu (qu'il compare au lac de Lugano) et les régions qui devaient attirer bientôt les colons et les touristes.

De riantes agglomérations s'étalent maintenant sur les rives du lac enchanteur si justement comparées à la Riviera et le moment n'est pas éloigné où cette « Suisse de l'Afrique Centrale » sera aussi courue que sa sœur européenne.

Un service de navigation reliant les localités du lac et un ser- vice aérien interne permettent des déplacements rapides du Nord au Sud et vice versa. Cependant, les routes qui longent le lac auront toujours la préférence des touristes qui peuvent, en les parcourant, jouir à leur aise des beautés toujours nouvelles qui leur sont offertes.

Le lac Tanganika.

Ce lac, l'un des plus vastes du centre de l'Afrique, fut découvert en 1858 par Burton et Speke; sa superficie est de 35.000 km^2 ; sa longueur de 650 km et sa largeur moyenne de 54 km; son altitude est de 775 m environ; sa plus grande profondeur connue atteint 1.435 m soit 660 m au-dessous du niveau de l'océan Indien; c'est après le Baïkal, le lac le plus profond du monde.

Il reçoit les eaux du lac Kivu par la torrentueuse Ruzizi et ses masses liquides s'écoulent dans le Lualaba par la rivière Lukuga. A l'O. et au N.-E., ses rives sont formées de hautes murailles rocheuses souvent à pic.

Du point de vue touristique, si le Tanganika ne possède pas le charme du lac Kivu, il a cependant des rives très pittoresques.

Les routes d'Uvira à Baraka et d'Usumbura à Nyanza-Lac sont agréables par les points de vue qu'elles offrent et les sites qu'elles traversent.

Les rives et principalement Udjidji (Ujiji) furent longtemps le domaine central de la puissance arabe; de là partaient les bandes d'esclavagistes allant razzier les villages pour emmener les populations congolaises en captivité. Les transports sur le lac se faisaient en dhows (voiliers arabes) et tout convergeait vers le marché d'Udjidji d'où les longues caravanes d'esclaves chargés d'ivoire étaient dirigées vers Zanzibar.

C'est à Udjidji, sur la rive est, près de Kigoma, qu'en 1871 Stanley retrouva le Dr Livingstone.

Le lac est très poissonneux. On y trouve notamment le « lates », « Sangala » des indigènes que les Européens dénomment « Capitaine » ou « Perche du Nil ». C'est un poisson de grand sport. Les petits poissons « Ndakala » genre sardines ou esprots, qui frits sont délicieux, font l'objet, salés et séchés, d'un important commerce.

Les chutes de la Kimbi ou Kyimbi.

A 5 km au nord du Ve parallèle, limite entre le Kivu et le Katanga, au km 120 de la route Albertville-Fizi-Uvira se trouve la bifurcation d'où, sur la droite, part le chemin de Bendera, siège de la Direction des « Forces de l'Est ». Il n'y a pas de logement à moins que d'être l'invité de la Direction. C'est de Bendera qu'il faut partir pour se rendre aux chutes.

L'excursion aux chutes demande une journée entière. L'ascension à pied est assez dure : il faut, pendant 3 h, escalader les roches; il faut ne pas craindre le vertige et être accompagné de guides. La rivière Kimbi descend des hauts plateaux Mugandja (2.000 m) par une succession de chutes dont les sections verticales s'échelonnent sur 3 km.

Les chutes verticales les plus importantes sont de l'ordre de 100 à 150 m, mais l'ensemble présente une dénivellation de plus de 750 m, comportant une succession de sauts et de rapides entrecoupés de très courts paliers.

Le débit moyen en saison sèche est de 3 à 10 m³ par seconde. mais pendant la saison des pluies, il atteint 150 m³. La centrale électrique en construction est appelée à distribuer le courant à toute la région, y compris Albertville. La puissance de cette centrale sera considérable et en fera l'une des plus importantes du Congo. Le per sonnel européen et autochtone des « Forces de l'Est chargé de la construction de la centrale réside à Bendera.

LE RUANDA-URUNDI.

Le territoire sous trusteeship du Ruanda-Urundi se situe presque tout entier en pays montagneux. A part la plaine de la Ruzizi et la bande peu large bordant le N.-E. du lac Tanganika, le pays est formé par la chaîne montagneuse fermant, à l'Est, le Graben central. Celle-ci va s'élevant du sud de l'Urundi jusqu'aux Virunga, au nord est du lac Kivu, en une succession de montagnes, collines et hauts plateaux séparés par des vallées parfois profondes et marécageuses.

La crête Congo-Nil la sectionne du sud au nord, dans sa partie occidentale; la majeure partie du territoire est comprise dans le bassin du Nil, et les plus hautes altitudes se rencontrent dans l'Ouest. A partir dès lacs Tanganika et Kivu, le pays s'élève rapidement jusqu'à la crête Congo-Nil, où les altitudes sont de 2.000 m vers le Sud et de 2.300 à 2.400 m vers le Nord, puis descend lentement vers l'Est jusqu'à la Ruvuvu et la Kagera (1.400 à 1.500 m), sous-affluent et affluent du lac Victoria et qui constituent l'une et l'autre, les sources les plus éloignées du Nil. Le pays est très peuplé et les habitants pos sèdent de grands troupeaux.

La classe dirigeante de la population se compose de Batutsi et de Barundi, d'origine hamitique: ce sont des pasteurs descendus des plateaux galla, avec leur bétail à cornes en forme de lyre, semblable au bétail représenté sur les monuments pharaoniques ; ces pasteurs vénèrent encore la vache à peu près comme les anciens Egyptiens adoraient le bœuf Apis. Ces gens sont arrivés par étapes successives, au fur et à mesure de l'épuisement des pâturages, non sans s'être arrêtés, souvent quelques siècles durant, dans les mêmes régions, où ils fondaient des royaumes puissants, en laissant partout, surtout dans les familles régnantes de leurs voisins, un peu de leur sang et des traits de leur race. La grosse majorité de la population (les Bahutu) est de race bantoue et s'occupe d'agriculture. On y trouve aussi des Batwa (pygmoïdes).

Le voyageur qui se décidera à entreprendre une tournée dans le Ruanda-Urundi pourra choisir à son gré, soit les bords du lac Kivu,

soit les hautes altitudes en suivant les crêtes, soit le Nord pittoresque à proximité des volcans, soit les moyennes altitudes en se tenant plus à l'Est.

L'amateur de chasse choisira soit la région de Kibungu, soit celle de Gatsibu aux abords du Parc National de la Kagera. Il pourra aussi se rendre dans toute la partie sud de l'Urundi qui est contiguë au Tanganyika Territory ou sur la route Kigali-Muhinga. Le touriste qui s'intéresse à la faune visitera le Parc National de la Kagera qui lui offrira des espèces peut-être plus variées et abondantes que celles du secteur de la Ruindi du Parc National Albert. Pour visiter le parc, il séjournera au Guest-House de Gabiro mais il lui est recom mandé de se munir de vivres car il n'y trouvera pas de restaurant.

Il pourra aussi effectuer cette visite en partant de l'hôtel de Rukara, situé sur les bords du lac Mokasi - voir R. 30.

La grande attraction du Ruanda sont les danses Batutsi qu'il faut voir dans les centres importants les jours de fête et, en tous temps, près de Kisenyi ou de Shangugu, en s'adressant aux Admi nistrateurs territoriaux -voir chapitre II « quelques peuplades inté ressantes ».

Les lacs Bulera et Luhondo.

Ces deux magnifiques lacs sont situés à l'est-nord-est de Ruhen geri. Le lac Bulera est à l'altitude de 1.862 m et le Luhondo à la cote de 1.764 m. Le Bulera se déverse dans le Luhondo par une chute d'environ 100 m, la Taruka; l'exutoire du lac Luhondo est la Mukungwa qui porte en aval le nom de Kagera.

Tous les abords des lacs et surtout ceux du Bulera sont de toute beauté et le touriste qui dispose du temps nécessaire ne doit pas manquer de faire, au départ de Ruhengeri, le circuit d'à peu près 110 km qui contourne ces deux lacs et offre la possibilité de recueil-lir quelques très jolies photographies. En rentrant à Ruhengeri par Rwaza on passe à côté des chutes de Rwaza et de la Mukungwa.

Pour réaliser ce circuit, il faut quitter Ruhengeri par la route de l'Uganda (Kisoro) qui est en partie établie sur de la lave ancienne, mais néanmoins fort bonne. A partir du km 12, on aperçoit sur la droite le lac Luhondo et ensuite le lac Bulera ; sur la gauche se dresse le volcan Muhavura, limite entre l'Uganda, le Ruanda et le Congo. Au km 23, il faut quitter la route de Kisoro et s'engager à droite sur la piste du Bulera. A une bifurcation située à 26 km 500 de Ruhengeri, prendre à gauche: la piste de droite mène à une

exploitation de wolfram située en bordure du lac. A 28 km, nouvelle bifurcation où il faut tourner à gauche à moins que l'on ne désire pousser par la piste de droite jusqu'à la maison de passage de Kagogo d'où la vue embrasse toute l'étendue du Bulera.

A cette bifurcation du km 28, la piste du circuit part à gauche et épouse tous les contours du lac ; elle s'élève en corniche et est très escarpée; belle vue sur l'île Busonga et à chaque tournant, nouvel enchantement.

Après 48 km, on atteint une dépression et un petit pont qui enjambe la rivière Rusumu descendant de l'immense marais de Rugesi et tombant à pic (une centaine de mètres en 2 bonds) dans la pro fonde vallée qui se termine au lac. Il est très difficile de photogra phier la chute du fait qu'on se trouve juste au-dessus d'elle et qu'il est extrêmement malaisé de se glisser dans les hautes herbes sur les flancs de la gorge.

Sur la droite, après le pont, la route continue en direction des gîtes de Kabona et de Ndago et elle rejoint, à 19 km de Ruhengeri, la route Biumba-Ruhengeri; tourner à droite pour rentrer au poste.

Il est aussi possible d'admirer ces deux lacs en effectuant le circuit dit de Rwaza qui ne totalise que 66 km. A cet effet, prendre la route de Biumba (Kigali) passant, après 12 km, près des petites chutes de Pakoro ou Mukungwa. Au km 29,500, au col de Kavu ruga, tourner à gauche par la piste qui passe devant la crête de Kabayaza (2.382 m). La montée est très forte mais offre de superbes échappées vers le N.-O. Au km 34, vue panoramique sur les deux lacs. Au km 36, prendre à gauche. Au km 39, très bel aspect des volcans et du Luhondo. Obliquer à droite, au km 42, pour passer sur un autre versant et atteindre au km 51, le gîte de Remera d'où le point de vue sur les lacs et les volcans est remarquable. La route s'arrêtant en cul de sac à l'altitude de 1.903 m, il faut redescendre et prendre à droite par la vallée de la Mukungwa, exutoire du Luhondo. Au km 54, bifurcation: à droite la chute de Rwaza. Si on remonte le déversoir par le petit sentier qui le longe, on peut voir, au loin, la chute de la Taruka par laquelle les eaux du Bulera se déversent dans le Luhondo.

Pour rentrer, suivre la Mukungwa qui, par une succession de petits rapides et de cascades, descend vers la Nyawarongo. Au km 57, pont sur la Mukungwa et chute de la rivière ; 300 m plus loin, nou velle chute importante sur la gauche de la route. Au km 63, on rejoint la route de Kigali, tourner à droite pour arriver après 3 km à Ruhengeri.

Les deux circuits peuvent être combinés :pour cela, il suffit, 1orsque l'on a entrepris le grand circuit des lacs, de prendre environ 3 km 500 avant de retrouver la route de Biumba, la piste de droite qui est celle du km 42 du second circuit.

Les chutes de la Kagera à Rusumu et le grand circuit du Migongo.

Ce circuit et ces chutes se trouvent en territoire de Kibungu, au sud du Parc National de la Kagera. Quoiqu'un peu éloigné de la grande route Usumbura-Kampala, nous le donnons pour le touriste qui profite de son séjour au Ruanda pour se livrer à une partie de chasse. Le Migongo est un endroit très giboyeux et la visite des chutes de la Kagera permet au chasseur de contempler quelques beautés naturelles de la région de chasse.

Il faut quitter Kibungu par la route de Kayonza et après 3 km environ tourner à droite. Du km 6 au km 19, sens unique: de 6 h à 12 h à l'aller et de 13 h à 19 h au retour. Au km 20, le gîte de Rukira édifié à l'endroit où se trouvait, de 1922 à 1923, le siège de l'ancien territoire de Gisaka, administré à cette date par les Britan niques.

Au km 43, à l'ancien camp de Kigina, il serait intéressant d'aller, un km au-delà, visiter le vieux chef Mpiga descendant de la très ancienne famille des Abashambo, venue de Mpororo-Ndorwa. Pour sa demeure, habitation typiquement « Muhima », de style rustique et avec décoration intérieure intéressante, Mpiga s'est inspiré du mode de construction du plus antique groupement de pasteurs dont sont issus les Batutsi du Ruanda. Il est bon, du fait qu'il y fait très sombre, de se munir d'une puissante torche électrique.

Après le km 51, plateau de 1.900 m et chaos rocheux remar quable. A la bifurcation du km 53, l'artère de droite mène aux chutes de Rusumu situées à 19 km; le détour pour contempler celles-ci et jouir des belles vues sur les gorges profondes de la Kagera n'est donc que de 38 km — voir plus loin la description des chutes.

Pour continuer le circuit, prendre à gauche, au km 53, à travers une région rocheuse, chaotique et très pittoresque. Au km 78, pousser jusqu'au gîte très bien situé sur une longue crête dominant toute la région. Par temps clair, on aperçoit au N.-N.-E. les lacs Rwam panga, Nasho et Ihema (ce dernier est le point ultime que Stanley atteignit lors de son exploration en 1874; il dut rebrousser chemin devant l'hostilité des indigènes). Après le lunch, revenir à la bifur-

cation du km 78 et continuer vers l'ouest à travers un nouvel amas rocheux et tourmenté. Sur la droite, au sommet d'une colline, *dolmen naturel* d'imposantes dimensions. Il est préférable de ne pas s'y rendre à cause des nombreux petits serpents qui y pullulent.

Beaucoup de gibier le long de la route. Au km 108, Rukira où l'on reprend la route de Kibungu (voir km 20). Le circuit totalise donc 128 km et avec la visite aux chutes de Rusumu, 166 km.

Les chutes de Rusumu.

La piste de 19 km qui mène du km 53 du circuit de Migongo jusqu'à la Kagera s'arrête en un point qui surplombe de 200 m la gorge encaissée de la Kagera, juste au-dessus d'une grande chute mugissante d'où s'élève un brouillard d'eau. On s'approche autant que possible du gouffre mais la végétation empêche de voir entière ment la chute et le lit de la rivière n'apparaît qu'à plusieurs centaines de mètres n aval. Au loin, se profile le saisissant canyon creusé par la rivière. Celle-ci n'est autre que *le Nil* et sa chute est la plus importante du Ruanda.

Un petit sentier suit le flanc de la colline mais il est dangereux. Il est donc inutile de trop s'y aventurer car il ne permet pas de s'approcher suffisamment de la rivière et la descente est impossible dans cette direction.

Toutefois, les indigènes d'un petit village voisin signalent qu'on pourrait voir la chute de plus près à condition d'aller en amont, de descendre à la rivière et de traverser celle-ci en pirogue, puis d'emprun ter la rive britannique. Cette tentative demande 2 à 3 h de marche à travers les hautes herbes et d'escalade de rochers vis-à-vis du gouffre.

Chute de Rusumu (18 m en saison sèche et 25 m en fin de saison des pluies).

La chute est très impressionnante. Les deux importantes rivières Kagera et Ruvuvu qui viennent de se joindre plongent brutalement dans une gorge rocheuse. Outre son aspect sauvage, elle offre un très vif *intérêt historique.*

1) C'est par ce point que le premier explorateur (von Goetzen) pénétra au Ruanda qu'il traversa pour atteindre le lac Kivu.

2) Sur la berge droite (Tanganyika Territory), d'accès plus aisé et couverte d'une végétation toute spéciale née de l'arrosage perpétuel qu'apportent les embruns crachés par la chute, se trouve un arbre sur l'écorce duquel tous les explorateurs ont gravé leur nom ou leurs initiales.

3) C'est là qu'en 1908 l'expédition d'exploration menée par Godovius dut renoncer à poursuivre sa reconnaissance de la naviga bilité de la Kagera. Ce projet fut repris en 1932 par M. le Vice Gouverneur Voisin qui en confia l'exécution à M. Sandrart. Celui-ci ainsi qu'un autre Européen et 22 indigènes, embarqués sur 4 pirogues accouplées, s'engagèrent sur la moyenne Kagera non encore reconnue. Après 5 jours et 5 nuits de navigation solitaire parmi les papyrus, ils réussirent à forcer un court chenal reliant la Kagera au lac Ihema qu'ils traversèrent, au prix de gros périls, d'Est en Ouest.

4) En 1916, les troupes belges creusèrent une tranchée à l'endroit d'où l'on contemple aujourd'hui la chute et y amenèrent de l'artillerie Saint-Chamond qui délogea les troupes allemandes dissimulées sur l'autre berge pour défendre le seul passage possible.

5) Par ce lieu de transit obligé, des voyageurs célèbres franchi rent l'obstacle que constitue la Kagera. Ce fut aussi la route générale ment suivie par les invasions.

La source la plus méridionale du Nil.

On peut s'y rendre à partir d'Usumbura par la route de Rutana et à partir de Kitega par la route de Bururi.

Il faut passer par la très prospère mission Catholique de Rutovu. A 1 km au-delà de la mission, un poteau indicateur indique « Pyra mide ». Celle-ci est construite sur le sommet de la colline Kikizi ; la piste s'arrête au pied de la colline, soit à 7 km de la Mission.

La montée jusqu'à la pyramide doit se faire à pied par un sentier de 200 mètres.

La pyramide et la source.

On peut considérer que, pour un fleuve de l'importance du Nil, il y a diverses acceptions du terme « Source ».

1) La source *dite « du Nil »*, près de Jinja, n'en a que le nom, car les *Ripon-Falls,* découverts par Speke le 28 juillet 1862, ne sont que l'exutoire du lac Victoria, à partir duquel le fleuve prend le nom de Nil Victoria.

2) La source *la plus éloignée* de son embouchure en suivant son cours : c'est celle déterminée en 1898 par le Dr Richard Kandt au point d'origine de la Rukarara qui se jette dans la Nyawarongo (ou Nyabarongo) . Sa longueur serait ainsi de 6.671 km.

3) La source *la plus intensive:* certains auteurs indiquent que c'est la Ruvuvu (ou Ruvubu) qui répond le mieux à cette définition.



Les jardins de l'hôtel Mangrove à Moanda

Côte atlantique.-



Coin du Village de Vista



La plage de Moanda



Kwango. – *Aspect des chutes Guillaume.*

Kwango. – *Les chutes Don Luis de la rivière Kwango.*



4) La source *la plus* élevée, d'après M. Devroey, serait la Lubyero qui prend son origine à 2.730 m sur les flancs du Mont Bigugu dans l'ouest du Ruanda.

5) La source *la plus méridionale,* qui est également la plus éloi gnée en ligne droite, est celle qui a été déterminée en 1937 par le Dr Burkhart Waldecker et qui est la source de la Kasumo, située par 29°31' de long. E. et 3°55' de lat. S., à l'altitude de 2.050 m.

Depuis la plus haute antiquité, l'on a recherché cette fameuse source du Nil. Dans les temps modernes, après Speke, Stanley et Livingstone (1858 et 1876), Oscar Baumann (1892), Ramsay et Von Trotha (1895), Ramsay et Langheld (1897), Bethe, s'effor cèrent en vain de l'atteindre.

Ce n'est qu'en 1937 qu'un explorateur, le Dr Burkhart Wal decker, après avoir remonté le fleuve depuis la Basse-Egypte, entreprit, pauvre, sans boy et sans véhicule, l'examen de cet endroit en espérant y trouver ce que l'on avait cherché en vain depuis tant d'années.

Le 12-11-37, il détermina le ravin d'où sort une eau suffisamment importante pour que les indigènes lui aient donné le nom de Kasumo ce qui signifie « Cascade ».

Il fit maçonner le petit ravin de la source, y éleva une stèle, et sur la cime la plus voisine, édifia une pyramide en pierres qui, au fond d'un couloir, recélait une inscription latine en l'honneur des explorateurs du Nil et une liste des noms successifs du fleuve.

Notons que c'est par erreur que l'on a parfois attribué au Dr O. Baumann la découverte de cette source. En effet, cet explorateur détermina une source le 19-9-1892 mais, dans son livre (p. 148), il écrit « qu'il n'est pas allé jusqu'à la source la plus méridionale et qu'il sera réservé aux générations futures de trouver ce point ». En fait, il avait découvert la source de la Ruvuvu (ou Ruvubu) située bien plus au nord.

Le Mont Kikizi, d'où sort la Kasumo, se situe sur la ligne de faîte Congo-Nil. Toute l'eau du N.-.E. coule par le Nil vers la Méditerranée et toute celle du S.-O. coule vers le Tanganika et par la Lukuga vers le Congo et l'Océan Atlantique.

S'il pleut sur la pyramide, une partie de cette eau va baigner les côtes de l'Asie ou de l'Europe; l'autre partie descend vers l'Atlan tique pour aller s'évaporer en Amérique du Sud ou se congeler à l'extrémité de l'Amérique du Nord.

Soyons reconnaissants au Dr Burkhart Waldecker d'avoir bâti cette pyramide: les noms dont elle perpétue le souvenir méritent cet honneur.

Le petit édifice a été restauré en 1950 et sa face N. E. porte une plaque en bronze, scellée en 1952. Elle fut coulée, à titre gracieux, dans les fonderies de la Compagnie des chemins de fer des Grands Lacs avec les métaux de l'Union Minière du Haut- Katanga et de la Géomines. Cette plaque reproduit, légèrement abrégé, le texte latin de l'inscription primitive et peut être interprété comme suit :

« Pyramide à la source la plus méridionale du Nil comme signe que le fleuve des Pyramides prend ici son origine. Elle a été érigée en 1938, sous le patronage du Gouverneur Jungers, avec l'aide du Père Colle, de Géradin et de Monteyne, par le Dr Burkhart Waldecker en l'honneur de tous ceux qui ont cherché la source du Nil (Eratosthène, Ptolémée, Speke, Stanley, Kandt et tant d'autres). Les noms du Nil sont: Kasumo, Mukasenyi, Kigira, Luvironza, Ru- vubu, Kagera, lac Victoria, Nil Victoria, lac Kyoga, Mwita-Nzige (lac Albert), Bahr el Gebel, Kir, Bahr el Abiad, Nil ».

Pour se rendre au ruisselet, source de l'énorme fleuve qui traverse l'Afrique du centre au Nord, il faut revenir sur la route et redescendre à quelques mètres en contrebas de celle-ci. La source est protégée par une petite construction en pierres qui la couvre en partie. Les visiteurs ont l'habitude de remplir un petit flacon de cette eau célèbre et limpide dont la possession marque une étape dans le cycle de leurs souvenirs de voyage.

Les chutes de la Nyakayi, en territoire de Rutana.

Pour s'y rendre, prendre à Rutana (voir R 72 b) le début du circuit du Mosso. Au centre de négoce de Mwishanga, prendre la direction de la Karera où l'on crée un centre de paysannat indigène. Ces chutes sont à 3 km du centre de négoce.

En fait, il s'agit de 2 rivières, la Tubiri et la Nyakayi, qui, avant de confluer, se jettent perpendiculairement et respectivement d'une hauteur de 40 et 45 m dans un premier fer à cheval. Ensuite, après le confluent, la rivière Nyakayi se jette d'une hauteur de 75 m dans un second fer à cheval qui constitue le début de la vallée de la Musagara, appelée plus en aval vallée de la Karera; c'est un beau pays de chasse.

La piste passe juste au-dessous des deux premières chutes qui sont

de toute beauté. Un petit sentier mène à la 3e chute que l'on peut descendre jusque vers son milieu. Un autre petit sentier mène jusqu'à la faille d'où tombe la troisième chute; les parois de la vallée y sont à pic et il faut faire preuve de réelles qualités d'alpiniste pour essayer de les descendre.

LA PROVINCE DE LEOPOLDVILLE

Léopoldville.

Au touriste qui résiderait quelques jours à Léopoldville et qui disposerait de plusieurs demi-journées qu'il désirerait consacrer à

visiter quelques points intéressants des environs de la capitale, nous ne pouvons que conseiller :

une promenade aux *rapides de Kinshuka,* le premier groupe des 32 rapides (dits de Livingstone) échelonnés sur le goulot par lequel l'ancienne mer intérieure s'est déversée dans l'océan. C'est dans

ceux-ci que le dernier compagnon européen de Stanley, Frank Pocock,

trouva la mort en 1877, lors de sa fameuse traversée du continent africain;

une promenade au *promontoire du mont Léopold* (380 m), empla cement de l'ancien camp retranché de Stanley. Il jouira là du pano rama de Léopoldville, du Pool qui s'étale devant lui sur une largeur de 25 km et même de Brazzaville. Il s'y trouvera en compagnie de Stanley

(statue) contemplant son oeuvre;

une promenade en vedette ou canot automobile sur *le Pool* et dans l'île Bamu;

quelques excursions: au Pic Mense (701 m au sommet) dominant toute la région et où le TCRCB vient d'édifier une tour de 10 m du sommet de laquelle on jouit d'un panorama complet; à Binza, au mont Gafula et à Kimuenza.

La côte Atlantique.

Depuis quelques années, la côte atlantique connaît un succès tou jours croissant. Deux stations balnéaires, *Moanda* et son prolongement de Tonde situé dans une crique sablonneuse très propice aux bains de mer, à l'embouchure de la Tonde aux rives bordées de palétuviers de toute beauté et *Vista* sont en passe de devenir les lieux de détente des Européens du Mayumbe, du Bas et Moyen-Congo et de Léopold ville. Outre leurs plages agréables, ces centres offrent aux villégiateurs la possibilité de la pêche aux poissons de mer et de la grande pêche sportive au Tarpon.

Pour ceux que ce sport n'intéresse guère, des excursions en canot à moteur peuvent être effectuées dans la caractéristique forêt de palé tuviers du Mangrove, à la crique des pirates, voire à la pointe Padron de l'autre côté de l'estuaire du fleuve, endroit où le navigateur portu gais Diego Cam érigea, en 1482, lors de sa découverte du Zaïre (Congo) un monolithe (padrâo) aux armes du Portugal, surmonté d'une croix. A proximité se trouve le port angolais de Sao Antonio de Zaïre.

Ceux qui craignent le mal de mer, feront des excursions en auto à Banana, aux villages indigènes de Kitona et Vista. Ils pourront même pousser jusqu'au vieux poste portugais de Cabinda (+/- 80 km) dans l'enclave du même nom.

Le Mayumbe, sa forêt et les tombes de la région de Tsbela.

Le Mayumbe, au nord de Boma, Ardenne du Bas-Congo, est formé de collines plus ou moins hautes, se soudant par des cols étroits jetés comme des passerelles en travers des vallons et des vallées et qui s'interpénètrent en un enchevêtrement déconcertant. Un pan de la grande sylve gabonaise y étale de hautes futaies étagées, entre coupées de vastes clairières et de brousse et sillonnées de rivières et de torrents. Dans la savane, des monts solitaires montrent leurs som mets chenus.

Dans les environs de Tshela, quelques promenades intéressantes sont à faire, notamment aux chutes de Nyambi, aux grottes très proches, aux chutes Sika Matu et au col de Tsundi Kibombo ou Kionzo d'où l'on découvre le plus prestigieux panorama de tout le territoire. A 28 km de Tshela, à Maduda, les tombes des chefs et notables sont surmontées de monuments rappelant les vertus sociales du défunt ou le représentant dans l'une ou l'autre scène de la vie indigène.

Les monts de Cristal et ses quelques pics.

Au N.-E. de Matadi, le fleuve Congo s'est creusé un lit à travers la chaîne des Monts de Cristal. Il descend du Stanley-Pool, altitude 260 m, à Matadi, altitude 28 m, par une série de 32 chutes et cata ractes dénommées *«chutes de Livingstone»*. La gorge que le fleuve a formée petit à petit dans le massif a une largeur minimum de 400 m et une profondeur pouvant atteindre 90 m.

Le cours du fleuve à travers les monts est de 350 km et présente, de Manyanga à Isangila, un bief navigable de 140 km. Toutes les

rivières descendant des Monts de Cristal vers le fleuve présentent des séries de chutes et de gorges très pittoresques. L'altitude moyenne de la chaîne des Monts de Cristal est de 750 m : certains pics près de Matadi, comme le pic Cambier (502 m) et le Palaballa (560 m), donnent une idée de l'aspect tourmenté de la région. Le point le plus élevé de la chaîne est le *plateau de Bangu* au nord de Kitobola avec, comme point culminant, le mont Uia (1.050 m).

Pertes et Gorges du Kwilu.

Les « Pertes du Kwilu » se trouvent en aval du pont du Kwilu, au km 121 du rail Matadi Léo, à environ 10 minutes de la Gare. La rivière Kwilu se rétrécit et se divise en plusieurs bras, presque tous souterrains, de sorte qu'il est possible de la franchir en passant d'une roche à l'autre. Dans le bras principal, la violence de l'eau est effroyable. Le chenal étroit doit être d'une grande profondeur mais la vitesse du courant rend tout sondage impraticable. Le lit de la rivière est criblé sur une distance d'environ 150 m, de « marmites » pouvant atteindre 2 à 3 m de profondeur et 1 m de largeur.

Ces cavités caractéristiques sont creusées, à l'époque des hautes eaux, par des pierres entraînées dans de petits tourbillons à axe vertical. Aux eaux basses, les derniers cailloux apportés se retrouvent au fond des marmites et présentent les formes les plus inattendues. Plus en aval, la rivière forme ce que l'on appelle les « gorges » du Kwilu, en creusant, entre deux falaises rocheuses, un lit aux bords escarpés, d'une largeur variant de 3 à 4 m et pouvant atteindre quelques dizaines de mètres. Le long de ce cours d'eau s'échelonne une suite de chutes, de cascades, de rapides, de tourbillons, de roches surplombantes, de bancs de sable, au milieu d'un fouillis de verdure couvrant, tantôt les deux rives, tantôt l'une ou l'autre.

La Grotte du professeur Van den Berghe Louis

A Kyende, sur la route de l'Angola qui part du km 187 de la voie Matadi-Léopoldville vers Moerbeke Kwilu et Kimpangu. L'entrée de la grotte se trouve à 200 m de Kanka, km 69 de la route de l'Angola.

Un peu avant Kyende, à Luvaka, la rivière Luvaka pénètre dans une grande galerie possédant une entrée et une sortie. La grotte se compose d'une unique salle ovale de 40 m x 20 m accessible par son entrée surplombant de 4 m environ le plancher de la salle ; une échelle de fer en facilite l'accès. Au milieu de la salle s'élève une

énorme colonne stalagmitique de 4 m à la base de laquelle s'étend une draperie. Immédiatement derrière ce premier ensemble, dans le fond de la salle, se trouvent d'énormes mamelons stalagmitiques dont quelques franges de forme bizarre, parfois terminées par des bulbes atteignant 20 m.

Une importante faune terrestre la peuple. Un mince filet d'eau émanant des rochers et disparaissant dans la grotte renferme des bar- beaux aveugles.

Les grottes des environs de Thysville.

Aux environs de Thysville, de *nombreuses grottes* ont été décou vertes parmi lesquelles celle de la chute, celle des gaz et la grande grotte ou grotte Randour. Cette dernière est située au-delà des réser voirs (alt. 785 m) et l'entrée est à l'alt. 690 m. De très nombreuses salles et couloirs s'y échelonnent sur une longueur de 1.800 m. La visite de la grande grotte demande parfois beaucoup d'endurance et de persévérance. Dans certains passages remplis d'eau vivent les fameux poissons aveugles, animaux protégés par le décret sur la chasse, découverts en 1915 et baptisés « *Caccobarbus geertsi* » de couleur blanc-rose et translucides, ils mesurent de 2 à 10 cm de longueur.

Le trajet jusqu'aux grottes devant se faire à pied, demande 1 h ½ de marche; la durée de la visite, trajet aller-retour compris, demande environ 8 h.

Dans la *grotte Dumba*, on vient de découvrir un atelier préhistorique, très bien conservé, de tailleurs d'armes de silex. Cette grotte semble, de plus, avoir été le refuge des habitants de la région lors des grandes invasions.

Les ruines de Mbanza Mbata.

Mbanza Mbata était 1'ancienne capitale du Duché de Mbata faisant partie de l'ancien royaume de Congo. C'est près de là, à Molo, qu'en 1652 fut frappé à mort le missionnaire belge Georges de Geel, Capucin; il mourut des suites de ses blessures à Ngongo Mbata et fut enterré dans l'église de ce poste.

Les ruines de Mbanza Mbata, retrouvées en 1938, se trouvent sur le plateau appelé Mbanza Mbata Kia Madiadia, près du village de Ngongo Mbata.

Pour y accéder, il faut aller prendre au km 187, la route de l'Angola que l'on suivra jusqu'à Kimpangu, d'où une piste carrossable mène aux ruines.

Les chutes de l'Inkisi à Zongo Matanda. *

Du terminus de la route auto, un sentier facile mais glissant mène en quelques minutes au « *belvédère* » d'où l'on découvre la profonde cuve dans laquelle l'Inkisi se précipite en bouillonnant, à 100 ou 150 m plus bas. Le sentier tourne alors à gauche pour aboutir, après un quart d'heure de marche, à un deuxième belvédère de gros rochers d'où la vue sur la cataracte est de toute beauté. Pousser plus loin, c'est se montrer intrépide et ne pas craindre d'être trempé jusqu'aux os à moins d'avoir pris la précaution de se mettre en costume de bain. Dans ce cas, il faut s'aventurer sur des rochers glissants et crevassés en tous sens, que le vent balaie de flots d'écume, semblables aux paquets de mer qui, les jours de tempête, inondent le pont des navires. Il faut un quart d'heure pour aller affronter quelques formidables douches et revenir au 2e belvédère. Robert Thys, dans son ouvrage « Etudes des forces hydrauliques du Bas-Congo » en parle ainsi :

« En cet endroit, le terrain est extrêmement bouleversé ; la chute est complètement encerclée de montagnes boisées, découpées de ravins en tous sens. Au fond de ce paysage de forêts, la chute n'apparaît presque pas et le fracas de l'eau se perd dans l'épaisseur des bois. L'Inkisi, après quelques mètres de rapides, tombe sur toute sa largeur d'une hauteur de 40 mètres environ dans un petit ravin que la nature a mis en travers de son chemin. La puissance de l'eau semble avoir creusé au pied de la chute une formidable rigole de quelque 20 mètres de profondeur, si bien que l'eau tombe en réalité d'une soixantaine de mètres avant de s'écouler brusquement vers la gauche.

« L'épais brouillard d'eau pulvérisée qui sort du fond de la cre vasse est chassé en aval par le fort courant dû au mouvement des eaux. Toute une partie de la forêt est ainsi perpétuellement noyée et, les arbres disparus, il n'est plus resté sur les tables de roches qu'une remarquable végétation aquatique. Parmi les algues, la mousse et les orchidées, d'énormes crabes circulent en compagnie d'étranges reptiles tandis qu'une sorte d'étoile de mer assez curieuse attire spécialement notre attention. Après cette chute verticale de 60 m, l'Inkisi, dont la direction a brusquement changé de 90°, coule dans une gorge à

* Extrait du « Guide touristique du Bas-Congo », publié par le Touring Club du Congo Belge.

parois verticales; grâce aux pierres que la saison sèche a mises à découvert, nous pouvons, après nous être laissés descendre à l'aide d'un câble en chanvre, circuler au fond de la crevasse, le long des rapides. Nous arrivons ainsi au pied même de la chute de Zongo Matanda, où le spectacle formidable de l'eau attaquant la falaise comme une mer en furie, nous arrête un long moment. »

Ajoutons que, d'après les calculs, la hauteur de la chute mesure 57 m, le débit minimum 60 m^3 par seconde, pouvant passer à 700, tandis que la puissance utilisable peut atteindre 45.000 HP au minimum.

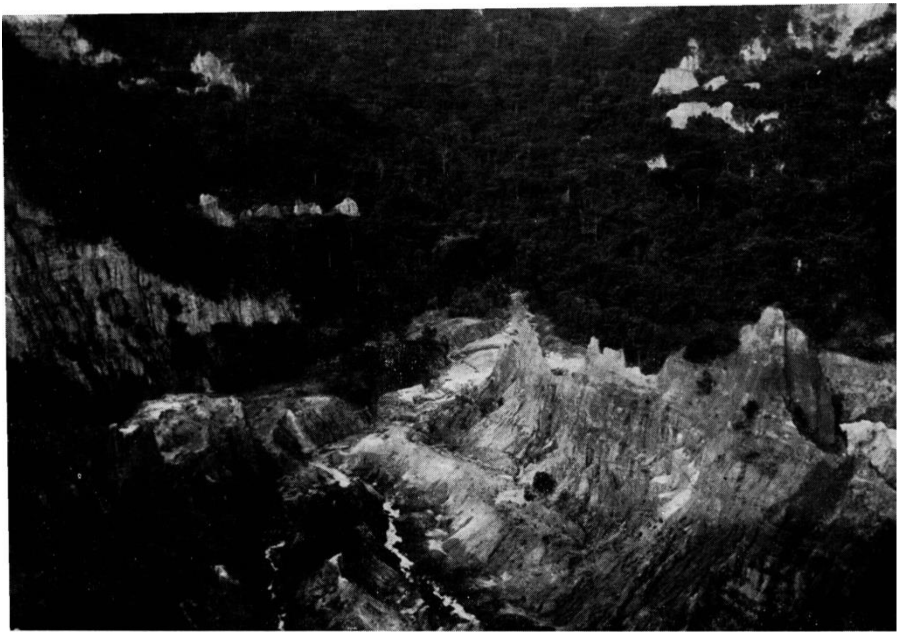
Le canon portugais de Ngidinga et la croix de Mbata Makela.

Avec les ruines de Mbanza Mbata, ils constituent d'intéressants témoins de la première occupation européenne de l'intérieur du Congo, au XVIe siècle.

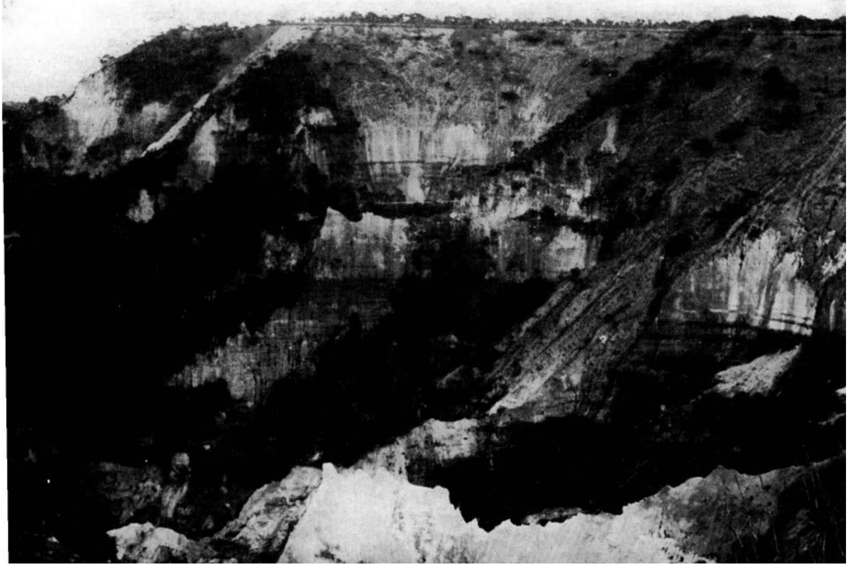
Le petit canon, qui se trouve actuellement dans la cour de la mission de Ngidinga, a été trouvé à Makela, sur les rives de l'Inkisi, au S. O. de la mission, non loin de l'emplacement de la croix. Son origine paraît remonter à 1575. A cette époque, les Bayaka venus de l'est de Kwango et du Lunda traversèrent le Kwango et s'attaquèrent au royaume de Congo; ils se sont avancés jusqu'à San Salvador qu'ils détruisirent. Le roi de Congo s'enfuit et se réfugia dans une petite île du fleuve, à proximité de Boma. Il sollicita l'aide des Portugais et avec 600 soldats mis à sa disposition et son armée reconsti- tuée, il reconquit son royaume infligeant plusieurs défaites aux Bayaka, qui durent retraverser le Kwango. Le petit canon proviendrait d'une de ces batailles livrées sur l'Inkisi.

La croix se trouve sur le plateau du Mbata Kulunsi, à 200 m environ de Mbata Makela. Elle mesure environ 8 m de hauteur et est faite d'un bois très dur dont on ne connaît ni le nom, ni la provenance. Il ne paraît pas impossible qu'elle puisse être considérée comme contemporaine du canon et qu'elle ait dominé le cimetière érigé sur l'ancien champ de bataille; des sortes de tertres, aplanis au cours des temps, ont en effet été remarqués à Makela. Dans le Bas Congo et en Angola, on retrouve de ces croix ayant dominé des cimetières.

Il se pourrait toutefois qu'elle ne soit qu'un jalon ayant marqué l'avance des missionnaires lors de l'évangélisation du royaume de Congo.



Kwilu-Gungo -2 aspects du site de Lukwila





Kasai. - *Vue du lac Munkamba.*

Kasai. – *Un coin du lac Fwa.*



Le Kwango et les chutes Guillaume et François-Joseph.

La région méridionale du Kwango est un pays de savane aux rivières bordées d'une légère galerie forestière. L'altitude varie de 750 à 850 m. Les rivières qui sillonnent le plateau ont toutes une direction Sud-Nord et les sources des principales d'entre elles se trouvent dans la zone des plateaux de l'Angola. Cette partie méridionale du Kwango, comme celle du Kwilu d'ailleurs, constitue le rebord sud de la cuvette centrale et, des différents gradins de ce rebord, les rivières tombent en chutes parfois très spectaculaires comme celle du Kwango à 7°30' de latitude sud.

En plus des chutes Guillaume du Kwango, il faut signaler les chutes Lippens de la rivière Luie, les chutes Rutten de la rivière Lufuku, les chutes du Kwenge sur la route de Kahemba à Panzi, les chutes de l'Inzia, de la Bakali, archiduchesse Stéphanie (Kikwit), etc.

Les chutes du Kwango furent découvertes par le Major autrichien Von Mechow dont la mission, équipée aux frais de l'Allemagne, atteignit cette rivière le 19 juillet 1880. C'est lui qui baptisa les chutes des noms qu'elles portent: la grande chute Sakabundu en l'honneur de l'empereur d'Allemagne, la chute Ngomba du nom de l'empereur d'Autriche et les chutes intermédiaires de celui de Don Luis de Portugal.

Les chutes Guillaume (alt. 700 m). Ces chutes sont certainement l'une des merveilles du Congo, et on les cite parmi les plus belles du monde.

Venant du Sud, le Kwango arrive sur un vaste champ de rochers et à proximité de la chute se divise en trois bras. Le bras droit, large d'une vingtaine de mètres, coule entre des rives rocheuses et nues; le bras central, beaucoup plus large, est bordé d'une galerie forestière; le bras gauche, plus petit, descend entre des falaises, des amas de pierres et des arbres, en majeure partie des palmiers. Après un parcours de quelques dizaines de mètres, les deux premiers bras se précipitent verticalement d'une hauteur d'une trentaine de mètres dans un étroit et profond ravin, aux parois verticales, nues ou bien couvertes de mousse ou de plantes grimpantes. La chute du bras gauche est moins importante et on peut en marchant sur des amoncellements de pierres, descendre au bord même de l'eau ce qui est irréalisable aux grandes chutes.

Pour admirer les chutes, trois points de vue sont aménagés et comportent des bancs confortables. Un sentier en permet aisément

l'accès. Le coup d'œil vu des hauteurs est impressionnant. Un autre petit sentier, partant du troisième point de vue, descend vers le lit de la rivière.

Entre les chutes Guillaume et les chutes François-Joseph, existent aussi les *chutes « Don Luis »*. Sans avoir l'importance et la majesté des chutes Guillaume, elles n'en sont pas moins fort belles. Au lieu de plonger d'un seul saut, elles créent plusieurs cascades dont la déni vellation totale atteint une vingtaine de mètres. Alors que la rivière est fort étroite au sommet, elle s'ouvre progressivement en éventail vers le bas. L'eau tombant sur les différents gradins forme un spectacle ravissant. Une route y aboutissant prend naissance à 2 km avant d'arriver aux chutes François-joseph.

Les chutes François-Joseph.

Ces chutes, sur la rivière Kwango, semblent insignifiantes à côté des chutes Guillaume; elles ne représentent en réalité que de simples rapides dans la rivière; celle-ci rétrécie jusqu'à 10 à 15 m en amont, atteint en aval d'abord 50 à 60 m pour présenter enfin une largeur d'une centaine de mètres qui la rend calme et navigable.

Les chutes Lippens

Classées comme site.

Sur la route de Popokabaka à Kikwit via Kimbao, à 258 km de Popokabaka et 201 km de Kikwit, la rivière Luie est traversée au moyen d'un bac.

A 3 km en aval du passage se situent les *chutes Lippens*, classées comme site. On peut les atteindre en louant une pirogue aux riverains. Les chutes Lippens sont près du village de Tona. Toute la masse d'eau, large de 25 m tombe verticalement et par une seule chute d'une hauteur d'environ 30 mètres. Immédiatement en aval, l'eau coule dans un ravin, profond de 30 m, aux parois rocheuses, abruptes et verticales, couvertes de mousse et de fougères, après quoi elle bouil lonne et forme des cascades.

Les chutes Rutten

classées comme site.

A 124 km de Kikwit et 33 km de Gungu, sur la route qui relie directement ces 2 postes, la rivière Lufuku forme les chutes Rutten. Le sentier de 2 km qui y conduit s'amorce à 500 m du pont (direc tion Gungu). Les chutes se trouvent à quelques centaines de mètres du bout du sentier, mais il faut descendre à pic dans la brousse. La Lufuku est un affluent de la Lutshima. Dans le sud du territoire

de Gungu, elle coule à une altitude de 800 m environ, son confluent avec la Lutshima étant à 500 m d'altitude. La Lufuku coule d'abord dans une vallée herbeuse puis sur une distance de 20 km, son niveau descend de 800 à 600 m, pour former la chute en question. Cette chute se trouve près du village de *Kigoma*, à un kilomètre en amont

du ruisseau Bari, lequel coule sur une distance de plusieurs dizaines de mètres dans une espèce de grotte, surplombée par des rochers. A son point de chute, la rivière Lufuku est divisée en 5 bras dont la largeur varie de 1 à 20 mètres, le tout atteignant quelque 50 mètres au milieu d'une végétation touffue à prédominance de Pandanus. La masse d'eau se précipite du haut d'un mur abrupt et lisse dans un étroit ravin; dans le bras gauche, 1a hauteur de la chute est d'environ 20 mètres. En aval de la chute, un lit de pierres trans forme le cours d'eau en rapides de 20 m de large.

Les chutes de l'Inzia.

A Kumbili, dans le territoire de Feshi, au sud de Kimbao (route Popokabaka-Kikwit) on peut admirer de magnifiques chutes de la rivière Inzia dont le classement comme site a été proposé.

La chute d'eau de 24 m d'une rivière qui a 60 m de largeur donne un aspect grandiose au paysage et la brusque différence de la rivière Inzia en amont de cette chute, où elle est plutôt calme et peu ravinée et de cette même rivière en aval, où elle devient un torrent sauvage qui se creuse un chemin dans un ravin de 50 m et plus, presque à pic, est certainement très remarquable.

En aval, se trouvent quelques *grottes* et *chutes secondaires.*

Le site de Lukwila.

Pour se rendre au site de Lukwila, il faut prendre, à Gungu, la route de Kahemba jusqu'au centre commercial de Kandale (km 65). Lukwila se trouve à environ 15 km au sud de Kandale et est relié à ce poste par une route d'une quinzaine de km, laquelle traverse le Kwilu à 3 km du poste (bac) et conduit au sommet des fameux canyons. Ce site constitue l'une des attractions les plus spectaculaires du Kwango. Il est classé par la commission des monuments et des sites. Il a servi de fond à quelques scènes du film « *Bongolo* » d'André Cauvin. La dépression mesure 5 km de long sur 1,5 à 3 km de large. Profonde de 150 m environ elle forme un cul-de-sac et présente l'aspect d'un creusement dû à une gigantesque pelle mécanique qui aurait enlevé, en une seule venue, des kilomètres-cubes de terre.

Les falaises du canyon sont absolument verticales et laissent apparaître les différentes couches sablonneuses ou glaiseuses, différemment teintées suivant la profondeur et dont les nuances vont du blanc au rouge sang en passant par le gris, le jaune, le rose et la garance. Pour donner plus de grandeur au spectacle, d'immenses murailles, vivants témoins de la préhistoire, s'élèvent du fond du canyon jusqu'aux ¾ de sa hauteur totale. Leurs sommets pointus font penser aux ruines d'antiques donjons. C'est au fond du gouffre, que la Lukwila prend sa source pour porter à la Loange toute proche ses eaux rouges qui vont teinter la rivière jusqu'à 700 m en aval. Un phénomène de captation est en pleine évolution et 1'on voit nettement que les eaux qui jusqu'ici s'écoulent vers la Loange ne sont plus séparées du bassin du Kwilu que par une simple paroi.

Quelques sites entre Basongo et Charlesville.

Sur la route Basongo-Mitsibu-Mibalaie-Charlesville, à environ 130 km au sud de Basongo, on trouve, à 800 m à droite de la route, le *lac Madimape* légèrement encaissé et constituant un endroit de villégiature tout indiqué ; la mission américaine de Charlesville y a construit deux maisons de vacances pour enfants européens.

A 2 km plus au sud, à 600 m à droite de la même route, *le lac de Berengandongo,* de 9 km de longueur sur 3 km de largeur, est également un site très agréable avec la maison de passage de l'Etat de Kashosho.

Au km 156 de la même route, un sentier d'une trentaine de mètres mène au bord d'une énorme dépression sur laquelle l'érosion est venue ajouter sa marque impressionnante. D'une profondeur de 50 m et d'une largeur de 600 m, la dépression s'étend assez loin et offre, avec ses terres rouges, un aspect très contrasté.

Au fond du canyon, des débris, non dissous par les pluies, pré sentent les formes les plus inattendues. Ce site s'appelle *«trou aux singes* » ou mieux « trou aucynocéphales ».

LE KASAI ET LE KATANGA

LE KASAI.

Toute la région du Kasaï proprement dit, c'est à dire celle s'éten dant au sud du 5è parallèle, s'étage sur le rebord sud de la cuvette centrale et présente les mêmes caractéristiques que celles du sud du

Kwango : rivières coulant en direction sud-nord en présentant, sur une grande partie de leurs cours, des séries de rapides et de chutes parfois étonnantes.

Au Sud, le pays s'élève progressivement vers les plateaux de la Samba, du Lunda et la crête Congo-Zambèze ; la savane devient moins arbustive et forme d'excellents pâturages, exploités d'ailleurs par de grands organismes d'élevage.

Les principales chutes formées par les rivières qui dévalent des divers paliers du rebord sud sont: celles du Kasaï à Mai Munene et Wissmann, celles de la Luebo, de la Lulua entre Sandoa et Kapanga et près de Luluabourg, de la Lueta, de la Bushimai, de la Lubi, du Lubilashi, du Sankuru, etc.

Les chutes de Mai Munene.

Les chutes du Kasai, que les indigènes dénomment Mai Munene (grande eau), sont d'un fort débit et se classent parmi les plus importantes du Congo. La rivière se divise en plusieurs bras et mesure, à cet endroit, plus de 400 m de largeur. Les chutes ne dépassent pas une hauteur de 6 à 8 m mais sont très belles, surtout pendant la saison sèche durant laquelle les roches apparaissent bien plus claire ment. Elles se trouvent à 36 km de Tshikapa.

Les chutes de la Lulua.

Sur la route de Luluabourg à Lubondaie via les missions catho liques de St-Joseph et de Kabwe méritent une mention spéciale. Elles se trouvent à 500 m de l'ancien bac et sont accessibles par la rive gauche. De 400 m de largeur, la rivière se divise en plusieurs bras qui forment des chutes et des cascades de 25 m de hauteur dans un cadre magnifique.

Plus en amont, la rivière coule dans des gorges larges de 20 m et profondes de 30, tout à fait remarquables, et le spectacle de la Lulua s'engouffrant en mugissant dans ce défilé est impressionnant. Ces gorges se trouvent à une quinzaine de km de la mission protestante américaine de Lubondaie.

Les plus belles chutes de la rivière Lulua se situent à Samuzambo, à 60 km en aval de Sandoa. Elles sont accessibles par un chemin vicinal se dirigeant vers le nord en longeant la rivière. Elles peuvent également être atteintes en empruntant la piste de 12 km que l'on trouve à gauche, à la bifurcation du km 78, sur la route Sandoa-Kapanga.

Les grottes et les chutes de la Lubi.

Sur la rivière Lubi, affluent du Sankuru dans lequel elle se jette en face de Lusambo, on trouve à 61 km de Tshimbulu, sur la route menant à Bakwanga via Mérode, de magnifiques rapides et une remarquable chute. Les rapides sont un peu en aval du pont Nicole et *la chute* à 1 km du pont. Pour y accéder, tourner à gauche immédiatement après le pont; une piste de 1 km permet d'arriver en voiture jusqu'à 200 m des chutes.

Au km 95 de la route Tshimbulu-Dimbelenge, une piste de 2 km bien signalisée conduit à 200 m des *grottes*. Du terminus de la piste, on descend dans une dépression où, à flanc de coteau, se trouve l'entrée des grottes; il faut passer par un orifice caché dans la végétation. Ces grottes sont une succession de huit salles dont la voûte est ouverte par endroits et où pénètre la lumière venant d'environ 40 m au-dessus. Les parois sont d'une teinte verte caractéristique. On trouve quelques stalactites et stalagmites. La circulation y est aisée et la lumière naturelle suffisante pour s'y diriger; il est toute fois bon de se munir d'un moyen d'éclairage pour la visite de certaines salles. La longueur totale des grottes est de quelque 300 m. Nombreux oiseaux et petites cascades.

Les lacs Munkamba et Fwa.

Le lac Munkamba se trouve à environ 100 km à l'E.-N.-E. de Luluabourg. C'est un beau lac d'une superficie approximative de 180 ha, un lieu de villégiature, de repos et de week-end, ainsi que de vacances pour enfants. Les eaux absolument pures sont vivifiantes, ses plages d'un beau sable blanc. On peut s'y livrer aux plaisirs de la pêche et du canotage.

Les abords du lac sont parcellés par la Colonie. L'emplacement résidentiel compte déjà une centaine de lotissements: villas, hôtels (2), garages et station-service, mission protestante.

Le lac est dans une cuvette sans communication extérieure ; ses rives ne sont pas boisées, mais il existe un projet tendant à combler cette lacune.

Une route circulaire fait le tour du lac.

L'excursion au lac Munkamba peut se poursuivre par la visite au *lac Fwa* distant de 41 km et qui est peut-être le plus beau du Congo. Dans un cadre romantique, la végétation tropicale se mire dans les eaux calmes passant du vert jade au rose ou à l'incolore, selon la nature du fond ; de petites cascades dévalent vers le lac et viennent

animer le paysage qui est de toute beauté. On peut se promener en pirogue sur le lac et visiter les émergences à l'extrémité de celui-ci: c'est une petite promenade charmante qui laisse un souvenir inoubliable.

Malheureusement, comme on peut y contracter la bilharziose, il est interdit de s'y baigner.

La visite des lacs comporte environ 300 km et peut se faire en une journée.

LE KATANGA.

Par la richesse de son sous-sol et les progrès de son industrialisation, le Katanga est la province la plus importante du Congo. Son altitude, ses hauts plateaux, d'où sortent le fleuve Congo et quelques-uns de ses affluents, et son climat tempéré en augmentent l'attrait.

En général, le pays est formé d'une savane très arbustive, avec de vastes clairières d'où émergent des termitières parfois énormes et revêtant des aspects très curieux; vers le Sud, au fur et à mesure que le pays s'élève, la végétation devient de plus en plus rabougrie et clairsemée. Toutefois, les hauts plateaux conviennent parfaitement à l'élevage et à la colonisation. L'altitude moyenne va de 500 à 1.000 m dans le Nord; elle est de 1.000 à 1.500 m avec des plateaux de 1.500 à 2.000 m vers le Sud et le Sud-Est.

Son éloignement de l'équateur - 6° à 13° de latitude Sud - est la cause de saisons mieux marquées que dans le reste de la Colonie et la température moyenne de 20° à 25° descend la nuit, en saison sèche, aux environs de 5° et même parfois plus bas.

Sans doute, ni les visions prestigieuses, ni les beautés naturelles si caractéristiques de la région des grands lacs, ni l'éclat et le faste des frondaisons tropicales ne se révèlent ici au voyageur, mais il y trouvera un paysage d'une plus grande douceur qui rappelle nos Ardennes, sur lequel plane le bleu absolu d'un ciel dont la luminosité contraste brusquement avec le voile qui couvre trop souvent les sites équatoriaux.

Qu'il arrive par les plateaux maigrement boisés de l'Angola, ou par les solitudes mornes et parfois désertiques de l'Afrique Australe, le touriste sera frappé de l'aspect souriant de la nature dans cette région de transition qui le conduit vers la grande forêt tropicale, ou vers les régions des lacs et des volcans.

Les sites du Katanga sont souvent très beaux, mais parfois quelque peu difficiles à atteindre en voiture; le principal effort des dirigeants a porté d'abord sur l'ouverture des voies de communications facilitant

l'exploitation des richesses du sous sol et le développement de l'industrie. Actuellement un réel effort est fait pour que résidants et touristes puissent quelque peu jouir des beautés naturelles de la Province.

Les lacs Kisale, Upemba, etc.

La descente du Lualaba, de Bukama à Kabalo, est très pittoresque. Le tronçon navigable, dit « bief supérieur », s'étend sur 640 km jusqu'à Kongolo. En débouchant dans la plaine du Kamulondo, de 250 km de long et de 40 à 50 km de large, le Lualaba se développe en de nombreux méandres échancrés à l'infini par un enchevêtrement de chenaux donnant accès à une multitude de lacs. Le plus grand d'entre eux est l'Upemba (500 km^2 environ). Le Kisale est le plus connu et le seul qui soit traversé de part en part par le Lualaba. Il mesure 20 km sur 15 et est envahi par une abondante végétation de lotus, de nénuphars et surtout de papyrus. Aux hautes eaux, toutes ces plantes flottent au gré des vents, formant des îlots pouvant atteindre une superficie de plusieurs dizaines d'hectares. Lorsque la tornade souffle pendant des heures dans la même direction, les paquets d'herbes s'amoncellent en masses énormes et peuvent alors obstruer les espaces libres constituant les chenaux de navigation. Au départ de Bukama, le fleuve, dont la largeur varie de 200 à 1.800 m, commence par longer les Monts Hakansson, à gauche; sur la droite, dans les marécages de l'intérieur, est le grand lac Kabwe.

Il longe ensuite le Parc National de I'Upemba - nombreux troupeaux d'éléphants et d'animaux de toutes sortes.

A l'intérieur des terres, à hauteur du dépôt de bois de Kabelwe, se situent, entre les rivières Mwevu et Mungoy, les importantes grottes de Tumba. Au dire des indigènes, elles comportent d'énormes salles accessibles sur une distance de plusieurs kilomètres mais, jusqu'à présent, aucun blanc n'en a fait la visite en détail.

Après le grand lac Upemba, laissé sur la droite, le fleuve pénètre dans le lac Kisale où le chenal, tracé dans les immenses étendues d'eau couvertes de papyrus, présente un caractère unique.

Lorsque le fleuve sort de la grande zone marécageuse des lacs, il coule au milieu d'une plaine de savane légèrement boisée. Tout le long du parcours, s'échelonnent de nombreux villages riverains en partie cachés par les palmiers, notamment des borassus.

Tous les 21 jours un bateau du C.F.L. relie Bukama à Kabalo et assure la correspondance avec les trains d'Elisabethville, Le Cap,

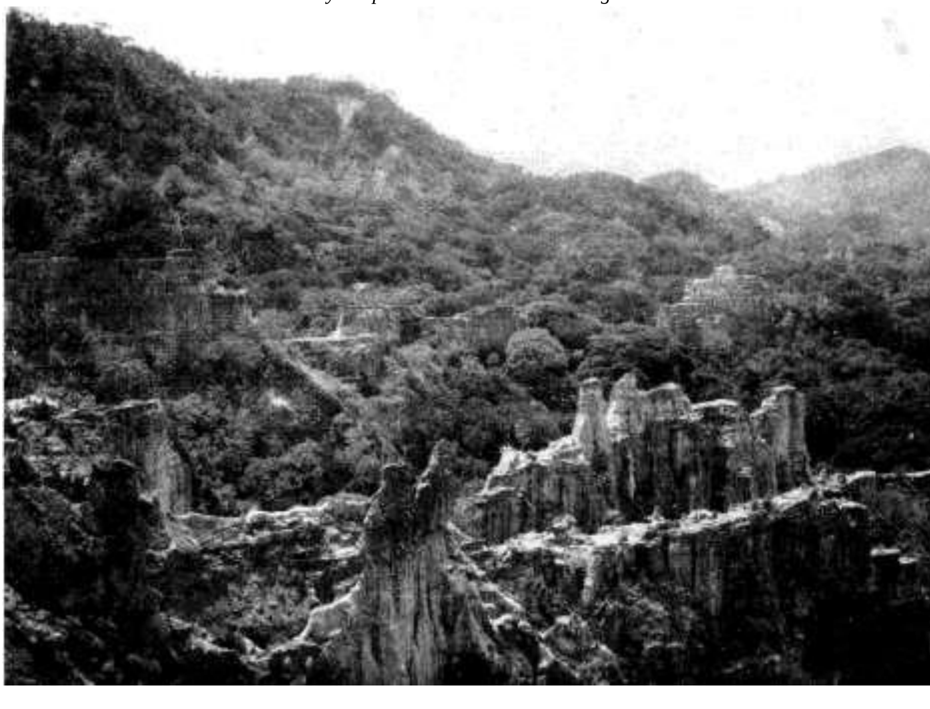
Katanga
Mitwaba

La chute de la Lofoi-184m

la plus haute du continent africain.



Kasai. – *Le trou aux cynocéphales sur la route de Basongo à Charlesville.*





Katanga- Territoire de Kamina- Les grottes de Pitanshi formées par la rivière Kibulu

Les chutes de la rivière Lulua à 100 km de Luluabourg





Katanga-Lubudi- Chutes de la Kawhle-sud près de Kayo

Lobito, et ceux vers Kindu et Stanleyville ou vers Albertville par où se fait la liaison vers le Ruanda-Urundi et le Kivu d'une part et avec Kigoma et Dar-es-Salaam d'autre part.

Les Kundelungu et la chute de la Lofoi.

En partant d'Elisabethville, une visite des plateaux du Kunde lungu s'impose. A la bifurcation du km 103 de la route de Kasenga, à quelque 5 km au-delà de Katofio, il faut tourner à gauche; par un chemin parfois assez mauvais, on atteint l'immense plateau.

L'altitude moyenne des hauts plateaux dépasse 1.600 m. Du haut des falaises à pic qui dominent de 7 à 800 m la grande plaine de la Lufira, on jouit d'un panorama splendide. D'autre part, la faune des zones élevées est particulièrement riche en lions, antilopes, éléphants, zèbres, etc. ; il y subsistait encore, il y a peu de temps, quelques rhinocéros. Un bon gîte du Royal Automobile Club du Katanga, existe à environ 95 km de la bifurcation; il est muni d'un matériel de campement pour 8 personnes. A côté de la réserve intégrale de chasse qui en protège la faune, un domaine de chasse, récemment créé, se trouve à une vingtaine de km du gîte.

Ceux qui ne désireraient pas perdre deux ou trois jours sur les plateaux, prendront à Minga, km 91 de la route de Kasenga, le chemin de Sampwe et Mitwaba qui traverse une forêt de bambous tout en suivant la vallée de la Kifiba. Au km 174 d'Elisabethville, à Kienge, il faut tenir la droite pour longer les falaises du Kunde lungu. A Kienge, on trouve un gîte touristique.

Entre Kienge et Lukafu, dans une faille de l'énorme bastion montagneux se cache une chute d'environ 80 m de haut. Elle est surtout pleine d'attrait lorsque le soleil de l'après-midi perce les feuillages environnants et diapre à l'infini les colonnes d'eau. Cependant on n'accède à ce site que par un incertain sentier indigène et en pataugeant parmi les éboulis rocheux des 200 derniers mètres.

A Konko, vers le km 218, un peu avant le passage de la Lofoi, une piste de 13 km partant vers la droite, conduit au pied des falaises d'où, par un sentier dans une gorge, on peut atteindre la fameuse *chute de la Lofoi* tombant à pic d'une hauteur de 340 m. C'est la plus haute chute verticale du continent africain; le débit en étant toutefois peu important, il arrive que, durant la saison sèche, l'eau de la chute se volatilise dans l'atmosphère. Un gîte existe au terminus de la piste de 13 km qui part de Konko.

Le touriste peut rentrer à Elisabethville par la route de Sampwe, Kiubo (où il logera et contemplera les merveilleuses chutes de la Lufira dont nous parlons ci après) et Jadotville.

Les chutes de la Lufira et le lac Tshangalele.

La Lufira, affluent du Lualaba, prend, comme lui, sa source sur la crête Congo Zambèze. Dans son cours supérieur, les eaux de la rivière ont été captées pour fournir au Katanga l'énergie électrique dont il a besoin pour son développement.

Au km 121 de la route (ancienne) Elisabethville-Jadotville, sur la droite, une piste mène d'abord à la mission Bénédictine St Gérard de Kapolowe (6 km) ; elle gravit ensuite une colline d'où l'on aperçoit les vastes étendues du lac de retenue de la Lufira, appelé lac Tshangalele. En continuant, on arrive, après avoir traversé les villa- ges de pêcheurs Kankwale, Kibangu et Lusambo, au village de Kisunka, terminus situé à environ 20 km de la bifurcation. En s'adres- sant au chef Kisunka Djeke, on peut louer une pirogue (coût 20 fr l'heure) pour faire une promenade sur le lac. On aura ainsi l'occa- sion de se faire une idée de l'activité fébrile qui y règne; plus de 1000 indigènes pêcheurs sont installés tout autour des rives.

Ce lac artificiel a une superficie de 356 km² et peut être considéré comme un des endroits les plus poissonneux du Katanga. Les espèces rencontrées sont des Cichlidae (Tilapia nigra), des siluroïdes et des cypriniformes.

Les plantes aquatiques qui s'y sont prodigieusement développées (50 % de Typhe) abritent quantité d'oiseaux d'espèces très variées; l'amateur de chasse peut y exercer son adresse, le lac étant l'habitat de nombreux canards.

Plus en aval, les *chutes Cornet* ou de Mwadingusha, à 80 km de Jadotville par la route, constituent un but de promenade très inté- ressant: la masse d'eau de la Lufira s'abat brusquement de 113 m pour être captée et utilisée dans les usines de la Sogefor, la centrale hydro- électrique Emile Francqui qui développe une puissance de 79.000 HP ; là se trouvent les mémoriaux Emile Francqui et Cornet.

Un peu en aval, à Koni, se trouvent le barrage et la centrale hydro-électrique Bia, développant 60.000 HP.

Les chutes de Kiubo.

Des diverses chutes de la Lufira, classées parmi les plus belles

du Congo, les plus admirables sont celles de Kiubo. Elles débutent par une suite de cascades sur des grès du Kundelungu supérieur, appelés « grès de Kiubo ». La chute a une hauteur de quelque 60 m et tombe sur des schistes. La rivière Lufira peut atteindre une largeur de 100 m. Le volume de la rosée d'eau projetée est énorme et le grondement des eaux s'entend à plusieurs kilomètres. Le débit de la Lufira est régularisé en partie par le barrage des chu tes Cornet à quelque 150 km en amont.

Un sentier partant de l'hôtel aboutit au niveau du pied des chutes et une baleinière conduit le visiteur à 2 km en aval, ce qui permet de jouir entièrement du spectacle. Le coucher de soleil sur ces chutes est de toute beauté.

L'ensemble de Kiubo qui comprend les chutes elles-mêmes, de belles grottes en aval, les rapides et les chutes de la Luvilombo, affluent de la Lufira, les rapides en aval, etc. a été aménagé par le Royal Automobile Club du Katanga avec la coopération du Touring Club Royal du Congo Belge. Des sentiers ont été créés sur les deux rives pour permettre de jouir de cet ensemble magnifique et de beaux endroits de pique-nique ont été aménagés. On peut pratiquer à Kiubo la natation, la pêche et la chasse.

Un hôtel rend possible un séjour quelque peu prolongé en cet endroit.

La région de la Panda.

Au N.-0. de Jadotville, contre le massif des Biano qui la domine, une longue vallée constitue la curieuse région de la Panda. De toutes les montagnes environnantes, qui forment un gigantesque amphithéâtre ouvert d'un seul côté, se précipitent de multiples nappes liquides créant de hautes chutes notamment celle de la Mulamba en forme de lyre.

On peut visiter cette région en empruntant la route qui part de la gare de Kansenia et, par la mission catholique du même nom (où l'on doit s'arrêter pour voir l'intéressante collection du R.P. Anciaux) rejoint à Kiankwale la route Jadotville-Lubudi.

Les chutes de la Kalule et les grottes près de Lubudi.

La localité de Lubudi est en passe de devenir un centre touristi que intéressant. Situé à 210 km 500 de Jadotville sur la route menant à Bukama et Kamina, Lubudi est donc facilement accessible aux tou-

ristes; deux hôtels permettent de s'y arrêter quelque temps et son altitude de 1.345 m la gratifie d'un climat doux.

De nombreuses pistes et routes aménagées mènent à des ensem bles de chutes et rapides de toute beauté.

A 11 km de Lubudi se trouvent, sur la Kalule-sud, les très belles chutes de *Dikolongo* d'environ 40 m de hauteur. La rivière a été aménagée pour les deux centrales hydro-électriques de la Cimenkat. Le lac de retenue de Dikolongo, de quelque 150 ha de superficie, est un paradis pour les oiseaux et sert de repos à de multiples migra teurs; les amateurs de pêche pourront s'approvisionner en Tilapias, poissons de premier choix.

A 14 km 500 de la localité, en amont de Dikolongo, toujours sur la même rivière, se trouvent les magnifiques *chutes de Kawa* de +/- 90 m de hauteur. Le touriste peut atteindre un roc qui domine de 80 m le cirque des chutes et d'où l'on aperçoit au loin le lac de retenue et les marais de Dikolongo. Une route privée d'intérêt local mène à cette merveille.

A 16 km du poste, toujours sur la même rivière, le spectacle des *chutes de Kabundji* de 120 m de hauteur est réservé aux bons marcheurs car aucune piste carrossable n'y mène ; il n'est cependant pas douteux qu'elles seront sous peu accessibles aux véhicules.

La Kalule-nord n'est pas moins pittoresque : à Kayo, à 17 km de Lubudi, splendide *chute de Kayo* de 80 m; de là une piste de 1 km mène à celles de Dipera. Toujours à partir de Kayo, une piste carrossable remontant la Kalule conduit à la *chute de Kamwanga* de quelque 20 m de hauteur qui n'est que la troisième partie d'une chute bien plus importante et plus spectaculaire, mais qui n'est pas encore bien dégagée.

Comme autres chutes notons celle de la Kalule-nord à 42 km de Lubudi sur la route de Bukama et celle de la Lubudi.

Cet ensemble est complété par une *série de grottes* dont beaucoup restent encore à découvrir et à explorer. Déjà celle de *Kyantapo* a fait l'objet d'un classement comme site. Elle renferme des sculptures indigènes d'âge inconnu. La grotte de *Kando* a une entrée dantesque et se terminerait par un lac renfermant des poissons aveugles. La grotte de *Mpalaba* s'étendrait sur des kilomètres et se terminerait également par un lac important, mais d'accès difficile. Celle de Kiama kende est sans intérêt en regard des trois autres.

A noter aussi, dans les environs, les failles à proximité de la route de Mokabe Kasari et des sources salées.

Chutes et grottes de la Kilubi.

Au km 84 de la route Kamina-Kabalo (Kongolo ou Kasongo) via Kabongo, le Touring Club Royal du Congo Belge a aménagé une piste de 41 km en permettant la visite. A 11 km sur cette piste, se trouve la ferme de la Kilubi. La première chute d'une cin quantaine de mètres se trouve juste devant le bâtiment principal. Une deuxième chute, dite de la Kifita, est à quelques kilomètres en aval sur la même rivière Kilubi; on y accède par un bon sentier. Une première grotte, petite, mais très jolie, est creusée par un mince affluent de la Kilubi, ruisseau à sec en saison sèche.

Pour se rendre à la *grande grotte*, celle de *Pitanshi*, il faut, après le passage de la Kilubi, prendre à gauche durant 15 km. Cette grotte, ou plutôt ces grottes principales sont dues aux affouillements souterrains de la rivière Maie qui se jette dans la Kilubi ; elles sont longues de 7 km environ et éclairées ça et là par des cheminées d'effondrement. Seule la première partie, constituée par une salle immense, peut être visitée actuellement ; on y entre par le lit de la rivière et on en sort un peu plus loin par une belle grimpette, partiel lement à travers des cascatelles. Durant la journée, les cheminées de la voûte assurent un éclairage suffisant, surtout vers le milieu du jour. La salle a comme murs des tentures et des draperies et comme sol un enchevêtrement de coupes, bénitiers, fleurs, vagues et crêtes pétri fiées; elle renferme des stalactites et fleurs de diverses couleurs. Le passage étant souvent impossible lors des fortes crues de la saison des pluies, il est préférable d'en faire la visite durant la saison sèche.

Les chutes Johnston.

A ceux qui se rendent à Kasenga, sur le Luapula, il est con seillé de faire la promenade vers les chutes et rapides Johnston qui se trouvent à 29 km en amont.

Une route touristique de 30 km, longeant le Luapula jusqu'à Malo, permet cette visite. Au km 17, vers Kaluba, on trouve les vestiges d'un ancien fort du XVIIe siècle.

La visite peut également se faire en remontant le Luapula en barque à moteur sur quelque 25 km. La rivière est très sinueuse, pro fonde de 3 à 4 m et large d'environ 300 m. Le voyage est très beau.

Les chutes (5 à 8 m) et les rapides très nombreux s'étendent sur une dizaine de kilomètres depuis Kaluba, jusqu'à 5 km en amont de Kyalwe. Il est possible, en pirogue, de prendre pied parmi les rochers et de faire quelques jolies photographies.

LA CUVETTE CENTRALE,

LE FLEUVE ET LE DISTRICT DE L'UBANGI

En dehors du fleuve et de ses principaux affluents, notamment le Kasaï, cette province ne recèle guère de sites intéressants étant presqu'entièrement située dans la cuvette centrale, pays plat, marécageux et couvert de forêts. Seul, le district de 1'Ubangi situé sur le rebord très peu prononcé du nord, offre quelques points de vue remarquables dans la partie couverte de savanes. Comme le pays n'est guère visité par les touristes, nous nous bornerons à citer ces sites dans le corps des itinéraires.

Le fleuve Congo et le Kasaï.

Au voyageur qui, après de longues et parfois fatigantes randonnées à travers les régions de l'Ituri, du Kivu, du Ruanda ou du Katanga, dispose encore du temps nécessaire, il est conseillé de rejoindre Léopoldville et Matadi en utilisant l'une ou l'autre des magnifiques artères que sont le fleuve Congo et son affluent le Kasaï.

Le voyage est une longue promenade à travers une nature exotique, jeune et sauvage. Le confort des bateaux modernes qui assurent la liaison régulière entre Stanleyville ou Port-Francqui et Léopoldville (bonnes cabines, pont large, fauteuils reposants, bains et douches, bar et restaurant convenables) permettra, après les fatigues de l'auto ou du chemin de fer et l'inconfort des auberges de l'intérieur, de prendre quelques jours d'un repos physique agréable. Tout en appréciant ce repos, le voyageur ne se lassera pas d'admirer des paysages toujours changeants et des scènes de la vie indigène dans les villages non encore soumis à la discipline des centres européens; cela ne l'empêchera pas, aux escales, de continuer à s'intéresser aux réalisations européennes dans ces contrées hier encore inaccessibles.

S'il part de Stanleyville, il verra le fleuve s'élargir en de vastes pools de 15 à 20 kilomètres, parsemés d'îles impénétrables ou de bancs de sable doré sur lesquels s'échouent les « snags » arrachés par les crues et où dorment parfois des crocodiles. Les rives couvertes de roseaux au-delà desquelles se profilent la savane ou des collines parsemées de palmiers, succéderont aux rideaux épais de la forêt équatoriale, déchirés çà et là par les petites clairières des villages.

Pour rompre la monotonie de tous les spécimens de la flore équatoriale, le voyageur aura le spectacle d'agglomérations différen-

tes selon les tribus, celui de pêcheries, celui de la rencontre de pirogues bondées de nattes ou de charges de poisson fumé et de vivres, celui des jeux d'enfants qui, de la rive, tendent leurs bateaux en miniature taillés dans du bois de parasolier, celui de la course de vitesse avec le bateau que tentent parfois quelques adolescents debout sur leurs embarcations ou encore celui des ébats des singes et des hippopotames.

S'il sommeille, la sirène lui annoncera qu'on croise un autre vapeur ou qu'on salue un poste d'occupation européen ; le gong du bord lui signalera l'approche de l'escale où il pourra s'amuser des gesticu lations, rires ou injures résultant des tractations entre le personnel du bord et les marchands indigènes.

Il ne manquera pas non plus, au cours de ces escales, de faire l'une ou l'autre promenade très intéressante dans le poste ou aux envi rons. Ce sera également l'occasion de comparer les peuplades indi gènes qui occupent les rives du fleuve et l'estuaire des affluents, peu plades si différentes par l'aspect physique, les tatouages, la coiffure, l'habillement, les parures des femmes, les manifestations du sens artis tique se dégageant des objets présentés à la vente.

Le Kasai, dont les rives changent continuellement d'aspect, allant de la savane piquée de borassus à la forêt, fouillis de tiges et de lianes enchevêtrées s'élançant vers la lumière, des marécages aux col lines herbeuses, de l'immensité plate des rives basses aux falaises et aux rochers des passes, le Kasai, répétons-le, n'est pas moins intéressant.

Mentionnons son cours tantôt rapide, tantôt calme ; la traversée, entre deux lignes d'écueils invisibles jalonnées de bouées, de la passe de Swinburne aux bords de rocs dentelés, toujours submergés, terribles aux eaux basses et causes de quelques désastres ; le calme du Wissmann Pool aux nombreux bancs de sable; l'entonnoir du Kwa, au courant rapide, déversant la rivière dans le fleuve; les escales agréables de Basongo, Brabanta, Dima, Banningville, Mushie. Tout cela donne au voyage une telle diversité qu'il en paraît trop court.

Le Bas-Fleuve aussi pour ceux qui rentrent par la voie maritime ne manque pas de pittoresque. Le passage du Chaudron d'Enfer, formi dable tourbillon immédiatement en aval de Matadi et à côté duquel Charybde et Scylla ne seraient que jeux d'enfants, procure souvent de fortes émotions. La série des criques sauvages, les îles nombreuses, les rives couvertes de palétuviers aux nombreuses racines adventives sur lesquelles grimpent de curieux petits poissons; même les falaises ou les plages formant les rivages de l'Atlantique ont leur charme.

Les excursions en pirogue.

Les voyageurs qui doivent stationner quelque temps dans un port fluvial ou une localité riveraine d'un cours d'eau navigable, pour y attendre la correspondance leur permettant de continuer leur voyage, peuvent agréablement occuper leurs loisirs à faire, entre autres prome nades, une petite excursion en pirogue le long des rives de la rivière.

En s'adressant aux Autorités territoriales, ils choisiront, parmi les promenades, celle qu'ils estiment avoir pour eux le plus d'attrait et ils pourront facilement louer une embarcation et le nombre de pagayeurs nécessaire pour rendre le déplacement intéressant.

L'équipe indigène est généralement accompagnée d'un batteur de gong qui scande les chants rythmés louant les qualités et surtout la générosité... du « grand Blanc » qu'elle conduit dans sa barque.

Le long des rives, la pirogue glisse souvent sous un dôme de verdure et dans les branches des arbres qui surplombent l'eau, on peut admirer les divers représentants de la gent ailée aquatique, voire les ébats des singes parfois assez nombreux.

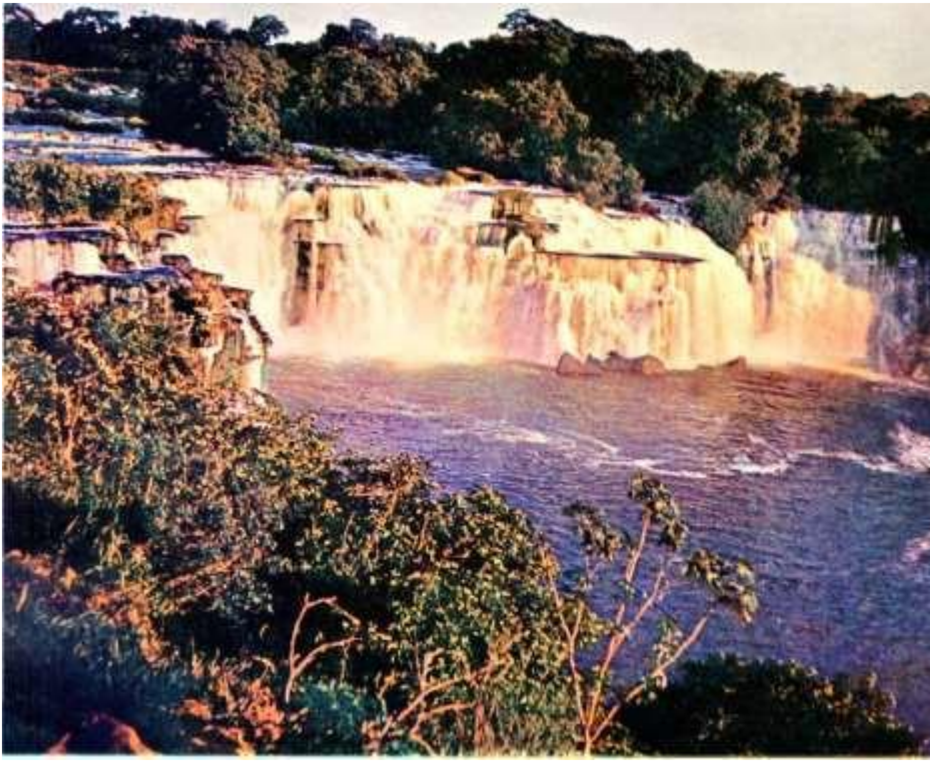
Selon les régions, crocodiles ou hippopotames apportent une note très « couleur locale » au paysage, à moins que ce ne soient des bancs de roches au travers desquels filtre la rivière, ou encore les barrages formés par les pêcheries des natifs parfois audacieusement installées sur le cours d'eau. On peut quelque fois assister, dans les villages riverains, à de pittoresques marchés fréquentés par des repré sentants de la vieille génération portant vêtements, coiffures et parures propres à leur tribu. ou aussi à des pêches faites au moyen d'engins spécifiquement indigènes, ou encore à la traversée de rapides par des pirogues manœuvrées par d'habiles pagayeurs. Un endroit agréable pour le pique-nique emporté sera toujours trouvé, conforme au goût des voyageurs.

Pareille excursion ne peut que laisser un souvenir inoubliable, et digne de meubler les récits de· voyages des touristes les plus exigeants.

Coquilhatville et le jardin botanique d'Eala.

Si la durée de l'escale le permet, il est conseillé aux voyageurs passant par Coquilhatville de visiter le jardin d'essai de l'Inéac à Eala qui se trouve à 7 km de Coquilhatville. La durée de la visite complète demande de 1 h ½ à 2 h.

Les principales curiosités de ce jardin sont: « La Rocaille », la culture des orchidées, l'allée des bambous et les parterres de sensitives.



Katanga – Kiubo. –

Les chutes de la Lufira, éclairées par les rayons du soleil couchant.

Vue prise du jardin de l'hôtel.

II. QUELQUES PEUPLADES INTERESSANTES.

Presque toutes les peuplades du Congo et du Ruanda-Urundi sont intéressantes à divers points de vue.

Nous ne pouvons cependant nous permettre, dans le cadre de ce guide, de dire un mot de chacune d'elles. Nous nous contenterons, lors de la description des itinéraires donnés dans la IIIe partie, de signaler l'endroit où le touriste les trouvera.

Dans le présent chapitre, nous donnerons quelques détails sur certaines tribus qui se signalent à l'attention des voyageurs soit par leur histoire, soit par certaines institutions ou coutumes, soit par leur sens artistique et l'influence qu'elles ont exercée sur leurs proches voisins. Cette façon de procéder allègera d'autant le texte des itinéraires dont la lecture s ra ainsi rendue plus facile aux voyageurs.

PROVINCE ORIENTALE - KIVU - RUANDA-URUNDI

Comme pour les sites intéressants nous commencerons par les régions les plus touristiques, c'est-à-dire par celles de l'Est du Congo.

Les diverses peuplades de la province Orientale, qu'elles soient soudanaises, nilotiques, bantoues ou pygmées, sont parmi les plus atta chantes du Congo.

Artistes et évolués comme les Mangbetu ou plus arriérés comme les pygmiformes Balese (Walese) et Bambuba; richement vêtus dans l'Uele ou presque nus chez les Lugware et autres nilotiques; affreuse ment tatoués tels les Topoke et les Lokele ou à peau bien nette ainsi que la jeunesse des centres ; de haute taille comme les nilotiques, de taille particulièrement petite comme les pygmées purs des forêts de l'Ituri et des environs d'Andudu et de Gombari, les indigènes capti veront le touriste par leurs danses, leurs sens artistique, leur hardiesse en tant que pagayeurs ou pêcheurs, l'architecture des villages et la beauté des objets en ivoire et en ébène qu'ils lui offriront en vente.

Les pêcheurs Wagenia.

Les Wagenia sont pêcheurs ; leur habitat se situe le long du Lualaba depuis Stanleyville jusqu'au sud de Ponthierville. Ceux de Stanleyville sont de hardis pagayeurs et d'audacieux pêcheurs ayant de tous temps remonté ou descendu les rapides du Lualaba: une promenade en pirogue manœuvrée par eux dans les rapides du fleuve est un enchantement.

Lors des fêtes à Stanleyville, des régates sont organisées au cours

desquelles on admire 1'habilité des pagayeurs Wagenia, manœuvrant des embarcations montées par une quarantaine d'entre eux, debouts, scandant leurs mouvements au son du tam-tam et avec des battements de pieds tout à fait caractéristiques ; le barreur, droit sur la proue, dirige magistralement l'embarcation capable de lutter de vitesse avec les bateaux.

Ces régates sont à ce point spectaculaires qu'aucune des grandes fêtes données à Stanleyville ne se déroule sans qu'elles soient inscrites au programme.

Les danses des jeunes femmes Wagenia, parées de ceintures, colliers, et bracelets de perles et exécutées à 1'occasion des grandes festivités, ont toujours comme fond une range d'hommes en grand costume d'apparat: coiffure de plumes, grand collier de dents de léopards, pagne teint au ngula, grande pagaie sculptée à la main droite et couteau suspendu sous le bras gauche par une large bande de peau de léopard.

Les Lokele.

Les membres de cette tribu, dont les terres ancestrales se trouvent dans les environs d'Isangi, vivent en partie sur le fleuve, dans de grandes pirogues, couvertes d'un toit en feuilles, qui leur sert d'habi tation. Ils montent et descendent le fleuve, trafiquant de tout et tro quant marchandises ou vivres contre produits locaux et inversement. A Stanleyville, on peut voir leur village flottant près du pont que l'on traverse pour se rendre au village des pêcheurs Wagenia. Leur existence rappelle celle des habitants des sampans dans les ports de l'Extrême-Orient.

Les Topoke.

Egalement des environs d'Isangi, sont de beaux types de noirs, mais parmi les plus tatoués du Congo: ni le nez, ni les lèvres ne sont respectés; toutes les incisives sont limées en pointe. Comme partout ailleurs cependant, la jeune génération habitant près des centres euro péens quelque peu importants, abandonne petit à petit ces mutila- tions corporelles.

Les Arabisés.

Dans tout l'Est du Congo, on trouve de ces villages d' « Arabisés » ou de « Banwana »; villages reconnaissables par leur architecture et par les habitants revêtus de la longue robe musulmane.

On a rassemblé dans ces agglomérations, les Baswahili (Waswa-

hili) et les auxiliaires des Arabes esclavagistes, qui, après la défaite de ces derniers, n'ont pu être renvoyés dans leur milieu indigène; certains, parmi les notables surtout, sont plus ou moins métissés d'Arabes. Convertis à l'Islamisme ils avaient adopté les mœurs et les coutumes musulmanes. Ils parlent un kiswahili pur. Ils continuent à vivre plus ou moins à la mode arabe et le Coran continue à être enseigné aux enfants. Ils sont d'une politesse parfois exagérée; il serait bon de surveiller leurs relations dans le monde arabe, où isla misme et esclavagisme sont souvent synonymes.

Les Babali.

Cette tribu habite dans la région de Bafwasende. Elle est bien connue pour son institution du « Mambela ».

Le Mambela.

L'institution du « Mambela » forme l'ensemble des rites religieux et profanes se déroulant, pour tous les membres de la tribu des Babali, à l'occasion de leur accession à l'âge adulte; ces rites remplacent ici ceux qui accompagnent ailleurs la circoncision.

Le Mambela se caractérise notamment par la quadruple rangée d'incisions ocellées sur la poitrine des initiés et par l'épreuve de la flagellation. Les Ishumu ou dignitaires du Mambela portent égale ment ces incisions sur les épaules.

Les Anyotos ou hommes-léopards.

On a voulu jadis établir un rapport entre le Mambela et la constitution des bandes d'Anyotos. Il est vraisemblable que certains dirigeants du Mambela, en raison même de leur situation sociale, aient jadis mis ces bandes au service de leurs vengeances personnelles et que les cérémonies du Mambela offraient aux Anyotos l'occasion de perpétrer de nouveaux crimes.

Cette secte a probablement disparu puisque l'on n'entend plus parler de leurs méfaits. Toutefois, comme le souvenir de leurs crimes reste vivace dans les tribus voisines, nous donnons ici quelques détails sur leur activité ancienne.

Les Anyotos ne s'attaquaient généralement pas à des hommes adultes, mais à des femmes, des enfants ou des hommes non en mesure de se défendre efficacement.

Les membres de la secte, avant d'être chargés de commettre leurs

meurtres, subissaient un entraînement assez sévère. Lorsqu'ils étaient désignés pour une expédition, ils devaient jurer le secret absolu et braver la mort plutôt que de manquer à leur parole.

Leur accoutrement se composait d'une sorte de tunique jaunâtre faite d'une étoffe indigène en écorce d'arbres et marquée, pour imiter la peau du léopard, de taches et de spirales noires. Une coiffe en étoffe du même genre et semblablement marquée enveloppait la tête et s'attachait autour du cou; elle était percée d'ouvertures au niveau des yeux, du nez et de la bouche. Un cordon serrait le vête ment à la taille et permettait de fixer au bas du dos une queue de léopard et de suspendre à la ceinture les autres accessoires : un bâton taillé à son extrémité inférieure de façon à contrefaire, sur le sable ou la terre fraîche, les traces des pattes du léopard ; un petit pot en terre cuite dont la résonnance imite à s'y méprendre le cri sourd de l'animal; une sorte de main de métal fixée solidement au poignet et dont les extrémités se terminent en forme de griffes pour labourer la gorge ou les seins de la victime et faire croire à une attaque du fauve; enfin un couteau qui sert le plus souvent à couper la carotide et dont l'usage est devenu, avec le temps, plus commun que celui de la griffe.

L'attaque se faisait le plus souvent au crépuscule dans la pénom bre de la forêt, aux abords des plantations.

On sait maintenant que de nombreux décès, attribués jadis aux léopards furent l'œuvre des Anyotos ; les auteurs de tous les crimes portant la marque de l'homme-léopard ont toujours été activement recherchés ; ces meurtres étaient punis de mort.

De nombreux Anyotos ont payé de leur vie, à Wamba, leurs tristes méfaits.

Les Mangbetu.

Ce sont des Soudanais, venus assez récemment du Nord, proba blement à partir du XIVe siècle. Ils ont absorbé, en partie, les régni coles bantous, en ont exterminé certains et ont refoulé les autres vers le Sud et le Sud-Ouest dans la grande forêt équatoriale. Leur langue est bien soudanaise à tendances monosyllabiques.

Au XVIIIe et XIXe siècle, ils avaient fondé un sultanat puis sant. Après 1'écroulement de leur puissance, les divers éléments qui composaient cette entité administrative se sont constitués en chefferies composées des principaux groupes ethniques à la tête desquelles l'élé ment soudanais domine.

C'est dans les environs de Paulis, Medje, Niangara, etc., que

l'on rencontre les types les plus caractéristiques de cette peuplade; ils ont conservé la curieuse coutume d'allonger artificiellement le crâne en forme de pain de sucre, ce qui se fait dès le plus jeune âge avant le durcissement des os; la tête de l'enfant est serrée dans un réseau de cordelettes ou de raphia que l'on enlève tous les 2 ou 3 jours afin de les resserrer et l'opération est terminée après 8 à 9 mois lorsque le crâne a pris la forme voulue.

La coiffure des femmes, en forme de tambour, est originale et constitue un véritable chef-d'œuvre; leur costume traditionnel a été conservé et notamment le tablier ovale « negbe » en feuilles de bana nier, orné de motifs décoratifs d'une grande richesse d'invention.

Les Mangbetu sont un peuple d'artistes; parmi leurs ouvrages en bois, il faut mentionner le curieux tabouret réservé aux femmes; les décorations se font au fer chaud.

Beaucoup de huttes de pisé, blanchies, sont ornées de dessins polychromes. Il en est de même de certains édifices publics des chef feries et spécialement des tribunaux indigènes: celui de Niangara est le plus beau ; celui des Mayogo Mabomio à Matari (4 km de Paulis) mérite le déplacement et sur la route de Wamba à Paulis (71 km avant ce dernier poste), celui de Vube vaut un arrêt.

Leurs danses sont également spéciales et l'orchestre au son duquel elles se déroulent groupe une grande variété d'instruments: gongs triangulaires en bois, tambours allongés, petits tam-tam rectangulaires, grandes cloches jumelées en fer, trompes d'ivoire prolongées par des manchons en cuir, etc.

Les Azande.

Comme les Mangbetu, les Azande (indiqués sur les anciennes cartes sous le nom de Niam-Niam ce qui veut dire « viande » -niama) sont d'origine soudanaise. Ils soumirent à leur autorité tout le nord des Uele et fondèrent les puissants sultanats des Abandia (XVIIe et XVIIIe siècle) et des Avungura (XVIIIe et XIXe siècle).

C'était des guerriers intrépides qui s'opposèrent à la pénétration arabe dans le nord. Bili et Doruma résistèrent aux troupes de l'Etat Indépendant et massacrèrent des officiers belges. Parmi les princi paux sultans rencontrés lors de la pénétration belge il faut citer : Djabir, Bili, Doruma, Gilima, etc.

Devenus auxiliaires de l'Etat Indépendant ils participèrent à la campagne de Chaltin contre les Mahdistes et leurs redoutables lanciers contribuèrent à la victoire de Redjaf. Ils ont toujours, par la suite, été considérés parmi les meilleurs soldats des troupes coloniales.

La délimitation de la frontière nord de la Colonie a réparti les

divers groupes de la peuplade des Azande entre le Congo, l'A.E.F. et le Soudan. Actuellement les autorités soudanaises ont encore souvent maille à partir avec leurs populations Azande qui ne sont pas dispo sées à laisser se renouveler les anciennes razzias des esclavagistes.

Leurs principales danses sont toujours des danses guerrières. La tradition n'est pas morte.

Les Ngbandi.

Les Ngbandi du territoire de Banzyville, région de savane bien distincte de la grosse forêt de l'Equateur, sont plutôt à rattacher au groupe des populations de I'Uele.

Si nous les citons, c'est qu'il existe chez eux la très ancienne danse des petites danseuses « Lenge », fillettes impubères. Pour l'exé cuter, elles sont parées de plumes d'autruche, de dards de porc-épic et de perles multicolores; le corps est teint au « ngula » et luisant d'huile de palme et le visage est orné de dessins blancs tracés au kaolin.

La danse est chantée; elle est rythmée par le tam-tam au son duquel se mêle le tintement des bracelets en métal que portent les « Lenge ».

Kakwa — Lugware — Alur — Walendu.

Les populations du Nord-Est du Congo, entre Faradje-Aba et Aru-Mahagi sont très caractéristiques.

Les Kakwa, les Lugware et les Alur sont d'origine nilotiques; les Alur sont des Shilluk du Nil émigrés vers le Sud. Quant aux Ndo, Logo et Walendu, ils seraient plutôt d'origine soudanaise.

Les Kakwa et Lugware sont de beaux types de noirs, semi pasteurs et semi-agriculteurs. Jadis, ils vivaient par familles dispersées dans toute la savane et allaient complètement nus. Depuis que les familles ont été regroupées par sous-clans en de beaux villages dotés d'installations hygiéniques, de kraals, d'écoles et de dispensaires et reliés par de petites routes aux grandes voies traversant la région, la nudité a été en général corrigée par le port de petits tabliers, parfois encore en feuilles de manioc, pour les femmes, et de pagnes ou kapitula pour les hommes.

Le bétail Lugware, petit et trapu, convient spécialement pour le croisement avec certaines races européennes.

Ces populations ne sont nullement artistes.

Les Pygmées purs des forêts de l'Ituri.

Les Pygmées des forêts de l'Ituri depuis Gombari, Andudu et Mungbere au nord, jusqu'à Beni et Avakubi au sud, sont les spéci mens les plus purs des anciennes populations paléolithiques du Congo.

Refoulés au cœur de la grande forêt par les premiers envahis seurs bantous et par les soudanais, en même temps que les Mamvu. les Balese (Walese), les Bambuba, etc., ils ont conservé leur mode de vie traditionnel (nomadisme, chasse, etc.), et sont restés plus purs que partout ailleurs. Le Pygmée n'est pas tatoué - voir chapitre II - Ethnographie.

On trouve les plus caractéristiques groupements de ces négrilles dans les environs de Gombari, Andudu, Nduye, Epulu, Mambasa, Mont Hoyo et Oisha (nord de Beni). Il suffit de parcourir les routes de Nia Nia à Komanda, de Komanda à Beni, de Mambasa à Beni et de Mambasa à Mungbere pour être sûr de rencontrer des groupes de Pygmées se rendant à la chasse ou dans un village de leurs protecteurs bantous. Ils ne sont plus du tout farouches, mais au contraire sont devenus mendiants et parfois encombrants.

Le touriste les trouvera à l'Epulu (ancien camp Putnam notam ment), à Mambasa, Nduye, Andudu, Oisha et dans les villages des chefs 1e long des routes précitées.

Les Balese (Walese), Bambuba et Mamvu.

Beaucoup d'auteurs considèrent ces tribus comme les descendants des derniers néolithiques refoulés au cœur de la grande forêt en même temps que les Pygmées. Les deux premières surtout qui vivent depuis de nombreux siècles en symbiose avec les négrilles portent les traces d'un métissage profond et prolongé; leur aspect est quelque peu pygmiforme.

Les Balese se rencontrent au nord de Mambasa, sur la route d'Andudu et au sud de Komanda et du mont Hoyo sur la route de Beni ; les Bambuba ont leur habitat au sud des Balese de la route Komanda-Beni et au nord d'Oisha.

Les Babira et les femmes à plateaux.

Les Babira peuplent la région de l'Ituri comprise entre Mambasa et Bunia. Ceux de la forêt vivent plus ou moins en symbiose avec les Pygmées; ils ne pratiquent aucune mutilation corporelle. Ceux de la plaine entre Irumu et Bunia sont bien différents et c'est parmi eux, surtout dans les environs de Bunia, que se rencontrent les *femmes à plateau.*

Bunia se trouve au centre des chefferies Babira, tribu dans laquelle se rencontrent encore des femmes portant, encastré dans la lèvre supérieure, un léger labret de dimensions variables: on les dénomme « femmes à plateau ». Dès leur jeune âge, on leur perfore la lèvre supérieure et le trou est progressivement élargi par l'insertion de bâton nets, puis de labrets de plus en plus grands, jusqu'à ce que le bord extérieur de la lèvre soit réduit à une simple bandelette. Lorsque le la bret est retiré, ou lorsque la bandelette extérieure de la lèvre se rompt, l'aspect de ce visage est repoussant d'autant plus que les incisives supérieures ont été enlevées pour appuyer le labret sur les canines. Il ne serait donc pas étonnant que cette coutume, comme l'affirment certains vieux notables, doive son origine aux razzias qu'opéraient, parmi les femmes, les Arabes esclavagistes qui négligeaient celles qui étaient ainsi mutilées. Toutefois, notons que les femmes Balese, leurs voisines immédiates, ont également les deux lèvres perforées, mais qu'elles n'y introduisent que des ornements en fer ou en laiton tra vaillé; elles portent en plus un bâtonnet orné, passé à travers la cloison du nez.

Il se pourrait donc qu'il s'agisse là d'une parure par mutilation (voir aperçu ethnographique). D'ici peu, ces femmes à plateau ne seront plus qu'un souvenir, la jeune génération abandonnant par tout ces pratiques de mutilation.

Les Balega ou Warega.

Comme nous l'avons dit plus haut le préfixe du pluriel « wa » n'existe pas chez les Bantous du Congo. Il en est de même de la consonne « r » que tous les congolais prononcent « 1 ». Seuls Arabes et Wa-swahili écrivent « wa » et « r » et c'est parce que dans la région de cette peuplade étaient situés les grands centres arabes que l'ortho graphe swahili est si souvent adoptée.

Cette peuplade occupe toute la partie des forêts du Maniema entre le Lualaba (Kindu) et les montagnes déboisées du Kivu, habi tées par les semi-pasteurs Bashi. Au sud-ouest et à l'ouest de leurs groupements s'étaient installés les centres arabes de Kasongo, Nyangwe, Riba-Riba (Lokandu) et au nord-ouest, Kirundu. Leur pays fut peut-être le coin du Congo qui connut les heures les plus tragiques de l'histoire. C'est le pays de l'anthropophagie, qui s'était développée dans des proportions effrayantes à la faveur des razzias opérées par les trafiquants arabes et des famines qui s'ensuivirent. Les terres furent ruinées par le pillage et la chasse à l'homme et la région était devenue le pays de la terreur et du désespoir.



Uele – Medje.- Femme *Mangbetu portant sur les reins la parure caractéristique « Negbe »*

Uele – Medje.- *Femme Mangbetu portant le tabouret réservé aux femmes de par la coutume*



Uele – Medje. - *Artistes Mangbetu sculptant les tabourets réservés aux femmes*





Ituri – Bunia - *Femmes Babira.* - *A remarquer que la jeune génération a abandonné la mutilation du plateau*

Maniema. – *Danse de membres de la confrérie du « Moami ».*





Urundi. - *Danse des « Ntore ». - A remarquer que les danseurs de l'Urundi*

.

Ruanda - *Danse des « Ntore ».*



Kwilu - Gungu.
-

Danses Bapende du « Migangi ».



Kwilu - Gungu. - *Personnage de la danse du « Mbuya ».*



Les Balega (Warega) sont assez connus par leur hiérarchie sociale, le « Moami » aux grades duquel on accède par une série d'initiations.

Les membres du « Moami », hommes et femmes, ont des danses caractéristiques et portent à cette occasion un costume spécial: cha peaux en peaux, baudriers et ceintures ornés de cauris, etc. On trouve dans cette peuplade de petites statuettes en ivoire, très anciennes, et qui de ce fait ont une certaine valeur.

Les Bambuli.

Il ne s'agit pas ici d'une peuplade mais d'une confrérie ayant ses adeptes chez un certain nombre de tribus du Maniema (Kabam bare, Kindu, Kibombo) et même de Nyunzu à l'extrême nord du Katanga.

Les peaux de Serval que certains portent au bras sont des insignes de leur rang.

Les croyances populaires attribuent aux plus éminents des membres de la confrérie des pouvoirs magiques, notamment celui d'expulser sans dommage, par une contraction musculaire, les lances et les flèches qui leur pénètrent dans le corps.

Certains membres, désignés sous le nom de « Mwamba » diri gent une troupe de danseurs au costume et aux peintures corporelles très spectaculaires.

C'est au cours de ces danses qu'ils démontrent leur immunité, en pratiquant sur eux-mêmes de petites mutilations qu'ils guérissent instan tanément au moyen d'une poudre appelée « masisi ». Les danses miment diverses scènes de la vie indigène; celle représentant l'ivresse provo quée par l'absorption du vin de palme est spéciale: elle représente l'abattage du palmier, toutes les opérations de la fabrication du vin, le simulacre des beuveries allant jusqu'à l'ivresse complète.

Les Batutsi.

Peuplade que l'on dénomme aussi Watutsi ou Watuzi. Cette différence d'orthographe (Ba ou Wa) provient de l'influence arabe et swahili dans l'Est de la Colonie. Les Bantous prononcent carré- ment *Ba*-ntu tandis qu'Arabes et Wa-Swahili prononcent et écrivent *wa*. Nous adoptons l'écriture et la prononciation des Bantous du Congo.

Comme le royaume hamite du Ruanda intéresse généralement tous les touristes, il semble utile de fournir quelques renseignement

à son sujet. Ils sont tirés des notes de Monsieur Dryvers, ancien conseiller du Mwami à Nyanza.

Les Hamites Batutsi, arrivés paraît-il au Ruanda au XVe siècle, auraient déjà observé que les indigènes de l'endroit donnaient le titre de Mwami au chef; l'institution de la reine-mère, le culte du tambour enseigne, les rites funéraires inhumains, les intrigues et 1es tragédies de palais aux changements de règnes, y existaient également. Ces Hamites, venus en immigrants dans le pays, ont profité du prestige et de l'ascendant naturel que leur conféraient leurs richesses, leur taille, le port et la noblesse de leurs traits, pour devenir petit à petit les maîtres incontestés du pays. Ils ont saisi toutes les occasions pour abolir progressivement les autonomies et étendre la centralisation.

D'après la tradition, la généalogie des Bami (pluriel de « Mwami ») du Ruanda, compterait jusqu'à ce jour une bonne trentaine de chefs: une dizaine de personnages légendaires, dits « *Ybimanuka* » (les envoyés du ciel), une autre dizaine de chefs sur la vie desquels les renseignements sont assez concordants, et dix-neuf Bami qui, de génération en génération, ont, à partir du XVe ou XVIe siècle, créé, régi et unifié le Ruanda actuel. Les plus récents de ces potentats sont Mutara II, Rwagera mort vers 1850, Kigeri IV, Rwabugili décédé en 1896, Mibambwe IV, Rutarindwa, qui ne régna qu'une année puis fut écarté et tué après une lutte sanglante en 1896, pour être remplacé par son fière Yuhi V, Musinga, déposé en 1931 par suite de son refus de collaborer effectivement avec le Gouvernement de la Colonie, enfin Mutara III, Charles, Léon, Pierre Rudahigwa, Mwami actuel, désigné par le Roi des Belges, comme successeur de son père Musinga, relégué à Kamembe.

Ci-après quelques détails sur deux institutions du Royaume hamite du Ruanda, l'Ibwami et les « Ntore ».

« *L'Ibwami* » ancien ou la cour du Mwami telle que la trouvèrent les Européens. Au sommet de la hiérarchie, siège le Mwami, monar que autocrate et hiératique, haut propriétaire, justicier suprême, image d'Imana (Dieu) son père. Le peuple l'appelait « *Nyagasani* », le Seigneur toujours juste, bon et magnifique; son bon plaisir s'expri mait en « amategeko » (oracles péremptoires) ; sa justice se traduisait par des massacres et des supplices inouïs, tel celui du pal. La capitale du Royaume était constituée par une agglomération de masures, ville éphémère de quelque 2.000 résidants bien organisés pour tout ce qui intéressait l'administration du pays et le confort de la classe noble.

La reine-mère, maîtresse du « Palais », régnait par son fils et était souvent l'instigatrice d'épisodes sanglants.

Les belles-filles, épouses du Mwami et rivales de la reine-mère, tenues à l'écart dans des fiefs éloignés, ne venaient que de temps en temps dans la capitale.

Les favorites, dont la reine-mère n'avait rien à craindre, n'étaient pas soumises au même régime.

Dans la capitale vivaient presque continuellement quantité de grands vassaux, titulaires de fiefs qu'ils ne visitaient que pour des affaires importantes ; des remplaçants y exerçaient l'autorité. Ils étaient nantis d'emplois à la cour; mais au-dessus d'eux, les éclipsant tous et craint de tous, était placé le conseiller favori du Mwami, plus féroce et plus inhumain que son maître. Certains de ces fonctionnaires, investis de charges ordinaires, étaient groupés en collège: les « *Biru* » *juristes,* gardes du feu et du « *Kalinga* » (tambour-emblème), qui devaient observer un ordre de préséance, rigoureusement établi. Parmi eux se trouvait le gardien des tambours dynastiques; le « Kalinga » (c'est à-dire tambour) était accompagné de trois autres, sans la possession desquels l'autorité suprême ne pouvait être assurée. Chaque jour, matin et soir, d'autres tambours spéciaux annonçaient le réveil et le couvre-feu du maître suprême du pays. A ceux-ci ne s'attache qu'une valeur historique toute relative. Actuellement, ils sont encore battus tous les jours: ce sont suivant leur désignation respective l'Ishakwe, l'Inyahura et l'Inumvu.

Le Mwami avait à sa cour comme personnel domestique: les « *Ntore* », des éphèbes, fils de chefs et autres notables, formant le corps de ballet; les « *Bakoma* », vaticinateurs, magiciens, historio graphes, etc.; les « *Abashoshi* », custodes de l'arsenal, de la garde robe et des garde-meubles; les « *Abasisi* » et « *Abakuragbenge* », mimes, musiciens, cuisiniers, etc.; les « *Abanyabyuma* », porteurs de palanquin et veilleurs de nuit; les « *Nitalindwa* », veneurs, esta fettes; les « *Nitimwa* », artisans travaillant pour le chef, et enfin, les bourreaux « *Batwa* », instruments attentifs de la justice prêts à répondre à l'ordre bref d'emmener et de tuer.

Le Gouvernement Belge conserva intacte l'organisation qu'il avait trouvée au Ruanda, et laissa en vigueur le régime féodal, ainsi que l'administration indigène, tout en privant les chefs du droit qu'ils s'arrogeaient sur la vie et les biens de leurs sujets. A son initiative, les prestations coutumières furent réglementées, facilitées et allégées.

Pour avoir fait continuellement de l'obstruction, Musinga, Yuhi V et sa mère, furent destitués et relégués à Kamembe le 12 février 1931. Le 16 novembre de la même année, Rudahigwa, alors âgé de 21 ans, fils de Musinga, fut promu, par désignation du Roi, Mwami du Ruanda.

Le tambour-emblême « Kalinga » et les trois autres tambours sacrés, de même que tous les insignes de l'autorité, secrètement mis en sécurité par l'autorité belge, lui furent remis solennellement et tous les chefs et grands vassaux firent acte d'obédience. Toutes les survi vances du fétichisme et des coutumes barbares furent abolies, et la cour réduite à une expression simple et digne conserva les attributions nécessaires au maintien de l'autorité et du prestige du Mwami.

En 1932, Rudahigwa, Mutara III, se fit construire, à 3 km de celle de son père, une résidence d'architecture européenne. Trois ou quatre ans plus tard, il en fit ériger une autre pour sa mère à *Shyogwe*, à 40 km de Nyanza; ainsi la reine-mère était écartée de la cour et le règne des maîtresses du Palais prenait fin.

La cour fut réorganisée; les grands vassaux et autres notables ne vinrent plus à l'Ibwami que pour rendre compte de l'exécution des ordres reçus.

Les danseurs Ntore s'exercent toujours, mais ne se produisent plus à la cour qu'à l'occasion de festivités indigènes ou européennes. Le tambour « Kalinga » et ses trois compléments existent toujours; ils sont réunis sous la garde d'hommes qualifiés mais, sans réduire leur importance coutumière et historique, le Mwami leur a enlevé leur allure fétichiste.

La justice est rendue publiquement dans un prétoire d'apparence européenne et des extraits écrits du jugement peuvent être obtenus. Le vieux Ruanda, cruel, inhumain, a vécu.

Les « Ntore ».

Il n'est peut-être pas superflu d'ajouter quelques mots au sujet des Ntore, ces fameux danseurs du Ruanda, au talent desquels la cour fait appel lors des réjouissances indigènes ou des festivités euro péennes.

Ces Ntore, qui se montrent à nous en figurants, étaient les « élites » ou les « pages » de l'ancienne cour, tous fils de chefs ou de grands notables.

L'origine des « Ntore » remonte historiquement aux temps les plus reculés. Ils jouissaient à la cour d'une éducation toute spéciale et se voyaient enseigner l'art chorégraphique pour charmer les loisirs du maître, mais ils étaient surtout initiés aux belles manières, à un lan gage recherché et apprenaient à fond ce qui avait trait à la direction politique, judiciaire et militaire. Musinga, père du Mwami actuel, améliora beaucoup l'art chorégraphique; il introduisit l'usage de nouveaux instruments de

musique, en honneur chez ses voisins de l'Est et qui actuellement sont toujours employés.

Les Ntore qui avaient presque disparu, au début de l'occupation européenne et qui, privés de toute rémunération, étaient obligés de vivre d'expédients dans une cour dépravée, furent remis en honneur sous le Mwami actuel; depuis ils sont payés et entretenus comme le mérite le caractère vraiment artistique de leurs danses. Divisés en deux groupes, les « Ntore » viennent périodiquement pendant quelques jours s'exercer à la cour. Sous l'ancien régime, l'art chorégraphique consistait surtout en danses guerrières appelées l'*Ikumu* « la lance », l'*Uumuheto* « l'arc » et 1'*Ingabo* « le bouclier ». Les danseurs parti cipants étaient munis d'armes réelles. Actuellement, les danseurs ne sont plus porteurs que d'armes simulées et les exécutions chorégra phiques ont été baptisées de termes pacifiques; c'est la « cadence » qui règle les pas des danseurs.

Ceux du premier groupe s'appellent les Indashyikirwa, c'est-à-dire les insurpassables et sont tous des « Batutsi »; ceux du second, les Ishyaka, c'est-à-dire ceux qui rivalisent d'efforts, sont des « Batwa » conduits par un Mututsi.

Pour donner une idée de ces espèces de ballets, voici un exemple de ce qu'ils représentent.

Pour plus de clarté, les noms indigènes des diverses figures n'ont pas été indiqués.

L'entrée se fait par le groupe des Batwa qui s'avance en marquant le pas. Les musiciens sont « Batwa ». Les danseurs forment le carré ou se déploient sur deux lignes. Ils exécutent le thème d'entrée, puis la danse qui exprime le salut. Suit alors un petit intermède, pendant lequel les danseurs au repos chantent les exploits des héros légendaires ou réels du Ruanda. Puis sont repris les mouvements dont les diverses figures signifient le tatouage, la stabilité, l'incomparable et le cas le plus difficile. A ce moment, les danseurs du groupe des Batutsi se mêlent à ceux du groupe des Batwa et montrent qu'ils méritent le terme de « ceux qui ne peuvent être dépassés ». La dénomination de leurs danses principales se traduit en français par : ce qui met fin à toute discussion, la grue couronnée, la danse de sortie, le remer ciement.

D'autres danses s'appellent: la foudroyante, l'invincible, la victo rieuse, la bénie, l'aérienne, la prestigieuse, la chatoyante, l'incompa rable, la provocatrice.

Dans ces ballets, les Batutsi portent soit une jupe très courte en étoffe à ramages, soit une peau de léopard enroulée autour des jambes.

La poitrine est généralement garnie de bretelles croisées, en perles de couleurs du plus bel effet. La tête est ornée d'une sorte de diadème en poils de singe colobe (blanc). Suivant la région et le thème de la musique, les danseurs brandissent un arc, une lance ou un bâton garni d'une longue chevelure en fibres de raphia. Les chevilles sont cerclées de grelots, dont le bruit souligne le rythme saccadé de la danse.

Les Batutsi excellent aussi dans le saut en hauteur et pourraient concourir avec nos meilleurs athlètes. En s'aidant d'un tremplin de pierre ils réussissent des sauts de plus de 2 m 30.

LEOPOLDVILLE - BAS CONGO ET KWANGO

Les Basundi du Mayumbe et les tombeaux.

Ce sont des semi-Bantous régis par le matriarcat - voir première partie Chap. II - Ethnographie -. Ils faisaient jadis partie de l'ancien royaume de Congo, en formant une des provinces érigées en duché.

Au nord du fleuve, dans la région de Tshela, les tombeaux des chefs et notables sont surmontés d'un monument évoquant la silhouette du défunt et reproduisant diverses scènes montrant ses vertus sociales.

C'est aussi le pays des fétiches, des statuettes magiques dont certaines sont hérissées de clous et qui servent aux envoûtements, des statuettes avec cavités recouvertes d'un fragment de verre, etc. Le musée du R. P. Armand à la mission de Kangu, sur la route (ou le rail) Boma-Tshela, est à visiter.

Les Bakongo.

Les Bakongo comme nous les nommons et qui réunissent les tribus vivant dans les monts de Cristal entre Léopoldville et Matadi faisant également partie de 1'ancien royaume de Congo. Le christianisme qui avait trouvé au Congo, au XVIe siècle, son meilleur centre d'action en Afrique a été balayé lors de l'écroulement du royaume. De ce passé chrétien sont restés: des croix transformées en signes magiques ou en symboles des ancêtres, des colliers en forme de rosaire, des représen tations de la mère et de l'enfant, différents fétiches dont ceux à cavités corporelles fermées d'un morceau de verre et qui rappellent les reli quaires, etc. Pour cette raison, ces populations sont souvent intéres santes.

Les Bayaka, Baholo et leurs danses.

Les Bayaka habitant les rives du moyen Kwango ne doivent pas être confondus avec les hordes guerrières, appelées Yaga, qui ont dévasté l'ouest congolais dans le courant du XVIe siècle.

Au XVIe siècle, les Bayaka partis de l'est du Kwango, envahissent le royaume du Congo et détruisent San Salvador, sa capitale. Ils ne purent être refoulés au-delà du Kwango qu'avec l'aide de 600 soldats portugais et c'est de cette suite de batailles que nous possédons, au Congo, le petit canon portugais de Ngidinga et la croix de Mbata Makela.

Les Bayaka, avec leurs voisins Baholo, sont actuellement très connus par leurs danses pour l'exécution desquelles les participants portent des masques, notamment lors des danses de la circoncision; certains de ces masques représentent des têtes d'animaux (antilopes, etc.).

Les Bapende du Kwilu.

Ils habitent surtout la région de Gungu dans le district du Kwilu, le long des rivières Kwilu et Lutshima.

Certains portent une coiffure caractéristique, le « mukote », assem blant les cheveux en une ou plusieurs cornes semées de clous de cuivre.

Dans la région de Kilembe les femmes ont la chevelure disposée en petites tresses retombant tout autour de la tête et surmontées d'une tresse plus grande, rigide et maintenue par un agglomérat de boue durcie et rougeâtre.

Les jeunes garçons portent, après leur initiation, une amulette en ivoire sculpté ou taillée dans la graine d'un arbre, suspendue au cou par une cordelette; ces amulettes reproduisent certains des masques traditionnels de la danse « Mbuya ».

Les Bapende ont conservé intactes un grand nombre de leurs anciennes traditions ainsi que leurs anciens masques de danse que l'on sculpte encore aujourd'hui dans les villages et qui sont parmi les plus beaux de l'Afrique Centrale. Ces masques interviennent dans leurs danses et jeux folkloriques où sont représentés des types familiers de la vie indigène; sous le nom de « Mayombe », ils person nifient un être bienfaisant.

Parmi les danses Bapende il faut citer:

la danse « *Migangi* » dans laquelle les danseurs portent un costume en raphia bigarré, un masque et des grelots attachés aux chevilles;

la danse « *Mbuya* », vraie comédie improvisée ou forme rudimentaire de l'art dramatique dans laquelle ses acteurs portent des masques

traditionnels adaptés au rôle qu'ils jouent; certains, couverts de feuillage et montés sur des échasses exécutent des pas de danse acrobatique; la danse du « *Mungonge* » dans laquelle la chorégraphie prend l'aspect d'un long serpent constitué par une trentaine d'indigènes se mouvant à la file indienne, couchés sur le ventre, le corps presque nu couvert de stries de peinture blanche; la file des danseurs imite les ondulations d'un énorme reptile. La vue de cette danse est interdite aux femmes, le « Mungonge » étant une confrérie réservée aux hommes; ses rites couvrent un ésotérisme apparemment très ancien mais dont le sens s'est peu à peu perdu si bien qu'aujourd'hui elle est devenue une sorte de société dont les activités consistent en danses, jeux et banquets. L'accès en est réservé aux hommes assez riches pour payer le droit d'entrée; les épreuves à subir honorablement consistent à surmonter la peur et la souffrance.

Parmi les instruments de musique Bapende, il faut signaler le xylophone aux lamelles en bois sous lesquelles sont suspendues des calebasses formant caisse de résonance.

LE KASAI ET LE KATANGA

Les Bakuba.

Les Bakuba viennent du nord de la Lukenie. Le clan principal est celui des Bashongo, nom qui rappelle le couteau de jet, leur ancienne arme à laquelle ils ont maintenant renoncé.

C'est une peuplade d'artistes, profondément attachés à leurs coutumes ancestrales. Les traditions abondent chez les nobles Bashongo, car il existe un fonctionnaire royal gardien des légendes, le Moaridi, qui habite la capitale, Mushenge.

Le royaume des Bakuba fut très puissant au début du XVIIe siècle et leur culture a influencé toutes les tribus avoisinantes. Leur chef, le Nyimi Bushongo, fut toujours très connu des Européens.

Le Mukuba est pacifique, gai et hospitalier. Depuis toujours, il porte comme costume le pagne, couleur ngula, fortement plissé, attaché aux hanches et tombant jusqu'aux genoux. Sur la tête un petit bonnet en raphia, fixé par une longue épingle au bout de laquelle pend un grelot; un ou deux bracelets en cuivre au poignet droit.

La tradition veut que chaque chef apportât ou inventât l'une ou l'autre chose, synonyme de bonheur et de civilisation. Ils fabriquent, et ce depuis le XVIIe siècle, les tissus appelés « velours du Kasai » ; également nombre d'objets sculptés en bois, fer ou corne, et des vanneries de toute beauté; leurs huttes sont artistement décorées de



dessins géométriques réalisés au moyen des cordes fixant les lattes de raphia aux parois des cases. De grands panneaux clôturent entière ment la résidence du chef et séparent des cours intérieures en créant une sorte de labyrinthe. La tenue d'apparat du roi est garnie de milliers de « cauris » et pèse, assure-t-on, plus de 75 kg. Les costumes des danseurs, leurs masques et leurs coiffures également couverts de
« cauris » sont très originaux. Les nobles Bashongo ont toujours eu le sens de l'art et un de leurs rois inaugura celui de la statuaire en bois,
en faisant ainsi sculpter un de ses portraits.

L'apogée de leur civilisation se situe au début du XVII[e] siècle après quoi commença une décadence visible de l'art et du peuple provoquée par de perpétuelles guerres avec les Baluba et les Ban kutshu.

A Mweka, chef-lieu du Territoire dans lequel sont groupés les Bakuba, un musée de l'art indigène rassemble et sauve les fruits de leur belle civilisation.

Les Baluba.

Les tribus indigènes dominées par les Baluba forment un des peuples les plus importants du Kasaï-Katanga et même de tout le Congo.

L'aire d'extension du peuple qui en constitue le noyau et des populations assimilées s'étend depuis le royaume des Bakuba à l'Ouest, jusqu'au Tanganika et au lac Moëro à l'Est.

Cet agglomérat de tribus diverses a pu, par suite de circonstances diverses, se constituer une langue et une civilisation uniques.

Ce groupe Luba comprend: les Baluba du centre sur le Lomami et le Lualaba; à l'ouest les Bena-Lulua, les Bakwa-Mputu et Luntu, les Bena Kanioka, les Bakete ; à l'est ceux que l'on réunit sous le nom de Baluba-Hemba et qui groupent les Babuye, les Bakunda, les Balumbu, les Babwile, les Bakalanga ; au sud les Basanga et les Bakaonde ; au nord-est les Basonge, etc.

Certains auteurs donnent, comme origine des familles ayant fondé les royaumes Baluba, les chamites de l'Est; d'autres, par contre, les font venir du Sud-Ouest et du Sud. Certaines légendes et traditions luba parlent de la région des volcans et des nobles Batutsi habitant à l'est de ceux-ci.

L'influence des familles régnantes luba fut prépondérante dans tout le Kasai. Un premier empire féodal luba, fondé par des Basonge, existait déjà au XV[e] siècle et un second empire, fondé celui-ci par des Bakunda,

datait du XVIe siècle et s'étendait jusqu'au Tanganika et au Moëro.

L'aire de la civilisation luba est l'aire de la sculpture la mieux développée du Congo. Partout on trouve des tabourets, des statuettes, des masques et leurs danses tirent souvent leur intérêt des coiffures et costumes des participants.

Les Bakete - Les Basala Mpasu.

Les Bakete du sud et notamment les Basala Mpasu sont à classer parmi les tribus congolaises vivant le plus près de la nature; leur souci vestimentaire est quasi inexistant, du moins dans les villages de l'intérieur.

Leurs danses sont restées empreintes des coutumes ancestrales et les masques et costumes sont souvent très originaux. Beaucoup de danses ont lieu à 1'occasion de la circoncision et à cette occasion des danseurs sont spécialement costumés pour inspirer une certaine crainte et tempérer ainsi la curiosité des femmes qui doivent toujours ignorer les diverses phases de cette opération et les épreuves d'initiation qui suivent la circoncision.

Les danses les plus caractéristiques des Basala Mpasu peuvent être vues dans la région de Ntulume, au sud-est de Luisa, sur la route directe Dibaya-Kapanga. Les plus remarquables de ces danses sont: celle des « mikishi » (costumes et masques), la danse « *matambu* », la *danse des couteaux* et la *danse des Kabangamu.*

Les Balunda.

Les Balunda peuplent la région de Kapanga, Sandoa et Dilolo et aussi en partie le plateau du Lunda, dans l'Angola. On en ren contre au sud-est de Kahemba dans le Kwilu. Leur grand chef est le Mwata Yamvo dont la résidence se trouve près de Kapanga (Haut Lomami - ouest du Katanga).

Au XVIIe siècle, l'empire des Balunda, qui avait été fondé par un Mukunda ou un Muluba qui épousa l'héritière des Balunda, fut très florissant. Il s'étendait à l'Ouest jusque dans l'Angola et à l'Est jusqu'au lac Moëro.

Fréquemment en guerre avec les Batshioko (ou Batshokwe), ils fortifiaient leurs villages au moyen d'une enceinte composée d'une tranchée profonde de 5 à 6 m défendue à l'avant et à l'arrière par des palissades de pieux; on trouve encore des vestiges de ces fortifica tions dans la région de Kainde au nord-est de Kapanga sur la route de Luputa.

Au XIXe siècle, le potentat M'Siri (voir les Bayeke) disloqua les provinces de l'est du royaume et asservit les vassaux. Après lui, les Batshioko envahirent l'ouest et certains tributaires se soulevèrent. Les Bashioko furent repoussés mais le royaume des Lunda avait vécu.

Les chefs et notables Balunda portent une coiffure spéciale com posée de divers attributs traditionnels qui leur sont réservés: deux bandeaux décorés de petites perles, un curieux ornement en forme de bobines terminé de chaque côté de la tête par une rondelle et une touffe de plumes de perroquets.

On trouve chez eux un xylophone courbé au son mélodieux, le « Njimba » ; des calebasses de grosseurs différentes servant de caisses de résonance sont fixées sous les lamelles, en bois, de l'instrument.

Les Batshioko appelés aussi Batshokwe, Tshokwe, Badjok ou Kioko.

Cette peuplade habitait jadis le Haut-Kasaï; elle s'est avancée vers son habitat actuel qui est le nord-est de l'Angola. Leur pénétra tion se fit au détriment des Balunda. C'est une des peuplades les plus importantes de la Colonie portugaise. Quelques groupes de Batshioko habitent le Congo Belge, sur la rive est du Kasaï en territoires de Dilolo et Sandoa ; quelques petits groupes se sont égale ment avancés dans le sud du Kwango notamment vers Panzi entre Kahemba et les chutes Guillaume.

Les Batshioko sont des artistes et leurs œuvres étaient connues très loin vers la côte atlantique. Ce sont notamment d'habiles sculp teurs fabriquant des tables, tabourets et masques d'une grande beauté; les moindres objets de la vie courante sont artistement décorés : tam bours, vases, pieux servant de supports aux barza entourant les huttes. Il en est de même pour ces huttes, et pour les tombeaux.

Ce sont également des forgerons renommés et certains de leurs vieux haut-fourneaux représentent un corps de femme: elle enfantera le fer; cette peuplade est à régime de matriarcat.

Les costumes et masques de danses sont originaux notamment ceux que revêtent des « *Mikishi* » lors des cérémonies de la circoncision et qui sont destinés, par la crainte qu'ils inspirent, à tempérer la curiosité des femmes.

Comme instrument de musique on doit noter le « likembe » dont la boîte de résonance est munie d'une calebasse augmentant la force du son.

Les Bayeke et l'empire de M'Siri.

C'est à tort que l'on a donné aux conquérants du Katanga le nom de « Bayeke » comme étant celui de la peuplade dont ils étaient originaires. « Bayeke » veut dire « chasseurs ». Nous continuerons cependant à les appeler de ce nom, celui-ci étant devenu une appellation courante.

Le grand empire qu'ils ont fondé au début du XIXe siècle ne dura qu'une génération; il croula en 1891.

Bunkeya fut la résidence du potentat M'Siri de sinistre mémoire et la capitale du Royaume. Il reste le chef-lieu de la chefferie qui subsiste depuis l'écroulement de l'empire, et les différents quartiers de la cité portent encore le nom de celle des épouses de M'Siri qui y habitait sous son règne.

Voici ce que René J. Cornet, dans son livre « Katanga », écrit au sujet des origines de M'Siri et de son empire :

« La légende veut que des chasseurs *Bayeke*, habitant l'Unyam wezi à l'est du Tanganika, suivant un éléphant blessé, arrivèrent à *Nandubesa* au Katanga. Ils y virent des lingots de cuivre qu'ils achetèrent et ramenèrent chez eux au pays de Sumbwa. *Kalassa* leur chef, se rendit au Katanga et se lia d'amitié avec le chef *Katanga*, le roi des mines, avec *Panda* le grand chef des *Basanga*, avec *Sampwe* qui commandait dans les monts Mitumba. Avec tous, il noua des relations commerciales fructueuses. Quelque temps plus tard, l'audacieux et avisé Kalassa retourna encore chez ses amis du sud-ouest accompagné cette fois par son fils *Ngelengwa* - le futur Mushidi ou Msidi ou Mchiré ou *M'Siri* - qu'il désirait initier à ces voyages mercantiles et qu'il délégua par la suite pour assurer la liaison avec les chefs du Katanga.

Le brave chef Katanga concéda au jeune M'Siri un emplacement au bord d'une petite rivière afin qu'il pût s'y établir avec ses gens. M'Siri s'y fit rejoindre par deux de ses frères, par quelques-uns de ses parents et par des guerriers de sa race, dévoués corps et âmes. On nomma cet emplacement *Lutipula*: ce fut l'embryon de l'empire de M'Siri.

Le jeune chef des Bayeke était un guerrier valeureux. Il ne tarda pas à se distinguer en commandant des expéditions punitives pour le compte des fournisseurs de son père ; à chaque victoire le nombre de ses esclaves augmentait et les crânes de ses ennemis déco raient en plus grand nombre sa résidence. Le chef Katanga fut tout heureux et tout fier de lui donner sa fille en mariage. Mais quand son beau-père mourut subitement, M'Siri fut accusé de l'avoir empoi-
sonné avec la complicité de son neveu; il dut s'enfuir chez le chef voisin Panda qui l'accueillit comme un fils et en fit son successeur.

Par des victoires répétées M'Siri va, dès lors, ériger son empire. Il défait les fils de Katanga, extermine les guerriers du célèbre chef *Kazembe* qui résidait sur la rive droite du Luapula, met fin aux razzias des Baluba.

Par l'intimidation et des manœuvres habiles, il accroit encore le nombre de ses vassaux. Sa domination s'étend au nord jusqu'à la Luvua, à l'est jusqu'au lac Moëro et au Luapula, à l'ouest jusqu'au Lualaba et au sud jusqu'aux crêtes qui partagent le bassin du Congo de celui du Zambèze.

Cet empire n'avait d'autre nom que celui de M'Siri: « Mushidi's empire » ou « M'Siri reich ». Quand les financiers européens commen cèrent à s'intéresser à cette région, ils l'appelèrent «Katanga ».

Des Swahili de la côte orientale exploitaient les gisements de cuivre de *Kambove*; M'Siri les persuada... de regagner la côte. En partant, ils lui auraient prédit qu'un jour un Blanc viendrait de l'Est pour lui « manger son or ».

Le Royaume de M'Siri était tout entier basé sur l'autorité du chef et sur la force. Pour avoir cette force, le potentat s'était attribué le monopole de tous les commerces qui pouvaient se faire en son temps: ivoire, sel, fer, cuivre et esclaves. Ses sujets et ses vassaux lui versaient leur ivoire, les mines lui procuraient le sel, le fer et le cuivre ; ses combats et ses razzias lui fournissaient un nombre toujours croissant d'esclaves. Il trafiquait de ces produits avec les Arabes de l'Est, l'Unyamwezi, l'Uganda, le Zambèze, l'Angola et même les comp toirs portugais de la côte atlantique. Il parvenait ainsi à se pro curer des armes, des munitions, de la poudre et toutes sortes d'articles de traite. Son harem était imposant. Tous ses gouverneurs et notables devaient lui confier soit une sœur, soit une fille dont il faisait non seulement son épouse (on lui comptait 500 à 700 femmes), mais surtout un otage pour maintenir ses sous-ordres dans l'obédience. Il avait même épousé une mulâtresse, *Maria da Fonseca*, qui voyageait avec son oncle Honjo, métis portugais. C'était la nièce d'un nommé Coimbra, trafiquant bien connu de la côte.

Bunkeya, sa capitale, comptait 20.000 habitants; ses guerriers étaient au nombre de 10.000 dont 3.000 armés de fusils; il avait deux secrétaires arabes, était très riche et se croyait tout permis. Il rêvait même d'épouser une femme blanche et avait envoyé une ambassade au Gouverneur de St-Paul-de-Loanda pour lui demander la main d'une de ses filles.

Se croyant l'égal des Européens, il refusa toujours de signer le moindre traité avec eux. Il leur interdit même de visiter son royaume faisant une exception en faveur des deux premiers qui se présentèrent à sa Cour, les Allemands *Reichard* et *Böhn* partis de Mpala le 1er septembre 1883 et arrivés à Bunkeya le 20 janvier 1884. Böhn étant décédé au cours d'une reconnaissance vers le sud, Reichard ne dut la vie qu'à un départ précipité et à son audace, car il fut conti nuellement attaqué par des lieutenants de M'Siri.

En 1884, *Capello* et *Ivens*, officiers portugais qui voulaient rejoindre le Mozambique en venant de la côte Atlantique, se virent refuser l'autorisation de traverser le Katanga.

En 1890, *Alfred Sharpe*, officier de la South Africa Co, envoyé chez M'Siri par la « Chartered » et Cecil Rhodes et qui y arriva aidé par l'Arabe Abdallah, neveu de Tippo-Tip, dût s'en retourner à Abercorn, par la route qu'il avait prise pour venir. *Le Marinel*, com mandant la première expédition de l'Etat Indépendant du Congo, qui arriva à Bunkeya le 18 avril 1891 n'eut pas plus de succès: un incendie, machination de M'Siri, avait détruit tout son dépôt de munitions.

Seuls des missionnaires protestants anglais avaient, le 14 février 1886, reçu l'autorisation de s'installer près de Bunkeya mais ne pou vaient en bouger. M'Siri se servait d'eux pour correspondre avec les Européens et les traitait comme ses esclaves blancs ainsi qu'il les appelait d'ailleurs. Il avait chargé le *Rd. Arnot,* rentrant en Europe en 1888, de lui ramener une femme blanche.

Depuis quelques années, M'Siri, qui se faisait vieux et était malade, ne quittait plus son harem et laissait à ses fils et lieutenants le soin de veiller à la sécurité des frontières.

Sur ce qui se passait dans le harem, René J. Cornet écrit: « Privé du spectacle des victorieuses hécatombes qui ensanglantaient les champs de bataille, M'Siri s'était adonné, dans ses résidences, à des cruautés perverses qui seules parvenaient encore à exalter ses sens séniles. Son ardeur guerrière s’était muée en férocité sanguinaire et en sadisme. D'horribles atrocités froidement perpétrées par un immonde vieillard avaient, petit à petit, remplacé les actions d'éclat accomplies autrefois dans le feu des combats par le chef invincible.

Le nombre des victimes augmentait chaque jour et le tyran les martyrisait avec une effroyable imagination; femmes enfermées dans un enclos avec de féroces molosses et dont on ne retrouvait que les os quelques jours plus tard; victimes enfouies en terre, debout, vivantes, la tête seule émergeant encore et mourant ainsi, dans des souffrances

terribles, sous les quolibets des bourreaux; crimes sadiques sur ses propres femmes; malheureux à qui on enfonce des coins de bois entre les côtes et dont on arrache le cœur afin que M'Siri lui même puisse en sucer goulûment le sang et le projeter de ses lèvres sur ses courtisans, qui doivent interpréter ce geste comme un honneur et une marque d'affection; cœurs humains jetés tout palpitants encore dans les vases de « pombe » (bière indigène) dont toute la cour se délecte ensuite ; homme attaché à un arbre et à qui, lorsqu'il hurle de faim, on donne à manger, ses propres oreilles, son propre nez, son propre bras et qui meurt après s'être dévoré lui même ».

A Bunkeya d'abord, dans tout le pays ensuite, c'est la terreur. La haine grandit, muette et implacable, parmi les populations autochtones contre le monstrueux despote Bayeke et tous les êtres de sa race.

Les vassaux s'arment en pillant les caravanes qui viennent à Bunkeya, le tribut n'est plus payé, les mines sont désertées. Les chefs Basanga, à la nouvelle qu'au cours d'une beuverie une des filles de leur chef Panda, épouse de M'Siri, avait été assassinée, se révoltent, massacrent les Bayeke qui se trouvent sur leurs terres et profitant du fait que l'armée de M'Siri est engagée dans une lutte à mort contre les Baluba, marchent sur Bunkeya qu'ils incendient en partie.

C'est alors qu'arrive l'expédition Delcommune, le 6 octobre 1891. Delcommune n'obtient aucun succès mais, profitant de l'anarchie qui règne dans les Etats du despote, il fait une reconnaissance dans le sud au grand mécontentement de M'Siri. Voici le portrait que fait Delcommune du chef M'Siri, tel qu'il le vit à cette date: « sa vieille figure couverte de rides était plutôt celle d'un chimpanzé que d'un être humain. Mais ce qui attirait tout de suite l'attention c'était le développement excessif de son front qui s'élargissait au dessus de deux petits yeux d'une vivacité extrême constituant la partie la plus remar- quable de cette tête phénoménale ».

Le 14 décembre 1891, arrive à Bunkeya le Capitaine *Stairs*, d'origine canadienne, commandant une expédition de la Cie du Katanga. L'acte général de la conférence de Berlin (1885) avait constitué l'Etat Indépendant du Congo et le Katanga était inclus dans les limites de cet Etat, mais il fallait reconnaître le pays, l'occuper, y supprimer la traite et se concilier les chefs. Le Capitaine Stairs, voyant l'état dans lequel se trouve la région, l'hostilité croissante des indigènes envers le monstre qui les dominait, apprenant les atrocités auquel celui-ci se livre et constatant que les pieux de l'enceinte de Bunkeya sont couverts de crânes dont quelques-uns dénotent un crime datant de quelques jours, songe d'abord à déposer le tyran. Toutefois,

il veut accomplir régulièrement sa mission et a deux entrevues avec M'Siri à qui il remet les cadeaux d'usage. Devant l'arrogance du chef, il ne peut s'empêcher de lui faire publiquement les reproches qu'il mérite pour sa conduite sanguinaire. M'Siri se retire alors à

1 h de marche de Bunkeya chez une de ses femmes, la nommée *Kampwa*. Le lendemain, Stairs envoie le Capitaine *Bodson* (Belge), un de ses adjoints, pour ramener M'Siri à Bunkeya. Bodson, menacé par M'Siri, abat celui-ci à coups de revolver et est abattu, à son tour par un des fils de M'Siri, le nommé *Masuka*. Au lieu d'anarchie et de révolte, la mort du tyran ramène le calme dans le royaume et le fils et successeur de M'Siri, *Mukanda Bantu*, investi comme chef, fait sa soumission à l'Etat et arbore le drapeau bleu étoilé d'or.

Le Capitaine Bodson, tué à Bunkeya le 20 décembre 1891, repose toujours à 200 m de ce qui fut le village de la mulâtresse Maria da Fonseca, épouse du fameux M'Siri. Cet épisode tragique a fait crouler pour toujours l'empire d'un potentat nègre qui fut parmi les plus puissants mais aussi parmi les plus cruels et les plus inhu mains de l'Afrique Centrale.

LA CUVETTE CENTRALE ET LE FLEUVE

Tout l'attrait de cette immense partie du Congo réside, à défaut de sites agréables à visiter, dans la diversité des tribus qui la peuplent et les coutumes qu'elles semblent avoir conservées plus intactes que ne l'ont fait des groupements indigènes évoluant très rapidement sous l'influence d'un développement économique plus accusé.

Les Mongo en général.

Ces Mongo représentent le plus important groupement ethnique de la Province de l'Equateur; ils groupent les tribus localisées depuis le fleuve Congo, aux environs de Coquilhatville et du lac Léopold II à l'ouest, jusqu'au Lomami à l'est.

Dans les tribus de l'ouest, *Nkundu et Ekonda*, on trouve la même hiérarchie sociale des « *Nkuma* » : ce sont des notables investis d'une autorité tantôt politique et tantôt spirituelle. Les dignitaires, lorsqu'ils revêtent les costumes de leur rang, portent une tiare, le

« Montolo » en raphia tressé; le reste de leur attirail se compose de peaux, couteau, baudrier et bâton de commandement spéciaux.

Chez eux aussi on trouve souvent des femmes, le corps enduit de poudre de ngula diluée dans de l'huile de palme, portant quantité d'amulettes, etc.; ce sont des femmes « Zebola », c'est-à-dire, soi-disant possédées par un esprit malfaisant. Elles sont confiées à des sorcières-

Kasai – Mweka.-

Danseur
Mukuba
de Mushenge.



Kasai – Mweka. – Mushenge. – *Le trône et le trésor du « Nyimi » (roi) des Bakuba.*





Kasai Kabinda.-

Femmes Baluba décorant des ustensiles en courges.

Katanga – Haut-Lomami. – *Danseurs Baluba.*





Katanga – Dilolo. – *Instrument de musique des Balunda, dénommé « Njimba ».*

Kasai – Luisa.-

Danseurs Mikishi à Ntulume chez les Basala Mpasu.







Equateur – Boende. – *Femmes Bakutu.*

Equateur – Bikoro. – *Notable « Nkumu » des Ekonda.*

Lac Léopold II. – Ohswe. – *Bakutshu - Booli. - Jeune homme portant le costume « Kanga ».*



Equateur. – *Danseuses Kundu.*



guérisseuses qui les munissent de talismans variés et les soumettent, parfois durant des mois, à diverses cérémonies d'exorcisme. Lorsqu'une « Zebola » est jugée guérie, elle exécute, au cours d'une grande réunion, une danse spéciale pour conjurer à nouveau le mauvais esprit.

Dans ces mêmes tribus Nkundu et Ekonda et leurs voisins des environs du lac Léopold II, des équipes d'hommes ou de femmes exécutent, à l'occasion de toute grande festivité, la danse très spé ciale dénommée « *Bobongo* ». C'est une compétition chorégraphique (ou ballet en 3 parties) dans laquelle des équipes rivales provenant de villages différents s'affrontent. Le thème seul de la danse est fixe. Chaque équipe donne à ce thème l'interprétation la meilleure possible; c'est ce qui explique qu'un « Bobongo » demande une longue prépara tion. Les 3 parties du ballet sont: chants et danses, mouvements gym nastiques exécutés avec un ensemble précis et l' « Ibulielo », le clou de la fête, qui est 1'exhibition publique d'une trouvaille tenue bien secrète. Certains Ibulielo rappellent plus ou moins des divertissements de nos kermesses comme balançoires, roues, toboggans, etc.

L'orchestre d'un « Bobongo » comporte plusieurs instruments nom més « Bonkwasa », bambous pourvus d'une ouverture garnie de crans; en raclant ces crans à l'aide d'un bâtonnet, on produit un son monocorde.

Un instrument caractéristique des Ekonda est le « Longombe », très grande guitare (ou harpe) à 5 cordes montée sur une grande caisse de résonance.

On trouve chez ces peuplades de belles armes de parade qui servent de monnaie coutumière et sont fabriquées par le forgeron indigène avec le fer tiré de minerais de la région au moyen de méthodes traditionnelles.

Les Bakutu

Chez les Bakutu de la région Bokungu-Ikela, des femmes portent une coiffure tout à fait spéciale: les cheveux rassemblés en fines tres ses composent une coiffure carrée dressée au sommet du crâne; de plus elle est parfois soutenue par un cadre de bois recouvert de tissus.

Les tatouages de la tribu consistent en une suite de demi-cercles concentriques en relief, ayant leur centre à la base du nez; ils garnis sent la moitié du front.

Les Bankutshu

Chez les *Bankutshu* de l'entre Sankuru-Lukenie, plus primitifs,

les femmes ont les cheveux enduits d'une pâte composée de charbon de bois pilé ou de poudre de Ngula et d'huile de palme; cette pâte épaisse leur fait un vrai casque.

Les Booli

Chez les *Bakutshu-Booli*, du sud-est d'Oshwe entre le Kasai et la Lukenie, les garçons à l'âge de la puberté subissent une période d'initiation marquée par une semi-réclusion et certains rites. Durant cette période ils sont appelés « Kanga ». A la fin de cette période ils revêtent des habits de fête très caractéristiques : un chapeau garni de longues plumes d'aigle-pêcheur, des bracelets de fibres tressées garnies de longues franges de raphia et dans le dos, sur la ceinture, une sorte de grande rose en feuilles de bananiers bien arrangées ; des grelots aux chevilles et des peintures corporelles au kaolin complètent l'ensemble.

Leurs tatouages sont, comme les Bakutu, composés de demi-cercles concentriques sur le front.

Les Dengese

Chez les *Dengese* du nord de la Lukenie, dans la province du Kasai, on peut voir une danse tout à fait spéciale, la danse du chef. Celui-ci, paré d'attributs nombreux, est porté sur un pavois. Des dan seurs parés et peints exécutent une ronde autour de ce pavois.

Les Ngombe.

Beaucoup de villages de ces riverains du fleuve, aux environs de Lisala, possèdent leur troupe de petites danseuses, choisies parmi les fillettes encore impubères. Cette coutume semble empruntée aux Ngbandi de Banzyville - voir 2e du présent chapitre.

Les Bwaka.

Les *Bwaka*, de la région de Gemena dans l'Ubangi, dont le tatouage consiste en une croix de gros pois ou de gouttelettes sur le front, attachent une grande importance aux cérémonies de la circon cision. Circonciseur et initiateurs revêtent des accoutrements peints en noir et blanc et consistant en une forte rondelle portée en bouche et couvrant la moitié du visage, des baudriers de bâtonnets peints; ils portent de grands et larges couteaux également en bois peint.